LE MUSÉON


OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regr No
INDIA.

LE MUSÉON

REVUE INTERNATIONALE

PUBLIÉE PAR

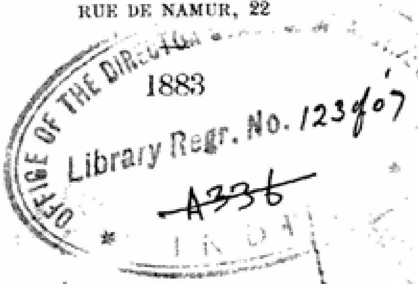
LA SOCIÉTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES

TOME II

FASCICULE 1

15 JANVIER 1883

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE DE CH. PEETERS, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE DE NAMUR, 22
1883



LES

INSCRIPTIONS VANNIQUES D'ARMAVIR.

NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES.

Les deux inscriptions d'Armavir communiqué au monde savant par le Prof. Patkanoff dans le dernier numéro du Muséon sont, en dépit de leur état de mutilation, du plus grand intérêt.

Comme M. Patkanoff le dit positivement, tout texte nouveau, ajouté à notre fonds d'inscriptions vanniques rend plus aisée la tâche de déchiffrement. Les deux inscriptions publiées par M. Patkanoff sont toutefois d'un intérêt plus qu'ordinaire non seulement parce qu'elles proviennent de la région de l'Araxe et appartiennent à une époque qui n'a guère laissé de souvenirs derrière elle, mais en outre parce qu'elles contiennent quelques mots et idéogrammes inconnus jusqu'ici.

Toutes deux reproduisent un même texte et bien que le commencement en soit malheureusement effacé, elles se complètent assez bien l'une l'autre.

Je rétablirais et traduirais le n° 1 de la manière suivante :

I.

1. .... ra-a-bi-di-i-ni
.... the ....
les

2. (D. P. D. P.-ri-du-ri D. P.) Ar-gis-ti-khi-ni-e
of Sariduris the son of Argistis,
de Sariduris le fils d' Argistis

3. (ul-gu-si-ya-) i-ni-i-e
(and) the schildbearers
(et) les porte-boucliers

4. (D. P. Khal-di-ni al-) 'su-i-se-e
of the Khaldises the multitudinous
des Khaldises nombreux

5. (D. P. Khal-di-ni) ar-ni us-ma-se
(and) the Khaldises of the citadel, the gracious (?),
(et) les Khaldises de la citadelle, les gracieux (?),

6. (pi D. P. ma-at-khi ......) hu-a-ni-se
the name of the girls (?) ....
le nom des filles (?)

7. (.......... ri-da) *pl. id. pl. id. pl.*
the .... roads good
les chemins bons

8. (............ pi-) da 'si-ip-ru-gi-ni
.... a memorial belonging to....
un monument appartenant á

9. (D. P. D. P. -ri-du-ri-s XX) tu-khi-ni D. P. id.-ni-ka-i
Sariduris 20 prisoners for the race of the [Sun-God
Sariduris 20 prisonniers pour la race du [Dieu-Soleil

10. (a-ru-ni tar-gi-)ni *id. id. pl.* -di su-ya-i-di
has brought an *acquisition* (?) among countries *hostile* (?)
a apporté un parmi les contrées ennemies

11. (D. P. khal-di-ni-ni al-) 'su-i-si-i-ni
for the children of Khaldis the multitudinous
pour les fils de Khaldis les nombreux

12. (D. P. D. P. -ri-du-ri-ni) D. P. Ar-gis-ti-khi
belonging to Sariduris the son of Argistis
appartenant à Sariduris le fils d' Argistis

II.

1. .... i *id.* D. P. ul-di id. -ri-i ....
.... the city, the monument of the men ...
la cité, le monument des hommes

2. .... *pl.* ar-ni-hu-si-ni-da is-(ti-ni-ni........
.... the citadel belonging to them....
la citadelle appartenant à eux

3. (........ ra-) bi-di-ni D. P. Khal-di-na-ni (... ra-bi-di-ni
.... belonging to the land of Khaldis......
appartenant au pays de Khaldis

4. (D. P. D. P. -ri-du-ri) D. P. Ar-gis-ti-khi-ni-e ul-gu-
of Sariduris the son of Argistis, the
de Sariduris le fils d' Argistis, les

(si-ya-i-ni-e)
shieldbearers
porteurs de bouclier

5. (D. P. Khal-di-ni) ar-ni us-ma-a-se pi
of the Khaldises of the citadel the gracious (?) the name
des Khaldis de la citadelle le nom

D. P. ma- (at-khi... hu-a-ni-se)
of the girls (?) ....
des filles

6. .... ri-da *id. pl. id. pl.* pi-(da 'si-ip-ru-gi-ni)
...............,.. roads good, a memorial ....
chemins bons, un monument

7. (D. P. D. P.-ri-)du-ri-s XX. tu-khi-ni (D. P. *id.*-ni-ka-i)
Sariduris 20 prisoners for the race of the [Sun-God
Sariduris 20 prisonniers pour la race du [Dieu-Soleil

8. (a-ru-) ni tar-gi-ni id. id. pl. -di (su-ya-i-di)
has brought, an *acquisition* (?) among lands *hostile* (?)
a apporté, un parmi les pays ennemis

Siprugi-ni... *rabidi-ni* (1), *suyaidi* et *largi-ni* sont des mots nouveaux. Les idéogrammes de « chemin », « bon » et « contrées » n'avaient point encore été trouvés jusqu'ici dans les inscriptions de Van. Cependant il est possible que le mot *tu-me-ni-e* ou *tu-me-ni* qui se rencontre dans l'inscription de Sariduri II, copiée par le capitaine Von Mülhbach à Isoghi et auquel j'attribuais le sens de « village » est réellement l'idéogramme de « chemin » avec le suffixe *ni*.

Suyaidi ne peut guère signifier autre chose que « hostile » ou « éloigné » ; à moins que ce ne soit une fausse leçon de *Su-ra-i-di* « (le pays) de Suras ».

Targi-ni et *ii prugi-ni* peuvent être l'un et l'autre, des composés de *gi*, de même que *us-gi-ni*.

Malheureusement la signification de *gi* est incertaine.

Tan signifie « puisant ».

Ulgusiyainie est une forme corrigée du bronze de Rusas, où nous voyons *ulgusiyaniè-di-ni* qui désigne le corps des porteurs des boucliers sacrés qui pendaient aux murs des temples.

Arnie et *usmasie* sont unis dans la grande inscription de *Meherkapussi*, comme ils le sont ici.

Là nous lisons : Aux khaldis de la citadelle (khaldi-ni-arnie) un bœuf et deux moutons ; aux khaldis les gracieux (?) (*Khaldini usmasie*) un bœuf et deux moutons (ll. 17, 54,), je lis *ma*, avec le déterminatif de « femme », au lieu de *nin*, puisque un mot écrit comme il suit : D. P. *ma-at-khi* (*ini*) se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions. Il doit signifier « filles » ou quelque chose de semblable.

Les caractères *hu-a-ni-se* appartiennent à l'un ou l'autre mot parallèle à *usmase*. Il est difficile de ne point penser à ce propos à *Menua-sis* « appartenant à Menuas », puisque nous savons, par une inscription gravée sur un rocher situé vis à vis d'Armavir, que *Menuas* visita cette localité. Mais il ne parait point qu'il y ait sur la pierre assez de place pour autant de caractères.

(1) Il se peut que *Rabidi-ni* soit « la cité de Rabidis » puisque un nom de ville qui peut être corrigé en *Ra-bi-di-ni* se trouve dans l'inscription de Menuas aux environs d'Armavir, inscription publiée par Mordtman dans la Z. D. M. G. XXXI, 23 (1877) p. 406, l. 9.

La fin de ce texte ressemble à celui de toutes les autres inscriptions de Sariduris II, (v. celle de Han-tash, ll. 3-8). Mais le mot *Ardi-ni-kai* « pour la race du Dieu-Soleil, se trouve ici pour la première fois. Il est formé de la même façon que *Aldi-kai* « pour la race de Khaldis » à Kilishin; et que le terme commun *Argisti-kai*, de la famille d'« Argistis ».

Arniusinidâ qui partout ailleurs désigne la seule citadelle de Van, semble ici s'appliquer à la forteresse de la ville qui précédait Armavir.

A. H. Sayce.

LE SECOND CHAPITRE DE LA GENÈSE.

I.

Le second chapitre de la *Genèse* a singulièrement préoccupé l'exégèse ancienne. Il soulève en effet plusieurs questions importantes dont l'intérêt est augmenté encore par les découvertes modernes des sciences naturelles et la part d'action qu'elles revendiquent souvent, tantôt pour et tantôt contre le livre biblique. Ce second chapitre est-il ou n'est-il pas en contradiction avec le premier? En est-il une répétition avec variantes ou simplement la continuation et le complément? Quel qu'il soit, contient-il ou ne contient-il pas des erreurs? Autant de questions tous les jours agitées, tous les jours différemment résolues. Cela doit être. Cette multiplicité d'opinion qui dérive des causes variées sans doute, tient, avant tout, nous semble-t-il, aux ténèbres qui environnent certains endroits du texte. Il est difficile de juger un morceau avant d'en saisir parfaitement la pensée; or la pensée du second chapitre de la *Genèse* demande, pour être mise dans tout son jour, une étude philologique préalable. C'est cette étude que nous voudrions esquisser dans les pages qui vont suivre en nous tenant rigoureusement en dehors de toute vérification doctrinale, et ne recherchant que la pensée de l'écrivain.

Le second chapitre de la *Genèse* devrait, comme on le sait, débuter au verset 4[e], les trois précédents appartiennent au chapitre premier. Ce début du second chapitre a philologiquement une importance particulière à cause des difficultés qu'il recèle et des traductions différentes qu'il a reçues, et c'est sur ces trois premiers versets, 4[e], 5[e] et 6[e], que nous devons tout d'abord appeler l'attention.

Il y a en effet, croyons-nous, dans ce passage, une erreur de traduction aussi bien dans les Septante et la Vulgate d'une part que dans celle qu'adoptent généralement les hébraïsants. Nous nous trouvons, en effet, en présence d'un

singulier phénomène, rare, sans doute, dans l'histoire de l'Exégèse : une même phrase comprise dans deux sens non pas différents, non pas contradictoires, mais absolument contraires. D'après les Septante et la Vulgate, *toutes les plantes* sont créées avant que Dieu fasse pleuvoir ; d'après la traduction refaite sur l'hébreu, *aucune plante* n'est créée avant la pluie. Voici, du reste, comment l'une et l'autre s'expriment :

SEPTANTE (1) ET VULGATE (2)

Vers. 4. Ce sont là les générations du ciel et de la terre lorsqu'ils furent créés, au jour où le Seigneur Dieu fit *le ciel et la terre.*

5. et *toutes les plantes* des champs *avant qu'elles fussent sorties* de terre, et *toutes les herbes* de la campagne *avant qu'elles* eussent poussé, — car Dieu n'avait point fait pleuvoir sur la terre et il n'y avait point d'homme pour la travailler.

6. Mais il s'élevait de terre *une source* qui en arrosait toute la surface.

TRADUCTION SUR L'HÉBREU (3).

Vers. 4. Ce sont là les origines du ciel et de la terre dans leur création, dans le jour où Jehovah Elohim fit *une terre et des cieux*.

5. *Aucune plante* des champs *n'existait encore* sur la terre, *aucune herbe* des champs *n'avait encore* poussé, — car Jehovah Elohim n'avait point fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait point d'homme pour la travailler.

6. Mais *une vapeur* s'élevait de la terre et arrosait toute la surface du sol.

(1) Αὕτη ἡ βίβλος γενέσεως οὐρανοῦ καὶ γῆς, ὅτε ἐγένετο · ᾗ ἡμέρᾳ ἐποίησε ὁ Θεὸς τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν,

Καὶ πᾶν χλωρὸν ἀγροῦ πρὸ τοῦ γένεσθαι ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ πάντα χόρτον ἀγροῦ πρὸ τοῦ ἀνατεῖλαι · οὐ γὰρ ἔβρεξεν ὁ Θεὸς ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ ἄνθρωπος οὐκ ἦν ἐργάζεσθαι αὐτήν.

Πηγὴ δὲ ἀνέβαινεν ἐκ τῆς γῆς, καὶ ἐπότιζε πᾶν τὸ πρόσωπον τῆς γῆς ·

(2) Istae sunt generationes coeli et terrae, quando creata sunt, in die quo fecit Dominus Deus coelum et terram

Et omne virgultum agri antequam oriretur in terra, omnemque herbam regionis priusquam germinaret : non enim pluerat Dominus Deus super terram, et homo non erat qui operaretur terram :

Sed fons ascendebat e terra, irrigans universam superficiem terrae.

(3) אֵלֶּה תוֹלְדוֹת הַשָּׁמַיִם וְהָאָרֶץ בְּיוֹם עֲשׂוֹת יְהוָה אֱלֹהִים אֶרֶץ וְשָׁמָיִם׃

וְכֹל שִׂיחַ הַשָּׂדֶה טֶרֶם יִהְיֶה בָאָרֶץ וְכָל־עֵשֶׂב הַשָּׂדֶה טֶרֶם יִצְמָח כִּי לֹא הִמְטִיר יְהוָה אֱלֹהִים עַל־הָאָרֶץ וְאָדָם אַיִן לַעֲבֹד אֶת־הָאֲדָמָה׃

וְאֵד יַעֲלֶה מִן־הָאָרֶץ וְהִשְׁקָה אֶת־כָּל־פְּנֵי הָאֲדָמָה׃

Nous avons souligné toutes les différences bien qu'elles n'aient pas toutes la même gravité. Avant d'arriver à celles plus importantes du 5ᵉ verset, disons un mot des deux autres.

On s'est demandé tout d'abord pourquoi, au 4ᵉ, l'hébreu, après avoir dit : *telles sont les générations* DU CIEL ET DE LA TERRE, ajoute en intervertissant les termes : *au jour où Dieu fit* UNE TERRE ET DES CIEUX, et l'on a répondu que cette interversion inusitée partout ailleurs dans l'Ecriture est une erreur qui s'est glissée dans le texte original, et que les Septante, la version syriaque et la Vulgate ont corrigée avec raison.

Je me persuade facilement que cette réponse n'est point d'accord avec les lois de la saine critique. Il est en effet très facile de comprendre comment les versions, faute de saisir le but de cette interversion, unique dans le livre biblique, ont cru devoir rétablir les termes dans la forme ordinaire ; mais on conçoit plus difficilement que cette façon de dire ait pu se glisser, même involontairement, sous une main accoutumée à écrire une formule différente, et surtout prendre définitivement place dans le texte. Si l'on veut bien remarquer surtout que la formule n'est pas seulement renversée mais que le sens en est changé par la suppression de l'article, on sera amené à croire avec grande probabilité que le texte original actuel a raison contre la version, que cette interversion a pour elle l'authenticité et qu'il faut en conséquence traduire : telles sont les générations du ciel et de la terre... Au jour où Jehovah Elohim fit *une terre et des cieux.*

Si l'on cherche maintenant la raison de cette manière de dire exceptionnelle, il ne paraît pas difficile de l'apercevoir, lorsqu'on considère que la terre a été déjà représentée comme apparaissant avant les cieux et qu'en la plaçant la première, le narrateur se met simplement d'accord avec ce qui est dit quelques lignes plus haut.

Le verset 6ᵉ demande une rectification qui a plus d'importance, mais qu'il suffit d'énoncer pour la faire admettre. Les Septante traduisent le mot hébreu אֵד par πηγή et la Vulgate par *fons*. Ces traductions sont évidemment erronées. Il n'est douteux pour aucun hébraïsant que ce terme signifie *vapeur*

et non pas *source*. Que l'on jette un coup d'œil sur les versions anciennes et les traductions de toutes provenances, et l'on n'hésitera pas sur le sens de ce mot. Le Pantateuque samaritain emploie le mot *nubes*, comme le déclare la polyglotte de Walton dans sa note rectifiant la version (1).

Le Targum d'Onkelos se sert également du mot *nubes* (2).

Celui de Jonathan ben Uziel, emploie la même expression (3).

La version persique dit *vapor* (4).

La version arabe également (5).

Eusèbe avait appris d'un contemporain israëlite (6) que tel était vraiment le sens de ce mot. Drusius (7), Rosenmüller (8), Gesenius (9), Schrœder (10), Reusch (11), aussi bien que Pererius, Delio, Molina, Corneille de la Pierre (12) sont d'accord sur ce point ; et il paraîtrait certainement oiseux de citer les écrivains d'aujourd'hui. Bref, anciens et modernes, juifs et protestants, rationalistes et catholiques s'entendent universellement sur ce point.

(1) La version porte *fons*, et la note indique de traduire par *nubes*. — Voir t. I, Pentateuchus Moysis, p. 7.

(2) וַעֲנָנָא הֲוָה סָלֵק מִן אַרְעָא, et nubes ascendebat et terra. — Walton, *ibid.*

(3) וְאֵד וַעֲנַן יְקָרָא הֲוָה נָחִית מִתְּחוֹת כּוּרְסֵי יְקָרָא, et nubes gloriae descendebat de sub solio gloriae. — Walton, *Triplex Targum*, t. IV, p. 4.

(4) Et vapor ascendebat de terra. — *Ibid.*

(5) La traduction dans Walton rend par *exhalatio*. Le mot signifie proprement : Quilibet e re calida ascendens, — Voyez Freitag.

(6) Eusebius, teste Lippomano, quemdam Hebraeum sibi retulisse ait non fontem haberi hebraïce sed quoddam vaporis genus.

(7) וְאֵד יַעֲלֶה מִן הָאָרֶץ, *Et vapor ascendebat e terra*; prius erat : *Sed fons ascendebat e terra*. Sic Graeci quoque : Πηγὴ γε ἀνέβαινεν ἐκ τῆς γῆς. Certum est fontem in ea lingua עַיִן aut מַעְיָן dici. Hic autem est אֵיד in hebraeo, quae vox non fontem sed vaporem designat. Aquila ἐπίβλυσμόν reddidit. Theodoretus : *Nullo hominum terram colente, neque coelesti pluvia eam irrigante, irrigationis loco habebat vaporem qui in terra remanserat post aquarum e terra separationem*. — *Critici sacri*, t. I, pars I, p. 83.

(8) Unde אֵד sive אֵיד *vapor crassus*, et *pondere suo quasi gravatus* : qui *per guttas tenuissimas* iterum *distillat* in terram. — *Scholia in Genesim*, p. 47.

(9) *Thesaurus*, ad verb. איד.

(10) *Janua*, ad h. loc. *Genes*.

(11) *Bible et Nature*.

(12) Quaeres quis hic sit fons ? Primo Aquila, Chaldaeus et Hebraei aliqui, ac Molina, Pererius, Delrio, hebraeum *éd* vertunt *vaporem*. — Migne, *Cursus complet.*, t. V, col, 203.

Reste donc le verset 5e. C'est là où la différence est plus grande, où la contradiction éclate ; et pour écarter tout d'abord tout ce qui ne peut demeurer indécis, disons encore que la Vulgate en traduisant : avant qu'elles fussent *sorties*, a fait une addition au texte, l'hébreu porte simplement le verbe être ; il fallait donc dire avant qu'elles *fussent* sur la terre. Tout ceci signalé et admis, le point important et douteux se détermine et se précise nettement.

Il consiste à savoir si l'on doit, avec la Vulgate, unir les deux versets et dire :

Au jour ou Dieu fit... *toute* plante des champs *avant qu'elles fussent* sur la terre...

ou, avec la traduction des hébraïsants, détacher le 5e en disant :

Aucune plante des champs *n'existait encore* sur la terre...

ou enfin, si l'une et l'autre versions doivent être corrigées.

Or, il nous paraît évident que la version hébraïque a raison contre la Vulgate, lorsqu'elle traduit par *n'existaient pas encore* ; et que la Vulgate et les Septante ont raison contre la version hébraïque, lorsqu'elles traduisent par *toutes les plantes*.

D'où suit, qu'au lieu d'arriver à deux affirmations absolues et contraires absolument opposées à la logique des idées dans le morceau, on arrive à cette pensée si juste et si naturelle à la place que lui a donnée l'Écrivain biblique :

Toutes les plantes des champs n'existaient pas encore... car Dieu n'avait pas fait pleuvoir, etc.

C'est cette vérité que nous devons présentement mettre en lumière, avant d'en exposer les conséquences.

Lorsque l'on jette un coup d'œil sur la Vulgate ou les Septante, on n'est pas longtemps à se convaincre que ni l'une ni l'autre de ces versions n'ont serré de près la parole mosaïque, et que surtout les traducteurs n'ont point eu l'intelligence de la pensée profonde émise par l'Écrivain. On en trouve la preuve, et dans cette interversion des mots *terre*

et ciel qu'ils ont cru mal à propos devoir rétablir (1), et dans cette traduction du mot אֵד par *πηγή* et par *fons* qui démontre mieux que tout le reste, l'inintelligence des faits naturels exposés dans les trois versets bibliques. C'est là une chose qui n'a point échappé aux commentateurs et qui leur a fait dire d'une façon générale : « Les Septante ont trompé la Vulgate et la Vulgate, à son tour, a trompé les exégètes(2). »

Le point précis, et s'il nous est permis de le dire, l'erreur mère d'où découlent toutes les autres, celle qui a jeté l'interprétation dans un dédale de subtilités et d'impossibilités d'où elle n'a jamais pu sortir, a été encore signalée avec précision et justesse : « Ce morceau, écrit Paul Fage, a des » obscurités et des difficultés qui découlent de l'incertitude » du sens énoncé par l'expression טֶרֶם que les uns veulent » traduire par *avant que*, les autres par *pas en core* (3). »

Faut-il traduire ce mot par *antequam* ou par *nondum*, par *avant que* ou par *pas encore*? Telle est donc la première question à résoudre ; si toutefois dans l'état actuel des choses il peut y avoir vraiment là une question.

A l'heure présente, en effet, aucun dissentiment ne règne à ce sujet dans l'Exégèse. Ce qui jadis put entretenir et prolonger la controverse, ce furent les affirmations aussi catégoriques que contraires tombées de la plume des écrivains juifs eux-mêmes. Aben-Esra et D. Kimchi déclaraient formellement que *têrêm* signifiait *avant que* (4), R. Salomoh et Nachman que partout et toujours il veut dire *pas encore* (5).

Il semble toutefois qu'entre juifs la balance n'était pas égale, car ceux mêmes des exégètes chrétiens qui soutenaient parfois la Vulgate avouaient sans restriction que « les

(1) Voir plus haut.

(2) Steuco, dans sa *Cosmopeia*.

(3) Locus iste non nihil obscuritatis et difficultatis habere videtur, quae nata esse videtur ex voce, טֶרֶם, quam alii per *priusquam, antequam*, alii per *nondum* exponunt. — Voir *Critici sacri*, *Adnotat. ad Genes.*, p. 77.

(4) Multi Hebraeorum inter quos Aben-Esra, Rambam, et R. D. Kimchi volunt semper significare קודם sequente שׁ, id est *antequam*. — L. de Dieu, *Animadvers, in Genes.*, cap. II,

(5) R. S. contendit ubique pro עד לא, *nondvm* exponendum esse, *Critici sacri*, p. 65.

Hébreux ne pensaient pas comme eux (1). » Il en fut bientôt du reste des hébraïsants comme des Hébreux : ils abandonnèrent en grand nombre les versions grecque et latine, et leurs autorités les plus compétentes traduisirent *têrêm* par *pas encore*, *nondum*.

Sante Pagnino (2) lui-même, bien que donnant à tort pour premier sens à ce mot celui d'*avant que*, eut soin d'avertir qu'au lieu où nous l'étudions, il signifie sûrement *pas encore*. La polyglotte de Walton rectifia dans le même sens, dans son lexique (3), l'erreur commise dans sa version latine de l'hébreu ; et pour arriver aux temps modernes, Frœd. Schrœder et Gesenius (4), sans formuler de loi générale, décidèrent en faveur de *nondum* pour le verset 5e de notre IIe chapitre. Comme nous l'avons dit, c'est aujourd'hui l'opinion générale.

Du reste, cette question peut être tranchée autrement que par des autorités. L'usage seul décide souverainement en pareille matière ; et il n'est ni long, ni malaisé de savoir ici quel est l'usage. Ce mot revient assez peu fréquemment dans l'Ecriture pour que l'on ait bientôt vérifié l'emploi qu'en ont fait les écrivains bibliques ; et l'on ne saurait aller bien loin sans remarquer dans quelle voie fausse s'engagent les interprètes de l'école d'Aben-Esra et de Kimchi, lorsqu'ils donnent à cette expression le sens d'*antequam*. L'histoire de la sortie d'Egypte nous en fournit à elle seule toutes les preuves.

Moïse a déchaîné sur la terre de Mitzraïm les fléaux de Dieu. A l'heure présente, le tonnerre effraye la nation et la grêle couche par terre le lin et l'orge dans les champs (5). Emu de cette calamité nouvelle, Pharaon envoie des émissaires à Moïse et le supplie d'intercéder auprès de Jéhovâh pour faire cesser ces terribles orages, en lui promettant en

(1) Verum aliter Hebraei, *Crit.*, p. 65.

(2) טֶרֶם, *antequam*, *priusquam*. — Genèse, II, *nondum*..

(3) On y formula cette loi que *têrêm* suivi d'un futur, comme dans le cas présentement étudié, signifie *nondum* ; pour signifier antequam, il doit être suivi d'un שׁ.

(4) טֶרֶם, *nondum* sq. praet., Gen., XXIV, 15 ; I sam., III, 7 ; crebrius sq. fut. de re praeterita, Gen., II, 5.

(5) *Exode*, IX, 31.

retour la liberté pour lui et les siens (1). Moïse a pénétré la pensée de Pharaon, et pour faire voir qu'il n'est point dupe de ses astucieux mensonges, il lui répond fièrement :

Oui, je veux bien élever mes mains vers le Seigneur et obtenir de lui la cessation du tonnerre et de la grêle, afin de vous montrer qu'il est le maître du monde. Je le ferai dès que je serai sorti de la ville ;

Mais je sais fort bien que vous et vos serviteurs, vous *n'avez point encore* la crainte du Seigneur (et que vous ne nous donnerez point la liberté).

Voilà un texte clair, où il n'y a point deux traductions possibles et où l'*antequam* de Kimchi fait une figure insensée et repoussante (2).

(1) *Ibid.*, 28.

(2) Sur la foi du rabbin D. Kimchi, Sante Pagnino a essayé de traduire quand même par *antequam*. Voici le résultat qu'il obtient : « Je le ferai, dit Moïse, mais seulement lorsque je serai sorti de la ville ; car je sais que *avant que* vous craigniez le Seigneur. »

La phrase qui ne dit rien en elle-même, reste de plus suspendue en l'air, et ce n'est qu'en ajoutant sous-entendu sur sous-entendu qu'on peut arriver, vaille que vaille, à lui faire dire quelque chose; encore ce quelque chose n'est-il point conforme à la pensée de Moïse. Sante Pagnino arrange ainsi la phrase : *Novi autem quod antequam* (sous-entendu : oravero vel orem pro vobis) *timebitis* (sous entendu : ubi autem oravero et tonitura cessarint denuo peribitis) ; tandique l'hébreu est simple '

וְאַתָּה וַעֲבָדֶיךָ יָדַעְתִּי כִּי
.quod cognovi tui servi et tu Et

טֶרֶם תִּירְאוּן מִפְּנֵי יְהוָֹה אֱלֹהִים ׃
.Domini Jehovah facie a timetis nondum

Il faut ranger dans la même catégorie le verset 7e du IIIe chap. du 1er livre de *Samuel*, où nous lisons :

וּשְׁמוּאֵל טֶרֶם יָדַע אֶת־יְהוָֹה
Jehovah cognoscebat nondum Samuel Et

וְטֶרֶם יִגָּלֶה אֵלָיו דְּבַר־יְהוָֹה ׃
Jehovah sermo illum ad revelatus nondum et
fuerat

Le Seigneur, pour la seconde fois, vient de parler pendant la nuit à Samuel, et Samuel prenant la voix de Dieu pour celle d'Héli, va trouver le pontife et lui dit : Vous m'avez appelé; me voici !

La Bible fait alors au milieu du récit cette réflexion :

Samuel ne connaissait pas encore *Jéhovah :*

La parole de Jéhovah ne lui avait pas encore *été révélée.*

Si l'on veut substituer *antequam* à *nondum*, on arrive à remplacer une

Moïse avait dit vrai : la pluie cessa et Pharaon continua son opiniâtre tyrannie.

Les plaies s'ajoutèrent aux plaies, et les sujets plus atteints que le maître se lassèrent avant lui. Irrités de sa désastreuse résistance, ils viennent trouver le monarque entêté et lui disent :

Jusqu'à quand gardérez-vous au milieu de nous un semblable fléau? Laissez-le donc partir et qu'il sacrifie au Seigneur, son Dieu :

Ne voyez-vous *pas encore* que l'Égypte va périr? (1).

A l'heure où se passe cette scène, les Egyptiens supportent la huitième plaie; et cette prolongation de souffrance fait au mot *pas encore* oublié par la Vulgate, une place fort naturelle qu'un *antequam* viendrait bien piteusement et bien maladroitement combler. Aussi après l'avoir proposé quand même, pour l'honneur de la thèse, les défenseurs ouvrent la retraite et reconnaissent la légitimité du *nondum*.

Vaincu enfin par la continuité des malheurs qui se suc-

réflexion qui dans le texte est très complète en elle-même par une phrase dont le sens n'est pas achevé, qui n'exprime plus aucune idée et qui ne se rattache ni à ce qui suit ni à ce qui précède. Qui voudrait substituer à la pensée si juste et si naturellement traduite que nous venons de lire, les galimatias suivant :

Et Samuel avant que *il connût Jéhovah !*
Et avant que *lui fût révélée la parole de Jéhovah !*

Personne assurément. Et c'est pourtant cela qu'il faudrait accepter.

A ces versets il faut encore ajouter le 8e du IIe chapitre du livre de Josué. Il s'agit des explorateurs envoyés à Jéricho. On les croit sortis de chez Rahab et l'on court à leur poursuite. Pendant que les émissaires du roi les cherchent en campagne. Rahab, qui a trompé ces émissaires, monte trouver les Hébreux cachés chez elle ; et c'est ce retour de Rahab vers eux que le texte exprime en ces termes :

וְהֵמָּה טֶרֶם יִשְׁכָּבוּן וְהִיא עָלְתָה עֲלֵיהֶם עַל־הַגָּג׃
Et illi nondum dormiebant, et illa ascendit ad eos in tectum.

Ils n'étaient pas encore *endormis, et elle monta les retrouver sur la terrasse.*

Toutes les traducutions s'accordent ici à condamner l'*antequam*. Si on veut l'employer, il faut accepter cette choquante tournure :

Eux avant que *ils dormissent, et elle monta vers eux sur la terrasse.*

(1) הֲטֶרֶם תֵּדַע כִּי אָבְדָה מִצְרָיִם׃
An nondum vides quod periit Ægyptus?

cèdent, frappé dans sa propre famille par la mort de son fils aîné, Pharaon permet le départ. Mais les Egyptiens ne se contentent pas d'y assister, ils l'activent ; et c'est pour montrer cette précipitation forcée que Moïse écrit :

Le peuple prit donc avec lui sa pâte : elle n'avait *pas même encore* fermenté (1).

Cette tournure est la seule où se puisse, sans perversion du sens, se placer le mot *avant que*, l'*antequam* donné ici par la Vulgate.

Tulit igitur populus conspersam farinam antequam fermentaretur.

Mais si le sens ne perd rien quant à sa vérité substantielle, il ne gagne pas en clarté. Prise à part, cette phrase de la Vulgate ne nous révèle point si le peuple agit de la sorte par choix ou par nécessité ; prise dans sa traduction rigoureuse, cette pensée de Moïse n'a plus besoin d'aller chercher dans le contexte un moyen d'écarter l'équivoque ; elle dit toute seule ce que Moïse veut faire entendre : la précipitation forcée du départ.

(1) וַיִּשָּׂא הָעָם אֶת־בְּצֵקוֹ טֶרֶם יֶחְמָץ ׃
.fementaverat nondum ejus farinam populus tulit Et

Autre exemple du même genre :

La Vulgate ne traduit pas le mot *térém* au livre de Josué, chap. III, vers 1. Elle dit :

Igitur Josué de nocte consurgens, movit castra egredientesque de Setim, venerunt ad Jordanem ipse et omnes filii Israël et morati sunt tres dies.

Tandis que l'hébreu porte :

Josué se leva donc de grand matin et ils partirent de Setim, puis s'en allèrent vers le Jourdain, lui et les enfants d'Israël, et campèrent dans ce lieu : Ils *n'avaient pas encore* passé le fleuve.

וַיָּלִנוּ שָׁם טֶרֶם יַעֲבֹרוּ ׃
.transierant nondum ,ibi pernoctarunt Et

Il serait facile ici de se faire illusion, parce que le mot *antequam* rend, en latin, exactement la *substance* de la pensée hébraïque ; mais il n'en reproduit nullement la forme. Les mots *nondum transierant* sont une explication ajoutée à la fin de la phrase. L'écrivain ayant dit qu'ils s'en allèrent *vers* le Jourdain et campèrent *là*, laisse douteuse la question de savoir si le campement se fit en deçà ou au delà du fleuve ; c'est pour ce motif qu'il ajoute ces deux mots, si parfaitement naturels pour achever sa pensée :

Ils s'en allèrent vers le Jourdain et campèrent dans ce lieu : ils n'avaient pas encore *passé (le fleuve).*

Nous avons laissé la parole à Moïse pour expliquer Moïse ; et si nous jugeons maintenant du mot *têrêm* dans la *Genèse* par la manière dont il est employé dans l'*Exode*, nous l'interpréterons sans perplexité.

Cependant nulle part l'erreur que nous attaquons n'est plus faiblement caractérisée que dans ces narrations courantes où le génie de la langue est moins saisissable, aux esprits surtout qui n'en possèdent pas la connaissance. Mais si l'on jette ses regards sur les morceaux dont le caractère oriental exhale vraiment le parfum du langage hébraïque, si l'on étudie le style de l'Ecriture dans la grande parole de ses prophètes ou dans les inimitables tableaux de ses pastorales, le génie hébreu parle trop haut pour ne pas imposer silence aux dénégations et aux doutes.

Entendez Isaïe dans cette belle page où il annonce la réprobation des juifs infidèles et dépeint le bonheur des élus de Jéhovah.

Plus de cris, plus de voix lamentables dans Jérusalem... Les élus de Dieu habiteront les maisons qu'ils auront bâties, mangeront le fruit des vignes qu'ils auront plantées... Plus de tristesse dans les cœurs.... plus de malheurs dans les familles..., plus de vains soupirs vers le ciel..., que dis-je,

> Ils ne crieront *pas encore,* et moi je leur répondrai ;
> Ils parleront *encore* et moi je les aurai exaucés (1).

Jamais passage n'a parlé plus clairement contre la traduction que nous condamnons. On l'a déjà remarqué, sans doute : il y a dans ce verset un parallélisme parfait. La même pensée est exprimée dans les deux membres : dans le premier sous une forme négative, dans le second sous une forme positive ; et les mots s'y correspondant avec une régularité absolue.

> טֶרֶם, *pas encore* ils crieront et moi je répondrai :
> עוֹד, *encore* eux parlant et moi j'exaucerai.

(1) וְהָיָה טֶרֶם יִקְרָאוּ וַאֲנִי אֶעֱנֶה
; respondebo ego et ,clamabunt nondum erit Et
עוֹד הֵם מְדַבְּרִים וַאֲנִי אֶשְׁמָע :
.exaudiam ego et ,loquentes illi adhuc

Il est évident que עוֹד, *adhuc*, est le positif correspondant et direct du négatif טֶרֶם *non adhuc*, et que c'est enlever toute la beauté et l'expression du parallélisme de style que de placer ici un *antequam*; aussi, en l'y plaçant, il faut changer la tournure de la phrase. Il y a même un mot dans le texte hébraïque que l'on doit renoncer à rendre et qui ne peut passer dans la version latine ou française, si l'on traduit *têrêm* par *avant que;* c'est la conjection qui se trouve au début de la seconde proposition (1). Elle devient absolument intraduisible; et pourquoi? sinon parce que la traduction n'est plus d'accord avec le génie de la langue hébraïque, ni en rapport direct de style avec le texte original? Combien

(1) Il est un seul cas où cette conjonction est implicite; c'est au ps. CXIX (Vulg. CXVIII), vers 67. Mais il est aisé de voir que cela tient aux exigences de la poésie et du rythme, qui ont rendu ce verset extrêmement court et elliptique. L'infidélité de la traduction, au point de vue du style, est dans ce cas moins apparente quand on compare le latin à l'hébreu; mais la saveur hébraïque n'est saisissable qu'en rétablissant le *nondum*.

טֶרֶם אֶעֱנֶה אֲנִי שֹׁגֵג
,errans ego ,afflictus eram Nondum
וְעַתָּה אִמְרָתְךָ שָׁמָרְתִּי :
.custodio tuum verbum nunc Et

Je n'avais pas encore souffert (et) je péchais.

Le sens et la nuance véritable de la pensée gagnent également à cette restitution; car le poète ne veut pas ici *s'accuser* d'avoir péché, comme le ferait croire la traduction latine; au lieu de s'accuser, il s'*excuse*, et met sur le compte de son inexpérience les fautes involontaires qui lui avaient échappé avant ses malheurs : *Je n'avais point encore souffert*, alors *je commettais certaines erreurs*.

Cette idée n'est pas rendue avec une parfaite exactitude par la version : *Priusquam humiliarer, ego deliqui, propterea eloquium tuum custodivi;* c'est avec beaucoup de raison que Louis de Dieu analysant, dans ce passage, le mécanisme de la langue hébraïque, remarque que si parfois le *nondum* de l'hébreu peut être à peu près traduit par l'*antequam* du latin, c'est parce que, en vertu d'un hébraïsme spécial, il reporte son influence sur le second membre de la phrase. « Quod autem interdum simplex *têrêm*, latine *antequam* est ex peculiari hebraïsmo, quando nempe positum in primo orationis membro influit suo sensu étiam in alterum quod a priori pendet טֶרֶם אֶעֱנֶה אֲנִי שֹׁגֵג, *Nondum humiliabar, ego errabam;* id est : *Quum nondum, antequam humiliabar errabam.* » — Op. cit., *Gen.*, ch. II. Il faut y ajouter qu'il y a ici encore un parallélisme de style qui suppose *nondum*.

Pas encore *j'avais souffert*...
Et maintenant *je garde*.

la pensée a perdu de son énergie! Le *et* emphatique montrait si bien l'émotion divine et faisait si bien ressortir la fermeté de la résolution énoncée. Rétablissez le *nondum* et il reparaît avec tous ses avantages.

Ils ne crieront *pas encore* — *Et moi!* Je leur répondrai !

On a droit de s'étonner qu'un *dilettante* comme Gesenius n'ait pas remarqué ces choses; mais en revanche, cette diparition inévitable et si défectueuse de la conjonction a été signalée par plusieurs exégètes. Le second membre de phrase, dit Louis de Dieu, commence presque toujours par un *vav;* mais il ne sert plus à rien si l'on rend *têrêm* par *antequam*, comme il arrive en Isaïe, chap. LXV, vers, 24, où il doit être traduit par *nondum*. Autrement l'on obtient une phrase qui, bien qu'exacte en latin, n'a plus la couleur de l'hébreu (1).

Le récit d'Eliezer n'y perd pas moins que le serment de Jéhovah. Il est revenu de sa mission; et tout heureux de son succès, il en raconte avec détail toutes les émotions et les péripéties. Entre toutes, l'heure de la première rencontre fut pour lui émouvante. Il est là près du puits; ses chameaux demandent à boire, mais,lui,rêve à bien d'autres choses Ses plans et ses désirs se croisent dans son esprit, il cherche des yeux et du cœur celle qu'il doit ramener à son maître.

Je n'avais *pas encore* fini de parler en moi-même; *et voilà!*
Rébecca sort (2)!

(1) Quod secundum membrum plerumque per *vau* incipere solet, sed ita ut vau otiosum fiat, quando טֶרֶם exponitur per *antequam*, ut *Esa.*, LXV, 24 : וְהָיָה טֶרֶם יִקְרָאוּ וַאֲנִי אֶעֱנֶה, ad verbum vertere oportet, *et erit nondum clamabunt et ego respondebo*. id est, latine, *antequam clamant ego respondebo*. Sic et in secundo orationis membro positum verti potest per *antequam*, sed ea lege ut per vau copuletur cum priori membro, et in illud influat, ut vau otiosum fiat quando טֶרֶם exponitur per *antequam* ut quod, latine, dicitur : *surrexit antequam expergiscerer*, hebraïce, dicam : קָם וְטֶרֶם הֱקִיצוֹתִי *surrexit et nondum experrecturus eram*. Vides vau copulare in hebraïsmo, quia טֶרֶם ibi significat *nondum*. — *Critica sacra; Animadversiones in Genesim*, ad cap. II.

(2) Genèse, chap. XXIV, V, 45 :

Mettez ici un froid *antequam;* et le cri d'Eliezer disparaît ; et le vieux serviteur n'est plus reconnaissable ; et l'on ne trouve plus dans sa parole, ni son émotion, ni sa surprise, ni son bonheur. Tout est terni dans le récit biblique ; on efface son relief si franc, si oriental ; on enlève à sa jeune et belle langue les énergies de ses divines leçons, aussi bien que les dires naïfs et prime-sautiers de ses pastorales, et l'on fait Moïse et Isaïe parler latin en hébreu.

Beaucoup des passages où se rencontre le mot טֶרֶם *sans préfixe*, se refusent donc totalement à se laisser traduire par *avant que*, et pas un seul des autres, qui, tout en supportant à la rigueur cette traduction, ne la repousse au nom du génie de langue. Il n'est pas étonnant, devant un pareil

אֲנִי טֶרֶם אֲכַלֶּה לְדַבֵּר אֶל־לִבִּי
, meo corde in loqui compleveram nondum Ego
וְהִנֵּה רִבְקָה יֹצֵאת׃
! egrediens Ribeca ecce et

Au même chapitre, vers. 15, on trouve une phrase presque identique, évidemment explicable de la même façon :

וַיְהִי־הוּא טֶרֶם כִּלָּה לְדַבֵּר
, loqui compleverat nondum hic fuit Et
וְהִנֵּה רִבְקָה יֹצֵאת׃
! egrediens Ribeca ! ecce et

On cherchera aussi en vain à faire ressortir avec l'hébreu la fureur lubrique des habitants de Sodome, lorsque l'on aura traduit par *antequam* et supprimé la conjonction *et* dans le verset suivant de l Genèse. ch, XXIX, 4 :

טֶרֶם יִשְׁכָּבוּ
, cubitum iverant Nondum
וְאַנְשֵׁי הָעִיר אַנְשֵׁי סְדֹם נָסַבּוּ עַל־הַבַּיִת
. domum circumde- , Sedom viri , urbis viri et
derant

Ils n'étaient pas encore *couchés*,
Et déjà *les hommes de la ville*, *les hommes de Sodome*, *avaient entouré la maison.*

Le texte suivant est dans le même cas encore, au 1[er] livre de Samuel, chap. III, v. 3 :

וְנֵר אֱלֹהִים טֶרֶם יִכְבֶּה
, extinguebatur nondum Domini Lucerna
וּשְׁמוּאֵל שֹׁכֵב בְּהֵיכַל יְהוָֹה׃
, Jehovah templo in dormiens Samuel et

La lampe du Seigneur n'était pas encore *éteinte*, et déjà *Samuel dormait dans le temple de Jéhovah.*

résultat que la critique ait conclu contre Kimchi en faveur de R. Schelomoh que « *têrém* en tout lieu de l'Ecriture signifie *nondum* et jamais *antequam*. (1) »

Quand les Hébreux veulent exprimer le sens d'*antequam*, ils ajoutent à טֶרֶם un préfixe et se servent du mot בְּטֶרֶם. Aussi est-il remarquable que de même que nous n'avons pu rencontrer un seul endroit biblique où *térêm* ne signifie *nondum*; de même en chercherait-on vainement un seul où *betérêm* ne signifie *antequam* (2). On nous permettra dès lors pour compléter la décision de la critique d'emprunter les paroles de Louis de Dieu et de dire : « Ego autem existimo *têrêm* per se et proprie semper denotare *nondum*, addito autem ב (בְּטֶרֶם), significare *antequam* (3).

Il faut donc tout d'abord, pour revenir à la véritable pensée de Moïse, supprimer dans la Vulgate le mot *antequam* et le remplacer par *nondum*.

Ce changement, léger en apparence, bouleverse immédiatement le sens tout entier; et quand on réfléchit que l'interprétation de la version latine a toujours nécessairement consisté à rechercher ce que pouvait cacher ce malencontreux terme, on comprend sans peine que l'Exégèse, quels que fussent ses efforts, ne pouvait arriver à donner à la pensée de la liaison, du naturel, en un mot, cet air simple de la vérité qui dénote la pensée réelle de l'Ecrivain.

Cette impuissance de l'Exégèse devant un pareil texte avait été parfaitement saisie et dénoncée avec une invincible logique par S. Augustin (4) qui, n'osant accuser sa version d'être fautive, aimait mieux croire que l'auteur avait à dessein

(1) כל טרם שבמקרא לשון עד לא הוא ואינו קודם:

(2) *Genèse* : XXVII, 4, 33; XXXVII, 18; XLI, 50; XLV, 28 — *Exode* : I, 19 — *Lévitiq.* : XIV, 36 — *Deut.* : XXI, 31 — *Juges* : XIV, 18 — *I Sam.* : II, 15; IX, 13 — *II Rois* : II, 9; VI, 32 — *Ruth.* : III, 14 — *Job.* : X, 21 — *Prov.* : VIII, 25; XVIII, 13; XXX, 7 — *Psaum.* : XXXIX, 14; LXVIII, 10; XC, 2 — *Isaïe* : VII, 16; VIII, 4; XXVIII, 4; XLII, 9; XLVIII, 5; LXVI, 7, 7 — *Jérém.* : I, 5, 5; XLIII, 16, 16; XXXVIII, 10; XLVII, 1 — *Ezéch.* : XVI, 57 — *Soph.* : II, 2, 2, 2 — *Agg.* : II, 15.

(3) *Loc. cit.*, p. 3 — Aussi est-il significatif de voir certains interprêtes supposer qu'un ב est sous-entendu au chap. II de la Genèse. C'est aller chercher bien loin un moyen de mal dire.

(4) *De Genes.*, *ad litter.*, lib. V.

pauvrement écrit. Pour donner avec précision le mot de l'énigme, au lieu de conclure à l'*infirmité* de la parole biblique, il lui eût suffi de conclure à l'infirmité de la parole latine. Quoi qu'il en soit, quatorze siècles ont passé depuis ce temps sur la version latine (1), quatorze siècles ont tenté d'infliger un démenti au défi jeté par l'évêque d'Hippone à l'Exégèse; et le défi est resté, et le problème en était hier juste aussi près de la solution qu'au temps d'Augustin. Depuis l'idée naïve de prêter à l'auteur le dessein de nous apprendre que les plantes furent créées avant de paraître, jusqu'à l'idée savante et vraiment ingénieuse, qui lui suppose le *but* trop scientifique de nous révéler la création des plantes *en germe* (2), et qui fait de Moïse un professeur de botanique « plus physicien et plus chimiste que ne le seraient nos meilleurs spécialistes (3), » tout a été dit, *toutes choses*, suivant le mot de Salomon, *ont été remuées jusqu'à la fatigue*, et sa prophétie s'est accomplie : *ce qui a été, voilà ce qui sera.* L'Exégèse a parcouru un cercle d'hypothèses plus ou moins vaines, plus ou moins impossibles, plus moins ingénieuses, qui toutes sont venues aboutir à l'un des écueils signalés par l'évêque d'Hippone : l'impossibilité d'expliquer, ou le défaut de pluie, ou le défaut d'homme, ou le besoin de vapeur, grâce à l'*antequam* qui absorbait toutes les préoccupations de l'interprète et qui jetait l'Exégèse dans un courant absolument faux.

II.

La correction indiquée pouvait donc avoir des résultats heureux. Elle fixait d'abord les vraies coupures dans le texte; car si l'on veut y jeter un coup d'œil, on verra la nécessité d'obéir à l'indication naturelle des versets et de faire le 4e clore avec un sens complet, et le 5e commencer

(1) Celle dont se servait saint Augustin, sans être la même pour les termes, était identique en cet endroit pour la pensée.

(2) Cette hypothèse, en dehors de ses autres défauts, a celui de ne point arriver au résultat qu'elle se propose : sauver l'orthodoxie scientifique de Moïse, puisqu'elle admet que toutes les plantes furent créées avant le soleil ; ce qui est faux, comme nous le verrons bientôt.

(3) *Théor. géogén.*, p. 140.

avec une pensée nouvelle. Cela fait, on se trouvait en face d'un problème simple, clair, facile à résoudre. On crut devoir en bouleverser les données et rétablir sous une autre forme l'inintelligibilité du texte. Au lieu de réformer dans les Septante et la Vulgate le point défectueux seulement, on étendit la réforme et l'on se trouva devant des difficultés nouvelles.

Les versions rectifiées donnent le texte suivant :

Mais toutes les plantes des champs n'existaient pas encore sur la terre.

Appuyés sur une analogie qui nous paraît doublement incertaine, les hébraïsants traduisirent, comme le fait aujourd'hui encore M. Lenormant dans ses *Origines de l'Histoire* :

Aucun arbuste des champs n'était encore sur la terre.

Ce n'est pas que l'on niât ou que l'on nie que le texte, dans sa teneur absolument littérale, porte ce que nous avons dit. Non : il n'est pas un interprète qui ne déclare que ce ne soit là le mot à mot du verset. Mais on raisonne comme si l'on se trouvait en face d'un de ces cas, nombreux dans l'Ecriture, où le mot *omne* lié a une négation signifie *nullus*, *nullum*, exactement comme lorsqu'il est dit dans le *Lévitique* (1) : *Omne opus non facietis*, pour défendre absolument tout travail au jour du sabbat, et dans le sens de *nullum opus facietis*.

N'y aurait-il point là une illusion véritable? Du moins les Hébreux et les hébraïsants qui cessent un instant d'être interprètes pour devenir grammairiens ou lexicographes nous semblent-ils tous partager notre opinion à ce sujet, au risque de se donner à eux-mêmes un réel démenti.

Sans doute le mot *omnis*, avec une négation, peut passer lui-même à l'état négatif et signifier *nullus*, et le fait n'est pas particulier à la langue hébraïque, ou au latin des traductions de la Bible; puisque, bien que comparativement rares, il s'en trouve des exemples dans des auteurs de très bonne latinité. Mais la chose ne saurait avoir lieu que dans certaines conditions prévues et fixées, aussi bien par les exigences de la logique du langage que par les lois de la grammaire. *Omnis* ne peut évidemment jamais devenir *nullus* par son adjonction à la négation *non* que dans les cas où

(1) וְכָל־מְלָאכָה לֹא תַעֲשׂוּ. — Chap. XVI, 29.

il est employé dans le sens de *ullus*, *quicumque*. On conçoit qu'alors, si la négation advient, *non omnis*, signifiant *non ullus*, soit synonyme de *nullus;* mais *ullus* ayant et devant nécessairement avoir un sens indéfini, puisqu'il signifie *quelqu'un*, *quelconque*, comme dans la phrase précitée : *Omne opus non facies*, pour *ullum opus*, un travail *quelconque*, il en résulte qu'en hébreu, comme en toute autre langue, *omnis* ne joue ordinairement ce rôle qu'à la condition de ne point avoir de déterminatif qui l'en empêche. C'est là un point sur lequel il n'y a pas d'hésitation possible. L'usage de la langue et les règles connues sont en parfaite harmonie à ce sujet.

Il est deux cas où ce déterminatif interdit au mot *tout* de passer au sens négatif. C'est d'abord lorsque ce mot en est lui-même affecté, comme il arrive au vers. 13 du XXIIIe chapitre des *Nombres*, lorsque le roi de Moab, pour obtenir de Balaam une malédiction sur Israël, lui dit :

Viens avec moi en un autre lieu d'où tu ne voies qu'une partie d'Israël et d'où tu ne puisses voir *son* tout, כֻּלּוֹ.

Il est bien évident que dans ce cas, ce dernier mot ainsi déterminé ne saurait s'unir à la négation *ne* pour signifier *rien*. Aussi Gesenius, d'accord avec Ewald, écrit-il à ce sujet : « Lorsque la négation לֹא, *non*, est liée avec כֹּל, *tout*, » *sans être suivie de l'article*, ce mot signifie *nullus*, *kein*, » *gar kein*; mais il en est tout autrement si le mot *tout* est » déterminé comme au XVIIIe chapitre des *Nombres*, » vers. 13 (1). »

Mais la détermination est beaucoup plus nette et plus active lorsqu'elle est formulée par l'article. Dans ce cas, l'article n'affecte pas immédiatement le mot כֹּל, *omnis*, mais

(1) In verbindung mit כֹּל ohne folg. Art. *Irgend ein*, *irgend etwas*, bedeutet es *Nullus kein*, *gar kein* (vgl. das franz. ne... personne) 2 M. 12, 16 : כָּל מְלָאכָה לֹא יֵעָשֶׂה *kein Geschäft soll gethan werden* (Die negation ist hier eng mit dem verbo verbunden, und : *Nicht geschieht irgend etwas*; daher — *es geschieht nichts*. *Ebenso* אֵין mit כֹּל Pred. 1, 9 : אֵין כָּל חָדָשׁ *es giebt nicht irgend etwas Neues*. d. i. *gar nichts Neues*. Anders, wen כֹּל determinirt ist, L. M. 23, 13 : כֻּלּוֹ לֹא תִרְאֶה *sein Ganzes siehst du nicht*, bloss einen Theil. — *Hebraïsche Grammatik*, § 152, p. 295.

le substantif qualité par *omnis ;* ainsi, par exemple, écrit Gesenius, parlant français pour faire ressortir cet article, lorsque nous disons : *tous* LES *hommes*, ou en hébreu כָּל־הַגּוֹיִם, *tous* LES *peuples*. La raison qui empêche la locution *non omnis* de devenir *nullus* est facile à comprendre, c'est que *omnis* ne peut avoir de sens indéfini et signifier *ullus* que si le substantif qui le suit est indéterminé lui-même : *tout homme*, *tout peuple*, *tout travail*, c'est-à-dire, un peuple, un travail *quelconque* (1) et non *tous les hommes*, *tous les peuples*, *tous les travaux*. Cette condition est expressément signalée par Gesenius : « Sequente nomine, et *eo non determinato* est etiam *ullus*. » Aussi est-il particulièrement remarquable qu'aux nombreux endroits où nous avons trouvé, dans les divers écrits bibliques, le *non omne* employé pour *nullus*, cette détermination n'existe pas ; tandis qu'au contraire, partout où nous la rencontrons, le mot *tout*, כֹּל, conserve sa signification positive, et se prend dans le sens divisé (2).

S'agit-il, par exemple, d'un choix d'hommes à faire au milieu d'Israël pour livrer en Chanaan une bataille ? Les explorateurs de Haï reviennent dire à Josué :

Non omnis populus ascendat. Que tout *le* peuple ne monte pas ; mais seulement deux ou trois mille hommes (3).

S'agit-il de l'accomplissement des préceptes du décalogue ? Dieu, qui ne permet pas que l'on en transgresse un seul, ajoute la menace à la proclamation et dit :

Que si vous ne m'écoutez pas ; que si vous n'obéissez pas à tous *les* préceptes donnés (4) *nec omnia* feceritis mandata ista, vous sentirez promptement ma vengeance.

(1) *Exode*, XII, 43 : Omnis alienigena non comedet ex eo. *Tout étranger*, c'est-à-dire un étranger *quelconque ; Levit.*, XII, 4 : Omne sanctum non tanget. *Toute chose* sainte, c'est-à-dire une chose sainte *quelconque*, etc.

(2) C'est ce que remarque expressément Gesenius *(Hebräische Grammat.)* lorsqu'il écrit que le mot כֹּל « hat nämlich den Artikel nach sich in den bestimmten Bedeutungen : *alles*, *ganz* (wie *tous les hommes*, *toute la ville*) und hat ihn nicht in der unbestimmten, *allerlei*, *irgend etwas* und der distributiven *ieder (tout homme*, *à tout prix)*.

(3) *Josué*, VII, 3 : לֹא כָל הָעָם .

(4) *Lévitiq.*, XXVI, 14 : לֹא כָל הַמִּצְוֹת .

S'agit-il des crimes de Salomon et des menaces divines à son sujet ; c'est Dieu qui parle encore :

J'affligerai la race de David à cause de ces choses ; mais *non* tous *les* jours (1).

Et quand il annoncera le schisme vengeur des forfaits de Salomon, Jéhovah dira :

Je ne lui enlèverai tout *le* royaume (2) ; mais je donnerai une tribu à son fils.

Voilà bien le mot כֹּל suivi d'un nom déterminé par l'article (3) ; mais le voilà en même temps partout, gardant sa signification positive et n'entrant jamais en composition pour signifier *aucun*, *aucune*. Le voilà tel que notre phrase nous le présente :

Toutes *les* plantes des champs n'existaient pas encore ;

et tel par conséquent qu'il doit y être traduit.

Car, il faut bien prendre garde que dans notre verset aussi il est, comme dans les lieux parallèles précédemment cités, suivi d'un nom déterminé par l'article, puisque suivant la règle générale, lorsqu'un substantif a un régime, ce dernier porte au lieu et place du premier l'article qui lui appartient (4). En vain voudrait-on objecter quoi que ce soit à l'application de cette règle ; car il est bien évident que la détermination, ici, ne saurait porter sur le mot *champ*.

Il ne peut assurément s'agir d'un champ déterminé et spécial dans l'univers, et l'on ne donnerait point à la phrase

(1) *I Rois*, XI, 39 : לֹא כָּל הַיָּמִים.

(2) *I Rois* XI, 13 : לֹא כָּל הַמַּמְלָכָה.

(3) Il est remarquable, du reste, qu'une détermination inférieure à celle de l'article, par ex. un suffixe — Ps. LXXVIII, 39 : לֹא כָּל חֲמָתוֹ — ou bien le pronom אֲשֶׁר, *Jos.*, I, 18 : כֹּל אֲשֶׁר תְּצַוֶּנּוּ — suffit pour empêcher cette locution de signifier *aucun*. Tandis qu'au contraire jamais il ne signifie aucun avec l'article.

(4) On sait en effet que lorsque deux substantifs se suivent en état régime, v. g., la maison du roi, l'article qui devrait être porté par le premier passe au second : בֵּית הַמֶּלֶךְ

un sens intelligible, si l'on traduisait : *touie plante* DU *champ*. La détermination existante n'a de raison d'être que si elle retombe sur le mot *plante* ; de sorte que pour traduire exactement, on dira : toute *la plante de champ* (1) n'existait pas encore. Ce qui revient nécessairement à dire : *La totalité des plantes* (2) n'existait pas encore (mais une partie seulement), pensée bien différente de cette autre : *Une plante quelconque* n'existait pas.

On pourrait objecter peut-être que dans les exemples apportés plus haut la négation précède le mot *omnis*, tandis que dans le verset en question elle la suit (3). Mais, quand on examine que *non omnis* ou *omnis non* deviennent partout également *nullus* (4), en hébreu, quand le substantif n'est

(1) Passage absolument identique à beaucoup de l'Ecriture, notamment à plusieurs de ceux qui se rencontrent dans l'Hexaméron même. Cap. I, 26) : Qu'ils dominent sur *le poisson de la mer*, בִדְגַת הַיָּם, sur *l'oiseau du ciel*, וּבְעוֹף הַשָּׁמַיִם, et sur *la bête terrestre*, וּבַבְּהֵמָה. Les mots *poisson* et *oiseau* ont un complément qui porte pour eux l'article; le substantif וּבַבְּהֵמָה (bête terrestre), n'en a pas, et il la porte lui-même. Cet article est toujours placé avec une intention bien apparente dont on trouve un parfait exemple dans les deux versets qui précèdent (Vers. 24, 25). Lorsque Moïse montre Dieu commandant à la terre de produire des animaux ; comme il ne s'agit point de *la totalité* de ces êtres, et que rien ne les a déterminés encore, il dit : Que la terre produise *des* âmes vivantes, *des* quadrupèdes, *des* reptiles, *des* animaux *de* terre (וְחַיְתוֹ אֶרֶץ), nulle part il n'y a d'article ni au nom ni au régime. Mais après que ces êtres indéterminés auparavant l'ont été par l'ordre de Dieu, Moïse dit : Et Dieu fit les animaux (à qui il avait ordonné de paraître), c'est-à-dire *la* bête de terre חַיַּת הָאָרֶץ, *le* quadrupède, הַבְּהֵמָה, et tout *le* reptile du sol, כָּל־רֶמֶשׂ הָאֲדָמָה . Et ce sont les mots régime, *terre* et *sol* qui portent l'article comme c'est le mot *champ* dans notre verset.

(2) כָּל־הָאָדָם *alle Menschen*, כָּל־הָאָרֶץ *die ganze Erde* eig. *die Gesammtheit der Menschen*, *das Ganze der Erde*, aber כָּל־אֶבֶן *allerlei Steine*, dit Gesen. loc. cit.

(3) Cette objection procéderait de l'identification de l'hébreu au latin. En latin *non omnis* n'est pas identique à *omnis non*. La langue hébraïque diffère à ce sujet de la langue latine, comme il est démontré par la note de la page suivante. Le latin n'a pas d'article comme l'hébreu ; ceci doit causer une différence. Le français et le grec sont, sous ce rapport, analogues à l'hébreu ; aussi ne peuvent-ils être identifiés sur ce point au latin.

(4) NON OMNIS *signifiant* NULLUS, NULLUM.

Genèse, IV, 15 : Ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.
Exode, XX, 4 : Non facies tibi... omnem similitudinem.

point affecté de l'article, on doit, semble-t-il, reconnaître que c'est de cette détermination seule que dépend le sens de la proposition.

L'analogie prise pour base ne doit-elle pas, en conséquence, être regardée comme fausse et démentie par les règles aussi bien que par l'usage ?

Mais la traduction que nous suspectons prête à une réflexion plus grave encore, car l'analogie sur laquelle on s'appuie, fût-elle juste, la faute pourrait fort bien n'en être pas moins réelle. C'est qu'en effet cette première analogie a besoin d'être doublée d'une seconde pour que les traducteurs soient autorisés à nous donner la traduction qu'ils nous donnent. Il y a une négation dans notre phrase ; mais cette négation ne joue point avec le mot *omne* le rôle qu'on lui prête gratuitement ici. Cette négation n'est pas la négation *non*, לֹא *c'est* l'adverbe négatif *nondun*, טֶרֶם.

Les interprètes qui traduisent ici par aucune plante n'existait, identifient l'adverbe *têrêm* à la négation *lô* et lui supposent la même action sur le mot *tout* ; or, c'est là un fait grammatical démenti ou expressément ou équivalemment par tous les grammairiens sans exception. Ewald est très significatif à ce sujet, dans son étude sur le langage

17 : Non concupisces... omnia quæ illius sunt.
Ps. XXXIV, 1 : Non minuentur omni bono.
LIX, 6 : Non miseraris omnibus qui operantur iniquitatem.
CXIX, 1 : Et non dominetur mei omnis injustitia.
II Rois, XIII, 11 : Non declinavit ab omnibus peccatis.
Voir encore : *Jérémie*. XXXII, 17 ; *Ezéch.*, XII, 24, 28 ; *Daniel,* XIV, 23 etc., etc.

OMNIS NON *signifiant* NULLUS.

Exode, XII, 43 : Omnis alienigena non comedet ex eo.
Lévit.. XII, 4 : Omne sanctum non tanget.
XXIII, 23 : Cum omni pecore non coïbis.
XXIII, 8 : Omne opus servile non facietis in eo.
XXI, 11 : Et ad omne mortuum non ingredietur omnino.
XXII, 21 : Omnis macula non erit in eo.
Voir encore : *Exode*, XXVI, 8 ; IX, 8 ; *Job*,II, 22, XI, 10, XXXIII, 13, etc.

Nous remarquerons même que la seule exception vraie aux règles que nous avons signalées et qui se trouve dans un morceau poétique, le psaume LIX, se présente sous la forme de *non omnis* : Non miserearis omnibus qui operantur iniquitatem.

de l'Ancien Testament (1). Gesenius attribue ce rôle aux deux négations לֹא et אַיִן, mais il ne leur assimile ni טֶרֶם,, *pas encore*, « noch nicht, » ni אֶפֶס, *pas plus*, « nicht mehr (2). »

Avant Ewald et Gesenius, Jarchi (3) avait fait identiquement la même déclaration. Plus anciennement, Mercer et Pagnino (4) avaient parlé d'une façon plus positive encore et prononcé nettement que, à l'exception de בִּלְתִּי, לֹא, אַיִן, qui sont des négations pures (5), *aucune autre particule ou adverbe*, en conjonction avec כֹּל ne le rend traduisible par *nullus*, *nullum* ou *nihil*. Mais avant tous R. Elias Levita, juif allemand, le plus indépendant, le plus sagace et le plus savant critique juif, supérieur à tous ses coréligionnaires et compatriotes dans les questions grammaticales (6), Elias, disons-nous, avait tranché la question de la façon la moins indécise : « Il est certain, dit-il, que le mot כֹּל s'emploie » dans le sens de *aliquid*, *quidquam*, par exemple au » *Lévitique*, ch. XXIII, lorsqu'il est dit : *Nec quicquam operis* » *faciatis*. Du reste, sur ce point, il n'a pas l'ombre d'un » dissentiment parmi les anciens. Mais j'ajouterai qu'il » importe de remarquer *que ce terme n'est employé dans ce* » *sens qu'avec les deux conjonctions* לֹא *et* אַיִן, *haud*, *non* (7). »

Donc jamais avec *têrêm*.

(1) *Ausfürliches Lehrbuch der hebraischen Sprache des alten Bundes*. La façon de faire et de dire suppose nécessairement le fait que nous attestons.

(2) Après avoir donné la liste des principaux adverbes parmi lesquels il place la négation לֹא, *non*, à côté de טֶרֶם, *nondum*, il ouvre un paragraphe spécial pour faire sur ces adverbes les remarques les plus importantes qui regardent chacun d'eux. Cela fait, il parle longuement du rôle de לֹא en composition avec כֹּל, déclare que la négation אין joue le même rôle ; mais il ne dit pas à ce sujet un mot de *térém*. — *Hebraische Grammatik*, chap. V, § 152, p. 295.

(3) *Grammaire hébraïque raisonnée et comparée*, pp. 254, 256. 259.

(4) *Thesaurus linguae sacrae*; ad verb. כֹּלֶל .

(5) A ce titre il faut ajouter אַל, comme on le voit en plusieurs endroits de l'Ecriture.

(6) Voir Richard Simon, critique du Vieux Testament; Lévitique, I, ch. XXXI, 177.

(7) ידוע כי נמצא מלת כל משמשת במקום מאומה כמו כל ׀ מלאכה לא תעשו והראשנים לא נתנו בהם סימן ואני אתנהו לך עד שלא יתפרש כל במקום מאומה רק במקום שסמוך לו מלת לא או אין כמו כל מלאכה לא תעשו ולרש אין כל ודומיהם׃

Pour aller à l'encontre de témoignages aussi formels, il faudrait, ce semble, une de ces raisons qui renversent toutes les règles et qui s'imposent, soit au nom d'un usage bien établi, soit au nom de l'évidence manifestée par le contexte. Y a-t-il ici quelque raison de cette nature ? Trouve-t-on une seule fois le mot *têrêm* employé dans la Bible dans le sens qu'on veut lui donner ici ? Connait-on quelque lieu parallèle ? Pas un. Dans tout l'Ancien Testament, il ne se rencontre pas un seul verset, une seule phrase, une seule proposition où le mot כל soit en union avec l'adverbe *têrêm*. Deux hypothèses superposées l'une à l'autre, bâties sur deux analogies fausses. tel est donc le ruineux fondement de cette traduction. Et il est le seul ; car elle est plus encore condamnée par le contexte que par les principes grammaticaux de la langue hébraïque.

C'est en vain que l'on chercherait en effet à déchiffrer le texte offert par une traduction semblable : les idées s'y contredisent et les pensées s'y repoussent de façon à rendre l'Exégèse plus impuissante encore peut-être qu'en face la traduction de la Vulgate.

Cette impuissance, elle éclate au premier regard. N'est-il pas évident que la vapeur dont parle Moïse est au service des plantes en attendant la pluie ? Comment lui faire dire alors qu'il n'y avait *aucune plante* parce qu'une vapeur servait d'arrosement avant que la pluie eût pu encore se produire ? C'est la contradiction dans les termes ; et c'est ce que tous les interprètes ont aperçu. Qu'il y en ait moins, qu'elles ne soient pas toutes nées encore, je le veux bien. dit S. Augustin (1), la vapeur peut être moins active que la pluie ; mais *aucune*, c'est contradictoire à la logique des idées, à la pensée de l'Ecrivain. Aussi, est-ce en vain que les anciens interprètes se sont épuisés en efforts pour aboutir à quelque chose de soutenable ; et de guerre lasse, devant un texte qui résistait à toute tentative d'éclaircissement, ils ont été contraints d'avouer qu'ils n'avaient point la vraie

(1) Quid itaque pro magno commendatum est antequam plueret fecisse Deum illa gignentiâ, cum quantum posset adjuvare pluvia, tantum fons irrigans terram ! — Verum et si aliquid minus. minora illa fortasse non tamen nulla nascerentur. — *De Genes*, lib. V, cap. VI, n° XIX.

pensée de l'auteur, et ils ont éprouvé le besoin de réformer la traduction. On a remplacé d'abord *vapor* par *gurges* : à la place de la vapeur qui arrose le sol; ils ont eu l'abîme qui recouvre la terre entière (1); et ils ont prêté à l'auteur l'intention plaisante et plus que naïve de nous apprendre qu'il n'y avait pas de plantes *parce qu'il n'y avait ni pluie, ni homme*, alors que la terre n'est pas émergée encore !

Assurément si la traduction était réformable, ce n'était pas de cette façon-là. Il fallait pourtant supprimer cette vapeur qui ne permet pas de nier l'existence des plantes et qui résiste à toute explication. La chose parut facile. Il suffisait de transformer l'affirmation en négation et de dire *et vapor non* ascendebat au lieu de *sed vapor* ascendebat.

C'était violent; mais R. Saadias (2), le « docteur excellent, הגאון (3), » avait écrit qu'on pouvait le faire, et R. Aben-Meleck (4) approuvait. Pour des hommes enfermés dans une interprétation sans issue, ces assertions risquées étaient le salut : on essaya d'accepter. Toutefois, des affirmations aussi arbitraires devaient au moins s'appuyer sur un semblant

(1) Quanto ex hebraeo planius et solidius sic explices : *fons*, hebraïce אד id est *gurges*, vel *inundatio*, puta abyssus illa primigenia aquarum, de qua dixit, cap.I,vs.2,irrigabat et tegebattotam terram quasi tota terra unus esset fons; hanc enim quasi primam omnium matricem tantum hoc versu summatim repetit Moses, ut paulo ante, vers. 4, repetit creationem coeli et terrae. Deus enim ante omnia primo creavit coelum et terram, et hunc fontem sive abyssum aquarum. Sensus ergo est, q. d. : Deus uti solus et terram, et abyssum aquarum creavit; ita solus eam a terra separavit et aridam detexit, atque germina, paradisum, hominem, aliaque omnia ex ea produxit, quae postea per pluviam et rorem conservavit et propagavit; unde ut dixi, vers. 5, ex hebraeo sic plane et clare vertas, *in die quo fecit Dominus coelum et terram, omne virgultum* (dans le sens de *nullum*) *agri nondum erat in terra, et omnis herba regionis nondum germinaverat..., sed fons*, id est *inundatio*, scilicet *abyssus aquarum*, quae e terra videbatur emergere et ascendere, *irrigabat et tegebat totam terram*. — In Genesim Commentar. — Voir Migne, *Cursus completus*, t. V, col. 205.

(2) Rabbi Kimchi le déclarait positivement ופירש סעדיה כל ואיד יעלה ולא איד ואין עומד במקום שינם. Et R. Kimchi déclarait lui aussi cette interprétation la meilleure מכל אשר מפרשים בו, de toutes les explications données. — V. au *Livre des Racines*.

(3) Disait Aben-Esra.

(4) Aben-Melchus eam probare videtur. — Drusius in *Critic. sac.*, *Annotat. ad Genes.*, cap. II, col. 185.

de raison. On imagina que la négation du 5e verset pouvait retomber sur le 6e et remplacer le *sed ;* et l'on obtint : car il n'y avait ni pluie... ni homme... *ni* vapeur.

Malheureusement cette exégèse ressemblait trop à de l'exégèse de subterfuge ; elle révolta les commentateurs sérieux. On montra son illégitimité complète ; on détruisit le motif allégué, en niant la possibilité du report de la négation d'un verset sur l'autre (1) et les embarras redevinrent les mêmes. En désespoir de cause, toute raison exégétique intrinsèque faisant défaut pour introduire ce changement dans le texte, on invoqua la découverte non plus d'un système d'interprétation, mais d'un *manuscrit* (2) par Saadias. Le manuscrit aurait porté *nec vapor* au lieu de *sed vapor*. Le manuscrit complaisant eut des partisans, mais ils furent timides. Grotius qui trouvait cependant cette ressource avantageuse pour s'arracher d'une impasse aussi difficile, avouait lui-même que pour qu'elle triomphât, il faudrait que ce manuscrit ne fût pas isolé et sans soutien (3). Il arrivait, au contraire, que tous les autres se montraient pour lui des

(1) Sensum controversum faciunt nuperi translatores qui vertunt : *Nec vapor ascendebat e terra.* Quaeramus unde hauserint. Deus novit Judaeum illum quem Aben-Esra laudat et הגאון vocat. Credo Saadiam innui... Is exponendum dicit locum ita *et vapor non ascendebat...* Jam videmus unde hauserint Tremellius et Junius. Puis après des reproches faits à ces auteurs, il ajoute : Sane quod Tremellius vertit *aut vapor ascenderat e terra*, *nolim factum*. Nam auctoritas Saadiae non est tanti. Ad haec dubito ; an negatio repeti posset ab uno versu in alium? Quippe nullum exemplum occurrit. Quod si dicas quandoque id fieri in uno eodemque versu, nihil te hoc juvat. Probandum est versibus duobus. Neque si probaveris, illico sequitur quod vult Saadias. Alia ratio accedat oportet. Me quod attinet, ut hanc versionem non damno, ita veterem et usu receptam temere mutandam esse non puto. Qui aliter sentit, fruatur per me judicio suo. Tantum dico quid mihi videatur. *Critic.*, p. 84. — Et ailleurs, après avoir rapporté les paroles de Kimchi sur l'opinion de Saadias : Sic ille persuasit aliis, non mihi, Quippe durum est repetere negationem ab alio versu. Possum falli, homo enim sum ; nam sunt quae me fugiunt. Ut ut sit, ubi commoda sententia, quid necesse aliquid subaudire? *Omitto antiquitatem quae hic nullam negat*, *negationem agnoscit*, ab ea temere discedendum non est. — *Ibid.*, p. 85.

(2) In antiquissimo codice quo usus est Saadias opposita hic erat negans particula...

(3) Quod non improbem, si plurium adsit codicum consensus, ut rationem reddat Moses, etc. — *Ibid.*

contradicteurs et des ennemis (1). L'interprétation fut généralement rejetée et le texte redevint, comme devant, inintelligible et sans réponse.

Il l'est resté ; car l'exégèse moderne n'a rien produit, à notre conuaissance, de plus satisfaisant. Elle s'est vue obligée de revenir, avec des variantes parfois moins admissibles encore, aux anciens errements (2).

Bref, on a employé tous les moyens ; on a usé toutes les ressources, mais parce que l'on gardait l'ancienne traduction (3) ou des traductions analogues, le morceau restait malgré tout une énigme. Le P. Pianciani après avoir si bien compris la portée d'une partie de ce passage, après en avoir si bien exposé certains détails, ne put jamais arriver à le mettre dans son entier d'accord avec lui-même. Il aboutit à se poser des problèmes, à énumérer ses ignorances : ce fut tout. Il aperçoit bien que ses devanciers donnent des solutions inacceptables (4); mais où est la vraie? Il l'ignore, dit-il. Pourquoi Moïse parle-t-il même des plantes en ce lieu? Il confesse n'en rien savoir (5). L'absence de pluie révélée par l'auteur lui paraît un mystère, une impossibilité (6). Comment écrire que les plantes n'existent pas, parce que la pluie ne tombe pas encore? C'est là quelque chose d'incompréhensible. Bref, il n'aperçoit même pas comment établir un contexte quelconque : quelle est la vraie division du verset? Faut-il le lier à ce qui précède et comment? C'est un point qu'il ne saurait trancher : « De hac divisione nil definio. »

(1) Vide supra Drusius.

(2) C'est ainsi que, dans certaines traductions, on conserve toujours la négation dont nous parlions tout à l'heure.

(3) Le P. Pianciani la conserve puisqu'il croit qu'aucune plante n'existait encore sur la terre. Il écrit en effet : *Arida* appellata fuit, *érets* (I, 10). Jam vero in capite hoc secundo legimus, per certum tempus nec herbam nec virgultum super *érets* germinasse, nec Deum pluisse super *érets* et fontem seu vaporem tunc ascendisse de *érets*. Igitur aliquo temporis, inter primum et secundum opus tertii diei, sine plantis *arida* fuit. — Pp. 140-141.

(4) P. 133.

(5) Cur plantarum hic Moses meminerit? Nescio. — *Ibid.*

(6) Verum hoc esse nequit, nam plantae non fuerunt ante recessum aquarum, ac per id tempus defectus pluviae, certe illarum germinationi non abfuit. — P. 134.

Ce sont là, à coup sûr, des traductions qui ne rendent pas l'exégèse facile. Et cependant nous n'avons pas dit tout ce qu'il y a à dire contre elles.

Non-seulement elles ne sont pas imposées par la grammaire et la logique, mais elles ont encore le funeste résultat de mettre sans raison la pensée biblique en flagrante opposition avec elle-même d'abord, puisque c'est en les suivant que l'on arrive à découvrir des contradictions entre ce chapitre et le premier; avec la science ensuite, puisque l'une comme l'autre met sous la plume de l'écrivain sacré une contre-vérité scientifique.

Prenez, en effet, la Vulgate et vous faites Moïse déclarer la création de *toutes les plantes avant la pluie*. Prenez la traduction des hébraïsants, vous le faites déclarer qu'*aucune plante n'apparaît avant la pluie* : deux assertions aussi évidement erronées l'une que l'autre, et que la science repousse pour des motifs irréfutables. Sans doute, nous n'avons point à nous préoccuper de mettre la *Genèse* d'accord avec la science en étudiant ce problème de pure philologie hébraïque, mais il importe que le lecteur connaisse toutes les conséquences des diverses versions qu'il s'agit de juger. Or, ces conséquences une fois connues, voici en résumé le problème tel qu'il se pose devant tout esprit droit et sans préventions.

Deux traductions sont en présence.

La première introduit dans la pensée de l'Ecrivain trois contradictions formelles :

L'une, avec des vérités précédemment énoncées;

Lautre, avec ce qui est dit à la fin même de la phrase;

La troisième, avec la réalité des faits connus par la science.

De plus, elle rend la liaison des idées absolument impossible avec les pensées antérieures; elle la rend dure et pénible avec le reste du second chapitre qu'elle a préalablement disloqué du premier.

L'autre supprime d'un seul coup toutes contradictions, établit entre les deux chapitres, aussi bien qu'entre toutes les pensées du second, une liaison franche, nette, logique, simple, qui ne laisse plus la moindre obscurité dans le texte.

La première traduction arrive à ce véritable désastre

exégétique en renversant, de l'aveu de tous ceux qui la donnent, la forme première et littérale du texte.

La seconde produit cette harmonie sans déplacer un seul mot et en traduisant à la lettre.

Or, celle-là, pour justifier le changement qu'elle opère, ne peut invoquer aucun précédent véritable dans la langue biblique, puisqu'il n'y a pas un seul passage identique dans l'Ecriture.

Où est la vérité? Ne suffirait-il pas que la seconde fût rigoureusement possible pour qu'on dût l'accepter aussitôt? Et, quel que soit au contraire l'âge de la première et le nombre de ses défenseurs, dès lors qu'elle ne sera jamais justifiable par aucun lien scripturaire parallèle, peut-on lui reconnaître le droit d'accumuler, en quatre lignes, tant de contradictions et de ténèbres, et de faire parler Moïse comme un homme de bon sens ne parle pas; c'est-à-dire de façon à ne pas se comprendre lui-même?

Qu'on laisse à la phrase sa physionomie première, sans rien déranger, sans rien retourner; qu'on laisse chaque mot à sa place avec le sens que lui permettent l'usage et la grammaire; et puisque l'on avoue que littéralement le texte porte : *Mais toutes les plantes des champs n'existaient pas encore sur la terre;* puisque l'on n'a aucun motif plausible pour bouleverser cette pensée, si naturelle et si juste au lieu qu'elle occupe, qu'on veuille bien la lire telle qu'elle est, et les ténèbres se dissipent, et la lumière se fait pleinement, et la pensée de Moïse s'éclaire d'un jour inattendu, et la liaison du contexte devient étroite et franche comme la logique des idées nette et rigoureuse.

Lorsque l'auteur écrit : *Mais toutes les plantes des champs n'existaient pas encore, parce que Dieu n'avait pas fait pleuvoir*, il est évident tout d'abord qu'il se place avant la manifestation du soleil, apparu, a-t-il dit au 4e jour. Il est visible également que les mots : *mais toutes les plantes n'existaient pas encore* sont dits en se référant à quelque chose de précédemment écrit. On saisit même facilement dans cette phrase l'intention d'expliquer une pensée restée obscure; et cette pensée laissée obscure, il n'est pas non plus malaisé de la trouver. Quand, en effet, il a été parlé des plantes, dans l'Hexaméron, l'auteur a enfermé dans le

cercle du troisième jour le règne végétal dans son ensemble et exposé leur création en bloc. *Germinet terra herbam virentem... et lignum pomiferum... Et protulit terra herbam virentem... lignumque fructum...* La végétation apparaît avec la faculté de se reproduire : *habens unum quodque sementem secundum speciem suam.* Après cela, Moïse représente Dieu contemplant l'œuvre complète, et ce jour n'est fermé que quand cette inspection divine est accomplie : *Et vidit Deus quod esset bonum; et factum est vespere et mane dies tertius.* C'est là un tableau d'ensemble où l'écrivain doit nécessairement parler par anticipation ; mais il est manifeste que, après avoir tenu ce langage, voulant montrer, dans les versets suivants la végétation de l'Eden apparaissant en dehors de ce troisième jour (1), il doit préalablement avertir ceux à qui il parle, qu'en réalité les plantes ne poussèrent pas toutes à la fois ; et leur dire comment et pourquoi la chose ne pouvait avoir lieu. Or, c'est précisément ce qu'il fait.

Chap. Ier. — Et Dieu dit : *Que la terre fasse pousser de l'herbe verte et des arbres fruitiers! Et de l'herbe verte poussa, ainsi que des arbres à fruits.*

Et le troisième jour fut accompli.

Chap. II. — *Les plantes, toutefois, ne parurent point toutes ensemble, beaucoup n'auraient pu croître et vivre dans le milieu qu'offrait d'abord la terre; car la pluie n'était point formée encore, et ce moyen d'arrosement nécessaire à la plupart d'entre elles, était remplacé par une vapeur qui ne pouvait suffire qu'au petit nombre.*

L'explication est aussi adéquate que nécessaire, et s'ajuste avec une perfection qui ne permet pas plus de méconnaître la liaison des idées que celle de la forme. Si, tout en respectant les plus strictes lois de la philologie et de la grammaire, on a le droit de chercher quelque chose de sensé sous la plume de l'écrivain biblique, voilà, nous semble-t-il quelle a été sa pensée, en écrivant ces lignes : pensée tellement réclamée par la logique des idées que les commentateurs les

(1) Le paradis terrestre est signalé par Moïse comme planté longtemps après le troisième jour. S. Augustin en a très justement fait la remarque et après lui un nombre considérable d'exégètes.

plus divers se rencontrent avec nous sur ce point, en suivant des chemins totalement différents.

Je me demande, par exemple, quelle a été, à ce sujet, l'exégèse rabbinique, et je trouve toute une classe d'hébreux qui, avec R. Nachman, nous déclarent que Moïse, dans ce passage, veut nous indiquer l'apparition d'*herbes et d'arbres d'espèces nouvelles*, qui avaient attendu l'arrivée de la pluie avant de se produire (1).

L'idée est identique à celle que nous venons d'émettre, leur traduction n'est pas la même. Ils acceptent le *nullum virgultum erat* et au lieu de dire : *Toutes les plantes n'existaient pas encore*, ils restreignent le sens du mot שָׂדֶה qui ne signifie point, disent-ils, toute espèce de terre, mais *une terre labourable et propre au pâturage* (2) et ils croient que

(1) Nachmanni nodum istum sic solvit, Mosen in praesenti loco non loqui de terrae crescentiis tertia die, praecipiente Deo enatis, sed de herbis et arboribus quae coelestium pluviarum, hominisque operatione enascuntur et istiusmodi arbores et herbas nullibi locorum extitisse. — *Ibid.* — Ailleurs : R. Nehemanides hunc nodum sic solvit, quod Moses hic non loquatur de terrae crescentiis tertio die ad praeceptum Domini sua sponte enatis, sed de iis quae pluviae coelestis virtute atque hominis opera germinarunt atque istiusmodi arbores et herbas nondum ex terra succrevisse. — Vid. *critic. sacr.* col. 77.— D'autres émettent une opinion quelque peu différente ; mais ils aperçoivent également bien qu'il s'agit dans ce verset d'une transformation dans la végétation : Qoud si rogas quomodo conveniat hoc cum eo quod I° dicitur, tertio die producta fuisse terrae crescentia, respondent Hebraei, quos R. S. sequitur, terrae nascentia tertia die producta, adhuc tenera ad solum terrae constitisse : quae postea mox atque pluvia esse coepit, prodierunt, atque ad justam magnitudinem succreverunt. — Vide *Crit. sacri*, ad hunc locum Geneseos, p. 65. — Vide etiam, pp. 61, 77.

(2) Pour preuve que cette locution ne signifie pas uniquement *terram culturae aptam* Rosenmüller cite les versets 19 et 20 du même chapitre, où l'on trouve les mots הַ חַיַּת הַ שָּׂדֶה, *la bête des champs*, et il remarque que ces mots signifient, d'une manière générale, *fera agrestis*. La réflexion est juste. Fürts, dans sa *Concordance*, a raison de donner plus d'extension au sens de ce mot. Il signifie, dit-il, *arvum*, *ager sativus* c'est-à-dire *pascuosus campus cultus* ou *culturæ aptus*, de là *planities*, *regio libera lateque patens*, par opposition à *montes*, *sylvae* et enfin *rus*, *ager* par opposition à *urbs*, *pagus*, *castra*. Mais de ce que le mot שָׂדֶה a parfois plus d'étendue dans sa signification que ne lui en donnent ici R. Nachman et les Hébreux de son école, il ne s'en suivrait pas qu'il n'ait pas ici, comme dans vingt autres endroits, une signification restreinte. Quand à dire qu'il est ici placé uniquement pour varier le langage, c'est une chose difficile à admettre ; chacun des mots employé pour

Moïse enseigne que la création végétale n'était pas achevée parce que les plantes délicates, les plantes qui ont besoin de l'action des pluies, *les plantes de champ* enfin, n'étaient apparues encore. C'est comme nous l'avons dit aborder à la même solution que nous par un autre chemin.

Il nous parait plus remarquable encore de voir S. Augustin, avec sa mauvaise version latine plus fautive encore, en ce passage, que notre Vulgate actuelle, arriver, à force de logique et de perspicacité, à une interprétation presque équivalente.

Comparant le premier chapitre avec les versets qui nous occupent dans le second, il reconnait :

Qu'il est impossible de croire, avec quelques-uns, qu'aucune plante n'existait alors, puisque Moïse désigne le moyen dont Dieu se servait pour les faire vivre en attendant la pluie ;

Que tout au plus, peut-on dire qu'il y en avait moins pendant le règne de la source (1), c'est-à-dire de la *vapeur* qu'à l'époque où les pluies se produisirent ;

Que, quelle que soit l'explication que l'on veuille donnner à l'Hexaméron du premier chapitre il s'agit certainement dans le second de plantes entrées dans une phase naturelle et dont le développement suppose des espaces de temps aussi étendus que ceux de la végétation actuelle ;

signifier *terra* porte la trace d'un choix intentionnel bien arrêté. S'il s'agit de la terre prise dans son universalité v. g. *le globe terrestre*, c'est אֶרֶץ ; s'il s'agit du *sol* en général, cette partie superficielle que l'homme laboure et que la pluie arrose, c'est אֲדָמָה ; s'il s'agit enfin *des champs*, *de la campagne*, c'est שָׂדֶה. Cette opinion rabbinique n'a rien, en soi, qui contredise la traduction que nous proposons ; qu'on accepte purement et simplement cette explication ancienne, qu'on admette, au contraire, la nôtre, ou qu'on les combine ensemble, on arrive à la même idée logique. On peut choisir, si on le veut ; pour nous, à tout point de vue, nous préférons la traduction que nous avons défendue ; mais nous estimons que quelle que soit celle que l'on prenne on ne peut s'empêcher d'aboutir en substance à l'explication que nous avons donnée. Ajoutons que non seulement au point de vue du contexte, mais encore au point de vue de la grammaire, il y a, suivant nous, nécessité d'aboutir à l'une ou à l'autre ; car si au lieu de reporter la détermination sur le mot *plante*, comme nous l'avons dit, on voulait le reporter sur le mot *champ* comme lorsqu'il est dans la *Genèse*, IX, 20 : אִישׁ הָאֲדָמָה. Cette détermination ne pourrait avoir lieu que dans le sens rabbinique exposé tout à l'heure et l'on aboutirait toujours à la même pensée.

(1) On se rappelle que la Vulgate traduit le mot אֵד (éd) par *fons*.

Que du reste toutes les plantes n'apparurent pas à la fois, puisque le Paradis terrestre fut planté postérieurement à l'état provisoire décrit par Moïse, et que les fleuves qui l'arrosent n'existaient point à cette époque.

Il va même jusqu'à soupçonner que tout ne fut pas créé au troisième jour : *Nisi forte quis dicat non omne genus ligni tertio die creatum, sed dilatum aliquid* (1).

Et quand l'on songe que le grand évêque d'Hippone arrive à soupçonner et apercevoir ces idées, malgré les obstacles que lui oppose un texte inintelligible et indéchiffrable, il faut convenir qu'elles ressortent bien nécessairement du fond des choses et que cet accord, dont nous pourrions donner bien d'autres preuves, n'est pas sans communiquer une grande force à la thèse philologique que nous venons de présenter. Cette thèse, si elle est juste, n'est pas sans conséquences exégétiques importantes, elle vaut, pour ce motif, la peine que l'on y réfléchisse sans préjugés d'aucune sorte.

Ch^e^ A. MOTAIS.

(1) *De Genesi ad litter.*, lib. V.

CYRUS ET L'ORIGINE DES ACHEMENIDES.

I.

Tout en répondant à l'appel de notre collègue, le Prof. de Harlez (1), je compte prendre le débat spécialement sur le terrain où l'a placé M. Ernest Babelon. (V. *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1882, pp. 349, ss.) et l'élargir en conséquence.

Les questions à éclaircir sont relatives aux trois principaux personnages de cette époque : Nabonid, Cyrus et Darius. Commençons par ce dernier.

Dans l'inscription de Bisoutoun, Darius s'exprime ainsi : « Il y eut huit de ma race qui furent rois (*charrutu itebchu* « imperium egere) avant moi, je suis le neuvième. » Quand on regarde de près, on s'aperçoit bientôt que cette affirmation est tout à fait inexacte. D'abord, le père de Darius, Hystaspe, n'était que gouverneur de Perse pendant le règne de Cambyse II, fils de Cyrus (Hérodote, III, LXX), et son fils Darius lui-même ne lui donne jamais le titre de roi. Puis, son grand-père, Arsamès, contemporain de Cyrus II, le Grand, n'a certainement pas régné en Perse, par cette bonne raison que celui-ci ne l'aurait pas souffert. Enfin son aïeul Ariaramnès a encore moins pu être roi de Perse, attendu que, depuis Phraortès, les Perses étaient soumis aux Mèdes et fort méprisés d'eux (Hérod., I, CII, CVII). Si à ces considérations historiques on ajoute ce fait remarquable que Darius, loin de s'appuyer sur l'autorité de ses ancêtres immédiats, en appelle constamment à sa qualité d'Achéménide, on arrive à se convaincre que la seule branche aché-

(1) Je veux laisser aujourd'hui la parole complétement aux savants assyriologues qui se sont occupés de cette question. J'y reviendrai plus tard.
C. de Harlez.

ménide, qui ait effectivement régné, et encore pas en Perse, est celle qui figure dans l'inscription de Cyrus, savoir Téispès, Cyrus Ier, Cambyse Ier, Cyrus II, Cambyse II ; en un mot, un seul parmi les quatre ancêtres de Darius a été roi. La prétention contraire de de monarque est donc une vanterie et un mensonge. Ceci établi, n'est-on pas justifié de tenir quelque peu en suspicion l'origine achéménide dont ce même monarque se glorifie à tout propos? Et cette célèbre exclamation : « Je suis Perse, fils de Perse, Aryen, fils d'Aryen! » ne fait-elle pas l'effet d'une jactance calculée pour faire taire la voix publique qui le considérait comme indigne de succéder à la lignée de Cyrus? Parler de l'autorité de Darius en pareille matière, semble d'un trop bon naturel. Du reste, pour apprécier à sa juste valeur le degré de confiance que l'on peut accorder à la parole de ce prince, il suffira de citer sa théorie sur la vérité et le mensonge, qui nous a été heureusement conservée par Hérodote (III, LXXII) : « *Quand il est nécessaire de mentir*, dit-il, *il ne faut point s'en faire de scrupule.* Ceux qui mentent désirent la même chose que ceux qui disent la vérité : on ment dans l'espoir de retirer quelque profit; on dit la vérité dans la vue de quelque avantage et pour s'attirer une plus grande confiance. *S'il n'y avait rien à gagner, il serait indifférent à celui qui dit la vérité de faire plutôt un mensonge, et à celui ment de dire la vérité.* » M. B. avouera, je l'espère, qu'avec une conscience aussi élastique, on peut aller très loin en fait de prétentions.

Arrivons à Cyrus et à ses prédécesseurs. M. B. c'est donné une peine infinie pour démontrer l'origine perse de la lignée de Cyrus. C'est là un effort bien superflu, car je n'ai jamais nié ce fait qui est évident et indéniable. Tout ce que j'ai dit, c'est que Cyrus, dont les ancêtres régnaient depuis au moins trois générations dans une contrée située en Susiane, avait du sang susien dans les veines et qu'il pouvait être revendiqué pour ce pays avec autant de droit que Charlemagne, par exemple, l'a été pour la nationalité française. Les premiers Achéménides, malgré les noms perses qu'ils portaient, s'étaient si bien nationalisés en Susiane que le plus puissant d'entre eux, Cyrus, prend dans son protocole officiel le titre de « roi de Susiane » au lieu de celui de

« roi de Perse. » Ce dernier titre lui est exclusivement donné par des étrangers, soit dans le but d'indiquer sa conquête de la Perse, soit dans celui de préciser son origine. A ce fait absolument certain, M. B. cherche, il est vrai, à opposer l'argument suivant : « Si les Achéménides ne sont pas des Perses, mais des Susiens (je ne l'ai jamais dit!) comment se fait-il que leurs inscriptions officielles soient rédigées en perse, en médique et en assyrien, c'est-à-dire dans trois langues, dont aucune ne serait leur langue nationale? » Malheureusement, cette objection renferme à la fois un anachronisme et une pétition de principe que je récuse formellement. Un anachronisme, parce qu'aucun des premiers Achéménides jusqu'à Cambyse II inclusivement — et c'est d'eux seuls qu'il s'agit — n'a jamais rédigé des inscriptions en trois langues. Une pétition de principe, parce que j'ai toujours soutenu, contre M. Oppert, que la première langue des inscriptions trilingues était commune aux Perses et aux Mèdes et que la seconde langue de ces mêmes inscriptions était un dialecte de l'idiome susien. M. B. semble avoir perdu de vue que son argument peut aisément être retourné contre lui, car si la seconde langue des inscriptions trilingues n'est pas susienne, comment imaginer que les Achéménides qui résidaient constamment en Susiane eussent précisément négligé de se faire comprendre de leurs sujets immédiats. La réalité des faits est donc parfaitement d'accord avec ma manière de voir, aussi bien en ce qui concerne l'origine fortement mélangée des premiers Achéménides, qu'en ce qui regarde l'affinité de la langue achéménide en question avec l'ancien susien. Celui-ci s'est probablement éteint par suite de la destruction totale que la ville de Suse eut à subir pendant l'invasion d'Assurbanipal où les habitants furent entièrement exterminés. La prise en possession de la Susiane par la dynastie perse a certainement hâté la corruption de la langue qui était restée pendant longtemps sans culture littéraire, et quand Darius eut résolu de rédiger ses inscriptions en susien, il n'eut plus à sa disposition qu'un patois populaire extrêmement corrompu et fort accessible aux mots étrangers.

Mais est-il bien vrai que les premiers Achéménides étaient des rois susiens. Je l'ai affirmé, en disant : « Le fait le plus

ignoré qui nous est révélé par les inscriptions, c'est que Cyrus et ses aïeux, jusqu'à Téispès inclusivement, étaient, non des rois de Perse, mais des rois susiens. Aucun doute n'est possible là-dessus : le pays écrit en cunéiforme An-za-an est le royaume qui avait Suse pour capitale et qui portait le nom d'Elam chez les Sémites. » M. B. se récrie : « Cette opinion est grave parce qu'elle ne tend à rien moins qu'à renverser toutes les traditions orientales, profanes ou sacrées, qui font de Cyrus un roi venu de Perse. » Nous voudrions bien savoir quelle tradition sacrée est renversée par cette révélation. De ce que la Bible appelle Cyrus « roi de Perse » ou « le Perse » on peut seulement conclure que la Perse faisait partie de son empire et qu'il descendait d'une famille originaire de Perse, non qu'il est immédiatement venu de ce pays. Si l'on devait prendre ces sortes de titre au pied de la lettre, on arriverait à mettre l'Ecriture sainte en flagrante contradiction non seulement avec les faits, mais evec elle-même. Ainsi Darius, qui était de nationalité perse est appelé tantôt « roi de Perse » ou simplement « le Perse, » tantôt « roi d'Achour » (Esdr., VI, 22), ou « le Mède » tout court. Ces expressions n'avaient pas chez les écrivains bibliques la précision ethnographique des biographies de nos jours et on a tort d'aller y chercher ce qu'il n'y a pas. Quant aux traditions des auteurs grecs qui font de Cyrus soit le fils d'un simple particulier perse ayant épousé la fille du roi des Mèdes, Astyage (Hérodote), soit le fils d'un brigand et d'une pauvre bergère (Nicolas de Damas), elles s'évanouissent en effet devant les monuments authentiques qui font voir que Cyrus était fils de roi et que ses ancêtres ont régné, nous verrons tout à l'heure où, M. B. ne conteste pas ce résultat qui refait l'histoire réelle du fondateur de l'empire achéménide; dès lors, le respect qu'il professe pour les traditions profanes ne peut pas être sérieux.

Pour sauver l'origine purement perse de Cyrus, il y avait un moyen fort simple, c'est de traduire « roi de Perse » les mots *Sarir-An-sa-an* que j'ai traduit « roi de Susiane. » Personne ne s'est avisé d'en faire usage devant l'accord unanime des assyriologues qui voient dans *An-sa-an* une localité situé en Susiane. On ne peut même prétendre qu'il s'agit d'une ville (*ir*) non d'un pays ; le signe *ir* détermine

non seulement des villes mais de vastes territoires et des royaumes absolument comme le signe *mat;* c'est là un fait depuis longtemps établi en assyriologie. D'ailleurs la moindre réflexion suffit pour faire voir que le destructeur de l'empire mède n'a pu être roi d'une petite ville oubliée dans quelque canton de la Susiane : un tel roitelet n'aurait pas eu assez de prestige pour fomenter une sédition dans les armées d'Astyages, ni assez de puissance pour mettre à pillage la capitale de la Médie. Il y a plus, si Cyrus avait même été tout d'abord roi d'une seule ville susienne, il n'aurait pu en sortir pour faire la conquête des pays étrangers que sous les deux alternatives que voici : ou de la partager avec le roi principal de la Susiane ayant sa résidence à Suse, ou de déposséder celui-ci et de s'emparer de sa capitale afin de ne point laisser d'ennemi sur ses derrières. La première alternative est tout à fait inadmissible, puisque les inscriptions ne connaissent en Susiane aucun roi autre que Cyrus. La seconde alternative, quoique pas tout à fait impossible, disparaît également devant cette considération que les Susiens récemment soumis se seraient certainement révoltés après le départ de Cyrus, comme ils l'ont fait à plusieurs reprises plus tard sous Darius. La tranquillité ininterrompue dont jouit la Susiane pendant l'absence de Cyrus fait clairement voir que le pays était depuis longtemps habitué à la domination des Achéménides et qu'il avait appris de longue date à apprécier les avantages de leur gouvernement. Ces seules réflexions, purement historiques, suffiraient parfaitement pour établir que Cyrus, étant donnée l'équation *An-sa-an* = une ville susienne, n'était pas roi d'une ville insignifiante et d'un territoire exigu, mais de Suse, la capitale même de tout le royaume qui porte son nom. Fort heureusement, les réflexions historiques que nous venons de formuler ne constituent qu'un surcroit de preuves dont on peut aisément se passer, en présence du nom de la ville en question qui se lit avec une entière certitude.

Dans mon mémoire, j'avais transcrit ce nom par inadvertance An-za-an et ce *lapsus calami* m'a obligé à comparer la forme susienne *An-za-an* et l'hiératique assyrien *An-du-an* (prononciation populaire : *Ach-cha-an)* qui désigne une partie de la Susiane. Plus tard, je me suis aperçu de

ma méprise, car l'épellation correcte est An-sa-an (avec schin). Or cette épellation rétablie, la lecture du nom devient on ne peut plus claire. Le fait que la syllable *sa* (= cha) est écrite indifféremment avec l'un ou l'autre des deux signes homophones, ayant cette valeur syllabique, prouve, à ne plus en douter, que les deux dernières syllabes doivent se lire d'une manière phonétique, c'est-à-dire que le nom dont il s'agit se termine par *sa-an* ou *san* (= *chan*). Or, comme de toutes les villes connues de la Susiane, une seule affecte cette terminaison, savoir la ville de Suse dont le nom assyrien et hébren est Susan (= *Chouchan*), il devient vraisemblable qu'il ne faut pas le chercher ailleurs. L'on peut considérer le signe initial *An* soit comme l'idéogramme de la divinité éponyme, ainsi que cela arrive souvent pour d'autres villes, et, dans ce cas, le nom serait écrit au moyen d'un idéogramme suivi d'un complément phonétique, soit comme un polyphone exprimant la valeur *su* (la valeur *sa* pour ce signe est déjà indiquée dans les syllabaires), et alors le nom tout entier serait écrit d'une façon purement phonétique. Quelque voie que l'on choisisse pour expliquer l'orthographe, il me paraît certain que la résidence de Cyrus et de ses aïeux n'était nulle part ailleurs qu'à Suse, capitale où Darius et ses successeurs ont continué de résider jusqu'à l'extinction de leur dynastie. M. B. comprendra maintenant combien il a tort quand il me reproche d'avoir changé exprès *An-sa-an* en *An-za-an*, afin d'opérer plus commodément le rapprochement de ce mot avec l'expressiou An-za-an des inscriptions susiennes. Au contraire, la transcription inexacte m'a empêché de reconnaître d'emblée la lecture du nom et obligé à me contenter de la traduction approximative « roi de Susiane » au lieu de traduire avec précision « roi de Suse. » Je le répète, en admettant même que le rapprochement que je viens de tenter soit faux, il n'en est pas moins certain que Suse était la capitale des premiers Achéménides. Il ne reste donc qu'un seul moyen pour sauver l'aryanisme pur sang de ces princes, c'est d'admettre que les Susiens étaient des Aryens. C'est un moyen souverain, mais je pense que tout le monde le trouvera par trop héroïque.

Je passe enfin au troisième point que je me suis proposé de traiter, le remplacement de Nabonid par Cyrus comme

roi de Babylone. J'ai dit que, en présence des témoignages des inscriptions que Nabonid mourut captif à Babylone quelques jours après l'entrée pacifique de Cyrus dans cette ville, le récit d'Hérodote relatif à la prise de Babylone par ce prince et l'exil de Nabonid en Carmanie, ainsi que le règne de Balthasar, doit être rayé de l'histoire, à moins d'admettre que Balthasar et Nabonid ne font qu'un. M. B. conteste cette identification. D'abord il ne lui paraît pas possible que Nabonid et Balthasar soient un seul et même personnage, attendu que Nabonid avait un fils du nom de Belsarouçour, dans lequel on reconnaît immédiatement le Belsaçar du texte hébreu. La force de cet argument est bien légère, car Nabonid a pu parfaitement porter en dehors de son nom officiel un nom de famille semblable à celui de son fils, sous lequel il aurait été connu des Juifs. Dans cette hypothèse, le peuple juif, loin d'avoir « oublié le nom du roi oppresseur qui régnait à Babylone quand Cyrus vint le délivrer » l'aurait plutôt connu sous son nom intime et familier. Notons encore que l'identité de Balthasar et de Nabonid a déjà été proposée par Josèphe, qui a cherché à réconcilier le récit du livre de Daniel avec celui des historiens grecs. C'est le même Josèphe qui admet encore l'identité de Gobrias avec Darius le Mède. L'hypothèse de Josèphe, quoique peu vraisemblable suivant moi, a du moins cet avantage qu'elle s'accorde avec les textes authentiques en ce fait que la prise de Babylone par Cyrus coïncide à peu près avec la fin de la dynastie babylonienne. Le système de M. B. ne s'accorde avec rien et a tout contre lui. Le bref exposé qui suit suffira pour en faire justice.

M. B. admet que Balthasar fut roi après la prise de son père. Voici comment il s'exprime : « On avait admis jusqu'à présent que ce prince avait été associé au trône par son père, et dans l'inscription du cylindre, il paraît bien, en effet, être considéré, sinon comme un roi, du moins comme un vice-roi, Il est à la tête des armées, entouré de tous les grands, dans les forteresses du pays d'Akkad, tandis que son père, durant plusieurs années, se retire volontairement du gouvernement. Balthasar est entouré de l'affection de tout le peuple, tandis que son père Nabonid indispose les dieux par son impiété persistante. Enfin une révolte éclate contre Nabonid, et on

peut croire que Balthasar, à la tête de l'armée et des grands, dût prendre en main la royauté. Il devint au moins pendant quelques semaines roi de fait, après que, le 16 du mois de Tammuz, Nabonid eut été fait prisonnier par Gobrias, » Mais on ne peut admettre sérieusement que Balthasar, à peine échappé d'Akkad et assiégé avec son père par l'armée de Gobrias, n'eut autre chose à faire qu'à détrôner celui-ci et à organiser un festin à la suite duquel la sagesse de Daniel fut récompensée par la troisième dignité du royaume (Daniel, V, 29) ? Il est, du reste, assez inutile de discuter ce point; la théorie suivant laquelle Balthasar aurait été entouré de l'affection de l'armée et du peuple est renversée par le témoignage formel de l'inscription de la tablette d'après laquelle ce sont précisément les hommes d'Akkad (*nichi mat akkadi*) c'est-à-dire l'armée et le peuple parmi lesquels se trouvait le fils du roi qui se sont révoltés les premiers et se sont prononcés pour Cyrus. On peut facilement présumer que le jeune prince périt dans la sédition, ce qui explique le silence subit que la tablette observe à son égard depuis cet évènement. Autrement le chroniqueur babylonien, qui note si scrupuleusement an par an la présence du prince à la tête de l'armée à Akkad n'aurait certainement pas manqué de relater sa fuite à Babylone et sa prise de possession du trône à la place de son père. Du reste le livre de Daniel, loin de regarder Balthasar comme un roi *de quelques semaines*, rapporte une prophétie de la troisième année de son règne (Daniel, VIII, 1). On le voit, l'explication de M. B. est formellement démenti aussi bien par les textes authentiques que par le livre de Daniel.

Cependant M. B. plein d'égards pour la tradition d'Hérodote me reproche d'autres erreurs. « L'inscription dit que le roi mourut à Babylone, huit jours après la prise de la capitale par Cyrus et qu'il fut pleuré dans le *pays d'Akkad*. M. Halévy pense que c'est Nabonid qui mourut, et il est amené à rejeter le témoignage d'Hérodote qui fait exiler ce prince en Carmanie, puis devenir plus tard un satrape de l'empire perse... Tout cela est renversé par M. Halévy. Pourtant, si l'on admet le règne de Balthasar, et si c'est ce prince qui meurt, comme le dit le livre de Daniel, tout subsiste, le texte d'Hérodote, tout aussi bien que celui des

inscriptions. Cette interprétation s'accorde, en effet, parfaitement avec le texte de la tablette : le prince décédé est pleuré surtout au pays d'Akkad ; or c'est là que pendant plusieurs années Balthasar a commandé les armées : il est tout naturel qu'il y soit pleuré tandis que Nabonide, au contraire, s'était fait détester dans ce pays. » J'ai à peine besoin de remarquer que cette violente substitution de personnes dans le membre de phrase *il mourut*, est par trop commode pour que l'on s'y arrête un seul instant. Avec un sans-gêne semblable on peut faire tout de tout. La seule excuse que M. B. peut invoquer, c'est qu'il n'est pas assyriologue et qu'il est par conséquent incapable de se rendre un compte exact de la construction du texte babylonien. Dans ce cas, au lieu de décréter une interprétation aussi gratuite, il eût dû se renseigner du moins sur le sens du terme géographique *Akkad*. M. B. croit à tort que ce mot exclut la ville de Babylone et *vice-versa ;* c'est comme si on prétendait que la France et Paris sont deux choses différentes. La conclusion qu'il tire de ce fait que le roi fut pleuré par le peuple d'Akkad, tombe donc à plat; cela signifie tout simplement tous les habitauts de la Babylonie. On a vu ci-dessus que l'armée babylonienne (d'accord avec la province) prit l'initiative de la révolte; Sipar et Babylone suivirent le mouvement et n'opposérent aucune résistance à l'envahisseur. Gobrias, qui fit Nabonid prisonnier à Babylone, n'eût pas manqué de s'emparer de Balthasar, si celui-ci, comme le pense M. B., s'y était réfugié et surtout s'il faisait mine de jouer le roi. La vérité est que ce jeune prince disparut tout à coup de la scène, ayant été très probablement massacré par ses soldats. Ce fait concorde avec le verset 21 d'Isaïe, XIV, qui porte : « Préparez le massacre pour ses fils, et faites leur expier le péché de leurs péres, de peur qu'ils ne se remettent à se partager le monde ! » Au contraire, l'agonie de Nabonid, jadis si puissant et si craint des peuples soumis, fut longue et terrible ; il mourut prisonnier huit jours après l'entrée de Cyrus à Babylone. La mort ignominieuse et probablement violente du tyran est décrite par le même prophète avec des couleurs si tranchées qu'il est impossible de penser à un roi éphémére et impuissant comme dut l'être le Balthasar de M. B. si son existence était possible. Entre le témoignage du prophète contem-

porain et le récit tardif et puisé à des sources étrangères d'Hérodote, mon choix est bien vite fait.

La tâche que je me suis proposée dans cette note étant terminée, il ne me reste plus qu'à remercier de nouveau M. B. de l'empressement qu'il a mis à adopter les autres résultats de mon mémoire et à les faire connaître à ses lecteurs.

J. HALEVY.

LETTRE DE M. LE PROF. A. H. SAYCE.

J'ai attendu avant de vous écrire que j'aie vu le nouveau cylindre de Nabonid, où se trouve un récit de la défaite d'Astyage par Cyrus. Nabonid raconte que « le temple du Dieu-Lune à Harran avait été détruit par » les Barbares » (*Tsab-manda*) mais que Merodak envoya un songe au roi babylonien, lui annonçant la destruction des Barbares. Trois ans après Merodach suscita Kuros, roi d'Anzan, son jeune serviteur et sa petite armée. Ce prince défit les Barbares, fit prisonnier Istuvegu le roi barbare et emporta ses trésors. »

M. Pinches fait de *Tsab-manda* un nom de territoire, mais c'est une erreur. Cette expression est appliquée à Teuspâ le Gimmirrien dans l'inscription I d'Esarhaddon, et je l'ai trouvée aussi dans les tables astrologiques.

Je conclus des expressions de Nabonid qu'il n'était pas en bons termes avec Astyages, ce pourquoi Kyros, au commeucement de son règne, était son allié.

Je ne puis comprendre que Nabonid eut appelé Kyros, roi d'*Anzan* et non de *Parsa*, si celui-ci eut à ce moment régné sur la Perse. L'équivalent babylonien de Anzan etait Elam-tu ou Elam (la Susiane).

A. H. SAYCE.

ENCORE UN MOT

SUR LA PRÉTENDUE ORIGINE SUSIENNE DE CYRUS.

Nous lisons avec étonnement dans l'*Academy* du 16 décembre dernier, ces mots de M. H. Sayce :

Cyrus se donne à lui-même et donne à ses prédécesseurs le titre de roi d'Elam.

Si cette assertion pouvait encore se soutenir il y a deux mois avec quelque apparence de raison, il nous semble qu'elle est désormais réfutée par le témoignage formel des inscriptions assyriennes. On sait que Cyrus est désigné et qu'il se désigne lui-même, dans des documents babyloniens connus depuis plus ieurs années, comme *roi d'Anshan*, et que le pays d'Anshan étant supposé identique avec l'Elam ou Susiane, MM. Halévy et Sayce ont fait de Cyrus un roi susien au lieu d'un monarque persan. Mais il faut tenir compte aujourd'hui d'une donnée nouvelle qui décide la question dans un sens différent. Nabonid, roi de Babylone, dans une inscription dont le passage le plus important a été publié par M. Pinches, le 7 novembre dernier, dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie Biblique de Londres, nomme Cyrus *roi d'Anzan*. Ce qui fait d'*Anshan* et d'*Anzan* un seul et même pays. Or le pays d'Anzan est formellement distingué du pays d'Elam, ou de la Susiane, dans les documents de Sennachérib. Ce prince raconte en deux endroits (*Cylindre de Taylor*, col. V, lignes 31-39, *Memorial tablet*, lignes 44-46) que *le roi d'Elamti* (Elam) *réunit dans une grande ligue les pays de Parsuash*, *d'Anzan*, *de Pashiru*, *toute la Chaldée et tous les gens d'Arumu*. Si après cela l'Anzan ou l'Anshan, car c'est tout un, n'est pas distinct de l'Elam, quel renseignement est-il permis de puiser dans les inscriptions assyriennes ? — Le sens que nous donnons aux textes très clairs de Sennachérib est indiscutable, et c'est celui que tous ont assigné à ces passages.

A. DELATTRE S. J.

LE

PAYS DU PEUPLE DE L'AVESTA

DANS SES CONDITIONS PHYSIQUES.

PAR WILHELM GEIGER.

La question du pays de l'Avesta est une de celle qui se représente constamment et qui n'a point été résolue d'un accord unanime. Les uns le placent dans l'Irân oriental quelque part dans les régions méridionales du Turkestân russe. D'autres, au contraire, le transportent à l'occident, voient dans Zarathustra un Mède et regardent la culture avestique comme un produit de la Médie.

Posons nous donc encore une fois cette question et tâchons de la résoudre sans opinion préconçue. Ecoutons d'abord l'Avesta lui-même.

Ce livre contient un nombre assez considérable de noms géographiques. J'en ai parlé dans ma « Culture de l'Irân oriental dans l'antiquité, » pour autant que je pouvais donner à leur endroit des renseignements présentant quelque certitude. Je dois ici en reproduire brièvement les principaux pour en former un ensemble.

Selon toute probabilité, on doit reconnaître dans la *Ranha*, le fleuve *Sir-Daryâ* et dans l'*Ardvî-sûra* l'*Amu Daryâ* ou l'*Oxus* et dans la *Dâitya*, le *Zerafshân*.

D'autre part, les noms suivants ne forment plus l'objet d'un doute. *Sughdha* est le *Soghd* actuel, la *Sogdiana* antique, la région de Bokhârâ et de Samarkand. — *Hvârizem* est identique au *Khârizm* ou *Khîva*, nommé jadis *Chorasmia*. *Bâkhdhi* est la *Balkh* moderne et *Mouru* est *Merw*. Le nom de *Maur* que cet oasis porte chez les Uzbeks se rapproche davantage de la forme avestique (1).

(1) V. *Grodekoff*. Ride from Samarkand to Herât, by Ch. Marvin p. 137 — Cfr. *Abbott*. Narrative of a Journey from Heraut to Khiva, Moscow and St-Petersburgh I, 51.

Dans *Haraêva* nous reconnaissons sans peine le moderne Herât et le *Herî-rûd*; dans *Haêtumat*, le Hilmend et dans *Harahvati*, l'*Arghandâb*. *Vehrkâna* est l'ancienne *Hyrkania*, la contrée de l'Atrek et du Gurgân, le coin sud-est de la mer Caspienne et Ragha, la Rhagae des auteurs grecs et latins, la moderne Rai, la région de Teherân.

Je nommerai enfin *Pisina* qui est évidemment le *Pishin* actuel sur la frontière de l'Afghânistân et du Beludjistân.

De tous ces noms Ragha seul touche à la Médie, tous les autres appartiennent à l'Est de l'Irân.

On s'appuie encore, il est vrai, sur la mention de la mer *Tschaitschasta* que l'on identifie avec la mer d'Urumia. Mais c'est là une simple hypothèse qui ne peut être prise en considération en présence des autres noms si nombreux appartenant à l'Iran Oriental. Je le pense donc, l'Avesta est clair, l'Est de l'Irân est, selon mon intime conviction, la patrie du peuple de l'Avesta, ce qui n'implique pas, bien entendu, que l'origine de la religion zoroastrienne ne puisse appartenir à la Médie orientale. Nous ne parlons que du pays où l'Avesta régnait.

Je me propose, dans les pages suivantes, d'exposer la nature, les conditions de ce pays au point de vue du sol, de son climat et de ses produits et cela uniquement en me fondant sur le livre sacré.

Les données de l'Avesta pourraient aussi, j'en conviens, se rapporter à la rigueur, à la Médie; aussi je ne regarde pas mon étude comme fournissant une nouvelle preuve de l'origine Est-iranienne de l'Avesta; mais toutefois si nous rapportons ces données à la partie orientale de ces pays, elles acquerront certainement beaucoup plus de signification et d'exactitude (1).

I.

CONFIGURATION DU SOL.

Le sol du peuple avestique est montueux; les sommets des montagnes atteignent les nues. Des ravins obscurs, des dé-

(1) Confr. mon *Ostîrânische Kultur im Altertum* § 20-22 et § 40, 41, 43, passim.

clivités escarpées conduisent à des prairies placées sur les hauteurs. Les pentes des montagnes sont couvertes d'un gazon abondant et arrosées de nombreux cours d'eau.

A côté des chaînes de montagnes s'étendent des plaines et des vallées assez vastes, traversées par de larges cours d'eau qui y forment des mers étendues. Leur fertilité toutefois n'en est pas moins fort restreinte. Ce sont pour la plupart des solitudes, des déserts. Le sable de ces déserts est souvent plein de sel et il semble que l'Avesta fait allusion à ces steppes cristallines et à leur sol d'une éclatante blancheur quand il dit :

A lui, à Vayou, sacrifia
Arva sāra, le chef des contrées,
Sur la steppe blanchissante.

Toute fertilité est essentiellement liée à l'action de l'eau. Eau et plante forment un couple inséparable, et là seulement où un système d'irrigation peut s'organiser, la végétation peut croître et prospérer.

Par celà s'expliquent naturellement les conditions de la vie économique du peuple avestique. Dans les pays montagneux l'élève du bétail doit prédominer ; les troupeaux y sont considérés comme les biens les plus précieux. Les soins qui leur sont donnés sont tenus comme œuvre méritoire, la négligence des troupeaux comme une grave faute. Il en est ainsi spécialement dans les parties les plus anciennes de l'Avesta, dans les Gâthâs.

Le chien, parce qu'il garde et protège les troupeaux, est estimé comme un animal sacré. De même qu'en Suisse ou en Tyrol la vacherie alpine est pratiquée au pays de l'Avesta.

Au commencement de l'été les troupeaux sont conduits sur les montagnes pour y brouter l'herbe pleine de sève des Alpes. A l'automne ils reviennent dans la vallée, dans les étables qui donnent la sécurité.

L'agriculture demande des efforts et des peines. C'est par toutes sortes de travaux d'irrigation, en creusant des canaux, des fossés, des citernes et des puits que l'on obtient de l'avare nature quelques produits. Aussi ces divers genres de travaux sont considérés également comme méritoires, car le terrain

n'est susceptible de culture qu'après avoir été suffisamment arrosé et humecté par un labeur persistant. C'est seulement alors qu'on peut espérer en obtenir quelque fruit.

Il n'est point étonnant que, dans de semblables conjonctures l'eau soit estimée à ce point que les grands fleuves soient élevés au rang de divinités; car sans l'eau des fleuves et des sources, point d'agriculture, point de civilisation, point de vie. De la nature du sol dépend nécessairement la forme des établissements du peuple. L'Avesta parle de villages et de demeures isolées.

La réunion d'un nombre assez considérable d'habitations, la formation de villages, était nécessitée par le manque de sécurité dans les plaines ouvertes; car les établissements du peuple avestique étaient sans cesse exposés aux incursions et aux déprédations des peuplades nomades et barbares qui les avoisinaient.

Des fermes isolées pouvaient être établies dans les gorges des montagnes parce que la nature leur donnait en ces lieux une protection snffisante. Et il dut s'en former, car le manque de terrain cultivable forçait souvent les familles à se séparer.

Un phénomène bien important signale les fleuves de ces pays, c'est la variabilité de leur niveau. Le gonflement des eaux y produit souvent des inondations. Ce fut sans doute un fait de cette espèce qui servit à l'auteur du Vendidâd II pour peindre le déluge qui, selon la croyance, avait du se produire au temps de Yima et anéantir l'humanité.

Et Mazda dit à Yima
Yima, brillant, fils de Vivanhvat
Sur le monde corporel
Coupable, le froid de l'hiver surviendra
Et par suite une abondante chute de neige.
Et trois espèces de troupeaux périront :
Celle qui est aux endroits dangereux
Celle qui est au sommet des montagnes
Et celle qui est au fond des vallées
Dans des étables sûres.
Avant cet hiver
Le pays portait des prairies,
Et maintenant il y coulera une eau abondante
Après la fonte de la neige

Et le désert viendra ici, à paraître,
Yima, aux yeux du monde corporel
Là où maintenant des brebis
Et du petit bétail la trace se montre.

Une peinture complète du pays avestique nous est donnée dans ces lignes :

Là s'élèvent de hautes montagnes
Riches en prairies et en eaux
Fournissant la nourriture aux troupeaux.
Là se trouvent de profondes,
De vastes mers ;
Là sont des fleuves navigables
Qui coulent avec bruit (1).

Tout ce que nous venons de lire se rapportant au pays du peuple de l'Avesta s'applique parfaitement à l'Irân oriental.

Les hautes montagnes du Zerafshân, les chaines de l'Alaï et du Hindukush occupent une grande partie de ce pays ; leur surface est déserte, montueuse, sauvage. Au nord comme au sud-ouest s'étendent des plaines immenses. Là ce sont les déserts de la Turcomanie, ici les steppes du Séistân et du Beloudjistân. En beaucoup d'endroits ces steppes ont l'aspect de plaines de sel. Tel est par exemple le désert désigné par Khanikoff sous le nom de *Lût*, et situé à l'ouest de la mer de Hâmûn. C'est une plaine de sable gris, rempli de sel et recouvert parfois d'une croûte de ce cristal.

Les mers profondes aux flots étendus dont parle l'Avesta, doivent être sans doute la mer Caspienne, et celles d'Aral, d'Abistâda et de Hâmûn. Les fleuves sont le *Sir* et l'*Amou*, le *Herirûd* et le *Hilmend*. Le changement si considérable de niveau que ces eaux subissent à certaine saison se produit surtout sur le cours de l'*Amou*. Celui-ci s'élève à sa plus grande hauteur au cœur de l'été quand les neiges fondues coulent du Pâmir, de l'Alaï et de l'Hindoukush. En juillet il coule cinq fois autant d'eau près de Nukus qu'en mars (2). Près de Pattak-Hissar où il coûle dans des plaines, il avait l'hiver où Yavorsky le traversa, 500 yards de largeur et 9 pieds

(1) V. *Vendidâd* II, 46. ss. et *Yesht* X. 14.
(2) V. *Petermanns Mittheilungen*. 1878, p. 37.

de haut. En été au contraire, il sort de son lit, inonde une grande partie des steppes avoisinantes et acquiert une profondeur de 18 à 24 pieds (1). Les fleuves moins considérables qui n'ont point leur source dans les plus hautes montagnes, baissent de plus en plus pendant l'été et finissent par se déssécher complètement. Pour eux, c'est le printemps, la saison du niveau le plus élevé.

A cette conformation du sol, les occupations et les conditions économiques des habitants ont du nécessairement s'adapter. Il en était ainsi au temps de l'Avesta; il en est encore ainsi maintenant.

Dans le pays montagneux l'élève du bétail prédomine naturellement. Leurs troupeaux se composent principalement de moutons et de chèvres. Dans la partie supérieure du Zerafshân et de l'Amou on trouve la vacherie alpine (2). Ailleurs où le sol est moins montueux, l'échange du pâturage d'été contre celui de l'hiver engendre nécessairement une vie nomade.

L'agriculture est bornée aux rives des fleuves, car les irrigations abondantes sont les seuls moyens de rendre le sol tant soit peu fertile. Le terrain naturellement productif a peu d'étendue et les moissons ne sont pas régulières. La nécessité a été ici la meilleure maîtresse. C'est à une industrie d'irrigation très développée que les plaines de Merv et de Balkh, les vallées du Herîrûd et du Séistân doivent leur fertilité.

Cela est plus vrai encore du Zerafshân dont le système a été décrit dans tous ses détails par Schuyler (3).

Sans l'activité et l'industrie de ses habitants la région de Samarkand et de Bokhârâ serait un désert complètement nu et stérile. Grâce aux irrigations artificielles il présente dans toute son étendue une succession de jardins émaillés de fleurs, de champs aux moissons dorées et de prairies verdoyantes. L'art de faire servir l'eau des fleuves aux besoins de la culture est donc, comme l'Avesta le prouve, d'une haute antiquité. Il s'est propagé et développé de génération en génération et c'est la nature même du pays qui l'a enseigné aux hommes.

(1) V. Marvin, *Grodekoff Ride*, p. 211.
(2) Schuyler. *Turkistân* I, 278. — Gordon. *Pâmir the Roof of the World*, p. 136.— Wood. *Journey to the Source of the River* dans l'Avesta *Oxus*, 210.
(3) *Turkistan* I, 286 et ss.

II.

CLIMAT.

Nous n'avons, en ce qui concerne les conditions climatériques du pays de l'Avesta, que des renseignements peu étendus. Il n'y est distingué que deux saisons : l'hiver et l'été, qui forment partout un contraste complet. Le printemps et l'automne y étaient par conséquent de très courte durée. Le climat devait donc y avoir un caractère continental. Aussi l'hiver est peint, dans l'Avesta, comme très froid et l'été excessivement chaud.

Dans l'Aryana Vaidja l'hiver dure 10 mois et l'été 2; ailleurs il est de 5 mois (selon Geldner). L'ardeur de l'été iranien est représenté mythiquement par le démon Apaosha contre lequel lutte l'astre Tistrya ou Sirius. Celui-ci se montre au moment de la plus grande chaleur et amène la pluie et la fraîcheur de l'automne.

J'ai précédemment exposé le mythe de Tistrya dans cette *Revue*. Nous y voyons qu'en pays Avestique comme dans nos contrées la chaleur atteint son plus haut degré entre juillet et août et que vers la fin de ce mois et au commencement de septembre elle cède à une température plus agréable. Dans les hautes montagnes, les premières gelées de nuit se font sentir à ce moment et les troupeaux quittent les pâturages.

En hiver le temps est mauvais; il tombe une neige abondante. Bien des contrées et spécialement Haraiva souffrent beaucoup de la grêle qui y est un véritable fléau. L'astre Tistrya — à la fin de l'automne quand son éclat domine le ciel — fait couler les torrents et chassent les brouillards qui se forment en épais nuages. L'Avesta parle des nuits où de noires nuées occupent le ciel, où d'épaisses ténèbres couvrent la terre.

Le vent du nord y répand la désolation; il est compté au nombre des démons. C'est aussi du nord que proviennent tous les maux qui affligent l'humanité. Le vent du sud au contraire dissipe les nuages (Vd. V).

Tous ces caractères conviennent parfaitement à l'Iran

oriental. Il est vrai que les observations météorologiques faites dans ces pays, laissent encore beaucoup à désirer. Toutefois il est certain que l'extrême opposition entre l'hiver et l'été forme un des caractères du climat de l'Afghanistân et du Turkestân.

Selon les observations d'Abbott (1), dans la région située entre le lac d'Aral et la mer Caspienne, le thermomètre descend à 50° c. et la neige s'y entasse à une hauteur de 5 pieds. Le vent y souffle du nord-est et produit un froid glacial.

Au milieu de l'été au contraire la chaleur devient intolérable. A Bokhârâ (2) le climat paraît être plus tempéré. Cependant le thermomètre y monte parfois jusqu'au centième degré Fahrenheit. Le froid, d'un autre côté, y est si intense que l'Amou se gèle dans toute sa largeur.

Plus au sud la température atteint aussi des degrés très élevés de froid et de chaleur, bien qu'elle soit plus modérée qu'à Khîva. Dans le Khorassân la neige tient la moitié de l'année. Les saisons de passage sont assez agréables, mais leur durée est malheureusement très courte. En plus d'un endroit il règne en été une chaleur tropicale. A Ghazna, qui est au même degré que Lahore, l'hiver est parfois si rigoureux que les hommes y périssent de froid. A Kâbûl, malgré la chaleur de l'été, les mois de janvier et de février sont d'un froid intense et la neige recouvre la terre jusqu'en avril.

Notons enfin qu'au Khorassân il règne même pendant les mois d'été, un vent du nord-ouest des plus désagréables. Il est très chaud et affaiblissant et engendre une fièvre maligne, accompagnée de violents maux de tête. Il souffle avec violence et spécialement dans la région de *Herât*, depuis le commencement de juin jusqu'à la fin d'août ; souvent même il y renverse les arbres et les maisons (3).

Rappelons-nous aussi les ouragans qui, venant du nord-est, soulèvent le sable des déserts Aralo-Caspiens et nous comprendrons pourquoi le vent du nord est conçu dans l'Avesta comme spécialement destructeur et comme l'œuvre des démons.

(1) *Journey from Heraut to Khiva*. 2. *Appendice* VI et ss.

(2) V. Burnes. *Bokhârâ*. III. 137.

(3) Ferrier. *Voyages*, I, 267, 345 ; Mac Gregor. *Journey through the province of Khorassân*, II, 157.

III.

PRODUITS.

L'Avesta ne mentionne qu'un très petit nombre de minéraux et de végétaux. Parmi les premiers les métaux utiles viennent naturellement au premier rang. L'or y joue le rôle principal, c'est lui qui est le plus souvent cité. On le trouve, en petite quantité il est vrai, dans l'eau du Zerafshân, ce qui a fait donné à ce fleuve le nom de « qui répand l'or. »

Il est plus abondant dans l'Amou et ses affluents; les environs de Kandahâr même ne sont point sans mine d'or (1).

Le peuple avestique fabriquait différents objets et ustensiles d'or : des diadèmes, des colliers, des pendants d'oreilles, des plats. On recouvrait même les armes des guerriers de plaques d'or.

Mais ce sont surtout les dieux et les objets qui se rapportent à ces génies qui sont fait ou ornés d'or. Cela nous montre combien ce métal était précieux et estimé.

L'argent était beaucoup plus rare. Quelques allusions répandues par ci par là prouvent toutefois que le peuple avestique le travaillait également. Il est douteux que le fer ait été en usage; mais le bronze l'était sur une large échelle. Il est généralement qualifié de brillant, jaune, de couleur-feu. On en faisait des armes et des ustensiles. Le cuivre, qui forme la partie principal du bronze et qui par un mélange de zinc est rendu malléable, abonde dans le Turkestân et l'Afghânistân (2).

Parmi les plantes le Haoma sacré occupe le premier rang. Il croit sur les montagnes, son feuillage est doré, il répand une odeur suave. La distillation des rameaux, pleines de sève, produit un breuvage enivrant. Malheureusement on ne peut déterminer avec certitude la plante désignée sous ce nom.

(1) Schuyler. *Turkistân*, I, 278 et 322. — Wood. *Journey to the Source of the River Oxus* (2e Ed.) 251. — Bellew. *From the Indus to the Tigris*, p. 137.

(2) V. Khanikoff. *Bokhara*, p. 17. — Schuyler. *Turkistân*, II, 56. — Elphinstone. *Kabul*. I, 233. — Ferrier. *Voyages*, II, 14.

Le grain, les arbres fruitiers — et ceux-ci désignés sous le nom de plantes portant des aliments—étaient les principaux objets de la culture. Mais on ne saurait dire exactement quelles espèces étaient connues de ces peuples. En dehors du chanvre et du saule je ne pourrais citer sans hésitation aucune plante dont l'Avesta fasse mention. Une décoction de chanvre servait à produire l'avortement. C'est de cette plante que l'on extrait encore le *Haschisch*.

Le saule est simplement cité sous son nom aryaque (1) *vaêti*. Il croît par toute l'Asie moyenne. Sur le Pâmîr même il pousse en buissons, le long des cours d'eau et un fleuve de cette région porte le nom de *Wandjâb* « fleuve des saules. »

Passons au règne animal. Les animaux domestiques doivent nous occuper d'abord. Ce sont : le bœuf, le cheval, le chameau, l'âne, le mouton, la chèvre, le chien et le coq.

Dans la partie agricole de la population — et celle-ci formait sans contredit la grande majorité — le bœuf était estimé au plus haut point. On lui prodiguait les soins, comme aussi il fournissait aux principaux besoins de la vie. L'élève des moutons et des chèvres était, en comparaison, d'une minime importance.

Ce fait est assez étonnant ; la race bovine est dans ces régions d'une qualité très inférieure. La raison en est probablement dans le manque de nourriture convenable. Les moutons et les chèvres se développent principalement dans les pays montagneux et là forment la principale richesse du peuple.

Mais nous comprendrons cette tendance contraire à la nature des choses, si nous nous rappelons le caractère et les idées du peuple avestique. L'Avesta est écrit au point de vue d'un peuple complètement sédentaire. Les nomades sont des ennemis naturels et constants. Les établissements fixes sont vantés en mille endroits ; des établissements sûrs, paisibles, durables sont objets ordinaires de demandes adressées aux Dieux.

(1) *Vaêti*. Je fait remarquer, en passant, que ce mot, sous la forme *vid* se retrouve dans les dialectes de Pâmir, ainsi que me l'écrivait le conseiller Albert Regel, de Tashkent le 7/19 mai 1882. Ce mot n'est point cité par Tomaschek.

Or, les bœufs sont partout et toujours les animaux domestiques qui demandent le plus de soin et entravent le plus la marche du nomade; c'est le bétail propre aux agriculteurs à demeure permanente. Plus transportables, plus résistants et plus sobres, les moutons et les chèvres forment la propriété naturelle des races nomades.

Les chevaux ne sont pas cependant moins estimés que les bœufs, mais leur possession est principalement l'objet des désirs des grands, de la noblesse guerrière. Le cheval qui traîne le char de bataille du guerrier au combat est le meilleur ami, le plus fidèle compagnon de son maître.

Dès les temps les plus reculés l'Irân oriental était renommé pour ses chevaux. Les grandes plaines qui s'étendent au versant occidental des chaînes de montagnes de l'Asie centrale s'approprient très bien à l'élève du cheval. Ces contrées en sont probablement le lieu origine (1). La principale force des armées bactriennes était formée de leur cavalerie redoutée, les Steppes du *Sir* et de l'*Amou* ont été, en tous temps, habités par des hordes de cavaliers nomades; par les Daces et les Massagètes aux temps antiques; de nos jours par les Turcomans. Balkh a maintenant encore des haras renommés; les chevaux du Hérat, très recherchés, forment un des articles d'exportation les plus importants.

L'emploi du chameau comme animal domestique est aussi un des traits caractéristiques des usages du peuple de l'Avesta. Le chameau est originaire du centre de l'Asie. Ceux de Bokhârâ et d'Andkhoui sont spécialement renommé. Les habitants du Pâmîr et des rives du haut Oxus s'en servent également comme de bêtes de trait ou de monture.

Les Indous védiques arrivés dans les plaines du Pandjâb ne semblent pas y avoir trouvé de chameaux; il les avaient connus auparavant quand ils étaient encore établis au pied de l'Hindoukoush (2). L'importance du chameau pour le peuple avestique se montre par cette circonstance que son prix est estimé tenir le milieu entre celui du bœuf et celui du cheval et que dans les temps antiques il leur était encore préféré.

(1) Hehn. *Culturpflanzen und Hausthiere*, p. 20 et ss.
(2) Cfr. mon *Ostirânische Kultur* etc., pp. 359-361.

L'âne aussi semble avoir tiré son origine de l'Asie centrale ; il joue un grand rôle dans le commmerce à Bokhârâ et à Khîva. On y apprécie grandement sa forme, sa force et sa patience. Une anesse est le prix fixe dans l'Avesta pour la guérison d'une maîtresse de maison.

Du coq et du chien je ne dirai pas grand chose. Le premier est hautement apprécié parce qu'il éveille l'homme par son chant. Le lever matinal et l'amour du travail sont aux yeux du zoroastrien de grandes vertus. Le coq, le héraut du génie Srauscha, l'aide à en exercer les actes.

Le chien était en quelque sorte sacré pour le zoroastrien, et n'était rangé que bien peu en dessous de l'homme. Aussi malgré l'influence dominatrice du mahométisme, qui a effacé ces idées chez les Iraniens, il n'en est pas moins vrai que chaque famille aryaque du Turkestân entretient pour le moins un chien.

Les chiens des tribus aryaques du haut Oxus se distinguent par leur force, leur courage et leur vigilance (1).

Si nous passons des animaux domestiques aux bêtes sauvages nous devrons remarquer d'abord que les espèces domestiques se retrouvent presque toutes à l'état sauvage dans l'Irân oriental et le Turkestân.

Nous avons déjà dit que le cheval tirait son origine de l'Asie centrale. Le chameau se rencontre encore à l'état sauvage dans certaines parties de ces régions.

L'onagre habite les Steppes du sud de l'Oxus et de l'ouest du Hâmoûn. Il y vit par troupe, sa taille est élevée, il est bien fait mais très craintif et difficile à saisir. Les montagnes du Khorassân et de l'Afghânistân ainsi que le territoire du haut Zerafshân nourrissent des moutons et des chèvres sauvages (2). Ceux du Pâmîr sont spécialement beaux (3).

Des animaux féroces, le loup était le plus redouté; son nom est employé comme symbole de tous les maux et de toutes les terreurs. C'est de lui que les troupeaux ont le plus

(1) Schuyler. *Turkistan*, I, 130. — Wood. *Journey to the source of the River Oxus*, p, 246.

(2) Ferrier. *Voyages*. I. 215. — Elphinstone. *Kabul*, II. 65, 225. — Schuyler. *Turkistan*, I, 278.

(3) Wood. *Journey*, 229, 230, 241. — Selon Kostenko dans la *Revue russe* de Röttger, 1876, 545, 553.

à souffrir, pour l'homme même il est souvent d'un grand danger. Et en réalité il n'est point de bête de proie qui cause autant de dommage que le loup aux habitants de l'Asie centrale.

Cependant le tigre s'y rencontre quelquefois isolé, dans les forêts marécageuses du Mazenderân, dans les fourrés des bords de l'Oxus et du Yaxartès voire même du Herîrûd (1). Mais il inspire moins de terreur que les loups fondant sur les troupeaux par bandes nombreuses. C'est surtout au sud-est de la mer Caspienne que ces bandes se rencontrent en grand nombre. Le pays lui-même avait de cet circonstance reçu le nom de Vehrkâna (Hyrkania) « le pays des loups. »

Il en est encore ainsi en cette contrée de même que dans tout l'Afghânistân, au haut Oxus et au haut Pâmîr. Là surtout ils paraissent exercer leurs ravages ainsi que dans les montagnes de Bokhârâ (2).

L'Avesta ne parle pas du Tigre. Les Aryas védiques qui apprirent dans l'Inde à le connaître durent pour lui, comme pour le lion, créer un nom nouveau. On ne s'étonnera donc point que dans certains hymnes des Védas le loup joue encore le rôle de l'animal redoutable par excellence. C'est un souvenir des temps antérieurs et des régions du Hindoukoush.

L'Avesta par contre nomme aussi l'ours, le renard et le sanglier et parmi les oiseaux de proie, l'aigle, le faucon, l'épervier et le hibou.

Les ours se rencontrent dans l'Afghânistân, dans les montagnes du Zerafshân, et sur le Pâmîr (3). Mais ils y sont trop peu nombreux pour que leurs ravages soient comparables à ceux qu'exercent les loups.

Les sangliers sont répandus en grand nombre dans tout l'Irân oriental. Dans l'Avesta, le Dieu de la victoire lui-

(1) Polak. *Persien*, I, 187. — Burnes. *Bokhârâ*, III, 154-155. — Vambéry. *Reise in Mittel Asien*, 23-24. — Schuyler. *Turkistan*, I, 227. — M. Gregor. *Journey through Khorassân*, I, 35.

(2) Polak. *Persien l. c.* — Elphinstone. *Kabul*. I, 225. — Schuyler. *Turkistan*, I, 278. — Gordon. *Pamir, the roof the world*, 159. — Wood. *Journey*, 158, 159.

(3) Elphinstone. *Kabul*, I, 225. — Schuyler. *Turkistan*, I, 275. — Burnes *Bokhara*, III, 155. — Gordon. *Pamir*, 159.

même est représenté sous forme de sanglier; on tenait cet animal comme courageux et d'humeur guerrière.

Les renards accompagnent partout les loups dans la Perse, l'Afghanistán et jusqu'au Pâmîr.

Les noms des oiseaux de proie ne sont point déterminés avec une certitude complète. Le vautour est désigné comme « mangeur de poules » et spécialement comme ayant une vue perçante. A une très grande distance il aperçoit une tache de sang de la grosseur d'un poing, comme si c'était la lueur d'un feu. De ses plumes comme de celles du faucon on faisait des ornements pour le manche des dards.

L'aigle que l'on trouve encore dans les environs de Bokhârâ et sur les hautes montagnes de l'est (1) est appelé dans l'Avesta « le grand oiseau » par excellence. Il construit son nid sur les pics les plus élevés jusqu'où seuls les nuages parviennent.

Le hibou (le *vâradjan* avestique), vole pendant la nuit en rasant les collines et les vallées. Ses plumes et ses os ont une vertu magique; on s'en servait comme d'une amulette pour se rendre invulnérable.

Il me reste, en ce qui concerne le règne animal, très peu de chose à ajouter. Les petits animaux nuisibles, les insectes, les sauterelles, les scorpions, etc., sont désignés sous le nom de *khrafstras*. Les fourmis passent pour spécialement dangereuses. Les serpents jouent un rôle dans toutes les mythologies; ils figurent avec les loups comme l'emblême de la cruauté et de la destruction.

Parmi les autres oiseaux l'Avesta mentionne encore la pie et le corbeau et parmi les amphibies, la tortue et le lézard. En dehors de quelques noms obscurs on y trouve encore cités la loutre, le castor, le hérisson et la taupe (2). Le hérisson vit dans les ténèbres; depuis minuit jusqu'au lever du soleil il tue, dit le texte, les créatures d'Anro-Mainyus. Aussi, les zoroastriens en font le plus grand cas. Son ennemi spécial est la taupe appelée : « le mangeur de trou. »

(1) Burnes. *Bokhara*, III, 155. — Wood. *Journey*, 153, 202, 213. — *Sur les Faucons de l'Irân*, voy. Vigne. *Narrative of a Visit to Ghuzni, Kabul and Afghanistan*, 136-137. — Burnes, *l. c.*

(2) Peut-être faut il voir avec Geldner dans *Sukuruna* le np. *surguna* porc-épic.

Les peaux de loutre forment encore en Perse un article d'exportation (1). L'Avesta la regarde comme sacrée. Il est probable qu'on lui attribuait quelque influence sur le développement de l'élément dans lequel elle vit et dont la diffusion était d'une si grande importance pour la Perse. Aussi l'Avesta dit-il : « Le meurtre d'une loutre produit la sécheresse qui détruit les pâturages. De ce pays, de cette habitation s'éloignent la richesse et l'abondance, la santé et la guérison, la bénédiction et la prospérité, la croissance, la florescence des grains et du gazon. »

Le castor se trouve encore dans les petits fleuves qui se jettent dans la mer Caspienne (2). Comme il fuit devant la civilisation, il a dû exister en beaucoup plus grand nombre dans l'antiquité. Les premiers habitants le trouvaient probablement dans tous les fleuves. Les vêtements du génie des eaux, Anâhita, étaient faits de peau de castor.

J'arrive à la fin de ce travail. J'ai cherché à peindre, me référant aux données formées par l'Avesta, le caractère du pays qui a vu naître la civilisation avestique. J'ai pour cela pris constamment en considération les conditions actuelles du Turkestân et de l'Afghânistân. Aussi nous avons pu constater qu'aucun des renseignements que nous donne l'Avesta n'est en contradiction avec ceux que nous avons recueillis dans la géographie actuelle de ce pays. Notre description a acquis de la sorte un fondement certain.

C'est en partant de la nature du pays que l'on doit, pensons-nous, juger la civilisation avestique. On a déjà maintefois fait remarquer que le caractère dualistique de la religion zoroastrienne s'explique par les contrastes absolus que présentent le sol et le climat. Nous voyons maintenant que cette opposition était reconnue par le peuple avestique. Nous pouvons maintenant constater que ce rapport entre la nature extérieure et la civilisation existait non-seulement dans la religion zoroastrienne mais aussi dans la vie politique du peuple de l'Avesta, dans bon nombre de ses usages domestiques, dans sa manière de concevoir le monde et la nation, et principalement dans ses conditions économiques.

(1) Polak. *Persien*, II, 174.
(2) Polak. *Persien*, I, 188.

NOUVELLES ACQUISITIONS

DE MANUSCRITS PEHLEVIS

A KOPENHAGUE.

Lorsque feu le professeur N. L. Westergaard revint de Perse après le séjour qu'il y avait fait en 1843, il apporta avec lui deux manuscrits pehlevis dont l'importance lui échappa pendant plus de trente cinq ans. S'occupant enfin de l'un d'eux en 1878, il m'informa qu'il contenait nonante deux questions et réponses et m'envoya une transcription de quelques-unes des premières demandes. Le nombre en était suffisant pour me permettre d'y reconnaître le texte du *Dâdistân-i-Dînîk* et alors, confrontant cette copie avec celle que j'avais déjà de ce texte, je constatai qu'elles étaient identiques. En conséquence il mit très gracieusement son manuscrit à ma disposition pour le collationner avec le mien, puis il en fit cadeau à la bibliothèque de l'Université de Kopenhague peu de temps avant sa mort (9 septemb. 1878). L'autre codex, mentionné dans la préface de son édition du *Zend Avesta*, p. 8, note 3 et p. 9, note 6, fut prêté au Dr F. C. Andreas en 1870 pour le mettre à même de preparer une édition du texte pehlevi du Minokhired, texte qui se trouvait avec d'autres dans le manuscrit de Westergaard.

Un fac-similé de ce texte a paru il y a quelques mois et le manuscrit original a été donné à la bibliothèque de l'Université de Kopenhague en 1881. Aussi j'ai pu, grâce à l'amabilité du bibliothécaire, examiner et collationner le restant du contenu, le printemps passé à Munich.

Comme ces deux manuscrits sont d'une importance considérable, je crois utile de donner de leur extérieur et de leur contenu une description courte et complète.

Le premier codex a perdu les 71 premiers folios et environ

les 35 derniers. Mais il lui en reste encore 181. Ils ont tous une hauteur de 25 $^1/_2$ centimèt. et une largeur de 19 centimèt.; les 47 premiers folios ont chacun 15 lignes et les 134 autres 17 par page. L'écriture est beaucoup plus serrée dans cette seconde partie du manuscrit, en sorte que deux de ces folios contient autant de matière que trois des premiers. Presque tout ce qui a été perdu de ce manuscrit se retrouve dans d'autres copies apportées de Perse à Bombay depuis le commencement de ce siècle. A en juger d'après ces derniers, le contenu du codex, qui nous occupe, pourrait se partager en trois parties a peu près égales.

La première, d'environ 97 folios, est une espèce de Rivâiet pehlevi, ou mélange de traditions et légendes, de décisions relatives à la religion et aux cérémonies du culte, et de date incertaine. La seconde, qui occupe 102 folios, est un traité pehlevi d'une grande valeur. C'est ce que l'on appelle le *Dâdistân-i-dînîk*, écrit pendant la seconde moitié du IXe siècle, par Mânûscîhar, Destour suprême de *Pârs* et de *Kirmân*. Le troisième, d'une étendue de 88 folios, forme un autre Rivâiet pehlevi et consiste principalement en copies de lettres écrites par le même Mânûscîhar, à la de A. Y. 250 (A. D. 881) et en divers écrits de son frère Zâ*d*-sparam.

Dans son état actuel de mutilation, le manuscrit commence par la dernière partie du premier Rivâiet pehlevi, au milieu d'une description des millennia des trois derniers apôtres et de nombreux détails concernant la résurrection.

Après cela viennent la description de Kangde*z*, quelques indications relatives au sommet de l''Arezûr, au premier homme et à la première femme, dévorant leur premier enfant par une affection déréglée; aux quinze œuvres accomplies par Auharmazd, œuvres plus difficiles que la renovation de l'univers, et à la renonciation. Puis il y est traité des agents de la renovation du monde, de l'ombre d'un homme tombant sur un cadavre, du péché qui affecte les accusateurs, du transport d'un cadavre à travers un pont, des impuretés séparées du corps vivant (*hîkhar*), enfin de la valeur des pains sacrés (darouns) et des fêtes sacrées (myazd). Après quoi viennent de nombreux détails touchant la consécration des pains sacrés, les cérémonies des Afri-

gâns et les offrandes de mets; enfin la traduction pehlevie de l'Ahunavar et une longue série de conseils attribués à Atûrpâd-i-Mârspendân qui terminent le Rivâiet.

Le Dâdistân-i-dînik, qui suit sans aucun intervalle, est le nom moderne donné à un ensemble de nonante deux questions et réponses sur des sujets religieux. Il forme, comme il a été dit, la seconde partie du codex. Ces questions, à ce qu'on dit, avaient été envoyées à Mânûscîhar par quelques fidèles de «la bonne loi» et retournées par celui-ci avec ses réponses à ceux qui les lui avaient adressées; les réponses sont écrites de Shîrâz. Une traduction anglaise de ce traité venant de paraître dans le XVIIIe volume des livres sacrés de l'Orient (The sacred books of the east) il n'est point nécessaire de reproduire ici toutes ces demandes en détails.

Un fait seulement mérite d'être cité. Mânûscîhar termine ses réponses par un long extrait du 6e livre du Dînkar*d* bien qu'il ne mentionne pas le titre de ce livre. Il cite également le nom d'Atûrfrôbag, fils de Farâkhûzâ*d*, compilateur du 4e et 5e livres du Dînkar*d* comme un de ses prédécesseurs (voir Dâd. LXXXVIII, 8) et fixe ainsi la compilation de cet ouvrage à une époque antérieure au Dâdistân-i-dînik.

Après ce traité et séparé seulement par l'espace d'une ligne, vient le second Rivâiet qui forme la troisième partie du manuscrit. Celui-ci commence par une formule d'incantation pour écarter la fièvre, suivie des signes du caractère et de la destinée marqués par les différentes couleurs des tâches de la peau, et d'une description des degrés du ciel. Après cela viennent trois longues lettres de Mânûscîhar, dont le sujet est la condamnation de certaines décisions hérétiques portées par son frère Zâ*d*-sparam, relativement à la cérémonie du Barashnûm.

Comme une traduction anglaise de ces lettres est publiée dans le même volume que le Dâdistân-i-dînik, il suffira de rappeler ici que la dernière des trois est datée de A. Y. 250 (A. D. 881) et que la première parle de *Nîshahpûhar* (commentateur souvent cité dans le Vendidâd pehlevi et dans le Nirangistân) comme du conseiller du roi Khûsrô Nôshirvân (A. D. 531-579). Ces deux faits sont d'une grande importance en ce qui concerne l'âge d'une grande partie de la littérature pehlevie existant encore aujourd'hui.

A ces lettres succèdent les morceaux choisis de Zâ*d*-sparam, dont le commencement, traduit en anglais, a paru avec le résumé du restant dans le V[e] volume des « Sacred Books of the East. » La fin de ces fragments et d'autres écrits de Zâ*d*-sparam ont complètement disparu de ce codex où ils occupaient les 35 derniers folios. Mais cette perte n'est pas irréparable et le tout, ou peu s'en faut, peut se retrouver dans deux manuscrits de Bombay. Un de ces manuscrits, appartenant maintenant au Destour Jamaspji Minoceherji, a été collationné avec celui de Kopenhague et leur identité a été constatée. Il présente de nombreuses lacunes, mais heureusement les parties manquant au commencement du codex de Westergaard, sont entièrement conservé dans celui de Bombay, ainsi qu'une quinzaine des premiers folios perdus à la fin et les quatre derniers; il n'y a donc lacune que de 16 folios entre ces deux morceaux conservés. A la fin se trouve un colophon portant la date de A. Y. 941 (A. D. 1572) et copié probablement de celui de Westergaard.

L'autre manuscrit, appartenant au Mobed Tehmuras Dinshawji, paraît avoir été écrit deux générations plus tôt. Le commencement y manque, mais en revanche il contient 14 des 16 folios perdus au manuscrit précédent. De sorte que l'on peut reconstruire entièrement le texte à l'exception des deux folios 5 et 6 en commençant par le bout. Le codex de Westergaard, malgré ses lacunes, est un des plus importants pour la fixation du texte. Le seul qui puisse lutter avec lui pour l'exactitude est celui du Mobed Tehmuras, lequel est en même temps plus complet et plus ancien.

Le second codex de Westergaard se compose de deux manuscrits liés ensemble, et contient 178 folios ayant chacun 23 centimèt. de haut et 18 centimèt. de large.

Le premier de ces deux manuscrits qui renferme trois colophons datés, contient maintenant 136 folios de 15 lignes à la page, mais il a perdu 129 folios au commencement et 20 en différentes places.

Le second, qui ne porte pas de date, contient 42 folios de 16 à 21 lignes par page (20 habituellement) d'une autre écriture que la précédente. La première partie commençait par le texte du grand Bundahish; il n'en reste que le dernier folio portant à la fin un colophon daté de A. Y. 936

(A. D. 1567). Ce folio ne contient que la dernière partie du dernier chapitre de Bundahish mais ce court fragment n'est pas sans importance quant au texte puisqu'il concorde parfaitement avec celui du manuscrit apporté, il y a peu d'années, de Perse à Bombay et désigné par les lettres TD dans l'introduction du Ve volume du «Sacred books of the East,» pp. XXXII-XLI (1).

Les 36 folios suivants renferment environ les trois quarts du texte pehlevi si rare du Mînôkhired. 10 folios du milieu de ce texte se sont perdus; à la fin est un colophon daté de A. Y. 938 (A. D. 1569).

Un fac-simile très exact des 37 premiers folios de ce codex ont été publiés récemment par le Dr Andreas; j'en donnerai une description dans une note subséquente.

Les 80 folios suivants contiennent tout le sixième livre du Dînkar*d* hormis dix folios perdus vers le milieu du livre; après quoi viennent les chapitres 160 et 283 du IIIe livre du Dînkar*d*; puis un colophon portant la date de A. Y. 934 (A. D. 1574), et un long extrait de la dernière partie du colophon de la première copie faite A. D. 1000 sur le manuscrit original de la dernière recension du Dînkar*d*; enfin le Bahman Yesht, laissé inachevé vers le dernier cinquième du traité, et pour terminer quelques lignes prises au commencement d'un Jâmâspi persan transcrit en lettres avestiques par une main plus récente.

La seconde partie de ce codex commence par les deux derniers chapitres du IIIe livre de Dînkar*d*; viennent à la suite le Ve livre en entier et environ les trois dixièmes du IXe livre laissé ainsi inachevé.

Au bout de ce manuscrit trois folios plus petits ont été cousus au reste. Les deux premiers sont formés de fragments détachés, d'une description, écrite en pehlevie, de la cérémonie du Paragnah destinée aux préparatifs des cérémonies

(1) Je m'en suis assuré en comparant une copie de ce dernier chapitre du Mns. T. D. que j'ai reçu dernièrement, avec le fac-simile de cette partie du codex de Westergaard publiée par Andreas. J'ai appris en outre qu'un codex contenant le grand Bundahish et écrit plus correctement que lé code TD a été apporté de Perse à Bombay en 1880 et se trouve encore entre les mains du Mobed Tehmûras Dînshawjî qui se propose de publier prochainement une édition imprimée du texte entier.

du culte. Le troisième contient un fragment du Yesht de *Srosh* (Yas. LVII, 2-6 éd. Westergaard).

La partie du Dînkard insérée dans ce codex renferme en tout la cinquième partie du texte existant. Il provient du même exemplaire (écrit A. D. 1000) que le manuscrit de Bombay, qui contenait primitivement les livres III à IX en entier et semble avoir été écrit A. D. 1669.

Suivant Mullâ Fîrûz (voir l'*Avijeh Dîn*, pp. 138-141), ce manuscrit fut apporté de Perse à Bombay en 1783 et plusieurs folios en avaient été arrachés avant qu'il pût être copié. Il s'en suit que tous les autres manuscrits copiés dans l'Inde sont plus ou moins incomplets, puisqu'ils proviennent tous, sans exception, de ce manuscrit de 1669, qui contenait originairement 393 folios de 34 centimèt. de haut sur 25 de large, ayant chacun vingt à vingt-deux lignes à la page. En son état présent il n'en a plus que 322. Des 71 folios enlevés, quatorze seulement sont revenus aux mains du possesseur actuel du manuscrit, le Destour Sorâbji Rustamji; 50 sont en d'autres mains ; sept autres n'ont point encore été retrouvés ; cinq de ceux-ci étaient occupés par des fragments du texte, et les deux autres par les colophons finaux.

Le manuscrit du Dînkard, qui se trouve dans la collection de Haug à Munich, descend du manuscrit de 1669 ci-dessus mentionné et renferme à peu près les deux tiers du texte entier des livres III-IX.

J'ai collationné la partie du Dînkard contenue dans le manuscrit de Westergaard avec une copie exacte du manuscrit de Bombay de 1669. La comparaison des deux exemplaires m'induit à croire que la partie la plus ancienne du texte du codex écrit en 1574 est plus correcte que celui du manuscrit de Bombay, et que la plus récente ne l'est pas moins. Ainsi dans le VIe livre du Dînkard le codex de Westergaard donnne vingt-neuf passages contenant chacun plus de trois mots et qui sont omis dans le manuscrit de Bombay, tandis que ce dernier ne renferme que deux passages semblables omis dans l'autre.

Au IXe livre le codex donne aussi le texte contenu dans un des folios manquant à Bombay. Il serait par conséquent d'une importance considérable pour les futurs éditeurs du Dînkard dans toute l'étendue de son contenu.

Le texte du Bahman Yesht qui se trouve dans ce codex est notablement inférieur à celui de l'exemplaire plus ancien noté K. 20 à Kopenhague ; toutefois il a le mérite de combler quelques lacunes survenues dans celui-ci par suite de l'âge et de l'emploi.

Il semble d'après ces observations que Westergaard a eu la bonne fortune, il y a environ 40 ans, d'être le premier qui ait apporté en Europe le Dâdistân-i-dînîk ainsi qu'une partie considérable du Dînkar*d*. Et cependant au moment de sa mort il ne soupçonnait encore la chose qu'en partie. L'adjonction de ces manuscrits à ceux qui sont déjà réunis à la bibliothèque de l'Université de Kopenhague contribuera certainement à maintenir à cette collection le mérite d'être la plus importante en manuscrits pehlevis de toute l'Europe.

Munich, décembre 1882. E. W. West.

SUR LE DÉCHIFFREMENT

D'UN

GROUPE CARACTÈRES GRAVÉS

SUR LE BAS-RELIEF

DIT

DE LA CROIX A PALENQUÉ.

(Lecture faite à l'Institut, en juin 1882).

Les dessins de Del Rio, publiés à la suite de la relation de Cabrera qui avait visité le Centre de l'Amérique vers la fin du siècle dernier, la publication de l'ouvrage de Dupaix, à Londres, en 1822, avaient fait connaître à l'Europe, les ruines du Yucatan et ses somptueux édifices chargés d'inscriptions en caractères dits *calculiformes*.

C'était un premier pas, mais pendant longtemps, on eut lieu de douter que le déchiffrement de ces hiéroglyphes Américains devint jamais chose possible.

Heureusement, la traduction du manuscrit de Diego de Landa, vieux missionnaire presque contemporain de la conquête, vint nous fournir le secours qui avait fait défaut jusque là. On y trouve la transcription en caractères latins de plusieurs hiéroglyphes Yucatèques, celle des signes des jours et des mois. La publication du manuscrit Troano accrût encore dans une certaine limite, nos moyens d'investigation. Les signes des jours y sont presqu'identiques à ceux de Landa et, de plus, l'on y rencontre un certain nombre de caractères évidement numériques. L'extrême similitude de tous ces caractères avec ceux que nous retrouvons gravés sur les bas-reliefs de Palenqué, d'Uxmal, de Chichen-Itza joint à ce que nous savons concernant les dialectes des populations de toutes ces régions, ne nous permet guères

de douter que les inscriptions calculiformes ne soient toutes rédigées dans un dialecte très voisin du Vieux Maya, contemporain de la découverte.

Déjà, M. l'abbé Brasseur, dans son introduction du manuscrit Troano, établit la valeur des signes numériques de 1 à 20, les unités étant figurés par des points et les quints par des barres. C'est de toutes les tentatives de déchiffrement, la seule qui nous paraisse avoir été couronnée de succès et mériter d'être prise au sérieux.

Au moyen des gravures de Del Rio, nous avions cru pouvoir lire l'un des groupes de caractères du bas-relief de la croix « Hunab-ku, » litt. « le seul saint, le Sacré, » nom de la principale Divinité du Panthéon Yucatéque, et un second « UCukulcan, » litt. « Celui de Cukulcan. » On sait que *Cukulcan*, litt. « Le serpent-quetzal, le serpent aux plumes vertes » sorte de demi-dieu, de Héros civilisateur qui parût dans le Yucatan, nous dit la légende, vers le IXe siècle de notre ère, ne constitue qu'une forme locale du second *Quetzalcoatl* mexicain dont le nom a juste la même signification et que les peuples de l'Anahuac considéraient comme leur grand réformateur religieux,

D'autres groupes du même monument nous ont paru offrir également le nom de *Hunab-ku*, mais écrit d'une façon un peu différente.

Enfin, nous pensons avoir lu dans le *Codex Troano* phonétiquement ou plutôt par la méthode syllabique, quelques mots yucatéques tels que *Cimil* « mortuus, defunctus ; » *Yaxma* « Il a reverdi, il a poussé de nouveau. » Le nom même de *Cukulcan* se retrouve, sans aucun doute, dans un passage dont le caractère semblerait historique. Le manuscrit Troano constitue, comme l'on voit, une sorte de calendrier, rédigé suivant les données du comput mexicain, mais dont une portion renferme, sans aucune doute, la narration d'évènements anciens. Les signes que nous y rencontrons, plus simples de formes que ceux des monuments, sont à peu près vis-à-vis de ces derniers, dans le même rapport où se trouvent les caractères hiératiques de l'ancienne Egypte, vis-à-vis des hiéroglyphes purs; quant à l'existence d'une écriture véritablement démotique au Yucatan, sa réalité nous semble plus que deuteuse.

Ajoutons, pour être complets, que dans le dernier fascicule paru des *Actes de la Société philologique*, nous nous sommes efforcé de préciser la valeur des signes présentant plusieurs nombres supérieurs à 20, que M. de Cessac a reconnu, (et avec toute raison, suivant nous), un nouveau signe de l'unité dans le point entouré d'autres points plus petits, tel qu'il apparaît dans plusieurs passages du Troano.

La valeur des signes des jours, d'après ce manuscrit, a été étudiée tant par le Dr Philippe *(The Manuscript Troano)* dans le *American naturalist* que par nous. (Voy. divers articles de la *Revue de Philologie et d'Ethnographie*, publiés par M. de Ujfalvy, Paris 1874.)

Nos autres travaux de déchiffrement, ont été insérés dans les *Actes de la Société philologique*, 1re année, (Essai d'un fragment d'inscription palenquéenne) et tome VIII, dernier fascicule, ainsi que dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, année 78-79.)

Nous devons ajouter, pour être complets, que M. de Cessac, le premier, nous semble avoir déterminé les sujets auxquels se rapportent plusieurs des vignettes du manuscrit Troano. Il reconnait une déité analogue au *Tlaloc* ou dieu de la pluie des Mexicains, dans le personnage à long nez et à teinte bleue, livrée habituelle des divinités aquatiques.

Quatre feuilles se rapportent évidemment aux fêtes célébrées en l'honneur des *Bacabs* ou génies de chacune des quatre années du lustre. On y reconnait très clairement plusieurs des cérémonies tout au long décrites par Landa, par exemple : la scène de la danse des échasses, le sacrifice de la victime lancée du haut d'un échafaud ou plate-forme, celui du chien blanc, bariolé de noir ou de rouge, etc. C'est ce que avons tenté d'établir dans deux lectures faites dans le courant de l'année 1881, l'un à la société de linguistique, l'autre à la société philologique.

Ce préambule bien long, sans doute, nous a paru nécessaire pour donner un résumé de l'état actuel de la question. Nous y exposons tout ce qui nous semble sérieux dans les tentatives de déchiffrement entreprises jusqu'à ce jour.

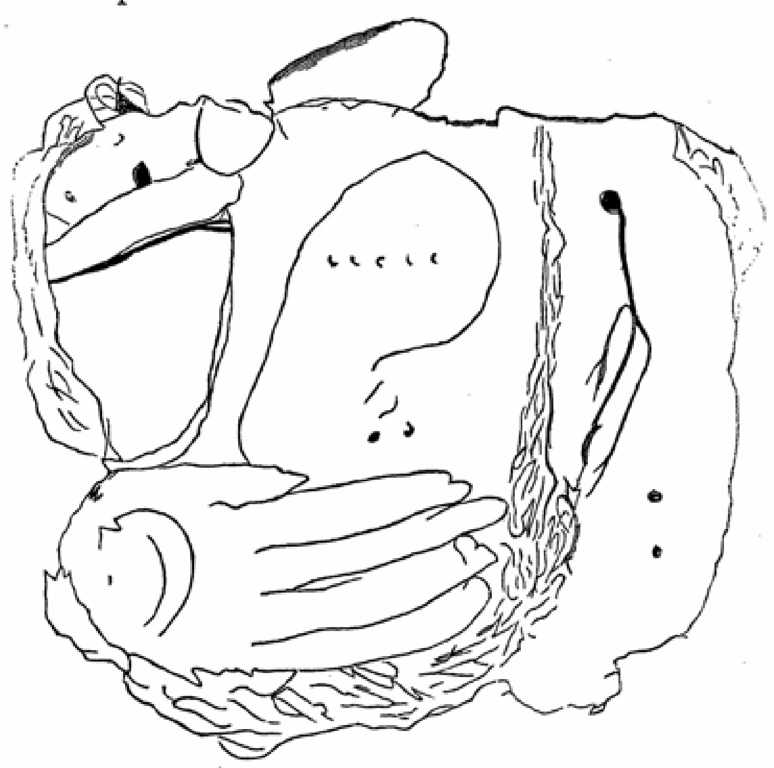
Nos essais de lecture du Bas-relief de la croix furent d'abord très favorablement accueillis en Amérique et l'on voulut bien considérer le problème du déchiffrement comme

résolu en principe. Plus tard, certaines objections nous furent opposées par des archéologues américains (nous ne croyons pas avoir à nous arrêter sur celles dont nos travaux furent l'objet en Europe). Citons un travail publié par la *Smithsonian* de Washington sur les tablettes palenquéennes et dû à un auteur dont le nom nous échappe pour le moment. On y fait ressortir les variantes qu'offrent dans Waldeck, dans Cabrera et le moulage du musée de Washington, le groupe de caractères où nous avons pensé devoir lire le nom de *Hunab-ku ;* sans contester absolument les légitimités de notre mode de déchiffrement, l'auteur déclare qu'il est bien difficile d'arriver, sur ce point, à une certitude.

Ces observations, justes jusqu'à un certain point, en principe, ne nous paraissaient pas suffisantes pour nous amener à modifier nos conclusions. Certes, lorsqu'il s'agit de caractères absolument inconnus, les copistes et, plus encore, les artistes sont sujets à s'écarter même inconsciemment de la vérité, et à commettre d'involontaires inexactitudes. On aurait de cela, une preuve bien convaincante dans la façon dont les dessinateurs de l'expédition d'Egypte ont reproduit certaines inscriptions hiéroglyphiques. Toutefois, les variantes citées plus haut se réduisaient, somme toute, à assez peu de chose et se pouvaient expliquer le plus souvent, par l'état d'usure de la pierre. La similitude de la plupart des signes avec ceux que donne Landa n'en demeure pas moins frappante. Du reste, l'inspection des belles photographies rapportées par M. Charnay n'a pu que nous conduire à la même conclusion. Dans le fragment du bas-relief de la croix par lui produit, le nom de *Hunab-ku* nous a paru reconnaissable. L'on pouvait arguer, il est vrai, de la petitesse de l'échelle qui est loin de rendre la sculpture indigène dans tous ses détails.

Nous avons donc pris le parti de nous en rapporter aux estampages qui font l'ornement du musée du Trocadéro, comme devant nous fournir les éléments nécessaires pour lever tous les doutes. Grâce à l'obligeance de M. le Dr Hamy, un moulage sur plâtre d'après l'estampage nous a été fourni et c'est lui que nous présentons à nos lecteurs. Je suppose qu'après l'avoir attentivement examiné, on demeurera fixé sur la manière dont il doit être lu. En voici le calque aussi

fidèle qu'il nous a été possible de le donner. Les pointillés représentent les éclats ou brêches qui se sont produites dans la pierre.



Je ne suppose pas que le lecteur hésite à assimiler le premier caractère de droite, celui par lequel commence le groupe avec la signe :)) *Ha* de Landa. *Ha* ou *a* signifie « eau » en Yucatèque et les deux petits points semblent indiquer des goutelettes. La ligne qui traverse le caractère en question dans l'inscription monumentale n'est sans doute que l'équivalent de la 2e ligne courbe de Landa. La lecture *Ha* ou *H* (puisqu'enfin le même signe aussi bien en Maya qu'en Egyptien se pouvait prendre comme syllabe ou comme simple consonne) mérite d'être considérée comme acquise.

Laissons, pour un instant, de côté le 2e caractère, celui du milieu que l'état d'usure de la pierre rend difficile à lire, nous passerons au suivant qui représente la paume de la main ouverte, comme le prouvent le point et le demi-cercle,

image grossière des lignes qui sillonnent l'intérieur de la main humaine. Or « paume » se dit *nab* en Maya. Bien que ce signe ne se trouve pas dans la liste donnée par Landa, le son à lui donner paraît certain. Nous nous trouvons donc en présence d'un mot commençant par H, et ayant pour 2ᵉ syllabe *nab*. Le dernier caractère, celui de gauche se rapproche excessivement du signe lu *Kou* ou *ku* de Landa. Seulement, les points du rond inférieur sont dans l'hiéroglyphe monumental remplacés par une barre continue, mais il ne faut pas oublier que les inscriptions des palais et et les spécimens données par Landa, bien que se rattachant à un seul et même système graphique, ne sont, cependant, ni de la même région ni peut-être de la même époque.

Tout ceci nous amène invinciblement à admettre que le mot ici gravé est bien *Hunab-ku* et que le second caractère ne peut être qu'un *ou*. *U* (prononcé *ou*) possède, entre autres sens, dans la langue Maya, celui de « cordon de choses enfilées. » Ne serait-ce pas, malgré l'état de déterioration de la pierre, précisément une cordelette repliée sur elle-même qu'il conviendrait de voir dans l'espèce de cercle ouvert par un côté qui caractérise le signe en question ? Cela nous semble, on ne peut plus plausible. D'ailleurs, on aperçoit encore à l'intérieur du caractère, la trace aux trois quarts effacés de quatre ou cinq points placés en fil. Le dessin donné par Del Rio se trouve ici moins exacte que de coutume. Il présente des lignes transversales et des traits qui n'existent réellement pas dans l'original, et c'est précisément cette transcription fautive qui nous avait amené à lire *o* au lieu de *u*, seule lecture évidemment acceptable. Quoiqu'il en soit, celle du groupe entier nous semble désormais et une fois pour toutes, incontestablement fixée.

H. DE CHARENCEY.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE.

« Un charme particulier de l'égyptologie... c'est qu'elle abonde en surprises. De temps à autre quelque découverte inattendue frappe nos yenx, et nous ressentons alors les délicieuses sensations qu'éprouva Belgoni, lorsque pour la première fois il porta ses regards sur les merveilles du tombeau de Séti-Minephtah. Ce sont là des jouissances que nous pouvons nous procurer, même sans aller en Egypte (1). »

Ces paroles d'un homme qui, lui-même, a préparé tant de surprises à l'égyptologie, produits d'une science et d'une pénétration également rares, peuvent très bien s'appliquer à à l'époque actuelle. La découverte de la cachette de Deir-el-Baheri (2) et des trésors magnifiques qui s'y trouvaient entassés, ou la trouvaille, au musée de St-Pétersbourg (3), d'un papyrus presque intact, datant de l'ancien empire et renfermant un conte fantastique, donnent aux paroles de M. Goodwin toute une nouvelle actualité? Rien d'étonnant alors à cela que les travaux des égyptologues prennent un développement qui paraît bientôt pouvoir rivaliser, quant à l'étendue, avec celui de la littérature des sciences classiques.

Un compte-rendu complet de tout ce qui, sur le terrain de l'égyptologie, a paru pendant les ans 1881 et 1882, nous mènerait trop loin, quand même nous eussions à notre disposition l'ensemble de tous ces matériaux variés — ce qui évidemment doit dépasser les ressources d'un savant. Aussi en nous engageant à essayer de tracer sommairement et brièvement pour les lecteurs du *Muséon* les progrès de l'égyptologie pendant les derniers mois, nous sommes nous

(1) *Goodwin* dans *Chabas*, Mélanges Egyptologiques III, 2, p. 3.
(2) *Maspero*. La trouvaille de Deir-el-Baheri.
(3) *Golenischeff*. Sur un ancien conte égyptien.

réservé le droit de *choisir* un certain nombre d'ouvrages égyptologiques que nous avons parcourus, le crayon à la main. A l'avenir on aura sans doute une revue plus complète, quel qu'en soit du reste l'auteur.

En fait de *grammaire égyptienne*, nous avons en premier lieu à signaler les mémoires de M. Erman, publiés dans le journal de Berlin (1). Ce savant qui déjà, par sa *Grammaire néoégyptienne*, a rendu à l'égyptologie de signalés services, a continué à appliquer, dans ses *Altägyptische Studien*, la même méthode, dont l'emploi dans le premier travail avait été du plus heureux effet. Cette méthode est assez simple. Elle veut que le langage de chaque époque, voire même de chaque style soit traité séparément et nécessite par conséquent une grande unité dans l'étude. L'idée n'est nullement nouvelle, mais à M. Erman revient le mérite incontestable de l'avoir, le premier, mise à exécution avec une sévérité qui ne se dément jamais. La seule observation que nous serions tenté d'adresser à M. Erman, c'est qu'il marche peut-être trop sur les pas de la vieille école grammaticale; cette école qui établit des règles par induction de deux ou trois — disons dix — exemples, et puis veut que tous les mots de la même classe (d'un autre point de vue!) se déclinent ou se conjugent sur le modèle des deux ou dix premiers. Il nous en donne un exemple, quand il dit : le mot copte *overête* « jambe » est substantif; « le pluriel en devrait (*müsste*) alors être *ourève.* » [Zeitschrift 1881, page 48]. Mais comment M. Erman le sait-il? Ce que la vieille grammaire appelle des *exceptions*, ce sont très souvent des formes qui représentent une époque fort ancienne de la langue. On oublie que, dans la science du langage, il y a une assez grande différence entre *pouvoir* et *devoir*.

Les *Altägyptische Studien* nous donnent plusieurs petites monographies très-instructives. En traitant de la « notation des voyelles et du suffixe de la première personne du singulier au temps de l'ancien empire, » l'auteur est parvenu à écarter plusieurs difficultés d'orthographe qui étaient restées inexpliquées jusqu'à l'apparition de son ouvrage. A propos de l'étude « sur le *i* du duel, » on peut toujours, je pense,

(1) Altaegyptische Studien, an. 1881, pp. 41-66; an. 1882, pp. 43-45.

révoquer en doute l'existence d'un duel grammatical en ancien égyptien. Il serait du moins fort étrange que le substantif en eût pris un, tandis que le *pronom n'a laissé aucun vestige de ce nombre* : car les formes du suffixe de la première personne du pluriel que donne l'inscription du temple de Séti I à Abydos (le *n* avec *deux* barres au-dessus, au lieu de trois), sont à mon avis plutôt des duels idéographiques, comme tous les duels de l'égyptien de l'époque historique semblent être. — Au nombre des mots, qui en ancien égyptien seraient des duels, figurent selon M. Erman « toutes les désignations de la nuit. » On pourrait être tenté de demander : quel peut être le motif de ce phénomène? Serait-ce une allusion mythologique? Mais alors il faudrait inventer de pareilles allusions pour une infinité de cas. Si l'on admet l'existence de duels tels que *nfrui* dans la phrase : *nfrui ubn-k*, « beau est ton lever, » on serait en plein droit, ce me semble, de prétendre, par exemple, que *haben* étant un infinitif en allemand, les soi-disant adverbes *oben*, *unten*, le quasi substantif *Ofen*, etc., doivent être des infinitifs; car ils se terminent aussi par *en*.

Il paraît que le duel va être pour l'égyptien ce qu'ont été les langues touraniennes pour la philologie comparée — une sorte de réservoir où l'on peut loger à volonté tout ce qu'on ne sait pas au juste où classer.

De futures recherches feront voir, si M. *Erman* a eu raison d'écarter de la grammaire la flexion en *ti*. Il est vrai que plusieurs des preuves qu'il a données en faveur de son opinion paraissent très convaincantes; mais il y a encore certains sujets de doute qu'il faudrait écarter. A cette occasion, on pourrait rappeler que, comme l'a fort bien remarqué M. Erman lui-même, le suffixe *i* des noms d'agent n'est pas exprimé dans l'écriture des plus anciens monuments (1).

(1) Le psssage des inscriptions de la pyramide de Merenra [2,5-6] que M. Erman, et l'éditeur de ces inscriptions, M. Brugsch lui-même, ont laissé en blanc dans leurs interprétations, nous représente une forme du groupe bien connu, *ár*, *āár* « monter, élever » [comp. la stèle 11 de Turin et l'extrait d'une stèle de Boulaq, communiqué par M. *Brugsch*, Dict. V, p. 177]. Le susdit passage signifie donc à peu près : « Cette barque de Ra, que les dieux se plaisent à (voir) monter (le ciel) et dans laquelle ils aiment à s'embarquer » etc.

Là donc les noms d'agent ont la même apparence que des féminins ordinaires. Par exemple *meurit* (d'après l'écriture de l'époque des pyramides) pourrait signifier aussi bien l'*aimée* ou l'*amante* que l'*amant*.

L'article, intitulé « Verba mediae geminatae in Aegyptischen » est peut-être celui où M. Erman a déployé le plus son talent de grammairien. Plusieurs des résultats qu'il y a obtenus, resteront acquis à la science ; je me permets d'en relever particulièrement le fait de la gémination constante du second radical dans certaine classe de verbes et dans des phrases introduites par des pronoms relatifs.

Dans la traduction avec commentaire de l'*Inscription d'Ounan* que M. Erman a publiée au commencement de l'année, il a largement mis à contribution les faits grammaticaux qu'il avait consignés dans ses *Altägyptische studien* (1).

Nous venons de nommer le plus important travail qu'on ait publié dans ces derniers temps, en grammaire égyptienne. Evidemment chaque examen approfondi de textes hiéroglyphiques ou hiératiques comporte une série de remarques grammaticales plus ou moins nombreuses, au moins tant que l'égyptologie restera ce qu'elle est à ce moment—une science en progrès quotidien. Sous ce rapport nous avons à signaler les « notes de différents points de grammaire et d'histoire » de M. Maspero (2). Le savant auteur a ici, entre autres choses, donné un exposé de ses vues relatives à la prononciation des noms égyptiens (3) royaux, basées sur les transcriptions de noms retrouvées chez les auteurs grecs depuis l'Hérodote jusqu'à la chute du paganisme. Il va sans dire qu'on ne peut toujours, de cette façon, arriver à la prononciation véritable — ce que l'auteur fait remarquer surabondamment — mais celle que l'on obtient est au moins plus égyptienne que la lecture de noms royaux aussi informes et singuliers que, par exemple, *Ra-user-ma-setep-en-ra* ou

(1) *Zeitschrift*, 1882, pp. 1-30. —

(2) Zeitschrift, 1881, pp. 116-132, et ibidem 1882, pp. 120-135.

(3) M. Maspero s'occupe de cette matière depuis longtemps. En 1878, nous l'avons entendu professer les mêmes vues au collége de France, mais il ne les avait pas jusqu'ici consignées avec démonstration complète dans une publication.

Ra-men-cheper, noms que tout le monde admet sans bien croire à leur possibilité réelle. « Pour arriver à la reconstitution du système de vocalisation » le talon d'Achille — « de l'Egyptien, il faut, » selon M. Maspero, étudier chaque mot à part et n'essayer d'en déduire les règles générales qu'après avoir établi sûrement un grand nombre de faits particuliers. M. Maspero a choisi pour type de sa méthode le nom du soleil *ru*, qui joue le rôle prépondérant dans la formation des noms royaux. Ce nom doit se transcrire de différentes manières selon sa place dans les composés. *Râ* au commencement et au milieu, *Rî* à la fin des noms. Ces différentes prononciations proviennent sans doute de différence d'accentuation, et comme l'accent égyptien est presque inconnu jusqu'à présent, il est clair que le nouveau système ne peut aspirer à être définitif; mais en l'appliquant avec prudence et en s'éclairant des découvertes faites sur d'autres points dans le rayon de la phonologie égyptienne, on arrivera tôt ou tard à un résultat qui ne sera probablement pas trop loin de la vérité. Atteindre à la vérité elle-même ou à la certitude paraît dans ce cas particulier presque impossible, vu la pénurie des matériaux que nous a conservés l'Egypte ancienne.

Dans le mémoire dont nous parlons, M. Maspero démontre assez ingénieusement que la désignation d'*Amenofis* que l'on avait, à l'exemple de Josèphe, appliqué à *Amenhotpou* III, doit appartenir à un tout autre personnage et que le roi Memnon a été nommé plutôt *Amenothes*. Plusieurs autres questions grammaticales sont discutées dans ces notes ; elles contiennent en outre des traités de différente nature, par exemple : 1° plusieurs petits textes inédits, parmi lesquels ceux qui proviennent de la cachette de Deir el Bahari présentent un intérêt tout special ; ils prouvent en effet, que M. Maspero a eu raison de considérer cette place comme ayant servi primitivement de tombeau à certains membres de la famille des grands-prêtres d'Ammon. 2° Une étude sur les listes de noms géographiques que Thotmès III fit graver sur les pylones de Karnak, comme une sorte d'appendice au récit de la campagne contre Maggedo. En suivant une méthode de transcription plus rigoureuse que celle de ses devanciers, l'auteur a dû renoncer à identifier un

bon nombre de noms, mais les identifications qu'il propose ont l'avantage de tenir exactement compte des permutations des sons égyptiens et sémitiques dont les règles ont été solidement établies. M. Maspero émet comme une opinion à lui inspirée par l'étude et de ces listes et de celles (postérieures de cinq siècles) de Sheshonq, que « les nomenclatures n'avaient pas été rédigées à l'audition, comme on le suppose généralement, mais que les scribes, par qui elles ont été dressées, avaient eu à leur disposition des originaux rédigés en une écriture sémitique, qu'ils ont transcrite, lettre pour lettre, en caractères égyptiens. » A l'appui de cette nouvelle opinion, l'auteur rappelle fort justement que, « au dire des monuments égyptiens, certains peuples de la Syrie avaient des scribes, possédant un système d'écriture, » et qu'en Egypte, il y avait « nombre de scribes d'origine sémitique également versés dans les langues de la Syrie et de l'Egypte. »

A propos de ces listes géographiques de Karnak, M. Golenischeff a publié une lettre à M. Brugsch (1), accompagnée de dessins, où, d'après les textes originaux, il a fait nombre de corrections dans la copie de M. Mariette. Plusieurs de ces corrections sont très importantes. Parmi celles-ci, M. Golenischeff relève à juste titre la vraie lecture du nom Kiꜣsuna (voir Brugsch, *Zeitschrift*, 1875, page 8), ce qui diminue notablement l'autorité de la transcription ꜣ du signe hiéroglyphique .

L'hiéroglyphe qui représente le poisson oxyrinque a donné matière à une discussion très-développée entre MM. Brugsch et Ebers (2). Malgré l'autorité qui s'attache au nom de M. Brugsch, nous ne pouvons nous ranger à ses vues dans ce cas particulier; nous croyons que M. Ebers est pleinement en droit de vouloir maintenir la vieille lecture *cher* pour le signe contesté (3).

Depuis longtemps on a cru devoir nier l'existence de dialectes en ancien égyptien. Que le copte en eût, c'était là un fait que l'on ne pouvait contester. Mais au delà de

(1) Offener Brief an Herrn Professor Brugsch. *Zeitschrift* 1882, pp. 14-5 148.

(2) Brugsch, Zeitschrift 1881 pp. 25-41, et ibidem 1882, pp. 55-86. Ebers ibidem 1882, pp. 47-55.

(3) Voir le *Muséon*, 1re année p. 115.

l'époque de la langue néoégyptienne il paraissait certain que l'on ne pouvait avoir parlé qu'une seule langue en un seul dialecte. Les différences entre les groupes hiéroglyphiques de certains textes s'expliquaient, soit comme résultant de transformations que le temps aurait amenées, soit comme purement graphiques. Et cependant, les Egyptiens avaient eux-mêmes tranché la question d'une manière parfaitement claire. On connait les paroles qu'adressait un scribe de l'époque des Ramessides à l'un de ses collègues : « Ses ordres s'accumulent sur ma langue, demeurent sur ma lèvre ; ils sont difficiles à comprendre, un homme inhabile ne les traduirait pas ; ils sont comme les paroles d'un homme d'*Atehou* pour un homme d'*Abou.* » Tous les égyptologues s'accordent, à l'exemple de M. Chabas à voir en *Atehou* une désignation du Delta, tout comme dans *Abou* (*Eléphantine*) une désignation de la haute Egypte. Le fond de ce passage nous apprend donc qu'à une époque très-reculée, les Egyptiens connais saient parfaitement que leur langue présentait des types dialectales.

Presque simultanément il a paru, deux ouvrages qui ont établi, pour deux époques différentes de la civilisation pharaonique, que la tendance à restreindre à l'époque copte l'existence de dialectes en égyptien, ne se justifie guère. L'auteur de l'un de ces ouvrages, M. *Baillet* nous montre dans un mémoire publié dans le *Recueil* de M. Maspero, que le démotique des basses époques présente nombre de faits dialectaux, qui sans reproduire exactement les caractéristiques des dialectes thébain et memphitique du copte, présentent bien des faits particuliers, qui se retrouvent dans ceux-ci, et nous font voir la langue paléo-égyptienne en un moment de transition vers l'égyptien moderne. C'est par l'étude comparée de plusieurs contrats datant de la même époque, les uns d'origine thébaine, les autres d'origine memphitique, que M. Baillet est arrivé à ce résultat. Dans l'autre travail (2), auquel nous venons de faire allusion, le même procédé a été appliqué à un document de l'époque des Ramessides — le

(1) Dialectes égyptiens par Aug. Baillet, *Recueil*, III, pp. 32-43.
(2) Dialectes égyptiens retrouvés au Papyrus Harris N° 1, par Karl Piehl. 18 pp. in-8°.

Papyrus Harris n° 1 — et sans avoir pu relever, autant de faits dialectaux pour cette dernière époque que M. Baillet en a constaté dans le démotique des basses époques, l'auteur parait néanmoins avoir démontré l'existence de dialectes en égyptien, au temps des successeurs de Rameses II.

Les *inscriptions historiques*, qui ont été publiées ou étudiées pendant l'année qui vient de s'écouler ne sont point nombreuses. Parmi celles-ci, nous signalerons un mémoire sur des monuments du règne de Firhakah, dont M. *Birch* est l'auteur (1). On peut en passant faire remarquer que plusieurs de ces inscriptions avait déjà été expliquées par M. de Rougé, dont les interprétations sont, à notre avis, sur quelques points de détail, supérieures à celles de l'éminent savant anglais. (Voir *Mélanges d'archéologie égyptienne.* I, pp. 11-23). — M. Golénischeff a communiqué l'extrait d'un texte inédit historique, qu'il a lui-même copié, texte qui parait dater du règne de Hatasou et énumère les bienfaits dont cutte reine avait comblé l'Egypte. Ce qui, d'après ce savant, donne à cette inscription son plus grand intérêt, c'est l'allusion qui y est faite aux Hyksos. Ces derniers y sont désignés sous le nom de *Aamou*, que M. Golenischeff considère comme le vrai nom de ces conquérants asiatiques. Nous ne pouvons souscrire à l'opinion émise, à cette occasion, relativement à l'origine du nom de Hyksos; suivant le savant russe, ce n'est pas une appellation purement égyptienne, mais une dénomination composée probablement par Manéthon lui-même. — La suite du « Rapport sur une mission en Italie (3) » de M. Maspero, contient une série de monuments de Turin, portant des noms de rois de la XVIII[e] dynastie; on y trouve une nouvelle théorie concernant les rois roi-disants hérétiques. Suivant M. Maspero, « leur tentative parait avoir été purement politique, » opinion qui paraîtra très-admissible, si l'on veut tenir compte de ce fait que ce sont en général les dieux *thébains* seuls qui ont eu à souffrir des persécutions de ce prince.

(1) Monuments of the reign of Tirhakah. *Transactions of the Soc. of Bibl. Arch.* VII, Part. 2, pp. 193-209.

(2) Notice sur un texte hiéroglyphique de Stabel Antar. *Recueil*, III, pp. 1-3.

(3) *Recueil*. III, pp. 103-129.

Les *textes funéraires ou religieux* occupent dans la littérature des dernières années, comme toujours, une place très-large. En suivant l'ordre chronologique, nous avons d'abord à noter les inscriptions de pyramides qu'ont publiées MM. Brugsch (1) et Maspero (2). Ces textes sont remarquables sous bien des rapports. Il n'y a pas longtemps que l'on émettait l'opinion que les pyramides ne pouvaient renfermer d'inscriptions. En effet, jusqu'aux derniers temps on n'avait trouvé en fait de noms que celui du roi *Choufou* — aussi écrit *Chnoum-Choufou* — sur un bloc de pierre, découvert dans la grande pyramide de Gizeh; mais, à part cette particularité presque unique, rien n'indiquait que les Egyptiens eussent eu pour usage d'orner l'intérieur de léurs pyramides comme ils le faisaient de leurs tombeaux en général. Néanmoins Hérodote (3) affirme l'existence, à son époque, d'inscriptions gravées dans les tombeaux royaux de l'ancien empire. Sans prendre l'historien antique à la lettre, nous croyons pouvoir affirmer qu'il a vu ce qu'il raconte, quoiqu'il ait été souvent trompé, soit par sa mémoire soit par l'*hermeneute* égyptien qui lui montrait les merveilles de Memphis. Les anciens Egyptiens — on en voit déjà des traces — à l'époque de la XXe dynastie, — avaient l'habitude de visiter les tombeaux, non seulement de leurs propres ancêtres (cet usage date de temps immémorial) mais aussi de tous leurs compatriotes qui par suite de différentes circonstances avaient eu des mausolées remarquables. Ils suivaient en cela un goût de touriste que l'on croirait caractérique des temps plus modernes. C'est ainsi que l'on a découvert des *graffiti*, de dates diverses, tant dans des tombeaux de la Thébaïde que — suivant une communication de M. Maspero — dans des pyramides de la nécropole de Memphis. Il se peut donc qu'Hérodote ait visité une pyramide de ce genre, ouverte peut-être par les brigands qui sous le nom de « Pasteurs » avaient envahi l'Egypte, ou bien par d'autres sacrilèges; car il me semble peu probable

(1) Zwei Pyramiden mit Inschriften aus den Zeiten der VI Dynastie. *Zeitschrift*, 1881, pp. 1-13.

(2) La pyramide du roi Ounas. *Recueil*, III, pp. 177-224. Ce mémoire n'est pas terminé.

(3) Cfr Hérodote, livre II, 125.

que les violateurs des pyramides aient tous été des Arabes ou du moins appartiennent tous à l'ère chrétienne. — Il est même fort possible que le guide d'Hérodote qui sans doute n'était pas beaucoup plus versé que lui dans l'idiome de l'ancien empire, lui ait conté une histoire aussi curieuse que celle dont il s'agit, et qu'Hérodote l'ait rattaché à la grande pyramide, suivant la règle consacrée *a parte potiori fit denominatio*.

Au point de vue historique, les textes des pyramides (1) ouvertes corroborent des faits attestés par des monuments déjà connus. Ils nous font voir, que le roi Ounas, dernier roi de la Ve dynastie, que *Sokaramsaf Merenra* et *Pepi-Merira*, de la VIe dynastie, mentionnés dans les tables royales et certains tombeaux de particuliers, ont réellement régné sur l'Egypte. A propos des deux derniers Pharaons, M. Brugsch a assez heureusement rappelé certains passages des inscriptions du fonctionnaire *Ouna*, qui de leur temps occupait une place distinguée à la cour égyptienne.

Mais ce sont les études sur la religion et la langue égyptiennes qui tireront le plus grand profit de la publication des textes de pyramides. Malheureusement, le langage de l'ancien empire est presque inconnu. Il s'écoulera sans doute bien des années encore avant que l'on arrive à pénétrer complètement les fonds de ces documents. M. Brugsch et M. Maspero ont donné, avec les textes, des traductions, plus ou moins complètes; mais les deux illustres maîtres ont dû reconnaitre d'avance que leurs ouvrages demanderont des modifications. M. Lauth (2) en a déjà apporté plusieurs au travail de M. Brugsch. — Ces publications ont en outre cela d'intéressant qu'elles nous montrent que beaucoup de formules insérées dans les textes des monuments plus récents, déjà connus, étaient déjà en plein usage sous les rois des Ve et VIe dynasties. Il y a, comme le fait remarquer M. Maspero, des sarcophages de la XIIe et XXVIe dynasties, des inscriptions tombales de la XVIIIe dynastie et des

(1) Nous ne parlons ici, bien entendu, que de celles dont les inscriptions ont été publiées. M. Maspero a ouvert en outre, croyons-nous, à peu près une douzaine de tombeaux royaux, dont la plupart renferment des textes qui actuellement sont sous presse ou prêts à être publiés.

(2) *Lauth*, Pyramidentexte. Münich 1882.

papyrus des basses époques qui reproduisent mot pour mot des parties plus ou moins considérables des textes des pyramides. Et la magie, à laquelle l'on croyait devoir attribuer une origine peu ancienne et que l'on regardait comme le fruit de la superstition d'une période de décadence, apparait déjà pratiquée et comblée de privilèges dans ces vieux documents, les plus anciens connus du monde.

(A continuer). K. PIEHL.

DSANDAN[1] DSOU[2] YIN DOMOK,

LÉGENDE DE LA STATUE DE BOUDDHA,

FAITE EN BOIS DE TCHANDANA

(*traduit du Mongol*).

L'année dernière M. le professeur Pozdnéef rapporta de Mongolie une riche collection d'ouvrages mongols qu'il céda à la Bibliothèque de l'Université de St-Pétersbourg.

Ayant donc, grâce à l'amabilité de M. le professeur Pozdnéef tout ce matériel sous la main je me propose de communiquer au lecteur quelques ouvrages de cette collection, ce qui, selon moi, ne sera pas inutile, vu le peu d'ouvrages mongols publiés ou traduits. Le petit ouvrage que je viens aujourd'hui présenter au lecteur offre une ressemblance frappante avec les ouvrages tibétains; les structures grammaticales, les périodes longues souvent de plusieurs pages, attestent suffisamment son origine tibétaine. Néanmoins nous pouvons affirmer que l'ouvrage est mongol et ne doit son apparence tibétaine qu'à cette circonstance que les savants mongols sont pour la plupart des tibétains, composent

(1) Les notes ci jointes sont empruntées aux ouvrages des savants Russes : Wassilief, Bitchourin (le père Hyacinthe), Kowalewski, Pozdnéef, Popoff et en partie à mes propres traductions d'ouvrages Mongols.

Skt. Tchandana, Sandal (syrium myrtifolium).

(2) Les Mongols connaissent trois statues de ce nom, dont deux se trouvent au Tibet et la troisième, objet de notre ouvrage, à Péking dans un cloître du nom de Sun tchousse. On les croit toutes trois contemporaines de Bouddha et même consacrées par lui. On fait mention de ces statues dans les ouvrages suivants : 1° au chapitre II du « *Ghegben-Toli*. 2° *Hlassa yin mun ke dsou yin namtar*. 3° *Dsandan dsou yin domok*.

leurs ouvrages en tibétain et les traduisent ensuite en mongol. Le texte tibétain n'est ordinairement point publié.

Le dsandan dsou yin damok commence comme tous les ouvrages bouddhistes par la formule : Namô Chakjamouni yi... adoration à Chakjamouni. Après cela vient l'introduction (2 feuilles). Voici ce que l'auteur y dit : « Bouddha donna à tous les êtres une voie sublime et belle pour atteindre la sainteté de Bouddha (1) par différentes transformations du corps, de la parole et de la pensée. Comme fondement du corps Bouddha laissa son image (2). Il prédit (3) que tous ceux qui adoraient cette image recevraient une récompense égale à ceux qui adorent Bouddha lui-même » — Suit l'histoire de la construction de cette statue : — « Quand la lumière du vainqueur (c'est-à-dire Bouddha) brillait encore sur la terre, le roi Bimbachari (4), pour répondre au présent du roi Utiyana, qui lui avait envoyé une cuirasse en biidour (5) d'un prix immense, témoigna son respect au maître Bouddha et envoya son image au roi Utiyana. Il est dit dans les sûtras (9) que les saints assurent que c'est le premier portrait (7) de Bouddha, la première statue le représentant assis, et devenue célèbre sous le nom de Dsandan dsou. » La légende de Dsandan dsou diffère en beaucoup de points des opinions des savants indiens, tibétains et chinois par rapport à l'année de la naissance de Bouddha comme à celle où il fit son apparition dans la région des Tegris. Il est fait mention de la statue dans le kandjour (8), mais le récit chinois est plus détaillé, voilà

(1) Bourkhan khoutoughi olkhou.

(2) Peie kuruk.

(3) Vivangirit udsegulun ; vivangirit, bivangirit proviennent du skt. vyâkarana, prédiction.

(4) Bimbasâra, Vimbasâra (Mong. Tursutu djirukhen) roi de Magadha, le père de Ajâtasatru (Mong. Ese turukden daison) d'abord persécuteur du Bouddhisme puis son zélé défenseur. Bimbasâra fut détrôné par son fils Ajâtasatru encore du vivant de Bouddha, qui le consola de la perte de son trône.

(5) Skrt. vaidûrya lapis lazuli.

(6) Soudour. Skrt sûtra discours, dialogues relatifs à la morale et à la philosophie entre Bouddha et ses disciples.

(7) Djiroumal peie.

(8) Iladschou tegus nuktchiksen épithète de Bouddha, mot à mot : « Ayant parfaitement vaincu, il mourut à tout ; c'est-à-dire il étouffa en soi tout désir charnel.

pourquoi notre auteur le suit plutôt qu'aucun autre ouvrage. Lorsque Bouddha avait 38 ans sa mère Mahâmâya mourut dans le Dambudvipa (1) et ressuscita dans la région des 33 Tegris (2) Alors Bouddha, pour lui être utile (3), ayant en même temps en vue de rendre parfaits les 33 Tegris, ses disciples, apparut dans la région des esprits. Vivant là trois mois en méditation il convertit à la vérité (4) sa mère et plusieurs Tegris. Ne voyant plus depuis longtemps Bouddha qui restait dans la région des Tegris, le roi de Vârânâsî (5), Utiyana, voulant faire de Bouddha une statue très ressemblante (6), pria Moutghalavani (7) de se rendre avec 32 artistes dans la région des Tegris, ce que celui-ci fit grâce à la riti Kubilgan (8) qui, à l'arrivée de ceux-ci, leur montra

(1) A savoir dans le vinâya, echi et le sûtra Atchi khorigoulouksan.

(2) Tegri, nom d'une divinité, d'un être incorporel. Les Tegris habitent en partie le ciel, en partie d'autres régions du monde. Il y en a de bons et de mauvais ou de malveillants. Tous les esprits du ciel matériel et de la terre ont, selon leur position, des corps plus ou moins matériels, doués d'organes grossiers ou délicats. Ayant atteint un certain âge, ils meurent pour renaître dans la même région ou dans une région supérieure, suivant les lois de la nature. Ils peuvent être, à leur gré, visibles ou invisibles et changer de forme.

(3) S. Djambudvîpa, l'Indoustan, un des quatre continents autour du mont Suméru; littéralement île : où croît le jambu.

(4) Tegun u tousa yi dsokhiyakhouiyin toulata.

(5) Unen dour dsokhiyakhou.

(6) Vârânâsî, ancien nom de la ville de Bénarès.

(7) Botatou peie (le corps visible de Bouddha).

(8) Mutgalvani ou Mutgalyani. Skrt. Môngalyana Maudgalyâyana, disciple favori de Bouddha.

(9) Riti Koubilghan, puissance surnaturelle que possèdent les êtres supérieurs et les saints bouddhistes; elle se manifeste par des miracles, des visions surnaturelles, des transformations, etc. Ces êtres supérieurs acquièrent, par une contemplation profonde, la connaissance du néant, se délivrent des liens de la matière (sansara), reçoivent un pouvoir illimité sur la nature et s'en servent quand ils veulent. Dans le 14ᵉ chapitre de l'ouvrage Ouligerun Dalai (mer des paraboles), une des Sûtras du Kandjour, intitulé *De la conversion des six maîtres hérétiques,* nous trouvons beaucoup d'exemples de miracles dus au riti Koubilghan. Bouddha, pour confondre ces hérétiques, se décida à montrer toute sa puissance. Il enfonça un cure-dents dans la terre et un arbre immense dont les branches couvraient une espace de 500 bere (même mesure que le yôdjana, près de 4 m. angl.) apparut à sa place. Les fleurs de cet arbre étaient de la grosseur d'une roue, ses fruits étaient gros comme un boumba (sorte de vase), ils surpassaient en saveur le rasayâna (breuvage de

le vrai Bouddha. Mais comme, à cause de la force, de la puissance infinie, de la grandeur et de l'éclat du tout-parfait (Bouddha), les artistes ne pouvaient graver ses traits dans leur mémoire, Bouddha vint à eux au bord d'une rivière. Les artistes contemplèrent trois fois les traits (1) de Bouddha reflétés par l'eau et firent ensuite son image en tchandana kurchircha (2) selon ce qu'ils se rappellaient de ses différents traits caractéristiques. Comme ses habits étaient agités par les ondes de la rivière ils le représentèrent avec des ondulations. Ayant, grâce à la bénédiction de Bouddha, fini la statue en un jour, ils la placèrent chez le roi Utiyana comme objet d'adoration. Lorsque le maître Bouddha apparut plus tard aux hommes il fit faire trois échelles en pierres précieuses. A sa droite se tenait le grand Esroua (Brahma) avec les Tengris du monde matériel, tenant en main un parasol blanc orné d'un manche en or, à sa gauche se tenait Khormouzda (3)

l'immortalité). L'éclat de cet arbre surpassait celui du soleil et de la lune. Le jour suivant, Bouddha produisit deux montagnes de pierres précieuses (Mong. erdeni, Skrt. ratna), qui répandaient une lumière éblouissante. Sur le sommet d'une d'elles apparurent cent arbres couverts de fruits délicieux. Le troisième jour Bouddha forma un lac de l'eau qui sortait de sa bouche et le couvrit de nénuphars de toutes couleurs, grands comme une roue, éblouissants. Le quatrième jour Bouddha produisit huit fleuves ; on entendait dans leur murmure les vérités de la doctrine Bouddhiste. Le cinquième jour une lumière semblable à la lumière du soleil sortit de la bouche de Bouddha. Le sixième jour Bouddha montra sa puissance en devinant les pensées de tous ceux qui l'entouraient. Puis Bouddha remplit de nourriture d'une manière miraculeuse tous les vases de ses disciples. Enfin, touchant d'une main la terre qui s'ouvrit, il montra les souffrances de tous ceux qui étaient enfermés dans les 18 régions de l'enfer. Tout le monde fut terrifié mais Bouddha les rassura et leur enseigna la doctrine.

(1) Tursu kuruk.

(2) Kurchircha ou Kurchurcha. Skrt. (gôsirsa), sorte de sandal de qualité supérieure.

(3) Khormouzda, l'esprit supérieur, protecteur de la terre ; il a auprès de lui 32 esprits inférieurs qui avec Khormouzda sont connus sous le nom des 33 Tengris. Leur demeure est au sommet du Suméru, dont ils ne sont pas les seuls habitants ; il est habité par des hommes qui y ont acquis la renaissance, y sont devenus esprits. Les 33 Tengris sont les plus anciens habitants et ils règnent là, de même que sur la terre ; tout ce qu'il y a de bon sur la terre se trouve sous leur protection. La demeure des Tengris c'est le paradis, région des jouissances morales et du bonheur. Il y a quatre espèces de Tengris : 1° Erkin naiman edoun Tengri, ou les huit principaux esprits du bien

avec les Tengris du monde des désirs tenant en main un balai blanc en tchindamani (1). En haut se tenaient les fils et les filles des Tengris offrant des sacrifices. Sur le devant se trouvaient des Tengris appartenant à l'espèce des Mahârâja (2), tenant des Kudji (3) odoriférantes, brûlant de l'encens devant Bouddha. Bouddha en personne passait souvent par l'échelle du milieu en usant de sa riti Koubilgan, répandant l'éclat de ses vertus qui resplendissaient comme le disque du soleil. On raconte plus loin que lorsque les moines ayaga takimlik (4), le roi, les maîtres de maisons et les femmes vinrent au devant de la statue avec des offrandes, elle s'éleva dans l'air et alla à la rencontre du vrai Bouddha. Elle inclina trois fois la tête, comme pour le saluer. Le maître Bouddha mit sa main droite sur la tête de la statue, fit son éloge et dit : « Tu ressembles au vrai Bouddha. » Puis il fit la prédiction (5) suivante : « Quand il se sera passé 1000 ans après que je serai entré dans le Nirvâna, tu te rendras au pays de Tchina (6) à l'orient pour y être utile à tous les êtres vivants et à la foi (doctrine). » Il loua de même le roi Utiyana et lui dit : « Il n'y en a pas de semblable à toi, qui

et des bienfaits ; 2° Arban nighen dokchin Tengri, ou les onze esprits terribles : 3° Arban Khoyar naranou kubegun, les douze esprits, fils du soleil ; 4° Khoyar dsalâghau Tengri, les deux jeunes esprits. Tengri s'ecrit aussi Tégri.

(1) Joyau fabuleux qui procure tout ce qu'on désire, un talisman.

(2) Les quatre grands rois, gardiens des quatre régions célestes (Mong. yir tintsu yi tetkukschi ; skrt. lokapâla 1° Vaiçravana. 2° Dritaraçtra, 3° Viroutaka, 4° Viroupaksha.

(3) Kudji, nom d'une herbe et de bougies qu'on en fait.

(4) Ayaga Takimlik, c'est-à-dire celui qui reçoit l'aumône dans un vase. Ainsi s'appellent les prêtres bouddhistes (en tibétain kheloung). Ils reçoivent leur nourriture des croyants, suivant l'exemple de Bouddha, qui avait ordonné aux prêtres de ne vivre que d'aumônes volontaires. Dans les livres bouddhistes nous trouvons ordinairement le nom Arkhat au lieu de Ayaga takimlik. Le mot arkhat veut dire : « celui qui a vaincu l'ennemi » (skrt. arihan) c'est-à-dire tout désir charnel. Le Mongol daini darouksan est une traduction de l'expression tibétaine incorrecte dGrab-btchom-pa. Ayaga takimlik est une expression que nous ne trouvons que dans les livres ; le mot ordinaire en Tibétain, Mongol et Kalmuke pour désigner un prêtre est gheloung.

(5) Beaucoup d'écrivains ont pris cette prédiction comme point de départ pour préciser l'année de la naissance de Bouddha.

(6) C'est le nom corrompu de la dynastie Thsin (221-202 a. J. Ch.).

se soit occupé de mon image pour le bien de tous les êtres, de cette image faite au commencement (c'est à dire tu as été le premier à t'occuper à faire mon image) : tu es devenu comme un champ excellent pour ceux qui ont accompli (1) leur destinée, puis tu as porté la loi d'érection des statues au juste parfait, l'art sublime de la délivrance des péchés (2) et des obstacles et le commencement de la base et de la racine de la vertu des êtres vivants innombrables. » Khormouzda augmenta la joie générale en ajoutant à ces louanges : « O ! grand roi, tu dois faire ton devoir consciencieusement et avec joie et tu recevras le bonheur. » Alors on prit la statue et elle devint l'objet de l'adoration de tout le royaume indou jusqu'à ce que les 1285 ans (*sic*) se fussent écoulés. Après celà la statue resta 68 ans dans le royaume Li qui s'appelle Khioki (3). Pendant ce temps la dynastie Thsin (4), s'étant détachée de la dynastie Tang, s'empara de l'empire des souverains chinois et l'empereur des Thsin, Chi tsou fou kiang envoya dans l'Inde son général, Liou Kouang. Celui-ci soumit plusieurs petits états de l'Inde. Il enleva la statue et les reliques du maître Bouddha et engagea le pandita Ghoumara Chri à le suivre. A son retour le pandit témoigna par des actes nombreux des dons de prédiction et de perfection (5) ; ce qui remplit le général de vénération. Arrivé à Sse Tchhouan (6) il trouva l'empereur déjà mort et l'empire plein de troubles. Il laissa donc la statue, conformément au conseil de Ghoumara Chri, dans la ville Liang Tcheou (7). Ce général avait

(1) Undur tariyalang.

(2) Kilintsa duitker u arilakhou.

(3) Khio ki ou Tcheu tchi au Tibet.

(4) Cette dynastie fut fondée par Fou Kian en 351, et dura 33 ans. Sa résidence était à Tchang an (aujourd'hui Sy gan fou, ville principale de la province Chensy) 34° 16′ 75″ de latitude, 106° 37′ 75″ de longitude. Kowalewski, dans sa Chrestomatie Mongole, confond cette dynastie avec la dynastie Tsin (936-946 A. D. 4) une des cinq diu (ou dai). Le fondateur de cette dynastie était Chi-king-tang et non Fou Kiang, et puis les années, comme on le voit, ne correspondent nullement; de sorte que l'erreur est évidente.

(5) M. Chidi S. Siddha.

(6) Sse Tchauan signifie quatre fleuves. C'est le nom d'une des provinces occidentales de la Chine, aujourd'hui Tsiang Sou (une des six provinces au bord de la mer) et An hoei.

(7) Dans la province Kan Sou, près de la grande muraille sur la rivière

sous son commandement beaucoup de peuples et de provinces chinoises. Après un certain temps l'empereur Tsou Hiang, fils de Tsou Tcheng, ordonna de transférer la statue et les reliques avec les pandits dans la ville de Tchang an (aujourd'hui Sy gan fou). Il rendit beaucoup d'honneurs à cette statue; il lui fit élever un temple et traduire en grand nombre les paroles du vainqueur (Bouddha), il fit construire un monastère pour 1000 khouvarak pour qu'ils pussent y prêcher la loi. Cette statue fut transportée sous la dynastie Tang et sous d'autres dynasties à Tse Tchhouan, Hoai Nan, Kiang Nan et dans d'autres villes. Les empereurs lui apportaient des offrandes comme au champ de la vertu infinie des êtres animés. Du temps de la dynastie Tchurtchite (1) Dai Tsin, la statue fut apportée dans la grande ville connue de nos jours sous le nom de Péking. On la plaça dans le temple appelé Min tchoung sse (2) où on lui apporta beaucoup d'offrandes. Les empereurs suivants de la dynastie Dai Tsin faisaient parfois apporter la statue dans les temples de leurs palais et lui faisaient de riches offrandes. Du temps des grands mongols nommés Dai Youan (3), et surtout du temps de l'empereur Setsen (4) cette statue était tenue en grande estime. On établit autour d'elle un collège de Khouvarak, on

Cha he 39° 59′ 0″ de latitude septentrionale et 13° 40′ 30″ de longitude occidentale.

(1) Tchourthit ou Niu jin qui fondèrent sous Agouda la dynastie Kin (1115-1234), anéantirent la dynastie Liao et enlevèrent à la dynastie Soung plus de la moitié de ses terres jusqu'à la rivière Hoai. La dynastie actuelle tire son origine de cette dynastie qui s'éleva en Mandjourie.

(2) Ce monastère fut fondé du temps de la dynastie Tang, l'an dix-neuf de Tchin kouan (675). Au temps de la dynastie Ming (vers 1445), son nom fut changé en King fou sse, enfin sous la dynastie actuelle il reçut en 1771 le nom de Fa jouan se. Il sse trouve à Péking du côté oriental de la ville jaune (Hoang Tching).

(3) Le mot chinois Dai signifie grand, il est ajouté au nom de chaque dynastie pendant qu'elle existe et lui est ôté après sa chute. La dynastie Youan s'éleva sous tai tsou Temoutchin, qui en 1206 se proclama empereur sur les bords de l'Onone. Toute la Chine se soumit aux Mongols sous Khoubilai, qui anéantit définitivement la dynastie Soung en 1273. La chute de la dynastie Houan se rapporte à l'an 1368 où Tchou Youan tchang fonda la dynastie chinoise Ming (1368-1644), laquelle à son tour succomba sous les coups des Mandjous, qui fondèrent la dynastie actuelle Dai Thsing.

(4) C'est-à-dire Chitsou khaubilai 1261-1296.

construisit un temple à l'endroit où se trouve maintenant le soubourghan (obélisque) blanc (1). Les empereurs mongols suivants et les empereurs de notre grande dynastie Thsin placèrent la statue dans les temples de leurs palais. La quatrième année du règne de Jeke amogholang (1666) le prince miséricordieux de la doctrine Chi tsou, l'empereur Mandjouchri (chinois : Ching tsou Yin hoangti, nom du temple des ancêtres de Kang hy) fit rebâtir le temple Yeke uruchieltu (le plus miséricordieux temple) au nord, près du palais intérieur, au centre de la ville jaune (Choang Tchheng), y apporta le bijou de Dsou et mit

(1) Pai ta sse ou monastère de l'obélisque blanc, se trouve à Péking, près de la porte nommée he thsao si fang. Il fut fondé sous la dynastie Liao (916-1125) des kidans pendant les années cheou loung (de l'empereur Tao tsoung) vers l'an 1100. Sous la dynastie Youan (1271-1368) en 1271 il reçut le nom de Taching cheou wan an sse, sous la dynastie Ming pendant les années Thian choun (de l'empereur Ing Tsoung (1458) vers 1460, son nom fut de nouveau changé en Miao an sse. Il fut rebâti sous la dynastie actuelle pendant les années Khan si en 1819. L'obélisque est couvert d'argile blanche ce qui donna le nom au monastère. Il fut érigé sous la dynastie Liao, la seconde année de Cheou Tchang pour y placer les reliques (charil) de Bouddha. On mit dans l'obélisque 20 grains de chéri, 2000 tsatsi ou petits obélisques d'une masse odoriférantes et cinq exemplaires des livres sacrés Doloni (dolaghan). En 1271 Khoubilai fit ouvrir cet obélisque, découvrit un vase en en cuivre rempli d'un liquide odoriférant. Dans ce vase on trouva une monnaie en cuivre avec les hiéroglyphes tchi jauan *thoung pao* (*années de Khoubilai*) ce qui veut dire monnaie du temps de Khoubilai (*a*). L'empereur et l'impératrice prirent le chéri (*b*) qui était dans l'obélisque et firent richement orner le monument. Au quatre coins étaient suspendus quatre pilons de jaspe. Les marches qui y menaient étaient entourées d'une belle balustrade en marbre. Les obélisques sont ordinairement plus larges en bas qu'en haut, celui ci au contraire est moins large à la base qu'en haut, le sommet devient de nouveau plus mince et se termine par un énorme rond, sur lequel est placé un nouvel obélisque en bronze. L'an 1465 furent érigés huit supports en briques pour des lampes.

(*a*) Le Père Hyacinthe pense, par rapport à cette monnaie, qu'elle y fut mise par le khoutoukhtou (saint) à présent nommé Dalai Lama, pour contraindre khoubilai à frapper de la monnaie, car les Mongols n'en avaient pas encore après la conquête de la Chine.

(*b*) *Chéri* doit être l'escarre qui se forme sur le front d'un saint à la suite de profonds saluts à terre. Maintenant on y substitue une espèce de pâte de farine, dont on fait des pilules qu'on met dans un vase, après quoi on le bouche. Sur ce vase on prie Dieu pendant l'espace de deux mois. Si celui qui prie, a l'âme et le corps purs, ces pilules ne se gâtent pas, au bout des deux mois, au contraire, elles deviennent incorruptibles et salutaires.

mit dans la tête de la statue. Il assembla les Khouvarak fidèles à la loi de notre Ribo dgaldan Ba et les confia au médecin Binms gLing mBanbo Sangs rghins rghinl mTsang qu'il établit Lama. Il combla la statue de riches présents et lui fit de grandes offrandes. »

Après avoir raconté l'histotre de la statue depuis son érection, notre auteur cherche à fixer l'année de la naissance de Bouddha et de l'érection de la statue. D'après ce qu'il dit les opinions des savants indiens et tibétains diffèrent beaucoup entre elles. Si nous nous tenons aux sources chinoises nous verrons qu'en comptant de l'année de la naissance de Bouddha, en l'an de l'arbre et du tigre du temps de la dynastie Tcheu (1), la 35[e] année (1771) du règne de Tengri yin tetkuksen (les années du règne de Kiang Loung 1736-1796) l'année du fer et du tigre, est réellement l'année 2797 ; la statue fut érigée en l'an du fer et du lièvre, dans la 38[e] année de la vie de Bouddha. L'auteur pense donc que Bouddha naquit l'an 1026 (2) avant J.-C. et que la statue fut érigée l'an 998 (3) avant J.-C.

L'auteur parle plus loin de la sainteté de la statue, engage à lui présenter des offrandes, à lui adresser des prières et à en faire le tour autant de fois que possible. Il dit dans le titre complet (4) du livre qu'il compte ajouter à la description, le nombre des tours qu'il faut faire autour du temple de la statue. Avant de passer au récit de l'auteur, je veux décrire les cérémonies que l'on observe en faisant le tour du temple. On fait trois pas en prononçant la formule sacrée : Om mani bad me houm (5), puis joignant les paumes des mains on les applique au sommet de la tête, à la bouche, à la poitrine (ce qui désigne les trois fondements, du corps, de la parole, de la pensée, laissés par Bouddha), puis on se jette par terre et, séparant les mains, on trace une ligne en prononçant la

(1) 1122-1225 av. J.-C. Avec cette dynastie commence la période historique de la Chine.

(2) 26[me] année de l'empereur Tchao wang (1052-1001).

(3) 4[me] année de l'empereur Mou wang (1001-946).

(4) Dsandan dsou yin domok erkiku kemtchie atchi tousa lougha nemtou tobtchilen khoriyaksan erdeni erikhe neretou orochiba.

(5) Formule mystique composé par Padmani (Aryâvalakitesvara Boddhivatsa) o triade sacrée (Bouddha dharma sangha) dans le lotus précieux.

même formule. Puis on se lève, on marche jusqu'à la ligne, on joint les mains, on se prosterne de nouveau et ainsi de suite. Les adorateurs fervents de la statue font de cette manière plusieurs fois le tour du temple. Il y en a qui, ayant fait vœu de le faire neuf fois, parviennent à accomplir cette promesse. La cérémonie plus simple consiste à faire le tour du temple en récitant le tarni (1). L'auteur parle de ces processions de la manière suivante :

Si ces tours se font au milieu de l'enceinte leur nombre doit être de 2870, si l'on compte le soubourghan (2) il en sera de 2480 ; si c'est au dehors de l'enceinte, avec le temple de devant, il en faudra 1530. Le tout ensemble sera de 100,000 (*sic*). Puis il parle de deux *tarni* (Om mani bhagavadi raba gidou radjaya) et dit qu'on recevra une grande récompense en faisant le tour de la statue et en lisant un tarni. Voici ce que l'auteur dit de cette récompense. Tous ceux qui adresseront des prières à la statue, lui apporteront des kudji et des fleurs, et joueront des instruments appropriés au service divin (3), recevront la sainteté de Bouddha. Puis quand ils feront le tour de la statue ils seront adorés dans toutes les transformations suivantes par les Tengris, Yakchas, Dragons, Rakchas (4). Ayant surmonté les huit obstacles (5) ils deviendront libres et réjouiront, par leurs exploits, les Bouddha venus vers eux entourés de toute leur majesté, doués de toutes les perfections de la beauté, parés de qualités excellentes, pleins de force, ils ne seront pas indifférents. Riches et possédant de grands biens, et ne cédant point aux autres en capacités, réjouissant la lampe du monde (Boud-

(1) Skrt. dhâranî, formule magique d'incantation.

(2) Skrt. caitya, stûpa.

(3) Les instruments en question sont : 1° labai, skrt. çankha ; 2° ghengherghe, s. bhéri, tambour ; 3° biba, s. vinâ, vallakî. vipantchî ; chinois : pi-pa, sorte de harpe ; 4° tsang, cymbale ; 5° khosmaltchin ghengerghe, double tambour ; 6° bisgigur, flûte.

(4) Yaksha, râksha, génies malfaisants.

(5) Ces huit obstacles sont, d'après ce que dit le Tonilkhou yin tchimek (catéchisme bouddhiste) : 1° l'enfer (tamou) ; 2° la région des prêtres (birit) ; 3° les animaux (adougousoun) ; 4° la région des Tengris doués de longévité (ourtou nasoutou tengri) ; 5° la demeure d'un hérétique (ters bouroughou nomtan) ; 6° d'un homme aux idées fausses ; 7° région non visitée par les bouddhas (bourkhan oukhei) ; 8° les muets et les ignorants.

dha?) ils seront comblés d'honneurs (?). Lorsqu'ils entendront la doctrine sur le néant de toute chose, ils ne s'aveugleront pas, mais ils seront remplis de vénération envers Bouddha et deviendront sages conformément à l'esprit de la doctrine. Nés dans des maisons de marchands et d'hommes riches, devenus des princes vaillants de la miséricorde, ils ne seront pas avares. Quiconque fera le tour du soubourghan, deviendra maître de maison, illustre, doué de puissance, de courage, de grandeur; il deviendra Brahmane, semblable à l'arbre Sala (1); il deviendra membre de la famille royale, semblable à un grand sala, capable d'apprendre beaucoup, accomplissant son vœu, riche, possédant de grands biens. Il deviendra possesseur des quatre dvîpas, de tout ce qu'on peut désirer sur la terre qui est située au delà de la mer, entourée de montagnes; comprenant à fond la doctrine, il deviendra roi Tchakravartin (2), possesseur de la Riti Koubilghan, possesseur des sept joyaux (3). Devenu roi il sera un adorateur fervent de Bouddha. Il mourra pour renaitre dans une sphère supérieure (monde des Tengris). Rempli de vénération envers Bouddha, il deviendra Khormouzda souverain des Tengris habitant le sommet du Souměrou. Si quelqu'un fait le tour du Soubourghan il deviendra plus puissant qu'Esroua le sage, dans le monde d'Esroua et sera adoré par 10 millions de Tengris. 10.000.000 de Kalpas (4) ne suffiraient pas pour louer l'homme qui fait le tour du Soubourghan, objet d'adoration de l'Univers. Tous ceux qui, par dévotion, adorent le Soubourghan du maître Bouddha ne seront ni aveugles, ni boiteux même pendant 10.000.000 Kalpas. Tous ceux qui feront le tour du Soubourghan recevront des yeux clairs, beaux, avec un reflet bleuâtre (semblable au rachivare) (5).

Tous ceux qui feront le tour du Soubourghan deviendront

(1) Skrt. Sâla ou çâla shorea robusta.

(2) Skrt. Tchakravarti M. Kurdun erkikuluksen khagan empereur de l'univers.

(3) Dologan erdeni. Les sept objets précieux appartenant au tchakravartin : 1° le tchakra (la roue); 2° l'éléphant; 3° le cheval; 4° la plus belle femme; 5° la plus belle pierre précieuse; 6° le meilleur trésorier; 7° le meilleur général (capitaine).

(4) Kalpa, période cosmologique.

(5) Pierre d'un bleu d'azur.

zélés, recevront une force supérieure et de la fermeté; ils triompheront des obstacles et deviendront sages. Le poison et le feu ne pourront leur nuire; le moment de leur mort ne leur restera pas inconnu. Ceux qui feront le tour du Soubourghan se distingueront par leur richesse et leur beauté dans les palais, dans l'empire, dans les villes. Pour recevoir ces récompenses il faut faire le tour du Soubourghan avec un sentiment profondément pieux et ne pas négliger les paroles de Bouddha (Teguntchilen ireksenou dsarlik) (1).

J'ai dit qu'il y a deux tarni qu'on lit en faisant le tour du Soubourghan, mais on peut encore lire d'autres tarni et formules. En récompense de tout cela l'homme qui fait le tour du Soubourghan sera délivré des maladies, des démons (2) et d'autres maux, il recevra des signes manifestes de la délivrance des obstacles et des crimes.

Les deux dernières pages contiennent la conclusion qui nous apprend que l'ouvrage est écrit par Tchantcha Khoutouthtou (3) et copié par Ngang bang tang bil.

A. Iwanowsky,

St-Pétersbourg.

(1) Teguntchilen. Epithète de Bouddha, tathâgata, celui qui est venu de la même façon que ces prédécesseurs ireksenou dsarlik.

(2) Ata esprits malveillants semblables aux furies,

(3) Ltsang sGiya la lita bTsar.

INSCRIPTIONS PUNIQUES RECUEILLIES A TUNIS.

Monsieur le Directeur,

Je n'ai pu, malheureusement, envoyer à la direction du *Muséon*, comme je l'avais promis, les dernières inscriptions découvertes à Carthage, le directeur des fouilles s'en est réservé la publication. Je puis du moins réparer en quelque manière cette lacune regrettable.

Les lecteurs du *Muséon* apprendront, sans doute, avec satisfaction que, selon tout probabilité, on va mettre fin aux actes de vandalisme contre les monuments et objets antiques qui se commettent journellement dans toute la régence de Tunis et spécialement dans les ruines de Carthage et d'Utique. En effet, par un décret daté du 8 novembre, S.A. le Bey a interdit sévèrement toute destruction, démolition, dégradation et même l'exportation d'antiquités, et de plus il a décidé qu'un Musée serait fondé à Tunis pour y réunir tous les trésors artistiques et historiques, puniques ou romains qui se rencontrent en si grande abondance dans toute la Tunisie.

En attendant de donner des détails circonstanciés sur les objets qui seront recueillis dans ce nouveau musée, je crois vous être agréable en vous envoyant la copie de deux inscriptions puniques inédites qui pourront peut-être intéresser quelques-uns des lecteurs de la *Revue*. L'un ou l'autre ,sans doute, nous en donnera la traduction.

La première, gravée sur une pierre large de 15 centimèt. et d'une longeur à peu près égale, porte trois lignes tracées en caractères grossièrement formés et mutilés en différents endroits.

Dans la partie supérieure et presqu'informe d'un cône tronqué, est une figure qui rappelle celle d'Ahura Mazda pourvu d'ailes que l'on rencontre sur les monuments de la

Perse. C'est la représentation partielle d'une divinité que l'on rencontre fréquemment dans les inscriptions carthaginois et dans laquelle Genesius, Creuzer, Berger et la plus grande partie des archéologues ont trouvé la représentation à l'état rudimentaire de la déesse Tanis, tandis que Müller y reconnaît celle de Baal.

C'est la première de la planche ci-jointe I.

La seconde inscription, gravée sur une pierre un peu plus grande que la première, est complète et contient cinq lignes en caractères beaucoup mieux conservés.

Au dessus est un dessein grossier d'une main, symbôle que l'on rencontre très fréquemment dans les inscriptions funéraires puniques. Il avait une signification mythologique très étendue dans l'antiquité sémitique et il s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans les amulettes les plus communément employées chez les Arabes. V. planche II.

Consulat de Tunis. ATTILIO MONACO.

I

II

LES FORMES JURIDIQUES

DE

L'EXPLOITATION DU SOL

DANS L'ANCIENNE ATTIQUE.

I.

Nous avons démontré dans une autre étude (1) la diffusion de la propriété en Attique, l'amour qui y était général, de la vie des champs, et l'estime qu'on y professait pour l'art agricole. Pénétrons un peu plus avant dans l'étude de la vie rurale, examinons dans ses traits essentiels la mise en valeur de la terre, les conditions de son exploitation, les contrats qui la règlaient et les rapports qui reliaient le cultivateur au maître de la terre.

Il est assez difficile de préciser la situation primitive de la classe agricole. Les conjectures les plus vraisemblables nous la montrent soumise aux guerriers, sans ajouter à quel titre (2). Etait-ce une population vaincue réduite en servage et destinée à cultiver la terre pour ses maîtres, ou une classe de clients comme on en trouve à Rome et chez les Celtes (3)? Nous ne le déciderons pas. Toujours est-il qu'elle nous apparait au début de l'histoire dans une situation très inférieure. Une sorte de servage était certainement son lot à un titre quelconque, et sans doute sa condition première était assez semblable à celle qui fut pendant toute l'histoire celle des penestes de Thessalie ou des Hilotes de Sparte. Cette classe infé-

(1) La vie rurale et son influence politique à Athènes, dans la *Réforme sociale*. n[os] du 15 juin et 1[er] juillet. Paris 1881.

(2) Hermann, *Staatsalterth.* p. 94. — Plutarq. Solon. 23.

(3) Fustel de Coulanges, *La cité antique*, liv. IV, ch. 6.

rieure remplaçait alors les esclaves ruraux, et dans la période historique sa condition bien souvent se rapproche encore au moins en fait de l'esclavage. Les rois dit-on, reconnurent à cette catégorie sociale le droit de cité, ἐξίσου πολιτέυεσθαι (1). Ce fut le point de départ de sa fortune; les géomores admis dans la cité étaient désormais des hommes libres. Sans doute cependant leur condition était encore précaire; mais entre eux et l'esclave ou le serf il y avait désormais cette ligne de démarcation profonde : la liberté personnelle, la qualité de citoyen.

Pour apprécier la condition économique des γέωμοροι, nous trouvons dans les sources bien des noms divers (2). Il semble qu'on puisse y distinguer ceux qui travaillaient la terre moyennant une part du produit, ordinairement le sixième ἑκτημόριοι, ἐπιμόρτοι, ceux qui travaillaient pour un salaire fixe à diverses conditions, πελάται, θῆτες, ceux même enfin, condition la plus proche de l'esclavage, qui travaillaient pour leur seul entretien, ἐπισίτιοι (3). Les géomores libres étaient, sauf le droit, dans la même situation de fait que du temps de leur soumission. Les eupatrides exagérèrent leurs exigences, et voulurent restaurer le régime antérieur. C'est là que se place l'émancipation de Solon. Outre qu'il réduit les redevances, il change les classes et crée une hiérarchie financière basée sur le cens foncier. Le cens foncier est l'unique base de distinction, et nous avons montré dans l'étude déjà citée comment dès lors naquit et se développa en Attique la petite propriété rurale. Il est certain cependant, la prudence de Solon et les faits le démontrent, que tous les paysans n'eurent pas leur propriété. Les ἑκτημόριοι et les autres catégories survécurent. La quatrième classe de Solon porte elle-même le nom de θῆτες. Ce sont les prolétaires (4). Il y eut donc dès lors, et sans doute pendant

(1) Pausanias, I, 3. Cf. Hermann, Op. cit., p. 362.

(2) Voir les sources plus loin. — Photius, πελάται — θῆτεσ — θητευειν : μισθῷἐργάζεσθαι. Pollux v^{is} πελάται, et εκτημόριοι. — Waschmuth. Hell. Alterth. t. I, p. 322. Beilage, 12 : πελάται, θῆτες. — Θῆτες semble avoir été aussi le nom générique de la classe inférieure, nom qui se perpétua dans l'histoire.

(3) Platon, Republiq. IV, p. 420. A.

(4) Platon. Eutyphron. p. 4 c. πελάτης τις ἦν ἐμός, καὶ ὡς ἐγεωργοῦμεν ἐν τῷ Νάξῳ, ἐθήτευεν ἐκεῖ παρ' ἡμῖν.

toute la période historique d'Athènes, il y eut dans les campagnes des esclaves, des journaliers libres ou θῆτες, des fermiers et des petits propriétaires cultivant en faire valoir. Nous avons examiné le sort de ces derniers, et nous renvoyons à plus tard l'étude de l'esclavage. Il nous reste donc à exposer ici la situation des deux autres catégories : les journaliers et les fermiers.

II.

Le mot *journaliers* n'est pas strictement exact ; il serait plus exact de dire ceux qui louent leurs services. Ici nous le répétons, nous croyons pouvoir maintenir les diverses espèces signalées plus haut. C'était la classe inférieure des campagnes attiques cultivant la terre pour une redevance. La situation exacte des hectémores n'est pas fixées. Les uns y voyent des sortes de métayers ne soldant au propriétaire que $^1/_6$ du produit total, ce qui les rangeait dans la catégorie des locataires. D'autres les assimilent aux *politores* de Rome, et leur attribuent ce même $^1/_6$ comme rémunération de leur culture. Nous n'entrerons pas dans ce débat qui divise les auteurs les plus illustres (1). Les deux solutions ont, au point de vue historique, les mêmes vraisemblances, et peut-être des situations diverses répondaient-elles à chacune d'elles.

Nous retrouvons dans toute la période historique d'Athènes des travailleurs agricoles libres, mais simples salariés et soumis, semble-t-il, sur les terres qu'ils cultivaient à une discipline pénible et rigoureuse. Mais cette soumission, si

(1) Dans le premier sens, Plutarq. Solon. 13, — ἐγεώργουν ἐκείνοις ἕκτα τῶν γενομένων τελοῦντες. — Hesych. v^is ἑκτημ et ἐπιμ. Hermann, Staatsalterth. §100. 16.—Dans le second, Eustath. ad Odyss. XIX, 28, Boeckh. Staatshaush. t. I, p. 643. Cf. Buchsenschutz, Besitz u Erwerb. p. 49, n° 2. — C. Waschmuth, Hell. Alterth. t. I, p. 235. Les deux opinions ont de la vraisemblance. Dans le premier cas on a affaire à des métayers, dans le second à des serfs ou à des journaliers. Les deux situations n'ont-elles pas coexisté? A Rome aussi il y avait de vrais métayers à côté des *politores*. Cela expliquerait bien des divergences. Cependant il nous paraît certain qu'à l'époque de Solon la seconde condition était la plus générale. Sinon les θῆτες n'eussent vraiment pas eu à se plaindre. L'analogie des hilotes est d'ailleurs un puissant argument.

dure qu'elle fût, ne leur enlevait pas leur état civil, leurs droits de citoyen.

La situation de cette classe inférieure des campagnes attiques se retrouve à peu près partout. Mais dans la plupart des cités grecques, elle ne comprenait que des esclaves ou des serfs proprement dits, car il y eut en Grèce un véritable servage que M. Wallon, mieux que tout autre, a analysé avec soin (1), servage qui survécut à toutes les transformations des diverses *polities*. Athènes, grâce à Thésée et plus tard à Solon, ne connut pas dans toute son histoire la division et la superposition des races. Il y avait fusion, il y avait, selon le mot de Pausanias l'ἐξίσου πολιτέυεσθαι, l'égalité civique. Ce fut le trait distinctif de sa constitution. Ailleurs les serfs, les petits ruraux, race étrangère et soumise, ne tenait à la ville que par les liens de la force et de la victoire. Tels furent les *pénestes* de Thessalie et les *Hilotes* de Sparte pour ne citer que les plus célèbres. Eux aussi étaient des πιλάται, des ouvriers ruraux soumis à des conditions économiques diverses, mais ce n'étaient pas de libres citoyens, et ils n'obtinrent jamais le bénéfice de l'émancipation.

Il ne pourrait convenir d'entrer ici dans le détail de la situation de ces catégories multiples mais analogues, répandues en Grèce. Disons cependant un mot de ces hilotes si connus, pour faire apprécier les analogies extérieures, et les profondes diversités de leur condition avec celle des πελάται athéniens (2). Les hilotes sont les esclaves de l'Etat spartiate, mais attribués au service des particuliers. Ils n'ont conservé ni leur existence indépendante, ni leur unité nationale, ils sont les *hommes* des particuliers à qui ils paient tribut. La culture des champs appartenait toute entière aux hilotes (3). Ceux-ci cultivaient pour eux, à leur propre compte, et

(1) *Histoire de l'esclavage*, partie 1, ch. 3. Athénée VI, p. 272 et suiv.

(2) Leur situation originaire, ainsi que nous l'avons dit, peut fort bien avoir été identique. Sur la condition des hilotes voir surtout parmi les modernes : Ottfried Muller, *die Dorier*, t. II, p. 29 et suiv. Fustel de Coulanges, *Etude sur la propriété à Sparte*, ch. 3 etc. et M. Wallon, op. cit. qui dans sa seconde édition noircit le tableau de leur situation sociale.

(3) La loi, nous l'avons déjà dit, interdisait tout travail au citoyen de Sparte. Plutarq. *Instit. Lacon.* 40.

servaient à leur maître une redevance en nature, ἀπόφορα, qui fut fixée à l'origine d'une manière définitive (1). Ce tribut était fixe, et s'élevait, d'après les indications des anciens et les calculs d'O. Muller, au $^1/_5$ du produit de la terre (2). Ces hilotes ruraux n'étaient donc pas dans une condition économique trop inférieure, c'étaient de petits métayers comme les ἐπιμόρτοι de l'Attique, payant seulement une part un peu plus élevée du produit (3). Leur situation était bien meilleure que celles des esclaves d'Athènes et de Rome, même les plus favorisés. Ils sont tenanciers-serfs bien plutôt qu'esclaves et tiennent en quelque sorte le milieu entre cexu-ci et les hommes libres. L'hilote vit sur son champ qu'il exploite avec sa famille. Il est attaché à ce champ bien plus qu'à la personne de son maître, il peut même y acquérir une certaine aisance. Cela ne veut pas dire cependant que sa condition ne fût très dure ; en droit rien ne le protège, on peut le tuer, le maltraiter, on peut tout, semble-t-il, sauf élever son fermage. Mais l'hilote agriculteur est le nourricier de Sparte, et sans doute à ce titre est-il respecté. Sa condition de fait, nous sommes tentés de le croire, ne devait en général pas être matériellement trop mauvaise. Il était méprisé, parfois maltraité, il était hors la loi ; voilà quel était le côté pénible de sa situation.En fait on le laissait tranquille,on le soignait comme une chose utile, mais en droit il ne pouvait rien contre ses maîtres et dépendait de leur arbitraire.

On le voit donc, πελάται Attiques et hilotes spartiales présentent des analogies de fait ; on voit de même des esclaves s'élever par faveur à une certaine indépendance et à l'aisance, les χωρὶς οἰκοῦντες (4), mais il y a entre ces deux catégories cette différence jurdique immense que les hilotes n'avaient d'autres droits que ceux de la charte de soumission, qu'ils n'avaient pas de droits civiques et personnels, tandis que les θῆτες étaient une classe d'hommes libres et de citoyens (5).

(1) Plutarq. Lycurg. 24. ἀπόφοραν τὴν εἰρημένην τελοῦντες. Cf. Athénée XIV, p. 657.

(2) Ottfr. Muller, loc. cit.

(3) Roscher, *Nationalök. d. Ackerbaues*, § 59, nº 8.

(4) Voir notre note à leur sujet dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XXV, p. 118. Gand 1882.

(5) On voit dans quelle mesure Denys d'Halycarnasse (*Antiq. rom.* II, 9),

On a pu voir par divers traits déjà signalés que les redevances en nature, et même une sorte de bail à colonage partiaire était le régime normal des premiers πελάται comme des hilotes à Sparte. Ceci d'ailleurs est général dans l'histoire de tous les peuples. L'emploi du numéraire, le prix d'argent surtout dans les relations rurales, ne prédomine qu'à une époque assez tardive, quand les habitudes de l'échange ont pénétré toutes les classes sociales et que la richesse s'est répandue dans les campagnes (1). A Athènes ce système était général sous Solon. Non seulement en effet le grand législateur ne base sa division sociale que sur le cens foncier, mais ce cens lui-même est exprimé en termes agricoles et en mesures de denrées (2). Ceci, nous le répétons, n'a rien que de très naturel, car Athènes alors n'était encore rien moins qu'une cité financière. Mais cela ne dura pas, les tributs et revenus à l'éoque de la splendeur d'Athènes, s'estiment en numéraire et il ne reste plus trace de calcul en médimnes lors de la réforme fiscale de l'archonte Nausinikos (3). A Sparte, au contraire, où l'usage de l'argent était soi-disant interdit, où la vie économique n'avait ni activité ni progrès, il semble que les ἀπόφοραι soient restées les mêmes pendant toute la durée de son histoire, et les classes rurales ne se sont jamais émancipées de leur servage initial.

Concluons donc. A Sparte comme à Athènes il y avait des hommes de classe inférieure travaillant à certaines conditions sur le sol d'autrui. Longtemps sans doute cette condition fut la même : le servage. A Athènes ce servage ne dura pas : mais en fait il continua à y avoir des pauvres, des prolétaires travaillant le sol à des conditions analogues à celles d'autrefois. Il y eut aussi des journaliers proprement dits, des hommes louant leurs services, comme le font les

qui n'a pas le tact des nuances, a pu assimiler les clients de Rome, les penestes de Thessalie et les thetes de l'Attique,

(1) Nous avons expliqué cette thèse et nous l'avons démontrée aussi par l'exemple de la Belgique dans notre *Histoire des classes rurales en Belgique*, mém. acad. roy. de Belgique, in- 8°, t. 32, p. 135 et sq. 1880.

(2) Voir dans Boeckh, t. I, p. 643 et suiv. la magistrale et classique interprétation du système des classes de Solon.

(3) Ibid. p. 667.

valets de ferme aujourd'hui, mais libres en droit et citoyens d'Athènes (1).

III.

Si les serfs et ceux dont nous venons de parler constituent *la* classe rurale en Laconie, il n'en est certes pas ainsi dans l'Attique ; nous avons déjà montré le nombre des propriétaires cultivant en faire valoir, et l'estime dont on les entourait. Mais tous ne pouvaient pas cultiver la totalité de leur domaine ; d'autre part, les biens de main morte étaient considérables. Il fallait donc recourir à des amodiations rurales, à des contrats. Quelle était donc la forme de ces contrats ?

Nous allons l'indiquer en résumant les belles études de M. Caillemer et les complétant par les travaux plus modernes. Les contrats agricoles que nous possédons émanent presque exclusivement de l'administration des biens de main morte. Les renseignements des auteurs sont très peu nombreux et l'épigraphie seule nous permet de reconstituer en partie le chapitre du louage dans le droit civil des Grecs (2).

(1) Nous traiterons ailleurs du travail libre et de son organisation. Notre étude est sous presse sous ce titre : *De la condition du travail libre dans l'industrie athénienne*, et paraîtra prochainement dans la *Revue de l'instruct. publ. en Belgique*. Démosthènes nous cite plusieurs exemples de journaliers agricoles : C. Nicostrat, § 21 (éd. Didot). — La Couronne, § 51. Θέρισται καὶ οἱ ἄλλοι τι μισθοῦ πράττοντες. Item, Le *Rustique* de Théophraste (caract. 4) se mêle à la conversation τοῖς παρ' αὐτῷ ἐργαζομένοις μισθωτοῖς ἐν ἀγρῷ.

(2) Nous énumérons ici les principaux textes d'inscriptions : *Corp. Inscr. graec.* I, n° 93. Bail d'un champ (dème des Aexoniens). — I, n° 103, Id. (dime de Piræens). — I. n° 104. Id. émané d'une φυλη. *Rangabé. Antiq. hellénig.* n. 815. Id. émané d'une société d'orgéons (mutilé). — Bail d'un atelier à Munichie, au Pirée émané d'une société (κυθηρίων οἱ μερῖται ?) publié et commenté par Wescher. *Revue archéolog.*, Paris 1866. T. XIV, p. 352, et par Caillemer. Le contrat de louage à Athènes. Paris 1869. — Bail rural de la phratrie des Dyaliens publié et expliqué par S. Mpournias dans l'Ἐφημερίς d'Athènes du 16 février 1874, par R. Neubauer. Uber eine jungst erfundene attische Pachturkunde. Berlin 1874, et par S. Perrot dans la *Revue critique*, Paris novembre 1874, p. 237. Tous ces contrats sont attiques. Il faut y joindre comme sources complémentaires les baux emphythéotiques de Mylasia en Carie et de Gambreion en Mysie. Corp. inscr. graec, n° 2693 b. 2693 c, et 3561, — Les tables dites d'Héraclée dont nous reparlerons. Corp. inscr. gr. n° 5774 et 5775, une inscription mutilée de l'Ephemeris archéolo-

Cette double circonstance doit nous prémunir contre les généralisations trop rapides, et nous ne devons pas considérer le contenu de ces baux comme les stipulations générales du louage agricole. Cueillons dans ces textes relativement nombreux, les traits saillants propres à fixer la nature du bail à ferme et à loyer chez les Athéniens. En général la plupart de ces stipulations ressemblent assez aux contrats modernes, et leur rédaction même en diffère assez peu. Les baux des terres étaient un des points importants des fonctions administratives ; nous en avons qui émanent de dêmes, de sociétés religieuses, de temples, dont les représentants ont le devoir de veiller aux intérêts communs, de faire produire les capitaux, et de surveiller ensuite l'exécution fidèle des obligations imposées aux co-contractants (1). La plupart de ces contrats sont à long terme; ceux des particuliers dont nous trouvons des traces sont, au contraire, fort courts et tombent au minimum possible de la durée d'un bail, soit un et deux ans (2). Dans les baux publics, au contraire, on va parfois à 5 ans, souvent à 10, puis à 40. On a même des baux perpétuels. C'est le régime des contrats à longue durée. Les contrats perpétuels, nous le savons avec certitude, n'étaient pas rares. Le contrat de Munychie, un des contrats de la Grande Grèce contenus aux tables d'Héraclée sont de ce nombre et nous savons que les Byzantins recouraient eux aussi au bail perpétuel (3). Cependant on

gique n° 157, et enfin un bail rural de Délos du Corp, Inscr atticar. t. I. n° 283 et Boeckh Vermögen des Heiligth. auf Délos, Mem. acad. de Berlin, 1834, p. 28,

(1) Voir le décret de Corcyre. C. Inscr. gr. n° 1845, — Rangabé, Antiq. hellóniq. n°s 877 B. 878 etc. parle de l'ἐπιμελητής des biens du dême, du γένος, et des sociétés. Les textes de la note précédente sont remplis d'indications administratives. Rangabé, n° 476 contient un curieux décret relatif à la tribu Erechtéis obligeant les ἐπιμεληταὶ de la tribu à visiter deux fois par an les biens consacrés à la déesse pour constater si les champs sont cultivés conformément au contrat (εἰ γεωργεῖται κατὰ τὰς συνθήκας) etc. Athénée VI, p. 235 nous donne une idée de l'inspection des biens appartenant à un temple. Cf. Boeckh, passim.

(2) Baux d'un an, de deux ans. Lysias, Plant d'olivier, p. 9.

(3) εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον ou τὸν ἀεὶ χρόνον. Inscr. de Munichie. — Cf. pour Byzance, Ps. Aristote, Econ. II, 2. ἀεννάως. Les tables d'Héraclée contiennent deux contrats d'emphytéose conclus dans la Grande Grèce ; les stipulations

aurait tort de confondre tous ces contrats sous une dénomination commune de louage ; et il semble certain qu'il faut voir dans ces contrats héréditaires l'origine de l'emphytéose qui, usitée dans la Grande Grèce, passa assez naturellement dans la jurisprudence romaine (1).

Cette distinction se trouve confirmée par la diversité même des prix stipulés dans les contrats. Le prix d'emphytéose, sorte de rente, est naturellement modique. C'est une de ses caractéristiques, que réalisent plusieurs des inscriptions signalées. Encore cependant ce revenu est-il supérieur au taux moderne de l'intérêt foncier. Le contrat de Munychie donne 4 %, celui de Mylasa 5 %. Mais d'après les calculs des savants et les renseignements comparés, on a cru pouvoir fixer à 8 % le taux du revenu foncier (2). Il est difficile de dire si le prix des contrats était élevé. Ce chiffre de 8 % cependant est calculé sur le revenu des maisons ; or celui-ci est plus élevé que celui des champs, au moins de moitié aujourd'hui. Les comparaisons sont donc difficiles à établir. Isocrate nous dit qu'*autrefois* les propriétaires étaient modérés (3). Ne le furent-ils plus après ? On ne pourrait le dire avec certitude. Toujours est-il que les baux contenaient des stipulations très précises et des garanties assez détaillées. Le contrat de Délos, cependant, dans un bail de 10 ans à 800 drachmes, n'en exige la première année que 716 (4). Est-ce une facilité accordée à l'entrée de ferme ? Ne nous arrêtons pas au détail des dates de paiments. Constatons

sont très détaillées et présentent grand intérêt pour l'histoire agricole de cette contrée. Mais il semble qu'on ne puisse en tirer que de faibles présomptions pour le régime agricole de la Grèce. Ces tables sont insérées par Boeckh au C. I. G. nos 5774 et 5775. Elles ont été étudiées à divers points de vue par Mazocchi, *Comm. alle tavole d'Eraclea*, Lattes, *Studii istorici sopra il contratto d'enfiteusi* 1868, Poggi *Saggio sul sistema livellare*, 1842 Bertagnolli *Delle vicende dell' agricoltura in Italia* 1881 etc.

(1) Garsonnet, Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée, Paris 1874, p. 29. Caillemer, Le contrat de Louage, p. 16,

(2) Buchsenschutz. Op. cit. p. 95.

(3) Areopagit. § 12.

(4) C. I, Att. loc. cit. (Dans ce même contrat il semble y avoir une sorte de prêt foncier pour constructions, au taux de 10 % portant amortissement en 5 ans ; nous ne connaissons pas la somme dépensée, mais ce taux semble faire croire que le prix normal du capital foncier rural était inférieur à 8 %).

encore que tous les baux, sauf les tables d'Héraclée, portent des redevances en numéraire. Or les tables d'Héraclée ne peuvent être considérées comme une exception, car elles appartiennent à une toute autre région que l'Attique.

Les propriétaires veillaient avec soin à ce que la jouissance de la terre ne fût pas abusive. On ne peut douter que l'obligation toute naturelle d'ailleurs, de jouir du bien loué en bon père de famille ne fît partie du droit civil grec. Le paîment du prix et la jouissance en bon père de famille sont donc les deux obligations principales du preneur attique. Ces obligations essentielles étaient d'ailleurs développées par les clauses spéciales du contrat. Ces clauses sont assez nombreuses. Il faut reconnaître cependant qu'elles consacraient en général une assez grande liberté de culture pour le fermier. Sans doute, il doit cultiver convenablement, d'après un système convenable, mais ils est juge des circonstances. et maître de l'exploitation pendant tout le cours du bail. Cette libèrté est stipulée dans la plupart des συνθηκαὶ (1). Mais à côté de cette liberté normale se placent des restrictions. Les Grecs comprennent l'importance et la nécessité de laisser le fermier indépendant, mieux peut-être que les modernes. Mais cela ne les empêche pas de prendre des précautions pour que leur terre ne soit pas maltraitée par les tenanciers. C'est surtout aux dernières années de jouissance qu'ils ont égard; ce sont celles où le danger de mauvaise culture est le plus sérieux. Aussi indiquent-ils l'obligation de rendre le bien loué soit en bon état, soit dans l'état où on l'a reçu, soit même, comme cela se passe encore aujourd'hui, dans tel état déterminé (2). Théophraste, qui nous renseigne à cet égard sur les habitudes des Thasiens, ajoute qu'ils se soucient peu du mode de culture employé pendant les autres années de jouissance et qu'ils tolèrent

(1) Exemple : Bail des Piréens : ἐργάσονται τὰ μὲν ἐννέα ἔτη (sur dix) ὅπως ἂν βούλωνται — Ils cultiveront d'ailleurs ὅσα οἷόντε καὶ θεμιτόν (θεμιτόν, croyons nous, a ici le sens de *legitime* dans les baux du moyen-âge, c'est-à dire que le preneur doit cultiver convenablement) etc.

(2) Théophraste. De causis plantarum, lib. 2. ch. 15... ὅθεν καὶ Θάσιοι τὰς γεωργίας ἀπομισθοῦντες, οὐ φροντίζουσι τῶν ἄλλων ἐτῶν, ἀλλὰ καὶ βουλονται κακουργεῖν. υπὲρ δὲ τοῦ τελευταίου, συγγράφονται πρὸς τὴν ἀυτων κατάλειψιν. Cf. Roscher, Nationalök. d. Ackerbaues. p. 214.

même la mauvaise culture. Cette affirmation est certes trop générale et les sources épigraphiques y contredisent ouvertement. Nous trouvons dans les divers baux des stipulations qui pour être moins minutieuses que celles de beaucoup de modernes, s'occupent cependant des fumures, des irrigations, des défrichements, de la jachère. La jachère faisait partie du système agricole des Grecs; c'est là un point acquis (1), bien qu'on soit loin d'être fixé sur l'ensemble de leur méthode. Ils avaient la théorie du « repos de la terre, » si démodée aujourd'hui dans la science. Il ne faut pas surmener, épuiser la terre, il faut lui donner le temps de se reconstituer.

Les Grecs semblent d'ailleurs avoir sagement ménagé leurs terres. Bien que la culture y fut intensive et soignée, on n'épuisait pas le sol par des récoltes excessives. Xénophon recommande à cet égard la modération en termes aussi pittoresques que frappants (2). Il ne faut pas trop demander à la terre, il ne faut pas non plus lui demander ce qu'elle ne peut porter; il faut tenir compte des aptitudes du sol, et pour les connaître, rechercher les dominantes naturelles de la région (3).

Ces principes n'étaient pas tous l'objet de clauses du bail, mais la jachère était stipulée par le contrat. — D'autre part on imposait au fermier de travailler le sol d'une manière régulière. Non seulement on veillait à ce que la terre ne s'épuise pas, mais aussi à ce qu'elle ne reste pas inactive, ce qui eût nui considérablement à sa fécondité. Si la jachère était jugée nécessaire à son repos, l'activité était jugée indispensable à la santé et la friche une situation déplorable (4). Ainsi donc si en général les fermiers grecs étaient assez libres de leurs cultures, cependant il semble établi que

(1) La jachère (νεός) est indiquée partout. Xénophon, Œcon. XVI, 13. Homère, Iliad. XVIII, v. 541. La preuve manifeste en est dans Suidas : ἐπὶ καλάμῃ ἀροῦν. Certains auteurs, notamment M. Roscher, Op. cit, p. 115, croient trouver en Grèce trace de rotation et d'assolement. Mais les textes qu'il invoque ne sont pas décisifs. V. Brants, Xénophon économiste, p. 23. Buchsenschutz, Op. cit., p. 301. Bail des Dyaliens, dans Neubauer, Op. cit. p. 27. etc.

(2) Œcon. XVII, 10.

(3) Ibid. XVI, 3, 6. — Bail cité des Piréens; ils cultiveront ὅσα οἷον...

(4) Neubauer, Op. cit. § 4, explique longuement cette clause. Le bail des Dyaliens est un des plus curieux au point de vue des stipulations.

les propriétaires veillaient avec un soin convenable et éclairé aux intérêts de leur terre.

L'attitude des propriétaires semble donc digne de remarque. Ils ne sont insouciants ni tracassiers, et le nombre des clauses n'a rien n'exorbitant. Nous le répétons, c'est le principe de la liberté de la culture qui semble prédominer, et les bailleurs attiques nous font l'effet d'en saisir l'importance aussi bien et mieux que les modernes. Cette autonomie industrielle du fermier, réclamée de nos jours et pratiquée avec succès par plusieurs propriétaires anglais, fait supposer à la fois un grand développement agricole et l'existence chez le fermier d'un capital important. Il est vrai que les baux que nous possédons émanent pour la plupart d'administrations publiques, et non de particuliers, mais il y en a aussi quelques-uns qui émanent de sociétés privées ou de petites administrations rurales qui ont probablement employé dans leurs baux les clauses usuelles de ces contrats.

Les droits du bailleur étaient garantis, cela va de soi, mais nous connaissons mal la nature et la portée des moyens dont il disposait (1). Parmi les actions du droit commun dérivant du contrat de louage, on cite la *δίκη καρποῦ* ou *ἐνοικίου* la première pour un fermage, la seconde pour un loyer, puis l'*ἀμελίου δίκη* et l'*ἀγεωργίου δίκη* (2). Les deux premières portent, on le voit, sur l'obligation du paîment; les deux dernières sur les abus de jouissance. On a contesté l'admissibilité des premières, et on a voulu les restreindre aux seules demandes en revendication; on ignore d'autre part l'objet des deux autres. N'y aurait-il en définitive pour le bailleur d'autre action que la *δίκη* générale *συνθήκων παραβάσεως*, pour violation du contrat (3), action à laquelle les grammairiens auraient donné des noms divers d'après la cause de

(1) Voir Caillemer, *Contrat de louage*. p. 14, Meier. Attisch Process. p. 529 et suiv.

(2) Ces actions sont connues par les grammairiens. Phryniches dit de la seconde : Ἐπει ἐάν τις, χωρίον παραλαβών, ἀγεώργητον καὶ ἀνέργαστον ἐάσῃ, ἔπειτα ὁ δεσπότης δικάζεται τῷ παραλαβόντι. Bekker, Anecd. gr. I, 20, 336. La première n'est pas sérieusement définie. Cf. Caillemer, v° Ἀγεωργίου δίκη dans le Dict. des antiq. grecq. et rom. de Daremberg et Saglio.

(3) Meier, Op. cit. p. 422 et 510. Il paraît que dans les procès on aimait discuter des *συμβολαίων*. V. Aristote, Rhétoriq, I, 15.

fait qui la provoquait, δι' ἀμελίαν, etc. ? La confusion des sources permet de le supposer, sans que nons osions cependant trancher une solution. Mais cette action générale à quoi donc pouvait-elle tendre ? Etait-ce aux dommages intérêts, pouvait-ce être à la résolution du contrat ; quelles étaient en tout cas les garanties matérielles du bailleur ? Ici encore. il faut une grande prudence à l'historien, il serait téméraire de conclure de clauses d'un bail en particulier au droit commun de la matière, et nous n'oserions affirmer, malgré sa probablité, l'existence dans le droit grec du principe de l'article 1766 du Code civil. Les contrats que nous possédons prévoient en effet et la résolution du bail, et les dommages intérêts pour non exécution (1). Ils y ajoutent la stipulation de garanties spéciales, telles que la caution (ἐγγυησις) et surtout la garantie réelle, la saisie, (ἐνεχυρασία) (2). L'ἐνεχυρασία est la première voie d'exécution, cela ressort clairement des textes. L'action tendant à obtenir saisie était rendue inutile par la stipulation expresse que permettait l'ἐνεχυράσία πρὸ δίκής, et déclarait le preneur en demeure par la seule violation du contrat (3). Cette exécution portait naturellement sur le montant du fermage, sur les dommages intérêts (δλαβη) et sur la clause pénale souvent stipulée. Voici donc, d'après ces observations, ce qui nous paraît vraisemblable. Le propriétaire, lésé par non paîment du prix ou abus de jouissance, pouvait se venger par voie d'ἐνεχυρασία sur les récoltes ou sur les biens de son fermier. Ceci soit par voie judiciaire συνθήκων παραβάσεως, soit en cas de stipulation par voie d'exécution directe. L'action qu'il intentait du chef de son contrat, aurait pris, nous le répétons, un nom distinct d'après la cause de fait que la mouvait, et les grammairiens auraient recueilli ces noms que ne différenciait

(1) Nous transcrivons le texte du bail des Dyaliens à cet égard d'après la reconstruction admise par Neubauer, op. cit. p. 34. 'Εὰν δὲ μὴ ἀποδιδῷ τὴν μισθ[ωσ]ιν ἐ[ν τοῖς χρόνοις τοῖσ γεγραμμενοις ἢ μὴ ἐργαστη] ται τὸ χωρίον κατὰ τὰ γεγραμμ[έν]α, ἐξεῖναι τ. φρατρ. καὶ δι' [ἀμέλει]αν ἐνεχυράζειν πρὸ δίκης καὶ μι[σθοῦν] 'ετέρῳ χωριον[ω] ἂν [β]ούλωνται [και] ὑπό δικος ἔστω Δ ἐ[ν]ια μέρη ὀφ] είλειν τ. μισθώσεως ἢ καθε[ιρχθῆναι.

(2) Baux des Aexoniens C. I. gr. n. 103. — Id. nº 104.

(3) Suprà nº 6. Sur l'ἐνεχυρασία voir Meier, Op. cit. p. 747.

aucun trait juridique. Il y aurait donc eu, d'après l'objet, une ἐνοικίου δίκη, une ἀμελίου, ἀνέργαστου, ἀγεωργίου δίκη, etc. (1).

Cette explication très simple que nous suggèrent les textes cités et surtout celui si expressif du bail attique de la phratrie des Dyaliens, nous paraît répartir convenablement les actions et satisfaire à tous les textes juridiques comme aux analogies et aux vraisemblances. La procédure était peu compliquée on le voit, et sa facilité jointe à la valeur des garanties présentait de grands avantages au propriétaire. La situation de celui-ci n'était cependant pas privilégiée et nous n'avons pas trouvé dans les textes anciens le « privilège du bailleur » reconnu par le droit moderne.

La publicité des baux n'était pas oubliée et on leur appliquait le système du ὅροι usité en matière hypothécaire. En même temps les baux étaient gravés sur des stèles et déposés aux archives des administrations qui les contractaient (2).

Nous avons analysé dans leurs traits essentiels les contrats de bail et ferme ordinaires ; et on a pu constater que les garanties et l'organisation générale se ressemblent au fond dans tous les pays civilisés ; mais à côté de ces contrats il en existait d'autres d'un ordre différent et que l'on fait rentrer non sans raison dans l'histoire des locations (3). Ces contrats sont les arrangements conclus avec certaines nations soumises à qui on enlève leur territoire, mais en rend une partie à titre de jouissance particulière. Nous avons vu le servage primitif des tribus soumises. Le temps

(1) La καρποῦ δίκη ne serait alors que l'action en restitution de fruits que le propriétaire peut intenter au possesseur indu de sa chose. Les grammairiens d'ailleurs ne lui assignent pas d'autre portée. Le propriétaire dépossédé avait, on le sait, trois actions : une première action tendant à la restitution du fruit au propriétaire ; puis οὐσίας δίκη, action en indemnité pour privation de propriété à faire valoir sur tous les biens des détenteurs ; enfin action ἐξούλης, sorte d'action possessoire *de vi* tendant à la dépossession et portant amende double au profit de l'Etat. Voilà la procédure en revendication. Voir les onomastes à ces divers mots. Harpocration tire ses renseignements d'Isée et de Théophraste. V° οὐσίας δίκη, cf. Meier, p. 486-748. D. οὐσιας δίκη dans Pauly's Realenc. — R. Dareste, Le droit civil des Athéniens. Préface à la trad. des plaidoyers civils de Démosthènes.

(2) Voir le bail des Aexoniens, le bail de Munichie etc. cf. Perrot. Revue critique, Op. et loc. cit.

(3) Garsonnet, Op. cit., p. 23 et suiv.

ne changea rien, chez les Grecs, aux procédés de la conquête et les terres des vaincus, propriétés privées ou domaine public furent toujours regardés comme le prix légitime de la conquête. Les vaincus dont les terres appartenaient désormais à Athènes étaient parfois laissés en possession par les citoyens d'Athènes nouveaux propriétaires à des conditions qui étaient une sorte de bail. mais dont le prix ressemblait plutôt encore au tribut, à l'ἀπόφορα (1).

Nous ne nous étendrons pas ici sur le régime des locations urbaines ; elles avaient cependant à Athènes une grande importance. Les étrangers, on le sait, n'avaient pas l'ἔγκτησις. Les riches métèques devaient donc chercher à se loger dans les propriétés d'autrui. Xénophon aurait voulu leur accorder le droit de propriété qui ne leur fut jamais reconnu. Hors de là il y avait en ville de vastes établissements louant des appartements, συνοικίαι et dirigées par un νάυκληρος (2). C'est l'équivalent de nos hôtels et de nos maisons garnies. Ces derniers faits ne sont certes pas indifférents au point de vue de l'analyse de la fortune privée dans l'antiquité, mais ils n'ont qu'une importance assez secondaire au point de vue de l'histoire sociale. VICTOR BRANTS.

(1) Exemples des Lesbiens dan Thucydide. III, 50. des Platéens, Ibid. II, 72. etc.

(2) Caillemer, Op, cit. p. 77 etc.

LE JURY ANGLAIS

AU XII[e] ET XIV[e] SIECLE.

---

§ 4. DE LA PROCÉDURE CRIMINELLE (1).

La procédure criminelle suit un développement analogue à celui de la procédure civile ; elle abandonne les anciennes traditions anglo-saxonnes pour se rattacher, elle aussi, à la forme de l'enquête. Ses progrès ne sont pas ses innovations, mais une imitation de ce qui a déjà été établi au civil. Ils sont donc postérieurs à ceux qui ont été exposés dans le paragraphe précédent.

Nous séparons avec soin ce qui concerne d'une part l'intraduction de l'action, et d'autre part son jugement.

N° 1. *Du Jury de « Dénonciation. »*

On pouvait être poursuivi au criminel soit par une accusation privée, soit par une accusation publique.

L'accusation privée était introduite par une personne déterminée (*certus accusator*) et portait le nom d' « appel » (*appellum*, *appellare*, *accusare*). Tout le monde n'avait pas le droit de la soulever ; il fallait pour la mettre en mouvement se trouver dans les conditions requises par la coutume, être par exemple en cas d'homicide, un des proches parents. On portait plainte devant les autorités, devant le coroner

(1) *Sources* — Outre celles déjà citées aux N[os], 1, 2 et 3 du § précédent, voir :

Placitorum abbreviatio, *Placit. in domo Westmonast. temporibus reg. Ric. I, Johann., Henr. III, Edw. I, Edw. II*, London, 1811.— Yearbooks *of the reign. of Edw. the first*, ed. bij Horwood, 4 vol, London, 1863-1873. — Horne, *Mirrour aux justices* (1307-1327), éd. de Houard, *Coutumes Anglo-Normandes*, t. IV. — Spelman, *Codex*, ed. de Houard, *Anciennes lois*, t. II.

ou devant le shériff, à la réunion du comté ou de l'*hundred*. On donnait ensuite, s'il y avait lieu, des garanties pour sa comparution le jour des débats. L'inculpé pouvait tout d'abord élever des exceptions contre l'appel, pour vices de forme ou de fond. Sa réclamation était-elle fondée, l'appel tombait (*appellum cadit*), mais l'affaire n'était pas rayée *ipso facto* du rôle. Si l'accusation présentait des caractères de probabilité, elle était reprise *ex officio* et *pro pace regis*, et soutenue alors par la *secta regis* (peut-être le coroner et le jury de dénonciation). Cependant on ne la jugeait plus comme appel, mais comme *presentment*.

L'expression de *presentment* ou quelquefois celle d'*indictment* désignait l'accusation publique, ou la dénonciation faite par l'un des jurys dont nous allons exposer l'organisation. Nos sources emploient alors les termes : *rectare*, *indicare*, *praesentare*, ou comme Glanville, *fama publica*, *infamia*.

Dans tous les cas, que l'accusation fût privée ou publique, la cause n'était introduite définitivement que si elle était inscrite au rôle, car le justicier n'examinait lors de sa tournée que les affaires mentionnées dans le protocolle qui lui avait été remis. Le jury devait donc avoir soin d'indiquer dans ce protocolle les appels privés qui avaient été déposés, ainsi que les dénonciations qu'il jugeait convenable de faire de sa propre autorité.

Cela dit, entrons dans les détails.

Au 13[e] siècle nous trouvons un triple jury de dénonciation : celui du *coroner*, celui du *vicomte* et celui du *justicier*. Mais tous trois paraissent remonter plus haut et avoir leur origine dans la seconde moitié du 12[e] siècle.

Avant 1166, nous ne rencontrons, quoiqu'on en ait dit, aucune preuve sérieuse de l'existence d'un jury d'accusation. Nous ne parlons pas ici de la loi d'Aethelred que l'on invoque dans le droit anglo-saxon, pas plus que du statut de 1108 et du passage des *constitutiones* de Clarendon (1164) cité par un petit nombre d'auteurs (1), mais nous faisons

(1) Ces textes ont évidemment rapport à la juridiction canonique ; les voici :

« Si vero in duobus aut tribus legitimis testibus vel publica parochia-

allusion aux deux textes vagues et isolés de Guillaume-le-Conquérant et d'Henri I (1), auxquels plusieurs savants nous paraissent avoir attaché beaucoup trop d'importance. Tout ce que l'on pourrait induire de ces textes, c'est que les Normands avaient institué une certaine forme d'accusation publique. Dans tous les cas les autorités n'étaient pas obligées d'enquérir ; c'étaient l'hundred ou ses habitants qui devaient prendre l'initiative et l'inculpé se justifiait par un serment avec des conjurateurs.

Vers le milieu du 12e siècle, la rivalité d'Etienne et de Robert amena les plus graves désordres. « Les deux compétiteurs qui dépendaient également du caprice de leurs adhérents, étaient forcés de tolérer des excès qu'il eût été dangereux de punir, et les mercenaires étrangers que les barons aussi bien que les princes entretenaient à leur service, s'indemnisaient fréquemment du manque de paix, en pillant sans distinction amis et ennemis... Les propriétaires, en sûreté derrière leurs murs et leurs fossés, se croyaient dispensés de toutes les obligations de la justice et des lois. Ils pillaient les terres du voisinage, enlevaient les habitants et enfermaient dans des cachots les plus considérables d'entre leurs captifs. Là, toutes espèce de torture était employée pour extorquer aux patients une rançon énorme (2). » Dans ces circonstances, le maintien de la sécurité publique et la poursuite des coupables, quels qu'ils fussent, devaient être une des principales préoccupations du nouveau roi Henri II.

norum fama aliquis eorum accusatus fuerit, quod hoc statutum violaverit purgabit se, adjunctis secum ordinis sui idoneis testibus. » Houard, *Anciennes lois*, II, 231.

« Laïci non debent accusari nisi per certos et legitimos accusatores et testes in præsentia episcopi, ita quod archidiaconus non perdat jus suum. Et si tales fuerint, qui culpantur, quod non velit vel non audeat accusare eos, vicecomes requisitus ab episcopo faciat jurare XII legales de vicineto sive de villa coram episcopo, quod veritatem secundum conscientiam suam manifestabunt. » Honard, II, 270, 270.

(1) « Si est alquons, qui blamez seit dedenz le hundred et IIII humes le retent, si XII main s'espurget. » I c. 51, Schmid p. 350. — « Si quis a vicecomite vel justitia regis implacitetur de furto, incendio, tunc opportet, ut die congruo sextus decimus juret. » Henri I c. 66, § 9. Cpr. Cnut II, c. 30 et Henri I, 65, § 3.

(2) Lingard, *Histoire d'Angleterre*, I, p. 417.

Une réforme radicale de l'ancienne accusation publique était urgente; elle s'imposait si l'on ne voulait pas voir le désordre se perpétuer, et les grands, grâce à leur influence, écraser impunément les faibles. L'accusation ne pouvait plus être laissée à l'initiative de quelques-uns, elle devait avoir lieu régulièrement et d'office ; il fallait aussi remplacer la justification par conjurateurs, si facile aux puissants, par une preuve plus grave et moins aisée à fournir. Henri II vit dans le système d'enquête combiné avec le jugement de Dieu la réforme qu'il cherchait. La *recognitio* produisait d'excellents résultats au civil, il était probable qu'une procédure analogue au criminel serait des plus efficaces pour arrêter le désordre. Voilà comment il se fait que la première mention nette et précise d'un jury de dénonciation ne se trouve que dans les *assises* de Clarendon de 1166. On y ordonne de faire enquête dans les cencuries pour découvrir les voleurs, les meurtriers et leurs complices « *per duodecim legaliores de hundredo et per quatuor legales homines de qualibet villata* » et, circonstance remarquable, on ajoute : » *hoc inquirant justiciae coram se et vicecomites coram se* » (1). Ce qui établit, sans qu'il puisse subsister aucun doute, l'existence dès cette époque, de deux jurys, celui du justicier et celui du vicomte. On s'occupe encore du jury du justicier dans les assises de Northampton de 1176 et dans les *capitula itineris* de 1194 (2). Glanville, dans la partie si écourtée et probablement inachevée, qu'il a consacrée au droit criminel, ne nous expose pas l'organisation de ces deux jurys, mais il y fait allusion dans deux passages, en les désignant sous l'expression de *fama publica* (XIV, 1 § 2) et sous celle de *jurata patriæ* (XIV, § 65). Peut-être faut-il aussi comprendre sous ces dénominations le jury du coroner. Ce fonctionnaire, le coroner, nous apparaît pour la première fois dans certaines affaires criminelles, en 1185, avec le titre de *coronarius do-*

(1) Palgrave, *Rise*, II. 168.

(2) « Si quis retatus fuerit coram justitiis domini regis... per sacramentum XII militum de hundredo etc. » Houard (Spelman) p. 291.

« Et illi duo (milites) eligant super sacramentum suum X milites de singulis hundredis... ita quod illi XII in singulis respondeant de omnibus capitulis de toto hundredo. » Honard (Spelman) p. 330.

mini regis (1). Quelques années plus tard nous le retrouvons, mais avec un autre nom, dans les *capitula placitorum* de 1194 « *in quolibet comitatu eligantur tres milites et unus clericus custodes placitorum coronæ.* »

Maintenant que nous connaissons l'origine de ces divers jurys, exposons leur organisation, telle que nous la décrivent nos sources du XIIIe siècle.

Le premier jury qui se réunit aussitôt que la connaissance du délit est arrivée aux oreilles de l'autorité, c'est le jury du *coroner*. Sa principale mission est de s'enquérir des circonstances qui ont amené ou accompagné toute mort violente ou qui ne parait pas naturelle; peu importe qu'il y ait homicide, suicide ou mort accidentelle. Dès que le coroner apprend le fait, il se transporte sur les lieux et réunit un jury composé de douze personnes au moins des localités environnantes. Immédiatement il est procédé à une enquête *super visum corporis*, afin de constater la cause qui a amené la mort, de déterminer s'il y a lieu la nationalité du défunt (pour l'anglaiserie), de rechercher le coupable s'il n'est pas connu et de désigner celui qui paraît être suspect (*presentment*). Une telle mission exige évidemment autant de promptitude que de prudence, « *caute, secrete et diligenter inquirant per sacramentum* ». On dresse un procès-verbal de toutes les opérations et on le soumet au justicier lors de son passage. La dénonciation qu'il renferme et qui doit reposer au moins sur l'unanimité de douze personnes, suffit pour donner lieu à une action publique sans qu'il soit besoin de recourir à l'*indictment* d'un autre jury.

Que si le meurtrier n'avait pas été découvert immédiatement, ce qui devait être le cas ordinaire, ou si le délit n'avait pas entraîné la mort de la victime, ou encore s'il s'agissait d'une infraction à la loi pénale, mais d'un autre genre, il y avait lieu de recourir à l'un des deux autres jurys de dénonciation, soit celui du vicomte, soit celui du justicier.

Occupons-nous d'abord du premier.

C'était en faisant sa tournée semestrielle dans les centuries,

(3) Houard, *Anciennes lois*, p. 308. Cpr. cependant dans Forsyth (p. 225, une charte rimée de 925 où le nom de coroner se trouve déja.

que le *vicomte* était obligé d'enquérir. Cette tournée avait principalement un but de police, comme nous l'avons déjà dit. Le vicomte passait en revue les diverses associations de sûreté générale ou de garantie mutuelle qui existaient dans l'*hundred*, veillait à leur maintien et forçait tous ceux, qui n'en faisaient point partie, à s'y engager. Il profitait de la réunion des représentants de ces diverses associations pour leur poser un certain nombre de questions. Après les avoir interrogés sur les noms de ceux qui n'étaient pas encore enrôlés dans leurs communautés, il leur demandait de faire connaître les crimes ou félonies contraires à la commune, les contraventions aux ordonnances de police, les atteintes aux droits de la royauté, et les obligeait à révéler les auteurs de toutes les infractions qu'ils pourraient connaître. Les réponses obtenues de cette manière étaient des réponsés individuelles, il importait de les confirmer pour leur donner du poids. Le vicomte réunissait dans ce but un jury formé des douze membres les plus estimés de la centurie et leur soumettait les dénonciations qui venaient d'être faites. Les jurés avaient un double devoir, celui d'émettre leur avis sur les dénonciations et celui d'affirmer que rien à leur connaissance n'avait été caché. On dressait ensuite, comme dans le jury du coroner, un protocolle sur lequel chacun apposait son sceau. Ce protocolle nommé *rotulus*, *roule endenté*, qui parait n'avoir été exigé au 13e siècle que par la seule force de la tradition, devint au 14e siècle une obligation légale. Le vicomte et le coroner avaient le droit d'ajouter à cet écrit ce qui leur paraissait devoir être utile pour éclaircir l'affaire.

Lorsque l'accusation portée devant l'un des jurys était d'une certaine importance, il fallait surseoir au jugement et attendre l'arrivée des justiciers qui seuls avaient compétence pour décider. Il en résultait que les inculpés devaient donner caution de comparaître à cette époque, ou si on n'avait guère confiance en eux, qu'ils devaient être enfermés jusqu'à la prochaine « *délivrance de la gaole*, » par les justiciers. Il était même de règle, suivant les anciens usages, d'emprisonner tous ceux qui étaient suspects de meurtre.

Que d'innocents ont dû subir, par suite de ces dispositions étroites, les rigueurs d'une longue détention préventive !

Ne suffisait-il pas d'un accusateur habile et mensonger pour jeter tout citoyen pauvre et honnête dans une dure captivité ? De bonne heure on comprit le vice d'une procédure aussi rigoureuse. et on voulut y porter remède par le bref *de odio et atia* que nous voyons cité pour la première fois dans nos sources en 1194. L'inculpé, sous le coup d'une dénonciation soit du jury du coroner, soit du jury du vicomte, s'adresse au roi et lui demande un bref en vertu duquel il soit ordonné au vicomte d'enquérir sur la vérité de l'accusation et de rechercher si elle est fondée, ou si elle ne repose pas sur des inimitiés personnelles. « *utrum appellatus sit odio et atia vel per verum appellum.* » L'enquête donnait-elle un résultat favorable à l'accusé, celui-ci obtenait un second bref « *de ponendo in ballium* » et il était mis en liberté sous caution moyennant la promesse de se représenter au jour du jugement. Le jury convoqué par le premier bref de *odio et atia* n'avait donc jamais à se prononcer sur la réalité même de fait, sur la culpabilité de l'accusé ; il décidait l'unique question du savoir si, à première vue, la dénonciation paraissait fondée ; son verdict était rendu, non d'après certaines preuves légales, ni d'après l'audition de témoins, mais d'après l'opinion générale qui régnait dans la communauté (1).

A côté des deux jurys de dénonciation dont nous venons de parler, il y en avait un troisième le plus important de tous, celui du *justicier*.

Il existait diverses espèces de justiciers suivant la diversité du mandat, *commissorium*, qui leur était confié. Les uns s'occupaient principalement des affaires royales et, d'une manière tout-à-fait accessoire, de la poursuite des crimes et des délits ; ils ne repassaient que tous les sept ans et au temps d'Edouard III ils avaient déjà perdu toute compétence en matière criminelle, car on avait séparé les enquêtes sur les privilèges de la couronne des enquêtes pénales « sur toutes manières de félonie. » D'autres paraissent avoir été chargés tout spécialement « *ad inquirendum, audiendum et terminandum,* » ainsi que « *ad gaolam deliberandam.* » Il est difficile de préciser le nombre de leurs tournées, car il est

(1) Sur l'origine du bref de *odio et atia* et sur sa disparition, voir plus loin.

probable qu'il a varié suivant les époques. Nous voyons qu'il y en eut deux au temps de Britton, trois vers 1330 et même quatre vers 1350.

L'arrivée du justicier est annoncée au moins quinze jours à l'avance afin que tous puissent être présents à la réunion. On appelle d'abord à une assemblée particulière les premiers du comté et on leur enjoint sous serment de faire connaître et arrêter tous les criminels. Puis on procède à une seconde réunion, à laquelle sont convoqués tous les prévots des centuries «*baillivi hundredi*». Ceux-ci s'engagent à faire comparaître le plus tôt possible quatre *milites* de chacune de leurs centuries, Lorsque les *milites* se présentent, ils reçoivent l'ordre de choisir le jury de dénonciation. Chaque groupe de quatre désigne, pour son hundred, douze autres *milites vel liberos et legales homines*. Arrive enfin l'assemblée proprement dite du jury. Les citoyens qui ont été désignés (1) se rendent en corps devant les justiciers et prêtent serment. La formule est la même que dans la jurata. « *Hoc audite justitiarii,* dit le premier, *quod veritatem ego dicam de hoc quod a me interrogabitis ex parte domini regis et fideliter faciam id quod mihi præcipitis ex parte domini regis, et pro aliquo non omittam quin ita faciam pro posse meo* ; *sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei evangelia.* » Les autres emploient ensuite une formule plus simple : « *Tale sacramentum quale A primus jurator scilicet, hic juravit, ego tenebo ex parte mea, sic me Deus*, etc. »

Le justicier leur communique alors un questionnaire auquel ils sont obligés de répondre et leur fixe un jour déterminé pour comparaître de nouveau et rapporter leur verdict. Il leur donne en même temps l'ordre de faire saisir tous ceux de la centurie qui paraissent suspects (*male creditus de maleficio aliquo*) ou de lui faire connaître leurs noms s'ils n'osent pas les arrêter. Nos sources nous ont conservé le

(1) Dans le jury de dénonciation comme dans le jury de jugement, puisque c'est le même corps de jurés qui remplit les deux fonctions à l'époque de Bracton, figurent près des douze jurés « *IV villatæ.* » Que faut-il entendre par là ? Probablement *IV legales homines de unaquaque villa hundredi* (assises de Clarendon). Tout ce que nous savons de ces hommes, c'est qu'ils prêtaient ser- ment avec les jurés. Cpr. Biener, *Geschworn.* t. III, p. 198.

questionnaire qui était soumis aux jurés (1). Il y a environ 138 demandes qui embrassent tout ce qui peut intéresser le pouvoir public. On s'informe des crimes et des délits, des félonies de toute nature contre la loi commune ou les statuts, mais l'objet principal du questionnaire est la sauvegarde des droits de la couronne et des intérêts du fisc, et l'on entre à ce sujet dans les moindres détails. Preuve manifeste de l'origine du jury de dénonciation qui n'est en réalité qu'une extension de l'ancienne *inquisitio* fiscale.

Les jurés retournent chez eux et prennent les informations nécessaires; ils doivent agir avec prudence et perspicacité, car la loi punit sévèrement les dénonciations inconsidérées (*stulta praesentatio*) et le silence coupable (*concelamentum*). Bracton appelle souvent les grands jurés « *boni et gravi homines*. » Ils s'aident dans leur besogne des procès-verbaux du coroner et du shériff dont nous avons parlé plus haut. Ils sont obligés, sous des peines graves, de mentionner les crimes dont un particulier « appelle, » aussi bien que ceux au sujet desquels personne n'a porté plainte. Ce n'est point qu'ils aient le droit de porter *hic et nunc* un jugement sur cet appel, mais ils doivent le mentionner dans leur protocolle afin de fournir aux justiciers une liste complète de toutes le affaires à examiner. Ils doivent aussi s'enquérir des circonstances du fait pour être à même, si l'appel est poursuivi, et s'ils sont transformés en jurés de jugement, de porter sur le méfait une décision en connaissance de cause.

Le jour fixé pour la seconde réunion, le jury revient en corps et rapporte son verdict. Si le justicier conserve des doutes sur la véracité des dénonciations, il peut interroger séparément. Ce droit qui est déjà mentionné par Glanville est poussé à l'extrême au 13[e] siècle. « Le juge, dit Bracton, demandera aux jurés de qui ils tiennent les faits qu'ils affirment. La plupart répondront d'ordinaire qu'ils ont appris ce qu'ils ont dit dans leur verdict de la bouche d'un de leurs co-jurés. Celui-ci interrogé à son tour, avouera qu'il a été instruit par telle ou telle personne, et ainsi, grâce à ce système de demandes et de réponses, le justifier pourra des-

(1) *Statuta incerti temporis*, S[tes] of the Realm, I p. 233. Cpr. Bracton, fol. 116-118.

cendre de personne en personne jusqu'à celui qui a le premier répandu sa dénonciation, et qui est peut-être un homme vil et abject en qui l'on ne peut avoir aucune confiance (1) ». Si l'accusation paraît fondée sur de bons motifs, l'inculpé est appelé et on lui demande les griefs qu'il croit devoir élever contre le verdict. Il peut rejeter la dénonciation comme trop vague, *nimis generalis*; il peut aussi la repousser comme émanant de personnes qui lui sont suspectes, et récuser un certain nombre de jurés, mais il doit justifier ses reproches. Lorsque le jury, après avoir été recomposé d'une manière impartiale, maintient l'accusation, ou précise les faits, l'inculpé, *indictatus per famam patriae*, est immédiatement mis en jugement si le justicier, qui a fait l'enquête, a reçu mandat pour « oyer et terminer »; sans quoi il est emprisonné ou bien mis en liberté sous caution ainsi que nous l'avons exposé plus haut.

Nous arrivons ainsi à la seconde phase de la procédure criminelle.

N° 2. *Du Jury de « Jugement ».*

Pour tout ce qui concerne le jugement, il faut distinguer d'après Glanville les deux espèces d'accusation : l'accusation publique et l'accusation privée.

L'inculpé qui se trouve sous le coup d'un *presentment*, de la *dénonciation d'un jury* n'a qu'un seul mode de justification, c'est le jugement de Dieu. Il doit se soumettre à l'ordalie du feu ou à celle de l'eau, suivant sa qualité. Si la preuve lui réussit, il est libéré de l'accusation. Mais comme la confiance dans l'efficacité des jugements de Dieu a considérablement diminué, et que les soupçons qui pèsent sur sa tête sont excessivement graves, de l'avis de douze honnêtes citoyens, il lui reste au front, malgré le succès de l'ordalie, une tâche indélébile : on le considère comme un homme dangereux dont il faut se défier. Aussi l'oblige-t-on souvent à donner caution et, à défaut de cette garantie, a-t-on le droit de le chasser du pays (*regni abjuratio*).

Quant il y a, au contraire, *poursuite privée*, l'accusateur

(1) Bracton, L. III 2, ch. 22 a et b, t. II, p. 452.

prend la parole, expose le fait, développe les preuves qu'il a pu réunir et termine son accusation par l'offre du duel « *et hoc offert se disrationare adversus eum per corpus suum.* » L'accusé, qui nie le fait, est obligé à la preuve du contraire c'est-à-dire au combat (1). Exceptionnellement, lorsque l'accusé a dépassé 60 ans ou qu'il est malade, invalide, on lui permet de se justifier par le jugement de Dieu. Exceptionnellement encore dans quelques endroits, d'après les privilèges urbains et certaines coutumes locales, on peut se disculper par le moyen des compurgateurs.

Telle était la marche de la procédure pénale à la fin du XIIe siècle. Quelques années plus tard la *jurata* apparut ; elle prit pied dans le domaine criminel, vers 1194, et s'y développa avec une telle rapidité qu'elle finit, en moins d'un demi siècle, par y acquérir même plus d'importance qu'elle n'en avait au civil.

I. Introduction de la « Jurata » dans la Procédure criminelle (1194-1250).

L'histoire de cette introduction comprend trois périodes. Dans la première, qui va de 1194 à 1215, la *jurata* est admise dans les cours royales comme une *preuve exceptionnelle*, dérogatoire au droit commun et général ; dans la seconde, qui commence en 1115, elle devient une *preuve ordinaire* au même titre que les autres moyens de procédure ; — et enfin, en 1219, elle finit par constituer la *preuve unique* à l'exclusion de tous autres modes légaux dans le cas de dénonciation d'un jury. Développons successivement les caractères et les causes de cette triple évolution.

Il est clair que, dans une procédure aussi formaliste et aussi compliquée que celle de l'ancien droit, il devait s'élever fréquemment des difficultés de forme indépendantes de la question de fond, des questions incidentes qu'il importait de

(1) On a soutenu récemment que lorsque l'affaire ne paraisssait pas à la cour susceptible de doute, il n'y avait pas lieu au duel, et que l'on procédait immédiatement à la condamnation. V. Ashford v. Thornton, 1 Bar. et Ald. p. 405.

résoudre promptement. Si la contradiction portait sur un point de droit, le justicier pouvait la trancher *a priori*, mais lorsqu'elle soulevait une contestation de fait, il fallait bien forcément recourir au témoignage des gens de la communauté. Or, n'était-il pas naturel alors qu'au civil on considérait l'enquête comme le mode de preuve le plus parfait, de recourir aussi à ce moyen pour juger les faits criminels?

Cette conséquence parut si évidente, que les parties elles-même firent appel à une *jurata* pour décider leurs exceptions, et que les justiciers la leur accordèrent sans difficulté. L'enquête fut ainsi admise pour résoudre des questions incidentes dans plusieurs cas intéressants qui nous ont été conservés. En 1194 nous trouvons un exemple dans lequel le demandeur soutient que le défendeur n'est pas invalide, qu'il devrait combattre en personne, et que d'ailleurs ceux qui se présentent pour lui ne sont pas ses parents (1). «*Petit ut inquiratur per sacramentum XXIV militum comprovincialium.*» Dans un autre procès le demandeur affirme que le combattant de l'inculpé est un champion qui a loué ses services et qui est comme tel indigne de comparaître. Enfin, dans un litige de 1199, le défendeur dénie à l'appelante la qualité requise pour la poursuite du délit et offre de prouver *per legales homines de visneto*, qu'elle n'est point la femme du défunt.

La légitimité du recours au jury pour la décision des difficultés incidentes, une fois admise, on ne pouvait s'arrêter en aussi beau chemin. Les réclamations du peuple étaient trop fondées et trop vives, pour qu'on n'y eût pas égard en élargissant la réforme. Le duel était toujours mal noté dans l'opinion publique ; l'autorité l'avait compris et, au civil, elle avait restreint considérablement son importance. Glanville avait applaudi à la mesure ; il avait écrit, en faisant l'éloge de la nouvelle *recognitio*, la condamnation générale de la vieille coutume du duel. On sentait parfaitement dans les sphères du pouvoir ce que cette procédure avait d'irrationnel et de barbare ; et si à l'heure présente on n'était pas encore disposé, peut-être pour des motifs politiques, à la supprimer complètement, on regardait néanmoins de bon œil la tendance qui la condamnait et portait le peuple à re-

(1) *Rot. C. R.* I, p. 50, 160 et 103.

courir à l'enquête. Aussi, lorsque les parties s'enhardirent et qu'après avoir réclamé la *jurata* pour les questions accessoires, elles la demandèrent également pour les questions de fond, le pouvoir ne voulut pas refuser la concession d'une mesure qui lui paraissait commandée par la justice, et dès lors l'enquête fut admise, en principe du moins, pour décider de la culpabilité des prévenus.

Le plus ancien exemple d'une enquête *utrum culpabilis sit necne*, que nous possédions, date du roi Richard et doit être placé avant 1198 (1). En 1199, 1203, 1204, 1207, 1210, 1211 (2), nous trouvons de nouveaux faits très-caractéristiques. Voici le texte de celui de 1203 : « *Wilhelmus occidit Johannem et fugit... et Hugo captus fuit pro morte illa et in gaola positus. Et quia praedictus Joh. occisus fuit in domo sua, idem Hugo dat domino regi catalla sua, quae capta fuerunt cum eo, pro habenda inquisitione, utrum inde culpabilis sit necne. Juratores dicunt, quod non est inde culpabilis, el ideo eat quietus.* »

Il est donc établi que, longtemps avant la Grande Charte, la *jurata* avait fait son apparition dans la procédure criminelle et qu'elle y fonctionnait comme la *jurata* civile. Il y avait un bref, puis une enquête spéciale, et enfin un jugement. Le bref devait être payé et quelquefois même très-cher. La royauté en effet continuait à considérer l'enquête comme une faveur et avec l'esprit d'égoïsme et de lucre qui l'animait, elle n'était nullement disposée à accorder gratuitement un tel privilège. Qui sait même si le revenu important que le fisc trouvait dans cette situation, n'empêcha point longtemps la royauté d'apporter un remède sérieux au malheureux état de la procédure !

(1) Palgrave cite (t. I, p. 265) un cas de 1194 mais il n'en donne pas le texte dans le deuxième tome de son ouvrage.

(2) *Rot. C. R.*, II, 245 (1199). « Simon clericus appellat Thomam de murdio Johannis patris sui et hoc offert probare per corpus suum. Thomas venit et defendit totum, ut ipse qui infra aetatem... et petit de hujusmodi juratam patriae. Dies datus est... et Thomas sit interim in custodia patris sui »—(1203) II, 186, N° 16,—(1204) I, 265.—(1207) II, 186, N° 17.—Ajoutons encore ici les exemples suivants tirés de Madox, *Hist. of the Exchequer*, London 1711 : (1210). « Fulco vicecomes debet C marcas pro habendo veredicto legalium hominum de comitatu super his, quae ei imponuntur de hominibus de villa de Cantebrigia et de Judaeis. » p. 305. — (1211) id. p. 306, N° 10 et 7

Quoiqu'il en soit, en 1215, la Grande Charte qui fut imposée à la tyrannie de Jean-sans-Terre comme une barrière infranchissable aux empiètements continus de la royauté, introduisit de profondes modifications dans la législation anglaise.

A première vue on pourrait croire que la Grande Charte n'a qu'une importance secondaire pour tout ce qui concerne l'organisation judiciaire ; elle n'a changé aucune institution, ni établi aucun principe nouveau. La remarque serait vraie; mais n'oublions pas qu'elle a promis au peuple l'exécution fidèle des lois et la cessation de l'arbitraire, qu'elle lui a garanti une réforme complète, sinon dans la théorie, au moins dans la pratique de la justice, et que c'est là un de ses plus grands bienfaits. On est douloureusement étonné lorsqu'on ouvre les chroniques du temps de retrouver à chaque pas l'écho des mêmes plaintes. Le peuple accepte les lois, mais il gémit de les voir à tout instant violées par les juges mêmes qui ont charge de les maintenir et de les faire respecter. On vend la justice à l'encan et on condamne l'honnête homme pour accepter l'argent de quelques seigneurs, plats courtisans du roi, audacieux voleurs sur leurs terres et sur celles de leurs voisins. Au reste, personne n'échappe à l'obligation de payer la justice, pas même celui qui ne réclame aucune faveur. Pour introduire une action, pour la faire avancer, pour l'amener devant une cour supérieure, pour choisir ses moyens de preuve, pour tout acte judiciaire quel qu'il soit, il faut donner un certain nombre de marcs pour le roi et y ajouter encore quelques marcs pour la reine (1). Dans un tel système, les juges deviennent naturellement exigeants, et ceux qui veulent gagner leur procès ont la précaution de ne pas les oublier dans la distribution de leurs cadeaux. Quand on songe à toutes les misères, à toutes les injustices que devait entraîner cette corruption générale, on comprend que l'indignation ait fait frémir la plume de quelques-uns de nos chroniqueurs et qu'ils aient méprisé le gouvernement du roi Jean avec une énergie égale à celle de Catilina condamnant la vénalité de Rome.

(1) Voir le procès de Richard de Anesty dans Palgrave *Rot. C. R.* t. II. p. 75-87, et celui de l'abbé de Croyland dans l'*Histoire Croyland*, p. 455-477. — Sur le prix des *recognitiones*, consulter Bigelow. *History*, p. 108.

La Grande Charte fut l'acte de contrition de la royauté qui confessa publiquement ses fautes et promit de ne plus y retomber.

Mais les barons qui s'étaient soulevés n'eurent pas une pleine confiance dans les belles promesses qu'on leur prodiguait probablement à contre-cœur, et ils cherchèrent des garanties personnelles contre le retour d'un pouvoir despotique et égoïste. Il ne suffisait pas d'inscrire dans une constitution les droits des sujets et les limites du pouvoir royal, il fallait s'assurer la puissance de réclamer ces droits sans perdre la tête, le jour où l'opposition, une fois calmée, chacun serait rentré tranquillement dans ses foyers. On avait encore présentes à la mémoire les audacieuses mesures par lesquelles le gouvernement avait livré ses adversaires à des juges qui lui avaient vendu leur âme et leur conscience. La prudence commandait de prévoir et d'empêcher le retour de tels abus. On exigea donc solennellement le maintien des anciennes juridictions, et la royauté le promit dans l'article 39 (1), dont voici le texte :

« *Nullus liber homo capiatur vel imprisonetur aut dissaisietur aut utlagetur aut exuletur aut aliquo modo destruatur, nec super eum ibimus nec super eum mittemus nisi per legale judicium parium suorum vel per legem terrae* (2). »

Quoique le sens de cet article nous paraisse clair, et qu'on ne puisse à notre avis le traduire exactement que par ces mots : « personne ne sera désormais soustrait à ses juges naturels, c'est-à-dire aux personnes de sa condition, » nous devons cependant nous y arrêter un instant vu les nombreuses interprétations qui lui ont été données et les controverses qu'il a fait surgir.

Tout le monde s'entend aujourd'hui pour reconnaître dans

(1) Cet article qui figurait déjà dans la pétition des barons, (art. 29). a été répété littéralement dans toutes les autres chartes : art. 32 1e Ch., H, III (1216), 35 2e Ch. H. III (1217), 29 3e Ch. H. III (1225).

(2) Dans la révision du jugement porté contre les deux Mortimer on cassa la première décision parce qu'elle avait été rendue « *absque legali judicio parium suorum, quod est legem et consuetudinem regni Angliæ* » Hale, *Placit Cor.*, t. II, p. 217.

la « *legem terrae* » la loi commune (1); mais la plupart des auteurs se divisent quand il s'agit de déterminer exactement le sens des mots « *per legale judicium parium suorum.* »

On a cru longtemps que le terme « *pares* » désignait les jurés et on a conclu que la Grande Charte avait élevé le jury à la hauteur d'une institution fondamentale. Coke et Blackstone ont émis cette opinion et il y a encore des auteurs anglais modernes qui s'obstinent à la conserver (2). C'est là cependant une erreur que Barrington dans son livre « On magna Charta » fut un des premiers à signaler et à combattre. Sans aucun doute, pendant les 17e et 18e siècles, on prit l'habitude d'appeler le jugement par jurés, « le jugement par les pairs; » mais la véritable question est de savoir si au 13e siècle on entendait déjà le mot « pair » dans ce sens?

Nous croyons que l'on a raison de répondre négativement, sans adopter toutefois le motif que l'on a coutume d'invoquer. On dit que le terme *judicium* ne peut pas s'appliquer au jury qui ne rend jamais un jugement, mais qui se borne à donner un verdict. La remarque est parfaitement juste en théorie (3), seulement il nous semble que la pratique a dérogé parfois à cette règle et qu'il n'est pas possible de soutenir la distinction d'une manière absolue. Bracton lui-même emploie dans un de ses passages le mot *judicium* pour celui de *veredictum* (fol. 289a.) et les *Yearbooks* nous offrent de nombreux exemples d'une semblable confusion (4). Si nous ne voulons pas voir des jurés dans les *pares*, c'est qu'à notre avis les jurés s'appellent à cette époque « des hommes du voisinage » et non point des « pairs. » Les articles 20 et 21 de la Grande Charte marquent très-bien l'opposition qui existe entre ces deux catégories, et nous possédons un document authentique de 1351 qui ne nous parait laisser aucun doute. Dans ce texte (25 Ed. III, st. 5, c. 4) on répète l'article 39 de la grande charte. Mais comme l'on voulait appliquer la seconde partie de cet article au jury, on a vu qu'il était nécessaire de modifier les anciennes expressions et de substituer au terme de « pares »

(1) Cpr. Hale, *Hist. of the Comm. Law*, ch. III.
(2) Wharton, *Law Lexikon*, v° Magna Charta.
(3) *Yearbooks*, London, 1866, p. 401.
(4) » London, 1866, p. 401. et 1863, p. 529.

une locution précise et juridique qui désignât le jury « Estre ceo come contenue soit en la Grande Charte d'Angleterre, dit le texte, que nul soit pris ni emprisoné, ne ousté de son frank tenement, ne de ses franchises coutumes, s'il ne soit par lei de la terre accordé et ascenti et établi ; que nul désire soit pris par pétition ou suggestion faite à nostre seigneur le roi ou à son conseil, s'il ne soit par enditement ou présentement *des bones et loialx du visnée* ou tiel fait se face et en due manere ou procès fait sur brief original à la commune lei. »

Après avoir rejeté ce premier sens, il nous reste à indiquer quelle était la signification exacte attribuée à l'article 39 par les législateurs de la Grande-Charte. Nouvelle question plus controversée encore que la précédente.

Suivant une première opinion mise en avant par Barrington et soutenue notamment par Biener (t. II, p, 226), le mot *pares* est employé dans un sens précis pour désigner la haute juridiction des barons, de sorte que l'article 39 établit une garantie en faveur des grands du royaume en décrétant que désormais « nul baron ne pourra être jugé que par la cour des pairs. » Nous avouons que cette signification restreinte et étroite du terme « pares » a été en usage en Angleterre non-seulement dans les temps modernes, mais encore dans les siècles antérieurs. Staunford intitulait son chapitre sur la juridiction des lords « du jugement par les *pieres* » et Bracton se servait de la même expression dans un passage célèbre où il fait allusion au crime de haute trahison, « *quod curia et pares judicabunt* » (III, 2, c. 3-1). Mais il ne nous semble pas établi que ce sens ait bien été celui visé par l'article 39 de la Grande-Charte. On pourrait, il est vrai, invoquer trois arguments pour cette opinion : — 1° Une première concession provisoire que le roi Jean accorda à ses barons en 1215 et dont le texte se trouve dans Blackstone et dans Rymer (1). « *Sciatis nos concessisse baronibus nostris, qui contra nos sunt, quod nec eos nec homines suos capimus nec dessaisiemus, nec super eos per vim vel per arma ibimus, nisi per legem regni nostri vel per judicium parium*

(1) Blackstone, *The Great Charter*, Intr. p. XIII, N° X, et Rymer, *Fœdera*, t. I, p. I. p. 128, ed. de 1816.

suorum in curia nostra, donec consideratio facta fuerit, etc... — 2° Plusieurs autres articles de la Grande-Charte, dans lesquels apparaît le mot « *pares*, » notamment les art. 21, 52, 56, 57 et 59. — 3° Enfin l'interprétation authentique que donne à la disposition 39e de la Grande-Charte le statut 20, Henri VI, c. 9 (1441) en décidant que le mot « *homo* » avait un sens général et s'appliquait à une pairesse aussi bien qu'à un pair. — Mais quelle que soit la force apparente de ces diverses raisons, il faut reconnaître qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de mettre une pareille interprétation en harmonie avec le texte même de l'article 39 dont les termes sont excessivement larges « *nullus liber homo* » et paraissent faire allusion à plusieurs catégories de pairs « *parium suorum.* »

Aussi différents interprètes, notamment Kennedy (p. 24) et Forsyth (p. 110) ont-ils embrassé une seconde opinion plus générale que la précédente. Les « pares » de la Grande-Charte seraient des « *pares curiae* » c'est-à-dire, ou bien les membres des diverses cours de justice qui remplissaient les fonctions de juges ou bien les simples vassaux qui siégeaient dans la juridiction seigneuriale. — Encore une fois, nous ne nions pas que le mot « pares » n'ait eu à cette époque ce sens technique, vu les textes décisifs que l'on peut invoquer : — 1° *Leges Guil. Cong.* 23. Le vassal devra établir sa preuve « *par ses « pers » de la tenure meimes.* » — 2° *Rot. Cur.* (t. II, p. 90, 93) » *ponit se super pares suos de eodem feodo.* » — 3° *Rot. It. Northumb.* 21, Henri III, où nous voyons Robert Fitz Roger accusé de juger ses vassaux illégalement « *nec per pares suos.* »

Mais nous sommes porté à proposer une troisième opinion qui donne au terme *pares* une signification encore plus étendue. L'article 39 doit à notre avis s'expliquer de la manière la plus simple. Il déclare que « tout homme libre a le droit de ne voir intervenir dans la procédure dirigée contre lui que des hommes de la même classe et de la même catégorie. » Nous traduirions volontiers les mots « *pares sui* » par « gens de leur condition, » comme le faisait déjà le statut V, 25 Edouard III, c. 2.

Chacun en peut appeler à la justice de ses pairs, c'est-à-dire que le baron peut réclamer la juridiction des autres

barons, que le clerc peut demander son renvoi au tribunal ecclésiastique, que le chevalier peut exiger des chevaliers dans l'enquête que l'on fait contre lui, que le simple homme libre peut refuser un jury composé d'autres personnes que d'hommes libres ; que le vilain enfin a le droit de réclamer la procédure propre aux vilains. Les preuves ne manquent pas à l'appui de notre sentiment : — 1° L'article 39 de la Grande Charte interprété de cette manière trouve sa place naturelle dans l'histoire du droit, il y apparaît comme la continuation des traditions suivies chez les Anglo-Saxons et qui se manifestent dans le texte que nous avons déjà cité plus haut. (Foed. Alfr. et Guthr. 3). « *Si regis Thanus... se purgare audeat, faciat hoc cum XII regis thanis, si autem Thanus accusetur, qui minoris est cognationis quam regis Thanus, purget se cum XI parium suorum et cum meo regis Thano.* » — 2° Ce n'est en réalité qu'une répétition de la loi de Henri I, c. 31, « *unus quisque per pares suos judicandus est et ejusdem provinciae.* » — 3° L'important procès Hugo, que nous donnons plus loin tout au long, établit d'une façon éclatante que l'expression de *pares* avait encore conservé dans les cours de justice du XIIe siècle son ancien sens historique. — 4° Notre interprétation explique enfin pourquoi déjà, au temps de Britton, l'accusé pouvait récuser « les prestres et clers de yenz saintz ordres » ainsi que les « vileyens (1). »

L'art. 39 n'introduisait donc, suivant nous, aucune réforme et ne concernait en rien le jury ni l'enquête. Il avait pour seul but de constater solennellement une ancienne disposition de la loi commune. Les abus avaient été tellement scandaleux, que l'on croyait devoir, par mesure de prudence, répéter les règles les plus élémentaires du droit et de la procédure. Aussi après l'article 39 on inséra une autre disposition pour exiger qu'il fût mis fin à tous ces marchés entre le pouvoir et les plaideurs, qui désolaient depuis si longtemps les tri-

(1) L. II, ch. 21, 3, p. 347. — Il faut probablement voir un dernier vestige du principe de la juridiction des pairs dans l'usage qui vient seulement d'être aboli tout récemment (18 George II, c. 18. s. 4 ; George IV, c. 50, s. 28) et qui autorisait tout pair du royaume et tout lord du parlement, qu'il fût demandeur ou défendeur, à récuser la liste entière des jurés (*challenge to the array*), si elle ne contenait point de chevalier. (Cpr. Duncombe, *Trials per Pais*, p. 128).

bu naux. La royauté dut promettre dans l'article 40 qu'elle ne refuserait plus à personne la justice, et qu'elle ne la vendrait plus à aucun solliciteur. « *Nulli negabimus, nulli vendemus justitiam vel rectum.* »

Et ici nous arrivons à une réforme importante. En conséquence de la disposition de l'article 40, le pouvoir s'engagea dans l'article 36 à donner *gratuitement* à tous ceux qui le lui demanderaient, le bref d'enquête *de vita vel de membris*, c'est-à-dire, à notre avis, le bref qui autorisait en matière criminelle l'emploi de la *jurata* (1). Toute l'influence de la Grande-Charte sur la procédure criminelle résulte de cet article. « *Nihil detur vel capiatur de cetero pro breve inquisitionis de vita vel de membris, sed gratis concedatur et non negetur* (2). »

Il résultait en premier lieu de cette disposition, que le bref d'enquête serait gratuit, qu'il serait à la portée de tous,

(1) Nous adoptons l'opinion de M. Brunner, *Schwurgerichte*, p. 473. — Peut-être ce bref s'appelait-il dans le principe bref de *odio et atia*. Après l'octroi de la Grande Charte, lorsque par la force même des choses on en fut arrivé à procéder par enquête devant le justicier, sans aucune autorisation supérieure le bref de *odio et atia* perdit toute importance et ne fut plus demandé que dans quelques cas spéciaux, par exemple, pour ordonner la prise en considération des causes justificatives et permettre au vicomte de former immédiatement un jury particulier. Le verdict de ce jury était provisoire, mais il donnait aux accusés le droit de réclamer leur mise en liberté sous caution. Il y eut bientôt de tels abus (Stat. Westm. I, c. 11 et St. Glocester, c.9.) que l'on fut obligé de supprimer le bref (St. 28 Ed III c. 9). C'est dans ce second sens très restreint, que le bref de *odio et atia* est cité par nos auteurs du XIIIe siècle.

Nous trouvons une confirmation de notre interprétation dans Coke, qui dit en expliquant la Grande Charle (fol. 42) que le bref de *odio et atia* s'appelait anciennement « de *bono et malo;* » or, « *se ponere super linguas vestras de bono et malo,* » c'était la formule usitée par celui qui demandait une *jurata* criminelle.

(2) Le texte de la seconde charte de Henri III donne une formule un peu différente « *nihil detur de cetero pro brevi inquisitionis ab eo qui inquisitionem petit de vita vel de membris sed gratis concedantur et non negetur.* » Art 32. — L'expression « *inquisitio de vita vel de membris* » doit évidemment se rapporter à une *jurata* criminelle. Le texte de Britton ne paraît pas laisser place au doute. Lorsque cet auteur parle de cette *jurata* et de l'importance du serment prêté par les jurés, il dit formellement : « ne ja soit fete mensonge à lour escient, car en plus haut droit ne parount il jurer qe de vie et de membre. » Et il ajoute un peu plus loin : « volom qe chescun qui est accusé de félonie cum de vie et de membre » (p. 30 et p. 31, L. I, c. 5-9). —

du pauvre comme du riche, du paysan comme du seigneur. Mais celà ne suffisait pas. Si la *jurata* fut restée un privilège que la royauté eut été libre d'accorder ou de refuser, on peut croire que la corruption n'eut pas été définitivement chassée, que la vénalité sans se produire publiquement, n'en eut pas moins subsisté dans les habitudes de l'administration. Cette première réforme eut donc été inutile, si l'on n'avait eu la sagesse de la faire suivie d'une autre disposition pour empêcher la royauté de la violer d'une manière indirecte.

Les auteurs de la Grande Charte ajoutèrent dans l'article 35 que le bref ne pourrait jamais être refusé, sous aucun prétexte, « *non negetur.* »

Tout accusé qui demande une enquête est donc sûr de l'obtenir. La conséquence de cette nouvelle mesure est capitale. Le prévenu a désormais le choix entre deux moyens de preuve : le duel et la *jurata*; il est libre de prendre celui qu'il préfère, car tous deux sont des moyens ordinaires, ayant la portée et le même caractère.

Mais comme le peuple reste toujours animé d'une profonde antipathie contre le duel, si les deux moyens ont la même importance théorique, il n'ont pas la même valeur pratique. L'un est en opposition avec les anciennes traditions les mœurs, la civilisation ; l'autre est en harmonie avec les vieilles coutumes, il repose sur des habitudes paisibles et tranquilles, il est un meilleur garant du droit et de la justice. Du moment par conséquent où la *jurata* est mise au rang des preuves ordinaires, on peut prévoir sa prompte extension, grâce à la préférence marquée des populations.

Aussi nos sources, quoique très incomplètes, nous prouvent que le nombre des enquêtes se multiplia rapidement à partir de la Grande Charte. Le duel perdit de jour en jour de son importance, tandisque la *jurata* devint habituelle et commune. Les rôles venaient d'être renversés. Avant 1215 le combat était la preuve régulière, l'enquête la preuve exceptionnelle ; après les concessions de Jean sans terre la *jurata* se présentait au contraire, en fait, comme le moyen régulier et normal. Le duel apparait de plus en plus rarement, jusqu'à l'époque où il finit par disparaître complètement de la pratique sous les anathènes de la raison et de l'Eglise.

J. Van den Heuvel,

DEUX MANUSCRITS CHALDÉENS INEXPLORÉS.

A l'intention des personnes qui s'intéressent soit à la littérature araméenne, soit à l'histoire du christianisme en Perse et au Kurdistan, je prie le *Muséon* d'accueillir, dès aujourd'hui, quelques indications relatives à deux manuscrits chaldéens de ma bibliothèque ; je pourrai, dans une livraison subséquente, achever cette notice incomplète.

Le premier embrasse 46 pages, grand in-4°, d'une magnifique écriture nestorienne imitant, par sa constante régularité, l'impression la ~~placer~~ plus parfaite ; il a été transcrit sur l'exemplaire existant à Alqôsh, près de Mossoul, et contient les œuvres et les pérégrinations évangéliques de saint Marès, apôtre au Ier siècle de l'ère chrétienne de différentes contrées situées au-delà de l'Euphrate. Cette curieuse légende ne se trouve, à ma connaissance, dans aucune bibliothèque publique de l'Europe ; récemment M. le professeur Sachau, de Berlin, à la suite d'un voyage dans la Turquie d'Asie, s'en est également procuré une copie, qu'il a bien voulu me promettre de collationner avec la mienne ; au surplus celle-ci a déjà été soigneusement revue sur l'original par un homme éminemment compétent, Mgr George Ebedjesu Khayyath archevêque chaldéen de Diarbekir. C'est à l'obligeante entremise du même que je dois de la posséder, aussi bien que l'autre manuscrit en deux forts volumes dont j'ai encore à parler.

Ces volumes présentent l'histoire de martyrs chrétiens qui ont souffert en Perse sous différents rois Sasanides. Un certain nombre de ces récits sont connus : ils ont été édités, avec texte et traduction, par Etienne Evode Assemani, dans les *Acta martyrum orientalium*, à Rome, en 1748.

Dans le tome second des *Monumenta syriaca* de Moesinger, paru à Innsbruck en 1878, on rencontre, en texte chaldéen, l'histoire de Carca de Beth-Seloukh et des martyrs immolés dans cette ville ; de son côté M. Hoffmann de Kiel a publié à Leipzig, 1880, ses *Auszüge aus syrischen Akten persischer Märtyrer übersetzt und durch Untersuchungen zur historischen Topographie erläutert*, extraits d'actes de martyrs recueillis dans la collection manuscrite du *British Museum*.

Les textes représentés par les publications que je viens de signaler se retrouvent, à peu d'exceptions près, dans les volumes que je possède ; mais ceux-ci renferment en outre plusieurs récits qui ne se rencontrent probablement pas ailleurs en Europe, et qui manquent notamment dans les recueils de Londres et du musée Borgia à Rome. Mon manuscrit compte, les deux tomes réunies, 1438 pages, et chaque page 18 × 11 cen-

timètres d'écriture nestorienne rapide et de médiocre grandeur. Le copiste, un certain Gâbriel, a terminé son travail le 1r du mois de Haziran 1869. Mgr Khagyath l'a contrôlé et corrigé par un nouvel examen sur le manuscrit original ; celui-ci écrit en belle estranghelo sur parchemin remonterait, de l'avis du savant archevêque, au VIIIe ou IXe siècle ; il se conserve jalousement dans les archives de l'église de Saint-Péthion à Diarbekir. J. B. ABBELOOS.

Duffel, 27 décembre 1882.

I papiri copti del Museo Borgiano della S. C. de propaganda fide, tradotti e commentati dal P. AGOSTINO CIASCA, *Agostiniano, Roma, Tipographia della S. C. di propaganda fide.* 1881.

Le P. Ciasca est un savant, dont les talents et la position à la Propagande et à la bibliothèque Vaticane donnent le droit de beaucoup attendre. En 1879 il a rapporté à Rome d'un voyage en Orient une vingtaine de manuscrits syriaques, arabes et éthiopiens, parmi lesquels il s'en trouve d'une rare valeur. A la même occasion il se procura en Egypte, par l'entremise d'un ancien élève de la Propagande, M. Marco Kabis, huit papyrus coptes, originaux ou fac-simile. Les fac-simile, au nombre de cinq, ont été calqués sur des exemplaires du musée de Boulaq qui ont maintenant disparu ou du moins ne s'y trouvent plus qu'en fragments ; leur texte avait déjà été publié, en même temps que d'autres documents du même genre, par M. Eugène Révillout dans ses *Actes et contrats du musée égyptien de Boulaq et du Louvre*, 1er fascicule, Paris 1876 ; toutefois le fascicule suivant qui devait contenir la traduction et les commentaires, n'a point vu le jour. Cette lacune, en ce qui concerne les papyrus de Boulaq, vient d'être remplie par le P. Ciasca qui, tout en produisant un texte plus minutieusement exact que celui de Paris, nous donne aussi la version et les notes nécessaires. Il édite, suivant le même procédé, les trois papyrus originaux, le premier intégralement, les deux autres pour les fragments qui sont demeurés lisibles.

Tous ces papyrus proviennent des archives de Djêmé (*Gême*, d'après la prononciation italienne), la partie de Thèbes située sur la rive occidentale du Nil et regardant la Lybie, la *Memnonia* de Strabon, τὸ Μεμνόνειον. Nous ne pouvons que renvoyer au travail du P. Ciasca pour les indications archéologiques et géographiques relatives à cette localité, et nous revenons aux papyrus. Ils sont rédigés dans le dialecte sahidique ou thébain ; s'ils ne fournissent guère d'éléments propres à enrichir la lexique ou la grammaire classiques coptes, ils ne laissent pas de présenter un véritable intérêt à un autre point de vue ; ils servent, en effet, à ouvrir une perspective sur la situation légale des chrétiens de la vallée du Nil à l'époque de leur rédaction, en exposant notamment la jurisprudence qui réglait leurs actes civils au premier et au second siècle de l'hégire.

Voici une analyse succincte de ces documents :

1er *fac-simile.* Donation faite par une certaine Anne ou Jeanne d'une maison, avec meubles et dépendances, au monastère de Saint-Paul Kolol, par acte passé le 3 du mois de Paône, en l'année 451 de Dioclétien. 114e des Sarrasins, c'est-à-dire le 27 mai 732 de l'ère chrétienne. — Cet acte passé par devant un notaire et des témoins est curieux par les motifs de la libéralité, ainsi que par la prolixité des clauses et précautions y insérées en vue d'en assurer l'exécution.

2e *fac-simile.* Un père consacre son fils Colluto, guéri par l'intercession de saint Fébamon martyr, au service du monastère de ce même saint. Le donateur, dont le nom a disparu, en appelle aux lois pour justifier la manière dont il dispose des services de son enfant : « attendu, dit-il, que » les lois divines et impériales ordonnent ainsi dans leurs décrets souve- » rains, qu'il soit permis à chacun de disposer de ce qui lui appartient; » cependant, à cette époque, comme le fait remarquer l'éditeur, les droits de la puissance paternelle, concédés par l'ancienne législation romaine, avaient été considérablement restreints; il ne peut donc être question ici de la servitude proprement dite, mais d'une cession par laquelle l'individu, ainsi consacré, devenait le *mancipium* du monastère avec la faculté de recouvrer son entière liberté dès qu'il pourrait et voudrait substituer une compensation au service personnel.

3e *fac-simile.* Philothée, fils de Psimo ou Pesmu, vers l'an 160 de l'hégire, fait donation, pour le salut de son âme, d'un champ à l'église de Saint-Fébamon.

4e *fac-simile.* Encore une donation à la même maison de Apa Fébamon d'un *cordeau* de terrain, dont les délimitations se trouvent indiquées en détail. Le commencement de la pièce a disparu; elle est munie de six signatures.

5e *fac-simile.* Incomplet au commencement. Ména, fils de Jean d'Hermont, lègue un champ à l'église des douze Apôtres d'Hermont.

1er *original.* Acte de partage, par voie du sort, d'une maison entre les deux frères Moïse et Pésaté, fils de Joseph.

2e *original.* Acte intervenu, par devant notaire et témoins, entre les enfants d'Ammonius et d'Anne, au sujet du partage de deux maisons, dont l'une située au sud de l'église *cátholique* de Djèmé. L'église *catholique?* les Coptes tombés dans le schisme depuis deux siècles auraient-ils retenu cette dénomination? Ou bien est-il ici question des Melchites orthodoxes restés fidèles au concile de Chalcédoine?

3e *original* en grande partie illisible. Il s'agit d'un contrat nuptial, par lequel l'époux Démétrius, en présence de l'émire de Djèmé, promet deux *holoki* en déans l'année, en donnant en hypothèque sa maison, sise à proximité de la place *Démosion.*



La publication du P. Ciasca embrasse VIII et 64 pages petit in-folio. L'impression est correcte; nous avons remarqué une erreur typogra-

phique dans le texte du papyrus original n° 1, ligne 3, au mot *Djêmé*, où se trouve une *chi*, χ, au lieu d'une *Dschanschia*.

J. B. Abbeloos.

SOCIÉTÉ ORIENTALE AMÉRICAINE. — M. LUQUIENS.

Le dernier cahier des *Proceedings* de la *Société orientale américaine* nous apporte une réplique de M. Luquiens. (Voir *Muséon*, N° 4, pp. 494. Le docte critique témoigne d'abord qu'il n'aime pas qu'on lui réponde, il préfère attaquer sans risques. Ensuite il prétend avoir été accusé de « mauvaise foi, de prévarication ! (*sic*). » Comme il n'y a pas un seul mot qui ressemble à cela dans le susdit article, les lecteurs jugeront de la loyauté de la réplique. Le but de ces gros mots est de déprécier l'auteur aux yeux de ceux qui ne liront pas son article ; charmant procédé ! Quant au reste, au fond de la question, je me bornerai à deux remarques qui répondront suffisamment à cette nouvelle querelle.

En ce qui concerne les rapports entre le judaïsme et le zoroastrisme, je puis me borner à citer la conclusion de mon étude. C'est là sans doute que l'on doit chercher la pensée d'un écrivain.

« La science ne peut déterminer si le zoroastrisme a inventé ou emprunté ces conceptions (monothéisme, prophétisme). Tout ce qu'elle sait, c'est qu'on ne peut affirmer qu'il les ait communiquées aux Hébreux et que toutes les probabilités sont contraires à cette supposition » (*Origines du zoroastrisme*, p. 317 *infine*). Certes ce n'est là ni un jeu d'esprit, ni une théorie affirmative. M. Luquiens a donc tort quelque supposition qu'il fasse.

2°) Quant à la méthode et au spécimen que M. Luquiens en a choisi, l'honorable critique veut absolument que j'aie donné à *draono* comme sens primitif, celui de « petit pain rond comme un écu. » — Il est vrai que je ne dis cela nulle part dans ma traduction, que je me borne à traduire tantôt « offrande, » tantôt « pain du sacrifice ; » qu'à la page CLXXIIII je dis que cette forme est celle du parsisme moderne, et renvoie à la note de la page 57 pour l'expliquer ; que même dans mon *Manuel*, écrit un an avant la critique de M. Luquiens, je donne « offrande » comme sens premier ; rien n'y fait. M. Luquiens sait que si j'ai dit tout cela, j'ai pensé le contraire. Autrement M. Luquiens aurait critiqué injustement et cela n'est pas possible.

Aussi veut-il même me prouver que je n'ai pu penser au sanscrit *dravina* comme terme explicatif. Il oublie que Justi l'avait déjà signalé il y a 8 ans. La preuve en est, selon lui, que ce mot ne signifie jamais que « bien meuble » opposé à « immeuble » et que de « meuble » à « pain, » il y a loin. Or, je prie mes lecteurs d'ouvrir le grand dictionnaire sanscrit de Roth et la traduction des Védas de Grassmann. Ils y verront que *Dravina* signifie « bien, chose précieuse, objet du sacrifice, *présent* » et qu'au R. V. VI 70, 1, par exemple, Grassmann traduit *yajñam dravinãca* : offrez aux dieux sacrifice et *oblation* M. Luquiens affecte en outre de ne pas comprendre qu'un mot acquiert souvent un sens spécial que son étymologie ne comporte pas. Ainsi *miyêdha* (scr.), *myazda* (av.) est l'offrande de comestibles et spécialement la viande ; Hostia chez les chrétiens est la victime du sacrifice et le petit pain rond consacré. Il en est de même de *draonô*, *offrande*, en général et spécialement *pain* des offrandes.

M. Luquiens sait tout cela et néanmoins dit le contraire. Comment veut-il que l'on ne suspecte pas ses intentions? Il a le tort de ne pas reconnaître loyalement son erreur; cela l'eut honoré. Il réclame le droit de juger un livre d'après son contenu; c'est aussi la seule chose que je lui demande. Qu'il n'y introduise donc point ce qui n'y est pas; qu'il s'abstienne de défigurer ce dont il parle et alors seulement il fera de la critique juste et sérieuse.

C. de H.

NAPOLÉON CAIX.

Nous devons annoncer, avec le plus vif regret, la mort imprévue et prématurée de ce jeune glottologue et littérateur, qui avait déjà montré dans plusieurs écrits ses rares talents et son vaste savoir, surtout en fait de philologie et de linguistique romane ou néo-latine qui formait le sujet de ses cours à l'École des hautés études (*Istituto di studi superiori*) de Florence.

M. Napoléon Caix était né à Bozzolo (province de Mantoue), l'an 1845. Il fit ses études moyennes à Crémone et ses études universitaires à Pise où il était en même temps *convittore* à l'École normale supérieure qui fait partie de l'Université. M. Caix s'appliquait avec ardeur aux études de la Faculté de philosophie et lettres et de l'école normale, et excellait principalement dans la linguistique où il devait se distinguer. Il suivait, outre les cours obligatoires, ceux de sanscrit, d'hébreu et des langues sémitiques comparées et cela avec autant d'assiduité que de succès. Sa dissertation eut pour sujet la langue et les dialectes d'Italie. Plus tard, agrandie et améliorée, elle parut à Parme, (où l'auteur était professeur de grec et de latin au Lycée), sous le titre: *Essai sur l'histoire de la langue et des dialectes d'Italie.*

M. Caix, continuant ses études philologiques, pensait toujours à perfectionner et à étendre son premier travail. Malgré cela dans le cours de sa vie, hélas! si courte, il a publié plusieurs travaux importants, sur la formation des idiômes littéraires principalement de l'italien, sur le vocalisme et les pronoms italiens, sur la déclinaison romane et sur d'autres sujets qui se rattachaient à son thème favori.

Appelé à Florence en 1874 pour enseigner la dialectologie (chaire qui fut changée ensuite en chaire de langues romanes), il parcourut rapidement tous les degrés du professorat (chargé de cours, professeur extraordinaire, professeur ordinaire en juin dernier), il fit servir son enseignement au progrès de ses études préférées et de ses travaux. Je ne puis passer sous silence une œuvre importante qui fait partie des publications de l'*Istituto di studi superiori* et traite des origines de la langue poétique italienne. L'illustre prof. Ascoli, le prince des linguistes italiens, en fit devant l'Académie dei Lincei l'éloge le plus flatteur. N. Caix est mort à Bozzolo le 22 octobre 1882, après une courte maladie. Nous, ses collègues, avec ses disciples, déplorons amèrement la perte d'un jeune savant dont le souvenir restera toujours gravé dans nos cœurs parce qu'à ses profondes connaissances il joignait les qualités les plus aimables.

F. Lasinio.

Florence, 1 Décembre 1882.

REVUE CRITIQUE.

Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux ; par FR. LENORMANT, membre de l'Institut. — Tome II. — 1re partie. L'humanité nouvelle et la dispersion des peuples. In-8° 561 pp. Paris, Maisonnneuve. 1882.

Il est peu d'activité littéraire et scientifique qui égale celle de M. Fr. Lenormant. Tandis qu'il fait paraître et se succéder rapidement les grosses livraisons de son histoire ancienne, qu'il visite et décrit la Grande-Grèce, qu'il fait part aux revues savantes de ses recherches et de ses travaux si étendus, il continue à publier ses études sur *les origines de l'histoire d'après la Bible*. Le second volume contient encore plus de matière que le premier et cette matière n'est pas de celle que l'on recueille et réunit en peu de temps ; elle requiert une lecture des plus vastes et un travail d'élection, de condensation et d'assimilation qui n'est point une œuvre légère et d'une exécution facile.

Les lecteurs du *Muséon* connaissent déjà l'étendue et la valeur de l'œuvre, ils en ont eu les prémices dans le premier numero de cette revue.

Cette seconde partie comprend trois études différentes qui forment les chapitres IX, X et XII de l'ouvrage total. La première traite de l'arrêt de l'arche de Noé au mont Ararat et du Héden ; le second, de la personnalité de Noé et de ses représentants dans les traditions étrangères ; la troisième s'occupe de la dispersion des peuples, du tableau ethnologique de la Genèse (chap. X) et spécialement de la famille de Japheth. — Un appendice d'une valeur considérable (p. 528-542) termine le volume ; il contient une appréciation du système de M. Fr. Delitzsch sur la question du Héden.

Si ce volume, comme l'a dit M. Sayce, contient moins de faits nouveaux cela tient à la nature du sujet. Le savant auteur se proposait plutôt de recueillir et rassembler toutes les données relatives à la matière qu'il traitait que de faire de ces nouvelles découvertes qui sont le plus souvent le résultat d'un hasard heureux. Le nouveau se trouvera plutôt dans les détails comme par exemple dans l'explication du nom de Hasid Adra (p. 7) et autres semblables. Et cette réunion de matériaux présentera une grande utilité au lecteur studieux, quand bien même il ne partagerait nullement l'opinion de M. Lenormant concernant la cause des coïncidences qu'il constate. Impossible d'entrer dans l'analyse d'un livre aussi riche de faits et de détails. La table analytique du premier chapitre comprend à elle seule 7 pages. Nous y voyons étudier le Mont Arârât de la Bible, l'Ararad des Arméniens, les Alarodiens d'Hérodote ; les monts Gordyéens, l'El Joudi du Qorân, les textes de Bérose, les monts de Nizir et le récit des cunéiformes, le Masiou et le Koufâh, les légendes des Musulmans arabes et éraniens, le Demavend, l'El-

bourg, le Merou et tout ce qui s'y rattache, les systèmes pourânistes, les traditions éraniennes, celles qui se rattachent à la Petite-Boukharie et au Belourtagh etc., etc.

On comprendra aisément que dans ces discussions si nombreuses, si variées dont le fondement repose nécessairement sur des appréciations personnelles. il s'élève des divergences d'opinion Il serait impossible dans un compte rendu d'apprécier chacune de ces discussions, nous nous bornerons donc à quelques remarques. M. Lenormant rejette avec raison le rapprochement établi entre l'*Aryâratha* et l'*Ararat*. Il montre très bien que le mot *gan* (jardin) employé au premier chapitre de la Genèse prouve la haute antiquité de ce morceau ; il établit de même que la conception du Héden n'a pas pris naissance en Babylonie (p. 115. Il explique très clairement la cause de l'oubli de la géographie Hédenique et fait ressortir d'une manière frappante la supériorité de la conception d'Hevah sur celle de Pandore. Ses explications des noms de Sem (Schem) et Cham (Hâm) sont, semble-t-il, les vraies et les raisons qu'il apporte pour déterminer les rapports de citation des descendants de Noé et expliquer la malédiction de *Kanaân* ne peuvent être contestées. Les noms du XI[e] chapitre de la Genèse sont, comme il le dit, des noms de peuples, plutôt que d'individus. Le classement et la filiation de ces peuples est ethnologique et non géographique, encore moins linguistique. Les lacunes volontaires qu'il signale dans le tableau sont, en réalité, de la plus haute importance.

Le savant auteur maintient le caractère aryen des Mèdes et des rois de Médie cités par Ctésias, tout en les différenciant de ceux qu'énumère Hérodote.

Nous devons laisser ici entièrement de coté la question soulevée au commencement du chap. XI de livre, celle du caractère que l'on doit attribuer aux récits de la Genèse. Notons seulement qu'elle intéresse la science car de la solution dépend la possession de documents historiques relatifs à des temps qui autrement en seraient dépourvus.

On ne s'étonnera pas que dans une matière si étendue où l'on est le plus souvent réduit à des conjectures, les divergences d'opinion soient assez nombreuses. Les remarques suivantes s'adressent aux ouvrages cités par M. Lenormant.

Il me serait impossible d'admettre que les *meropes anthropoi* soient les hommes du Mérou. Μεροπ et *mérou* ou plus exactement *Mairou* ne se correspondent pas phonologiquement. En outre le Mérou est une création tardive de l'Inde.

Les mots *Héden* et *Oudyâna* ne peuvent être rapprochés l'un de l'autre. *Oudyâna* désigne bien un jardin, mais n'a point ce sens, étant composé de *ud* dehors et *yâna* acte d'aller. La *Ranha* n'est point le tigre (comp. l. de Harlez. Les Aryas et leur première patrie) elle n'est point située « aux extrémités de la terre. » En appliquant ces mots au fleuve, on n'a point fait attention à une particule (*yat ca* « et ce qui ») qui marque différenciation. Le *Varuna caturanika* des Védas ne correspond point au *Varena cathrugaosha* de l'Avesta. L'epithète de Varuna n'indique pas les quatre coins du ciel ou les quatre directions ; mais, comme *caturaksha*, la vigilance du Dieu qui voit de tous les côtés à la fois. Quant à *caturasris* il ne se rapporte nulle-

ment à Varuna qui n'est pas même cité dans la phrase (R. V, I, 152, 2). Dans le premier chapitre de Vendidâd Ahura Mazda indique simplément à Zoroastre les 16 localités les plus excellentes qu'il a créées et les énumère dans leur ordre d'excellence en signalant les maux que Anromainyus a suscités dans chacune d'elles.

On ne doit point, d'ailleurs, perdre de vue que l'Aryâna Vaêja n'est jamais donnée dans l'Avesta comme la patrie primitive des Aryas ni même des Eraniens.

Notons en terminant que M. Lenormant entrevoit d'une manière très juste la double origine de l'Avesta, son premier fond aryaque et sa transformation par le zoroastrisme médique, et que les conclusions qu'il maintient dans l'appendice contre M. Fr. Delitzsch relativement au paradis terrestre, ne paraissent pas sérieusement contestables. Il en est spécialement ainsi de l'indépendance des quatre grandes traditions relatives à l'Héden primitif et du danger qu'il y a à ne tenir compte que d'une classe de sources, alors que les monuments des divers peuples en fournissent d'égale valeur.

C. DE HARLEZ.

Manual para o estudo do Saoskrito Classico, por G. DE VASCONCELLOS-ABREU, in-8°, XIV, 182 pp. — Lisbonne 1881-1882.

C'est avec une vive satisfaction que nous nous voyons enfin à même d'annoncer l'achèvement de la publication de cet ouvrage. Certes, on ne peut trop applaudir au zèle du docte auteur et aux efforts qu'il a faits pour répandre dans son pays le goût des études orientales malgré les contradictions qu'il a éprouvées et les souffrances corporelles qu'il endure si patiemment depuis bien des années.

Un manuel pour l'étude du sanscrit, écrit en langue portugaise, était la première condition de succès. C'est aussi par là que M. de Vasconcellos a voulu commencer, et cette heureuse inspiration nous a valu un bon résumé grammatical qui a son utilité à côté de ceux qui ont paru jusqu'ici. L'auteur ne s'est pas borné à puiser chez les grammairiens ses collègues, ce qu'ils avaient dit de mieux et d'en faire un ensemble nouveau; il a étudié la langue en elle-même dans ses sources.

La première condition d'un ouvrage de ce genre, après l'exactitude, est la clarté et la méthode; nous ne pensons pas que personne veuille les contester au manuel de M. de Vasconcellos.

S'il n'a pas introduit dans son livre les principes nouveaux de la *Jung Grammatik*, nous ne pensons pas qu'on puisse lui en faire un reproche; ils contiennent encore trop de notions incertaines pour qu'on puisse réformer, en les suivant, le premier enseignement grammatical.

L'auteur traite aussi le sanscrit comme une langue accentuée. L'ordre suivi dans la disposition des matières est celui que l'on adopte généralement et qui est le plus naturel; le nom et tout ce qui s'y rapporte précède le verbe. Mais les participes sont placés après les formes verbales dérivées. Dans l'énumération et l'exposé des formes de déclinaison, il a,

comme je l'avais fait, mis en tête les thèmes consonnantiques et semi-consonnantique.

Des critiques plus ardents à la censure que désireux du vrai, avaient fait à l'œuvre de M. de Vasconcellos des reproches sévères et nombreux. L'auteur y répond et satisfait à quelques remarques assez justes dans un appendice de 10 pages, comprenant l'index des *errata*. Celui qui travaille au milieu de souffrances continuelles ne sera pas étonné qu'un certain nombre de fautes typographiques soient restées dans un travail qui demande l'attention la plus soutenue.

Un des plus grands reproches faits à notre auteur s'adressait au mode de transcription adopté par lui, mode qui ne concordait pas avec la prononciation portugaise. On aurait dû au contraire le louer de ce choix, car si dans chaque pays du monde l'on va se créer une transcription particulière, les publications de textes sanscrits vont devenir une cacophonie où les commençants n'entendront plus rien.

Nous laisserons donc de côté ces reproches et nous nous bornerons à quelques observations faites à notre point de vue.

Les explications données aux faits grammaticaux sont généralement très satisfaisantes. Voyez, par exemple, p. 27, *observaçao* l'explication de *Nênĕjmi*, § 228, 246a. 340a, etc. Les tableaux sont bien formés et les matériaux en général bien choisis.

Mais le thème de *bhû* est-il bien *bhûv* et celui du causatif, *i?* p. 47, l'emploi de ât man eut demandé une explication et le § 122 (p. 48) un peu plus de développement. Les appellations de temps *généraux* et *spéciaux* ont été conservées avec raison. Il ne s'agit pas de racines générales ou spéciales mais de formes générales communes à tous les verbes. Aux § 297-306 on voudrait voir indiquer l'emploi des deux formes du futur composé. L'aoriste redoublé a l'emploi mais non le caractère du causatif. Tout cela est sans doute d'une très minime importance. La grammaire sanscrite de M. de Vasconcellos-Abreu sera certainement très utile à ses compatriotes. Malheureusement le peu d'extension qu'a prise la langue portugaise empêchera cet excellent manuel d'avoir autant de lecteurs qu'il le mériterait. C. DE HARLEZ.

ÉTUDES AVESTIQUES.

M. Geldner, un éraniste allemand bien connu du public savant, vient de publier des *Études avestiques*, dont nous croyons devoir entretenir nos lecteurs en raison même de leur caractère (1).

En effet, l'auteur y traite plusieurs questions actuellement fort controversées de la science éranienne, au point de vue tant lexicologique, qu'exégétique.

(1) *Studien zum Avesta* von Karl Geldner. *Erstes Heft*. Strassburg. Verlag von Trübner.

Le travail de M. Geldner comprend deux parties. Il donne d'abord quelques notes philologiques, qu'il nous prie de considérer comme *prospectus* d'un dictionnaire de la langue zende. Après cela, viennent des traductions destinées, dans la pensée de l'auteur, à servir de commentaire exégétique aux éranistes de profession plutôt qu'au grand public, plus soucieux de comprendre le texte dans ses traits généraux que d'en apprécier toutes les nuances.

Le premier point que M. Geldner touche des controverses relatives à l'*Avesta* concerne la transcription : ce qu'il en dit est dirigé contre M. Hübschmann et son école. A cet égard, les réflexions de M. Geldner nous paraissent justes. « Je tiens, dit-il, cette question pour très accessoire et en tout cas de trop minime importance pour qu'on consacre un livre à la propagation d'un système (celui de M. Hübschmann) universellement condamné et qui produit à la vue un effet désagréable. Il est évident qu'en pratique une transcription plus simple doit prévaloir sur celle qui mêle ensemble trois ou quatre alphabets (1). »

Avant d'aborder les notes grammaticales, M. Geldner a cru devoir faire sa profession de foi. Il pense que le respect de la tradition arrête, dans le domaine éranien, les progrès réalisés déjà par exemple dans les études védiques. Marchant sur les traces de Roth, il suit une route indépendante de la tradition, parce qu'à son avis, celle-ci est incapable non seulement de fournir une plausible interprétation des mots, mais même de nous donner des idées exactes sur les mœurs, les usages, et les conceptions religieuses de l'Éran. D'après lui, les versions pehlevies ne reflètent que l'étroit horizon du traducteur, qu'il prétend aussi incompétent que les brahmanes hindous à nous retracer l'image vivante du passé.

C'est dans le but de déraciner toute confiance dans la tradition que M. Geldner prétend relever dans son livre ce qu'il appelle les erreurs commises par ses devanciers.

Ici, nous voyons malheureusement percer l'esprit qui anime M. Geldner. Plein de confiance en ses propres lumières, il méprise tout ce qui n'y est point conforme et ce mépris se traduit fréquemment par des expressions regrettables qui déparent son livre et par des plaisanteries d'un goût très douteux.

On ne peut nier que la tradition mazdéenne ne soit parfois suspecte et l'on aurait tort d'en faire l'unique source d'informations sur l'*Avesta*. Mais personne ne suit ce système et d'autre part, le sanscritisme, pour nous servir de ce mot de combat, comme dit M. Geldner, ne suffit pas. Seul, il ne produira jamais la certitude. M. Geldner se donne beau jeu contre M. Darmesteter qui, pour faire toucher du doigt les dangers de la méthode comparative, prétend que d'après ce système le zend *meregha* « oiseau » devrait signifier « gazelle », comme son correspondant sanscrit *mrga*. L'éraniste allemand affirme, sans aucune hésitation, que ce dernier terme a déjà dans les Védas

(1) C'est d'ailleurs ce qu'a déjà fait remarquer le Dr de Harlez, en démontrant en outre l'inexactitude du système. (Athénée oriental de Paris. 1882. N° 2. *Etudes avestiques*. Paris 1880. Bezzenberge'rs Beiträge Bd VI, H. 3).

désigné un oiseau à larges ailes. De cet exemple et d'un autre encore, il conclut que l'ignorance du sanscrit a seule pu faire susciter des défiances à l'endroit du sanscritisme dans l'interprétation de l'*Avesta*. Or M. Geldner est-il bien sûr que *mrga* désigne jamais un oiseau? Nous nous permettons d'en douter.

M. Geldner est donc trop exclusif, quand il préconise l'étymologie comme la seule voie sûre à suivre pour l'exégèse avestique. Sans doute, elle peut rendre de grands services ; mais n'est-il peut-être pas un peu à craindre que cette science même ne lui inspire une confiance exagérée dans des études de prédilection ?

Mécontent de ce que le Dr de Harlez, en contestant fort justement la leçon proposée par M. Geldner : *varé shavat* pour *varefshva*, préfère rattacher ce mot à la racine *varep*, en sanscrit *varp* (1), M. Geldner soutient que cette racine n'existe pas et se livre à ce sujet à une plaisanterie déplacée. Or la racine *varp* existe si bien qu'elle a formé plusieurs mots.

M. Geldner prétend ramener les éranistes à une plus scrupuleuse philologie et la sienne est bien souvent suspecte. En tout cas, l'on doit se garder de toute exagération ; car il est de toute évidence qu'un mot zend peut avoir un sens bien différent de celui que possède son correspondant sanscrit, et cela arrive fréquemment.

Après cette restriction, nous suivons M. Geldner dans ses études linguistiques. Elles débutent par le mot *peshotanus*, qui désigne, on le sait, le mazdéen dans l'état de souillure où le placent certains actes coupables. Le sens et l'origine de cette expression ont été depuis longtemps discutés par les éranistes et aucune des explications proposées par Spiegel, Justi, Fr. Müller, Haug, Hübschmann, de Harlez, Darmesteter ne satisfait M. Geldner.

D'après lui, *peshôtanus*, *peretôtanus*, *tanuperetha* voudrait dire « exclusus, interdictus, excommunicatus. » Cette hypothèse s'appuie principalement sur une série de textes, qui démontrent, dans le mazdéisme, les traces d'une loi d'excommunication contre les violateurs des prescriptions avestiques. Ce sont les §§ 7, 8, 9, 10 de l'*Afrigan-Gahambar* ou bénédiction des saisons. Il y est dit que le manquement à certaines offrandes entraîne l'exclusion des sacrifices, de la prière, de la présentation des offrandes, etc.

Ces passages, dit M. Geldner, non seulement déroulent à nos yeux un chapitre nouveau et jusqu'ici ignoré de la jurisprudence de l'antique culte d'Ormuzd, mais nous donnent encore la clef de l'énigme de ce mot *peshôtanus*.

Quant au sens donné par M. Geldner, nous n'avons pas de répugnance à l'admettre en soi. En particulier, le sens de la racine *par*, assez clairement déterminé par la forme *frapereuaoiti*, employé trois fois de suite dans le sens « d'exclure, écarter » donne une certaine probabilité à l'hypothèse nouvelle. Ajoutons que *tanu*, dans les Védas, a souvent la signification de « personne » au point de faire fonction d'un pronom réfléchi, tout comme *âtman*. C'est ainsi qu'on rencontre *yazasva tanvam* « respecte-toi toi-même ».

(1) *Avesta traduit*, 2e édit. p. 636.

Mais cela ne suffit pas ; il faut que cette explication subjective soit confirmée par les textes. Or il n'en est rien, tout au contraire. Nous ne pouvons par exemple rejeter l'opinion du Dr de Harlez qui voit dans *peshôtanus* le mazdéen auquel certains crimes religieux ont fait contracter une souillure corporelle. Car enfin, M. Geldner ne peut refuser à *tanu* le sens de « corps » et *peretô*, après tout, ne répugne pas à exprimer une idée de corruption, de perversion. M. Geldner demande au Dr de Harlez la preuve de son hypothèse sur le sens de la racine *par*, d'où vient *peretô*. Mais la méthode comparative fournit une réponse qui doit paraître suffisante à M. Geldner.

La racine zende *par* est le sanscrit *par*, qui correspond au latin *per-ire per-dere* pour le sens, et où nous trouvons ainsi le sens méthaphorique de destruction donné à *peretô* par l'éraniste belge. M. Geldner n'admet-il pas que *pârayeiti* peut vouloir dire *Sich fortmachen*, c'est à dire par euphémisme « s'enlever la vie » *Sich das Leben nehmen*, et il en appelle à une traduction analogue proposée par lui. D'ailleurs le sens d'*excommunié* sied très mal en beaucoup d'endroits, comme M. de Harlez l'a démontré et pour le maintenir M. Geldner a des explications bien peu naturelles.

Il y a aussi des restrictions à faire sur l'originalité du chapitre de jurisprudence mazdéenne déroulé aux yeux de M. Geldner par son explication de *peshôtanus*. L'excommunication ou interdiction légale est un fait connu depuis longtemps. M. Geldner aura sans doute contribué à lui donner un nouveau relief : mais il n'a pas fait une trouvaille.

Notre auteur étudie ensuite le mot *qâthra*. Il soutient qu'on a eu tort de le rattacher jusqu'ici à la racine *qan* « briller » qui. d'après lui, serait apocryphe, puisque à son avis *qanvant* appartient au thème qui donne en sanscrit *sana* et que *qaini* est le néo-persan *khvân*. Disons pourtant que M. Spiegel, dans la grammaire comparée des anciennes langues éraniennes qui vient de paraître, maintient le thème *qan*, en faisant observer que ce mot est étranger aux autres idiômes éraniens et probablement une variante de *qar*, en sanscrit *svar*, en néo-persan *khor* (1).

Cette circonstance infirme un peu les idées de M. Geldner sur ce mot et tendrait à maintenir le sens d' « éclat », que lui donnent jusqu'ici les traducteurs de l'*Avesta*.

D'autre part cependant, le *Yaçna* en opposant *duzhâthra* à *qâthra* semble insinuer avec assez de vraisemblance que *qâthra* est mis pour *hvâthra*. On sait ce que sont les suffixes *hu* et *duzh*, en sanscrit *su* et *dush* : mais que signifie *âthra* ? Le rapporter au mot *âtar* ne mène à rien. M. Geldner n'a trouvé qu'une dérivation convenable, celle de *an* « respirer. » D'après cela *qâthra* serait la facilité de respiration, la jouissance de la vie, le bien-être.

Les différents textes de l'*Avesta* que produit M. Geldner pour prouver son assertion, justifient son interprétation, mais il en passe d'autres où elle serait absolument inapplicable. Le procédé est commode, mais peu concluant.

Nous ne dirons rien de *rêna*, ni de *dîv*, devenu le Tartare éranien, de même que les *dêvas* sont dégénérés en démons de l'*Avesta*. Nous ne pouvons

(1) Spiegel. *Vergleichende Grammatik der altéränischen Sprachen*, pp. 129 et 137.

nous arrêter non plus à *rap*, ni à *berez*; mais nous ferons une petite halte à propos du thème *urvâz*, étudié par l'auteur.

M. Geldner croit pouvoir rattacher ce thème au sanscrit *barh*, *varh*, et comme ces racines signifient « élever, fortifier » aussi bien dans l'ordre des choses que dans celui des idées, il s'en suit que *urvâz* aura la même signification.

Nous serait-il permis d'élever une petite objection contre cette théorie? M. Geldner fait remarquer très justement que les mots zends commençant par *urv* correspondent à des thèmes sanscrits généralement de la forme *var*. Ainsi :

$$urv\acute{a} = \sqrt{var},$$
$$urv\acute{a}ta = vrata,$$
$$urv\acute{a}khra = varcas,$$
$$urv\acute{a}danha = \sqrt{vardh},$$
$$urv\acute{a}khs = vraz,$$

Et il en conclut : *urvâz* vient de *varh*. Pour la première syllabe, nous admettons aisément la mutation de *var* en *urv*, mais pourquoi n'a-t-on pas *varez* puisque *barh* a comme correspondant *barez*? M. Geldner affirme le rapprochement de *urvâz* et de *varh*. Le démontre-t-il?

D'autre part, la racine *varez* existe en éranien, elle signifie « travailler, opérer, agir. » M. Geldner affirme que cette signification ne peut faire aboutir l'exégèse. Mais au fond, est-elle donc si différente de *varh*? En aucune façon, car dans bien des cas, on pourra traduire *barh*, *varh* par « fortifier, agir. »

M. Geldner donne en confirmation de son système le sens de *urvâsman*, qu'il identifie avec *brahman*. *Urvâsman* c'est l'enthousiasme religieux que produit le Hôma. Cette hypothèse est-elle bien conforme à l'étymologie, ce *b* changé en *v* et *bra* devenu *vrâ*, est-ce probable? Et *brahman* a-t-il donné à la fois *baresma* et *urvâsma*? En outre que nous enseigne la tradition exégétique de l'*Avesta*? M. Geldner, il est vrai, dédaigne la tradition. Cependant, aux yeux des éranistes prudents, son opinion perdra toujours à manquer de cet appui réel.

On doit regretter aussi de voir, par-ci, par-là, des paroles injurieuses et des boutades d'un atticisme douteux déparer les considérations de M. Geldner.

Ainsi M. Justi est traité d'*ignorant glossateur* pour avoir expliqué, avec droit, *âhozhat* comme un ablatif. Tous les interprètes lisent *daêva* au *Yaçna* 32, § I. Il en résulte un sens analogue à celui-ci « les fidèles et les dêvas cherchèrent à gagner la faveur de son esprit à lui Ahura-Mazda. » Là-dessus, grande hilarité de M. Geldner. « Qu'on se figure, dit-il, les bons Zoroastriens et les Dêvas partis en course pour gagner la faveur d'Ormuzd. Et qui donc l'emporte?

Nous ne voyons pas que les interprètes soient en ce point à blâmer pour ne pas avoir adopté l'idée sans doute ingénieuse, en soi, mais plus qu'hypothétique de M. Geldner, qui propose de lire *dvâmahi* et d'en faire une première personne du pluriel de la racine *dû* « désirer, presser »; car la strophe 3 indique clairement qu'Ahura s'adresse aux Dêvas.

L'étude des mots *jît*, *dêjît* débute aussi fort malheureusement par des critiques déplacées.

Voici l'hypothèse de M. Geldner. Il affirme d'abord que *dêjît aretaêibyô* du *Yaçna* 53, 6 doit se lire *dêjîtareta* et de même *jîtasha* au Vendîdâd 5, 4. Il y a plus : *dêjît* se confond avec *jît*, tout comme *dêjâmâspa* serait un *jâmâspa* allongé. Et *jîtasha* voudrait dire « qui foule aux poids le devoir. » D'après cela, *jît* appartiendrait à la racine *ji*, *jyâ*, en sanscrit *jinâti*. Le zend a aussi la forme *jyâ*. (Voir Spiegel. *Vergleichende Grammatik der altérânischen Sprachen*, pp. 103, 104.)

Ishasem serait « une bande. » On aurait aussi ce mot au Vend. V. 4. Tout le monde corporel deviendrait une bande foulant aux pieds le droit. Nous hésitons à admettre cela !

Dans les pages qui suivent M. Geldner nous rend compte d'une nouvelle interprétation du mot *avesta*, tant de fois controversé. Il paraissait que les travaux de M. Oppert, corroborés par le Dr de Harlez avaient fixé la question, en identifiant le terme *avesta* avec l'*abastâm* de l'inscription de Behistoun. D'après M. Geldner, il n'en est rien et ces recherches auraient produit le contraire de ce qu'on attendait, à savoir que *abastâm* n'a aucun rapport avec le nom du code avestique.

Cette solution nous parait un peu radicale. Voyons celle que M. Geldner lui substitue. Au *Yaçna* 9, 24, se rencontre le terme *aiwistis*. M. Geldner insinue que l'on pourrait bien se trouver ici en présence de la dénomination historique des livres mazdéens. Et *avesta* ne serait pas la loi, comme on le croit maintenant, mais la *prière*.

Il y a toutefois une vraie difficulté à souscrire à cette hypothèse. Cette difficulté, M. Geldner la crée lui-même par le peu de confiance qu'il nous inspire à l'endroit de l'étymologie certaine du mot *aiwistis*. En effet, ou bien

1° *aiwistis* peut être l'accusatif pluriel de *aiwisti*, en sanscrit *abhishti* protecteur, adhérent. Ce sens ne convient guère au titre d'un code religieux.

2° *aiwistis* devrait se rattacher à la racine *abhyas* « répéter, apprendre par cœur » et signifier par suite « prière, formule, texte sacré. »

3° Enfin *aiwistis* dérive peut-être de *ish* « désirer, » qu'on trouve composé avec *paiti*, sinon avec *aiwi*. Or *paitish* veut dire « répéter. »

M. Geldner abandonne le choix au lecteur ; mais, on le voit, ce choix ne sera pas toujours de nature à satisfaire au désir de M. Geldner de voir dans *aiwisti* la forme bactrienne, jusqu'ici introuvable, du mot *avesta*.

M. Geldner s'occupe aussi de la fameuse glose insérée au 1er Fargard du Vendidâd, § 9 : *hapta heñti hâminô mâonha, pancazayana askare*. Dans ce dernier mot, il voit un adverbe, comme *hanare* et *ishare* et il le dérive de la racine *hac*, en sanscrit *sac*.

Nous serait-il permis de faire remarquer à M. Geldner, au nom de l'exactitude, qu'il exige si rigoureusement d'autrui, que *hanare* n'est pas un adverbe, mais une préposition, comme le démontre à l'évidence le seul texte avestique où entre ce mot : *hanare thwamâd*.

Quant à l'étymologie que l'auteur propose de *askare*, elle est évidemment inspirée par la ressemblance avec le sanscrit *âskra* que M. Geldner dérive de la racine *sac*. Or rien n'est moins prouvé que cette dérivation. Aussi hypothétique sera donc la parenté de *askare* avec *hac*. En outre, il existe

en zend un adverbe formé de cette racine verbale : c'est l'adverbe *hakad*, qui en outre, a précisément le sens attribué par M. Geldner à *askare*. On ne voit donc pas pourquoi nous n'aurions pas dans ce cas *hakad* pour *askare*. Les idiômes éraniens ont tous gardé ce mot : on a *hacâ* en vieux-persan, avec une simple modification de sens.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Geldner contient des traductions de divers fragments de l'Avesta. Nous nous arrêterons ici, n'ayant pas l'intention de prolonger cet article.

En terminant, loin d'imiter M. Geldner, nous nous plairons à rendre hommage à sa science et au mérite de ses recherches. Si nous avons contesté la plupart de ses résultats, c'est dans le but de faire voir que la méthode comparative en éranisme est insuffisante par elle-même. A ce point de vue, on ne peut nier que l'œuvre de M. Geldner ne soit entachée d'un vice radical, celui de l'exclusive confiance accordée à l'étymologie et de la hardiesse des explications. M. Geldner ne veut pas admettre que l'éranisme soit une science historique ; la tradition, à son avis, est faussée.

Nous ne convertirons pas M. Geldner : il appartient à une école connue pour la ténacité de ses opinions. Malgré les grands noms des chefs de cette école, il est permis de croire, et c'est ce que nous voulons relever, qu'en dehors d'elle il y a quelque salut pour l'éranisme, car en face d'elle travaille aussi avec un incontestable succès, la phalange des pionniers qui creuse le sillon ouvert par Burnouf et considérablement élargi par les Spiegel, les Justi, les Windischmann, les de Harlez. Et nous ne croyons pas que l'œuvre de M. Geldner eut été diminuée s'il eut été plus juste envers ses émules.

J. Vandengheyn.

Dualizme v Aveste. Razbar distziplinarnyx predpisaniji.
Emiliji Dillon. S. Peterburg.
Dualisme dans l'Avesta. Etude sur les prescriptions disciplinaires.
St-Pétersbourg 1882, pp. IV et 246.

L'étude de M. Dillon est de celles qui méritent d'attirer l'attention du monde savant. Malheureusement l'idiome dont il s'est servi, le russe, n'est connu que d'un petit nombre. C'est pourquoi je me propose d'en faire ici une courte analyse et de résumer les résultats auxquels il est arrivé.

L'auteur déclare dans sa préface qu'il s'éloigne de la méthode de ceux qui, dans l'examen des questions de ce genre, s'inspirent de systèmes et d'idées préconçus et qu'il entend suivre dans ses recherches la voie où je suis entré depuis longtemps, c'est-à-dire, la voie indiquée par les objets mêmes qu'il s'agit d'examiner. Disons tout de suite qu'il l'a fait avec grand succès et que ses conclusions pour être moins hardies et en apparence moins brillantes, n'en sont que plus solides. M. Dillon ne se laisse pas séduire par des indices isolés, par des arguments spécieux et peu probants; il s'attache au contraire à grouper des faits en grand nombre, à n'en tirer que les conclusions autorisées par une logique rigoureuse,

et à n'attribuer à celles-ci que le degré de probabilité ou la certitude qui ressort des principes établis. Cela ne signifie pas que je partage toutes ses idées. Mais, en général, je ne puis que me rallier à son avis et applaudir à sa sagacité; c'est dans les détails seuls que je devrai parfois m'écarter de ses opinions comme on le verra dans la suite.

Dans l'introduction (pp. 1-25), qui témoigne d'une connaissance complète des sources mazdéennes tant pehlevies qu'avestiques, M. Dillon établit sa thèse fondamentale sur la nature des prescriptions disciplinaires.

Le système mazdéen est dualistique, les deux principes se combattent sans cesse par l'entremise de leurs créatures. Tout acte humain qui favorise la bonne création et par là le bon principe, est bon et pur ; tout acte qui favorise la mauvaise création et le mauvais principe est mauvais, impur; de même tout contact avec les alliés d'Anromainyus est une cause de souillure. Tel est le principe fondamental du code mazdéen. En réalité la plupart des choses que les prescriptions diciplinaires regardent comme bonnes ou mauvaises appartiennent à la catégorie de ce que les moralistes appellent actes indifférents; quant aux actions essentiellement bonnes ou mauvaises, elles ne se rencontrent dans ces prescriptions que pour autant qu'elles font prospérer la bonne ou la mauvaise création. L'auteur établit tout cela par une quantité de faits qui l'autorisent à conclure que ces prescriptions ne sont pas des lois morales. Je voudrais faire ici une restriction. Ce ne sont pas des lois morales à notre sens, mais au point de vue mazdéen il me semble qu'il en est autrement. En somme les lois morales ne sont que l'expression pratique de nos rapports avec Dieu et nos semblables. Si ces rapports sont mal compris, sans doute la morale qui en découle sera fausse autant que ses fondements dogmatiques; de fait, ce ne seront pas des lois morales; mais il n'en est pas moins vrai qu'au sens de ceux qui ont foi à ces erreurs théoriques, les règles pratiques qu'ils en tirent sont de véritables lois morales.

Dans le chap. I M. Dillon détermine la nature des prescriptions disciplinaires en général. Il démontre d'abord que ce ne sont pas des lois civiles. Sans doute nous y voyons traitées des matières qui de nos jours forment l'objet de ces lois; mais dans les livres mazdéens elles ne sont considérées qu'au point de vue disciplinaire, religieux. C'est ainsi que le violateur d'un contrat peut choisir entre le paiement d'une compensation matérielle et la destruction d'un certain nombre d'animaux nuisibles. En un mot puisque toutes les prescriptions sont ordonnées avec la même emphase et puisque la sanction en est toujours disciplinaire, il s'ensuit qu'élles doivent toutes se réduire à la catégorie des prescriptions disciplinaires.

A mon avis ces considérations ne suffisent pas tout à fait pour établir d'une manière certaine que ces prescriptions n'aient pu faire partie d'une

législation civile. C'est ainsi que dans les lois de Manou nous voyons l'élément religieux intimement uni à l'élément civil. De fait cependant, je suis de l'avis de l'auteur. Cette question se trouve traitée et résolue dans mon « Introduction à la langue et à la religion de l'Avesta. » par des arguments historiques qui n'ont pas été réfutés.

Vient ensuite la réfutation de la théorie qui regarde ces prescriptions comme des lois morales. Les idées de péché, pécheur dans le sens chrétien étaient inconnues aux mazdéens primitifs; le Vendidad ne connait que souillure et purification. L'auteur admet cependant l'existence de quelques conceptions semblables aux idées chrétiennes comme par exemple les idées exprimées par *paitita, paiti mithnaiti* etc. Tout en accordant à la thèse de M. Dillon un haut degré de probabilité, je dois faire une restriction analogue à celle que j'ai posée tantôt. Une théologie une métaphysique erronées peuvent et doivent donner lieu à des conséquences morales fausses, comme je l'ai dit plus haut.

A partir du chapitre II, l'auteur traite des questions particulières. La mort du mazdéen (39-64). — Les souillures provenant d'une autre cause que du contact d'un cadavre (103-123). — Les prescriptions avestiques qui ne se rapportent pas directement aux souillures et aux purifications (124-160). — Explications de quelques mots avestiques (160-201).

Au chapitre VII, il recherche l'origine des prescriptions disciplinaires. L'auteur rejette complètement les théories aventureuses des oragistes pour s'en tenir à ce que les faits rendent probable, voire presque certain. La Médie était habitée par une population anaryenne avant l'arrivée des Eraniens. De ce fait, personne ne doute. Or l'auteur réussit à établir une similitude frappante entre les formules magiques de l'Avesta et celles des documents accadiens; il est donc parfaitement autorisé à admettre comme très probable l'identité des civilisations des habitants primitifs de la Médie et des Touraniens d'Accad et comme plus probable encore, une grande influence des premiers sur les envahisseurs Eraniens. M. Dillon apporte ici un faisceau solide d'arguments; il montre l'Avesta d'accord avec les mages sur l'origine des maladies, sur le traitement à suivre; il constate des deux côtés les mêmes superstitions, la même crainte des esprits mauvais, les mêmes idées sur le monde, la destinée de l'homme.

Après cet examen de la partie philosophique de cette remarquable Etude, il nous reste à dire quelques mots des questions de détail et d'interprétation. Au chapitre II, l'auteur traite du *dakhma* ou cimetière zoroastrien, c'est-à-dire de ce lieu où l'on exposait les cadavres, vu que la loi défendait de les brûler ou de les enterrer. Il en établit fort habilement l'origine anti-avestique.

Les Dakhmas, selon l'Avesta, souillent la terre et font un mal énorme à la bonne création. M. Dillon montre cette idée exprimée dans bon nombre de passages de l'Avesta et des livres pehlevis; il expose les

moyens inventés par les mazdéens pour empêcher ce mal. Il conclut avec beaucoup de raison que l'usage d'exposer les cadavres est antérieur aux prescriptions avestiques, et qu'il fut très probablement emprunté aux races mongoles qui l'ont conservé jusqu'à nos jours. — Au chap. V, l'auteur discute la signification du mot nabanazdistas (Vend. IV, 5) en rejetant l'opinion de Roth et celle de Darmesteter, sans toutefois en proposer une étymologie nouvelle ; méthode bien sage et en somme bien plus profitable à la science que celle qui consiste à affirmer avec hauteur des conclusions basées sur les analogies les plus vagues.

Le chap. VI est consacré exclusivement à l'explication de quelques mots avestiques encore discutés : 1° *Peshotanus ;* terme qui désigne le pécheur souillé de crimes ; l'auteur rejette l'explication *pâro tanus* (qui doit son corps en dette), laquelle n'est en somme, appuyée sur aucun argument sérieux et qui est en contradiction avec les textes. Il garde celle donnée par la tradition « dont le corps est plein d'iniquités. »

2° Çraosha carana et Aspahê astra, les deux instruments qui servent à expier les péchés. Il traduit le premier par massue, le second par arme aigue et démontre par différents arguments que ces armes étaient destinées à tuer les animaux nuisibles comme moyen de se purifier d'une souillure contractée (c'est ce que j'avais déjà fait en partie dans l'Introduction du Fargard IV).

Il en conclut justement que les mazdéens ne fouettaient pas le pécheur. Je pourrais citer un petit nombre de mots que M. Dillon traduit d'une manière qui est certainement acceptable mais qui ne me paraît pas la meilleure. Je ne lui en ferai pas un reproche car il n'y a peut-être là qu'une appréciation personnelle. C'est beaucoup quand il n'y a rien qu'on puisse qualifier d'erreur ou d'inexactitude. Je ne m'arrêterai donc pas à ces questions secondaires. En revanche plusieurs explications nouvelles paraissent appuyées d'arguments du plus grand poids.

On le voit, l'étude du docte éraniste est un travail sérieux. Il ne craint pas de scruter les questions jusque dans leurs profondeurs philosophiques et il y porte un coup d'œil pénétrant et un jugement sûr. D'un autre côté il a soin de s'appuyer sur les faits nombreux, bien groupés et de n'en tirer que les conclusions légitimes. Si nous lui avons adressé quelques observations sous ce rapport, c'est uniquement dans l'intérêt de ce que nous croyons être la vérité. En tout cas ce ne sont pas des critiques.

En terminant nous ne pouvons que renouveler le regret exprimé au commencementde cet article : qu'un travail aussi original et aussi solide ne soit pas rédigé dans une langue qui le rende accessible à tous ceux qui s'occupent d'études orientales.

C. DE HARLEZ.

Commentar zur Rigveda. Uebersetzung, von ALFRED LUDWIG, I Iheil, zu dem ersten Bande der Uebersetzung. Prag. 1881.

Ce livre forme le quatrième volume de l'ouvrage intitulé : *der Rigveda oder die heiligen Hymnen der Bráhmana, zum ersten Male vollständig im Deutsche übersetzt*, ouvrage dont M. Pischel a justement fait l'éloge dans le *Gött. Gelehrt. Anzeigen.*

La manière indifférente dont les deux premiers volumes furent accueillis par le monde savant, répondait aussi peu aux mérites de l'ouvrage qu'à ce qu'on devait attendre de la pénétration des savants critiques auxquels ils s'adressait. Mais aussi l'on tenait alors plus compte de la forme que du fond ; et des ouvrages très sérieux mais n'ayant que leurs résultats scientifiques pour les recommander et dépourvus des qualités plus propres aux romans qu'aux œuvres savantes, n'attiraient que médiocrement l'attention. Dans des circonstances pareilles le silence et l'inattention valent mieux que les éloges les plus flatteurs. Heureusement cet état de choses ne peut être de longue durée ; depuis quelque temps déjà on commence à revenir à des principes plus sains et plus vrais. Le Dr Zimmer dans la préface de son *Altindisches Leben* déclare la traduction de M.Ludwig plus fidèle que celle de M.Grassmann et affirme qu'elle nous donne une idée plus juste du Véda. C'était bien là le but que l'auteur s'était proposé, comme il doit être celui de tout traducteur des Védas.

M. Ludwig nous donne très modestement ce commentaire comme un essai, comme une œuvre d'expérimentation et veut qu'il soit jugé comme tel. Soit ; mais c'est là un essai qui, à coup sûr, fera faire plus de progrès à la science que maint ouvrage qui prétend en être le dernier mot. Dans une préface de 38 pages l'auteur nous fait part de l'histoire de la composition du commentaire et des difficultés qu'il a dû surmonter ; puis il passe en revue différentes questions qui se rapportent à l'exégèse du Véda, et défend quelques-unes de ses opinions contre les objections de ses adversaires. Cette préface contient une foule d'observations aussi justes qu'importantes sur toute espèce de questions védiques, et le ton de sincérité, l'absence d'opinions préconçues qui caractérisent l'ouvrage ne peuvent être trop appréciés.

Page XI, M. Ludwig dit avec beaucoup de raison, qu'en mythologie comparée on doit tenir compte dorénavant d'une manière spéciale de l'influence réciproque des peuples anciens l'un sur l'autre ; au lieu de se contenter — comme on l'a fait trop souvent jusqu'ici — de systèmes à priori qui négligent complètement le côté historique de la question. Il a également raison, à notre avis, quand il dit, qu'il est enfin temps que la question de la nature astrale des dieux anciens soit résolue une fois pour toutes. Mais il va un peu trop loin dans cette voie.

Page XII. L'auteur discute la question du but qui a présidé à la composition de ces hymnes, et rejette l'opinion qui veut en faire de simples « effusions » du sentiment religieux, sans aucun but extrinsèque, excepté peut-être celui d'éveiller ces sentiments chez d'autres. Cette opinion ne pouvait être acceptée qu'à une époque où notre connaissance des Védas n'était que très superficielle. En effet, c'est supposer un état de choses improbable, que de se représenter dans la période védique le culte comme dégagé des cérémonies et usages qui d'ordinaire entourent les cultes historiques tellement qu'il n'y aurait pas même eu des prêtres spéciaux pour présider aux offres religieux. L'auteur établit au contraire que ces hymnes sont les productions d'un art qui était héréditaire dans

certaines familles, dont les membres exerçaient en même temps les fonctions importantes du sacerdoce. Une des questions les plus difficiles à résoudre d'une manière satisfaisante est celle du rapport entre les sûktas et les brâhmanas. M. Ludwig tâche au moins de poser la question aussi lucidement que possible et de faire quelques pas vers son éclaircissement. Les études de Haug sur cette question lui paraissent très sérieuses et il semble disposé à accepter une partie considérable des conclusions posées par ce savant. Ainsi il croit à l'existence d'un rituel fort développé et organisé dans la période védique — supposition qui nous semble complètement autorisée par les faits; mais ne s'arrêtant pas là, il croit, à l'existence d'une communauté de culte entre les Indous et les Eraniens communauté qui est amplement démontrée, selon lui, par la dénomination identique des prêtres, des objets de sacrifice, des formules sacrées chez les deux peuples. D'après Haug cette communauté de culte remonte à la période qui précéda la séparation des Eraniens d'avec les Indous. M. Ludwig rejete, il est vrai, cette dernière conclusion de Haug et prétend que le culte du Homa ne fut primitivement commun qu'aux Eraniens orientaux et aux Indous, et qu'il ne faut point chercher la cause de la séparation des deux peuples dans une guerre religieuse.

Nous ne croyons pas pouvoir donner notre adhésion à l'opinion du savant professeur de Prague, relative à l'existence d'un rituel commun aux deux peuples. Les Eraniens eux-mêmes n'ont jamais eu une religion unique dans les temps historiques. Des sectes nombreuses dont les caractères distinctifs n'ont pas encore été suffisamment étudiés, divisaient toujours les esprits et semaient le désaccord et la dissension partout. Le même phénomène se laisse observer chez les Indous dès les temps historiques et il est bien peu probable que dans un temps (nous ne dirons pas précédant la séparation des deux peuples, mais seulement préhistorique) une religion uniforme les ait unis. Les raisons qu'apporte Haug à l'appui de son opinion sont à notre avis trop peu nombreuses et trop peu importantes pour pouvoir servir de base à une conclusion pareille. De plus, il est extrêmement difficile de rien statuer sur la nature de la religion éranienne dans un temps antérieur aux premiers renseignements historiques, car depuis que nous connaissons les Eraniens ils se distinguent par une absence d'originalité très marquée, et ce trait caractérise à un haut degré leur religion de toutes les époques. A l'époque où cette religion parvint à notre connaissance, l'influence sémitique s'y était déjà fait sentir plus ou moins, et de plus le contact des Mèdes anariens y avaient laissé des traces qu'il serait impossible de méconnaitre. Cette circonstance devrait suffire, ce nous semble, pour soustraire complètement l'Avesta au domaine védique. L'on ne peut donc trop protester contre l'habitude, devenue malheureusement trop commune, de traiter l'Avesta comme un supplément des Védas, une espèce de Paralipomènes, ajoutés aux livres sacrés des Indous.

La nature des Nivid est assez clairement et à notre avis assez justement exposée par l'auteur (XIV suivv.); les Nivid n'étaient pas, selon M. Ludwig, — qui en cela suit Haug — de la poésie, dans la forme du moins, mais ils se distinguent cependant de la plupart des yajuh par une « uniformité relative des membres. » La substitution de l'ukta aux nivid était donc le premier exemple de l'admission des textes métriques dans les actes du sacrifice. L'alternative de la prose et des vers parait avoir été reçue avec beaucoup de satisfaction. Aussi peu à peu l'on attribua à forme métrique une efficacité tout particulière. Cette question des

rapports entre les *nivid* et les *uktas* est bien traitée de M. Ludwig. Il ne se contente pas de donner son adhésion à l'opinion de ses prédécesseurs, partout il motive sa manière de voir et apporte de preuves nouvelles à l'appui.

Il discute avec autant de pénétration que de savoir la question de l'existence des castes dans les temps védiques. Quelques savants d'autorité prétendent que l'organisation des castes appartient à la période post-védique. M. Ludwig croit pouvoir soutenir l'opinion opposée et les arguments qu'il apporte nous semblent en général assez forts. Nous ne croyons cependant pas pouvoir les accepter tous. Il en est ainsi de celui qu'il emprunte au sens et à l'emploi du mot rájan.

L'objection tirée de cette circonstance généralement reconnue (M. Ludwig cependant refuse de l'admettre) qu'il n'est pas question des castes dans les anciens hymnes, est réfutée d'une manière très satisfaisante par l'auteur (p. XXIII). Comme il le fait observer avec beaucoup de raison, si nous faisons abstraction du Purushasûkta, les sûktas postérieurs ne font pas plus directement mention de l'organisation des castes que les plus anciens, au contraire les traces en sont peut être plus maigres encore. Si donc nous n'avions que le Rigvéda (le Purushasûkta est connu du Yajurvéda) nous ne pourrions tirer notre connaissance des castes que du Purusasûkta, puisque les autres sûktas postérieurs nous apprennent pour ainsi dire moins là-dessus que les plus anciens. Puisque donc de nombreux hymnes ont été ainsi composés dans un temps où l'existence des castes est hors de doute, sans cependant qu'on y ait fait aucune allusion directe, il s'ensuit que l'argument contre l'existence des castes, tiré de la circonstance (discutable, d'après M. Ludwig) qu'il n'en est pas question dans les plus anciens hymnes, perd sa force. Nous admettons volontiers avec M. Ludwig que *maghavan* ne signifiait point « roi » puisque ce mot se trouve fréquemment au pluriel, par exemple, dans la phrase : « donnez-nous la prospérité, à nous et aux Maghavan. » Autrement, en effet, nous devrions supposer que les prêtres priaient pour un nombre considérable de rois en bloc, sans les nommer. D'un autre côté nous ne saurions attribuer une grande importance à l'argument tiré de la transition de la signification de « riche » qu'avait ce mot, à celle de guerrier. » Selon M. Ludwig cette transition à elle seule démontre l'existence des castes dans la période védique, car, dit-il, « ce mot n'a pu recevoir la signification de guerrier que s'il désignait toute une classe réunissant en soi les deux traits caractéristiques de la richesse et de la guerre. Les riches ne sont pas nécessairement tenus, par cela même, à être prêts à la guerre, ajoute-t-il. Il doit donc y avoir un troisième terme qui les réunit et ce terme c'est la noblesse » (p. XXIV). Nous croyons que cet argument n'est pas dépourvu de force, mais il ne doit pas être isolé des autres. Seul il ne suffit pas, à notre avis, pour prouver la thèse de M. Ludwig.

Une autre objection contre l'existence des castes dans la période védique, proposée par le Dr Zimmer, est tirée de cette circonstance, que les viçah apparaissent dans le Rigvéda comme guerriers; et cela suffirait pour réfuter l'opinion d'après laquelle les castes auraient été organisés dès les temps védiques. M. Ludwig y répond avec beaucoup de raison, qu'il serait aussi peu logique d'identifier les maghavan et les viçah parce que ceux-ci prennent également part à la guerre, qu'il le serait de prétendre que les βασιλῆες et λαοί d'Homère sont identiques pour une raison analogue. La distinction entre les maghavan et les viçah

consistait alors en ce que ceux-là étaient les guerriers de l'avant-garde (narah, netârah) qui allaient à cheval en chariot, les autres, la masse de soldats. Cela se démontre par un nombre considérable de textes. M. Ludwig en apporte quelques-uns seulement, assez en tout cas, pour convaincre ceux qui se sont occupés de cette question. Toute cette discussion sur l'existence de castes organisée aux temps védiques,est extrêmement digne d'attention. M. Ludwig la conduit avec une modestie égale à son profond savoir. Nulle part nous ne rencontrons une affirmation sans preuve, nulle part une opinion préconçue, ni aucune répugnance à corriger ses idées quand les faits l'y engagent. Nous n'y voyons qu'un seul but : le désir de rechercher le vrai, de constater les faits et d'asseoir l'histoire sur des bases solides. Nous croyons qu'il a réussi dans une mesure concidérable, et en tout cas nous nous permettons de dire que son ouvrage nous donne une idée en général très juste de l'*esprit* du Rgvéda. Nous n'avons guère besoin de dire que ce jugement ne se fonde pas sur la courte notice que nous venons d'en donner, mais il est motivé par une étude approfondie du commentaire. Il y a cependant plusieurs questions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord avec le savant professeur, des traductions et explications que nous ne pouvons accepter, et des théories philologiques qui nous semblent discutables (cf. 370-372). Page 157 où il est question de l'hymne X, 124 (950) nous sommes d'accord avec M. Ludwig quand il prétend que *vena* ne peut être l'arc en ciel, mais doit être nécessairement la lune. Mais au vers V, pada 3 au lieu de priyasya nous serions porté à lire priyâyâ*h* génitif fém. car il n'est nulle part question d'un autre priya*h* que *vena*; et il n'est pas possible de le rapporter à lui. Prçnigarbhâ*h* ne peut guère signifier « les plantes, » (et soma [illegible]ur [illegible]); c'est tout simplement « se trouvant dans une couverture d'or, » et se rapporte aux âpa*h* qui sont encore dans les nuages et qui deviennent bariolées au lever de la lune. Vers IV, M. Ludwig dit : « der Gandharva kannhier wieder nur die Sonne sein. » Nous croyons au contraire qu'ici gandharva désigne la lune, car enfin le soleil n'y a absolument rien à faire. — Nous regrettons que M. Ludwig n'ait pas commenté cet hymne difficile d'une manière plus détaillée. Ainsi, par exemple, l'état extérieur de l'hymne nous montre suffisamment que nous ne l'avons pas dans sa forme primitive ; même il est difficile pour ne pas dire impossible d'en arranger les vers en strophes ; de plus il est clair que vers IV contient la conclusion du vers VI, et qu'il doit le précéder, car enfin vers VII ne peut être la conclusion du VI. Puis il n'eût pas été superflu, à notre avis, de dire quelques mots sur cakâna*h*, atka, etc. et surtout le mot sindhu*h* qui se rencontre dans cette hymne soulève, ce nous semble, des questions géographiques très intéressantes. Enfin le mot mrga qui se renconter vers IV nous semble de la plus haute importance pour la solution de la question relative à la signification de ce mot dans les védas. Quelques savants prétendent que ce mot a le sens de « oiseau » même dans le Rgvéda. En un mot cet hymne soulève une foule de questions intéressantes sur lesquelles nous eussions désiré connaître l'opinion d'un savant aussi autorisé en cette matière que l'est M. Ludwig.

Nous regrettons extrêmement que l'espace ne nous permettepas d'examiner quelques autres hymnes les commentaires de l'auteur avec, mais nous espérons y revenir sous peu dans un autre numéro du *Muséon* en examinant le Ve volume qui nous arrive. Emile J. DE DILLON.

DE

L'ORIGINE PROBABLE DES TOUKHARES

ET DE

LEURS MIGRATIONS A TRAVERS L'ASIE.

I.

LE PROBLÈME.

En présentant ces considérations aux lecteurs du *Muséon*, je n'ai nullement la prétention d'apporter à cette question une solution définitive. Je ne viens pas leur soumettre un système achevé, mais simplement des doutes. Mon but est d'appeler l'attention des ethnologistes, des géographes et des orientalistes sur un problème qui, je crois, est encore à résoudre.

Il a été le sujet de doctes recherches de la part de savants de premier rang, entre autres, dernièrement, de M. le baron von Richthofen dans le 1er volume de son grand ouvrage sur la Chine. Aussi cette partie introductoire écrite avec autant de talent que de vraie science, faisait désirer ardemment l'achèvement de ce monument littéraire et scientifique. Le 2me volume a paru dans le commencement de 1882.

Dans une note, vraie dissertation, qu'on lit à la page 439-441, le savant auteur dit : « La question relative aux *Toukhâres*, à leur patrie originaire, à leurs caractères ethnologiques, à leurs migrations, et aux pays qu'ils ont habités aux différentes époques, est du plus grand intérêt. Des combinaisons multiples ont donné naissance à une série singulière de synonymes qui a fait du nom de *Toukhâre* la désignation la plus usitée de différents peuples voisins, à

diverses époques de l'antiquité. Nous en avons un témoignage important dans la savante investigation de M. Vivien de St-Martin, *Mémoire sur les Huns blancs ou Ephthalites des historiens byzantins.* » — Etudes de Géographie ancienne. Paris 1850. Pag. 233-351. »

C'est précisément ce problème, gros de résultats, et relatif, je ne dis pas et pour cause, à la patrie primitive, mais à la filiation ethnologique des *Toukhâres*, leurs migrations, leurs rapports historiques avec les peuples des anciens empires, et leur part dans les luttes des peuplades et tribus de la Grèce pré-Hellène et de l'Asie-Mineure, dans les civilisations et dans les relations commerciales avec les peuples de l'Orient, que je crois être encore sans résolution. M. von Richthofen n'a pas atteint le but qu'il s'était proposé en s'efforçant de démontrer que les désignations de *Toukhâres* et de *Yue-tchí* appartiennent à un seul peuple, qui depuis son origine aurait habité les environs de Khotan.

« Aux *Toukhâres* — dit le savant professeur de Bonn — correspondent les *Yue-tchî* de la dynastie des Han, les *Yeta* de la dynastie des Wéi, les *Haïathalah* ou *Haïthal* des Perses, les Ἐφθαλιται et les *Huns blancs* des auteurs byzantins, les *Thedal* des Arméniens, les *Kouschan* de ceux-ci et des Arabes, les *Djates* actuels de l'Inde, selon M. de St-Martin, et de plus les *Indo-Scythes* des auteurs grecs, selon d'autres travaux plus anciens. Tout récemment M. le colonel Yule (*Notes on Hwen-Thsang s' account of the principalities of Tokhâristân. Journal R. A. S.* n. s. VI, 1873, pag. 92-120) est venu confirmer par de pénétrantes investigations, et mettre hors de doute les conjectures, élaborées, depuis quelque temps (par Rémusat par exemple dans ses *Remarques sur l'extension de l'empire chinois du côté de l'occident*, période de Tang), sur l'identité des Τόχαροι des Grecs, des *Tou-ho-lo* des Chinois, des *Tokhares* des Arabes (de ce nom on a formé Tokharistan), et très probablement des *Toukhâra* de la littérature hindoue, avec les anciens *Yue-tchi.* »

Mais je ne puis accepter cette conclusion; je crois tout au contraire pouvoir démontrer une différence au point de vue ethnique, bien tranchée entre les *Toukhâres* et les *Yue-tchi*. Qu'il me soit donc permis de dire que ce « hors de doute »

est un peu hors de propos ; car M. le colonel H. Yule lui-même manifeste (1) quelques doutes à ce propos (2).

Dans ce mémoire je tâcherai de démontrer la fausseté de l'identité établie entre les *Toukhâres*, le peuple désigné par Strabon (3) sous le nom de Τόχαροι, les *Tou-ho-los* et les *Yue-tchí*. Je ne me laisserai pas toutefois entraîner par le désir d'étudier les rapports ethnologiques existant entre les *Toukhâres* et les *Djates* du nordouest de l'Inde. Ceux qui désireront approfondir cette question, pourront consulter outre l'ouvrage de M. St-Martin (cité par M. le baron von Richthofen) ceux de M. Elliot, et de M. le général Cunningham (4).

Je ne conteste pas que les *Toukhâres*, *Tukhâra* des Hindous, et les Τόχαροι de Strabon ne soient un seul et même peuple — à de différentes époques, ça va sans dire. Je ne conteste pas non plus que la dénomination de *Yue-tchî*, au temps des Hâns, n'ait pu comprendre avec les *Yue-tchî* une ou plusieurs tribus des *Toukhâres*, surtout à partir de la seconde moitié de la première période de cette dynastie (205 avant J.-Chr. — 58 après J.-Chr.).

L'opinion que je combats est celle qui affirme que les *Yue-tchî* et les *Toukhâres* ont été un seul et même peuple ; et ma conclusion sera que la dénomination de *Toukhâres* a fait disparaître en occident, où elle était plus ancienne, la dénomination de *Yue-tchî* plus familière aux Chinois.

II.

Les arguments de M. von Richthofen.

On sait aujourd'hui, et M. le baron von Richthofen l'explique en détails (5), que les *Yue-tchí*, habitants de la

(1) Page 95 de l'O. c.

(2) Voyez plus loin, § IV.

(3) L. XI, cap. VIII, 2 ; page 438, 32 Müller-Didot.

(4) *Memoirs on the History, Folk-lore, and Distribution of the Races of the north western provinces of India*. Elliot-Beames. London 1869, vol. I, page 130-7, 99-102. *Archaeological Survey of India*,, vol. II. (Ethnology) 43-82.

(5) Cf. note 5, p. 439-441 avec pag. 446 svv.

partie orientale du bassin du Tarym, sont arrivés en l'an 128 avant J.-Chr., par des marches successives faites depuis l'an 157 à travers la Tsoungarie, à la Transoxiane et à la Baktriane. Ils y ont anéanti le royaume grec de la Baktriane (1), et s'y sont établis d'une manière définitive. Strabon qui nous a laissé une relation importante de cet événement rapporte ce fait à différents peuples venus d'au-delà de l'Yaxartes (Iaxartes). Ces peuples sont les Ἄσιοι καὶ Πασιανοὶ καὶ Τόχαροι καὶ Σακάραυλοι.

Ptolémée parle d'un grand peuple, habitant la Baktriane et qu'il appelle les *Tokhari*, et nomme aussi les *Thagori*, habitants d'une région que M. von Richthofen identifie (p. 440, 489) avec l'ancien *Tou-ho-lo* dont parle le pélerin chinois Hiouen-Thsang au VIIe siècle de notre ère (2).

La différence de prononciation, étant un fait purement local, est dûe à une séparation des différentes tribus; prolongée pendant plusieurs siècles, elle n'empêche pas M. von Richthofen d'identifier l'ancienne *Tou-ho-lo* avec la région des *Thagori*. J'accepte comme vraie l'identification des deux noms dans les rives de l'Oxus et les versants septentrionaux du Kuenloun. Le nom de *Tou-ho-lo* en chinois est le correspondant phonologique du sanskrit *Tukhâra*. On voit donc que les *Tokhari* ou *Tokharoï* de Strabon venus d'au-delà du Yaxartes sont identiques, au moins pour le nom, à ces *Toukhâres* de la littérature hindoue. Mais pouvons-nous en conclure avec von Richthofen que ce soient les mêmes peuples que les *Yue-tchî?* Je ne le crois pas.

Un seul fait est incontestable : le nom de *Yue-tchi* se rencontre à une certaine époque, sur le même point géographique que celui d'un peuple désigné par Strabon, sous le nom grec *Tokharoï*; quelques siècles plus tard Hiouen-Thsang désigne ce peuple par le nom chinois de *Tou-ho-lo*, lequel est phonologiquement le vocable sanskrit *Tukhâra*, de même que celui-ci se retrouve encore dans le grec *Tokharoï* (3).

(1) Spiegel, *Eranische Alterthumskunde*, III vol. p. 64. Rawlinson, *The Sixth Oriental Monarchy*, p. 155 svv. et Richthofen, *ut supra*, etc.

(2) Stanislas Julien, *Mémoires sur les contrées occidentales*, II, 247.

(3) Cf. l'exposé du fait tel que je viens de l'énoncer avec l'exposé que M. von Richthofen nous en donne p. 439, n. 5.

A ce fait viennent s'ajouter d'autres circonstances qui à première vue semblent appuyer l'hypothèse de M. le baron von Richthofen.

Les voici :

Le Tokharistan fut une des capitales du Bouddhisme sur l'Oxus, et ses habitants y gardaient, à côté de la religion nouvelle, un grand nombre des usages propres aux habitants de Khotan ; ce dont les Chinois se sont aperçus au VIIe siècle de notre ère. Or, la patrie originaire des *Yue-tchî* fut, d'après ce que présume M. von Richthofen, près du Khotan. Je reviendrai sur ce fait hypothétique (1).

M. von Richthofen admet encore une hypothèse que je ne crois pas suffisamment fondée, c'est que les *Yue-tchî* auraient été les premiers convertis au Bouddhisme : cette hypothèse a pour base la tradition rapportée par De Guignes (2). D'après cela il y aurait eu, déjà en l'année 288 avant J.-Chr., une pyramide ou pagode de Bouddha chez les petits *Yue-tchî*. Malheureusement nous ne connaissons rien de positif sur ces *Yue-tchî* qu'à partir de l'an 157 avant J.-C. (3); et en outre, De Guignes ne tire pas de la tradition qu'il rapporte la même conséquence que M. von Richthofen, bien au contraire. — De Guignes dit : « De là nous devons conclure que dès-lors la religion indienne, même avant le passage des *Yue-tchî*, était établie dans cette partie (occupée par les petits *Yue-tchî*) de la Tartarie » (4).

La différence entre les noms chinois, des *Yuê-tchî* et des *Tou-ho-lo*, est certes assez grande pour qu'on n'admette pas sans examen que l'un et l'autre désignent un seul peuple. Mais M. von Richthofen cherche à expliquer cette différence. Sous la dynastie Han les auteurs chinois avaient l'habitude de donner aux différents peuples qu'ils voulaient citer des noms tirés de leur propre langue, plus tard ils remplacèrent ces noms par d'autres qui n'étaient que les noms mêmes de ces peuples accommodés à la prononciation chinoise. Conséquemment, si l'identité des *Yue-tchí* et des

(1) § IV.
(2) *Mém. de l'Ac. R. des Inscr.*, vol. XL, 1780, pag. 215.
(3) Richthofen, O. c. 440 n.
(4) *Loco c.* Cfr sur ce sujet § III.

Tou-ho-lo venait à être démontrée (ce qui n'est point encore), la raison de la différence de ces noms serait suffisamment connue. Aussi M. von Richthofen, s'appuyant sur certains renseignements qu'il puise dans le travail de M. le colonel H. Yule, conclut à une synonymie exacte des vocables *Yue-tchî* et *Tou-ho-lo*, et prétend qu'elle aurait été déjà connue des Chinois. Les empereurs Tang, vers l'année 660, se sont mis à introduire l'organisation civile de leur empire dans le Touran, et ils ont choisi comme chef-lieu une ville que le colonel Yule identifie avec la moderne Koundouz, et qu'ils ont nommé *Yue-tchî-fu*, quoiqu'elle fût en pays *Toukhâre*. Le colonel Yule en avait conclu déjà avant Richthofen que les Chinois considéraient les deux noms *Yue-tchî* et *Tou-ho-lo* comme identiques.

La conclusion que je tire de ce fait est tout-à-fait différente : les empereurs Tang ont donné le nom de *Yue-tchí-fu* à la capitale du pays des *Toukhâres*, par eux choisie, parce que cette dénomination de *Yue-tchî* familière aux Chinois sous les Hans affirmait, en quelque sorte, leur droit de conquête sur ce pays.

Le mot *Toukhâre* (TUKHÂRA, sk.) se trouve dans le Mahâbhârata. Lassen le premier a signalé le passage qui le contient. M. von Richthofen y trouve tous les éléments nécessaires à l'appui de son hypothèse sur l'identité des *Yue-tchî* et des *Toukhâres*. D'après le texte de l'épopée hindoue, les *Toukhâres* apportèrent « des peaux, du fer et de la soie » au roi *Pândava* (1). Ces objets étant les produits caractéristiques des *Sères*, il faut que les *Toukhâres* qui vinrent les offrir au roi hindou, disent Yule et Richthofen (2), aient eu leur siège aux environs de Khotan. « De plus, continue le savant allemand, comme les marchandises qu'ils présentèrent dans le pays indien étaient les articles particuliers de leur trafic, nous pouvons conclure avec assez de probabilité qu'ils étaient à ce temps-là maîtres de la route qui conduit du bassin du Tarym jusqu'à Ladak. D'autre part ils auraient abandonné à un autre peuple la route commerciale tracée du côté de l'occident; car, d'après

(1) Lassen, *Indische Alterthumskunde*, I², pag. 661.

(2) *Notes on Hwen-Thsang 's account*, *etc.*, 95 n. 2. *China* I note citée.

Rachias, les *Sères* qui du temps de Pline importaient dans l'Inde, à travers l'Himâlaya, des peaux, du fer et de la soie, avaient les yeux bleus et des cheveux blonds. »

Ces données étant en faveur de l'origine tibétaine des *Yue-tchi* avec lesquels Richthofen identifie les *Toukhâres*, notre auteur est logiquement conduit à distinguer ces derniers des *Sères* de Rachias (1).

Pour établir ces arguments favorables en apparence, nous le répétons, M. le baron von Richthofen s'appuie sur trois ordres de faits : la religion (bouddhique), la position géographique, et la filiation ethnologique.

Je suivrai le même ordre.

III.

UNE TRADITION BOUDDHIQUE.

En deça de l'Hindoukouch et à l'ouest du Pamir, le Bouddhisme se trouvait en face de religions définies, que les peuples de ces contrées avaient eux-mêmes créées depuis longtemps. De l'autre côté du Pamir et au nord du Yaxartes, le Bouddhisme pouvait se développer avec une certaine facilité. Mais quand même les prédicants bouddhistes eussent propagé leur religion à l'occident du Pamir, ce serait en vain que l'on espérerait trouver dans les annales des peuples civilisés de ces régions quelque notice bien précise de leur conversion partielle. Il n'en est pas de même de l'orient.

Le peuple chinois, vu son caractère, s'accommode facilement de la religion bouddhique. La religion de l'ancien empire chinois s'était formée avant qu'une mythologie régulière eût pu en sortir ; et bien que le culte fût réglé jusque dans ses moindres détails (2), il n'y avait point encore de caste sacerdotale. Confucius, le réformateur de cette religion au 6e siècle avant notre ère, ne s'occupa que des doctrines morales (3), et enseigna un naturalisme éthique fondé

(1) Al-Biruni. Elliot, *The History of India as told by its own Historians*, Elliot-Dowson, II, 9.

(2) Consultez J. Legge, *The She King*, London 1876, pag. 49 svv. Cf. pag. 252, l. 21-24.

(3) J. Legge, *The Life and Teachings of Confucius*, London 1875, pag. 99.

sur la religion des Tchâou (établie depuis le 12e siècle avant l'ère chrétienne). Le Confucianisme ne pouvait convenir qu'à une certaine classe, à la majorité des Chinois lettrés, ou du moins des esprits cultivés. Le Bouddhisme trouva donc un accès facile en Chine, où d'ailleurs il ne rencontra d'autre religion qui pût lui faire opposition que le Taoïsme, doctrine qui avait avec lui de grands rapports. D'après le *Matouan-lin*, nous dit de Guignes déjà cité (1) : « Les Chinois rapportent que dans le pays occupé par les petits *Yue-tchi*, on suivait la religion de *Fo (Bouddha)* et qu'il y avait une pyramide ou pagode de *Fo* qui avait 350 pas de circonférence et 80 *tchang* de hauteur. On comptait depuis que cette pagode avait été batie, jusqu'à l'an 550 de J.-C., 842 ans ; ainsi l'époque de la construction doit remonter vers l'an 288 avant J.-C., » « De là — continue De Guignes — nous devons conclure que dés-lors la religion indienne, même avant le passage des *Yue-tchî*, était établie dans cette partie de la Tartarie. » L'hypothèse de M. von Richthofen appuyée sur cette tradition est donc erronée, car ce ne seraient pas les *Yue-tchî* les premiers convertis au Bouddhisme, mais au contraire ils auraient connu la religion du Bouddha par d'autres peuples déjà bouddhistes au temps du passage des *Yue-tchî*.

Nous avons la notice d'une première tentative d'apostolat bouddhique dans la Chine en l'an 217 avant l'ère chrétienne. A l'ouest de l'Yarkand le général chinois Hioukkiouping trouva en l'an 122 une statue du Bouddha (2). A l'occident de l'Indus la marche du Bouddhisme fut plus lente. Néanmoins, si on ne le trouve bien établi sur la région du Caboul que 50 ans environ avant notre ère, on le voit introduit dans le nord de la Perse avant le deuxième siècle av. J.-Ch. Haug (3) croit, d'après un passage de l'Avesta où il lit le nom de Gautama (Gaotema), que la doctrine du Bouddha était connue en Baktriane depuis le quatrième siècle. C'est peut-être trop tôt (4).

(1) *In Mem. de l'Ac. R. des Inscr.*, vol. XL, 1780, p. 215.

(2) Lassen, *Indische Alterthumskunde*, II, p. 1092. Cf. Richthofen O. C. pag. 501.

(3) *Essays or the sacred language, writings and religion of the Pârsis*, 2e éd., pag. 208 et 263.

(4) Comp. ce qu'en dit de Harlez *Avesta*, 1e édition, p. 18. Je possède

La tradition conservée soigneusement par les Bouddhistes prouve l'existence, et de leurs prédications lointaines et des relations que les peuples de l'Inde entretenaient avec ceux d'au-delà du Yaxartes, auxquels les premiers apportaient les enseignements de la doctrine bouddhique. Le Djâtaka XXI, 1, 4 (17, 18), d'après Minayef (1), fait mention de dix mille prêtres qui dans l'antiquité vivaient sur les montagnes du nord où coule la rivière *Sîdâ*.

Cette rivière qui serait le *Tarym-goul* d'après Klaproth, et le *Sihoun* d'après Burnouf, peut être encore, si l'on en croit le colonel H. Yule (2), le *Sirikol*, l'un des principaux affluents de la rivière de Yarkand ou cette rivière elle-même. Le Sihoun des Arabes est le fleuve connu aujourd'hui dans l'Asie Centrale sous le nom de Syr-darya, le Yaxartes de l'histoire, lequel était appelé Silis par les Scythes, d'après Pline (3). Le Tarym-goul ou fleuve Tarym provient de la réunion de toutes les rivières qui descendent de ce nœud de montagnes, formé par l'entre-croisement des systèmes du Kuen-loun, de l'Himâlaya et du Tian-chan. La rivière de Yarkand, celle de Khotan et celle de Kachgar en sont les plus remarquables. Le Tarym coule dans la direction de l'orient, traversant le désert de Gobi, et entre, après un détour vers le sud, dans le lac Kara-bouran qu'il forme avec le Tchertchan-darya qui y descend du sud-ouest. De là le Tarym se prolonge jusqu'au lac Lob, d'où il sort pour se

aujourd'hui la 2e édition du beau travail du savant professeur de Louvain. Il écrit p. 639. : Quoique l'on puisse dire, l'explication la plus naturelle de ce mot *(gaotema)* et la plus satisfaisante est celle qui y voit le nom du *gâutama* bouddha et une allusion à la lutte soutenue par les mazdéens contre les bouddhistes; que la forme *gaotema* ne corresponde pas phonétiquement d'une manière exacte au mot indien cela ne fait rien à l'affaire. Il ne s'agit pas ici d'un mot dérivé par voie naturelle, mais d'un terme emprunté et transféré avant même d'avoir été écrit. Les Éraniens ont dit *gaotema*, comme ils le prononçaient, et c'était très naturel chez eux vu qu'ils n'avaient pas la diphthongue médiale *âu*, ou n'en usaient que rarement. Ils s'agit donc ici des luttes, des controverses contre les bouddhistes répandus à l'est de l'Éran. » L'abstinence contre laquelle s'élève avec force l'auteur du Fargad IV est une pratique bouddhique. Cf. de Harlez, *Avesta*, 2e éd. CXCIII.

(1) *Gram. pâlie*, tr. de Stan. Guyard. 1874, IX.

(2) J. R. A. S. n. s. VI, 116, 119, 120.

(3) Edit. *Littré*, VI, 18.

perdre dans les jongles et les roseaux épais qui couvrent les plaines du côté de l'est (1).

Minayef voit dans cette tradition un souvenir confus d'une origine extra-indienne (2). Le fait est que cette rivière *Sîtâ*, *Sîdâ*, *Chîdâ* ou *Silis* était connue dans l'Inde bouddhique. C'était un fleuve de la région entre l'Oxus et le Yaxartes à l'extrême nord, et *cette région était pour le Djâtaka une contrée sacrée*. Cela suffit, je pense, pour poser en fait des relations entre la patrie du Bouddhisme et la région de l'Oxus et du Yaxartes. Nous n'avons pas besoin, par conséquent, d'attribuer l'extension du Bouddhisme dans le Tokharistan, aux *Yue-tchî*, qui du reste ne furent peut-être pas les premiers convertis.

Je n'oublie pas que dans les anciens monuments littéraires hindous on compte les années par hivers. Le souvenir du mouvement des Aryas descendant du nord vers le Pandjab s'est perpétué dans les hymnes védiques. Mais le nom de fleuve qu'on y trouve est la *Rasâ*, l'avestique *Rāha*. Spiegel (3) identifie la *Rasâ-Rāha* au Yaxartes; de Harlez (4) croit que le fleuve *Rāha* est l'Oxus. Zimmer (5) admet néanmoins que le fleuve *Rasá* correspond au Yaxartes.

Or, c'est précisément des régions du Yaxartes, et de ce nœud gigantesque dont nous venons de parler, et auquel les géographes ont donné par méprise le nom de Belour-tagh ou Bolor, que Lassen (6) fait descendre les *Toukhâres* de la littérature hindoue.

M. le colonel H. Yule (7) et M. le baron von Richthofen (8) n'opposent à cette opinion du grand orientaliste qu'un seul argument ; c'est que les *Toukhâres* (*Tukhâra*) ont dû habiter tout au moins à proximité du Khotan.

Je ne contesterai pas le bien-fondé de cette objection.

(1) Prejevalsky, *From Kulja accross the Tian-Shan to Lobnor*, 55 svv., 98, 101 *passim*. London 1879, trad. *Delmar Morgan*.

(2) O. C. VIII.

(3) *Avesta*, III, page 96 n.

(4) *Avesta*, 1e éd. I, pag. 87, n. 7.

(5) *Altindisches Leben*, page 16.

(6) *O. c.* I, pag. 1023.

(7) *O. c.* pag. 95.

(8) *O. c.* page 440 note.

Malgré cela, si je parviens à démontrer l'existence d'un peuple nomade réunissant les conditions et caractères assignés aux *Toukhâras* de Lassen, et placé de manière à descendre jusqu'à Khotan, la solution à laquelle Lassen est arrivé, acquérera une valeur scientifique incontestable.

Toutefois cela ne serait point nécessaire à ma thèse, si l'existence d'une ancienne ville du nom de *Tou-ho-lo* ou *Toukhâra*, près Khotan, pouvait être positivement reconnue. Mais je remets ce sujet à un autre paragraphe, préférant démontrer d'abord que la race des *Toukhâres* était différente de celle des *Yue-tchî*.

IV.

RENCONTRE DES YUE-TCHÎ ET DES TOUKHARES.

Nous ne connaissons absolument rien des *Yue-tchî* en occident avant leur invasion dans le Ferghâna, 143 ou 128 avant l'ère chrétienne. En Orient même on ne connaît d'une manière sûre que leur arrivée au-delà du Lob-nor, au pays des *Usuns*, l'année 157 avant J.-Chr. (1). Là ils rencontrèrent la race blonde, aux yeux bleus des Usuns, et alors *Yue-tchî* et *Usuns* traversèrent le Tian-chan du côté de Tourfan en passant par la Tsoungarie jusqu'à Balkh.

Ici se pose une question. D'où venaient les *Yue-tchî?* Etait-ce du côté de Khotan, à l'orient?

M. von Richthofen est loin de l'avoir démontré; tout se borne chez lui à une supposition (2). L'unique base, sur laquelle il asseoit cette hypothèse, c'est la mention que l'on trouve dans l'ouvrage de Hiouen-Thsang, d'une ancienne ville nommée *Tu-ho-lo*, nom que M. von Richthofen *croit* être celui d'un peuple identique au peuple *Yue-tchî*. Cette base n'est rien moins que scientifique, puisque M. von Richthofen donne pour preuve la supposition même d'où il est parti.

Le nom des *Toukhâres* se trouve dans le Mahâbhârata et

(1) Richthofen, *O. c.* 440 n., 447.
(2) *O. c.* pag. 447, Cp. 440 note.

dans le Râmâyana, sous la forme *tukhâra*. Ce nom désigne les peuples qui apportèrent « des peaux, du fer et de la soie » au roi Pândava. Plus à l'occident et au nord, en Asie, 700 ans avant J.-Ch. on trouve le nom d'un peuple qu'on peut identifier comme celui de *tukhâra* (du moins phonologiquement) aux *Toukhâres*. Cela vient confirmer la tradition relative au roi Pândava.

Dans les annales de Sennakhérib (1), ce roi fait mention des *Tokharri*, des *Ezames* et des *Kipsous*, peuples qu'il mit en déroute pendant sa 5e campagne.

Ceux-ci avaient bâti leurs habitations comme des *nids d'aigles* sur les plus hauts sommets des montagnes et pics incultes des rochers de *Nipour* (2).

Sennakherib, poursuivant sa marche, mit encore en déroute d'autres peuples, et spécialement les *Dahae* (3).

A la fin de cette 5e campapne, le roi assyrien campa aux portes de *Anara* (4).

Les *Toukhâres* s'étendirent encore plus à l'occident et exercèrent leur action en dehors de l'Asie. On les trouve représentés dans les peintures murales égytiennes. Ils furent tantôt les ennemis, tantôt les alliés de Ramsès III, au XIIIe siècle avant J.-Ch. (5).

La lecture de l'inscription assyrienne de Sennakhérib nous révèle quelques noms géographiques entièrement inconnus jusqu'alors. Celui des *Dahae* était déjà répandu. On l'avait déjà identifié avec celui des *Daoï* des Grecs, de ces mêmes *Daoï* qui cinq siècles plus tard furent poussés par les *Yue-tchi* contre la mer Caspienne (6). Toutefois on n'a point encore réussi à fixer l'endroit de la capitale des *Dahae*, nommée *Oukkou* dans l'inscription. *Nipour*, pays mon-

(1) *Taylor's Cylinder in Records of the Past*, vol. I, pag. 35-43, trad. de Folx Talbot.

(2) Inscription, col. III, l. 68-70. Cf. Maspero, *Hist. ancienne du peuple de l'Orient*, 3e éd. p. 413.

(3) Inscription, col. IV, l. 4. Cf. Maspero, *O. c.* pag. 414.

(4) Inscr., col. IV, l. 7-8.

(5) Chabas, Birch. Voyez dans Wilkinson, *A popular account of ancient Egyptians*, vol. I, page 391, la copie d'une de ces peintures murales. On la trouve également *in Rawlinson's Herodotus*, vol. IV, page 56.

(6) Richthofen, *China*, I, 452 n.

tagneux, n'est pas non plus bien déterminé ; on peut néanmoins l'identifier avec les monts *Nibaros* dont parle Strabon (1). Ces montagnes se prolongeaient depuis le lac *Thospitis* jusqu'en Médie. Au temps de l'empire assyrien toute la chaîne de montagnes comprise entre le *Tauros* et le *Zagros* était désignée sous le nom de *Nipour* (2). Du reste, les Assyriologues sont d'accord à reconnaître que les luttes que Sennakhérib soutint si glorieusement et qui se terminèrent par la déroute des *Tokharri*, des *Ezames*, etc., eurent lieu à l'orient sur les montagnes qui forment la frontière de la Médie et de la Suziane (3).

Après avoir châtié la Suziane, Sennakhérib, rebroussant chemin, se porta contre *Maniah* (4), roi d'*Oukkou* et chef des rebelles *Dahae*. Ces peuples occupaient tout le territoire à partir du Caucase jusqu'aux bords du golfe Persique (5). La ville d'*Oukkou* était donc la capitale d'un pays plus au nord et à l'est que la région montagneuse du Nipour comprise entre la Suziane et la Médie.

Maniah, renfermé dans Oukkou, ne put pas soutenir le siége ; il s'enfuit vers les régions lointaines. La *ville de sa royauté* fut prise par les Assyriens (6). Après cette victoire Sennakhérib établit son camp en face d'*Anara*.

Talbot identifie *Anara* avec l'*Aornos* des Grecs. Je ne puis souscrire à cette opinion et si même on l'acceptait, le problème n'en resterait pas moins tout entier, puisqu'on pourrait lui donner encore plusieurs solutions. La question de la position d'*Aornos* est elle-même une *much vexed question*, comme l'a dit Cunningham (7). Dans l'impossibilité de déterminer le lieu où se trouvait *Anara*, je me contente d'en désigner la *direction*.

Le roi des *Dahae* s'enfuit naturellement par le chemin qui était ouvert devant lui. Ce chemin n'était pas certes du côté

(1) L. XI, C. 14, Müller-Didot, pag. 452, 33.
(2) George Smith, *Assyria*, page 118.
(3) Cfr. Finzi, *Ricerche per lo studio dell' Antichità Assira*, page 50, avec Rawlinson *The five great Monarchies of the eastern world*. 3e vol. p. 170.
(4) Inscription, col. IV, l. 2.
(5) *Rawlinson's Herodotus*, vol. I. Essay IV, 4.
(6) Inscription, col. IV, l. 13, 14.
(7) *In the Ancient Geography of India*, I, 58.

de l'ouest, puisque Sennakhérib lui-même nous dit qu'il pénétra dans *ces régions* plus avant qu'aucun autre roi ne l'avait fait avant lui (1). La nouveauté des noms géographiques confirme son dire; en outre les batailles que Sennakhérib venait de livrer pour rétablir l'ordre en Chaldée, et toutes les expéditions faites dans l'extrême occident de l'Asie, en Phénicie, en Palestine, sont des faits qui nous disent assez qu'il ne s'agit pas ici de ces régions bien connues, mais d'autres qui étaient encore ignorées des ancêtres de Sennakhérib et de ce prince lui-même. Je conclus en conséquence que la marche de Sennakhérib fut dirigée vers le nord-est, pendant qu'il poursuivais *Maniah* et que c'est de là en revenant vers le sud, que le roi assyrien aura traversé l'ancienne Baktriane.

Les *Tokharri* et les *Dahae* n'avaient d'autre lieu de retraite que les montagnes situées à l'orient de la mer Caspienne. Les *Dahae* devraient naturellement s'enfuir plus au nord que les *Tokharri*. Les faits postérieurs viennent confirmer cette conclusion : cinq cents ans plus tard les *Yue-tchî* vinrent de nouveau chasser les *Dahae* jusqu'aux rives de la mer Caspienne. Ce fait prouve encore que les *Tokharri*, dont il n'est point fait mention, se trouvaient à l'abri de cette invasion de peuples venus à travers la région des sept rivières en suivant le nord-ouest des montagnes qui descendent jusqu'à Khotan. Ils habitaient, par conséquent, au temps de l'invasion des *Yue-tchî*, les montagnes du Ferghâna par où s'ouvrait la voie commerciale avec la Sérica.

Ce fut, après que les *Yuè-tchî* eurent pénétré dans le *Tokharístan*, qu'une partie de ces peuples pénétrèrent dans l'Inde. Dès lors *Yue-tchî* et *Tokharri* se confondent.

Richthofen n'ignorait pas l'existence de l'inscription de Sennakhérib. Il termine la note, objet de ces considérations, par ces mots : « Nous ne pouvons pas finir ces remarques sur le siège probable et les migrations des *Tokharri* sans rappeler ce fait, — mis en relief par Yule quoiqu'il fût opposé à son point de vue — que 700 ans avant l'ère chrétienne il est fait mention dans les annales cunéiformes de Sennakhérib d'un peuple montagnard vaincu par lui et dont

(1) Inscription, col. IV, l. 4-6.

le nom était *Tokharri* (1). Ce peuple avait ses demeures, comme les oiseaux ont leurs nids, sur les plus hauts sommets et les roches les plus escarpées des montagnes du Nipour. Le roi les défit, et se portant contre les *Dahae* qui habitaient des montagnes inaccessibles, il détruisit 33 de leurs villes. La justesse de la traduction de Talbot m'a été confirmée par M. le professeur Schrader. »

Nonobstant cet aveu, notre auteur méprise complètement ces données importantes. Le nom même des *Dahae*, bien qu'il fût celui d'un peuple voisin des *Tokharri*, n'attire point son attention.

Aussi le colonel Yule (2), embarrassé par ces circonstances, écrit ces mots : « Si la lecture de l'inscription est exacte, on est porté à croire que les vrais *Tokharri* occupaient, bien des siècles avant la fondation du royaume grec de la Baktriane, les terres situées à l'occident de l'Imaüs ; mais alors il n'est pas facile d'expliquer que le nom de *Tokharri* ait pu être donné aux *Yetha* (3). »

Je n'y vois rien d'embarrassant. L'histoire offre plus d'un exemple de ces faits. Plus d'une fois le nom d'un peuple a été transféré à un autre ; plus d'un peuple est connu sous le nom que lui ont imposé ses voisins, bien qu'il eût sa dénomination propre.

Cette dénomination de *Toukhâres* s'étendit sur toute l'Asie centrale et pénétra dans l'Inde, mais avant cela nous la trouvons en Asie Mineure et en Afrique comme signe du passage du peuple qui l'a portée et dont elle retrace le chemin ; c'était le nom d'un peuple essentiellement nomade et nombreux. Au temps des dernières immigrations aryennes dans les contrées orientales méditerranéennes, ce peuple occupe déjà les principales routes commerciales, il prend part aux luttes, aux incursions, aux batailles, il s'allie avec d'autres peuples de la mer Méditerranée dans des guerres d'invasions, et des attaques par mer.

Les *Toukhâres* ne sont pas des peuples du Tibet

(1) H. F. Talbot, *Assyrian texts translated. Journ. R. As. Soc.* vol. XIX, 1862. p. 151. (Note de Richthofen).

(2) *In Journ. R. As. Soc.* n. s. VI, 95-96.

(3) *Yetha* = *Yue-tchi.*

comme les *Yue-tchi*. Ils proviennent plutôt des îles de la Méditerrannée, de l'Europe orientale, des côtes de la mer Noire, des environs du Caucase et aussi de l'Asie Mineure où ils se trouvaient déjà à la fin des temps préhistoriques de la Grèce (1).

Yule raisonne de la sort : « Si la lecture de l'inscription de Sennakhérib est exacte... » Or elle est exacte, on ne peut plus en douter. Schrader l'a confirmée à la demande de Richthofen. Talbot l'a reproduite encore à une autre occasion (2). D'autres assyriologues l'ont travaillée, revue et contrôlée. Les doutes de Yule n'ont donc plus de raison d'être.

V.

LES TOUKHARES NE SONT POINT DES TIBÉTAINS.

Pour résoudre la question qui nous occupe ici, nous ne pouvons mieux faire que de comparer les figures représentées aux pages 286, 310, 312, 313 du livre de M. Chabas (3) avec celles que l'on trouve dans l'ouvrage de Rawlinson ou de celui de Wilkinson (4). Nous y verrons que les peintures murales égyptiennes représentent les *Toukhâres* avec les traits d'une race qui aurait peut-être les yeux bleus comme les *Sères* de Rachias. Leurs traits sont tout au moins ceux de la race aryenne.

Les faits concourent donc à l'appui de mon hypothèse : les *Toukhâres* ou quelques tribus *Toukhâres* dominaient la route commerciale allant du côté de l'occident au Khotan et au Pandjab ; ce qui explique et l'existence d'une ville *Toukhâra* près de Khotan et, au point de vue géographique, les relations des *Toukhâres* ou, comme on l'écrit généralement en français, des *Tochares*, des *Dardes* et des *Séres* entre eux.

Voici en outre ce que Wilkinson nous dit des *Tokhâri*,

(1) Voyez le § V.

(2) *In Records of the Past.*

(3) *Etudes sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes, etc.* 2e éd.

(4) Cités au § IV.

Toukhâres ou *Tochares* (1). « Les *Tokhâri* portaient un casque très semblable pour la forme et l'aspect aux casques qu'on voit représentés sur les sculptures de Persépolis. Ces casques, à ce qu'il paraît, étaient faits d'une étoffe aux raies de couleur, ils avaient les bords ornés de dessins ou d'une rangée de grains assez gros, et étaient assurés sous le menton par une courroie ou un ruban. Les *Tokhâri* portaient un bouclier rond et un vêtement court ordinairement recouvert d'une cotte d'armes semblable à celle des *Schaïretanes*. Leurs armes offensives étaient principalement une lance et un poignard large et pointu ou une épée droite. Ils ne laissaient pas pousser leur barbe, du moins ce n'était pas l'usage général surtout pour les chefs. Les traits de leurs visages étaient réguliers, le nez légèrement aquilin ; et chaque fois que les artistes égyptiens les ont représentés sur une échelle assez large pour bien distinguer les caractères de leurs traits, leur profil parait plus beau que celui des Asiatiques en général. Ils allaient au combat montés sur des chars comme les Egyptiens, et avaient en outre des charrettes à deux roues solides, tirés par deux paires de bœufs. Il semble que ces chars étaient placés en arrière de l'armée, comme c'était d'usage chez les Scythes et les Tartares, et qu'on les employaient pour le transport des femmes, des vieillards et des enfants en cas de défaite. »

L'étroite relation entre les *Tokhari* et les *Schareïtanes* ou *Schaïrotanes*, les *Scharutiniens* de Layard (2) ou *Schardanas* (3), les *Sardiniens*, et les *Poulouchtas* ou *Pélestas*, les *Pélasges* (4), est vraiment remarquable.

Au temps de Ramsès III les *Tsekkariou* (*Tochâres*, *Toukhâres*) (voyez plus loin), comme les *Pélestas* arrivaient du nord (5). Les deux peuples alliés prenaient l'initiative de la guerre contre l'Egypte (6). « L'artiste égyptien, nous dit Chabas, les a figurés avec soin spécial parmi les prisonniers conduits au temple d'Ammon par le pharaon vainqueur. » « On

(1) *A pop. Account of Ancient Egyptians*, London 1871, vol. I, p. 392-393.
(2) *Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon*, London 1853, p. 355.
(3) Chabas, *Antiq. hist.*, 298.
(4) Chabas, *O. c.* 284.
(5) Chabas, *O. c.* p. 285.
(6) *Ibidem*, 284.

voit qu'ils portent la coiffure caractéristique des anciennes nations helléniques, ainsi que la courte tunique à quadrilles » (à rayures et à franges des peuples de la Grèce et des îles. — V. pag. 121, m. o.). « Presque tous sont imberbes ; un seul porte un peu de barbe à l'extrémité du menton. »

« Les *Tsekkariou* étaient de race européenne comme les *Pélestas.* » « Sous Ramsès III (1) les *Pélestas* et les *Tsekkariou* sont seuls nommés comme ayant excité les nations du nord. » « Frémissantes d'enthousiasme (2), ces nations, qui venaient de leurs îles, attaquèrent et dispersèrent les populations syriennes, alors tributaires ou alliées des Egyptiens ; puis elles vinrent camper au sud de la Palestine, dans le pays d'Amaor. »

« Le cadre des événements étant ainsi tracé, nous sommes naturellement amenés à reconnaître les *Teucriens* dans les *Takkerri* (Chabas donne le nom en écriture hiéroglyphique. Je transcris *Takkerri*. Chabas transcrit *Tsekkari-ou*, — la finale *ou* étant le pluriel égyptien, — et aussi *Tekkri*). La transcription du mot — continue Chabas en se rapportant à l'écriture hiéroglyphique — est irréprochable.... De *Teukroi* les Egyptiens ont fait *Tekkri*. La ressemblance ne peut guère être plus exacte. Hérodote donne au pays troyen le nom de *Teucrie*. D'après le même auteur (3), c'était la dénomination dont se servaient les Egyptiens à l'époque de la guerre de Troie, car le gouverneur égyptien de la bouche canopique du Nil, Thonis, appelle Pâris (4) un *Teucrien* dans le rapport par lequel il informe le roi de l'arrivée du prince troyen après le rapt d'Hélène. »

« Quant aux *Pélestas*, ce sont les *Pélasges*, ces peuples qui nous ont laissé tant de souvenirs et si peu d'histoire, et qui ont précédé les Hellènes dans presque tous leurs établissements. »

« Sortis de la Samothrace (5), les Pélasges s'établirent fortement sur les côtes asiatiques de l'Hellespont, ainsi que dans les îles de Scyros, d'Imbros, de Lemnos, de Lesbos,

(1) Page 287 *ad finem*.
(2) Page 288.
(3) *Hérodote*, II, 114, 118.
(4) Voyez l'étymologie de ce nom au § VII.
(5) Page 289.

de Chio, de Samos et des Cyclades ; ils occupèrent aussi la Crète et les rivages de l'Asie-Mineure jusqu'en Carie. Les *Teucriens* étaient ainsi enclavés entre les *Pélasges* de l'Ionie et ceux de l'Hellespont. L'histoire ne nous montre pas distinctement les Pélasges réunis en corps de nation ; cependant l'île de Lesbos avait reçu d'eux le nom de *Pelasgia*. Environ deux siècles après Ramsès III, diverses populations pélasgiques accoururent à l'appel de Priam (1) : c'étaient les *Paeones* de l'Axius, les *Pélasges* de l'Hellespont et ceux de la Maeonie, armés de l'antique javelot. »

« Nous rencontrons donc des indices bien suffisants de la puissance des *Pélasges* et de leur connexion avec les *Teucriens* pour nous expliquer le rôle actif que ces deux nations (il serait mieux de dire ces deux peuples) avaient pris de concert dans la guerre des peuples du nord contre l'Egypte. Les *Teucriens* durent avoir la prépondérance dans l'*expédition par terre* (je souligne, car ce fait est d'une grande importance pour notre question), tandis que la direction de la campagne maritime appartient naturellement aux *Pélasges*, qui étaient en relations intimes avec toutes les populations des rivages et des îles de la Méditerranée. »

Comme je l'ai dit, pourtant, les *Takkerri* ou *Tekkri*, les *Tochâres*, les *Teucriens*, figuraient aussi dans la cohorte des alliés des Egyptiens. Champollion (2) cite les *Teucriens* comme des alliés des Egyptiens contre les Libyens.

Les *Tochâres* ou *Toukhâres* furent donc un peuple errant qui ne constitua jamais de nation et dont la marche sinueuse se fit de l'occident en orient jusqu'au XIe siècle avant l'ère chrétienne.

VI.

LE MOUVEMENT ETHNIQUE A TRAVERS LE BASSIN DU TARYM.

Après avoir établi le type des *Toukhâras* ou *Tochâres* comme je viens de le faire, je dois maintenant chercher à

(1) Cf. § VII.
(2) *Lettres, etc.*, p. 163. V. Chabas, *O. c.* 303.

éclaircir, au moyen des données fournies par M. de Richthofen, un point que j'ai laissé de côté à dessein. Je veux parler de l'existence d'un peuple, dont les carractères ethnologiques dans leur ensemble, s'accordent avec ceux des *Tokarri*, des inscriptions assyriennes, *Takerri*, *Tokhari* ou *Tekkri*, des inscriptions égyptiennes, qui a également mené une vie errante à travers l'Asie centrale, et parcouru, selon la condition requise, le Ferghâna et le bassin du Tarym, pour descendre enfin jusqu'à Khotan.

Selon M. von Richthofen, dans la région située à l'occident du bassin du Tarym et s'étendant jusqu'au nord-est près de Tourfan, habitait, au IIe siècle avant l'ère chrétienne, une race que les Chinois désignaient par mépris sous le nom de « *longues têtes de cheval* (1). » La physionomie de ces hommes était très différente de celle des Chinois. Ils avaient le visage long, les yeux enfoncés et le nez saillant; tandis que, à ce temps-là, les habitants de Khotan étaient considérés par les Chinois comme appartenant à leur race (2). Peut-être — dit encore notre auteur — doit-on les rattacher à ces peuples de race aryenne dont les restes, encore aujourd'hui épars, vivent à l'extrémité occidentale de Yarkand et du Pamir. Les Tadjiks, par exemple (comme M. von Richthofen le dit en note d'après *Spiegel*, Eranische Alterthumskunde, I, p. 339), parcoururent tout le pays s'étendant du Pamir jusqu'à Uschi, Aksu, Tourfan et Hami. Ils descendent aussi jusqu'à Khotan, c'est-à-dire qu'ils parcourent à l'occident et au nord du bassin du Tarym, toute les contrées que parcouraient jadis les « *longues têtes de cheval.* »

Menant une vie errante sur toute la longueur du bassin du Tarym, depuis l'occident jusqu'à Tourfan, les « *longues têtes de cheval* » avaient soin d'occuper partout les endroits où l'on pouvait le plus facilement traverser le Tianchan, en suivant les chemins naturels qui conduisent d'un côté jusqu'au pays des sept rivières près de la mer intérieure ou lac de Balkach, et au lac Issy-kol, et d'un autre côté jusqu'au Ferghâna; ils se réservaient ainsi la faculté de descendre comme les Tadjiks jusqu'à Khotan.

(1) Richthofen, *China*, vol. I, pag. 48-49 : *die stämme mit den langen Pferdegesichtern.*

(2) *Ibidem.*

J'ai fait voir, au § IV, que, selon toute probabilité, les *Toukhâres*, les *Tokharri* des inscriptions cunéiformes, habitaient au IIe siècle avant J.-Ch., les montagnes du Ferghâna. Je puis maintenant rapprocher cette conclusion du fait que nous venons de constater—la présence des « *longues têtes de cheval*, » au IIe siècle, avant J.-Ch., aux abords de cette contrée sur les montagnes qui y aboutissent.

Je ne veux pas encore affirmer que les « *longues têtes de cheval* » formaient une ou plusieurs des tribus des *Tokharri*. Mais ce que l'on peut soutenir sans hésitation, c'est que leurs caractères ethniques s'accordent avec ceux des *Tokharri*. Ainsi *sans contredire en rien la loi de migration des peuples* (1), on peut admettre que les *Toukhâres* sont venus des régions de l'Yaxartes jusqu'à Khotan.

VII.

ÉRANIENS ET TOUKHÂRES, CONCLUSION.

Le nom de *Tou-ho-lo* eût-il même été connu en orient audelà de Khotan, cela ne diminuerait en rien la valeur des arguments que je viens d'exposer et de développer. Mais on ne doit pas oublier que l'existence de cette ville est elle-même problématique. Hiouen-Thsang n'en parle que par tradition. C'est à Khotan que se termine le voyage du pèlerin bouddhiste. La ville de *Tou-ho-lo* située sur le versant septentrional du Kuen-loun, si jamais elle exista, avait disparu depuis longtemps (2). Ce qu'on lit des *Thagori* dans Ptolémée ne servirait guère non plus à éclairer la question.

Admettons cependant que cette ville eut une existence réelle. Elle devait être alors à une petite distance de Khotan, à 400 *li* seulement, ou 4 jours de voyage, si l'on s'en

(1) Richthofen : « Würde es den Gesetzen der Völkerbewegung gänz widersprechen, wenn dasselbe Volk von dort (Belur-tagh) nach der Gegend des Lopsees gezogen, und dann um den Tiën-shan herum nach dem Yaxartes und Oxus zurückgekehrt wäre. »

(2) *Mémoires sur les contrées occidentales*, par Hiouen-Thsang. Page 247 du II vol. ed. Stanislas Julien. Cf. Vivien de St. Martin, *Mémoire analytique sur la carte de l'Asie centrale et de l'Inde*, les dernières lignes.

rapporte au calcul fait par Yule (1). La civilisation avait pris un assez grand développement sur tout le versant septentrional du Kuen-loun. Cette contrée vit s'élever des villes très populeuses qui disparurent (2), ensevelies dans les mers de sables qui s'étendirent depuis le Kara-bouran jusqu'à Kiria. Le peuple qui les habitait était probablement pour la plupart de race tibétaine, mais la civilisation devait être éranienne, comme tout nous porte à le conjecturer.

On trouve encore aujourd'hui au Tibet les usages bizarres relatifs à l'exposition des cadavres (3), et la grande vénération que l'Avesta professe pour le chien cet *ensevelisseur* ou *fossoyeur* des Baktriens, comme disait Strabon (4). Ces usages distinguent une partie des Eraniens de toute la race aryenne en général et de leurs voisins occidentaux. Tiele (5) en a conclu que les Tibétains avaient emprunté ces pratiques aux habitants primitifs de l'Eran méridional. Mais il ne faut pas oublier que ces pratiques n'étaient pas celles de tout l'Eran. Elles étaient exclusivement avestiques et non d'origine éranienne, c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas ariennes, qu'elles n'appartenaient pas aux Aryas de l'Eran ; elles n'étaient observées que dans une partie de l'Eran, chez les tribus qui suivaient les prescriptions et acceptaient les doctrines de l'Avesta. C'est donc plutôt aux Eraniens septentrionaux et à ceux qui habitaient la Baktriane que l'on doit rapporter les pratiques si particulièrement avestiques des Tibétains. A l'est de la Baktriane se trouvaient les *Tokhari* et si l'on suit la marche de l'influence éranienne hors du centre principal de la race éranienne on trouvera partout les *Toukhâres*.

Le mode de traitement des cadavres adopté au Tibet doit

(1) *Hiouen-Thsang* ed. Stanislas Julien, II vol., 247. Yule, *in Journ. R. As. Soc.* n. s. VI, 93. Cfr. Richthofen, *China* I, pag. XIX.

(2) Richtshofen's Remarks in Prejevalsky-Morgan's *From Kulja across the Tian-Shan to Lob-nor*, p. 156. Yule, *in Marco Polo*, I, 198-199.

(3) Ch. Horne, *On the Methods of disposing of the Dead at Lhassa, Thibet, etc.* in J. R. As. Soc. n, s.VI, p. 28-35. Cf. Markham, *Narratives of the Mission of George Bogle to Tibet and of the Journey of Thomas Manning to Lhassa*, London, 1876, pp. 68, 122, 338-40, etc. Voir la note suivante.

(4) Cf. Horace della Penna, in *Markham* O. c. p. 339 avec *Strabon* L. XI, cap. XI, 3. Müller-Didot. pag. 443, 29. On peut voir sur ce sujet de Harlez, *Avesta, livre sacré des sectateurs de Zoroastre*, 2e éd. Introduction et Vendidad.

(5) *Geschiedenis van den Godsdienst.* Amsterdam 187, p. 190.

être comparé non pas aux pratiques d'ensevelissement des Eraniens méridionaux, mais à celles que l'on suivait dans les Dackhmas ou cimetières mazdéens qu'on ne rencontrait pas en Perse, et aux pratiques semblables des peuples de l'Hyrcanie et des rives de la mer Caspienne au dire de Strabon, de Cicéron et de Justin.

La brillante culture qui précéda la civilisation grecque proprement dite et s'étendit sur toute la côte occidentale de l'Asie-Mineure et de la Crète, fut le résultat du mélange d'éléments phéniciens, phrygiens et helléniques, encore très visibles dans la légende troyenne. *Pâris* (*par* « combattre »), *Dareios* sont des noms probablement phrygiens avec des formes éraniennes (1).

Le nom d'*Assaracos* a été retrouvé sur les monuments de Ninive. Celui de son fils *Capys* est un nom phrygien aussi bien que les noms de *Dymas*, gendre de Priam, *Ascanios*, *Cassandre*, etc. Hérodote donne au pays troyen le nom de *Teucrie* et *Pâris-Alexandre* lui-même était un *Teucrien* (2). Τροία signifie peut-être même *terre de la traversée* (3).

D'après quelques auteurs, les *Indo-Scythes* correspondent aux *Toukhâres*. C'est un fait acquis à la science que les *Scythes* du Pont-Euxin étaient de race aryenne, et probablement de la branche éranienne (4).

Je dois encore faire remarquer une coïncidence bien significative : les assyriologues ne trouvent aucun élément ethnique aryen en Arménie antérieurement au VIII[e] siècle avant J.-Ch. (5). Et l'élément ethnique qu'ils y constatent à cette époque est éranien ; il fut, à ce qu'il paraît, un résultat du mouvement qui amena les Aryas-mèdes en Médie et les Aryas perses dans la Susiane (6). Ce fut après cet événement que

(1) Tiele, O. c. pp. 225.

(2) Ernest Curtius. tr. B. Leclerqc, *Hist. Gr.*, tome I, page 89.

(3) *Ibidem.*

(4) Cf. l'étude de Sir H. Rawlinson, in vol. III, p. 187 et svv. de Rawlinson's *Herodotus*, 3[e] éd. ; Kiepert, *Lehrbuch d. Alten Geographie*, n° 305 ; D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants, etc.*, p. 136 et svv. ; *Revue critique*, 14 décembre 1878, p. 375.

(5) A. H. Sayce, *Assyrian Lectures*, page 44. Rawlinson's *Herodotus* I, vol. p. 677.

(6) *Ibidem.*

les *Tokhari*, vivant comme des aigles sur les hauts sommets des montagnes du Nipour, émigrèrent vers le nord en fuyant devant Sennakhérib. Notons encore que l'arménien WAGR « tigre » n'a de correspondant nulle part ailleurs, que dans le sanscrit VYAGHRA « tigre royal » (1).

Lassen (2) croyait que le vocable κασσίτερος, en sanscrit KASTÎRA « étain, » avait été introduit en Grèce, avant Homère, par l'intermédiare des Phéniciens. Ce mot a été retrouvé depuis dans les inscriptions assyriennes; il n'est ni aryen, ni sémitique. L'opinion de Lassen doit donc être modifiée. Le fait est, néanmoins, une preuve des relations entre l'Inde au sud-est, l'Assyrie au centre, et la Grèce au nord-ouest.

Il y a des peuples qui sont, pour la civilisation, comme le plasme charriant les globules sanguins, et les rhéophores portant le courant électrique; ils servent à mettre en communication des civilisations qui sans cela resteraient isolées et condensées en un point sans influence utile sur le dehors. A ce titre et comme tels on peut certainement citer les *Toukhâres* qui semblables aux électrodes, transmirent en différents sens et à différents peuples la civilisation condensée dans les grands centres de l'Egypte, de l'Asie-Mineure, de l'Assyrie et de l'Inde.

G. DE VASCONCELLOS-ABREU,
Gradué à la faculté de mathématiques
à l'Université de Coïmbra, etc.
professeur de sanscrit au cours supérieur de Lettres à Lisbonne.

(1) Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 3e éd. I vol. 431.

(2) *Indische Alterthumskunde*, II, 2e éd. page 632.

L'AUTRE VIE

DANS LA MYTHOLOGIE SCANDINAVE (1).

La croyance en l'immortalité de l'âme était si profondément enracinée dans l'esprit des anciens Scandinaves, dès les temps payens, que leurs traditions historiques aussi bien que leur mythologie sont imprégnées de cette doctrine. Nombre d'épisodes des sagas nous font connaître l'idée que les peuples du Nord se faisaient de l'autre vie ; bien mieux, leurs conceptions religieuses ont été exposées didactiquement, par le célèbre historien Snorré Sturluson, dans un dialogue (2) entre Gylfé, roi de Suède, et trois Ases (3). Ces

(1) Les sources originales seront citées dans le cours de cet article ; elles ont été commentées non-seulement dans les traités de mythologie scandinave, mais encore dans un grand nombre de dissertations spéciales que l'on trouvera sous les articles : *Edda*, *Grimnismál*, *Voeluspá*, *Gylfaginning*, etc. etc. dans les excellentes bibliographies norraines de Th. Moebius : *Catalogus librorum islandicorum et norvegicorum aetatis mediae editorum, versorum, illustratorum*, Leipzig, 1856, in-8° ; — *Verzeichniss der auf dem Gebiete der altnordischen Sprache und Literatur von* 1855 *bis* 1879 *erschienenen Schriften*, Leipz. 1880, in-8°. Il faut citer particulièrement le tome IV de la *Doctrine eddaïque (Eddalæren og dens Oprindelse*, par Finn Magnusen, Copenhague, 1826, in-18), qui est presque entièrement consacré à l'exposé des *Croyances sur l'âme humaine et sur son existence après la mort ;* le § 13 de la *Constitution religieuse des Norvégiens pendant le paganisme (Nordmændenes Religionsforfatning i Hedendommen* par R. Keyser, dans ses *Samlede Afhandlinger*. Christiania 1868 in-8°, p. 288-291).

(2) Intitulé *Gylfaginning* (Illusion de Gylfé) et faisant partie de la nouvelle *Edda* ou Edda de Snorré, t. I de *Edda* Snorra Sturlusonar, éditée par la commission Arna-Magnæenne. Copenhague, 1848, in-8°, avec variantes et trad. latines. Pour les autres éditions, voy. les bibliogr. de Moebius.

(3) *áss*, génitif *ásar*, nominatif pluriel *Æsir*, dont la forme gothique devait être *Ansus*, au pluriel *Anseis*, que Jornandes écrit *Anses* et rend par *Proceres* (les Eminents. — *De Getarum sive Gothorum origine*, 2ᵉ édit. de C. A. Closs. Ch. 13. Stuttgart, 1866, in-18, p. 57). Grimm a rapproché ce mot du vieux norrain *áss*, gén. *áss*, nom. pl. *ásar*, qui signifie solive, poutre

dieux temporaires, qui sont censés gouverner le monde périssable, en attendant la manifestation du Grand Dieu innommé, après la conflagration universelle et le jugement dernier, — ces dieux répondent successivement aux questions du prince qui est allé s'informer de leur doctrine, et ils lui apprennent que le Dieu suprême et le plus ancien s'appelle *Allfœdr* (Père-Universel), qu'il vit éternellement, qu'il régit tout, les grandes comme les petites choses, qu'il a créé le ciel, la terre, l'air et tout ce qui en dépend, mais que « sa plus belle œuvre est d'avoir fait l'homme et de lui avoir donné une âme, immortelle et impérissable, alors même que le corps se consume en terre ou est réduit en cendres. Tous les hommes se survivront, les bons avec le créateur dans le *Gimlé* (ciel) ou *Vingolf* (salle des amis), mais les méchants iront chez Hele et de là dans la *Niflhele* (ténèbres de Hele), c'est à dire dans la neuvième demeure (1). »

Voilà en quelques mots un résumé complet des croyances scandinaves relativement à la création du monde et de l'homme, à l'immortalité de l'âme, aux récompenses et aux châtiments dans l'autre vie. On retrouve là, à peu près, l'enseignement du catéchisme, presque sous la même forme, quoique dans des termes et avec des noms différents. Il s'agit donc de savoir si ces colloques ont été forgés ou simplement recueillis par Snorré qui écrivait en Islande dans la première moitié du XIII[e] siècle. Le manuscrit de l'Edda prosaïque, à la bibliothèque de l'Université d'Upsala, nous apprend (2) que, si ce poète composa le *Hâttatal* (Traité de

et qui correspond au latin *asser*. S'il en est ainsi malgré la différence de déclinaison des deux mots, les Ases seraient les *supports*, les *soutiens* de l'ordre établi par la Providence, les protecteurs de l'homme, et ils auraient des analogues dans les *Haltia* (soutiens, anges gardiens, génies protecteurs) de la mythologie finnoise.

(1) *Gylfaginning*, ch. 3 dans *Edda Snorra Sturlusonar*, t. I, p. 38 de l'édit. Arna-Magn. ; ch. 6 du texte d'Upsala, t. II, p. 254-5 de la même édition.

(2) Bok thessi heitir Edda ; hana hevir saman setta Snorri Sturlo sonr, eptir theim hætti som her er skipat ; er fyrst fra Asum ok Ymi, thar næst skalldskaparmal ok heiti margra hluta ; sithaz hatta tal er Snorri hevir ort um Hakon konung og Skula hertuga (Ce livre s'appelle Edda ; Snorré Sturluson l'a disposé dans l'ordre suivi ici : d'abord [le traité] *sur les Ases et Ymi*, puis le *Skaldskaparmal* (Poétique) et la *Dénomination de beaucoup de choses*

métrique), les autres morceaux du recueil, notamment la *Gylfaginning*, ont été simplement *réunis* (saman setta) par lui. Ils lui étaient sans doute fournis par la tradition, et s'il en a pu modifier la forme, il n'est pas permis de croire qu'il en ait inventé le fond, car il se proposait d'exposer, non pas les dogmes chrétiens, mais bien les doctrines de ses ancêtres payens.

Les idées exprimées dans le passage cité de la *Gylfaginning* étaient en effet répandues chez les Germains longtemps avant qu'ils fussent en contact permanent avec les chrétiens : Tacite constate dès le premier siècle de notre ère que les Semnons, peuple Suève, par conséquent voisin des Scandinaves, croyaient en Dieu qui régit tout (1). D'après un historien grec du second siècle de notre ère, le roi des Suèves, Arioviste, et ses Germains « méprisaient la mort dans l'espoir de la résurrection (2). » Ces témoignages historiques sont à la vérité peu nombreux, mais ils le seraient certainement bien davantage, comme c'est le cas pour les Celtes, si les Germains avaient eu d'aussi fréquents rapports que ces derniers avec les Romains, car les fondements de la religion étaient à peu près les mêmes chez ces deux familles de peuples. Il n'est pas difficile de prouver cette similitude pour les Scandinaves (3), bien que les notions les concernant soient de huit à dix siècles postérieures à celles que les auteurs classiques nous ont laissées sur les Celtes. Mais à défaut de

(vocabulaire) ; enfin le *Háttatal* (Métrique) que Snorré a fait sur le roi Hâkon et le duc Skulé. — T. II, p. 250 de l'édit. Arna-Magn.) Il était donc auteur de ce dernier morceau et il l'a *mis avec* (saman setta) les autres morceaux qu'il avait simplement transcrits ou tout au plus rédigés d'après les vieilles traditions.

(1) Regnator omnium Deus (*Germania*, ch. 39).

(2) *Θανάτου καταφρονηταὶ δι' ἐλπίδα ἀναβιώσεως* (Appien, *Guerre des Gaules*, dans D. Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. I, p. 461).

(3) La théorie de Mallet, qui donnait à la seconde partie de son *Introduction à l'histoire de Dannemarc* le titre d'*Edda ou mythologie celtique*, n'est pas aussi paradoxale qu'elle en a l'air : les émigrants scandinaves ayant généralement passé par les Hébrides, les Orcades, l'Ecosse ou l'Irlande et y ayant contracté des alliances avec les Gaëls et les Pictes, il n'est pas surprenant qu'ils leur aient emprunté une partie de leurs croyances chrétiennes et surtout de leurs superstitions payennes, offrant déjà de l'affinité avec les doctrines eddaïques.

documents écrits, nous avons, pour les Septentrionaux, une innombrable quantité de faits archéologiques qui parlent assez clairement pour qui sait les interpréter : depuis la période mégalithique de l'âge de Pierre, les peuples du Nord ont constamment, et quels ques fussent les rites, inhumé avec le plus grand soin les cadavres ou les restes incinérés. Les préceptes relatifs aux funérailles ont été formulés vers la fin du paganisme scandinave dans les exhortations (1) de la Valkyrie Sigrdrifa ou Brynhilde à Sigurd le Vœlsung : « Je te donne, en neuvième lieu, le conseil de rendre les derniers devoirs aux cadavres, en quelque lieu de la terre que tu les rencontres, soit qu'ils aient succombé à la maladie, soit qu'ils aient péri dans les flots ou par les armes. Il faut baigner les morts, leur laver les mains et la tête, les peigner et les essuyer, avant de les mettre au cercueil et leur souhaiter un paisible sommeil. » Ces derniers mots (2), qui correspondent au *requiescat in pace* de la liturgie catholique, prouvent qu'il ne s'agissait certainement pas là de simples mesures d'hygiène, mais bien de devoirs sacrés à rendre à des dépouilles mortelles que l'on ne considérait pas comme de la pure matière. Si l'on eût cru que tout était fini avec le dernier soupir on n'aurait pas enfermé le cadavre dans un caveau, souvent monumental et recouvert d'un tertre ; ou bien, dans les périodes de crémation, on aurait simplement laissé les cendres sur l'emplacement du bûcher, sans les recueillir dans une urne ou une excavation. Au lieu de brûler avec le cadavre ou de déposer sur lui et à ses côtés les coûteuses armes de pierre taillée, de bronze et de fer, les parures en métaux précieux, les étoffes rares, les produits exotiques qui avaient appartenu au défunt, l'avarice humaine les eût affectés aux usages des survivants ; si elle consentait à se priver des riches offrandes faites aux morts, c'est qu'évidemment elle était dominée par la terreur religieuse et par l'intime conviction que le décédé pourrait jouir de ces biens dans une autre vie (3).

(1) *Sigrdrifumál*, str. 38-39 dans l'anc. *Edda*, éd. Grundtvig, p. 119-120. C'est toujours de cette édition qu'il s'agit dans les notes suivantes où est citée l'anc. *Edda*.

(2) Ok bidja sœtan sofa.

(3) Ce n'est pas le lieu de produire des exemples, plus fréquents dans les

Cette explication n'a rien d'arbitraire : elle est autorisée par les anciens textes norrains : Odin, chef des Ases, ayant prescrit la crémation, ordonna que l'on mît sur le bûcher les biens propres du défunt ; il enseignait que chacun jouirait dans la Valhalle de ce qui aurait été déposé sur son bûcher, ou de ce qu'il aurait lui-même enfoui en terre (1).

La *Vatnsdœlasaga* affirme à ce propos que « c'était la coutume des puissants, rois ou jarls, de faire des expéditions pour acquérir des biens et de la gloire, et que ce butin ne passait pas comme héritage du père au fils, mais qu'il devait être déposé dans le tumulus de son possesseur (2). » Au même ordre d'idées se rattache l'épisode suivant : la saxonne Bryn-

pays scandinaves que dans aucune autre contrée; il suffit de renvoyer aux magnifiques travaux des archéologues scandinaves, cités pour le Danemark dans les *Antiquités primitives du Danemark* par E. Beauvois (*Revue contemporaine*. Paris, in-8°, 31 juillet 1863, 15 janvier 1864, 31 janvier et 15 mars 1865) ou parus après cette publication dans les *Aarbœger for nordisk Oldkyndighed og Historie*. L'auteur du présent article a traduit pour les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord* (Copenhague, in-8°, 1869-1880) plusieurs mémoires étendus de MM. Worsaae, Engelhardt et Vedel, qui concernent particulièrement les sépultures et les rites funéraires. M. Vilhelm Boye publie périodiquement dans le *Nationaltidende* de Copenhague des Notices archéologiques du plus grand intérêt, qui sont tirées à part sous le titre de *Arkæologiske og ethnografiske Meddelelser*. — Outre les travaux des Norvégiens cités dans les *Antiquités primitives de la Norvège* par E. Beauvois (*Annales des voyages et de la géographie* publiées par V. A. Maltebrun. Paris in-8°. Mars, avril. mai, octobre 1869 et mars 1870), il a paru depuis un grand nombre de mémoires dans les *Rapports annuels* (Aarsberetning) de la Société pour la conservation des monuments norvégiens. M. Ingvald Undset a traité du *Commencement de l'âge de fer dans le nord de l'Europe* (Jernalderens Begyndelse i Nord-Europa. Christiania, 1881, gr. in-8°); M. O. Rygh a donné le t. I de ses *Antiquités norvégiennes* (Christ. 1880 in-4°), et M. N. Nicolaysen a décrit l'antique *Navire de Gokstad* (Langskibet fra Gokstad. Christ. 1882 in-4°). — Pour la Suède, voy. *Bibliographie de l'archéologie préhistorique de la Suède pendant le* XIXe *siècle* par O. Montelius, (Stockholm, 1875, in-8°); la *Revue archéologique de la Suède* (Antiqvarisk tidskrift fœr Sverige), publiée par B. E. Hildebrand, depuis 1864 ; la *Feuille mensuelle* (Månadsblad) publiée par l'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie de Stockholm, depuis 1878 ; et la *Revue* (Tidskrift) de la Société des antiquaires de Suède, depuis 1870.

(1) *Ynglinga saga*, ch. 8, dans *Heimskringla* de Snorré Sturluson, édition C. R. Unger. Christiania, 1868 in-8°, p. 9.

(2) Dans *Fornsœgur*, édit. par Gudbrand Vigfusson et Th. Moebius, Leipzig, 1860, in-12, p. 4.

hilde, s'étant percé le sein, pour suivre au tombeau le franc Sigurd et faisant ses dernières recommandations à son mari, Gunnar le Burgonde, lui dit : « Fais élever dans la campagne un bûcher assez large pour nous contenir nous tous qui périssons avec Sigard. Fais le tendre de tapis et de boucliers ; qu'il y ait là des linceuls gaulois bien brodés et une quantité de Gaulois (1). Brûlez-moi d'un côté du prince hunesque (2), et de l'autre côté mes serviteurs parés de colliers ; deux à la tête, deux aux pieds, avec deux chiens et deux faucons. Alors tout sera disposé convenablement. Qu'il y ait entre lui et moi un glaive entouré d'anneaux ; et que le fer tranchant soit placé comme il l'était, lorsque nous montâmes sur le même lit en nous appelant époux. De la sorte, les brillantes portes de la Valhalle ne lui résonneront pas sur les talons. Si mon cortège l'accompagne là-bas, son départ ne semblera pas mesquin, car il sera suivi de cinq servantes, de huit serviteurs de bonne famille, élevés avec moi, et de mes biens paternels donnés par Budlé à sa fille (3). »

On voit par ce passage de l'ancienne *Edda* que, dans les conceptions des Scandinaves, l'autre vie était la continuation de celle-ci, mais dans des conditions meilleures ; aussi la burgonde Gudrune, femme de Sigurd, dit-elle que, morte, elle jouirait d'une plus belle lumière (4). Soutenue par cet espoir elle faisait fi du trépas, de même qu'Arioviste et Brynhilde, et, comme cette dernière, elle monta volontairement sur le bûcher (5). Ce mépris de la mort qui engendre les héros était poussé à l'extrême chez les anciens Germains qui, dans les revers et les graves maladies, n'hésitaient pas à attenter à leurs jours. Loin de les en blâmer, Odin leur en

(1) Les Francs commençaient alors à faire des incursions dans les Gaules, où ils avaient sans doute fait des prisonniers qui devaient être sacrifiés, en même temps que des serviteurs de Brynhilde, à l'occasion des funérailles de Sigurd.

(2) Les anciens Francs étaient appelés *Hugons*, disent les *Annales de Quedlinburg* (dans Pertz, *Scriptores rer. Germ.* t. V, p. 31), probablement parcequ'ils étaient issus des Cauchi, *Haci* de la Table Peutingérienne, *Hugs* des Anglosaxons; *hunesque* doit-être une contraction de *hugonesque*. Voy. *Hist. légendaire des Francs et des Burgondes aux* III[e] *et* IV[e] *siècles*, par E. Beauvois, Paris, 1867, in-8°, p. 482-4.

(3) *Sigurdarkvida Fafnisbana*, III, str. 65-70 dans l'anc. *Edda*, p. 134-5.

(4) *Atlamâl*, str. 87, dans l'anc. *Edda*, p, 165.

(5) *Gudrunarhvœt*, str. 23 dans l'anc. *Edda*, p. 170.

faisait un mérite ; il leur donna l'exemple, en se faisant marquer à coups de pique au moment de sa mort, et en s'attribuant tous ceux qui périraient par les armes (1). De là son surnom de *Valfœdr* (Père des tués), parce que tous ceux qui tombaient sur le champ de bataille étaient ses enfants de prédilection (2).

Les Ases, étant sans cesse exposés aux attaques des *Jœtuns* (Géants) qui les avaient précédés, s'attendaient à subir un furieux assaut de la part de ces Titans et ils songeaient sans cesse aux moyens d'y résister. Pour augmenter le nombre de leurs auxiliaires, ils admettaient dans leurs rangs les mortels qui avaient fait leurs preuves de vaillance. C'était le cas notamment, mais non pas exclusivement, pour ceux qui avaient péri de mort violente. Il y avait donc pour les braves une demeure spéciale dans l'autre monde, c'était le *Gladsheim* (séjour de la joie ou demeure resplendissante), où s'élève la spacieuse et resplendissante *Valhalle*, et où *Hropt* (Odin) choisit chaque jour ceux qui doivent périr par les armes. Ceux qui vont chez Odin n'ont pas de peine à reconnaître cet édifice ; il est chevronné de piques, la salle couverte de boucliers et les bancs jonchés de cottes de mailles : un loup est suspendu à la porte de l'ouest et un aigle se penche dessus (3). Voici en quels termes la *Gylfaginning* parle de la *Valhalle* (salle des tués) et de la vie qu'y menaient les héros : « Tu affirmes, dit Gangleré (pseudonyme de Gylfé), que tous les hommes ayant succombé dans les batailles, depuis le commencement du monde, sont allés chez Odin dans la Valhalle ; qu'a-t-il à leur donner pour leur subsistance ? Il me semble qu'il doit y en avoir un bien grand nombre. » — « C'est vrai, répondit Hâr (le Haut), un de ses interlocuteurs ; il y en a beaucoup et il y en aura beaucoup plus ; ils sembleront néanmoins trop peu nombreux lorsque viendra le loup (Fenri, le plus redoutable ennemi des Ases). Mais il n'y en a jamais trop pour que le lard du verrat *Sæhrimni* ne leur

(1) *Ynglinga saga*, ch. 10, dans *Heimskringla*, p. 10. — Cfr. *Fagrskinna, kortfattet norsk Konge-Saga*, édit. par P. A. Munch et C. R. Unger. Christiania, 1847, in-8°, p. 27.

(2) *Gylfaginning*, ch. 20, dans l'*Edda* de Snorré, t. I, p. 84.

(3) *Grimnismâl*, str. 8-10, dans l'anc. *Edda*, p. 40.

suffise pas. Bien qu'on le fasse cuire chaque jour, il est intact le soir. Le cuisinier s'appelle *Andhrimni* et la marmite Eldhrimni. » — « Les héros (einherjar), reprit Gangleré, ont-ils un breuvage qui foisonne comme cette chair, ou bien boivent-ils de l'eau? » — « Singulière question, répondit Hâr. Le Père Universel inviterait-il à sa demeure des rois, des jarls et d'autres puissants hommes, pour leur offrir de l'eau? Beaucoup de ceux qui vont dans la Valhalle trouveraient, ma foi, que c'est payer bien cher cet honneur, s'ils n'avaient pas de meilleure boisson que de l'eau pour se remettre de leurs blessures et des affres de la mort. Je puis t'en dire autre chose : il y a en haut de la Valhalle une chèvre nommée Heidrune, qui broute le feuillage du fameux arbre nommé Lerad; l'hydromel, qui coule de ses mamelles, remplit chaque jour un vase assez grand pour abreuver tous les héros (1). »

« Etonnantes sont les choses que tu racontes, continua Gangléré. Quelque spacieuse que soit la Valhalle, il doit y avoir souvent presse devant les portes. » — « Que ne demandes-tu, repartit Hâr, combien il y a de portes et quelle est leur largeur? Si tu le savais, tu ne serais plus surpris que chacun y puisse entrer ou sortir à volonté, et, en vérité, on n'y est pas plus gêné à l'intérieur qu'aux issues. Ecoute ce qu'en dit le *Grimnismâl* (chant de Grimni) (2) : « il y a, je crois, dans la Valhalle cinq cent quarante portes, par chacune desquelles sortent à la fois huit cents héros, lorsqu'ils vont combattre. » — « Grande est la foule dans la Valhalle et, par ma foi, Odin est un puissant chef pour diriger une si grande armée. Mais quel est le passe-temps des héros dans l'intervalle des festins? » — « Chaque jour, après s'être habillés, puis armés, ils sortent dans la cour pour se battre; ils se tuent réciproquement (3). Voilà leur jeu, mais

(1) *Gylfaginning*, ch. 39, dans nouv. *Edda*, t. I, p. 128. — Cfr. *Grimnismâl*, str. 18, 22-26, dans l'anc. *Edda*, p. 41.

(2) Str. 23, p. 41.

(3) Saxo Grammaticus parle de deux armées que le roi de Suède Hading vit aux prises dans les demeures souterraines et qu'on lui dit être composées de guerriers tombés sur le champ de bataille et continuant, après la mort, à se battre comme ils l'avaient fait de leur vivant (*Hist. dan.* L. I. Edit. P. E. Müller, p. 51). Le vieux chroniqueur latin a confondu le Niflheim avec la Valhalle.

lorsque vient l'heure du repas, ils chevauchent vers la Valhalle et se mettent à boire, comme il est dit (1) : « Tous les héros se percent mutuellement chaque jour dans la cour d'Odin; ils choisissent leurs adversaires; mais, quand cesse le combat, ils vont amicalement s'asseoir ensemble (2). »

Les héros, ajouta Hâr, sont servis dans la Valhalle par des Asynies (3) qui leur offrent les boissons, mettent le couvert et les verres à bière; elle sont nommées dans le Grimnismâl (4) : « Je veux, dit Odin, me faire présenter la corne à boire par Hriste et Miste, Skeggjalde et Skagle, Hilde et Thrude, Hlakke et Herfjœtre, Galle et Geirahade, Randgride, Râdgride et Reginleife, qui servent la bière aux héros (5). » Ce sont les Valkyries qu'Odin envoie dans chaque combat pour désigner ceux qui doivent périr, et pour décider de la victoire. Gude et Rota et Skulde, la plus jeune des Nornes (Parques), chevauchent continuellement pour choisir les cadavres et diriger les batailles (6). »

Ce que l'auteur de la *Gylfaginning* expose didactiquement a été dramatisé par le poète anonyme que la reine Gunnhilde chargea de faire l'apothéose de son fils Eirik Blodœxe, tué en 950 à la bataille de Stanmor dans l'Angleterre septentrionale. Malheureusement ce poëme, connu sous le titre d'*Eiriksmâl* et l'un des plus beaux qui nous restent du dernier siècle du paganisme scandinave, n'a pas été conservé intégralement; la *Fagrskinna* (Beau parchemin) n'en donne que le commencement (7) et le *Skaldskaparmâl* (8) les dix premiers hémistiches; mais tel quel, il nous fait pénétrer si

(1) *Vafthrudnismâl*. str. 41, p. 37.

(2) *Gylfaginning*, ch. 39-41 dans la nouv. *Edda*, t. I, p. 128-133.

(3) *âsynja*, féminin de Ass, signifiant déesse.

(4) Str. 36, p. 42 de l'anc. *Edda*.

(5) Cfr. *Hrafngaldr Odins* (str. 19, dans *Edda* Sœmundar hins froda, édit. Th. Moebius. Leipzig, 1860, in-12, p. 218) où il est parlé de Sæhrimni et de Skagle.

(6) *Gylfaginning*, ch. 36, dans nouv. *Edda*, p. 118-120. — Cfr. *Sigrdrifumâl*. str. 2-7, dans l'anc. *Edda*, p. 116-7.— *Vœlsungasaga*, ch. XX, p. 125 de *Norrœne Skrifter af sagnhistorisk Indhold*, édit. S. Bugge, Christiania, 1864-65, in-8°.

(7) *Fagrskinna*, p. 16-17. Pour les autres édit. voy. les bibliogr. de Th. Moebius, à l'art. *Eiriksmâl*.

(8) Ch. 2, dans la nouv. *Edda*, t. I, p. 240-243.

avant dans la Valhalle qu'il faut en donner la traduction, sans en rien omettre : « Que signifie ce songe, dit Odin : il me semblait qu'un peu avant le jour je faisais faire place dans la Valhalle à la troupe des tués. J'éveillais mes héros, je leur ordonnais de se lever pour pailler les siéges et rincer les coupes ; je disais aux Valkyries d'apporter du vin comme pour la réception d'un roi. D'illustres héros arrivent de la terre, j'en ai l'espoir et mon cœur en est réjoui. » — « Quel est ce tumulte là-bas, comme de milliers de personnes qui s'agitent ou d'une foule trop pressée? demanda Bragé ; le plancher craque comme si Baldr revenait dans les salles d'Odin. » — « Tu parles en ignorant, sage Bragé, quoique tu saches beaucoup, repartit Odin. Ce bruit vient d'Eirik, car ce prince entre dans les salles d'Odin. Sigmund et Sinfjœtlé, levez-vous de suite et allez au-devant du guerrier ; introduisez-le, si c'est Eirik, celui que j'attends, comme vous savez ! » — « Pourquoi espères-tu plus d'Eirik que des autres rois? » demanda Sigmund. — « C'est parce qu'il a rougi avec son glaive beaucoup de contrées et porté une épée sanglante. » — « Pourquoi alors lui avoir ravi la victoire, puisqu'il te paraissait excellent? » — « Parce que (il est imprudent de l'annoncer) le Loup gris (Fenri) guette la demeure des dieux. » — « Salut, vaillant Eirik ! chanta Sigmund, et sois le bienvenu ! Entre dans la salle, mais je veux te demander quels autres chefs viennent avec toi de la mêlée. » — « Il y a cinq autres rois que je puis te nommer tous, répondit Eirik ; moi-même je fais le sixième. »

L'allusion au loup Fenri indique assez clairement le but de cette sélection de héros ; Eirik devait être un des auxiliaires des Ases dans leur lutte contre les génies du mal. Jusqu'à la fin des temps payens, des apothéoses augmentèrent le nombre des hôtes de la Valhalle ; il y eut même un exemple de cette sorte de canonisation (1) après que l'Evan-

(1) Qu'il nous soit permis d'employer ce terme, bien qu'il appartienne plus spécialement au catholicisme : ici, en effet, il ne s'agit ni d'une boutade de poète, ni d'une apothéose décernée par des flatteurs sans mandat officiel, car Snorré dit positivement que les amis du prince regretté « parlèrent sur son tombeau, comme c'était la coutume des payens, et lui assignèrent la Valhalle » pour demeure (*Saga de Hákon le Bon*, ch. 32, dans *Heimskringla*, édit. Unger, p. 107 ; cfr. *Codex Frisianus*, edit. Unger, p. 84). Le skald

gile eût été prêché en Norvège, et, fait étrange! il s'applique précisément au premier roi qui ait professé le christianisme dans ce pays. Il s'agit du frère d'Eirik Blodœxe, Hâkon le Bon, qui avait pourtant été baptisé en Angleterre, qui en avait amené des missionnaires, qui avait tenté de substituer les églises aux temples, mais qui avait dû y renoncer devant l'énergique résistance de ses sujets. Il n'avait donc guère de titres à être admis parmi les élus d'Odin, si ce n'est qu'on lui fit un mérite d'avoir respecté les sanctuaires payens, comme on le voit dans le *Hàkonarmâl*(1), panégyrique composé en son honneur par Eyvind Skaldaspilli. «Gautaty (Odin, dieu des Gots) envoya Gœndul et Skœgul pour choisir parmi les rois celui de la race d'Ingvé (2), qui devait aller chez Odin habiter la Valhalle. Elles rencontrèrent le frère de Bjœrn (Hâkon), ce roi distingué, qui partait cuirassé pour se mettre sous le gonfanon; les ennemis s'inclinèrent, le javelot fut agité et alors la bataille commença.» Inutile pour notre sujet de la décrire ici, passons de suite aux strophes qui nous intéressent : «Les guerriers s'arrêtèrent, l'épée tirée, les boucliers tailladés, les cottes de mailles trouées. Elle n'était pas joyeuse la troupe qui s'en allait sur le chemin de la Valhalle. Gœndul dit en s'appuyant sur la hampe

Eyvind, dans son apothéose de Hâkon le Bon, ne fut que l'éloquent interprète de la déclaration solennelle prononcée par les grands du royaume lors des funérailles de ce monarque.

(1) La *Fagrskinna* dit en propres termes que ce poème fut composé par Eyvind, après la mort de Hâkon et imité de celui que Gunnhilde avait fait faire sur la réception d'Eirik dans la Valhalle p. 22). Elle n'en a conservé que des fragments (p. 22-27). Snorré, dans sa *saga de Hakon le Bon* (ch. 32, p. 108-109 de *Heimskringla*, édit. Unger), en donne 22 strophes d'un seul contexte, et un profond connaisseur de la poésie irlandaise (Jon Sigurdsson, dans son édition, avec commentaires malheureusement incomplets. de la *Skaldatal* (liste des poètes) publiée dans le t. III de l'*Edda* de Snorré, edit. Arna-Magn, Copenh. 1880, in 8°, p. 452) pense qu'il n'y en avait pas davantage ; Snorré dit pourtant en tête de ce chant : «en voici le commencement (*ok er thetta upphaf*. — p. 107 de l'ouvr. cité). La *Saga de Hâkon le Bon* dans le *Codex Frisianus* (édit. par C. R. Unger. Christ. 1869-71, in-8°, p. 84-85), laquelle s'accorde généralement avec la *Heimskringla*, omet deux des strophes données par cette dernière. — Sur les édit. et les commentaires, voy. l'art. *Hâkonarmâl* dans les bibliogr. de Th. Moebius.

(2) Célèbre dynastie suédoise dont une branche régnait en Norvège et à laquelle appartenaient Hâkon et ses adversaires.

de son javelot : « Le cortège des dieux s'accroît de la troupe nombreuse qu'ils ont invitée à leur demeure avec Hâkon. » Ce prince entendit ce que les Valkyries disaient gaiement sur leur selle, en regardant avec circonspection, couvertes de leur casque et tenant leur bouclier devant elles. « Pourquoi, Geirskœgul,(demanda-t-il), as-tu donné une telle issue à la bataille? Nous méritions pourtant bien que les dieux nous la fissent gagner. » — « Aussi avons-nous fait que le champ de bataille te demeurât, tandis que l'ennemi fuyait, répondit la puissante Skœgul. Nous allons maintenant galoper vers la belle contrée verte pour annoncer à Odin que le prince vient le visiter lui-même. » — « Hermod et Bragé, dit Hroptaty (Odin), allez au-devant du roi, car celui qui entre dans cette salle semble être un héros. » — Le guerrier venant de la bataille était tout couvert de sang. « Odin, dit-il, a l'air d'être de fort mauvaise humeur ; voyons sa mine terrible (1). » — « Paix à toi, de la part de tous les héros, vainqueur des jarls (2)! dit Bragé. Bois la bière avec les Ases ; tu as ici huit frères. » — « Nous voulons nous-mêmes garder nos armes, répondit le bon roi : le heaume et la cuirasse protégent bien ; il est bon d'avoir le javelot à la main (3). » — Lorsque l'on sut que ce prince avait bien respecté les sanctuaires, tous les conseillers et les juges (4) souhaitèrent la bienvenue à Hâkon (5). »

Les héros qui recevaient un accueil si flatteur de la part des dieux, ne semblent pourtant pas leur avoir été d'un grand secours lors de la catastrophe finale : l'ancienne *Edda* ne leur attribue aucun rôle dans le combat suprême et la nouvelle *Edda* dit seulement qu'à cette occasion, « les Ases s'arment, ainsi que tous les héros, et se mettent en campagne (6). »

(1) Hâkon s'attendait à être mal reçu par un dieu qu'il avait renié (voy. note 3).

(2) Les ducs, c'est-à-dire les fils d'Eirik Blodœxe, prétendants au trône et rivaux de Hâkon.

(3) Hâkon se tenait sur ses gardes pour le motif indiqué plus haut (note 1).

(4) Il résulte de ce passage que les morts étaient jugés par les dieux avant d'être admis dans la Valhalle (voy. Finn Magnusen, *Eddalæren*, t. IV, p. 86-95).

(5) La canonisation était ratifiée par le conseil des dieux.

(6) *Gylfaginning*, ch. 31, dans la nouv. *Edda*, t. I, p. 190.

Les hôtes de la Valhalle n'étaient pas tous égaux en rang : lorsque le franc Helgé *Hundingsbané* (meurtrier de Hunding) eut été percé de la lance qui avait été à cet effet prêtée à Dag par le maître des dieux, il alla dans la Valhalle où il fut admis à tout gouverner conjointement avec Odin ; mais comme ni la charité chrétienne ni la délicatesse chevaleresque n'étaient obligatoires dans le paradis payen, il profita de son autorité pour imposer des travaux serviles à sa victime Hunding qui l'avait précédé. « Tu prépareras, lui dit-il, le bain de chacun ; tu allumeras le feu, tu attacheras les chiens, tu panseras les chevaux et tu donneras la pâtée aux pourceaux avant d'aller te coucher (1). »

Jusqu'ici nous n'avons guère parlé que du sort réservé aux héros dans l'autre vie ; c'est qu'en effet cette question préoccupait spécialement des peuples belliqueux qui, à l'époque où leurs croyances mythologiques recevaient leur dernière forme, se signalaient par leurs exploits, soit comme agresseurs soit comme auxiliaires, dans presque tous les pays de l'Europe. Suivant qu'ils sentaient plus ou moins la nécessité d'enflammer l'âme des guerriers, ils étaient plus ou moins exigeants pour la canonisation des braves. C'est ainsi que nous expliquons les contradictions entre divers documents en ce qui regarde l'admission dans la Valhalle : les uns disent que, pour avoir droit à cette faveur, il suffisait d'avoir péri par les armes et en effet Odin, qui mourut de maladie, n'eut qu'à se faire marquer à coups de pique pour aller trôner dans le *Godheim* (demeure des dieux) (2) ; d'autres laissent entendre que ce n'était pas assez, qu'il fallait encore être tombé sur le champ de bataille ; et en effet le dieu Baldr, qui fut percé d'un javelot (3), dut néanmoins quitter la Valhalle pour aller chez Hele dans les demeures souterraines (4) ; le franc Sigurd, que les légendes donnent comme le modèle des braves, fut également relégué chez Hele (5), quoiqu'il eût péri de mort

(1) *Helgakvida Hundingsbana oennur*, str. 39, dans l'anc. *Edda*, p. 97.

(2) *Ynglingasaga*, ch. 10, dans *Heimskringla* de Snorré, p. 10.

(3) *Voeluspá*, str. 33, dans l'anc. *Edda*, p. 5 ; — *Gylfaginning*, ch. 49, t. I, p. 172-173 de nouv. *Edda*.

(4) *Gylfaginning*, ch. 49, t. I, p. 174-181 de la nouv. *Edda*.

(5) *Sigurdarkvida Fafnisbana*, III, str. 69 ; *Helreid Brynhildar*, avant-propos ; *Gudrunarhvoet*, str. 22, dans l'anc. *Edda*, p. 135, 136, 170. — *Voelsungasaga*, ch. 41, p. 185 de l'édit. Bugge.

violente, mais il avait été tué par surprise ou frappé pendant son sommeil (1). Son frère aîné Sinfjœtlé, qui au contraire avait été empoisonné (2), fut pourtant admis dans la Valhalle (3), mais pour cela il n'avait rien moins fallu qu'un miracle, l'intervention d'Odin qui le ravit au ciel lors de ses funérailles (4).

La Valhalle, étant le paradis des braves, n'était pas faite pour les femmes; s'il y en avait, c'étaient des vierges immortelles, les Valkyries. Nous avons vu que ces messagères d'Odin étaient en même temps les hébés de la Valhalle; s'il fallait en croire un satiriste, elles en auraient aussi été les houris : dans une altercation, Sinfjœtlé reproche à son adversaire Gudmund d'avoir été « la plus pernicieuse géante, une Valkyrie féroce, odieuse au Père Universel (Odin); tous les héros de la Valhalle se battaient à cause de toi, femme volage. Nous engendrâmes sur le Ságunes neuf loups dont j'étais l'unique père (5). » Mais ce passage de l'ancienne Edda est isolé dans la mythologie scandinave, qui représente au contraire comme très chastes les relations entre les élus et les Valkyries. Toutefois les amours pures ne devaient pas être exclues du paradis odinique; seulement, elles avaient un autre théâtre que la Valhalle. Toutes les fois que Freya, la Vénus scandinave, allait au combat, elle partageait avec Odin ceux qui périssaient d'une mort héroïque et les recevait dans son séjour appelé *Folkvang* (6). Ces guerriers y retrouvaient sans doute les femmes dont ils étaient aimés. Thorgerde, fille du poète Eigil Skallagrimsson, feignant de vouloir se laisser mourir de faim pour ne pas survivre à son père, lui déclara qu'elle ne prendrait pas

(1) *Brot af Sigurdharkvidu*, épil. en prose, dans l'anc. *Edda*, p. 123; — *Vœlsungasaga*, ch. 30, p. 157-8 de l'éd. Bugge. — Cfr. *Saga Didriks konungs af Bern*, ch. 347, édit. Unger, Christ. 1853, in-8°, p. 301.

(2) *Sinfjœtlalok*, dans l'anc. *Edda*, p. 100. — *Vœlsungasaga*, ch. 10, édit. Bugge, p. 103.

(3) Voyez plus haut l'*Eiriksmál*.

(4) Voy. les documents cités dans la note 2.

(5) *Helgakvida Hundingsbana*, I, str. 40, 41, 42, dans l'anc. *Edda*, p. 89. — *Vœlsungasaga*, ch. 9, p. 103 de l'éd. Bugge.

(6) *Grimnismál*, str. 14, dans l'anc. *Edda*, p. 40; — *Gylfaginning*, ch. 24, dans la nouv. *Edda*, t. I, p. 96.

d'aliments avant d'être arrivée chez Freya (1). Quant aux vierges, elles allaient après leur mort servir la déesse Gefjone (2). Odin s'étant réservé les jarls (chefs) qui mouraient en combattant, Thor avait en partage les esclaves (3). Les noyés appartenaient à Râne, femme d'Ægi, dieu de la mer, et ceux d'entre eux dont les mânes apparaissaient lors de leurs funérailles, passaient pour avoir reçu un bon accueil dans les demeures sous-marines (4). Toutefois on ne se faisait pas de ce séjour une idée bien attrayante. Voici comment le décrit une saga, d'après le récit de l'islandais Sneglu-Hall, qui à la vérité ne l'avait vu qu'en songe et qui, même en admettant la réalité de ce rêve, pouvait bien avoir chargé les couleurs pour effrayer des passagers allemands. « Il me semblait, dit-il, voir un spectre effroyable qui était tout ruisselant et avait à la main une grande algue ; il me récita ces vers : Il y a du vacarme là où je me tiens dans les hautes algues depuis mon décès. Il me semble que je suis assis chez Râne, tandis que d'autres sont avec les homards. C'est évidemment habiter ches les morues que d'avoir sa demeure en dehors du rivage ; c'est pourquoi je suis livide au milieu des varechs qui me battent la nuque (5). » Alors même que l'océan gardait les corps de ceux qu'il avait engloutis, leurs mânes n'étaient pas tellement attachées aux dépouilles mortelles qu'elles ne pussent s'en éloigner, par exemple pour assister à leurs funérailles ou se manifester aux navigateurs; aussi le poète Eigil Skallagrimsson a-t-il pu croire, sans nier les droits de Râne, que son fils naufragé avait été transféré par Odin dans la demeure des dieux (6).

(1) *Egilssaga*, édit. Arna-Magn. Copenh. 1809, in-4°, ch. 80.

(2) *Gylfaginning*, ch. 35, dans la nouv. *Edda*, p. 114.

(3) *Harbardsljod*, str. 24, dans l'anc. *Edda*, p. 27

(4) *Eyrbyggiasaga*, ch. 54, p. 274 de l'édit. de Gr. J. Thorkelin, Copenhague, 1787, in-4°.

(5) Episode de Sneglu-Hall, dans *Saga Haralds Hardrâda*, ch. 17, ap. *Morkinskina*, édit. Unger, Christiania, 1867, pet. in-4°, p. 101 ; ch. 66 de la même saga, ap. *Flateyjarbok*. édité par G. Vigfusson et C. R. Unger, Christ. t. III, 1868, in-8°, p. 426 ; ch. 105 de la même saga ap. *Fornmanna sœgur*, édit. par la Soc. des Antiq. du Nord. T. VI. Copenh. 1831, in-8°, p. 376, et t. XII, 1837, p. 161. Pour les autres édit. et les trad. voir l'art. *Sneglu-Halla thâttr*. dans les bibl. de Th. Mœbius.

(6) *Sonartorek*, poëme d'Eigil sur la *Perte de son fils*, str. 20 dans *Egilssaga*, ch. 81 de l'édit. Arna-Magn.

C'est d'ailleurs un dogme de la mythologie scandinave que les mânes n'étaient pas emprisonnées dans le tombeau et que les morts, s'ils avaient des réclamations à faire aux vivants, une vengeance à exercer contre leur meurtrier, ou si leurs funérailles n'avaient pas été célébrées selon les rites, les morts apparaissaient soit à leurs amis soit à leurs ennemis, consolant les uns et terrifiant les autres. Helgé Hundingsbané, que nous avons vu comblé des faveurs d'Odin, n'oubliait pourtant pas sa bien aimée, la Valkyrie Sigrune qui lui avait survécu. Quittant les splendeurs de la Valhalle, il revint une nuit près du tumulus renfermant ses dépouilles mortelles. La suivante de Sigrune, le voyant venir avec beaucoup de cavaliers, dit : « Sont-ce des fantômes que je crois voir ? ou bien est-ce le *Ragnarœk* (jugement dernier) où se rendent les morts ? y allez-vous en piquant vos coursiers de l'éperon, ou bien vous a-t-il été permis de revenir ? » — « Ce ne sont pas des fantômes que tu vois, répondit Helgé, ni la fin du monde, bien que nous t'apparaissions et que nous excitions nos coursiers de l'éperon, et il ne nous a pas été donné de ressusciter. » La suivante courut appeler sa maîtresse : « Sors, Sigrune, et descends des *Sefafiœlls* (1), si tu désires rencontrer le chef du peuple. Son tertre est ouvert ; Helgé est venu ; ses plaies saignent et il te prie de les étancher. » Sigrune entra dans le tumulus auprès de Helgé : « Je suis, dit-elle, aussi joyeuse de notre entrevue, que le sont les éperviers d'Odin en trouvant sur un champ de bataille des cadavres chauds, lorsqu'ils sont affamés ; ou bien en voyant poindre le jour, lorsqu'ils sont humides de rosée. Je veux embrasser ton corps inanimé, avant que tu n'ôtes ta cotte de mailles ensanglantée. Ta chevelure, Helgé, est imprégnée de givre ; mon prince est tout couvert de la rosée des cadavres (sang) ; glacées sont les mains du gendre de Hœgné (2). Comment puis-je te soulager, mon roi ? » — « De toi seule, Sigrune des Sefafjœlls, vient la rosée des chagrins (larmes) qui couvre Helgé : tu verses avant d'aller te coucher des larmes amères, brillante méridionale ornée

(1) Sur la situation de ce mont, voy. E. Beauvois, *Hist. légend. des Francs et des Burgondes aux III*e *et IV*e *siècle*, p. 189.

(2) Sigrune, femme de Helgé, était fille de Hœgné.

d'or; et chacune d'elles, sanglantes, glaciales, poignantes, me tombe sur la poitrine et la pénètre de douleur. Nous allons boire de délicieuses liqueurs, bien que nous ayons perdu vie et biens; que personne ne pousse des lamentations, en voyant ma poitrine percée, car nos fiancées sont maintenant enfermées dans nos tertres; les nymphes des guerriers sont venues près de nous ! » Sigrune fit un lit dans le tertre : « Voici que je t'ai préparé une couche très douce, fils des Ylfings; je veux dormir dans tes bras, mon prince, comme si tu étais vivant. » — « Je dis maintenant que, tôt ou tard, rien n'est impossible sur les Sefafjœlls, puisqu'une princesse pleine de vie, puisque la blanche fille de Hœgné dort sur le sein d'un cadavre ? Mais il est temps de galoper sur le chemin qui rougit et de lancer mon pâle coursier dans les voies aériennes; il faut que je sois à l'est du pont céleste (voie lactée), avant que le coq ne réveille la troupe des héros ! » Helgé et ses compagnons partirent au galop, tandis que les femmes regagnaient leur demeure. Le lendemain soir, Sigrune mit sa suivante aux aguets près du tumulus; elle s'y rendit elle-même à la tombée de la nuit : « Il serait déjà arrivé, le fils de Sigmund, s'il avait pu quitter les salles d'Odin : l'espoir de son retour diminue, lorsque les aigles reposent sur les branches des frênes, que tous les hommes vont à l'assemblée des songes (s'endorment). » — « Héroïne royale, ne sois pas si téméraire que d'entrer seule dans la demeure des morts : les ombres malfaisantes ont plus de pouvoir la nuit qu'en plein jour. » La vie de Sigrune fut abrégée par le chagrin et les regrets. Conformément à l'ancienne croyance en la métampsycose, que l'on traite aujourd'hui de conte de vieille femme, on prétendit que Helgé et Sigrune renaquirent, l'un sous le nom de Helgé Haddingjaskaté, l'autre sous celui de la Valkyrie Kâra, fille de Hâlfdan, comme on le chante dans le *Kâruljod* (1). »

La métempsycose est une des phases de l'autre vie; il y en a plusieurs autres exemples dans la mythologie scandinave, mais il serait trop long de les analyser ici; ils suffiraient, avec les métamorphoses, à former la matière d'un autre article. Nous ne nous apesantirons pas non plus sur

(1) *Helgakvida Hundingsbana* II, str. 40-51, dans l'anc. *Edda*, p. 97-99.

les revenants, parce que les nombreuses traditions qui les concernent ont la terre pour théâtre et nous renseignent fort peu sur l'idée que les anciens Scandinaves se faisaient de l'autre vie. — Nous savons maintenant où allaient les âmes des braves, celles des femmes, celles des esclaves, celles des noyés. Ces diverses catégories étaient loin de comprendre la totalité des morts ; ceux qui restaient en dehors formaient une multitude innombrable ; leurs mânes, qui n'appartenaient plus à la terre et qui n'avaient pas accès aux demeures célestes, n'erraient pas entre celles-ci et celle-là, comme des âmes en peine ; à part celles de quelques revenants qui attendaient le moment d'être dégagés de leurs liens terrestres, elles avaient chacune un séjour fixe ; le vaste Niflheim pouvait les recevoir toutes (1). C'est là que règne Hele, fille de Loké, le génie du mal. Ce monde souterrain est entouré de barrières extraordinairement élevées et fermé de grandes portes (2), qui s'ouvrent parfois et laissent retourner les mânes au lieu de leur sépulture (3). Il ne correspond pas exactement à l'enfer et n'implique pas nécessairement une idée de châtiment, puisque Baldr, le bon et le beau, le meilleur des dieux, y est retenu comme un simple mortel ; aussi est-il divisé en neuf régions, afin que les scélérats n'y soient pas confondus avec les gens vertueux ; car il est peuplé des uns et des autres, en un mot de tous ceux qui sont morts dans leur lit ou de vieillesse (4). On conçoit que la mythologie et les sagas aient dédaigné de suivre dans l'autre vie des morts obscurs qui n'avaient rien à y faire d'intéressant ; aussi donnent-elles fort peu de détails sur l'empire de Hele. On sait pourtant par quelques allusions que les bons et les puissants y étaient traités avec honneur. Le Dieu Baldr y trônait sur un siége élevé (5), préparé même avant son arrivée. « Pour qui est ce banc parsemé d'anneaux et ces magnifiques siéges inondés d'or ? » demanda Vegtam (Odin). « C'est pour Baldr qu'ont été brassés cet hydromel et ces limpides breuvages, recou-

(1) *Gylfaginning*, ch. 15, dans la nouv. *Edda*. T. I, p. 68.

(2) *Gylfaginning*, ch. 34, dans la nouv. *Edda*, t. I, p. 106.

(3) *Hervarar saga*, ch. 7, dans *Fornaldar sœgur Nordrlanda*, édit. C. C. Rafn. T. I, Copenhague 1829, in-8°, p. 142.

(4) *Gylfaginning*, ch. 34, dans la nouv. *Edda*, p. 106.

(5) *Gylfaginning*, ch. 49, p. 178.

verts d'un bouclier, » répondit la Vala (1). Baldr et sa femme Nanna (2) avaient conservé leurs bijoux, et l'on a vu que Sigard pouvait continuer à mener une existence princière dans l'autre monde avec le magnifique cortège qui l'accompagnait et avec les riches présents funéraires qu'il emportait. Nous n'avons pas la description des neuf régions ; elles ne nous sont même pas toutes connues de nom ; l'une d'elles où les malfaiteurs étaient relégués, s'appelait *Niflhele* (3), Une autre nommée *Nâstrands* (rivages des cadavres), recevait les criminels qualifiés, les félons, ceux qui avaient violé la foi naturelle ou jurée, et leurs complices. Voici ce qu'en dit la nouvelle *Edda* : « Il y a sur les Nâstrands une grande et affreuse salle, dont l'entrée regarde le nord ; elle est entièrement faite d'échines de serpents entrelacées, comme dans une maison d'osier ; mais toutes les têtes des reptiles sont tournées vers l'intérieur et répandent du venin, qui coule le long de l'édifice et dans lequel pataugent les parjures et les assassins. « Je vois [dit la Vala] une salle qui s'élève, loin du soleil, sur les Nâstrands et par les lucarnes de laquelle tombent des gouttes de venin ; elle est tressée d'échines de serpents. Dans ces flots odieux doivent patauger les parjures et les assassins [et ceux qui séduisent la femme d'autrui] (4). Mais c'est encore pis dans le Hvergelmi, « où Nidhœgg [ajoute la Vala] ronge les cadavres » (5).

La nouvelle *Edda*, qui reproduit ici avec quelques variantes plusieurs vers de la Vœluspa, place ces châtiments dans l'avenir ; elle suppose que la Vala ne les voit pas comme présents, mais que tel sera le sort des criminels après la résurrection. Les manuscrits de l'ancienne *Edda* s'accordent au contraire à parler de ces supplices avant la conflagration générale, et leur autorité nous paraît l'emporter sur celle du

(1) *Vegtamskvida*, dans l'anc. *Edda*, str. 6-7, p. 10.

(2) *Gylfaginning*, ch. 49, p. 178.

(3) *Vafthrudnismál*, str. 43 dans l'anc. *Edda*, p. 37 ; — *Gylfaginning*, ch. 3, p. 38 de la nouv. *Edda*.

(4) Les mots entre parenthèse ne sont pas dans la nouvelle *Edda* ; c'est l'ancienne seulement qui parle des adultères.

(5) *Gylfaginning*, ch. 52, dans la nouv. *Edda*, p. 200 ; — Cfr. *Vœluspá*, str. 40-41, dans l'anc. *Edda*, p. 5-6.

compilateur de la *Gylfaginning* (1). La question n'est pas sans importance, puisqu'il s'agit de savoir si la mythologie eddaïque admet ou non l'éternité des châtiments; selon l'ancienne Edda « tous les maux doivent cesser »(2), après la rénovation du monde, conformément aux paroles de la Vala qui « voit s'élever dans le Gimlé(ciel) un édifice, plus brillant que le soleil et couvert d'or, habité par des hommes vertueux, jouissant d'un bonheur éternel » (3). Selon Snorré, il faut donner pour pendant à ce tableau du paradis l'effroyable peinture des Nâstrands et du Hvergelmi, citée plus haut.

Peut-être le grand historien s'était-il laissé influencer par les conceptions chrétiennes; il n'y aurait rien là d'étonnant : l'auteur inconnu du *Solarljod* (chant du soleil) a bien entremêlé d'une façon plus singulière encore les superstitions payennes avec les croyances catholiques. Son poëme n'appartient pas à la pure mythologie, c'est pourquoi nous n'en donnons pas l'analyse (4), quoiqu'il dépeigne les joies du paradis et les tourments de l'enfer, d'après le songe d'un précurseur du Dante. Nous n'avons pas non plus à parler des *Glæsisvœlls* (Plaines resplendissantes), ni de l'*Odâinsakr* (Champ d'immortalité), qui ne sont pas des annexes de la Valhalle ou du Gimlé, mais bien des paradis terrestres, habités par des macrobiens, n'ayant rien à faire avec l'autre vie. Le *Solarjod*, et la *légende d'Eirik Vidfœrlé* où il est question de l'Odâinsakr, ont été composés après l'évangélisation des pays scandinaves, de là les idées chrétiennes dont ils sont imprégnés; il est vrai que la transcription des *Eddas* ne remonte guère plus haut, mais le fond est incontestablement plus ancien; on ne s'explique donc pas aussi facilement les analogies, d'ailleurs plus rares, qui existent entre leurs

(1) Cette opinion a été soutenue avec force par M. J. Aars, dans un mémoire intitulé : *La mythologie de nos ancêtres connaît-elle les peines éternelles* (*Tidskrift for Philologi og Pædagogik*, 1re année. Copenh. 1860, in-8°, p. 326-344).

(2) Bœls mun alls batna (*Vœluspâ*, str. 68, dans l'anc. *Edda*, p. 9.)

(3) *Vœluspâ*, str. 40-41, p. 5-6 de l'anc. *Edda*; — *Gylfaginning*, ch. 52. T. I, p. 200 de la nouv. *Edda*.

(4) Il a d'ailleurs été publié, trad. et commenté par Fr. W. Bergmann: *Les chants de Sôl* (Sôlarljod), *poëme tiré de l'Edda* de Sæmund. Strasb. 1858, in-8°. Sur les autres édit. voy. les *Bibliogr.* de Mœbius.

doctrines et certains dogmes chrétiens ; mais ces analogies sont certaines, et l'historien Adam de Brême, qui en avait constaté l'existence à la fin du XI[e] siècle, les faisait remonter *à la loi naturelle* (1). De nos jours, la nouvelle école des mythographes norvégiens les attribue à des emprunts faits par les Scandinaves aux chrétiens des îles Britanniques (2). Il peut y avoir du vrai dans les deux systèmes; mais il est possible aussi que beaucoup des idées communes se soient propagées du sud vers le nord par les voies commerciales, ou qu'elles aient été importées en Scandinavie par les Væ-rings qui servaient dans l'empire d'Orient, par les guerriers qui prirent part à la destruction de l'empire d'Occident, ou par les Vikings qui ravagèrent les Etats formés de ses débris. Ainsi transmises oralement successivement et peu à peu, elles auraient mieux eu le temps de se transformer pour s'amalgamer avec les mythes septentrionaux. L'hypothèse de telles infiltrations nous semble donc plus plausible que celle d'emprunts faits directement en bloc et même à des livres. Que le lecteur prononce; il a sous les yeux les éléments de la discussion!

E. BEAUVOIS.

(1) Islandi... licet ante susceptam fidem, naturali quadam lege non adeo discordarent a nostra religione. (Adam de Brême, *Hist. eccles.* citée par Finn Magnusen, dans *Eddalæren*. T. IV, p. 121).

(2) Voy. *Bulletin critique de la mythologie scandinave*, par l'auteur de cet article, dans la *Revue de l'hist. des religions*, publiée par M. Maurice Vernes T. IV, n° 4, juillet-août 1881, p. 54-83,

LES

PEUPLES DE TOUBAL ET DE MESCHECH.

Ces deux noms sont presque toujours associés dans la Bible, comme nous le voyons au tableau ethnographique de la Genèse.

Pour Josèphe, il désignent les Ibères et les Cappadociens. En les interprétant ainsi, ce sont les Ibères d'Asie, dans le voisinage du Caucase, qu'il a eus en vue, on n'en saurait douter. Mais, par suite de la confusion que l'homonymie des Ibères d'Asie et des Ibères d'Espagne a souvent produite chez les anciens, saint Jérôme s'y est mépris. En commentant Ezech., XXVII, 13, il hésite entre les deux peuples portant le même nom à si grande distance l'un de l'autre : *Thubal, id est Iberi Orientales, vel de Occidentis partibus Hispani, qui ab Ibero flumine hoc vocabula nuncupantur*. Mais en traitant de l'ethnographie de la Genèse il n'hésite plus et dit : *Thubal Iberi qui et Hispani, a quibus Celtiberi, licet quidam Italos suspicentur* (1). Et cette erreur a été copiée par Isidore de Séville et Zonaras ; nous la retrouvons encore dans le *Sepher Yuchasin*, qui explique *Tubal* par *Sepharad*, entendu à la manière juive comme une désignation de l'Espagne. De nos jours, Knobel, égaré par l'idée d'une assimilation et d'une parenté, impossible à admettre scientifiquement (2), entre les Ibères du Caucase et les Ibères d'Espagne, a cherché à renouveler le système de saint Jérôme, en lui donnant plus de précision et en s'efforçant de lui faire revêtir une forme acceptable pour l'érudition

(1) Il traduit lui-même *Tûbal* par *Italia*, dans Is. LXVI, 19. Joseph ben Gorion (t. I, part. I, p. 2, ed. Breithaupt) voit dans Toûbal les Toscans des bords de l'Arno, « ceux qui habitent la terre de Theusqiah, sur le fleuve de Pisah, » et dans Meschech les gens de Sienne « Senê. »

(2) Voy. à ce sujet l'excellente discussion de M. d'Arbois de Jubainville. *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 324 et suiv.

moderne. Pour lui, Toûbal est la désignation d'une race ibérique, qui serait la même au pied du Caucase et au pied des Pyrénées; Meschech suit sa fortune et devient les Ligures. Ce sont là de ces théories qu'il suffit d'énoncer pour les faire juger, et qui ne méritent même pas une réfutation en règle.

Bochart et J. D. Michaëlis ont fort mal compris les explications talmudiques des deux noms de peuples qui nous occupent; mais leur véritable signification a été très bien entendue par M. Neubauer. Le Talmud de Jérusalem, le Midrasch et les Targoumîm du Pentateuque et des Chroniques rendent *Tûbal* par *Vîthînîyah* ou *Vîthînyâ*, ce qui est certainement la Bithynie. *Bêth Onêiqèh*, que nous lisons comme explication du même nom dans le Talmud de Babylone, ne saurait être le pays des Huns, comme ont cru Bochart et J. D. Michaëlis, ni Veneca en Médie, suivant la conjecture de M. Rappoport; c'est sûrement encore une désignation de la Bithynie, un jeu de mots prenant pour point de départ une forme grecque Βιθυνική. Car *Bêth Onêiqêh* est un pays cité dans la Mischnah (1) pour la célébrité de son fromage, et précisément Pline (2) nous apprend que celui de la Bithynie était des plus renommés.

Les deux Talmuds et le Targoûm des *Chroniques* expliquent *Meschech* par *Môsyâ* ou *Môsîyâh*. Si les deux Targoumîm du Pentateuque y substituent *Osyâ* ou *Ansyâ*, c'est le résultat de simples fautes de copistes; Mathias Friedrich Beck l'avait reconnu avant M. Neubauer. Et il avait compris Môsyâ mieux que le savant hébraïsant d'Oxford, en y voyant, non la Mysie d'Asie-Mineure, mais la Mœsie danubienne, que les commentateurs juifs durent assez naturellement chercher dans un nom qui s'interposait entre Toûbal, assimilé par eux à la Bithynie, et Tîras, dont ils faisaient la Thrace.

C'est aussi dans l'Europe orientale qu'Eusèbe, suivi par saint Épiphane, met Toûbal et Meschech; car il voit dans le premier les Thessaliens et dans le second les Illyriens. L'auteur de la *Chronique pascale*, toujours préoccupé de chercher les descendants de Yapheth dans l'Afrique septen-

(1) *'Abodah zarah*, II, 5.
(2) *Hist. Nat.*, XI, 97.

trionale, identifie Meschech aux Gétules et Toûbal aux Μακουακοί, dans lesquels je crois que l'on ne doit pas hésiter à reconnaître les Maxyes d'Hérodote, Maxytani de Justin, dont le nom se présente ici avec une forme très intéressante à rencontrer sous la plume d'un Alexandrin, à cause de son analogie avec la forme égyptienne *Maschuasch*. Citons enfin, à titre de curiosité, la façon dont la version arabe comprise dans les Polyglottes rend, dans *Genes.*, *X*, *2*, *Tûbal* par *El-Çîn*, « la Chine, » et *Meschech* par *Khôrâsân*.

Il n'y a donc pas, pour l'identification des peuples que désignent ces deux noms, de tradition ancienne présentant un caractère de fixité à laquelle on puisse s'attacher. C'est dans les passages bibliques mentionnant Toûbal et Meschech qu'il faut chercher des notions sur la place géographique occupée par ces peuples, avant de tenter d'identifier leurs noms à des appellations de la géographie classique.

Is., LXVI, 19 annonce que ceux du peuple choisi qui auront été à la fin de leurs épreuves ramenés dans leur terre natale iront publier la gloire de Yahveh chez les nations les plus lointaines, « à Tarschîsch, à Poûl et à Loûd,— qui tirent de l'arc, à Toûbal et à Yâvân,—aux îles lointaines. »

Il en résulte que Toûbal était pour ce prophète un pays voisin des « îles des nations, » c'est-à-dire de l'Archipel et des plages de la Grèce et de l'Asie-Mineure, un peuple voisin de Loûd et de Yâvân, des Lydiens et des Ioniens, et que la plus grande vraisemblance doit le faire chercher dans la péninsule asiatique.

Toûbal est mentionné seul dans ce passage, du moins tel qu'il se présente dans le texte hébraïque traditionnel. Mais M. Stade (1) a fait remarquer avec raison que la leçon de ce texte,

Tarschîsch Pûl veLûd
moschchê qeschéth Tûbal veYâvân,

a en soi quelque chose de bien peu satisfaisant. L'esprit de la construction du verset poétique chez les Hébreux appellerait ici bien plus naturellement le parallélisme de deux membres composés chacun de trois noms de peuples. Il est donc très probable que la leçon primitive et véritable portait :

(1) *De populo Javan*, p. 5 et suiv.

Tarschîsch Pûl veLûd
Méschéch Tûbal veYâvân.

C'est ce qu'avait le manuscrit sur lequel ont travaillé les Septante, puisqu'ils ont traduit : Εἰς Θαρσὶς καὶ Φοὺδ καὶ Λοὺδ καὶ Μοσόχ, καὶ εἰς Θοβὲλ καὶ εἰς τὴν Ἑλλάδα. *Meschech* aura été transformé ensuite en *moschchê géschéth* par une tentative malheureux de correction d'un copiste, lequel se sera souvenu de Jerem. XLVI, 9, où il est question de Loûdîm comme archers, *veLûdîm tophschê dorchê qéschéth*, « les Loûdîm qui prennent et tendent l'arc. » Seulement ce correcteur maladroit ne s'était pas aperçu de ce que, chez Yirmeyâhoû, il s'agit des Loûdîm égyptiens, soldats de l'armée du pharaon Oua'h-ab-Râ, tandis que Yescha'yâhoû, dans le verset qui nous occupe, parle d'un tout autre peuple, des Loûdîm asiatiques ou Lydiens. Du reste, grammaticalement, *moschchê qéschéth* est une très mauvaise expression. La construction régulière réclame une préposition entre le verbe *mâschach* et le substantif *géschéth*. C'est ainsi qu'on lit dans I Reg., XXII, 34, et II Chron., XVIII, 33 (qui en est la reproduction) : *îsch mâschach baqeschéth*. De ces observations il résulte que Is., LXVI, 19, a dû être originairement encore un passage où Meschech était, comme d'habitude, associé à Toûbal.

Dans Psalm., CXX, 5, Meschech est sûrement nommé seul. Mais c'est le résultat des exigences du parallélisme des membres du verset poétique, qui appelait un seul nom de peuple pour faire pendant à un seul autre. Nous y lisons :

« Malheureux que je suis de séjourner à Meschech, — d'habiter parmi les tentes de Qêdâr. »

Meschech est ici pris comme type d'un peuple barbare habitant au loin dans le nord-est, en parallèle avec la situation des nomades arabes de Qêdâr dans le sud-est. L'opposition est exactement la même que celle que Jerem., 11, 10, établit entre « les îles de Kittîm » et Qêdâr :

« Car, passez aux îles de Kittîm, et voyez ! — Envoyez à Qêdâr, et observez bien ! — Voyez s'il y a quelque chose comme celle-ci. »

Il n'y a donc pas à imaginer ici, avec Knobel, un Meschech particulier, inconnu d'ailleurs, situé auprès de Qêdâr dans le

désert d'Arabie. Il n'y a pas non plus à torturer le texte, comme ont fait les auteurs des plus anciennes versions dont Bochart cherche encore à défendre l'avis, pour voir dans *méschéch* un substantif signifiant une durée de temps prolongée. En effet, les Septante traduisent *ôyâh-ly ky-garty Méschéch* en : Οἴμμοι ὅτι ἡ παροικία μου ἐμακρύνθη. Aquila porte προσηλύτευσα ἐν μακρισμῷ, Symmaque παροικῶν παρείλκυσα. Notre Vulgate latine, qui pour le Psautier n'est autre que la *Vetus Italica* révisée par saint Jérôme sur les Septante avant qu'il n'eût commencé ses grandes études hébraïques, donne (Psalm., CXIX, 5) : *Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est;* la version faite plus tard sur l'hébreu par saint Jérôme (Psalm., CXX, 5) : *Heu mihi quia peregrinatio mea prolongata est*. La version éthiopienne ayant été faite sur le grec des Septante, et la version syriaque peschito ayant été fortement retouchée dans le Psautier d'après ce même grec, en suivent la leçon, comme aussi la version arabe comprise dans les Polyglottes. En revanche, le Targoûm des Psaumes, quoique se conformant en beaucoup d'endroits au texte grec des juifs alexandrins, s'en écarte ici et reconnaît dans Méschéch un nom de peuple, car il traduit : *vay ly arûm itôthbêth 'îm Osê* (corr. *Môsê*). C'est le sens généralement admise par les commentateurs rabbiniques, et c'est le vrai. Car les lois du parallélisme exigent dans le premier membre un nom de pays ou de peuple, opposé à Qédâr dans le second.

Les textes les plus significatifs et les plus précis sur les peuples de Meschech et de Toûbal, ceux qui en déterminent positivement la situation, sont les textes des prophéties de Ye 'hezqêl. Dans XXXVIII, 2 et 3 ; XXXIX, 1, Meschech et Toûbal sont, avec Rôsch, au nord de 'Êlâm, les peuples soumis au sceptre de Gôg, du pays de Mâgôg ; les gens de Tôgarmâh et toutes les hordes de Gômer marchent avec eux dans ses armées. Ceci, nous l'avons montré dans un précédent travail publié ici même, a été écrit après 587, après la ruine de Yeroûschâlaïm ; mais les traits du tableau que présente le prophète ont été empruntés à la grande invasion des Scythes dans l'Asie antérieure, qui appartient comme date au dernier quart du VIIe siècle avant J.-C. Dans Ezech., XXVII, 13, Toûbal et Meschech sont associés à Yâvân

comme peuples du nord qui vendaient à Çôr des esclaves et des ustensiles d'airain, et placés à côté de Tôgarmâh, que mentionne le verset suivant. La grande prophétie contre Çôr, où se lit cette indication sur la nature du commerce des peuples qui nous occupent, est postérieure à 587 et antérieure à 574, année de la prise de Çôr par Nabou-koudourri-ouçour ; sa date la plus probable est 581, où le roi de Babylone entreprit le siège de la cité phénicienne. De la réunion des deux passages que je viens d'indiquer, il résulte forcément que Toûbal et Meschech étaient deux peuples de la partie septentrionale ou du centre de l'Asie-Mineure, très voisins de l'Arménie, au sens primitif et restreint de ce nom géographique, qui est celui de Tôgarmâh dans les documents bibliques.

C'est la donnée qui a servi de point de départ au système de Bochart, si vraisemblable et si bien fondé qu'à partir du moment où il l'a eu proposé, ce système a réuni l'unanimité des exégètes de toutes les écoles, à l'exception de Knobel, qui l'admet même, tout en y mêlant des rêveries inadmissibles. Le grand érudit français du XVII[e] siècle a identifiée les noms bibliques de *Tûbal* et *Méschéch* à ceux des Τιβαρηνοὶ et des Μόσχοι qu'Hérodote associe toujours aussi étroitement que le sont dans les Livres-Saints les deux peuples qu'on en rapproche. L'assimilation des noms est aussi satisfaisante que possible, d'autant plus qu'à côté de Τιβαρηνο l'on rencontre la forme plus simple Τιβαροί (1), plus voisine de Tûbal. Il y a une différence de vocalisation entre le massorétique *Méschéch* et Μόσχοι; mais elle s'efface quand dans les écrivains byzantins nous trouvons les formes Μεσχία pour le pays, Μέσχοι et Μεσχιοί pour le peuple, enfin ὄρη Μεσχικά. Au reste, la ponctuation massorétique, environ contemporaine de ces formes grecques et peut-être influencée par elles, ne représente pas exactement l'ancienne tradition hébraïque de prononciation du nom. Les Septante et Josèphe, Aquila, Théodotion et Symmaque transcrivent le nom en grec Μοσόχ; saint Jérôme en fait aussi *Mosoch*. Le texte hébréo-samaritain dans Genes., X, 2, écrit *Môschôch*, avec deux quies-

(1) Hecat., *ap*, Steph. Byz., v. Χοιράδες; Menipp. *ap*. Steph. Byz., *v*. χαλδία ; Euseb., *Praepar. evangel.*, I, 4.

centes, et la version samaritaine *Môschoch* ou *Môschech*, avec une seule. Ceci indique une première prononciation traditionnelle *Môschoch* ou *Moschk*, conforme au grec Μόσχοι et à la leçon que nous relèverons tout à l'heure dans les documents cunéiformes, *Musku* ou *Muski* pour le pays, *Muskai* pour l'ethnique.

En énumérant les satrapies organisées par Dareios, fils d'Hystaspês (Dârayavous, fils de Vistâçpa), Hérodote (1), nous apprend que la dix-neuvième qui payait par an 300 talents, était formée des Tibarênoi, des Moschoi, des Macrônes, des Mossynoicoi et des Mares, à l'extrémité orientale du littoral nord du Pont-Euxin. Plus loin (2), en décrivant l'armée de Khsayârsâ (Xerxês), dirigée contre la Grèce, il dit : « Les Moschoi avaient sur leur tête des casques de bois, de petits boucliers et des lances courtes, mais avec le fer très long. Les Tibarênoi, les Macrônes et les Mossynoicoi étaient équipés pour la guerre de la même façon que les Moschoi. Les généraux qui les conduisaient étaient : pour les Moschoi et les Tibarênoi, Ariomardos, fils de Dareios et de Parmys, la fille de Smerdis, fils de Cyros; pour les Macrônes et les Mossynoicoi, Artayctês, fils de Chêrasmis, gouverneur de Sêstos sur l'Hellespont. » De ceci semble résulter que du temps des guerres médiques les Moschoi et les Tibarênoi étaient les deux peuples principaux de la XIXe satrapie, qu'ils occupaient la plus grande partie de son territoire et qu'ils étaient contigus, de telle façon que leurs contingents avaient été placés sous le même chef. C'est au même état de choses que se rapportent les indications contemporaines d'Hécatée, qui faisait des Moschoi « un peuple des Colchoi, s'étendant jusqu'aux Matiênoi (3), » et qui connaissait en même temps une autre fraction du même peuple habitant plus au nord, sur la côte est du Pont-Euxin au pied du Caucase, auprès des Cercetaioi et des Hêniochoi (4).

Un peu plus tard il n'en est plus exactement de même. Xénophon (5), qui traversa leur pays à la tête des Dix-mille,

(1) III, 94.
(2) VII, 78.
(3) *Ap.* Steph. Byz., v. Μόσχοι.
(4) Hecat. *ap.* Steph, Byz., *v.* Χαριμάται; Strab., XI, p. 497.
(5) *Anabas.*, V, 5, 2; VII, 3, 25.

le Pseudo-Scylax, Strabon, qui connaissait particulièrement bien ces contrées voisines de sa terre natale, Denys le Périégète, Pline, Diodore de Sicile, Pomponius Mela et les trois auteurs d'*Argonautiques*, Apollonios de Rhodes, le Pseudo-Orphée et Valerius Flaccus, mettent les Tibarênoi sur le littoral du Pont, entre Sinope et Trapézonte, autour de Cotyora, ayant les Chalybes à l'ouest et les Mossynoicoi à l'est. Leur nom disparaît chez Ptolémée, Arrien, Marcien d'Héraclée; pour l'anonyme auteur *du Périple du Pont-Euxin*, il n'est plus qu'un lointain souvenir.

Xénophon n'a pas rencontré les Moschoi sur sa route. Strabon les place un peu dans l'intérieur des terres, entre la Colchide, l'Ibérie et l'Arménie, et dit que de son temps leur territoire, la Μοσχική, avait été partagé entre ces trois pays. Pline indique leur habitation vers les sources du Phase et de l'Iberus, affluent du Cyrus. Pomponius Mela, par une erreur évidente, les reporte jusque sur les bords de la mer Hyrcanienne. Procope, qui les désigne sous le nom de Μέσχοι, les montre aux mêmes lieux que Strabon et Pline, et raconte leur conversion au christianisme. Cédrène parle encore d'eux et dit que leur pays devint l'apanage de Liparitês, prince des Abasghes. Dans les mêmes régions ils ont pour successeurs, et peut-être pour descendants, les Thousches, que les Lesghiens, dit-on, appellent encore aujourd'hui *Mossok*.

Toute une série de petits peuples, non-seulement les Mossynoicoi, dont il était question déjà chez Hérodote et chez Hécatée, mais les Macrocephaloi, les Bécheires, les Ecécheires, les Byzêres, s'interposent dans cet état de choses entre les Tibarênoi et les Moschoi. Mais l'ancienne extension de ces derniers jusqu'aux frontières des Tibarênoi reste attestée par l'application du nom de Μοσχικὰ ὄρη à l'ensemble de la chaîne de montagnes qui, reliant l'Antitaurus au Caucase, court parallèlement au rivage de la Mer-Noire, à quelque distance au sud. On ne saurait dire, du reste, si le changement territorial qui résulte des faits que nous venons de grouper, comme s'étant produit entre le ve et le ive siècle avant notre ère, fut le résultat de l'invasion de nouvelles peuplades qui auraient conquis une partie du territoire occupé d'abord par les Moschoi, ou bien simplement de l'avènement

à une existence indépendante et séparée de tribus qui avaient été d'abord comprises dans ce peuple des Moschoi.

On ne nous dit rien des mœurs et de la civilisation de ceux-ci, en qui Hécatée voyait une subdivision des Colchoi. Mais pour les Tibarênoi, auxquels on attribue une origine scythique (1), leur insouciance et leur gaîté ont, chez les écrivains anciens, une renommée proverbiale (2). On leur attribue en même temps des mœurs singulièrement sauvages, comme à tous les montagnards de cette région, des usages appartenant à l'état social le moins avancé et remontant à l'état presque sauvage, comme celui de la couvade (3) et celui autrement grave de tuer les vieillards à un certain âge (4). Des choses analogues se racontaient de leurs proches voisins les Mossynoicoi, chez qui l'on prétend que régnait la pratique de la communauté des femmes dans la tribu (5). Du reste, les Tibarênoi ne formaient point un peuple compact, soumis à un gouvernement unique, et l'expression d'ἔθνη Τιβαρηνὰ ou Τιβαρηνικά, que l'on emploie quelquefois en parlant d'eux (6) indique une collection de tribus sans liens entre elles que celui d'une commune origine. *Méschéch* a donc pu tout naturellement être pris par Psalm., CXX, 5, comme un type de la plus extrême barbarie parmi les peuples du Nord, en pendant avec les rudes et pillards nomades de Qêdâr parmi les peuples du Sud.

Les marchandises que Meschech et Toûbal fournissent à Çôr dans Ezech., XXVII, 13, conviennent très bien à des peuples Pontiques. Ce sont d'abord des « âmes humaines » c'est-à-dire des esclaves, Or, nous savons par les témoignages de Polybe et de Philostrate que le Pont était une des contrées qui en approvisionnaient le plus abondamment les marchés. Je dois ajouter qu'il en était de même de la Cappadoce, où nous verrons tout-à-l'heure que les peuples de

(1) Schol. *ad* Apollon. Rhod., *Argonaut.*, II, v. 378 et 1010; Steph. Byz., v. Τιβαρηνία.

(2) Schol. *ad* Apollon. Rhod., *l. c.*; Steph. Byz., *l. c.*; Anonym., *Peripl. Pont. Eu.*, 33; Pomp. Mel., I, 19.

(3) Apollon. Rhod., *Argonaut.*, II, v. 1010 et suiv.; Schol., *a. h. l.*

(4) Euseb., *Praepar. evangel.*, I. 4.

(5) Apollon. Rhod., *Argonaut.*, II, v. 1026; Schol. *a. h. l.*

(6) Strab. II, p. 129; Orph., *Argonaut.*, v. 741.

Toûbal et de Meschech ont d'abord habité. Les esclaves d'origine cappadocienne sont fréquemment cités dans la littérature classique; c'était un des grands objets d'exportation du pays.

Meschech et Toûbal fournissent également à Çôr des vases ou des ustensiles d'airain, *chelê ne'huschéth*.

« L'airain du pays des Mossynoicoi, dit le Pseudo-Aristote (1), est le plus brillant de tous et celui qui est du jaune le plus clair, sans qu'on y mêle d'étain, mais par l'effet d'une certaine terre qui s'y trouve mêlée au minerai et qui cuit avec lui. On rapporte que celui qui en inventa l'alliage n'eut pas d'élèves. Aussi les objets les plus anciennement forgés dans le pays sont d'une qualité supérieure à laquelle n'atteignent pas ceux qui ont été fabriqués depuis. » Au moyen-âge, nous lisons encore chez Chalcondyle que l'airain de la Paphlagonie est supérieur à celui de tous les autres pays, sauf à celui de l'Ibérie caucasienne, qui le prime encore.

Au reste, le groupe de populations auxquelles appartiennent les Moschoi et les Tibarénoi apparaissent l'histoire la plus lointaine avec un caractère spécialement métallurgique. C'est de ce groupe de peuples que font, ethniquement et géographiquement, partie les fameux Chalybes, toujours étroitement associés aux Tibarênoi et quelquefois désignés sous le nom de Chaldaioi. Aux siècles classiques, leur principale tribu habitait à l'ouest des Tibarênoi, ayant pour frontière occidentale le Thermodon (2), c'est-à-dire les lieux mêmes où Hamilton a encore trouvé des populations exerçant de temps immémorial une métallurgie de fer et d'acier aux procédés singulièrement primitifs. Mais il y en avait d'autres entre Amisos et Sinope, à l'ouest du fleuve Halys (3), et d'autres, dépendant des Mossynoicoi (4), à l'est des Tibarênoi, aux environs de la ville de Pharnacia (5). Ammien Marcellin (6)

(1) *Mirab. auscult.*, 63.

(2) Scyl., *Peripl.*, 86; Ephor. *ap.* Steph. Byz., *v.* Τιβαρηνία; Dionys, *Perieg.*, v. 767; Apollon. Rhod., *Argonaut.*, II, v. 1000 et suiv.; Orph., *Argonaut.*, v. 739; Pomp. Mel., l. 19, 4; Plin., *Hist. nat.*, VI, 4; Avien., *Descr. orb.*, v. 956; Steph. Byz,, *v.* Χάλυβες; cf. Plutarch., *Lucull.*, 14.

(3) Herodot., I, 28; Pomp. Mel., l. 19, 4; Anonym., *Peripl. Pont. Eu.*, 31.

(4) Xenoph., *Anabas.*, v. 4, 1.

(5) Strab., XII, p. 549.

(6) XXII, 8, 20.

semble encore en placer à l'est des Byzéres, mais dans un passage où l'ordre géographique n'est pas observé d'une manière absolument rigoureuse pour l'énumération des peuples. Ce qui est plus positif, c'est l'existence des Chalybes de l'intérieur des terres, mentionnés par Éphore (1). Ceux-là, Xénophon les rencontra sur sa route et put apprécier leur vaillance; ils habitaient le versant des montagnes touchant à l'Arménie primitive ou Arménie Mineure, d'où on les appelle encore Arméno-Chalybes. Cette dispersion des tribus des Chalybes, entre lesquelles s'interposent d'autres peuples, donne l'idée des débris d'une nation jadis considérable, mais rompue ensuite par l'effort de ses voisins et en partie asservie par eux.

Quoiqu'il en soit, les Chalybes, en quelque endroit qu'on les rencontre, sont pour les poètes grecs les σιδηροτέκτονες par excellence. La métallurgie du fer et de l'acier est leur occupation principale et leur gloire; on prétend qu'ils l'ont inventée. De là, comme déjà le remarque Pline, vint la façon dont les Grecs firent du nom de χάλυψ l'appellation de l'acier. Si d'ailleurs c'est au travail de ce métal qu'ils devaient surtout leur renommée, ils cultivaient aussi d'autres branches de la métallurgie. Ainsi Strabon s'efforce d'établir que leur pays est l'Alybé de l'*Illiade*, qui produisait l'argent. En même temps, le nom de *Chalcêritis*, donné quelquefois à l'île appelée plus ordinairement Arêtias ou Areia, près de Pharnacia, sur la côte occupée par les Chalybes, île consacrée au dieu Arês, de qui l'on tirait l'origine mythique de ce peuple (2), a manifestement trait à des exploitations et à des fonderies de cuivre

L'assimilation des peuples bibliques de Toûbal et de Meschech aux Tibarênoi et aux Moschoi des écrivains classiques, assimilation dont l'honneur appartient à Bochart, est donc satisfaisante de tout point, et l'on ne peut que souscrire à l'assentiment qu'elle a rencontré de la part de l'universalité des exégètes. Si l'on ne possédait que les passages de Yé'hezqêl, on pourrait même admettre que les Livres-Saints ont eu en vue ces peuples dans la situation

(1) *Ap.* Strab., XIV, p. 596.
(2) Chalybs, fils d'Arês : Schol. *ad* Apollon. Rhod., II, v. 375.

précise où les place Hérodote, bien que la chose souffre déjà un peu plus de difficulté dans l'oracle sur Gôg que dans celui qui a trait à la ville de Çôr. Mais il en est autrement dans la table ethnographique de la Genèse. Là Toûbal et Meschech représentent certainement des peuples autrement considérables que n'étaient devenus les Tibarênoi et les Moschoi au ve siècle avant notre ère, de grandes nations, du même ordre que celles dont on fait également des fils de Yapheth. Ce sont aussi des peuples dont la situation, au temps de l'écrivain ou tout au moins au temps dont datent les documents qu'il met en œuvre, est notablement plus méridionale que celle de la XIXe satrapie de Dârayavous. Ils ne sont pas, en effet, placés dans l'énumération du livre sacré sur le même plan géographique que Gômer et ses fils, et que Mâgôg, mais sur un plan plus rapproché au midi, sur le même que Yâvân, auquel Toûbal et Meschech succèdent, en allant dans la direction de l'est.

Josèphe, dont l'identification de Meschech et de Toûbal aux Cappadociens et aux Ibères nous reporte à la même région que celle qui est admise depuis Bochart, mais en donnant seulement à ces deux noms une plus large extension, Josèphe fournit ici un renseignement d'une sérieuse importance, qui semble indiquer l'existence d'une tradition relative à l'application fort antique du nom ethnique et géographique dont la Bible a fait *Méschéch* et les Grecs Μόσχοι, à un pays plus méridional que celui même où Hérodote nous montre les Moschoi. « Les Mosochênoi, qui eurent pour auteur Mosoch, sont ceux qu'on appelle aujourd'hui Cappadociens, et il reste encore un vestige de leur ancienne appellation, Car il y a chez eux la ville de Mazaca, dont le nom révèle à ceux qui sont en état de raisonner comment s'appelait d'abord tout le peuple. » Saint Jérôme, Isidore de Séville, Constantin Porphyrogénète et Zonaras répètent la même chose; mais ils n'ajoutent rien à l'autorité du dire de l'histoire juif, car c'est manifestement chez lui qu'ils l'ont emprunté. En revanche, comme l'a remarqué J. D. Michaëlis, c'est sûrement d'une manière tout à fait indépendante de l'affirmation de Josèphe, et d'après une autre source, que Moïse de Khorène (1) dit quelque chose de tout à fait analogue.

(1) I, 13.

L'historien national de l'Arménie raconte les légendaires conquêtes d'Aram, le sixième descendant de Hayg, qui vainquit Payapis, de la race des Titans, et conquit sur lui toute la Cappadoce. « Ce prince, dit-il, laissant dans le pays quelqu'un de sa race nommé Meschag, auquel il donna le gouvernement avec dix mille soldats, retourna en Arménie, après avoir commandé aux habitants de la contrée d'apprendre notre langue hayganienne... Pour la ville, que sous son prope nom fonda Meschag, gouverneur de la province sous Aram, les anciens habitants indigènes, ne pouvant pas bien prononcer, l'appelèrent Madzak jusqu'au temps où, agrandie et réédifiée, elle reçut le nom de Césarée. » En effet, tous les écrivains de l'antiquité sont d'accord pour attester que Mazaca était l'ancien nom indigène de Césarée de Cappadoce. La narration de Moïse de Khorène, comme toutes celles de la même partie de son ouvrage, provient du livre de Mar-Abas Katina. Mais chez ce dernier écrivain, la forme sous laquelle elle se présente nous garantit qu'elle était aussi indépendante du souvenir du Meschech biblique que de celui de l'histoire de Josèphe. Tout nous donne à penser que c'est bien là une légende nationale de l'Arménie remontant à une date ancienne, aussi bien que celle du bel Arayi, qui suit immédiatement chez Moïse de Khorène et dont M. Émine et M. Sayce ont montré la haute valeur mythologique, comme la parenté avec la légende de Êr, fils d'Arménios, recueillie par Platon (1). La narration relative à la fondation de la capitale de la Cappadoce n'est plus comme celle-ci un mythe religieux ; elle renferme une tradition historique sur l'antique localisation du nom antique de Meschag, présenté sous la forme de celui d'un éponyme, à une partie au moins de la Cappadoce, tradition dont Josèphe a eu connaissance, de son côté, au Ier siècle de notre ère. Il est impossible de méconnaître l'importance de cette tradition, d'autant plus que le fond en est indépendant de l'étymologie plus ou moins heureuse qu'y rattachent également Josèphe et Mar-Abas Katina. Car, pour cette dernière, la philologie admettra difficilement l'assimilation du *z* de *Mazaca*, *dz* dans la forme arménienne *Madzak*, avec le *sch*

(1) *De republ.*, X, *sub fin.*

qui se présente également dans l'hébreu *Méschéch* et dans l'arménien *Meschag*.

Le fait de la longue habitation des peuples de Toûbal et de Meschech dans la Cappadoce est d'ailleurs aujourd'hui mis en pleine lumière par le déchiffrement des textes cunéiformes, qui permettent de ranger la tradition arménienne enregistrée par Josèphe et Mar-Abas Katina, indépendamment l'un de l'autre, au nombre de celles qui ont un fondement historique parfaitement réel. M. Gelzer, M. Eberhard Schrader et M. Friedrich Delitzsch ont déjà traité de la façon la plus complète et la plus satisfaisante de ces mentions des peuples qui nous occupent dans les documents assyriens, et établi la situation géographique qui en résulte pour eux. C'est donc à la suite de ces savants que je passerai en revue des documents qui restituent presque en entier l'histoire de Meschech et de Toûbal pendant une durée de six siècles.

Le premier des deux noms se présente alternativement sous les formes *Muschku* = משך (orthographiée *Mu-usch-ku* et *Musch-ku*) et Musku = מסך (orthographiée *Mu-us-ku*), lesquelles s'échangent en parlant d'un même personnage ou dans les variantes d'une même phrase. L'ethnique en est *Muschkai* et *Muschkaya*. Pour le second, nous avons les variantes ethnographiques *Ta-bal*, *Ta-ba-lum*, *Tab-alu*, *Ta-ba-li*, *Tab-a-la*, qui en assurent la lecture de la manière la plus positive, ainsi que la correspondance avec la forme hébraïque תבל.

La plus ancienne mention qui se relève dans les textes cunéiformes a trait au peuple de Mouschkou ou Meschech. Elle remonte à la fin du XIIe siècle avant l'ère chrétienne, au temps de Toukoulti-abal-êscharra Ier. « Au commencement de mon règne, dit ce prince dans l'inscription de son prisme de terre-cuite (1), 20,000 hommes Mouschkaya et leurs cinq rois, qui pendant cinquante ans avaient possédé les pays d'Alzou (2) et de Pouroukouzzou (3), levant les tributs et les

(1) Col. I, l. 62-88 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 9.

(2) Le pays d'*Alzu* est appelé *Alzisch* dans les inscriptions alarodiennes. Il comprenait le canton d'*Enzite*, l'Anzitène des géographes classiques; et c'était le pays situé entre les localités actuelles de Palou et de Khini.

(3) *Purukuzzu* est la lecture de beaucoup la plus probable, cependant on pourrait lire aussi *Puru'humzu* (c'est ainsi qu'a transcrit M. Oppert) ou *Purulumzu*.

redevances (dues) à Asschour, mon seigneur — aucun roi n'avait vaincu leurs poitrines en bataille — se fièrent à leur puissance, descendirent et prirent le pays de Qoummou'h. Avec la protection d'Asschour, mon seigneur, je rassemblai mes chars et mes armées, je ne regardai pas en arrière. Je franchis le pays de Kaschiyara, territoire de difficile accès. Avec leurs 20,000 combattants et leurs cinq rois je luttai dans le pays de Qoummou'h; je les mis en déroute. Je balayai comme un flot d'inondation les corps de leurs guerriers dans la mêlée de la défaite. J'étendis leurs cadavres dans les ravins et sur les sommets des montagnes. Je coupai leurs têtes, et je les amoncelai comme des digues à côté de leurs ville. Je fis sortir leurs dépouilles, leurs richesses en quantité innombrable. Six mille hommes, reste de leurs armées, qui avaient échappé devant mes armes, baisèrent mes pieds. Je les reçus, et je les incorporai au nombre des hommes de mon pays. »

Deux cent trente ans environ plus tard, Asschour-naçir-abal, dans la grande inscription du monolithe de Nimroud (1), s'exprime en ces termes : « Dans ma propre année d'éponymie (2), au mois d'ab, le 24e jour, par le commandement d'Asschour et d'Ischtar, les grands dieux, mes seigneurs, je partis de Ninona (Ninive). Vers les villes qui sont situées au pied de la montagne de Nibour (3) et de la montagne de Pazatê, fortes montagnes, j'allai. Je pris Adkoun, Ouschbak, Pilazi (4) et vingt ville de leurs guerriers; j'enlevai leurs dépouilles et leurs biens en butin; je brûlai les villes par les feu. Les soldats restants (?) avaient échappé devant mes armes; ils descendirent et embrassèrent mes pieds; je leur imposai le vasselage. Des villes du pied de la montagne de Nibour et de la montagne de Pazatê, je partis. Je passai le fleuve Tigre. Je m'avançai contre le pays de Qoummou'h.

(1) Col. 1, l. 69-74 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 18.

(2) 883 av. J.-C.

(3) Sur cette montagne, située à peu de distance à l'est du haut Tigre, non loin d'Amida, on peut encore consulter les documents du régne de Sin-a'hê-irba.

(4) On peut aussi lire *Tallazzi*

Je perçus le tribut des pays de Qoummou'h des bassins d'airain (1), des bœufs, des moutons et des vins. »

Au règnesuivant, sous Schalmanou-aschir II, c'est le peuple de Tabal qui entre en scène. Il en est question deux fois dans le sommaire des annales du monarque inscrit sur l'obélisque de Nimroud.

« Dans ma 22e année de règne (2) je passai pour la vingt-deuxième fois l'Euphrate; je descendis vers le pays de Tabal. En ces jours, les vingt-quatre rois de Tabal, leurs richesse je les levai en tribut. J'allai pour m'emparer des mines de sel et des carrières d'albâtre (3). »

« Dans ma 23e année de règne (4), je passai l'Euphrate. J'ai pris Ouetasch, la ville de la puissance de Lalla de Milidi (5). Les rois du pays de Tabal vinrent; je reçus leur tribut (6). »

Un siècle après, du temps où Toukoulti-abal-êscharra II régnait en Assyrie, le pays de Tabal apparaît unifié sous le sceptre d'un seul prince. Dans sa 8e année, 338 avant J.-C., le monarque assyrien, étant descendu en Syrie et s'étant avancé jusqu'en Phénicie, reçut les tributs d'un grand nombre des rois des pays voisins, dont les fragments de ses annales nous ont conservé la liste (7). Nous y trouvons groupés côte à côte :

Urikki Qûai, du pays de Qoué, qui, M. Schrader l'a établi, est la plaine de la Cilicie;

Pisiris Gargamischai, de Qarqemisch, dont la situation sur l'Euphrate, au pays des 'Hatti, Khéta ou 'Hittîm, est bien connue;

Enilu 'Hammatai, du pays de 'Hamâth sur l'Oronte;

Panammu Sam'alai, du pays de Sam'ala ou Samalla, que

(1) Voici *les chelé nè 'huschéth* que Toûbal et Meschech fournissent au commerce de Tyr dans Ezech., XXVII, 13.

(2) 840 avant J.-C.

(3) L. 104-107 : Layard, *Inscr. in the cuneif. character*, pl. 32.

(4) 839 avant J.-C.

(5) Ce pays de *Milid*, *Milidi* ou *Militia*, appelé *Melitea* dans les inscriptions alarodiennes, est identique avec la Melitené de la géographie classique.

(6) L. 107-110 : Layard, *Inscr.*, pl. 92 et 93.

(7) Layard, *Inscr. in the cuneif. character*, pl, 50 et 67 ; *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. III, pl. 9, n° 3, l. 50-54.

M. Sayce place avec beaucoup de vraisemblance dans les montagnes au nord de la moderne Marasch;

Tar 'hulara Gamgumai, du pays de Gamgoum, situé plus au sud et touchant à l'Euphrate, qui semble présenter sous une forme redoublée le second élément de la composition du nom de *Gar-gamisch;* l'élément simple, dont la duplication produit *Gam-gum*, se retrouve dans la *Gumathene* d'Ammien Marcellin, canton à l'ouest d'Amida, dont la situation est peut-être un peu septentrionale pour le Gamgoum des documents assyriens, mais où il est probable que le peuple de ce nom avait été refoulé avec le cours des temps;

Salumal Miliddai, de Mélitène;

Dadílu Kaschkai, du peuple de Kaschki, que nous trouvons ailleurs (1) associé à Tabal, à 'Hilakkou (la Cilicie) et à Mouschkou, et dont les soldats se montrent au service des 'Hatti du temps de Toukoulti-abal-éscharra I[er] (2). Comme l'ont reconnu M. Oppert, Finzi et M. E. Schrader, le nom de ce peuple correspond philologiquement de la manière la plus exacte à celui des Colchoi de la géographie classique; mais le peuple ainsi dénommé subit certainement après le VII[e] siècle un déplacement analogue à celui des peuples de Toûbal et de Meschech, et sur lequel nous reviendrons un peu plus loin;

Uassurme Tabalai, du pays de Tabal;

Usch'hitti Tunai, de la ville de Touna, Tounna ou Atounna (on a les trois formes), que les inscriptions de Scharroukinou (3) placent dans le voisinage de la ville encore indéterminée de Schinou'htou, et qui pourrait bien correspondre à Tyana dans la géographie des Grecs et des Latins.

Une autre liste de tributaires nous est fournie par une autre inscription de Toukoulti-abal-êscharra II (4). Elle se rapporte à une époque postérieure de quelques années, c'est-à-dire l'intervalle entre 734 et 722 avant J.-C., puis-

(1) Botta, *Monument de Ninive*, *Inscriptions*, pl. 19 *bis*, l. 31-32; cf. l'inscr. des Barils, l. 25 ; *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, p. 36.

(2) Prisme, col. 2. l. 160 ; *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 10.

(3) Grande inscription de Khorsabad, dite des Fastes, l. 29; Botta, *Monum. de Ninive*, *Inscriptions*, pl. 72. l. 6.

(4) *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. II, pl. 67, l. 57-62.

que nous y voyons figurer *Yau'hazi Yaudai*, c'est-à-dire A'hâz, roi de Yehoûdâh, que la Bible nous montre se déclarant tributaire du roi d'Assyrie en 734, pour obtenir son appui contre Reçîn, roi d'Arâm (1), et allant en personne rendre hommage à son suzerain à Dammeseq, après la prise de cette ville (2), en 732.

Le même groupement, d'un caractère géographique si manifeste, s'y reproduit. Car nous trouvons nommés côte à côte dans cette nouvelle liste, après Kouschtaschpi de Kou-mou'h, Ourik de Qoué, Sibittibi'l de Goubal ou Byblos, que devaient suivre les autres rois phéniciens (il y a là une lacune dans le texte) :

[Eni]lu 'Hammatai,
Panammu Sam'alai,
Tar'hulara Gamgumai,
Su[lumal Miliddai]
[Dadîlu Kaschkai,]
[Uas]surme Tabalai,
Usch'hitti Tunai.

Cette ordonnance, consacrée dans les habitudes de la chancellerie assyrienne pour l'énumération des tributaires de la contrée au nord de la Syrie et à l'ouest de l'Euphrate, restreint dans d'assez étroites limites la région où il faut chercher l'habitat du peuple de Tabal au VIIIe siècle avant notre ère. Elle s'accorde entièrement avec les données d'une liste géographique provenant de la bibliothèque palatine de Ninive, où nous trouvons (3) le groupement suivant de villes et de pays :

er Çabat (4). *er 'Hamâtam. er Dur... er Samalla. er Laqê* (5). *mat Tabal. er Qu(ê). er Gargamisch. er Kumu...er er Qummu['hi]*.

(1) II *Reg.*, XVI, 7.

(2) II *Reg.*, XVI, 10.

(3) *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. II, pl. 53, l. 41-48, *b*.

(4) C'est la *Çôbâh* ou *Çôbâ* de la Bible, cité d'Arâm, dont le territoire touchait d'un côté à 'Hamâth (I *Chron.* XVIII, 3) et de l'autre à l'Euphrate (II *Sam.*, VIII, 3 ; I *Reg.* XI, 23).

(5) La situation du pays et de la ville de Laqê est déterminée avec une grande précision par les récits des campagnes d'Asschour-naçir-abal inscrits sur le grand monolithe de Nimroud. Elle était à l'occident de l'Euphrate, à côté du pays de *Su'hi*, le *Schuâ'h* de Job., II, 11.

Le roi de Tabal, dont nous venons de lire deux fois le nom dans les listes des tributaires de Toukoulti-abal-éscharra II, se révolta ensuite contre ce prince, en 731 ou 730. Nous lisons à ce sujet dans les annales du monarque assyrien (1) :

« Ouassourme de Tabal se mit en antagonisme avec l'œuvre de l'Assyrie et il ne vint pas devant moi (2). [J'envoyai contre lui] mon lieutenant, mon rabschak (3). Je fis asseoir 'Houlli, fils de Lamamana, sur le trône de sa royauté. [Je lui imposai en tribut] 10 talents d'or, 1,000 talents d'argent, 2,000 chevaux... »

Dans ce que nous possédons de débris des inscriptions de Toukoulti-abal-éscharra II, il n'est pas une seule fois parlé du peuple de Mouschkou ou Meschech. Sous Scharrou-kinou, au contraire, il en est abondamment fait mention, et dans les documents épigraphiques de ce prince nous trouvons à plusieurs reprises une association de Tabal et de Mouschkou, pareille à celle de Toûbal et de Meschech, dans la Bible.

En indiquant l'étendue de son empire au début de la grande inscription dite des Fastes (4), le monarque assyrien détermine sa frontière occidentale en ces termes :

« Despuis Yânana (Cypre), qui est au milieu de la mer, du coucher du soleil, jusqu'aux frontières de Mouçour (l'Egypte), et de Mouschkou. » Il est clair que la ligne ainsi tirée, de manière à embrasser la Phénicie (*A'harru*) et la Syrie septentrionale (*'Hatti*), a son centre à Cypre, son extrémité méridionale à la limite de l'Egypte et son extrémité septentrionale au pays de Mouschkou.

Dans l'inscription des barils de terre cuite de Khorsabad (5), on énumère, en suivant un ordre géographique régulier d'est en ouest, ses conquêtes septentrionales. « La grandeur de

(1) *Cuneif. inscr. of West-Asia*, t. II, pl. 67, l. 64 et 65.

(2) Évidemment à Dammeseq, lorsqu'y vint A'hâz de Yehoûdâh.

(3) Mentionné encore, pour une mission analogue contre Çôr, à la l. 66 de la même inscription. C'est le *rabschâqêh* de II *Reg.*, XVIII et XIX ; *Is.*, XXXVI et XXXVII.

(4) L. 16 et 17 de l'édition de MM. Oppert et Ménant. Ceci est répété textuellement dans les inscriptions des pavés des portes de Khorsabad : Botta, *Monument de Ninive*, *Inscriptions*, pl. 8 l. 8-12.

(5) L. 14 et 15 : *Cuneif. inscr. of West-Asia*, t. I, pl. 36.

ses mains a conquis, depuis 'Haschmar jusqu'à Schimaschpâti, la Médie reculée qui est à l'orient, le pays de Zimri (1), le pays d'Ellibi (2), le pays de Bit-'Hamban (3), le pays de Pærsoua (4), le pays de Manna (5), le pays d'Ourartou (6), le pays de Kaschkou, le pays de Tabal jusqu'au pays de Mouschkou. »

Avant de commencer le récit détaillé des guerres du roi par ordre chronologique, avec leurs dates, la grande inscription dite des Annales, que l'on parvient à reconstituer par le moyen des fragments des diverses copies qui en étaient gravées sur les murailles de plusieurs salles du palais de Khorsabad, en donne un résumé sommaire classé par groupes géographiques. Nous y lisons (7) : « J'ai chassé comme des poissons les Yavnai (les Grecs) qui sont au milieu de la mer du soleil couchant, et [j'ai enlevé] les richesses des pays de Kaschkou, Tabal et 'Hilakkou. J'ai repoussé Mitâ, roi de Mouschkou. »

Le rapprochement de Yâvân, de Toûbal et de Meschech se présente ici exactement comme dans *Ezech.*, XXVII, 13.

Voici maintenant, année par année du règne, les récits épigraphiques des événements dans lesquels les deux peuples qui nous occupent se trouvèrent mêlés à l'histoire de Scharrou-kinou.

(1) La situation de ce pays correspond à la plaine de Schehri-zoûr d'aujourd'hui. Le nom est susceptible des deux lectures *Namri* et *Zimri;* mais la seconde est préférable à cause de sa correspondance avec le *Zimry* de *Jerem.*, XXV, 25.

(2) Le pays d'Ecbatane.

(3) Pays très voisin de Zimri et nommé d'après un roi de cette dernière contrée, contemporain de Schalmanou-aschir II en Assyrie.

(4) Sur la situation exacte du pays de *Parsua* ou *Barsua*, à l'est et au sud-est du lac d'Ouroumiyah, voy. E. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtforschung*, p. 169-179.

(5) M. Sayce (*Journ. of the R. Asiat. Soc.*, t. XIV, 3e part., 1882, p. 389), vient d'établir la situation exacte du pays de *Manna*, le *Mana* des inscriptions cunéiformes alarodiennes, *Minni* de *Jerem.*, LI, 27, *Minyas* de Nicolas de Damas (*ap.* Joseph., *Ant. jud.*, I, 3, 6), mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. Ce n'est pas, comme l'avaient pensé la plupart des assyriologues, le pays de Vân, mais une province au sud-ouest du lac d'Ouroumiyah.

(6) Le pays de l'Ararat arménien.

(7) Botta, *Monument de Ninive*, *Inscriptions*, pl. 160, 1, l. 2 et 3.

718 avant J.-C.

Inscription des Annales (1) :

« Dans ma quatrième année de règne, Kiakkou de Schinou'htou mit en oubli les devoirs d'obéissance envers les grands dieux et... à ne pas laisser lever le tribut. J'élevai mes mains vers les dieux, mes seigneurs, et j'assaillis comme un coup de vent Schinou'htou, la ville de sa royauté. Lui-même, avec ses combattants, 7,350 hommes, sa femme, ses fils, ses filles, les hommes de son palais, avec ses richesses nombreuses, je le comptai dans le butin. Je donnai Schinou'htou, la ville de sa royauté, à Mattî du pays d'Atouna ; j'ajoutai des chevaux, des bœufs, de l'or, de l'argent à ce qu'(il payait) auparavant, et je les lui imposai. »

Inscription des Fastes (2) :

« Kiakkou de Schinou'htou, qui avait secoué le joug d'Asschour et avait refusé son tribut, lui en personne, avec 30 de ses chars, 7,350 de ses combattants, je les comptai dans le butin. Je donnai Schinou'htou, la ville de sa royauté, à Mattî de Touna ; j'ajoutai des chevaux et des bœufs en sus de ses tributs antérieurs, et je les lui imposai. »

L'inscription de Nimroud (3), gravée l'année après ces événements, nous apprend que la ville de Schinou'htou et son petit royaume faisaient partie du pays de Tabal :

« Déracinant Schinou'htou, pour ce qui est de Kiakkou, roi du pays de Tabal, il l'a transporté dans sa ville d'Asschour, et il a imposé l'obéissance au pays de Mouschkou. »

717 avant J.-C.

Inscription des Annales (4) :

« Dans ma cinquième année de règne, Pisîri de Gargamisch pécha contre les devoirs d'obéissance aux grands dieux

(1) Botta, *Mon. de Ninive, Inscriptions*, pl. 72, l. 3-6 ; pl. 158, l. 6-12.
(2) L. 28-30.
(3) Layard, *Inscriptions in the cuneiform character*, pl. 33.
(4) Botta, *Monum. de Ninive, Inscriptions*, pl. 72, l. 7-11 ; pl. 158, l. 13-15.

et il envoya à Mitâ, roi du pays de Mouschkou, des excitations hostiles contre l'Assyrie. J'élevai mes mains vers Asschour, mon seigneur, et lui en personne, ainsi que sa famille... je les fis sortir. Je pillai l'or, l'argent, avec les biens de son palais, et les gens de Gargamisch pécheurs, qui étaient avec lui, je les pris en butin avec leurs richesses. Je les transportai en Assyrie. Je mis à part entre eux 50 chars, 200 bêtes de charge, 2000 hommes....; je les ajoutai à la part de ma royauté. J'ai établi des hommes d'Assyrie à demeure dans la ville de Gargamisch, et je leur ai imposé le joug d'Asschour, mon seigneur. »

L'inscription de Nimroud (1) raconte ces faits très brièvement et sans y faire intervenir le roi de Mouschkou, qui ne paraît pas, du reste, avoir pris directement part à la lutte.

715 avant J. C.

Inscription des Annales (2) :

« Je conquis les villes de 'Harroua et d'Ouschnaniz, forteresses du pays de Qouê, dont Mitâ, roi de Mouschkou, s'était emparé; j'en enlevai les dépouilles en butin.... J'ai fait [la poursuite de] Mitâ, roi de Mouschkou, dans son vaste territoire, jusqu'à.... 'Harroua et Ouschnaniz, les forteresses du pays de Qouê, dont depuis des jours reculés il s'était emparé dans sa prépotence, je ne les rétablis pas sur leur emplacement. »

713 avant J. C.

Inscription des Fastes (3) :

« Amris de Tabal, que j'avais fait asseoir sur le trône de 'Houllî, son père, je lui donnai ma fille avec le pays de 'Hilakkou (la Cilicie), qui n'avait pas été domaine de ses pères, et j'agrandis largement son pays. Et lui, n'observant

(1) Layard, *Inscriptions*, pl. 33, l. 10.
(2) Botta, *Inscriptions*, pl. 75.
(3) L. 29-32.

pas le devoir, envoya ses messagers à Oursâ d'Ourartou et à Mitâ, roi de Mouschkou, qui s'était emparé de mes frontières. Amris, avec la famille des hommes de la race de la maison de son père, les chefs de son pays, avec cent de ses chars, je le pris et l'emmenai en Assyrie. J'établis au milieu (du pays) des Assyriens, garnison de ma domination. J'instituai sur eux un de mes lieutenants comme gouverneur de province, et je leur imposai tribut et redevance. »

Inscription des Annales (1) :

[Toukoulti-abal-êscharra fit asseoir] 'Houlli sur le trône de la royauté; il rassembla..... à Bit-Bouroutasch et l'assigna à sa main. Du temps de 'Houlli...., Je le gratifiai [de la couronne de son père], je lui donnai ma fille avec le pays de 'Hilakkou, et j'agrandis largement [son pays]..... Et lui, n'observant pas le devoir, envoya vers Oursâ, roi d'Ourartou, et Mitâ, roi de Mouschkou, qui s'était emparé [des villes] du pays de Tabal sur ma frontière. [Je rassemblai] mes armées. [Je mis en fuite] ses [soldats], et je les moissonnai comme le blé. Ambaris, roi de Bit-Bouritisch [avec sa famille et] leurs....., avec cent de ses chars, je le pris (pour l'emmener) en Assyrie. Le pays de Bit-Bouroutasch, le pays de 'Hilakkou..... commettant de mauvaises actions qui sont dedans. [J'établis dans le pays] des hommes des contrées conquises par Asschour, mon seigneur. J'instituai [sur eux un de mes lieutenants comme gouverneur de province;] je leur imposai l'hommage et la soumission. »

Il est encore question très sommairement des mêmes faits, et de ceux de l'an 715, dans l'inscription des Barils (2), qui contient à cet endroit quelques expressions fort obscures. Le roi de Tabal, résidant à Bit-Bouroutasch, ville sous la domination de laquelle il semble résulter de ce que nous venons de lire dans les fragments des Annales que la plupart des tribus jusque là divisées de ce peuple avaient été rassemblées en corps de nation du temps de son père 'Houlli, ce roi de Tabal y est appelé Ambarissi. M. E. Schrader a déjà

(1) Botta, *Inscriptions*, pl. 81, l. 1-9.
(2) L. 23 et 24 : *Cuneif. inscr. of West-Asia*, t. I, pl. 36.

disserté sur la variété de forme que présente son nom dans les documents assyriens. Il conclut avec beaucoup de vraisemblance que la prononciation indigène devait en être *Ambris*.

712 AVANT J. C.

La guerre de cette année fut dirigée contre Tar'hounazi, roi de Milidda ou Mélitène (1); les pays de Tabal et de Mouschkou n'y furent pas mêlés. Pourtant, à cette occasion, nous relevons dans les fragments de l'inscription des Annales (2) une indication géographique fort précieuse. Après la soumission du pays de Milidda, le monarque assyrien fit construire des forteresses sur toutes ses frontières, pour le tenir en bride. Or, ces frontières, énumérées dans le texte cunéiforme, sont :

eli mat Urarti, « au-dessus du pays d'Ourartou, » à l'est ;

padi mat Muski, « touchant au pays de Mouschkou, » au nord ;

padi mat Nagi...., « touchant au pays de Nagi...., » à l'ouest ;

eli mat Kumu'h'hi, « au-dessus de la Commagène, » au sud.

709 AVANT J. C.

Inscription des Fastes (3) :

« Tandis que, moi, je réalisais l'anéantissement de Bit-Yakin (4) et le transpercement des Arime (5), et que je faisais sentir au pays de Yatbour, qui touche au pays de 'Élam, l'amertume de mes armes, mon lieutenant, le gouverneur du pays de Qoué, à Mitâ de Mouschkou, parcourut jusqu'à

(1) A. Inscr. des Fastes, l. 78-83.
B. Inscr. des Annales : Botta, *Inscriptions*, pl. 81 et 82.

(2) Botta, *Inscriptions*, pl. 82, l. 10-14.

(3) L. 149-153.

(4) La ville propre de Maroudouk-abal-iddina, qu'il venait de chasser de Babylone l'année précédente (710 av. J.-C).

(5) Les tribus araméennes du bas Euphrate.

3000 (1) de ses cantons. Il alla et détruisit, ruina, brûla par le feu dix de ses villes, et enleva un abondant butin. Et lui, Mitâ le Mouschkay, qui ne s'était soumis à aucun des rois mes prédécesseurs sans jamais changer de résolution, envoya son ambassadeur jusqu'en ma présence sur le rivage de la mer de l'Orient, pour faire acte de serviteur et porter un tribut. »

Inscription des Annales (2) :

« Tandis que, moi, je réalisais l'anéantissement des Kaldi et des Arime de la mer de l'orient et que je faisais sentir aux hommes du pays de 'Êlam l'amertume de mes armes, mon lieutenant, le gouverneur du pays de Qouê, que j'avais institué dans le pays de.... sur les contrées de l'occident, et à qui j'y avais confié le soin de la population, à Mitâ de Mouschkou, dans ses districts, parcourut jusqu'à trois.... [en] bon [terrain] en chars, en terrain difficile à pieds. Il alla et.... 2000 de ses soldats.... [Les soldats] de leurs batailles, il les prit et n'[en] laissa pas [de reste]. Il conquit deux forteresses, protection du pays de Nagi.... dans les montagnes de difficile accès dont le site est lointain.... les soldats de sa garde, livrant bataille.... ses forteresses.... il leur donna la vie sauve. Il fit prisonniers 2400 hommes, libres et esclaves, de son pays ; pour leurs villes et les villes du voisinage, il en enleva le butin, les détruisit, les ruina et les brûla par le feu. Son messager, qui portait la nouvelle du succès.... apporta devant moi son.... dans la ville d'Irma'i, qui est sur la frontière du pays de 'Êlam, et réjouit mon cœur. Et lui, Mitâ le Mouschkay, qui ne s'était soumis à aucun des rois mes prédécesseurs et n'avait pas envoyé pour implorer leur paix, sans jamais changer sa résolution pour se soumettre, [apprit] l'issue des.... conquêtes qu'Asschour, le grand dieu, m'avait fait acccomplir et [que j'avais faites] sur la mer de l'orient, ma.... l'écrasement du pays,

(1) Ce chiffre est tellement fabuleux qu'on se demande si le scribe assyrien n'a pas ici inscrit exceptionnellement *III schi* pour *schalschi*, « trois », en mettant après le chiffre un complément phonétique, au lieu de vouloir dire « trois mille. »

(2) Botta, *Inscriptions*, pl. 90, l. 2-13; pl. 108, l. 3-11.

la [captivité] de ses hommes, la soumission d'Ouperi, roi de Dilmoun, dont [la résidence, comme celle d'un poisson, est située] au milieu de la mer [de l'orient; il envoya son ambassadeur jusqu'en ma présence sur le rivage de la mer de l'orient, pour faire acte de serviteur et porter un tribut.] »

Sous le règne de Sin-a'hê-irba, nous ne rencontrons pas de conflit entre l'Assyrie et les pays de Mouschkou et de Tabal. Mais à propos de ce dernier pays, les inscriptions du fils de Scharrou-kinou contiennent une indication géographique importante. A la suite de la cinquième campagne dirigée contre les villes du pays de Dayê dans cette montagne de Nipour ou Nibour, voisine du haut Tigre, dont nous avons déjà vu la mention, Sin-a'hê-irba poussa une pointe dans la Cilicie Trachée et la Mélitène de la géographie classique. Il la raconte ainsi dans l'inscription de Nabi-Younès (1) :

« J'ai annihilé par les armes les hommes du pays de'Hilakkou, habitants des montagnes couvertes de forêts. J'ai détruit, brûlé, ruiné par le feu leurs villes. J'ai conquis Tilgarimmou, qui est sur la frontière du pays de Tabal, et je l'ai transformée en un champ. »

Les mêmes faits sont narrés en termes fort peu différents dans le texte gravé sur plusieurs des taureaux des portes du palais de Koyoundjik (2) :

» J'ai massacré radicalement les hommes du pays de'Hilakkou, habitants de montagnes couvertes de forêts et escarpées. J'ai conquis Tilgarimmou, qui est sur la frontière du pays de Tabal, et je l'ai fait rester à l'état d'un champ. »

La ville de Tilgarimmou est formellement attribuée ailleurs (3) au térritoire du pays de Milid ou Milidda.

Nous relevons ensuite, dans les récits d'Asschour-a'hiddina sur ses guerres, un renseignement géographique relatif au pays de Tabal, qui s'accorde exactement avec celui que nous venons de lire dans les inscriptions de Sin-a'hê-irba. Il s'agit de la campagne, dont la date n'est pas précisée,

(1) L. 17-19. *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 43; G. Smith, *History of Sennacherib*, p. 86 et suiv.

(2) Le 24 et 25 : G. Smith, *Sennacherib*, p. 86.

(3) Inscr. de Khorsabad, dite des Fastes, l. 81.

mais doit se placer dans les premières années du règne, probablement entre 680 et 675, et dans laquelle le roi vainquit les Gimirray ou Cimmériens. Après avoir raconté cette victoire, il ajoute, dans l'inscription de son prisme de terre cuite (1) :

« J'ai foulé aux pieds la nuque des peuples de'Hilakkou et de Douha, habitants des montagnes boisées voisines du pays de Tabal, qui s'étaient fiés à leur montagnes et depuis longtemps ne s'étaient pas courbés. sous mon joug. J'ai assiégé, pris, dépouillé de leur butin, détruit, ruiné et brûlé par le feu vingt et une villes fortes et les petites villes de leur voisinage. Quant au reste d'entre eux, ceux qui n'avaient commis ni péchés, ni blasphèmes, je leur ai imposé le poids du joug de ma seigneurie. »

Les dernières mentions historiques du pays de Tabal que nous offrent encore les documents cunéiformes assyriens se rapportent à la suite de la troisième campagne d'Asschour-bani-abal, lorsqu'il se retourna contre Çôr, après avoir vaincu l'Egypte.

Dans le prisme de terre cuite du musée Britannique désigné par la lettre A (2), après avoir raconté le siège et la soumission de la grande cité phénicienne, puis l'hommage que lui rendit Yakinloû, roi d'Arvad, le monarque d'Assyrie ajoute :

« Mougallou, roi du pays de Tabal, qui contre les rois mes péres avait comploté des révoltes, amena à Ninive la fille issue de son corps et une grosse dot pour en faire ma concubine, et baisa mes pieds. J'imposai à Mougallou de fournir de grands chevaux pour tribut chaque année. »

Puis le texte ajoute (2), à cause du voisinage géographique des deux pays, déjà plusieurs fois signalé :

« Sandasarme de'Hilakkou, qui ne s'était pas soumis aux rois mes pères et ne leur avait pas prêté obéissance amena à Ninive la fille issue de son corps, pour en faire ma concubine, et baisa mes pieds. »

(1) Col. 2, l. 10-21; *Cuneif. inscr. of West.Asia*, t. I, pl. 45; t. III, pl. 15, col. 3; E. Budge, *History of Esarhaddon*. p. 42 et 44.

(2) Col. 2. l. 104-109 : G. Smith, *Hist. of Assurbanipal*, p. 61. Le texte est identique sur le grand prisme décagone récemment découvert : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. V, pl. 2, l. 68-74.

Dans le prisme B (1), à la suite du récit de la capitulation de Çôr, vient :

« Les princes du milieu de la mer et les rois habitants des montagnes élevées virent la puissance de ces œuvres que j'accomplissais et ils craignirent ma seigneurie. Yakinloû, roi d'Arvad, et Mougallou, roi de Tabal, qui ne s'étaient pas soumis aux rois mes pères, se soumirent à mon joug. Ils amenèrent à Ninive les filles issues de leurs corps et de grosses dots, pour en faire mes concubines, et ils baisèrent mes pieds. J'imposai à Mougallou de fournir de grands chevaux pour tribut chaque année. »

Quant à la tablette du musée Britannique K, 2,675 (2) qui ne parle ni de la conquête de Çôr, ni de la soumission d'Arvad, elle place, probablement avec une majeure exactitude (4), l'hommage rendu par Mougallou au roi d'Assyrie à une époque plus tardive, après l'ambassade où Gougou, roi de Louddi (Gygés, roi de Lydie), avait envoye captifs à Asschour-bani-abal des chefs des Gimirray ou Cimmériens, envahisseurs de son pays. Ce document semble donc représenter le roi de Tabal, aussi bien que celui de Lydie, comme cherchant à s'assurer, par un hommage au Grand Roi, l'appui de la puissance assyrienne contre la menace des barbares qui tenaient alors dans l'effroi toute l'Asie Mineure.

« Mougallou, roi de Tabal, habitant les forêts de montagnes inaccessibles, qui avait dirigé ses armes contre les rois mes pères et s'était gonflé en hostilités, dans son pays la crainte l'abattit, et la terreur de ma royauté l'écrasa. Sans livrer combat ni bataille, il envoya une ambassade à Ninive, et il se plaça sous ma seigneurie. Je lui imposai de fournir chaque année de grands chevaux en tribut. »

Avec M. Schrader, remarquons ce tribut de chevaux imposé au roi de Tabal et pareil à celui que nous avons

(1) L. 110-115 : G. Smith, *Assurban.*, p. 62.

(2) Col. 2, l. 63-73 : G. Smith, *Assurban.*, p. 69 et suiv.

(3) L. 22-26 : G. Smith, *Assurban.*, p. 75.

(4) Le groupement des faits relatifs à Tabal avec ceux qui ont trait à la Phénicie et à la Cilicie, sur les prismes A et B, doit être purement géographique, comme il arrive plus d'une fois dans les récits des guerres d'Asschour-bani-abal, dont la chronologie n'est pas rigoureusement précisée.

déjà vu Scharrou-kinou fixer aussi pour le chef de Touna, quand il lui donne le canton de Schinou'hta, dans le pays de Tabal. Il y a là encore une indication qui contribue à localiser ce pays dans une portion de la Cappadoce. *Terra illa*, dit Solin *ante alias altrix equorum et proventui equino accommodatissima est*. Les chevaux de Cappadoce sont fanoux entre tous dans l'antiquité classique, et sous les Byzantins on n'en admettait pas d'autres dans les écuries impériales. Les meilleurs provenaient des pâturages voisins du Taurus et de ceux ceux de la plaine de Césarée (Mazaca), au pied du mont Argée.

Enregistrons encore la mention du pays de *Musku* que fait une tablette géographique de la bibliothèque palatine de Ninive (1), en rapprochant son nom de celui de la ville de *Mazamua*, située au sud-est du lac de Vân. Nous aurons ainsi achevé de passer en revue tous les passages des documents cunéiformes de l'Assyrie qui parlent des peuples bibliques de Toûbal et de Meschech. Pour celui qui les lit attentivement, on voit s'y dessiner avec une extrême netteté le tableau de la géographie des pays à l'ouest du haut Euphrate, de l'Asie-Mineure occidentale, dans le IXe et le VIIIe siècle avant J.-C.

Trois, d'abord, situés sous le même parallèle, forment un premier plan méridional ; ce sont, en allant d'ouest en est : 'Hilakkou, la Cilicie Trachée, dont Douha est un canton nord-est, puis Qouê, la *Pedias* ou *Cilicia campestris* des géographes classiques, ces deux premiers pays situés entre la mer et la chaîne du Taurus, enfin, au nord de la Syrie ou pays de 'Hatti, la contrée de Qoummou'h ou Koumou'h, laquelle s'étend d'abord (dans le XIIe siècle avant notre ère) au delà de l'Euphrate et jusqu'au cours supérieur du Tigre, mais ensuite se restreint graduellement aux limites de la Commagène des Grecs et des Romains. qui en a conservé le nom. Au nord du Qoummou'h et à l'occident de l'Euphrate est le pays de Milid ou Milidda, la Mélitène, qui du temps de Toukoulti-abal-êscharra Ier s'appelait 'Hanigalbi (2), sa

(1) *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. II, pl. 53, l. 3, *b*.
(2) Prisme, col. 5, l. 34 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t. I, pl. 13.
Le nom de *'Hanigalbe*, *'Hanigalbat*, ou *'Hanirabbat* reparaît plusieurs

capitale seule portant alors le nom de Milidia. L'un des cantons les plus orientaux du Milid est celui de la ville de Tilgarimmou, qui touche au pays de Tabal. Celui-ci occupe manifestement, à l'ouest et au sud-ouest de la Mélitène, une portion considérable de la Cappadoce méridionale, la Cataonie, entre l'Aravène et l'Anti-Taurus et toute la portion de cette chaîne de montagnes qui va jusqu'à Comana, peut-être jusqu'aux sources du Saros. Au delà du pays de Tabal, en s'enfonçant dans l'ouest et sur le même parallèle géographique, est le pays de Touna, qui, nous l'avons déjà dit, doit être celui de Tyane. Le district de Schinou'hta, doué d'une existence indépendante, est celui du Tabal qui touche au Touna. Il y a ainsi contact entre le pays de Tabal et celui de 'Hilakkou vers le point où l'Antitaurus s'embranche sur le Taurus. Et il importe de remarquer, avec MM. Gelzer et E. Schrader, que Cicéron (1) rencontra précisément une tribu de Tibaréniens dans le haut Amanus, tout auprès des Eleuthéro-Ciliciens de Pindénissos, c'est-à-dire dans la partie la plus rude des montagnes du pays où nous sommes amenés à placer le Tabal des inscriptions cunéiformes. Ces Tibaréniens s'y étaient jetés à l'époque où le gros de leur nation avait été refoulé vers le nord, et ils y étaient demeurés indépendants jusqu'aux temps romains, comme un dernier vestige d'un passé disparu.

Le pays de Mouschkou ou Mouskou touche à la fois au Milid et au Tabal. C'est dire qu'il s'étend au nord et à l'ouest de la Mélitène, couvrant une bonne partie de l'Arménie Mineure des temps romains et de la Cappadoce orientale. Se prolonge-t-il dans l'ouest jusqu'à Mazaca, conformément à la tradition recueillie par Josèphe et Mar-Abas Katina? Rien dans les textes cunéiformes jusqu'ici connus ne le précise; rien aussi ne s'y oppose. Mais ceci me paraît difficile à concilier avec la table ethnographique de la *Genèse*, qui, en enregistrant le nom de Toûbal avant celui de Meschech dans l'énumération des fils de Yapheth, lui assigne

siècles plus tard, sous Asschour-a'h-iddina, réduit à un district étroit de la Mélitène ou de la Petite Arménie, celui où ce prince vainquit ses frères rebelles et meurtriers de leur père.

(1) *Epist. ad fam.*, XV, 4.

une situation plus occidentale. Il faudrait prolonger le pays de Toûbal ou Tabal dans l'ouest, jusque très près de Tyane, jusqu'à l'*Andabalis* de l'itinéraire d'Antonin, *Andavilis* de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, *Addavalis* de la table de Pentinger, dont le nom est peut-être à décomposer en *An-dabalis*, offrant comme second élément un vestige de celui de *Tabal*, pour lui faire dépasser Mazaca dans cette direction. En tout cas, le district sud-ouest du pays de Mouschkou, celui qui touchait à la frontière occidentale de Milid, était celui de Nagi..., dont malheureusement le nom n'est pas parvenu tout entier jusqu'à nous dans les deux passages des Annales de Scharrou-kinou où il était enregistré. Les deux forteresses qui le couvraient étaient situées, nous dit-on, dans des montagnes éloignées de l'Assyrie et de difficile accès, évidemment dans le prolongement de l'Anti-taurus. Et c'est bien par là qu'une armée assyrienne venant du pays de Qoué devait le plus naturellement aborder le pays de Mouschkou, en remontant la vallée du Saros. C'est aussi par cette vallée que Mitâ, roi de Mouschkou, avait dû descendre antérieurement, en profitant de l'alliance qu'il avait alors avec les gens de Tabal, pour s'emparer les villes du pays de Qoué que Scharrou-kinou lui reprit plusieurs années avant de le faire attaquer dans son pays même (1).

Par delà le Mouschkou, dans le nord ouest de la Cappadoce, se trouve le vaste pays de Kammanou, *Kammanu rapschu*, en rapports étroits avec le Milid et associé à sa résistance contre Scharrou-kinou. Après l'avoir vaincu, ce roi y transplanta des Souti (2) de la rive orientale du Tigre(3),

(1) Botta, *Monument de Ninive, Inscriptions*, pl. 81, l. 9-13.

(2) Le Schôa' de *Ezech*. XXIII, 23.

(3) Il faut ici, dans l'inscription des Fastes et dans celle des Annales, modifier les anciennes traductions de M. Oppert, faisant coloniser la ville de Tilgarimmou par des gens de Kamanou. Les textes portent en réalité toute autre chose.

Inscr. des Fastes, l. 82 et 83 :

« Je refis à nouveau Tilgarimmou. Je fis occuper le pays de Kammanou dans son circuit par des Souti archers conquis par mes mains, et j'en étendis les limites. Je remis ce pays aux mains d'un de mes lieutenants, et il reçut l'hommage. Je l'imposai de même que du temps de Gounzinan, le roi précédent. »

Insor. des Annales, Botta, pl. 82, l. 5-7.

« Je refis à nouveau Tilgarimmou. Je fis entrer dedans des hommes con-

captifs d'une de ses précédentes guerres. On a déjà reconnu dans ce pays de Kammanou la *Cammanênê* de Strabon, *Chamanê* ou *Chamanênê* de Ptolémée.

De tous les peuples de cette région, les Mouschkay sont les plus puissants. A la fin du XIIe siècle avant notre ère, ils s'en montrent les dominateurs, sous leurs cinq rois étroitement confédérés ils ont fait la conquête du Qoumou'h et se sont avancés dans l'est jusqu'au pays d'Alzou, c'est à dire très haut dans la partie arménienne du cours de l'Euphrate. En réalité, Meschak n'est pas alors, comme dans la légende conservée par Moïse de Khorène, un conquérant arménien de la Cappadoce; c'est un peuple de la Cappadoce qui conquiert une partie de l'Arménie. Toukoulti-abal-éscharra Ier parvient à rejeter les Mouschkay au delà de l'Euphrate; et dès lors, pendant plusieurs centaines d'années, il n'est plus question d'eux dans les annales assyriennes. Rentrés dans leur territoire propre, ils y font respecter leur indépendance. Les plus grands conquérants du IXe siècle n'osent pas s'attaquer à eux, tandis que les peuples de Tabal s'empressent de payer tribut à la seule approche des armées de ces conquérants. C'est que les gens de Tabal sont dans un état de morcellement qui les rend tout à fait impuissants. Au IXe siècle, c'est la même agglomération de tribus divisées, les mêmes ἔθνη Τιβαρηνικά que les écrivains classiques nous montreront plus tard dans un pareil émiettement sur les bords du Pont-Euxin. On compte chez eux jusqu'à vingt-quatre roitelets, sans qu'il y ait un centre national. C'est seulement au VIIIe siècle que nous voyons une certaine unité s'établir chez eux, et cela en grande partie sous une influence étrangère. Ouassourme, qui règnait encore en 732, paraît avoir déjà régné sur la majeure partie de la nation. Quand Toukoulti-abal-éscharra II le détrôna et fit passer la couronne à 'Houllî, il assura à celui-ci, en échange de sa soumission à titre de vassal, la souveraineté du Tabal presqu'entier, bien qu'à tout le moins le canton de Schinou'hta demeurât indépendant. Les autres rois de Tabal que nous connaissons, successeurs et descendants de 'Houllî, Ambris,

quis par mes mains, et je les mis en possession du pays de Kammanou dans son circuit. Je les remis aux mains d'un de mes lieutenants, et il reçut l'hommage. Je les imposai de même que du temps de Gounzinan. »

le contemporain de Scharrou-kinou, Mougallon, celui d'Asschour-a'h-iddina et d'Asschour-bani-abal, essaient en vain, à diverses reprises, de se soustraire au vasselage assyrien. Ils sont toujours forcés de retomber sous son joug.

Tandis que Toukoulti-abal-êscharra II, parvenu au point culminant de sa puissance, dispose ainsi de la couronne de Tabal, le Mouschkou n'est jamais inscrit dans les listes des pays ses tributaires. Au contraire, c'est à ce moment même que le roi Mitâ enlève à un des vassaux de l'Assyrie plusieurs villes du pays de Qouê. Ce Mitâ de Mouschkou apparaît, du reste, dans les annales de Scharrou-kinou comme un prince singulièrement puissant. Il le dispute sous ce rapport, et aussi sous celui de l'acharnement contre la domination assyrienne, aux rois de l'Ourartou. Il est leur allié et marche d'accord avec eux. Son influence s'exerce avec une grande force sur le Milid, sur le Tabal, sur le Qoummou'h, et même dans le nord de la Syrie, dans le 'Hatti, jusque sur le royaume de Qarqemisch. Partout il cherche à y recruter des ennemis contre l'Assyrie. Des adversaires de Scharrou-kinou dans le nord, il est le dernier qui reste debout. C'est seulement à la suite d'une guerre malheureuse, dans laquelle son pays a été envahi, en même temps que le monarque assyrien, par sa victoire sur Maroudouk-abal-iddina en Assyrie et en Chaldée, acquiert un degré de supériorité auquel rien ne peut plus résister; c'est seulement alors qu'il se décide à implorer la paix et à envoyer un ambassadeur avec des présents au quartier général de Scharrou-kinou. Et même alors celui-ci ne le range point parmi les princes auxquels il imposa un tribut régulier et annuel. Car, après ces événements comme avant, le Mouschkou reste dans sa pleine indépendance, et sous aucun des rois postérieurs nous ne voyons les armes assyriennes y reporter leurs attaques.

Pour compléter le tableau géographique que nous venons de tracer, il faut encore placer au nord du Mouschkou, inclinant vers l'est, le long de la frontière du pays de l'Ourartou — qui au nord-ouest englobait le territoire actuel de l'Erzeroûm et au nord-est comprenait le pays d'Etiousch, s'étendant jusqu'au lac d'Erivân — le peuple de Kaschki, dont nous avons déjà signalé plus haut, à la suite de M. Schrader, l'identité avec les Colchoi de la géographie classique. Nous l'avons remarqué, Hécatée, en même temps qu'il éten-

dait les Moschoi jusqu'au Matiênoi, faisait d'eux une division de la même race que les Colchoi, et Strabon associe des Moschoi et des Colchoi dans la population du littoral et du Caucase. Naturellement la position des Kaschkay de la période historique assyrienne n'a rien à voir avec la Colchide de la géographie classique, sur les bords du Phase, où habitait plusieurs siècles plus tard, la masse principale de la nation des Colchoi. Au temps de Toukoulti abal-êscharra Ier, tandis que les Mouschkay envahissaient le Qoummou'h et jusqu'au pays d'Alzou, les Kaschkay habitaient assez près de l'Euphrate (1) pour que les Etats du 'Hatti ou du nord de la Syrie en eussent pris à leur service, avec des gens d'Ouroume, les employant à la conquête du pays de Schoubartou, voisin d'Alzou et de Pouroukouzou (2). Mais il est très naturel qu'ils aient été ensuite refoulés vers le nord, en même temps que les Moschoi et les Tibarênoi. Xénophon et Strabon signalent encore des Colchoi autour de Trapézonte, à côté des Mossynoicoi et des Tibarênoi.

L'état de choses que nous venons de décrire se maintient jusqu'au milieu du VIIe siècle avant notre ère, au temps où Asschour-bani-abal règne en Assyrie.

Cent cinquante ans plus tard, quand Darayavaous, fils de Vistâçpa, organise les satrapies de l'empire perse, tout est complètement changé. Les Tibaroi ou Tibarênoi et les Moschoi, c'est-à-dire les anciens peuples de Toûbal et de Meschech, ont perdu toute leur importance. Ce ne sont plus que de faibles débris de nations autrefois grandes, qui ont été chassés de leurs anciennes demeures et rejetés assez loin dans le nord, avec les Colchoi. Ils habitent, dans la XIXe satrapie, les montagnes qui longent le Pont-Euxin et

(1) On peut trouver un vestige de cet état de choses dans le nom de la localité de *Colchis*, que la table de Peutinger place entre Tomisa et Arsinia, sur la route de Mélitène à Amida.

(2) Prisme de Toukoulti-abal-escharra I, col. 2, l. 100; col. 3, l. 6 : *Cuneif. inscr. of West. Asia*, t, I, pl. 10 et 11.

« Quatre mille Kaschkâya et Ouroumâya, soldats au service du pays de 'Hatti l'insoumis, qui dans leur prépotence avaient pris les villes du pays de Schoubartou, soumises à Asschour, mon seigneur, — ils avaient appris ma venue au pays de Schoubartou, et l'éclat terrifiant de ma valeur héroïque les avait terrassés ; ils avaient craint la bataille et embrassé mes pieds — avec leurs richesses et deux soixantaines de chars, ainsi que les attelages de leurs jougs, je les pris et je les incorporai au nombre des hommes de mon pays. »

d'où les Moschoi, ainsi que nous l'avons fait voir, seront encore chassés un peu plus tard. D'autres populations, les Cappadociens proprement dits, les ont remplacés dans la Cappadoce ; les Arméniens de race phrygienne se sont établis dans l'Arménie-Mineure et tendent graduellement à occuper le territoire des Alarodiens ou Ourartay.

C'est que dans l'intervalle s'est produit un grand fait historique, cet écrasement des peuples de Meschech et de Toûbal dont on trouve la mention dans *Ezech.*, XXXII, 26 et 27 (1), comme celle d'un évènement accompli depuis peu.

« Là, (dans le scheôl) sont Meschech, Toûbal et toute leur multitude
et leur sépulcres sont autour d'eux ;
tous ces incirconcis sont morts par l'épée,
parce qu'ils répandaient la terreur dans le pays des vivants.
Ils ne sont pas couchés avec les héros,
ceux qui sont tombés d'entre les incirconcis ;
ils sont descendus au scheôl avec leurs armes de guerre ;
ils ont mis leurs épées sous leurs têtes,
et leurs iniquités ont été sur leurs ossements ;
car ils étaient la terreur des héros dans le pays des vivants. »

D'après la manière dont *Ezech.*, XXXVII, 2 et 3, XXVIII, 1, range Toûbal et Meschech parmi les sujets de Gôg, du pays de Mâgôg, j'ai conjecturé ailleurs que l'anéantissement et le refoulement de ces deux peuples fut un effet de la grande invasion des Scythes dans le dernier quart du VIIe siècle. C'est en effet vers cette date qu'on est conduit à le placer, d'après l'ensemble des faits que nous avons groupés. Pourtant il serait aussi possible d'admettre que cet écrasement ne fut pas l'œuvre d'un seul jour et qu'il dut commencer un peu plus tôt, sous le coup des incursions répétées des Cimmériens, par qui un des documents cunéiformes du règne d'Aschour-bani-abal nous a laissé entrevoir le roi de Tabal assez sérieusement menacé pour chercher, comme la Lydie, une protection dans la suzeraineté assyrienne.

FRANÇOIS LENORMANT.

(1) Prophétie écrite la douzième année de la captivité de Yehôyachin de Yehoûdâh (XXXII, 24 et 25), c'est-à-dire en 587-586.

LES INSCRIPTIONS DE TUNIS.

Monsieur le Directeur (1).

Il sera peut-être agréable à ceux des lecteurs du *Muséon*, qui ne sont point familiers avec les études sémitiques, de posséder la transcription et la traduction des deux inscriptions publiées dans le dernier numéro de cette *Revue*.

Les voici à votre disposition :

1re Inscription.

ל רבת לתנת פנבעל ולא-
דן בעלחמן אש נדר מח-
רי בן בעלשלך בן חמלכת
ou חמלך ou חמלן

1. A la grande dame Tanit de Penbal (ou Penibaal) et au sei-
2. gneur Bal-Hammon, auxquels a consacré Makh-
3. ri fils de Balsillek fils de Himilkat ou Himilk ou Hamelon.

La formule finale qui se trouve dans l'inscription ci-après, manque dans celle-ci.

Tous ces noms sont connus. Au point de vue graphique je ferai remarquer des formes peu communes : à la 2e ligne le *shin* est figuré comme un *tau* et à la 3e ligne le *kaf* final a une forme particulière.

Si le dernier signe n'est pas un éclat de la pierre, il faudrait lire le nom propre חמלכת Himilcat, c'est-à-dire Himilco, et non Himilk ou Hamelon.

Hamelon est possible, mais il est rare, il ne se trouve que dans un seul texte et il aurait le sens de « miséricordieux ou miserabilis » Heb. חמל. Himilk est un nom propre plus phénicien ; la première syllabe ח *hi* correspond à l'hébreu אחי

(1) Nous recevons de M. l'avocat Drouin, membre de la Société asiatique et collaborateur de la *Revue archéologique*, la lettre suivante que nous publions avec plaisir.

« frère, ami » de même que חת phénicien correspond à l'hébreu אחות « sœur, amie », par exemple, dans le nom חתמלכת Hotmilkat, de la 60ᵉ carthaginoise, et dont le sens est « amie de la reine (Tanit). »; Himilcat est le masculin « ami de la reine »; Himilk signifie « ami du roi » c'est-à-dire de Baal.

Le nom propre מכרי Makhri à la deuxième ligne se trouve déjà dans la 17ᵉ carthaginoise, c'est probablement un ethnique.

Le mot Penbal ou Penibaal est généralement regardé comme une désignation géographique empruntée aux environs de Carthage : il y avait « la grande dame Tanit de Penibaal » à côté de « Tanit de Magarat מערת ».

Les missionnaires de Saint-Louis devraient bien, s'ils ne l'ont fait déjà, chercher à identifier la prétendue île Πρόσωπον dont parle Etienne de Bysance et dont le nom serait assez la traduction de « face » de Baal.

2ᵉ Inscription.

לרבת לתנת פנבעל ולא-
דן לבעלחמן אש נדר
חמלכת בן עבדמלקרת
בן עבדאשמן כשמע קל-
א תברכא

1. A la grande dame Tanit de Penbal et au Sei-
2. gneur à Balhammon; auxquels a consacré
3. Himilco fils de Abdmelqart
4. fils de Abdeshmoun, en entendant sa (parce que vous avez entendu)
5. voix, vous le bénirez.

J'ai traduit אש נדר *ash nadar*, la formule votive, par « auxquels a consacré »; אש est le pronom relatif phénicien (Héb. ש et אשר); on traduit généralement ainsi « vœu fait par. » Tous ces mots sont expliqués depuis longtemps.

La formule finale כשמע קלא תברכא est bien connue, cependant d'après le fac-simile que vous publiez, il y aurait place pour une ou deux lettres entre l'א final de קלא et le ת de תברכא; il faudrait un estampage pour se prononcer sûrement.

Ed. Drouin.

CYRUS ET L'ORIGINE DES ACHÉMÉNIDES.

(SUITE).

Avant de continuer cette discussion, je dois répondre à deux reproches que M. Babelon m'adresse dans un second article. Ainsi, par exemple, il formule le premier en disant que «je me préoccupe fort peu de faire concorder mes déductions philologiques avec l'histoire.» J'avoue entendre pour la première fois proclamer la nécessité de mettre d'accord deux branches d'études aussi différentes l'une de l'autre. Depuis quand le résultat philologique que par exemple le mot français *eau* vient du latin *aqua* dépend-il de la date précise de l'expédition de César dans les Gaules? M. Babelon entend-il par l'expression *déduction philologique* l'interprétation matérielle des textes épigraphiques et exige-t-il qu'elle soit façonnée en sorte qu'elle ne contredise jamais les manuels d'histoire? Alors, je me garderai bien de suivre son conseil, et cela par deux bonnes raisons. Premièrement, l'épigraphiste *n'est pas de bonne foi* s'il modifie le sens naturel et logique d'un passage dans le but de le conformer à une idée préconçue, quelque respectable qu'elle soit. L'épigraphiste n'a qu'un devoir, celui de traduire scrupuleusement son texte et n'a pas à se préoccuper des conséquences. En second lieu, les textes épigraphiques, sauf quelques exagérations de langage ou des mensonges prémédités, relatent *des faits réels*, tandis que les historiens, même les plus véridiques, étant pour la plupart postérieurs aux évènements qu'ils racontent, donnent tout au plus *des faits probables*. Par conséquent, c'est l'histoire des historiens qui doit céder le pas à l'histoire des documents contemporains et non pas l'inverse.

Ce qui me fait croire que la dernière explication est la vraie, c'est que M. Babelon est en effet avant tout préoccupé

de serrer les textes épigraphiques dans le moule de l'histoire reçue. Il me suffit de citer comme exemple le membre de phrase « il mourut » qui, grâce à l'ingénieuse substitution de sujet imaginée par M. Babelon mérite de passer à la postérité comme le fameux « qu'il mourût » de Corneille. Défendre l'Ecriture sainte est une tâche louable et ce n'est pas moi qui y trouverai à redire, seulement cette défense ne doit pas se faire aux dépens du sens évident des documents authentiques, une fois qu'on reconnaît leur véracité.

En second lieu M. Babelon cite à plusieurs reprises une phrase de moi : le règne de Balthasar doit être définitivement rayé de l'histoire » afin de faire accroire aux lecteurs des *Annales* que je nie absolument l'existence de ce personnage biblique, tandis qu'en réalité j'y ai ajouté la réserve suivante : « à moins d'admettre que Balthasar et Nabonid ne font qu'un. » J'ai donc indiqué le moyen, unique suivant moi, de maintenir l'historicité de ce prince. Libre à M. Babelon de rejeter ma solution et d'en proposer une meilleure, mais il ne lui est point permis de m'attribuer une opinion que je n'ai pas.

Mais passons aux points en litige et tâchons d'en préciser la portée exacte.

Première question. — *Arsamès et Ariaramnès ont-ils régné?*

M. Babelon prétend tout d'abord que la généalogie des Achéménides est le premier des points contestés. Plus loin, prenant le grand ton que donne la satisfaction d'une victoire péniblement gagnée, il affirme « le caractère indiscutable du tableau généalogique qu'il a dressé, » et ajoute qu'il faut de sérieux motifs pour déclarer vanterie et mensonge « une généalogie qui concorde avec toutes les sources antiques et qui ne heurte aucune des données générales de l'histoire. » Celui qui prendra la peine de relire le premier article de M. Babelon au n° 4 des *Annales*, ainsi que ma réponse au n° 6, verra que la généalogie des Achéménides n'a fait l'objet d'aucune contestation. J'ai seulement révoqué en doute le caractère de *rois* que Darius attribue à deux de ses ancêtres : Arsamès et Ariaramnès. L'opinion que ces personnages n'ont pas régné a été émise avant moi par M. Oppert, à l'autorité duquel M. Babelon aime à recourir en cas de besoin. M. Oppert ne saurait être suspecté de méfiance envers Darius,

puisqu'il avait cherché à justifier l'affirmation de ce prince au moyen d'une solution extrême (1), tellement il avait confiance en ses paroles. M. Babelon n'est pas le seul à repousser une hypothèse imaginée uniquement dans le but de sauver la *véracité* d'un homme aussi peu scrupuleux que Darius (Hérodote, III, 72), mais néanmoins les raisons qui plaident contre les règnes d'Arsamès et d'Ariaramnès en Perse demeurent entières et inébranlables :

1° Les Perses, depuis leur soumission à Phraortès, étaient si méprisés par les Mèdes que les hommes les plus nobles parmi eux étaient considérés comme bien inférieurs à des Mèdes de médiocre condition (Hérod., I, 107). Ceci prouve clairement que la Perse avait perdu la dernière ombre d'indépendance et formait une simple annexe de la Médie.

2° Arsamès était contemporain de Cyrus II le Grand ; or, comme à cette époque l'histoire ne connaît aucun autre roi en Perse, il s'ensuit nécessairement que le premier n'a pas régné.

3° Tous les historiens de la Perse commencent leurs récits par l'avènement de Cyrus et ne mentionnent aucun roi antérieur ; ceci tend à prouver qu'Achéménès lui-même n'a pas régné ou du moins n'a pas régné en Perse.

Après ces raisons péremptoires pour la négative, il me semble inutile de demander dans quelle ville de Perse Arsamès et Ariaramnès auraient régné, bien que la prévision de cette demande cause un sérieux embarras à mon contradicteur. M. Babelon se console avec l'idée que « des découvertes ultérieures nous diront un jour dans quelle ville de la Perse régnait la branche cadette des Achéménides. » Nous acceptons faute de mieux le renvoi aux calendes grecques qui arrange tout. Nous admettrions difficilement l'affirmation de M. Babelon qu'à l'époque de la domination des Mèdes « la Perse était morcelée en une foule de petites *souverainetés indépendantes* les unes des autres, » parce qu'elle est formellement contredite par « l'autorité » de Darius, d'après lequel la royauté était l'apanage exclusif de la famille des Achéménides :

(1) M. Oppert avait supposé que cinq parmi les huit rois dont parle Darius étaient antérieurs à Archéménès.

Ultu ubût TVR-KAK-MES anini (?), ultu abût zir-uni charri chunu.

« Depuis le (temps des) ancêtres nous sommes princes, depuis le temps des ancêtres nous sommes leurs rois. »

Je cite de préférence ce passage parce que les deux caté gories de haute noblesse qu'il mentionne sont parallèles aux *deux séries* de noblesse auxquelles Darius fait allusion dans le passage suivant et rend ainsi très vraisemblable d'avance, que l'une des deux n'a pas régné de fait. J'ajouterai encore qu'en disant que l'inscription de l'obélisque de Nimroud énumère, *en Perse*, jusqu'à vingt sept rois indépendants les uns des autres, on commet une erreur des plus étranges, car le *Barsua* ou *Parsua* des rois assyriens n'est nullement la Perse, mais une contrée située aux environs du lac d'Ourmia dans l'Iran septentrional.

Deuxième question. — *Cyrus et ses ancêtres où ont-ils régné?*

Cyrus donne à ses ancêtres et à lui-même le titre de rois de la ville d'An-cha-an. Etant donné d'une part que la Perse n'avait pas de rois sous la domination mède, d'autre part que la résidence de Cyrus fut constamment à Suse et nulle part ailleurs, les assyriologues, guidés en outre par la ressemblance de *An-cha-an* avec l'expression *An-za-an* qui figure au protocole des rois indigènes de Suse, ont admis d'un commun accord que *An-cha-an* était une contrée susienne. Dans son premier article, M. Babelon ne songea point à combattre un résultat dû à l'unanimité de savants compétents ; il émit seulement l'avis contraire au mien, en disant que Cyrus ne régnait pas à Suse mais dans une autre ville de la Susiane. A cela j'ai répondu que les conquêtes de Cyrus ne seraient pas possibles s'il n'était pas maître de la Susiane tout entière, la capitale comprise J'ai ajouté que, conformément à la méthode ordinaire du déchiffrement des cunéiformes, le complexe *An-cha-an* dont les deux dernières syllabes sont écrites phonétiquement, se lit probablement *Chou-cha-an* = *Chouchan* et offre ainsi le nom sémitico-assyrien de Suse. Voilà où en était naguère la question. Depuis, elle a tout-à-fait changé de face, car, dans son second écrit, M. Babelon, se rendant imparfaitement compte de la cause qui a déter-

miné l'unanimité des assyriologues sur le fond et préoccupé de faire des Achéménides des Aryens *pur sang*, s'arrête à la solution « par trop héroïque, » que je lui avais indiquée en plaisantant, savoir que *An-cha-an* est une ville de la Perse. Malheureusement, les historiens n'admettent certainement pas une fiction aussi gratuite, d'après laquelle les deux branches des Achéménides auraient régné en Perse l'une à côté de l'autre sous la domination des Mèdes. Il est avéré, du reste, que ni Darius ni ses successeurs ne font la moindre mention d'édifices élevés en Perse par leurs prédécesseurs, ce qui rend hors de doute que ce pays n'a pas formé à cette époque le centre d'une royauté tant soit peu importante, Enfin, l'attachement des Achéménides pour Suse était telle qu'à partir de Cyrus ils ne buvaient d'autre eau que celle du fleuve qui passe à Suse, le Choaspès, eau qu'on renfermait dans des vases d'argent après l'avoir fait bouillir et qu'on transportait à leur suite sur des chariots (Hérodote, I, 188). A moins de fermer les yeux, il est impossible de ne point y voir l'expression d'un patriotisme ardent et datant de loin. Ces raisons ainsi que celles que j'ai exposées dans mes écrits antérieurs sur cette question ne sont nullement contredites par le titre « roi de Perse » que le chroniqueur babylonien donne une fois à Cyrus, cela prouve seulement que ce prince était alors maître de la Perse. Cyrus prend aussi le titre de « roi de Babylone ; » s'en suit-il qu'il est d'origine babylonienne ou seulement qu'il résidait à Babylone? Quoi de plus naturel que celui qui gouverne tant de pays par le droit de la conquête soit nommé roi de ces pays ; ce qui importe, c'est le titre officiel que le conquérant donne lui-même à sa famille ; or, ce titre, solennel entre tous, n'est autre que celui de « rois de Suse » ou si l'on veut, « roi de Susiane. »

Cependant M. Babelon assure qu'il est historiquement impossible que les ancêtres de Cyrus aient été rois de Suse et de la Susiane. Voici comment il formule son objection : « Les ancêtres de Cyrus, rois, comme lui, de la ville d'Ansan, sont contemporains des rois de Babylone : Nabopolassar, Nabuchodonosor, Nabonid. Or, lors de la ruine de l'empire de Ninive..., quand Cyaxarès, roi des Mèdes, et Nabopolassar, roi de Babylone, s'en partagèrent les dépouilles, le roi de

Babylone joignit à ses possessions la province d'Elam dont Suse était la capitale. Suse fit, depuis cette époque, partie de l'empire chaldéen qui ne fit que s'accroître sous Nabuchodonosor; les frontières en restèrent intactes du côté de la Médie, et la paix que Nabuchodonosor avait conclue avec Astyage, roi des Mèdes, ne fut pas troublée un seul instant. Suse faisait encore partie de l'empire chaldéen peu avant la prise de Babylone par Cyrus... S'il en est ainsi, comment M. Halévy peut-il placer dans cette ville les ancêtres de Cyrus? » A cette histoire *sui generis* puisée dans je ne sais quel manuel, ma réponse sera très catégorique :

1° Il n'est pas vrai que Nabopolassar ait aidé Cyaxarès à détruire Ninive. Les tablettes d'Assurahiddin II, dernier roi d'Assyrie, ne mentionnent parmi les envahisseurs que les Maniens (Arméniens), les Gimirs (Scythes?) et les Mèdes; point de trace des Babyloniens.

2° N'ayant pas contribué à la défaite de l'Assyrie, Nabopolassar n'eut pas à en partager les dépouilles. Si Nabuchodonosor reprend les pays occidentaux, qui faisaient jadis partie de l'empire assyrien, c'est que les Mèdes étaient engagés dans de longues guerres avec les peuples du nord, surtout avec la grande puissance lydienne.

3° Les rois de Babylone, loin d'avoir conclu un traité de paix avec les Mèdes, étaient constamment les alliés de leurs adversaires, les rois de Lydie (Hérodote, I, 77). C'est en faveur d'un de ces derniers que Labynète Ier (probablement Nabuchodonosor) assisté de Syennésis, roi de Cilicie, fut médiateur de la paix entre les deux puissances belligérantes (*ibidem*, I, 74). Il y a plus, Hérodote nous apprend que les fortifications de Babylone ainsi que les œuvres de défense qui furent construites dans le reste de la Babylonie sous les premiers rois indépendants (Nitocris) avaient été exécutées dans le but de prévenir l'attaque des Mèdes (*ibidem*, I, 185). On voit par là que si les Mèdes se sont abstenus d'attaquer la Babylonie, ce n'était pas par amitié pour ceux-ci, mais parce qu'ils les ont trouvés en parfait état de défense et assurés en outre du secours des Lydiens. Ceci est tellement vrai que Cyrus lui-même n'osa envahir la Babylonie avant d'avoir renversé la puissance de Crésus.

4° La Susiane, même après la terrible invasion d'Assur-

banipal, a conservé son indépendance intacte et n'a pas été annexée à l'Assyrie. Depuis le départ de l'envahisseur, ce pays, ruiné mais indomptable n'a certainement pas tenté la cupidité de Nabopolassar qui avait avant tout à se prémunir contre la puissance menaçante des Mèdes, et lorsque Nabuchodonosor se sentit assuré de ce côté, il préféra se jeter sur des pays riches et depuis longtemps soumis à l'empire assyrien. Aucun intérêt n'eût pu l'engager dans une longue guerre contre des montagnards pauvres, qui dans l'intervalle s'étaient réunis, braves et compactes, sous le drapeau de rois capables venus de la Perse. Tout porte donc à croire que la Susiane n'eut rien à démêler avec le nouvel empire babylonien. Du côté de la Médie le danger était plus reel, surtout après que Phraortès eut asservi les Perses, mais là encore la bravoure et la pauvreté des habitants, d'une part, la proximité de la Babylonie de l'autre, voilà des considérations qui ont dû militer dans le conseil des rois mèdes en faveur de l'abstention (1). N'oublions pas que les Susiens étaient les fidèles alliés de Babylone contre la puissance assyrienne, leur ennemie commune. Les malheurs de la Susiane qui formaient le pendant de l'asservissement de la Babylonie durent cimenter encore plus solidement l'amitié entre les deux pays; et l'on veut que la Babylonie ait cherché à asservir le seul peuple ami sur lequel elle pouvait compter en cas de nécessité? Evidemment, ce n'est pas sérieux. J'ai à peine besoin de dire que la présence du prophète Daniel à Suse, la troisième année de Balthasar (Dan., VIII, 2) ne prouve pas le moins du monde que cette capitale appartenait au roi de Babylone, car Suse reçut une population juive aussitôt après l'exil des dix tribus (Isaïe, XI, 11) et les juifs se déplaçaient facilement d'un pays à l'autre sans éveiller l'attention.

Les considérations qui précèdent suffisent pour démontrer que la Susiane, grâce à la rivalité des empires mède et babylonien, garda son indépendance sous le gouvernement des

(1) Un texte de Nabonid, récemment découvert par M. Pinches, montre que Cyrus était néanmoins vassal d'Astyage, mais très méprisé de lui, ce qui confirme de nouveau le rapport d'Hérodote relatif au profond mépris avec lequel les Mèdes regardaient mêmes les plus nobles parmi les Perses. Le texte auquel je fais allusion appelle Cyrus *aradsu çahri* « le petit serviteur d'Astyage. »

premiers Archéménides. Les Perses, impatients de secouer le joug avilissant des Mèdes, cherchaient un chef et Cyrus n'eut qu'à se montrer pour qu'il fût acclamé par ses compatriotes, lesquels trouvaient en lui un prince de leur sang et un général habile. Ainsi s'établit la réunion de la Perse et de la Susiane en un seul royaume, et les Susiens, contents de l'accroissement de puissance de leur dynastie, restèrent tranquilles jusqu'au moment où Darius, fils d'Hystaspe, qui leur était étranger, se fût emparé du trône perse.

Ayant établi le résultat historique, il faut que je m'arrête encore un instant sur le nom géographique *An-cha-an* qui cause tant d'embarras à mon contradicteur. M. Babelon insinue que j'ai dû abandonner l'assimilation de *An-cha-an* (avec *chin*) et de *An-za-an* (avec *zaïn*) qui figure dans les inscriptions officielles des rois de Suse. Rien n'est moins vrai : tout ce que j'ai dit c'est que l'équation *An-cha-an* = Suse est indépendante de ladite assimilation. Au contraire, je suis aujourd'hui plus convaincu que jamais de la presque identité de ces expressions qui, prises dans un sens général, désignent la Susiane. La preuve réside dans la formule même que M. Babelon extrait des textes susiens.

Chutruk-Nahunti châk Halludus An-in Chuchinak gîg sûnkîk An-za-an Chuchunqa.

Remarquons d'abord que dans la vieille traduction que suit M. Babelon il y a autant d'erreurs que de mots ; le sens exact est « Chutruk-Nahunti, fils de Halludus, adorateur de Chouchinak (dieu suprême des Suses), souverain du royaume de Anzan (et) de Chouchounka ». Les deux derniers noms représentent visiblement les deux divisions administratives de la Susiane, de même que les noms de Sumir et d'Akkad représentaient l'ensemble de la Babylonie. De la ressemblance de *Chuchunqa* avec *Chuchun*, nom indigène de Suse, il ressort avec certitude que le premier désigne la province même où était située la capitale, c'est-à-dire la partie orientale de la Susiane, celle qui confine à la Perse. S'il en est ainsi, il s'ensuit que *An-za-an* désigne la partie occidentale, celle qui avoisinait le bas Tigre et la mer adjacente. Mais cette partie de la Susiane est précisément le *Elam* des

inscriptions assyriennes et non point la Perse comme l'a imaginé tout gratuitement M. Babelon, qui semble même oublier que la Susiane atteint le golfe Persique. En effet, les rois de ces inscriptions dont les noms portent un cachet susien et qui résidaient à Suse n'auraient pas mentionné *An-za-an* en premier lieu si c'était un pays étranger. Il y a d'ailleurs encore d'autres preuves tirées des textes cunéiformes contre l'hypothèse, d'après laquelle la Perse aurait anciennement fait partie du royaume susien, c'est une fiction qui s'évanouit au moindre examen. Maintenant l'analogie de *An-za-an* et *An-cha-an* étant frappante et indubitable (1), on en conclut aisément que le dernier terme répond également au nom géographique d'Elam qui, chez les Sémites, désignait par extension la Susiane tout entière (Daniel, VIII, 2 et textes cunéiformes). Ceci dit, on s'explique parfaitement pourquoi les scribes de Cyrus remplacent la syllabe *za* par *cha ;* leur but est de mettre le lecteur assyrien en mesure de déchiffrer du premier coup le nom populaire de la province d'*An-za-an*, à savoir *Asschan* (2). Voilà le mot de l'énigme. En d'autres termes : l'application à la Susiane du complexe idéophonique *An-cha-an* s'imposerait alors même que le rapprochement de *An-za-an* eût été inconnu ou reconnu comme inexact, ce qui, on vient de le voir, n'est nullement le cas. Je crois que c'est assez clair.

(1) Cette vérité élémentaire vue par MM. Racolinson, Sayce et moi dès la première découverte des textes babyloniens relatifs à Cyrus, est donnée par M. A. Delattre comme une découverte nouvelle et personnelle à lui, dans le dernier numéro du *Muséon*, p. 53. C'est un peu trop tard. M. Delattre aurait également pu se dispenser de rappeler aux assyriologues le passage des inscriptions de Sennachérib rapportant que l'armée du roi de Susiane, son adversaire, se composait de gens *de Parsouash, d'Anzan, de Pashirou, d'Ellipi, de Chaldée* et *d'Arami*. Dans ce passage, *Anzan* désigne naturellement l'Elam dans le sens large du mot, c'est à dire la Susiane tout entière, attendu que les troupes susiennes proprement dites ne peuvent pas manquer dans l'énumération. L'assertion contraire de M. Delattre vient de ce qu'il croit qu'il s'agit d'une *ligue de divers pays* avec le roi de Susiane ; c'est une appréciation gratuite qui n'a rien pour elle dans le contexte du récit. Du reste, les lecteurs du *Muséon* auraient su gré à M. Delattre s'il leur avait dit quel était selon lui ce pays d'*Anzan* qui, d'une part n'est pas la Perse, de l'autre ne serait pas la Susiane?

(2) La lecture *Chouchan* est exclue par cette raison que la forme hiératique assyrienne de Suse est *Su-sin-ki*. Cette circonstance m'a échappé plus haut.

Troisième question. — *Qui est Balthasar?*

M. Babelon a émis à ce sujet deux hypothèses. Selon la première Balthasar aurait régné « pendant quelques semaines » dans Babylone assiégée par l'armée de Cyrus. Selon lui, la révolution qui éclata dans la province d'Akkad à l'apparition de Cyrus était dirigée non en faveur du conquérant mais en faveur de Balthasar, fils de Nabonid, qui était aussi chéri du peuple babylonien que son père en était détesté. Balthasar, accouru de la province et ayant détrôné son père dans la capitale assiégée, serait mort en *roi* et pleuré par les habitants; mais par cela il fallait rapporter le sujet de *il mourut* à Balthasar et non à Nabonid comme l'ont pensé les assyriologues. Il me paraît inutile de répéter ici les considérations que j'ai exposées dans ma réponse contre cette thèse aussi gratuite que dénuée de fondement. J'avais aussi rappelé à l'auteur que le livre de Daniel mentionne la troisième année du règne de Balthasar (VIII, 1). Aussi M. Babelon abandonne cette thèse pour lui en substituer une nouvelle qui ne conserve de la première que la « violente substitution de sujet » *il mourut*, mais en diffère pour tous le reste. D'après cette thèse empruntée à la « Chronologie » de Larcher, Balthasar aurait été associé au trône de son père Nabonid et aurait pris seul les rênes du gouvernement à la retraite de celui-ci, retraite qui aurait eu lieu trois ans avant la prise de Babylone par Cyrus. On sait que Larcher a inventé cette retraite tout exprès afin de caser convenablement le récit de Daniel, et M. Babelon qui l'accepte poursuit le même but. Cela irait à merveille s'il n'y avait pas une petite difficulté imprévue : c'est que les meilleurs historiens de l'antiquité, Hérodote, Bérose et Ptolémée, sans compter les autres, disent formellement que Nabonid était le dernier roi de Babylone, celui même que Cyrus détrôna lorsqu'il se fut emparé de la ville. A ces autorités respectables, viennent se joindre les témoignages occulaires du chroniqueur babylonien et du scribe de Cyrus, qui ne parlent que de Nabonid et de son détestable gouvernement, auquel ils attribuent la chute de la dynastie nationale et son remplacement, par une dynastie étrangère. Ceci exclut absolument la possibilité d'intercaler entre Nabonid et la prise de Babylone un règne de trois ans d'un caractère res-

taurateur et jouissant de l'affection de tout le peuple. Il y a plus, dans cette hypothèse, Nabonid n'aurait régné que quatorze ans au lieu de dix-sept que lui donnent d'un commun accord les auteurs et les inscriptions. M. Babelon ne s'est même pas demandé contre qui aurait été dirigée alors l'insurrection d'Akkad si Nabonid avait déjà abdiqué au trône depuis trois ans en faveur du populaire Balthasar. En un mot, les deux suppositions sont également insoutenables et le seul moyen de sauver le règne de Balthasar est celui que j'ai indiqué dès le début, savoir : l'identification de ce prince avec le Nabonid des historiens et des documents indigènes. Les cas où le père et le fils portent le même nom sont tellement fréquents qu'il ne subsiste pas une ombre de difficulté à l'admettre dans cette circonstance particulière.

Après avoir élucidé les trois questions principales, je suis obligé de toucher la question concernant Darius le Mède et d'autres points secondaires auxquels M. Babelon donne quelques développements dans son second article et qu'il représente d'une manière peu exacte. A propos de Darius le Mède, M. Babelon a fait une nouvelle étude afin d'appuyer l'opinion de Josèphe qu'il fait sienne et d'après laquelle Darius le Mède serait le même que Gobryas ou Gubaru (non Ugbaru) général de Cyrys que mentionnent les inscriptions cunéiformes. Voici les ressemblances qu'il signale entre ces deux personnages : 1° Gobryas comme Darius le Mède est d'origine Mède, car Cyrus représente les Perses tandis que Gobryas est particulièrement le chef des Mèdes. Darius le Mède était probablemant descendant des anciens rois de Médie, car Josèphe dit qu'il était parent de Cyrus ; 2° Gobryas comme Darius le Mède est établi gouverneur de Babylone, après la prise de la ville : le texte d'Hérodote le dit formellement..., les inscriptions disent que Ugbaru fut établi « gouverneur de la ville, pour gouverner sous les ordres de Cyrus ; » 3° Cyrus aurait dû prendre le titre de « roi de Babylone » dès la prise de la ville... ; or, les contrats datés de son règne ne lui donnent ce titre que trois ans après son entrée dans la capitale de Chaldée : il existe donc là une lacune qui se trouve comblée par la vice-royauté de Gobryas ou Darius le Mède. » Malheureusement les preuves abondent pour démontrer le caractère chimérique de toutes ces assertions.

Premièrement, l'origine mède de Gobryas ne repose sur aucune donnée authentiqne. La haine des Perses contre les Mèdes, leurs oppresseurs, était encore trop forte au temps de Cyrus pour que celui-ci ait choisi son général en chef parmi cette nation. Gobryas était donc de nationalité perse et très probablement le même qui dix-sept ans plus tard aida Darius à tuer le mage (Hérodote, III, 78). Ce fait résulte également de sa parenté avec Cyrus, car, d'après le témoignage explicite des textes cunéiformes, ce conquérant descend directement d'Achéménès et n'a aucun lien de famille avec des personnages mèdes, comme le croyaient à tort les auteurs grecs. Il est étonnant que M. Babelon ne se soit aperçu que la donnée de Josèphe ruine son affirmation relative à l'origine mède de Gobrias.

Deuxièmement, Gobryas n'a jamais régné. La chronique babylonienne nous apprend qu'il était ancien gouverneur de *Guti*, province du Kurdistan. Il n'a jamais été nommé gouverneur de Babylone, comme on l'avait admis au début sur la foi du premier traducteur. Le texte dit seulement que Gobryas et les autres gouverneurs qui étaient à la tête de l'armée furent chargés d'exécuter les ordres de Cyrus relatifs à l'amnistie générale et à la réintégration dans leur lieu d'origine des divinités retenues dans le panthéon de Babylone :

Kurach chulum ana Babili gabbichu kibi, Gubaru pihatichu pihati (signe du pluriel) ina Babili iptekid, u ultu arhi Kisilimi adi arhi Adari ili cha mat Akkad cha Nabunaid ana Babili ucheriduma ana manuhichun uttiru.

« Cyrus proclama une amnistie générale aux Babyloniens (mot à mot : annonça la paix à la totalité de Babylone ») et il en confia l'exécution à Gobryas (ancien) gouverneur et à (ses autres) gouverneurs (qui étaient) à Babylone ; et, depuis le mois de Kislew jusqu'au mois d'Adar, il fit rétablir dans leurs sanctuaires (mot à mot : « leur lieu de repos ») les dieux du pays d'Akkad que Nabonid avait fait descendre à Babylone. »

De là à faire de Gobryas un « gouverneur pour gouverner

sous Cyrus, » il y a bien loin. Encore plus fantaisiste est la tentative d'en faire pendant deux ans un vice-roi de Babylone.

Troisièmement, la prétendue lacune de deux ans que l'on comble par la vice-royauté de Gobryas repose à la fois sur une fausse argumentation et sur deux erreurs de fait. De ce que les contrats d'intérêt privé appellent Cyrus « roi des pays » pendant les deux premières années subséquentes à la conquête, on peut conclure tout au plus que les Babyloniens, revenus de leur premier mouvement favorable, hésitaient à admettre le conquérant comme leur roi légitime, non pas que le conquérant comme leur roi légitime, non pas que le conquérant lui-même ne se servit pas du titre de « roi de Babylone. » L'absence de ce titre n'a de valeur que si elle se fait remarquer sur une inscription émanée immédiatement de Cyrus, et une pareille inscription est encore à découvrir. Du reste l'on n'a qu'à ouvrir les *Documents juridiques* de MM. Oppert et Ménant à la page 267 pour trouver un contrat daté de la seconde année de Cyrus où celui-ci porte le titre de « roi de Babylone, roi des pays. » Voilà donc la prétendue lacune restreinte à une année même dans les actes d'intérêt privé. En ce qui concerne la première année, le simple bons sens indique que l'inscription de Cyrus n'a pas été gravée longtemps après les évènements qu'elle raconte, lesquels évènements consistent dans la prise de la ville, les restitutions des divinités et la permission donnée aux étrangers de retourner chez eux et d'y exercer librement leur culte. Tout cela a été exécuté dans la première année (Esdras, I, 1) ; or, dans cette inscription, Cyrus prend officiellement le titre de « roi de Sumir et d'Akkad. » Voilà la prétendue lacune tout-à-fait comblée au point de ne permettre la moindre intercalation. La seconde erreur, relative à Gobryas, est encore plus incroyable, car la chronique babylonienne dit formellement que Gobryas quitta Babylone huit jours après l'entrée de Cyrus, et comme il n'en est plus question dans les textes contemporains, on peut admettre avec une presque entière certitude que, la guerre terminée, Gobryas retourna dans sa province, et qu'il continua de la gouverner jusqu'à l'usurpation du faux Smerdis. Au reste, si Cyrus avait éprouve le besoin d'établir une vice-royauté à

Babylone, il aurait confié cette charge à son fils Cambyse qu'il associa en effet à son trône quelques années plus tard. On sait maintenant par de nombreux contrats que Cambyse prit le titre de « roi de Babylone » du vivant de son père, celui-ci aurait donc dans tous les cas préféré son fils à un étranger.

En un mot, l'identification de Darius le Mède avec Gobryas est renversée par des faits historiques d'une authenticité incontestable.

Pour terminer, je crois utile de résumer très succinctement les résultats des précédentes recherches :

1° Les ancêtres de Darius, Arsamès et Ariaramnès, n'ont pas régné.

2° Les Achéménides de la branche de Cyrus ont régné à Suse et non pas en Perse.

3° Balthasar est le même que Nabonid ou n'est pas.

4° Darius le Mède ne peut pas être le même personnage que Gobryas.

J. Halévy.

CONCLUSION.

Les pages suivantes étaient écrites avant que j'eusse pu lire la note que M. le prof. Halévy a ajoutée à la page 269. Elle me dispenserait presque de toute remarque ultérieure. On y voit, en effet, que Cyrus était vassal d'Astyage. Ce ne pouvait être, à coup sûr, que comme roi de Perse. Sans doute les Achéménides n'auraient point abandonné leur pays pour aller être en Susiane les *petits serviteurs* des rois Mèdes. Et le roi de Susiane ne pouvait certainement être traité de la sorte, alors que l'Assyrie dans toute sa puissance, n'avait pu assujettir ce pays. Croit-on enfin que les rois Babyloniens, maîtres de l'Assyrie, eussent souffert l'assujettissement de la Susiane à la Médie? Tout cela se serait-il passé sans laisser de trace dans l'histoire? Non sans aucun doute. Les considérations présentées par M. Halévy à la page 269 le prouvent suffisamment. Cyrus avait donc le double titre de roi d'Ansan et de chef tributaire de la Perse.

Je pourrais m'arrêter ici; mais il sera mieux d'ajouter les considérations suivantes qui corroboreront cette conclusion.

Nos lecteurs ont maintenant en mains toutes les pièces du procès. Pour les compléter je dois ajouter que M. le professeur Sayce, dans un dernier article (Academy 25 oct.) où il traite cette question, n'invoque plus comme argument que l'autorité de Ctésias (1) et la religion de Cyrus. Il sera permis de poser finalement les conclusions; je le ferai aussi brièvement que possible. Mais écartons d'abord les questions accessoires qui ne peuvent qu'embarrasser inutilement la discussion.

1° *Religion de Cyrus.* Les inscriptions babyloniennes ont prouvé que Cyrus n'était pas zoroastrien. Cette découverte a pu surprendre ceux qui persistent à croire que la religion

(1) Quant à cette autorité il nous suffira de rappeler ce qui a été dit au *Muséon*, I. 4.

avestique remonte à une haute antiquité et que la Perse du VIe siècle (A. C.) était zoroastrienne. Qu'il me soit permis de rappeler que dès 1877 et dans différents ouvrages j'ai soutenu et cherché à démontrer que la religion de Zoroastre s'était introduite en Perse au plus tôt sous les Darides, que Darius lui-même, bien qu'adorateur d'Ahura Mazda, n'était pas zoroastrien (pas plus qu'on n'est mahométan parce que l'on appelle « Dieu » *Allah*). J'ai montré qu'au contraire le zoroastrisme appartenait aux Mages, que c'était cette religion persécutrice que Gaumatas avait introduite de force pendant son règne éphémère. Les croyances de Cyrus ne prouvent donc rien contre sa nationalité persane (Voir nos *Etudes avestiques*, *Origine du zoroastrisme*, *Introduction à l'étude de l'Avesta et du Mazdéisme*).

2° *Royauté des ancêtres de Darius*. J'ai démontré dans le n° 4 an. 1882 du *Muséon* que Darius n'affirme nullement que ses ancêtres aient régné, que ses paroles impliquent même le contraire, puisqu'il évite de parler d'eux et se sert expressément du terme *tauma*, famille, race (huit de ma race ont été rois). C'est donc sans motif qu'on l'accuse de mensonge et que l'on s'inscrit en faux contre ses assertions. Le principe que lui attribue Hérodote (III, 72) est directement contraire à ceux que Darius affiche lui-même dans ses monuments; partout et toujours il flétrit le mensonge. Je m'étonne que M. Halévy attribue ici une importance supérieure au racontar d'Hérodote, vu surtout qu'il s'agit non point d'un récit historique, mais d'un de ces discours que les historiens grecs et latins les plus véridiques se plaisaient à mettre dans la bouche de leurs héros. En tout cas Darius n'a point menti en ce point; c'est ici la chose essentielle et suffisante.

3° Les savants assyriologues, à qui la science doit tant de précieuses conquêtes, devraient se garder d'attribuer à leur champ d'étude une importance unique et absolument prépondérante.

Si l'histoire écrite en trois langues sur le rocher éternel, à la vue de tous les peuples, peut être arguée de faux, que sera-ce de ces monuments microscopiques dont personne ne sait parfois, d'une certitude absolue, l'origine ni l'emploi, et dont les contemporains ne pouvaient certainement pas contrôler la véracité.

En tout cas, où sont leurs titres à l'infaillibilité? Qu'on veuille bien nous les montrer. — Evidemment les inscriptions achéménides ont une bien autre authenticité.

Je dis ceci en passant et comme principe général, sans mettre en doute, dans le cas présent la véracité des pièces babyloniennes, bien que M. Pinches lui-même l'ait mise en question. On sait combien, par ex., les texte égyptiens contiennent de choses suspectes.

4° L'*Ansan*, *Anzan* ou *Anshan*, dont Cyrus est dit roi, n'est point probablement la Susiane, l'Elam. Le texte de Sennachérib rappelé par le P. Delattre (*Muséon*, II, 1, p. 53) le montre d'une manière assez claire (1). Comment d'ailleurs ne pas être frappé de ce fait que Cyrus n'est point qualifié de roi d'*Elam*, le nom le plus fameux de la Susiane, mais simplement d'*Ansan*. Il est clair que ce n'est point sans raison; et de raisons, il ne peut y en avoir qu'une, c'est que l'Ansan n'est pas l'Elam. L'équation *Anzan*, *Anshan* = *Chouchan*, fruit d'une simple conjecture est donc fort douteuse. J'oserais ajouter qu'il n'est pas bien certain que l'Anzan de Cyrus soit celui des rois d'Elam-ti, La ressemblance des noms n'y fait rien. La variété de l'orthographe n'est-elle pas un indice d'une confusion entre deux noms différents? De ce que l'on ne peut assigner une position certaine sur la carte à l'Ansan de Cyrus, il ne s'en suit pas sans doute que c'est l'Elam.

5° Comment en outre croire qu'un petit prince persan dépossédé, qui avait nom Achéménès ou Caispis, ait pu conquérir cette Susiane que les puissants monarques d'Assyrie n'avaient jamais pu incorporer à leur empire; de plus que les Susiens se fussent ainsi soumis à cet étranger sans puissance, que les rois babyloniens maîtres de l'Assyrie l'eussent laissé sans résistance achever cette conquête et se soumettre aux Mèdes? Rien de tout cela n'est admissible.

(1) Pourquoi, en effet, ce changement de nom dans une même phrase. Un roi parlerait-il ainsi de ces sujets en les mêlant aux étrangers? Le roi d'Elam-ti réunit en une grande ligue les gens de Parsuah, d'Anzan, de Pashiro, toute la Chaldée, etc. — Ce n'est pas vraisemblable. Aurait-on dit par exemple, il y a cent ans : Le roi de Prusse réunit dans une ligue les peuples du Danemark, du Brandebourg (pour dire la Prusse) de la Bohême, de la Rhénanie entière et de la Suisse? Je ne pense pas que personne veuille soutenir l'affirmative. Il est donc bien évident que Anzan n'est pas Elam.

Venons maintenant au fond de la question.

Le débat, après diverses péripéties, finit par se réduire à ceci : Cyrus, persan d'origine et descendant du persan Achéménès, était-il à l'époque de la conquête de Babylone, et ses trois ancêtres royaux étaient-ils uniquement rois d'Ansan, ou avaient-ils en même temps conservé en Perse un pouvoir réel, bien que non complètement indépendant ?

Mes honorés collègues en orientalisme, les professeurs Sayce et Halévy opinent pour la première solution. Ils en trouvent la preuve en ce fait que Cyrus, dans un protocole daté de la prise de Babylone, ne donne à lui-même et à ses prédécesseurs que le titre de roi d'Ansan. Il est vrai qu'une inscription postérieure d'un an ou deux l'appelle roi de Perse, mais, disent les savants assyriologues, cela provient de ce que dans l'intervalle Cyrus avait conquis la Perse. Cyrus, ajoute M. Halévy, ne se donne à lui-même que le titre de roi d'Ansan. Ce sont les étrangers seuls qui l'intitulent roi de Perse.

J'aurai à opposer à cet argument que le grand roi, dans le décret qui rendit la liberté aux juifs et dont le texte existait encore sous Darius, prend le titre de roi de Perse et non d'Ansan. Qu'on explique, d'ailleurs, pourquoi les étrangers lui donnaient ce titre s'il n'était pas le principal.

Mais l'explication tombe par cette seule réflexion que la conquête de la Médie avait précédé de plusieurs années celle de la Babylonie et que par conséquent la Perse était, en tout état de choses, depuis longtemps dans la main de Cyrus avant qu'il attaquât le dernier roi de Babylone. Ce n'est donc point une conquête postérieure qui a pu lui faire changer de titre. Cette explication n'est donc pas admissible. Cyrus était roi de Perse quand il fit la conquête de la Chaldée et quand les inscriptions nouvellement découvertes furent tracées. M. Halévy ajoute deux nouveaux arguments auxquels je répondrai en même temps qu'au précédent.

1° Les Achéménides considéraient bien la Susiane comme leur terre patrimoniale, puisque Suse était leur résidence et que, d'après le témoignage d'Hérodote, l'eau du Susien Choaspes était la seule qu'ils voulussent boire.

2° Cyrus et ses prédécesseurs ne pouvaient être rois de Perse, les Mèdes ne l'eussent point souffert.

J'ai déjà fait observer que Suse était non point *la* capitale mais *l'une des* capitales des Achéménides ; qu'elle avait été associée à la capitale persanne, à cause de la nature de son climat et de sa position sur le sol de l'empire. J'ajouterai que ce qui indique, avant tout, le lieu que l'on regarde comme sa patrie, c'est le choix que l'on fait pour sa tombe. Or Cyrus voulut être enterré à Pasargades et sa mère ou sa femme le fut à Murghab. L'un et l'autre se considéraient comme persans. L'historiette rapportée par Hérodote mérite-t-elle croyance plus que les autres rejetées par M. Halévy? Non sans aucun doute. D'ailleurs, fût-elle vrai, toute valeur dans la question lui serait enlevée par ce fait que Darius affirme avec affectation son origine, sa nationalité persane. Impossible de supposer qu'il se soit contredit d'une façon aussi inintelligente. D'un côté il se proclamerait partout persan, fils de Perse, et de l'autre, il conserverait un usage solennel qui attesterait sa nationalité susienne. Cela n'est pas possible. L'histoire de l'eau du Choaspès ne prouve donc rien dans la question et le motif est ailleurs. Ce n'est point parce qu'on l'ignorerait qu'il devrait être cherché là où il ne peut pas être. (Voy. p. 283, 4°).

Quant au second argument, mon honoré collègue reconnaîtra certainement que si les Mèdes n'eussent point souffert une Perse une et complètement indépendante, rien ne s'oppose à ce que l'on admette dans les Achéménides des chefs de peuple plus ou moins vassaux. L'histoire de l'Assyro-Babylonie nous montre, à tous les temps et dans toutes les régions, de ces rois, restés rois bien que plus ou moins assujettis. Le mépris des Mèdes pour les Perses ne les auraient point empêchés, même de reconnaître leur indépendance absolue. Ce sont choses très différentes. Dailleurs le texte assyrien cité par M. Halévy (p. 269) prouve que Cyrus était bien vassal d'Astyages. On ne dira pas sans doute que c'était comme roi de Susiane.

Je ferai en outre remarquer que si Cyrus n'avait point été chef de la Perse d'une façon ou d'une autre, il n'eut pu jamais devenir roi de ce pays. En effet on ne peut admettre qu'il ait conquis la Perse quelque temps avant la chute de l'empire mède, car pour cela il eut fallu l'enlever à ce dernier, c'est-à-dire l'avoir déjà vaincu. Cyrus venant des contrées

situées en dehors de la Perse, n'a pu conquérir que l'empire mède et n'a pu devenir que souverain de cet empire, la Perse et la Médie ont dû tomber en même temps en ses mains et c'est alors « roi de Médie » et non « de Perse » qu'il eût dû s'intituler. Jamais dans ces conditions, les étrangers n'eussent pensé à l'appeler roi de Perse. Que l'on se rappelle les faits supposés : Cyrus roi héréditaire d'Ansan et n'ayant presque plus rien de Persan conquiert l'empire Mède ; il n'a pas été un seul instant roi de Perse *proprio sensu*, et voilà que tout le monde lui donne ce titre. Est-ce assez improbable ?

D'ailleurs l'histoire de la chute de l'empire mède montre que Cyrus ne venait pas du dehors, mais qu'il y avait un pied avancé et qu'il tenait en ses mains une bonne partie des forces intérieures.

Qui pourrait admettre que ce soit l'Ansan qui par ses propres forces ait conquis et se soit assujetti l'empire mède? La présence de Daniel à Suse, dont M. Halévy parle ci-dessus, a une haute importance dans la question, à titre de présomption. Le v. 11, XI d'Isaïe ne dit nullement qu'il y avait des juifs exilés en cette ville, puisqu'il y est parlé également d'Egypte, d'Ethyopie et des îles de la Méditerranée. On ne supposera pas sans doute que les captifs de Judée étaient déjà dispersés dans tous ces pays.

Résumons donc de la manière la plus concise tous les arguments exposés jusqu'ici.

1° L'exode des Achéménides, leur conquête de la Susiane et leur retour en conquérants en Perse sous Cyrus, faits imaginés pour expliquer le système, sont des suppositions qui ne s'appuient sur rien absolument; on n'en trouve ni trace ni indice d'aucune sorte dans cette histoire qui a si bien conservé les souvenirs des vicissitudes des grands empires asiatiques. Ces suppositions sont en outre inutiles et même elles engendrent une foule de difficultés (Voyez *Muséon*, I, 4, p. 568-570).

Tout s'explique bien mieux de l'autre manière. Nous avons vu du reste que des trois suppositions les deux dernières sont inadmissibles.

2° Le témoignage, non pas de tel ou tel historien plus ou moins suspect d'erreur, mais de l'antiquité, de tous les peuples atteste que le grand empire de l'Asie occidentale a

été fondé par un roi persan, que c'était une monarchie persane. Les peuples de la Médie, de la Chaldée, de la Lydie, de l'Egypte, de la Palestine (1), les Grecs qui n'ont pu ignorer la défaite de Crésus, savaient que l'empire élevé sur les ruines des royaumes antiques était un empire persan, que leurs vainqueurs étaient les Perses; à ce sujet il n'y a pas l'ombre d'un désaccord. Une transformation aussi complète, aussi universelle ne se peut supposer sans une sorte de miracle. Et pourquoi supposer ce phénomène inexplicable quand cela est parfaitement inutile?

4° Cyrus atteste sa nationalité et dans son édit relatif aux juifs, et par le choix qu'il fit de la Perse pour sa sépulture et par son épitaphe. Si l'usage royal de l'eau du Choaspes (V. p. 281) avait eu pour motif la nationalité susienne des Achéménides, tout le monde l'aurait su et jamais Cyrus n'eût pu passer pour persan.

5° Cyrus était vassal d'Astyage; ce ne pouvait être que comme roi de Perse.

6° Les prétendants, qui s'insurgent contre Darius et cherchent à soulever différents pays au nom de leurs anciens rois, se disent fils de Cyrus en Perse, mais se gardent bien de se réclamer de ce prince en Susiane; preuve évidente que Cyrus n'était point devenu Susien.

7° Cyrus, souverain de l'Ansan seul, n'aurait guère pu devenir roi de Perse ni triompher de la Médie. C'est ce qu'a senti M. le professeur Sayce; aussi admet-il qu'une branche collatérale des Achéménides continua de régner en Perse pendant que les Achéménides occupaient l'Elam. Cyrus était d'ailleurs déjà maître de la Perso-Médie quand il atta-

(1) Les légères variantes des titres donnés dans la Bible aux Achéménides n'infirme en rien son témoignage constant relatif à la nationalité de Cyrus, qui est constamment appelé *persa*, *rex persarum*. Si Darius est qualifié de roi d'Ashur, c'est qu'il s'agit d'un fait accompli à Babylone et concernant les Juifs captifs en Chaldée (Esdr. VI, 1); c'est en qualité de souverain de l'Assyro-Babylonie que Darius agissait. Cette variante est au contraire un signe de précision historique. Si Artaxercès est dit de la race des Mèdes c'est que l'on confondait souvent alors Perses et Mèdes. Mais jamais aucun Achéménide n'a été qualifié de Susien. L'absence complète de ce titre au milieu de ces variantes est une preuve irréfragable qu'il n'eût point été justifié.

qua Babylone. Un changement de titre est donc absolument inexplicable et l'argument qu'on en tire est donc sans valeur aucune. Les étrangers eussent pu l'appeler roi des Mèdes, mais pas roi de Perse.

A plus forte raison Ceispis ou Achéménès, simples particuliers, n'auraient pu s'emparer de la Susiane indomptée. Toutes les suppositions que l'on fait en dehors de la royauté persane de Cyrus viennent donc échouer contre les faits.

Une chose, du reste, prouve la difficulté de soutenir la thèse susienne, c'est le dissentiment de ses défenseurs.

Quid plura? — Je conclus.

Cyrus, comme ses trois prédécesseurs immédiats, persan d'origine, et roi (tributaire) en Perse était en outre souverain de l'Anzan, pays susien probablement. M. Halévy le compare à Charlemagne, roi de France et d'Allemagne. D'une certaine manière c'est bien cela. Lorsque Cyrus se présenta aux Chaldéens comme redresseur des torts de Nabonit, il prit naturellement celui de ses deux titres qui était le plus connu à Babylone, celui qui devait lui préparer l'accueil le plus favorable. Mais ailleurs il était toujours le roi de Perse et les autres peuples ne l'ont connu qu'en cette qualité. Aussi peu après la conquête, les Chaldéens eux-mêmes, conscients de la réalité, l'appellent de ce dernier titre.

On ne pourra contester, je pense, que cette explication soit la plus simple et la plus naturelle. Elle a de plus le double avantage de ne susciter aucune difficulté et de faire régner le plus parfait accord entre toutes les sources. L'autre au contraire multiplie les difficultés et les contradictions; n'est-ce point assez dire qu'elle n'est pas la vraie solution?

Les savants assyriologues, qui nous ont fait connaître la royauté anzanienne de Cyrus, ont certainement acquis par là un droit à la reconnaissance des orientalistes et des philologues. Ne leur suffit-il pas? ne serait-ce point un nouveau titre, non moins grand, que de renoncer à maintenir, sans profit, le schisme et le doute dans la science historique?

C. DE HARLEZ.

JASOGAMI ET CAMICOTO.

LÉGENDE JAPONAISE.

Le professeur A. Severini, qui depuis longtemps transplante sur le sol italien les fleurs les plus suaves de la littérature de l'Extrême Orient, vient de publier, sous ce titre, une des plus curieuses légendes du Japon.

Un examen détaillé de cet écrit serait pour moi chose présomptueuse; mais un compte-rendu assez fidèle ne serait pas, je l'espère, désagréable aux lecteurs du *Muséon*.

La légende de *Jasogami* et *Camicoto* appartient au plus ancien monument littéraire des Japonais, au *Furucotobumi* ou *Coggichi* ce qui veut dire : *Histoire des faits anciens*. « Ce poème est à la fois une cosmogonie, une théogonie, un poème épique et une histoire » (p. 3).

Pour donner une idée de cette antique *Histoire*, M. Severini a eu l'excellente idée de traduire en prose italienne très élégante les deux premiers chapitres des prolégomènes que Motoori écrivit, il y a environ un siècle, comme introduction à cet ouvrage. (*Juru-koto-"fumi-tuta feo ko-"si-ki-"teñ*) — *Histoire des faits anciens*, édition critique avec commentaire de Motoori (1764 à 1822 en 44 vol.).

Les prolégomènes de Motoori forment une espèce d'exposition critique, une histoire de l'ancienne littérature japonaise. Nous y apprenons que le *Furucotobumi* ou l'*Histoire des faits anciens* fut compilé par *Jasu Maro*, par ordre de l'empereur Ghemmioo. Le jugement de Motoori sur ce livre est ainsi traduit par Severini : «L'*Histoire des faits anciens*, comme on lit dans la préface qui l'accompagne et comme nous le démontrerons, n'est pas embellie d'ornements de style, et on doit y tenir compte principalement des légendes antiques, et viser surtout avec lui à faire en sorte que la

mémoire retienne le véritable caractère et la nature de l'antiquité » (p. 9).

*
* *

Mais venons-en à la légende. Parmi les nombreux enfants d'*Izanaghi* et d'*Isanami*, les premiers *Cami* ou esprits telluriques, se trouvait *Susano Oco Micoto*, qui représente dans la théogonie japonaise le Yama hindou et le Pluton grec. Un jour, voyageant dans le royaume d'Izumo, il rencontra deux vieux *Cami* de cette contrée, qui par hasard se désolaient de la cruelle destinée de leur fille *Cuscinada Hime*, qui devait être dévorée par un monstre. *Susano Oco Micoto* sauve la fille et la prend pour épouse. Les légendes orientales abondent en situations de ce genre, aussi bien que les fables grecques et nos romans chevaleresques.

Parmi les descendants de ce couple fortuné se trouve le *Cami Ameno Jujuchini* qui, s'étant uni à *Sascicuni Maca Hime*, a pour fils le *Cami Occuni Nusci*, qui s'appelle aussi *Oonamuggi*, *Ascivari*, *Scicoso*, *Jacci*, *Hoco* et *Uzzusci Cunitama*.

Josagami était le nom des frères de ce *Cami*; épris de la belle *Jacami Hime*, ils se rendirent tous deux à *Inaba*, où elle se trouvait, chacun avec l'espoir de la faire sienne. Ils avaient emmené avec eux *Occuni Nusci*, dont ils ne tenaient aucun compte, le regardant plutôt comme un esclave pour porter le bagage que comme leur frère. C'est ainsi que, d'après la tradition romaine, les fils de Tarquin le Superbe se firent suivre de Brutus lorsqu'ils allèrent consulter l'oracle de Delphes.

Arrivés au cap *Cheta* les *Iasogami* trouvèrent un lièvre qui, pour s'être moqué des alligators (espèce de crocodile), avait été par l'un d'eux dépouillé de son poil qu'il lui arracha. Le malheureux se lamentant, les *Iasogami* lui donnèrent le conseil de se baigner dans la mer et puis de s'exposer au soleil; mais, au lieu de disparaître, les douleurs du lièvre devinrent plus intenses. *Occuni Nusci* étant survenu, lui demanda pourquoi il se plaignait; et l'infortuné lui fit connaître tout son malheur. *Occuni Nusci* lui dit : « Rendez-vous aussitôt que vous le pourrez à l'embouchure d'un fleuve, et là répandez de l'eau douce sur votre corps; puis, cueillant des fleurs de ce fleuve, faites-en un lit qui entoure de par-

tous; et lorsque vous serez étendu et roulé sur ce lit, je vous assure que la peau de votre corps sera guérie et la même que vous aviez d'abord » (p. 26).

Le lièvre, comme le malade qui ne peut trouver de repos sur son duvet mais qui cependant apaise sa douleur en se retournant de divers côté, se trouva subitement guéri, et, plein de reconnaissance, promit à *Occuni Nusci* la main de la belle *Iacami Hime*, tout comme Vénus promit celle d'Hélène à Pâris le Troyen. La prédiction du lièvre ne fut pas vaine. Les *Iasogami* arrivés à *Inaba* firent mille instances pour obtenir la main de *Iacami Hime*. Les fils du roi de Khar en firent autant lorsqu'ils se furent épris de la belle princesse *Naharanna*, d'après la nouvelle égyptienne du papyrus Harris n° 500, conservé au British Museum, et que Goodwin a intitulée : Tale of the doomed Prince.

Iacami Hime ne voulut comme mari aucuns des *Iasogami*, et leur préféra *Occuni Nusci*. Irrités de cet affront, les *Iasogami* jurèrent dans leur cœur de le tuer. Arrivés au pied du mont *Tema*, dans la province de *Howachi*, ils lancèrent contre leur frère une grosse pierre, et le malheureux en mourut.

La mère du pauvre jeune homme se rendit au ciel pour prier le divin *Camimusbi* de lui rendre son fils bien-aimé; et le dieu envoya sur la terre les jolis enfants *Chisagai* et *Umughi* pour rendre *Occuni Nusci* à la vie.

On trouve des exemples de ces résurrections dans les légendes des autres peuples. Ainsi, dans une nouvelle du Mahâbhârata (I, 8, 5) on raconte que la jeune *Pramadvara* étant morte par suite de la morsure d'un serpent, son fiancé *Uru* pria le messager des dieux (Agni) de la faire ressusciter; et Yama renvoya l'enfant vivante sur la terre. La légende grecque d'Orphée et d'Eurydice ne diffère pas beaucoup de celle-ci. Lucien, dans un de ses dialogues des morts se moque d'Alceste et de Protésilas qui eux aussi, d'après la fable, étaient revenus à la vie.

*
* *

Les *Iasogami* dressèrent de nouvelles embûches à *Occuni Nusci*; une seconde fois ils le tuèrent; une seconde fois leur mère le vit revivre et l'envoya dans la province de Chi sous

la protection du cami *Oojabico*. Mais là encore ils furent poursuivis par les *Iasogami*. Sa mère l'envoya alors à *Neno-Cata Sucuni* chez ce même *Susano Oco Micoto* que nous avons rencontré au commencement de la légende. La fille de celui-ci nommée *Suseri Bime* s'éprit du jeune étranger, et ils s'entendaient entre eux. *Susano Oco Micoto* pour mettre à l'épreuve le courage du jeune homme, le soumit à de rudes expériences, qui ont quelque ressemblance avec les prodiges opérés par Moïse et Aaron dans le désert. *Occuni Nusci* les subit avec succès. En cet endroit M. Severini fait d'heureux rapprochements avec quelques endroits de l'Iliade.

*
* *

Finalement le grand *cami* ordonna à son hôte d'enlever les poux de sa tête, comme cela se fait chez nous par le petit peuple. Au reste, ce *Suidiomorphisme*, comme l'observe M. Severini, est commun aux dieux des Japonais.

·*Susano Oco Micoto* s'étant endormi, *Occuni Nusci* lia les boucles de ses cheveux aux poutres du souterrain de *Iatama*, où ils se trouvaient, et en ferma l'entrée avec de grosses pierres. Ensuite sa bien aimée s'empara de la grande épée de longue vie, de l'arc et des flèches de longue vie et aussi de la harpe des divines réponses, toutes choses qui appartenaient à ce grand *cami* » (p. 29); puis ils s'en allèrent ensemble. Mais en fuyant, la jeune fille heurta subitement contre un arbre, et à ce bruit tout le ciel retentit.

Le grand *cami* se réveille à cette rumeur, et s'étant secoué il fit crouler le souterrain et se mit à la poursuite des fugitifs. Il les rejoignit sur la pente de *Iozuma Hira* et accorda gracieusement à *Occuni Nusci* la main de sa fille, en prédisant qu'après avoir vaincu les *Iasogami*, il obtiendrait sur eux un éternel empire. La prophétie de *Susano Oco Micoto* est comparée par M. Severini (p. 30) à ce passage de la Genèse (XVII, 5-6) : *Nec ultra vocabitur*, etc., et les persécutions des *Iasogami* à celles des fils de Jacob contre Joseph.

Les *Jasogami* furent vaincus et *Occuni Nusci* s'en alla avec son épouse *Suseri Bime* à *Izumo* où il fonda son royaume. Là il reçut la visite de *Jacami Hime*, la belle enfant que le lièvre avait promise à son sauveur. *Jacami Hime*

resta quelque temps avec le *Cami*. Ayant mis au monde un fils, elle le déposa dans la fente d'un arbre et s'en retourna à *Inaba*. L'enfant reçut le nom de *Chinomata-no-cami*, c'est-à-dire le *Cami* de la fente de l'arbre.

Après avoir soutenu tant de travaux, *Occuni Nusci* jouit enfin heureux et tranquille de la paix domestique, mais il se mit à la recherche de nouvelles aventures. Voulant acquérir *Nunacava Hime* fille de *Casci-no-cuni*, il s'en alla vers elle.

Ici la légende change de forme et de style et prend un caractère dramatique. *Occuni Nusci* est devenu un trouvère qui, devant la demeure de sa belle, exprime par le chant les désirs amoureux qui le travaillent.

Nunacava Hime répond aux chants par d'autres chants et on trouve ainsi cinq *naganta* ou *canzoni* qui ont été conservés avec le nom de *Camicoto*, ou les *discours du Cami*.

Dans ces *canzoni* la conclusion est la même que celle des *tenzoni* provençaux et des *contrasti*, anciens chants populaires de l'Italie, avec cette différence toutefois, que le contraste manque parce que la demoiselle ne refuse rien.

L'aventure se termine par l'admission d'*Occuni Nusci* dans la maison de *Nunacava Hime*, où ils renouvellent entre eux toutes les lois de la déesse de l'amour.

Comme spécimen de ces *naganta* nous rapportons une retournelle commune à plusieurs, en même temps que la version de M. Severini.

I si ta fu ya
Ama fase — "tukafi
Koto no
Kalari — "Koto mo
Ko woo — "fo

« Pareille à un messager, qui rapide vole et traverse les airs, qu'elle aille par le monde à nos descendants, et devienne parabole, ma chanson d'amour. »

Depuis plusieurs années, le professeur Severini enseigne les langues de l'Extrême Orient à l'Institut supérieur de Florence ; ses nombreuses et importantes traductions lui ont valu une grande estime parmi les orientalistes ; il serait donc superflu d'insister ici sur la valeur de son récent travail.

Toutefois il est bon de noter, que la traduction est d'un bon style, mérite assez rare, lorsqu'on voit des écrivains qui négligent,je ne dirai pas le bon goût et la propriété du langage, mais même les règles de la grammaire dans leurs traductions soit de l'arabe, du persan ou de toute autre langue; comme si celui, qui s'adonne à l'étude des langues étrangères,ne devait pas, avant tout, bien connaître la sienne propre. Que M. Severini veuille recevoir ici nos justes éloges sous ce rapport, lui qui avec une activité digne d'être imitée, prépare sans cesse de nouvelles publications.

G. Barone.

UNE CURIEUSE INSCRIPTION PEHLEVIE

TRANSCRITE ET EXPLIQUÉE PAR LE Dr E. WEST.

Dans cette courte, mais importante brochure, notre savant pehleviste, le Dr E. West publie et explique le texte pehlevi d'une inscription gravée sur une pierre, ayant servi de talisman et trouvée aux environs de Baghdâd. Feu le Docteur A. Mordtmann le premier la fit connaître, mais la pierre n'était pas en sa possession et il n'avait pu se procurer qu'une reproduction très incomplète et imparfaite de l'inscription. Il en donna un fac-simile dans une lettre adressée à Haug; mais il ne put ni la lire ni l'expliquer. Cette lettre vint à tomber entre les mains du Dr West qui reçut en outre de M. Thomas une nouvelle empreinte dont la clarté le mit à même de lire tous les mots. Dès lors le sens ne pouvait en échapper à la science et à la sagacité de M. West.

La pierre portant cette inscription est un caillou rond, ayant 1 $^{1}/_{4}$ pouce de diamètre et $^{1}/_{4}$ pouce d'épaisseur. D'un côté est représenté un démon nu, chevelu, aux pieds fourchus et tenant droite dans chaque main une lance entrelacée d'un serpent; les lances sont surmontées chacune d'un coq. Une étoile est gravée au dessus d'un des coqs et un croissant au dessus de l'autre. Tout autour du démon sont rangés dix animaux appartenant presque tous au monde du mauvais esprit; un scorpion, un renard, un singe sont à sa droite, un scorpion, un loup, deux enfants, une grenouille et une oie à sa gauche; et sous lui sont un canard, un chakal et un lièvre. Au revers est gravé un buste d'homme avec trois étoiles à sa droite et un croissant à sa gauche.

L'inscription, très longue pour un si petit espace, est reproduite toute entière en transcription dans la brochure du Dr West et le savant pehleviste en donne une traduction littérale avec notes explicatives et philologiques.

Pour élucider complètement le texte, il nous manque mal-

heureusement des indications essentielles; il nous faudrait connaître les circonstances, auxquelles il est fait allusion, pour en expliquer tout le sens en apparence assez bizarre.

Voici comment je le comprendrais (1) :

« Le fils de Dûshtbakht envoya ce message à Khashmbakht (2) le fils déréglé (3): Ma colère est soulevée, maintenant je renvoie, sans lever le genou (?), le serviteur et la jeune esclave pour être chatiés par toi. »

« Garde-toi contre (évite) cet esclave — car il te sera funeste — comme je fais quand il n'est pas à moi (4). Et ces sept esclaves et ces sept jeunes filles ont été envoyées pour voir l'indigne des indignes, le foncièrement méchant, chien des chiens. Et maintenant frappe-les. »

« Le chien Khashmbakht reçut ce message sans le retourner (et répondit) : Toute colère dure tant qu'il est possible de satisfaire le (désir de) parler (5). Que ce dépit (de toi) n'est-il resté en silence, ô méchant homme? »

« Prends garde que ma voix ne te maudisse, et la moitié des jeunes et des vieux, et tout fils d'Atharvan zélé (6), depuis les gens inférieurs jusqu'aux chefs. Mais au nom du maudit maudis-toi toi même comme un esclave du culte du feu, pernicieux sous ta direction (7). »

« C'est là le châtiment que je te souhaite, moi qui t'ai déchiré et m'efforce de te faire souffrir en silence (8). »

Voilà certes une correspondance assez singulière et qui nous révèle des mœurs peu connues de ces temps. Elle a lieu certainement entre un zoroastrien serviteur du culte du feu et un *infidèle*, que le zoroastrien qualifie de chien des chiens et qui, faisant allusion à cette injure, se vante d'avoir

(1) Ma traduction diffère en plusieurs points de celle de West comme on le verra par les notes. Je suis loin toutefois de prétendre qu'elle soit la meilleure.

(2) Où : au fils de Khasmbakht le dissolu. West : avec le fils distrait.

(3) West traduit « distrait »; ce mot a les deux sens.

(4) West : comme je prends quoiqu'il ne soit pas à moi.

(5) West : Toute colère est juste tant que la faculté de parler est aisée.

(6) West. Détourne ta voix qui ne me maudit pas ni les jeunes, ni les vieux, ni tout beau-pére d'un jeune fils.

(7) West : à ta vue.

(8) West : cette demande de hâte vient de moi qui t'ai déchiré et ai hâté ton anxiété silencieuse.

déchiré son adversaire et cherche toutefois à détourner sa malédiction; d'un autre côté il est étonnant qu'un zoroastrien emploie le mot de « chien » comme injure. Il est vrai qu'on n'en est plus au temps de l'Avesta.

Lequel des deux a pu faire graver cette inscription? Il semblerait que ce ne soit aucun des deux, puisque Khashmbakht y est qualifié de déréglé (?); *âshûft*. West adopte, il est vrai, le sens de « distrait, » mais encore le personnage ne se qualifierait pas ainsi lui-même et ne rappellerait pas les autres invectives que lui lance Dushtbakht.

D'autre part, on ne peut guère supposer que ce dernier aurait voulu graver sur la pierre la réponse hautaine et injurieuse de son singulier correspondant.

Le démon représenté sur la pierre est probablement ce maudit dont il est parlé dans l'inscription ; le buste du revers serait celui de Khashmbakht.

West, par des raisons paléologiques, fixe la date de cette inscription à la fin du VIIe siècle, peu après la conquête arabe, et, par conséquent, au temps de la lutte du mahométisme contre le zoroastrisme.

Par le déchiffrement de cette curieuse inscription le Dr West a rendu un nouveau service aux lettres orientales ; il a enrichi le lexique pehlevi de quelques mots inconnus jusqu'ici et fourni la preuve de l'existence du système d'écriture huzvâreshe à une époque suffisamment ancienne pour démontrer l'authenticité des manuscrits parses écrits de cette façon.

C. de Harlez.

EXAMEN

D'UN ARTICLE INTITULÉ : « *Quelques notes de Lexicologie malaise. Additions au Dictionnaire malais-français de l'abbé Favre,* » ET PUBLIÉ DANS LE N° DE JANVIER 1883 DU JOURNAL ASIATIQUE, DE PARIS.

Tous ceux qui étudient la langue malaise, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, connaissent les Dictionnaires malais-français et français-malais de M. l'abbé Favre, professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes. A Londres comme à la Haye, à Singapour comme à Batavia, l'on sait apprécier le mérite de cette œuvre considérable, qui fait honneur à l'orientalisme français.

Sans doute ce répertoire des mots de la langue malaise, si vaste qu'il soit, n'est pas absolument complet ; sans doute il offre des lacunes, notamment dans les termes techniques de marine et dans ceux consacrés à l'histoire naturelle ; sans doute encore des erreurs se sont glissées dans ces quatre volumes de plus de 3600 pages, malgré la consciencieuse et vigilante application du maître. L'abbé Favre ne l'ignore point, il sent mieux que personne ce qu'il y a de défectueux dans son travail, et dès maintenant il tient en réserve un certain nombre d'additions et de corrections toutes prêtes pour une seconde édition. Comme ses vues et ses efforts ne tendent qu'à l'amélioration des instruments d'étude, qu'il a été le premier à mettre entre les mains des Français, au prix d'énormes sacrifices de temps, de travail et d'argent, je suis convaincu qu'il accueillerait avec gratitude toute critique sérieuse de son œuvre, mais je ne lui conseillerais pas d'adopter pour ses dictionnaires les prétendues additions et corrections que M. Devic vient de donner au public.

Le N° de janvier 1883 du *Journal asiatique* contient, pp. 93-99, un article intitulé : « *Quelques notes de Lexicologie malaise. Additions au dictionnaire malais-français de l'abbé Favre, par M. Marcel Devic.* »

Cet article vise spécialement le dictionnaire malais-français, mais il renferme dans une longue note plusieurs critiques dirigées contre le dictionnaire français-malais. Examinons tout d'abord cette note. Elle est ainsi conçue : [« Je n'ai pas à faire ici l'examen de cet ouvrage considérable. L'auteur eût pu l'abréger en évitant des redites. Par exemple, au mot « *cheval* » il n'était point nécessaire de joindre les expressions de tous les actes relatifs à cet animal, comme « *monter à cheval*, *descendre de cheval*, *atteler*, *étriller un cheval*, etc. » Au mot « *chœur* » l'auteur eût pu se dispenser d'énumérer longuement les neuf chœurs d'anges, archanges, Principautés, Puissances, Trônes, Dominations, etc. alors que tous ces termes sont reproduits à leur ordre alphabétique. A l'article « *cheveu*, » peut-être n'était-il pas indispensable de joindre une colonne entière d'extraits du « *Makota raja* » sur le caractère des gens d'après la couleur de leur chevelure. D'autre part on peut être surpris de ne pas rencontrer dans un dictionnaire malais un certain nombre de termes que le français a empruntés à l'idiome malayou, tels que « *caladion*, *dugong*, *durion*, *lori*, *pandanus*, *pangolin*, etc. à côté de *cajeput*, *cajou-itam*, et quelques autres que l'auteur n'a point oubliés. Quelques erreurs d'interprétation n'ont pu manquer de se glisser dans un travail de cette importance. Je n'en signalerai qu'une. L'expression « chercher midi à quatorze heures » a été, bien à tort, rendue par « *hendaq ber-bantah* » et par « *menxahari xekit* (1) » qui signifient « chercher querelle. » Assurément ce n'est pas le sens du dicton français. »]

Au reproche de n'avoir pas su éviter de nombreuses redites, le savant et modeste auteur du dictionnaire français-malais a répondu par avance dans sa préface. « On trouvera peut-être, dit-il, que dans beaucoup d'articles le nombre des exemples est un peu multiplié; c'est que dans ces cas, nous avons cru être utile aux étudiants, en leur donnant plusieurs manières de rendre en malais une même pensée; d'autres fois dans deux exemples qui paraissent identiques, on pourra

(1) M. l'abbé Favre, dans son système de transcription en caractères latins, des mots malais écrits en caractères arabico-malais, emploie la lettre *x* pour représenter l'articulation *tch*; il ne faut pas l'oublier.

remarquer que nous avons voulu indiquer le changement d'orthographe que subit un mot d'après la manière dont il est dérivé du radical. »

Contrairement à l'opinion de M. Devic, il me semble bon que le dictionnaire français-malais, après avoir donné le nom du cheval en malais, « *kouda*, » fasse suivre ce nom d'exemples tels que ceux-ci : « monter à cheval, descendre de cheval, atteler, étriller un cheval. » Bien loin de les éliminer, j'en ajouterais encore un : « aller à cheval, » bien qu'il se trouve déjà sous le vocable « aller, » parce que cette expression qui se rend en latin par un seul verbe « equitare, » se rend en malais par deux verbes juxtaposés : « *ber-djalan ber-kouda* » à la lettre : « aller étant à cheval, » et non comme en français par un verbe, une préposition et un nom substantif. Tout étudiant sérieux se félicitera de rencontrer dans son dictionnaire ces applications utiles, il ne manquera pas de les mettre à profit, pour acquérir une connaissance plus sûre et plus complète du génie propre à la langue malaise.

Au mot « *chœur*, » l'abbé Favre n'a point énuméré longuement les neuf ordres dans lesquels l'Eglise suppose que les anges sont distribués, il s'est contenté de donner leurs noms respectifs en malais, d'après les traducteurs de la Bible. En sa qualité d'ancien missionnaire à Poulo-Pinang et Malâka, il a cru que cette notion, sous forme d'exemple, pourrait être utile aux jeunes prêtres des Missions étrangères destinés à la Malaisie.

A l'article « *cheveu* » les exemples que l'on reproche à l'auteur d'avoir empruntés au « *Makôta-radja-râdja* » ne sont point à dédaigner. Au point de vue de la correction de la forme, ils sont irréprochables, car de l'aveu de tous, cet ouvrage de Bokhâri de Djohôre est l'une des productions les plus remarquables de la littérature malaise et comme le modèle du genre; au point de vue de l'utilité du fond, ces mêmes exemples ont l'avantage de familiariser l'élève avec les idées superstitieuses qui ont cours chez les peuples malais, et cela a bien son importance (1); comme le dit un proverbe :

(1) Voyez dans ma traduction du *Makôta radja-râdja* (La couronne des rois) les chapitres XVIII et XIX, qui traitent spécialement du *Kiâfat* et du *Ferâsat*,

« *Adat orang poutih ada laïn, adat orang malâyou ada laïn* (Autres sont les coutumes des Blancs, autres sont les coutumes des Malais). Enfin tous les orientalistes anglais ou néerlandais qui ont publié des dictionnaires malais, ont fait comme l'abbé Favre; ils ont multiplié les exemples, et personne jusqu'à ce jour ne s'est avisé de s'en plaindre.

Passons à un autre ordre de griefs. [« On peut être surpris, dit M. Devic, de ne pas rencontrer dans un dictionnaire malais, un certain nombre de termes que le français a empruntés à l'idiome malayou, tels que *caladion*, *dugong*, *durion*, *lori*, *pandanus*, *pangolin*, etc. »].

Dans le dictionnaire malais-français de l'abbé Favre, on trouve tous ces mots, sous des formes un peu différentes, il est vrai, mais beaucoup plus correctes. Dans le dictionnaire français-malais, ils seraient des intrus pour la plupart, puisqu'ils ne sont ni purement français, ni malais réellement francisés.

En effet, *caladion* n'est ni malais, ni français. En malais on appelle *kelâdi* ou *klâdi* des tubercules comestibles qui remplacent la pomme de terre, et le dictionnaire malais-français, p. 368, en donne cet exemple : « *Kelâdi tumbuh di páya*, les kelâdi croissent dans les lieux humides. »

— *Dugong* n'est pas un mot malais. Le mammifère marin, vulgairement appelé vache marine, (la sea-cow des Anglais ou zee-koe des Néerlandais), porte en malais le nom de *Douyong* (voy. les dictionnaires de Marsden, Pijnappel, Favre, Badings, etc.).

— *Durion* n'est ni français ni malais; c'est *dourian* qu'il faut dire. Il est vraiment incroyable que l'auteur des « *Notes lexicologiques malaises* et des *Additions au dictionnaire malais-français de l'abbé Favre* » puisse ignorer que le nom de ce fruit est formé du radical *dourî* (épine, piquants) et du suffixe *an*, et que la véritable orthographe de ce mot est *dourî-an*, que nous prononçons *dourian* en français. Ce fruit des pays malais a été cent fois cité sous son vrai nom, cent

c'est-à-dire de « l'art de connaître les hommes par les signes caractéristiques qui existent dans les traits de leur visage et dans leurs membres, et aussi dans leurs gestes habituels, » connaissance obligatoire pour tous ceux qui gouvernent et pour les rois, dit Bokhâri de Djohôre.

fois décrit dans les relations des navigateurs. Domeny de Rienzi, dans son « Océanie », tome I, p. 106, dit : « Le fruit le plus estimé des indigènes est le *dourian*... — Le *dourian* croît dans toute la Malaisie... — Le *dourian* coûte souvent autant qu'une douzaine d'ananas. » Dubois de Jancigny, dans son volume sur le Japon et l'Indo-Chine, de la collection de l'*Univers*, dit en parlant des fruits du pays de Siam : « Les fruits les plus exquis sont l'ananas, la mangue, le mangoustan, le *dourian*, l'orange, et le litchi », et un peu plus loin : « Les mangoustans et les *dourians* ne portent de fruit ni l'un ni l'autre dans l'Hindoustan... » — Marsden, dans son dictionnaire, p. 230, au mot *douri* (épine, piquant, aiguillon) donne comme dérivé *douri-an*, et il ajoute : « fruit ainsi nommé à cause de son écorce armée de piquants. » Ce fruit délicieux a pourtant un défaut, il exhale une odeur désagréable, et c'est pour cela que les Européens en sont moins friands que les Malais et les Siamois. Aussi l'abbé Favre, dans son dictionnaire malais-français, au mot *douri*, nous donne-t-il cet exemple : « *Tiada buleh men-œium bau duri-an* », qu'il traduit ainsi : « Il ne pouvait pas supporter l'odeur des *dourians*. »

Lori. Le véritable nom de cette espèce de perroquet est *nouri* en malais, *nôri* en javanais et en mangkasar ; il désigne particulièrement un perroquet des Moluques.

Pandanus n'est ni malais, ni français. Le nom de cet arbre en malais et en javanais est *pandan* ; en français on l'écrit et on le prononce : *pandane*. « Les naturalistes, dit Bescherelle, donnent le nom de *pandanées*, à une petite famille de plantes monocotylédonées, voisine des palmiers et renfermant le seul genre *pandane*, vulgairement appelé baquois. » L'abbé Favre, tome 2, p. 109 de son dictionnaire malais-français, nous montre par un exemple l'emploi de ce mot, sous sa véritable forme dans les deux langues : « *Raja perampuan duduk di-bawa pohon pandan*, la reine se tenait sous un *pandane*. »

M. Devic termine ses observations critiques sur le Dictionnaire français-malais par ces mots : [« quelques erreurs d'interprétation n'ont pu manquer de se glisser dans un travail de cette importance. Je n'en signalerai qu'une. L'expression « chercher midi à quatorze heures » a été, bien à tort, ren-

due par « *hendaq ber-bantah*, et par *men-xahari xekit*, qui signifient chercher querelle. Assurément ce n'est pas le sens du dicton français. »]

M. l'abbé Favre a rendu l'expression « chercher midi à quatorze heures » d'une troisième manière, en malais, *men-xahari per-bantah-an* » et il l'a répétée deux fois, bien que M. Devic la passe sous silence. Je la préférerais pourtant aux deux autres, surtout si l'on redoublait le nom *per-bantah-an*, sous cette forme *per-bantah-bantâh-an*. Le sens de notre dicton français est : « Faire de mauvaises difficultés sur des choses où il n'y en a point, où il ne peut pas y en avoir. » Il y avait là pour M. Devic une excellente occasion de montrer sa connaissance de l'idiome malayou, et il est regrettable qu'il n'ait pas songé à traduire en malais notre expression proverbiale, « *chercher midi à quatorze heures*. »

§ II.

Trente observations ou notes ont été formulées, comme autant d'additions nécessaires ou d'amendements utiles au dictionnaire malais-français de M. l'abbé Favre. Voyons sur quels fondements elles reposent, et si elles méritent d'être prises en considération.

1. *Urdi.*

M. Devic s'exprime ainsi : [« Ce mot (*urdi*) qui n'est point malais, figure dans le Dictionnaire de l'abbé Favre, avec le sens de « ordre ». L'auteur suppose qu'il vient de l'anglais « order. » Il en cite un seul exemple « *minta urdi*, » demander des ordres, emprunté au Sedjarat Malayou, édition de Singapour, p. 356. A l'époque où cet ouvrage fut rédigé, il est bien douteux que des mots anglais eussent pu s'introduire dans la langue malaise... »]

Contrairement à la déclaration si formelle de M. Devic, le mot *urdi* est malais et signifie « ordre. » Il se trouve avec ce sens dans les dictionnaires malais de Léonce Richard, de Crawfurd, de Roorda van Eysinga, de von de Wall, de Pijnappel, etc., etc. Il se trouve, toujours avec ce sens,

dans les écrits du professeur et littérateur malais Abdallah ben Abdelkader, l'éditeur du *Sadjâra malayou*, dans le *Sadjâra malayou*, dans la Chrestomathie malaise de M. Edouard Dulaurier (1).

Le mot, sans nul doute, est d'origine européenne. Marsden le fait venir de l'anglais « order »; Pijnappel, le savant professeur de Leyde, le fait venir du hollandais « order »; Crawfurd déclare qu'il est de provenance européenne, sans l'attribuer spécialement soit aux Anglais, soit aux Néerlandais; M. Dulaurier enfin le donne comme venant de l'anglais et hollandais « order. » Qu'il me soit permis d'ajouter à mon tour, qu'il pourrait bien se faire que le mot fût d'importation plus ancienne, et qu'il vînt directement du portugais « *ordem*, » au pluriel « *ordens*, » qui a le même sens.

Le *Sadjâra malayou* fut rédigé postérieurement à l'année 1612 de notre ère, et l'on sait qu'en 1602 une flotte anglaise visitait Atchin, que cette année-là même le sultan d'Atchin envoyait une ambassade en Hollande, au prince Maurice; qu'en l'an 1600, Frédéric de Houtman dressait dans Sumatra le catalogue des étoiles circumpolaires australes qu'il y avait observées (2), et que près d'un siècle auparavant, le 11 août 1511, Malâka tombait au pouvoir des Portugais.

M. Devic continue en ces termes : [« Je soupçonne ici une fausse lecture de l'éditeur, et je pense qu'il faut lire *armada*. Il s'agit en effet d'Alphonse d'Albuquerque, qui, chargé du gouvernement de Goa, va en Portugal demander au roi, non pas des ordres, ce qui n'aurait aucun sens, mais une flotte, *armada* en portugais, pour attaquer Malâka]. »

(1) Voir « *Lettres et pièces diplomatiques écrites en malay, recueillies et publiées pour servir d'exercices de lecture et de traduction aux élèves de l'École royale et spéciale des Langues orientales vivantes* — 1er fascicule. Paris, Firmin-Didot, 1845. » La 2e note à la lettre VII, fait remarquer les trois formes *roudi, hordi* et *hourdi* du mot malais, avec la même signification. L'avant-dernière ligne du texte malais de la XIIe lettre, porte le même mot, avec l'orthographe *ourdi*.

(2) Ce catalogue, que j'ai traduit en français, a été publié dans le *Bulletin des sciences mathématiques et astronomiques*, et présenté à l'Académie des Sciences par M. Yvon-Villarceau, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Oppert. Il a été l'objet d'un rapport et la cause d'une notice fort curieuse de l'éminent orientaliste de Leyde, M. Veth, sur Frédéric de Houtman, considéré comme astronome.

Il est bon de rappeler ici que Raffles a publié à Londres, en 1821, une traduction anglaise, défectueuse et incomplète du *Sadjâra malayou*, trouvée dans les papiers du Dr John Leyden, après sa mort. Elle est intitulée « *Malay Annals* » et on y lit, à la page 351, que « le grand vizir de Goa, Alphonse Albuquerque, après avoir résigné ses fonctions de grand vizir, se rendit en Portugal, où il demanda une armada (1). » C'est là, vraisemblablement, que M. Devic a puisé tout à la fois le soupçon que *ourdi* est une fausse lecture de l'éditeur, et la pensée qu'il faut lire *armada*.

Pour qui n'est pas complétement étranger aux mœurs des Malais, cette démarche d'un sujet auprès de son roi, pour obtenir l'autorisation et les moyens d'entreprendre une conquête aussi importante que celle de Malâka, la capitale commerciale des Indes orientales au commencement du XVIe siècle, n'est nullement dépourvue de sens, comme se l'imagine M. Devic; elle est de tout point conforme à l'idée qu'avaient les Malais de l'autorité royale. L'auteur du *Sadjâra malayou*, dans la persuasion que cette guerre formidable contre Malâka n'avait pu être entreprise qu'avec l'assentiment du roi Emmanuel, a fait toutefois une supposition contraire à la vérité historique, car Alphonse d'Albuquerque n'alla point en Portugal avant d'attaquer Malâka, et ce ne fut que trois ans après la conquête, c'est-à-dire en 1514, que ce grand homme fit à la cour de Lisbonne, une démarche fatale pour son repos (2).

2. *Bepekerjaan.*

[« Terme à joindre aux dérivés de karja. »]

Je ferai observer que *karja* étant la racine, si l'on y ajoute le suffixe *an*, il en résulte le dérivé *karjâ-an* et non *kerjaan*.

L'éditeur du *Sadjâra malayou* a écrit *be-per-karjâ-an*,

(1) « The grand vizier of Goa, Alphonso Albuquerco, after resigning his viziership, proceeded to Portugal, where he requested an armada. » (*Màlay Annals, translated from the malay language*, by the late Dr John Leyden; page 351, lig. 10-13.)

(2) Voyez dans la *Biographie universelle*, publiée chez Firmin-Didot, sous la direction du Dr Hoefer, l'article : *Albuquerque*, rédigé par M. Ferdinand Denis, l'homme de France qui connaît le mieux le Portugal et le Brésil.

forme parfaitement régulière, et c'est bien à tort que M. Devic lui substitue la forme défectueuse *bepekerjaan*. D'ailleurs cette substitution fût-elle légitime, qu'elle serait sans utilité. Tous les élèves apprennent en effet, dès les premières leçons, que l'un des caractères distinctifs de la langue malaise, c'est la faculté qu'elle possède, à un haut degré, de faire produire aux mots racines des dérivés réguliers en nombre tel qu'il serait impossible de les faire entrer tous dans un dictionnaire. Ce serait d'ailleurs un remplissage superflu, car tout dérivé formé selon les règles de la grammaire, sera toujours compris *à priori*, bien que ne figurant pas dans le dictionnaire.

3. *Balit.*

[« Enveloppe, bandage, ligature » dit le dictionnaire. Ajouter le sens que marquent les expressions suivantes : « Berjalan dua tiga balit ; berjalan sabalit dua » faire (à cheval) deux ou trois tours ; faire un tour ou deux. »]

Balit a le sens que lui donne le dictionnaire de l'abbé Favre, d'accord avec tous les autres dictionnaires malais; mais il ne signifie nullement *tour* (à cheval), comme le suppose M. Devic.

4. *Budaq.*

[« Sous ce mot, ajouter le dérivé *berbudaq*, « accompagné de serviteurs » *pergi dua berbudaq* « il s'en alla accompagné d'un serviteur. »]

Le mot *budaq* signifiant « domestique, serviteur, esclave, » si on lui donne le préfixe *ber*, on en fait un verbe *ber-budaq* qui signifie « avoir un serviteur, ou des serviteurs. » Mais comme on peut avoir des serviteurs sans en être accompagné, le mot *berbudaq* ne signifie point « accompagné de serviteurs. »

5. *Burong ular.*

[« Littéralement « oiseau des serpents. » C'est, dit Mars-

den, (*Hist. de Sumatra* (1), I, 187) une espèce de cigogne d'une grosseur prodigieuse. »]

6. *Burong kambing*.

[« Oiseau des chèvres » autre espèce de grande cigogne, citée aussi par Marsden (ibid.)]

Littéralement *Burong ular* signifie « oiseau-serpent » et non « oiseau des serpents, » *Burong kambing* signifie « oiseau-chèvre » et non « oiseau des chèvres, » de même que *Burong onta*, le nom malais de l'autruche, signifie à la lettre « oiseau-chameau, » et non pas « oiseau des chameaux (2).

Burong est le nom générique des oiseaux, depuis l'oiseau le plus gigantesque jusqu'à l'oiseau-mouche le plus petit. A quelle famille, à quel genre peuvent appartenir le *Burong ular* et le *Burong kambing*?

Marsden, dans son dictionnaire malais, dit expressément que ce sont deux espèces de cigognes, (*bángou* en malais) et en conséquence il les appelle *bangou-ular* et *bangou-kambing*.

L'abbé Favre dans son dictionnaire malais-français, au mot *bângaw*, dit que le *bângaw* est un oiseau du genre de la cigogne ou du héron, et il cite les trois espèces, *bângaw ular*, *bángaw kambing*, et *bángaw karbaw* ou « bângaw-buffle. » Il donne, comme exemple de l'emploi du mot *bângaw*, cette phrase topique : *Leher bángaw itu ter-lalo panjang seperti ular*. Le cou de cette cigogne est très long et ressemble à un serpent. »

Franchement, des additions et corrections du genre de

(1) Le titre exact de l'ouvrage cité par M. Devic, est le suivant : « *Voyage à l'isle de Sumatra*, où l'on décrit le gouvernement, le commerce, les arts, les loix, les coutumes et mœurs des habitans; les productions naturelles, et l'état politique du Pays; par William Marsden, de la Société royale de Londres, traduit de l'Anglois par J. Perraud, sur la deuxième édition, avec des cartes. A Paris chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, nº 20. L'an II de la République Française, une et indivisible.

(2) Chez nous, la science ornithologique a adopté, comme chez les Malais, le nom de *oiseau-chameau* pour l'autruche; elle appelle *oiseau-chat*, le moucherolle de Virginie, parce qu'il a le miaulement du chat; *oiseau-cochon*, une espèce de bihoreau du Paraguay; *oiseau-rhinocéros*, le calao; *oiseau-serpent*, un anhiga des Florides, à cause de la forme et de la couleur de son cou, et *oiseau-mouche*, le petit chef-d'œuvre ailé de la nature.

celles que présente ici M. Devic, loin de faire faire des progrès à la lexicologie malaise, la feraient rétrogader de plus d'un siècle !

7. *Buang.*

[Aux sens ordinaires « jeter, rejeter, expulser » il faut joindre la signification spéciale « avorter. »]

Le mot malais *buang* ne signifie point « avorter. » Ce serait induire les élèves en erreur, que de joindre dans le dictionnaire ce sens spécial aux sens ordinaires du mot « *buang*, » qui sont : « jeté, rejeté, expulsé. » Jamais le mot *buang*, dans son acception propre, ne signifia « avorté. » Les Malais disent *gugur-anak* (avorter) et *meng-gugur-kan anak* (faire avorter). Il est clair que s'il s'agissait d'un *fœtus rejeté*, *expulsé*, dans ce cas, on pourrait employer l'expression d'avorté, de même que s'il s'agissait d'une *femme rejetée, expulsée* par son mari, on pourrait employer l'expression de répudiée.

8. *Tangan.*

[Ajouter la métaphore « *lepas deri tangan* » qu'on trouve par exemple, dans ce passage du Sedj. Mal. « Le prince (malade du diabète) mangea du riz au lait, puis il se trouva mal et faillit mourir « *lâlu bentan ñâris lepas deri tangan.* »]

Lepas signifie *échappé*, *deri de*, *tangan les mains;* ces trois mots ensemble .signifient donc : *échappé des mains*. M. Devic fort embarrassé sans doute de dire ce qui tomba des mains du prince qui mangeait du riz au lait, donne de ces trois mots : *lepas deri tangan*, une traduction métaphorique... et stupéfiante.

9. *Tabulan bukan.*

[Arbrisseau de Sumatra à fleurs semi-flosculeuses, employé dans les maladies des yeux. (Voy. Marsden, *Hist. de Sumatra*, I, 176. »]

Marsden, dans son dictionnaire malais, n'a pas fait la moindre mention de cet arbrisseau. Il est vrai que dans son

« *Voyage à l'Isle de Sumatra*, t. I, p. 176, il le nomme *Taboolan bookan*. Ce n'est pas dans cet ouvrage qui date d'un siècle, qu'on étudie aujourd'hui la flore de Sumatra, et plus généralement celle du grand Archipel de la Sonde; quand on veut acquérir quelque connaissance de l'histoire naturelle des Indes-Néerlandaises, il faut recourir aux magnifiques travaux des savants de Leyde et de Batavia, et notamment à l'ouvrage publié à Leyde, de 1839 à 1844, sous le titre : « *Verhandelingen over de Natuurlijke Geschiedenis der Nederlansch Overzeesche Bezittingen.* »

10. *Terkamudian.*

[« Qui est tout-à-fait le dernier » dit le Dictionnaire de l'abbé Favre. Dans la phrase suivante, le mot doit s'entendre simplement avec le sens de « *différé*, *retardé*, etc.]

Il est bien certain que le Dictionnaire de l'abbé Favre, d'accord en ce point avec les dictionnaires malais qui l'ont précédé ou suivi, donne la véritable signification de *kamudi* et de ses dérivés, et particulièrement de *ter-kamudi-an*. Les mots « *différé*, *retardé* » se rendent en malais par *tangguh* ou par *lambat*.

11. *Tuwan.*

[Le persan, dit M. Devic, ayant fourni un certain nombre de mots au malais, on peut rapprocher *tuvan* « maître, seigneur » du persan *tuwânisten*, « pouvoir, » *tuvâna* « puissant, » *tuwan* « force, puissance. »]

Tuvan n'est pas malais; l'alphabet malais ne connaît pas la consonne ou articulation *v*; c'est sans doute par suite d'une erreur typographique qu'on a imprimé dans le Journal asiatique *tuvan*, pour *tuwan* ou plus communément *tuan* (prononcez *touane*). Sans examiner ici si la véritable orthographe des mots persans cités ci-dessus, ne serait pas plutôt *tawân*, *tawâna*, de la racine *tâv* (pour *tâb*), nous nous bornerons à dire que le mot malais *tuan*, devenu le pronom de la seconde personne, quand on s'adresse à une personne respectable, n'a point été emprunté au persan, et que le rapprochement de ces mots malais et persans, serait tout au moins inutile dans un dictionnaire malais-français.

12. *Kheranda.*

[« Cercueil. » Le mot est répété quatre fois avec cette orthographe dans le *Sedjaret malayou de Singapour* (p.347). Le dictionnaire ne donne que la forme *keranda.* »]

A cela il n'y a qu'un mot à répondre : c'est que le Dictionnaire de l'abbé Favre, et tous les autres dictionnaires malais ne donnent que la forme *keranda*, par l'excellente raison qu'il n'y a pas d'autre forme correcte et usitée. L'orthographe *kheranda* est une faute.

13. *Rentang.*

[L'expression « merentangi tâli lebuh » que le dictionnaire traduit « étendre une corde sur la place » signifie dans le passage cité (Sedj. Mal. p. 265) « prendre l'alignement de la place. »]

Me-rentang signifiant « tendre, étendre » et le mot *tâli* signifiant « *corde*, » il en résulte indubitablement que, dans un dictionnaire, il faudra rendre l'expression *merentang-i tâli* par « tendre une corde. » Il en résulte moins clairement qu'on puisse la traduire par « prendre un alignement. » On se sert d'une corde tendue pour mesurer une longueur, aussi bien que pour prendre un alignement, opération qui semble nécessiter une chaîne ou corde, des fiches et des jalons.

14. *Sâhu.*

[Variante orthographique fréquente de *Sâuh* « ancre, grappin. » Voy. par exemple Sedj. Mal. p. 101. 2 fois].

Cette variante orthographique n'est nullement fréquente, parce qu'elle se trouve deux fois, dans une page du *Sadjâra malayou*; elle ne se rencontre dans aucun dictionnaire et me paraît être tout simplement une erreur typographique, résultant de l'interversion des deux lettres *u* et *h* qui terminent le mot. La forme correcte et universellement employée, c'est *sâuh*.

15. *Saqedar.*

[Le dictionnaire ne donne à ce dérivé de l'arabe « qadr » d'autre sens que « selon la valeur, suivant la mesure. » Il convient d'y joindre celui de « seulement » etc.]

Il convient avant tout de garder à ce dérivé le sens qui appartient à sa racine arabe, c'est-à-dire le sens de « quantité, valeur, mesure (1). « Le mot « *seulement* » se rend toujours en malais par *saja* ou *sahaja*, *haña*, *jua*, et jamais par *saqedar*.

16. *Sakurang.*

[C'est le nombre « neuf » dans le dialecte d'Atchin. (Voy. le tableau donné par Marsden. Hist. de Sumatra. I. 310.]

Le véritable, l'unique mot malais pour exprimer le nombre « neuf, » c'est *sembîlan*. Marsden, dans son dictionnaire, n'en a pas donné d'autre. Pour avoir une notion quelque peu satisfaisante des noms de nombre dans la Malaisie, ce n'est pas dans le petit tableau, en dix lignes, que Marsden a encadré dans la page 310 du tome 1er de son « Voyage à l'Isle de Sumatra, » qu'il faut aller la chercher, c'est bien plutôt dans le tableau comparatif, en six pages, qu'en a dressé Crawfurd, dans sa belle *Histoire de l'Archipel indien* (2).

La langue qu'on parle et qu'on écrit dans le Sultanat d'Atchéh est la langue malaise ; nous possédons un grand nombre d'écrits malais, composés ou rédigés à Atchéh. Le

(1) Le « *Dictionary persian, arabic and english,* » par F. Johnson, édition de 1852, contient l'article suivant :

A. *Kadr*. — Making great, magnifying,
honouring. — Measuring. Determining.
Quantity. Worth, value, price :
Power. Strength.
Size-dimensions-measure. »

De toutes les nombreuses acceptions du mot arabe, indiquées dans le dictionnaire de Kazimirski, il n'en est pas une qui se rapproche du sens « *seulement.* »

(2) Voyez le chapitre intitulé « *De l'Arithmétique* » que j'ai traduit et annoté, et qui a été publié à Rome, en 1874, par les soins du prince Balthasar Boncompagni, l'illustre éditeur du « *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche.* »

Sadjâra malayou lui-même, s'il ne fut pas écrit dans cette ville, fut composé par l'ordre du souverain de ce pays. Au temps de Marsden d'ailleurs, le dialecte Atchinais nous était à peu près inconnu ; ce n'est qu'en 1880 que M. Arriëns a publié à Amsterdam le premier vocabulaire atchinais, sous le titre : « Maleisch-Hollandsch-Atjehsche Woordenlyst. » Dans ce petit vocabulaire, le mot malais *sembîlan* est rendu par *Sekourouëng*. L'auteur anonyme du « *Petit interprète malais, à l'usage des marins qui font la navigation du Détroit*, imprimé à Marseille, en 1839, fait observer, p. 68, qu'en Achémois (sic) on dit : *Sécruon* au lieu de *sembîlan*.

Kourang, en malais, signifie « manque, moins, » et les Malais d'Atchéh, aussi bien que ceux de Singapour ou de Malâka, s'en servent assez souvent dans l'expression des nombres qui sont des multiples de 10 diminués de l'unité ; ainsi pour 29, ils disent : « *Kourang satou tiga pouloh,* » à la lettre « manquant un de trente » c'est-à-dire 30—1, ou 29. Pour 99, ils disent de même « *Kourang satou sa-ratous* » ou encore « *Sa-ratous Kourang asa,* » c'est-à-dire manquant *un* de cent, ou 100-1, ou 99. Par analogie, pour 9, on pourrait dire en malais : *Sapouloh Kourang asa* (dix moins un), ou *Kourang satou sa-pouloh*, (manquant un de dix).

17. *Suwapan.*

[Ce mot n'est point noté parmi les dérivés de *Suwap* « morceau, bouchée. »]

La racine *suwap*, et son dérivé *suwap-an* ont le sens restreint et spécial de « bouchée. » En malais « morceau » se rend par *putong*, *krat*, ou encore *panggal*. Ex. : *sa-putong roti*, un morceau de pain ; *sa-suwap roti,* une bouchée de pain.

D'après M. Devic, *ayam* signifiant « volaille, » *ayam suwap-an* ne peut être qu'une « volaille coupée en menus morceaux. » Se non e vero e ben trovato !

18. *Pidâda.*

[L'orthographe *pîdâdâ* ne laisse aucun doute sur la prononciation de ce mot qui paraît désigner un « arbre à fruit. »]

L'orthographe de ce mot formé de trois syllabes longues, est absolument en désaccord avec les règles de la phonétique malaise. Ce ne peut être que par une licence poétique et pour les besoins de la rime, qu'un poëte malais a écrit ainsi ce mot, dont on ne donne ni la signification précise, ni la forme correcte.

19. *Perxintaan.*

[Aux explications du Dictionnaire pour ce dérivé de « *xinta*, » ajouter la signification « regrets qu'on laisse. »]

Le sens propre de ce dérivé est « soucis, chagrin. » Marsden en donne deux exemples dans son Dictionnaire : « Apa djuga yang ada per-tchinta-an? (Quel est le sujet de vos continuels soucis?); » « Menâroh per-tchintâan (Eprouver du chagrin). » L'abbé Favre, dans son dictionnaire français-malais, rend par le radical *xinta* et aussi par le dérivé *per-xintâ-an* le mot « *regrets* » dans le sens de « *chagrin que laisse une perte.* » Il traduit *regrettable*, par *yang membri per-xintá-an* (qui donne des regrets).

20. *Priuq api.*

[Le dictionnaire traduit cette expression par « obusier » et cite à l'appui un passage du Sedj. Mal. p. 260. Or, dans ce passage, il est facile de reconnaître qu'il s'agit non d'une pièce d'artillerie, d'un obusier, mais d'une simple pièce d'artifice, d'un pot à feu. « *Priuq api* » est la traduction littérale de l'expression européenne.]

Le dictionnaire de l'abbé Favre traduit *priuq api* par « mortier, obusier. » Marsden et tous les autres lexicographes le traduisent, soit par « mortier, » soit par « obusier, » soit par ces deux mots, comme l'a fait l'abbé Favre. C'est là son sens ordinaire. Mot-à-mot il signifie : « Marmite-feu » ou « Pot-à-feu. » Dans sa traduction du passage mentionné du *Sadjâra malayou,* John Leyden l'a traduit en anglais par *pot-fire* ou *pot à feu.*

On sait que dans notre ancienne artillerie, on appelait « pot-à-feu » un pot de fer rempli d'artifice, dont on se servait dans les siéges. Dans le langage des artificiers le « pot-

à-feu » est une pièce de feu d'artifice, faite en forme de pot et rempli de fusées.

21. *Pekajangan.*

[Partie à l'arrière d'un navire, protégée contre le soleil par des kajang ou bannes de feuille. (Voy. Sedj. Mal. p. 232)].

La banne, tente ou tendelet d'un prahou se dit en malais *kadjang*, aussi bien que *pe-kadjang-an*. Ce dérivé, bien que régulièrement formé, est d'un usage moins fréquent que le radical. M. Devic semble croire que la banne ou tente se trouve nécessairement à l'arrière. La tente d'un canot ou d'une chaloupe, ou tente de nage, comme on l'appelle ordinairement, est dressée pour les rameurs, à bâbord et à tribord. Il en est de même de la tente d'herbage, à bord des galères.

22. *Qiyas.*

[Le verbe malais tiré de ce mot arabe signifie généralement « argumenter, raisonner. » Mais il peut avoir aussi le sens « interpeller. »]

Le verbe malais *qiyas*, soit sous sa forme simple, soit sous sa forme redoublée *qiyas-qiyâs-i*, n'a jamais eu le sens « *interpeller*. » Il a conservé intact le sens du verbe arabe d'où il est tiré : *qâss* ou *qayyas*. (Il a argumenté).

23. *Karang trus.*

[Ouvrage de filigrane d'or à jour. (Voyez Marsden, *Hist. de Sumatra*, t. I, p. 268. »]

24. *Karang papan.*

[Ouvrage de filigrane d'or, appliqué sur plaque métallique. (Voy. ibid)].

Ces deux expressions *karang trus* et *karang papan* sont malaises, mais elles n'ont point la signification indiquée ci-dessus. Elles signifient simplement, la première « ouvrage à jour » et la seconde « ouvrage sur plaque. »

Pour indiquer que la matière ouvragée est de l'or, il faudrait dire *karang-amas* ou mieux *karang-an amas*. Si la matière ouvragée était de l'argent, il faudrait dire : *karang-an perak*. Le mot *trus* indique seulement que l'ouvrage est « à jour ; » le mot *papan* (planche) indique seulement qu'il est sur planche ou sur plaque.

25. *Keña*.

[Pour ce mot et les autres mots malais qui ont un *ñ* médial, les uns font précéder cette lettre d'un *n*, les autres suppriment ce *n*. Il eût été utile de noter par des renvois cette différence orthographique, du moins en tête de chaque groupe].

Cette observation critique est la seule qui ait un certain caractère de généralité, mais elle tombe tout-à-fait à faux : Dans le dictionnaire malais-français de l'abbé Favre, cette différence orthographique est nettement indiquée en tête de chacun des mots malais qui renferment un *ñ* médial.

26. *Kiai*.

[Nous ne citons ce mot, qui est un titre qu'on donne aux personnes âgées, respectables, que pour le rapprocher du persan *Kiya*, « Seigneur, maître, protecteur. »]

Kiyâ, en persan, signifie *Roi*, protecteur, défenseur ; Héros, Champion, Seigneur, maître, etc. etc. Ce rapprochement fût-il juste d'ailleurs, que sa place ne serait pas encore dans un dictionnaire classique malais-français.

27. *Limau mangkar* (?)

[J'ignore la prononciation et la valeur du dernier mot de cette expression, qu'on trouve dans le Sedj. Mal., p. 283 et qui paraît marquer une espèce particulière de limons ou d'oranges. A joindre aux nombreuses variétés de ces fruits relevées dans le dictionnaire. *Mangkar* peut être un nom propre de lieu.]

En malais, l'orange se nomme *limau manis* (limon doux) ou *djerouk manis* (citron doux). Les variétés si nombreuses du *limau* sont le plus souvent désignées par leurs caractères

ou leurs propriétés spécifiques, et non par leurs lieux de provenance. Leyden a traduit en anglais par « large lemons » l'expression écrite ici « *limau mangkar (?)*, et sans vouloir me porter caution de cette interprétation, que rien ne justifie dans le texte de Singapour, je la préférerais pourtant à l'idée de joindre aux variétés du *limau*, une variété nouvelle : « *le limau de Mangkar*, » provenant d'un pays purement hypothétique ou imaginaire.

28. *Malu'mat*.

[Ou plutôt « ma'lumât. » Ce pluriel arabe se rencontre plusieurs fois dans le Sedj. Mal. avec le sens de « connaissances religieuses. » *Mengaji ma'lumat*, p. 246. « S'instruire dans la religion, lire des traités sur ce sujet. » Le Dictionnaire donne seulement *ma'lum* avec son sens ordinaire « connu. »]

Les Malais ne se piquent point de conserver aux mots arabes qu'ils emploient, leurs formes grammaticales régulières, et nulle part, dans le *Sadjâra malayou*, on ne rencontre la forme *ma'lumât*.

En second lieu, le verbe malais « *mengâdji* » signifie « lire, ou réciter » et particulièrement « des prières, le Koran, etc. » mais il ne signifie pas « s'instruire. » Leyden, dans sa traduction anglaise, a rendu ce passage par : « The Prince read the book « *Mahimât*. » Le manuscrit dont il a fait usage, portait sans doute ce nom du livre que lisait le Prince, au lieu de « *ma'lumat*. »

29. *Manxung*.

[Même sens que *ber-panxung* ; *berkain manxung* « vêtu d'un habit taillé en pointe. » (Sedj. Mal., p. 275).]

Le mot *manxung* n'a pas le même sens que *ber-panxung*. Il signifie exactement « tranchant et long. » Un nez aquilin, chez les Malais, se dit : « hidung manxung (1). »

Le *Kain panjang* est l'habit long, la robe de cérémonie des Malais. Je pense qu'au lieu de lire « *ber-kain manxung* »

(1) Voyez Badings, p. 301 de son « *Nieuw-Maleisch-Hollandsch Woordenboek*. » J'ai rendu compte, dans le *Journal de la Société asiatique*, des esti-

et de traduire par « vêtu d'un habit taillé en pointe, « il faut lire « *ber-kain panjang* » et traduire : « Il portait le *Kain* long. » L'on sait que le *Kâïn* ou *Kâïn-Sârong* est l'une des pièces principales du vêtement complet d'un Malais. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer qu'il s'agit, dans le passage cité ci-dessus, d'un *tomonggong*, grand majordome ou surintendant du palais qui, le premier, alongea le *badjou* (sorte de pardessus) et le porta avec de longues et larges manches. Les poëtes de son temps le chansonnèrent dans leurs pantouns, parce qu'il ne lui fallait rien moins que quatre coudées d'étoffe (2 mètres environ) pour son *badjou !*

30. *Naka-nâka.*

[Ce mot qu'il faut peut-être lire *naga-nâga*, désigne une partie du baley ou salle d'audience. *Berjalan di-naga-nâga itu*, « il allait dans le Naga-nâga. » (Sedj. Mal., p. 275).]

Le texte malais porte certainement *naga-nâga*. Il ne saurait être lu *naka-nâka*, qui signifie « chants alternatifs. »

Leyden a lu sans hésiter, *naga-nâga*, et il a traduit « berjalan di naga-nâga itu » par « il se promenait sur le naga-nâga. » Le doute exprimé par M. Devic sur la lecture de ce mot, est d'autant plus étonnant, que c'est uniquement dans les « Malay Annals » qu'il a dû trouver cette définition du *naga-nâga* imaginée par Leyden : « *The naga-naga or circular ledge of the hall* » definition qu'il rend ainsi en français. « Ce mot désigne une partie du baley ou salle d'audience. »

Le mot malais *nâga*, de provenance hindoue, signifie « dragon, sorte de serpent fabuleux. » Ce nom de *naga-nâga* est donné à une salle de festin, mais ne saurait convenir au baley ou salle d'audience du Roi; il peut venir, ou bien de l'ornementation architecturale et sculpturale de la salle, ou bien de ce qu'elle était pourvue de ces *naga-nâga*, ou dragons qui, dans les parvis des temples, lançaient l'eau destinée aux ablutions des fidèles.

ARISTIDE MARRE.

mables travaux philologiques du capitaine Badings, c'est-à-dire de sa grammaire malaise, de ses dictionnaires hollandais-malais et malais-hollandais, et de son dictionnaire des termes de marine en quatre langues : hollandais, malais, français, anglais ; mais tous ces ouvrages paraissent être demeurés inconnus à M. Devic.

QUESTIONS D'HISTOIRE ÉGYPTIENNE,

étudiées dans le Recueil de travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes.

Vol. I. II et III.

I. Objets et débuts du Recueil.

La publication semi-périodique dont je viens entretenir aujourd'hui les lecteurs du *Muséon* diffère quelque peu, dans son objet, de la *Revue égyptologique* dont, l'an dernier, je leur ai fait connaître le premier volume. Cette dernière se propose surtout, du moins jusqu'ici, l'étude détaillée des périodes saïtique, persane, grecque et romaine. Le *Recueil*, fondé par M. de Rougé en 1870, interrompu pendant quelques années par la publication des *Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne*, *Mélanges* que l'état subventionnait, et repris en 1877, comprend, comme ces derniers, des questions de toute nature, philologiques, historiques, mythologiques, et fait une large part aux études assyriennes (1). Certes il y a lieu de féliciter la France de pouvoir alimenter à la fois deux publications de cette nature (2); mais leur étendue, leur variété, la part considérable qui est heureusement faite, dans le *Recueil*, aux études lexicographiques, n'en permettent pas un compte-rendu complet et détaillé. Il est des travaux qui n'ont d'intérêt que pour les spécialistes et de valeur qu'à la condition de les étudier dans l'intégrité de leurs détails, Déjà même les articles plus

(1) La métrologie asiatique s'est montrée dans le second volume de la *Revue* de M. Révillout.

(2) Tout le reste de l'Europe ensemble n'en possède que deux autres : la *Zeitschrift für aegyptische Sprache und Alterthumskunde* et les *Transactions of the society of biblical archeology*. Le *Muséon*, bien plus varié, ne donne pas les textes, et le *Bolletino italiano degli studii orientali* paraît être une publication surtout bibliographique.

accessibles à la totalité des amis de la science sont en si grand nombre dans ces trois volumes qu'il ne serait pas facile de les comprendre dans un compte-rendu avec des explications suffisantes. Il m'a donc semblé utile d'adopter ici un plan nouveau, assujetti à ces deux règles : 1° Ecarter ou indiquer simplement les notes lexicographiques, les remarques isolées et aussi ce qui est entré, depuis quelque temps déjà, dans le domaine de la science ; 2° *choisir* des articles d'une importance considérable et d'une certaine étendue pour en faire connaître et en *discuter* les conclusions.

Le premier fascicule, antérieur de sept années au second, pour la raison donnée plus haut, contenait : une traduction complète par M. de Rougé du poème de Pentaour sur une des campagnes de Sesostris ; puis un article de M. Devéria sur la locution Ma-Khesou, article dans lequel l'auteur établissait le sens universellement accepté aujourd'hui, celui de *Véridique* en y ajoutant l'idée de *persuasif* et *faisant loi*, qu'il paraissait considérer comme dominant, mais avec l'idée de puissance appartenant essentiellement à la vérité (1) ; enfin un article de M. Maspero sur un long texte démotique, relatif à des superstitions égyptiennes, et la traduction, faite par M. Pierret, d'un opuscule moral, qui est de basse époque comme le texte étudié par M. Maspero dans le précédent article. Je ne donnerai pas l'analyse de ces travaux qui remontent à treize ans déjà et ne donnent pas matière à discussion : il suffit ici d'en faire connaître l'objet.

Pour les fascicules et volumes suivants, représentant une part notable des progrès de la science pendant les dernières années, on suivra ici le même ordre que dans le compte-rendu de la *Revue égyptologique*, c'est-à-dire l'ordre de matières et non celui de la publication. La partie philologique ne pouvant trouver place ici, le présent travail se divisera en études historiques et études religieuses sur l'ancienne Egypte. Mais, parmi les premières, une question très importante, exigeant un examen approfondi de ses antécédents et de ses détails, sera réservée pour un article distinct. Aujourd'hui les questions historiques autres que

(1) L'importance de cette locution est considérable, à cause de son attribution aux dieux et aux défunts.

celle-là seront abordées dans l'ordre chronologique des faits étudiés. Peut-être ce procédé en rendra-t-il l'examen plus facile au lecteur.

II. Une date de l'ancien empire.

L'article qui se présentera le premier dans cet ordre, ne sera pas examiné longuement pour un motif personnel à l'auteur de ces lignes : c'est qu'il s'agirait de mettre en lumière son propre travail : il lui suffira d'exposer la pensée du maître, M. de Rougé, sur l'ensemble de la chronologie égyptienne, de faire connaître comment on a cru, depuis sa mort, pouvoir faire un pas de plus, et d'indiquer, en quelques mots, pourquoi l'auteur de l'article n'admet pas la réalisation de cette espérance.

Tous les égyptologues reconnaissent que, si l'on remonte seulement à la 1re moitié du VIIe siècle avant notre ère, la chronologie de cette histoire est aussi exacte et aussi précise que celle d'aucune autre. Des points de repère fort espacés et dont la valeur sera déterminée dans le prochain article permettent de remonter, avec une approximation acceptable, jusqu'aux premières années du XVe siècle, et de placer, d'après le compte des années connues de Sésostris, l'avènement de la XIXe dynastie dans la première moitié du XVIe. On n'a que des notions assez vagues sur la durée de la XVIIIe dynastie, la première après l'expulsion des Hyksos ou Rois-Pasteurs, c'est-à-dire, des chefs de Bedouins qui avaient envahi l'Egypte ; au-delà M. de Rougé n'admettait pas, du moins dans les dernières années de sa vie, que l'on pût même établir une approximation. Les chiffres contenus dans les listes extraites de l'historien Manéthon, dont l'œuvre est perdue, sont trop discordants avec le total établi par Manéthon lui-même entre la première dynastie et le règne d'Alexandre, trop discordants avec les dates *relatives* exprimées par les monuments de différentes époques, enfin la distinction entre les dynasties successives et simultanées est souvent trop incertaine, pour qu'il y ait une chronologie scientifique, même approximative, des dynasties antérieures à la XVIIIe.

Or, il y a une douzaine d'années, la *Zeitschrift* de Berlin annonça qu'un papyrus médical, portant un nom de roi,

contient avec ce nom, un double calendrier avec dates différentes et régulièrement disposées en deux colonnes correspondantes, calendrier que cette feuille rapportait à l'an IX du souverain ; ce calendrier identifie le 9 d'un mois avec le 1er du mois précédent, évidemment dans une autre sorte d'années (1). On en conclut que, lors de la rédaction du papyrus, l'année civile de 365 jours était de 38 jours en retard sur l'année normale, où le 1er du mois de Thoh est marqué par le lever héliaque de l'étoile Sothis, c'est-à-dire de Sirius (2) : pendant toute la durée de l'histoire pharaonique l'année sothiaque de l'Egypte a correspondu pour la durée à une année julienne. Cherchant alors à reconnaître dans les listes de Manéthon le nom du roi en question et sachant qu'une période sothiaque s'est renouvelée en 1322, on arriva à conclure que, vers les dernières années du quatrième millénaire avant l'ère chrétienne, l'Egypte vivait sous un Pharaon de la IVe dynastie.

La conclusion n'était pas absurde, puisque Manéthon lui-même comptait 35 siècles et demi depuis le temps du premier roi d'Egypte jusqu'à celui de la conquête macédonienne, bien qu'on ignore sur quels arguments se fondait son calcul (3). Mais l'acceptation de cette date se fondait : 1° sur l'exactitude de la lecture du nom royal, malgré de grandes difficultés paléographiques, 2° sur l'*hypothèse* de l'existence, à cette période reculée, d'une année civile de 365 jours ; je dis de l'année civile et courante, car la connaissance de l'année à la fois solaire et sothiaque de 365 jours et un quart, c'est-à-dire de 365 jours avec un jour intercalaire tous les 4 ans, doit être extrêmement ancienne, parce qu'elle était très facile à déterminer par des procédés élémentaires. Je crois l'avoir démontré dans l'article dont je parlais tout à l'heure.

Mais l'année civile de 365 jours se composait, en Egypte,

(1) On avait d'abord lu 3 : le chiffre 9 a été reconnu plus tard avec certitude.

(2) Le lever de Sirius correspond, dans ce tableau, au commencement de l'année de la première colonne.

(3) Les chiffres des manuscrits des Septante pour la période patriarcale conduiraient à un chiffre assez voisin de celui-là pour les premières générations après le déluge, même en admettant que les copistes n'aient oublié aucune génération.

de 12 mois 30 jours, avec 5 jours complémentaires, placés après le 12e mois, celui de *mésori*. Or, dans le double calendrier en question, le passage du 9 mésori au 9 thot représente 30 jours, comme le passage de thot à paophi ou de paophi à hathyr, etc. J'ai donc cru devoir conclure que l'hypothèse émise n'est pas acceptable, et que par conséquent la *date astronomique* qu'on avait cru rencontrer là n'*en est pas une*. Quant à l'explication que j'ai tentée du calendrier de la seconde colonne, comme elle est conjecturale, il n'est pas nécessaire de la reproduire ici (1).

(A continuer). F. Robiou.

(1) Un savant allemand, M. Riel, a cherché à prouver que ce tableau est de très basse époque. J'ai peine à admettre cette opinion, mais, s'il en était réellement ainsi, ma critique *négative* serait plus que confirmée.

NOTE SUR QUELQUES UNES DES DERNIÈRES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN GRÈCE.

Le premier trimestre de cette année n'a pas été riche en trouvailles archéologiques en Grèce. Presque rien de vraiment artistique n'a été découvert.

La tête d'Homère qu'on avait trouvée vers la fin de l'année dernière est maintenant exposée au Musée du Pirée. L'ensemble de la figure, la barbe comprise, a la longueur de m. 0,25 à peu près. Elle a les cheveux tombant en boucles et le front entouré d'une bandelette. Les détails ressemblent beaucoup à ceux de la tête d'Homère du Capitole, la plus authentique, comme on sait, des figures qui passent pour représenter le vieux chantre des dieux. Son exécution n'est pas des plus exquises, et ses traits se ressentent de la faiblesse de l'art du copiste. Peut-être celle-là, tout comme celle du Capitole (qui est elle-même une copie), a-t-elle été faite d'après l'une ou l'autre des sculptures grecques représentant le grand poète, et que l'on conservait en plusieurs endroits, où elles jouissaient en même temps d'une espèce de culte et avaient aussi leurs autels.

C'est au contraire un ouvrage d'un art exquis que la petite statue d'Athéna qu'on a trouvée au Pirée, près du port. Malheureusement elle est très mutilée : il lui manque la tête et la main droite; au bras gauche, très mutilé aussi, elle porte un bracelet; sur ses épaules on voit encore des extrémités des boucles de sa blonde chevelure... Il me semble inutile d'en faire une description complète à cause de l'état de dégradation dans lequel elle nous est parvenue, bien que je sois tenté de le faire, à cause de la finesse d'exécution de cette statue. C'est vraiment dommage que ce petit chef-d'œuvre nous soit arrivé dans un état si déplorable.

Au Pirée aussi on a découvert un bas-relief représentant un rapt de très petites dimensions mais d'une très bonne exécution.

A l'endroit nommé *Renta* les travailleurs employés à la construction de la ligne du chemin de fer entre le Pirée et Patras ont déterré une urne funéraire et une petite colonne. L'urne est en marbre blanc, elle a presque m. 0,70 de hauteur; elle est soigneusement travaillée à l'intérieur, mais moins bien à l'extérieur. Sa base, ornée d'une spirale très simple, pose sur une plinthe carrée. Elle est munie d'un couvercle et au lieu d'anses, elle a deux saillies quadrangulaires.

La colonnette formait un cippe funéraire, en marbre brun ordinaire; elle mesure m. 0,77 de hauteur et m. 0,24 de diamètre. On y lit l'inscription suivante :

ΜΙΛΤΙΑΔΗΣ

ΟΦΕΛΟΥ

ΛΑΚΙΑΔΗΣ

Miltiades d'Ophèle Lakiades,

On remarquera ce surnom de Miltiades, et le A de la première ligne qui est réduit en Λ par un trait tiré par l'artiste, distrait peut-être, ou bien ignorant. Il est aussi remarquable que les lettres de chaque vers sont tracés entre deux lignes directrices.

A Thèbes, dans les excavations qu'on fait près de l'aqueduc pour y placer des tuyaux on a retrouvé deux têtes, ayant appartenu à des statues de personnages de sexe différent, et d'une exécution excellente. Malheureusement, outre que les corps y manquent, elles ont le nez cassé.

Près de Spata (Attique) des paysans avaient trouvé un bas-relief sépulcral qu'ils cherchaient à vendre en cachette; mais la police en fut avertie et la trouvaille fut ramenée au Musée d'Athènes. Il n'est point toutefois d'une grande valeur. L'ensemble représente un rectangle terminé en haut par un pignon. Des deux figures qu'elle porte, l'une est une matrone assise, l'autre une jeune fille tenant une boite à la main. Les cheveux sont arrangés d'une façon très remarquable. La pierre est cassée à l'angle droit inférieur et les nez des personnages ont perdu le bout.

On a fait d'autres découvertes, mais d'une importance médiocre, et je ne crois pas utile de les décrire. J'en fais autant de quelques inscriptions. etc., etc.

Pour la fin de ma notice, j'ai laissé l'annonce d'un chef-d'œuvre à... pêcher. Il me semble digne d'être signalé aux lecteurs du *Muséon* ce trésor de l'art ancien enseveli sous les ondes près de l'île de Délos, l'île sacrée d'Apollon que le peuple grec avait peuplé de chefs-d'œuvre. Il s'agit d'un cheval d'airain gisant au fond de la mer à la profondeur de 5 ou 6 mètres, et dont des pêcheurs éginètes, en quête d'éponges, réussirent, après de grands efforts, à retirer une jambe. Portée à Egina, la jambe fut achetée par M. Mélétopoulos, qui donna la première nouvelle de cette découverte au gouvernement, en l'invitant à prendre part au sauvetage ds ce trésor enfoui sous les ondes. Il promettait en même temps de donner la jambe aussitôt que le cheval aurait été repêché. Mais jusqu'à ce moment, que je sache, le gouvernement n'a pas encore pris de disposition pour cette pêche d'un nouveau genre.

Une nouvelle littéraire maintenant et je finis.

On espère de voir paraître prochainement l'*Ephéméris Archéologique*, Le premier fascicule verrait le jour au commencement du mois d'avril.

Athènes, 25 mars. VITO D. PALUMBO.

REVUE CRITIQUE.

Selections from the Writings of Mr. SORABJI SHAPOURJI. Bengali, C. J. E. in two volumes (in Guzerati).

Cet ouvrage, comme le titre nous le dit, est un recueil d'articles d'essais et de critiques imprimés par l'auteur à diverses époques dans des revues et journaux ou publiés à part. Pendant les derniers trente ans M. Sorabji a déployé une très grande activité littéraire et scientifique; il s'est occupé des questions les plus divers relatives à l'antiquité, à la linguistique, aux religions, à l'histoire; il a même traité des questions de politique, de pédagogie et d'économie politique. Il a soin de nous informer dans quel journal ou revue les divers articles ont paru pour la première fois, et à quelques modifications près il a réimprimé presque tous ses écrits d'après les manuscrits originaux. Dans la préface il nous fait part des motifs qui l'ont engagé a entreprendre cette nouvelle édition de ses écrits, et dont un des principaux a été son désir de les recueillir et de les présenter au public dans une forme complète. Sans discuter ses raisons ici, nous croyons cependant exprimer l'opinion générale quand nous l'assurons qu'il a bien fait, et la communauté parse saura certainement gré à M. Sorabji de cette nouvelle édition de ses travaux estimés, d'autant plus qu'ils étaient déjà tous épuisés. L'ouvrage vaut bien la peine d'être lu, car outre que l'auteur s'est donné beaucoup de peine pour ramasser tous les matériaux nécessaires, il apporte à la discussion des questions religieuses et historiques une impartialité parfaite et une science profonde, et en même temps il s'exprime si clairement et raisonne si logiquement que le lecteur ordinaire sera à même de le suivre sans la moindre difficulté. Parse de naissance et professant la religion zoroastrienne M. Sorabji jouit d'une réputation considérable dans le monde littéraire, et chez les Européens ses ouvrages sont plus appréciés que ceux d'aucun autre parse contemporain. Bien qu'il y ait trente ans depuis que M. Sorabji fit son début dans le monde scientifique, pas une seule année ne s'est écoulée depuis lors sans qu'il n'imprimât quelque chose,ne fût ce qu'un article ou une brochure,qui provoquât la reconnaissance de notre communauté. Une grande partie des nombreux ouvrages qu'il a publiés pendant ce temps là est connue de presque tous ses corréligionnaires; ce ne sont cependant pas seulement ses talents d'écrivain — qui sont du reste considérables — qui l'ont

fait tant apprécier : ce sont surtout l'exactitude de ses recherches, l'absence de préjugés qui marque son jugement, l'impartialité avec laquelle il traite les questions lės plus épineuses, et la clarté et simplicité de son style, qui recommandent ses écrits à l'attention de ses compatriotes.

Cet ouvrage est divisé en onze chapitres, dont le premier est sans contredit le plus important, car l'auteur s'y occupe (pp. 1-172) de l'architecture, des inscriptions et des monnaies de la Perse ancienne. Dans la section qui traite de l'architecture il nous donne une description aussi exacte qu'intéressante de l'ancienne ville d'Istakhr qu'il croit pouvoir identifier avec Takhti Djemschid, connue aussi sous les noms de Tchehelminar, Hazar Satoun, Khane Darau, et Persépolis, — une des plus importantes villes de l'ancienne Perse par rapport aux édifices magnifiques qui l'ornaient, comme par exemple le palais aux quarante tours, etc. L'auteur lui même n'a pas voyagé en Perse et ses descriptions ne sont pas par conséquent le résultat de ses observations personnelles; mais si c'est là un défaut, il faut avouer qu'il a fait son possible pour le réparer. Il a consulté les ouvrages de ceux qui y ont voyagé, comme Chardin, Sir Thomas Herbert, Sir R. Ker Porter, Sir W. O. Ouseley et autres, et il s'est procuré à grands frais tous les matériaux nécessaires pour ce travail. Quatre planches, lithographiées avec beaucoup de soin, accompagnent ce chapitre; la première représente la ville de Takhti Djemshid dans sa décadence; la deuxième nous fait voir une partie du palais royal de Takhti Djemshid, restauré dans sa forme primitive; la troisième nous montre les tours célèbres et dans la quatrième nous voyons la représentation d'un roi récitant une prière devant le feu.

Ensuite il nous donne une description de Nakhshi Roustam et Nakhshi Rajab où se trouvent les tombeaux des anciens rois de Perse. Nakhshi Roustam, distante d'à peu près 4 1/2 miles anglaises de Takhti Djemshid, est une montagne de pierre blanche très escarpée, contenant quelques inscriptions et quatre tombeaux, que l'auteur fait remonter au VII[e] siècle A. C. La comparaison qu'il institue entre l'architecture, la sculpture et les autres arts en Perse sous les diverses dynasties, est très intéressante sous plus d'un rapport, et l'on ne s'étonnera peut être pas d'apprendre qu'il accorde la préférence aux œuvres d'art les plus anciennes, d'accord en cela avec le prof. Hiram et autres qui ont soutenue la même chose avant lui. Puis il donne une description détaillée de la ville de Shapour, de la plaine de Mourghab connue aussi sous le nom de Takhti Souléiman, de la montagne de Behistán, de Takhti Bostan et Hamadan. A la description animée que fait M. Bengali de ces endroits célèbres il joint un abrégé de l'histoire des inscriptions qui y ont été trouvées, et des tentatives des savants européens pour les déchiffrer. Il donne en même temps une relation — qui intéressera surtout les européens — des efforts faits il y a trente ans par quelques savants parses pour traduire plusieurs

inscriptions cunéiformes. Entre autres le Destour Peshotanji préposé au temple du Feu de Wadja à Bombay, fit une traduction d'une inscription, mais M. Djanjiboy Kamji Patill (l'auteur de l' « Origin and Authenticity of the Aryan family of languages ») démontra que cette traduction était incorrecte, et arriva lui-même à des résultats qui tendaient à confirmer les traductions de M. Rawlinson. — Ce chapitre conclue enfin par une description des anciennes monnaies perses qui se trouvent dans les diverses collections européennes.

Dans le second chapitre l'auteur parle des langues de la Perse ancienne, d'abord du Pahlavi qui a été usité en Perse jusqu'à une date relativement assez récente, et ensuite du Zend que les savants européens ont tant étudié. A ce propos l'auteur donne un compte rendu de tout ce que la Philologie éranienne en Europe a accompli sur ce terrain, et l'on comprendra facilement qu'il s'exprime avec beaucoup de louanges — même avec une espèce d'enthousiasme — sur l'activité scientifique de Bopp, qui a inauguré les études de Philologie comparée. Puis nous trouvons un essai qu'il publia pour la première fois en 1856, et qui alors remporta un prix, sur les livres religieux des Parses, leur langue et origine. Dans cet essai de cent pages, qui lors de sa composition eût un grand succès, M. Bengali discute la question de l'authenticité de la langue avestique, lui assigne sa vraie place dans la famille de langues ariennes et tâche par des suggestions importantes — mais qui intéressent spécialement ses corréligionnaires — de contribuer au développement et à la propagation de la science religieuse parmi les Parses. Les deux derniers chapitres du premier volume contiennent tant de choses diverses sur l'histoire des Parses, la religion zoroastrienne, etc., etc., que nous ne pouvons nous y arrêter ici. Notons entre autres une courte histoire de Perse faite d'après un vieux livre persan intitulé Djehânara; un compte rendu de l'ouvrage de M. Dorsabhoy Iranji Karaka sur les mœurs et la religion parses, sur la loi parse relative aux legs et au mariage; une critique du Shiavakshnâmah par M. Tehmuras Dinshee A. et le Karnamahi Ardeshir Babekan traduit du pehlevi par le Destour Peshotanji Behramji; et enfin une lettre intéressante écrite par feu le docteur Haug au Révérend Dhammjibhoy Navroji de Bombay dans laquelle il tâche de démontrer qu'au fond le zoroastrisme est une religion monothéiste.

Le second volume qui contient plus de 500 pages est encore plus varié que le premier. Nous y trouvons des études sur la condition sociale des Parses, des articles politiques, écrits pédagogiques, biographiques, etc. Il y traite spécialement une question intéressante celle de la dignité et la conduite du sexe féminin, et de la nécessité d'accorder aux femmes la liberté de fréquenter la société des hommes. A propos de cette question il démontre que les anciens Eraniens témoignaient le plus profond respect pour la femme et lui permettaient de se montrer dans

la société des hommes en public, comme cela se pratique chez les nations Européennes, mais ne se fait jamais chez les Mahométans. L'auteur a rassemblé tous les matériaux possibles sur cette question; rien ne lui a échappé, pas même une vieille inscription avec une représentation de Khosrou Parviz et de l'un de ses officiers ou parents qui vont à la chasse accompagnés de leurs femmes. M. Bengali est d'avis que les Parses modernes s'affranchissent complètement d'une coutume qui ne provient pas de leurs ancêtres, et qu'à l'exemple des peuples de l'Europe, ils accordent à la femme la place dans la société qui lui convient. — Parmi les esquisses biographiques,notons celles qui nous donnent un portrait achevé de Sir Jamsetji Jeejeebhoy et une biographie d'Anquetil du Perron.

Nous passerons sous silence les autres sujets traités dans cet ouvrage, bien qu'ils soient extrêmement intéressants. Nous avons lu les deux volumes en entier,et nous pouvons sincèrement les recommander à tous ceux qui s'intéressent aux études avestiques ou même éraniennes, ainsi qu'à ceux qui veulent lire un ouvrage écrit dans un style excellent. M. Bengali,par la haute position qu'il occupe dans la communauté parse et par sa science bien connue, jouit d'une autorité très considérable, quand il écrit sur des matières appartenant à la religion et aux mœurs de ses compatriotes. Ce sont ces raisons, jointes aux mérites intrinsèques de l'ouvrage lui-même, qui nous ont déterminé à le faire connaître aux orientalistes.

Bombay. JAMASPJI MINOCHEHERJI DESTOUR.

F. COLLARD. *Trois universités allemandes considérées au point de vue de l'enseignement de la philologie classique* (Strasbourg, Bonn et Leipzig). Louvain, Ch. Peeters, 1879-1882; vol. in-8° de 357 pages. Prix : 5 frs.

Depuis longtemps les universités allemandes ont attiré l'attention des savants étrangers : les uns ont étudié d'une manière abstraite le mécanisme de ces grandes écoles; les autres l'ont montré fonctionnant dans une université déterminée. Aujourd'hui que les faits généraux sont connus, il faut pénétrer plus intimement dans la vie universitaire, aborder l'enseignement lui-même et faire une étude détaillée de chaque branche d'enseignement. Des essais de ce genre ont été tentés par des savants étrangers et par de jeunes boursiers belges. Nous possédons des monographies sur l'enseignement de l'histoire, de l'archéologie classique, de la philosophie, du droit et de la médecine. Seule, la philologie classique, qui occupe cependant une place si importante dans les universités allemandes, n'a guère été étudiée : il n'y a sur ce sujet qu'une brochure déjà ancienne de M. Demarteau. C'est pour combler cette lacune que M. Collard, professeur à l'Université de Louvain, s'est décidé à publier sur l'enseignement de la philologie classique en Allemagne les notes qu'il avait prises pour lui-même.

L'auteur a choisi pour types les Universités de Strasbourg, de Bonn et de Leipzig. L'Université de Strasbourg lui est connue par un séjour de trois semaines qu'il y a fait, étant déjà professeur, en 1878. Quant aux Universités de Bonn et de Leipzig, il les a fréquentées l'une et l'autre pendant une année (1873-1875), comme étudiant. Non content d'avoir vu de près et longtemps les Universités d'outre-Rhin, l'auteur a pris de nombreux renseignements auprès des autorités, des professeurs et d'anciens étudiants, et il a consulté une bibliothèque bien fournie en ce genre. Aucun travail un peu important et récent sur les questions dont il s'occupe, n'a paru en Allemagne, en France, en Belgique, qu'il ne le connaisse et ne l'utilise quand il y a lieu. Voilà la méthode : elle nous garantit l'exactitude des notes de l'auteur. Voyons maintenant la marche.

On peut distinguer dans l'ouvrage deux parties, une partie générale et une partie spéciale. La partie générale traite, en examinant séparément chacune des trois universités, de leurs locaux, de leur passé, de leurs règlements, de leurs bibliothèques, de leurs cabinets de lecture, de leurs budgets, du nombre de leurs étudiants. Quoique l'auteur ne s'étende pas longuement sur ces questions secondaires pour lui, il donne sur chacune d'elles des renseignements suffisants. L'organisation des bibliothèques et des cabinets de lecture est particulièrement remarquable : les travailleurs ont à leur disposition un excellent outillage.

La partie spéciale ou philologique se fusionne heureusement dans la partie générale : elle se trouve ainsi placée dans le milieu où elle vit et qui n'est pas sans influence sur elle. La méthode suivie sous ce rapport dans les trois études, qui forment autant de parties distinctes, est la même : l'auteur fait d'abord la biographie des professeurs et il énumère leurs travaux ; il nous introduit ensuite dans les cours et dans les séminaires ; il donne enfin le tableau des cours et des exercices pendant un *triennium*.

La partie technique ou philologique étant la plus importante et la plus intéressante, nous allons montrer comment l'auteur l'a traitée dans chacune des trois universités.

Il commence par la cadette des universités d'outre-Rhin. Création de l'empereur Guillaume Ier, l'*Academia Wilhelma Argentiniensis* compte en moyenne sept cents étudiants, parmi lesquels se trouvent environ cent philologues. La philologie y est entre les mains de MM. Heitz, Studemund, Schœll, Nissen et Michaelis. La carrière que ceux-ci ont parcourue et les ouvrages importants qu'ils ont publiés, montrent que le Gouvernement a cherché avant tout des savants ; mais les considérations de l'auteur sur leurs cours et sur leurs séminaires attestent qu'ils ont en outre au plus haut point le talent d'enseigner.

M. Collard a entendu les leçons de MM. Heitz, Studemund, Schoell et Michaelis, qui avaient respectivement pour objet l'histoire de la littéra-

ture grecque, l'histoire de la littérature latine, l'interprétation des Acharnéens d'Aristophane, l'histoire de l'art grec et l'interprétation d'un choix de monuments antiques appartenant au cycle troyen. Il expose nettement la méthode suivie par MM. Studemund, Schœll et Michaelis, et il fait le plus grand éloge de leur science et de leur talent pédagogique.

L'enseignement des cours se complète dans les séminaires et dans les instituts du même genre, qui sont fort intéressants à Strasbourg : ce sont le proséminaire et le séminaire philologiques, l'institut pour la science de l'antiquité et le séminaire archéologique, auquel se rattache le musée. Ici, plus encore que dans les cours, nous pouvons apprécier les qualités éminentes qui distinguent MM. Studemund et Schœll ; nous les voyons, au milieu de leurs élèves, les dirigeant et les corrigeant avec une grande habileté et une science consommée.

La durée des études académiques, exigée des étudiants en philologie, étant de trois années, il importe, pour apprécier toutes les ressources de l'enseignement philologique de Strasbourg, de connaitre le *triennium* de chaque professeur. Aussi M. Collard a-t-il eu soin d'énumérer les cours et les exercices faits depuis la création de l'Université jusqu'en 1879 par les titulaires actuels des chaires de philologie.

«Les universités allemandes ont, nous dit-il, l'habitude d'exciter le zèle de la jeunesse studieuse par l'organisation d'un concours, qui a lieu, dans leur propre sein, entre les étudiants d'une même Faculté. L'Université de Strasbourg a encore suivi ici le sage exemple de ses sœurs ainées. La Faculté de philosophie, qui seule attire notre attention, fait choix, d'ordinaire, de deux ou trois questions roulant, tour à tour, sur les différentes disciplines philologiques ». M. Collard nous fait connaitre quelques questions qui ont été proposées, et une décision motivée de la Faculté compétente.

L'Université alsacienne, dont la prospérité a été si rapide, se recommande aux philologues par le talent et le zèle de ses jeunes professeurs, par la remarquable organisation des séminaires, par la richesse de la bibliothèque et du cabinet de lecture.

Dans son étude sur l'Université de Bonn, le professeur de Louvain suit pas à pas, pour les questions générales, M. Dreyfus-Brisac, qui venait de publier sa belle monographie, et il laisse un peu à l'arrière-plan l'enseignement de la philologie pour s'attacher à la méthode suivie dans les cours, aux avantages et aux inconvénients des séminaires et à la vie de l'étudiant allemand.

Après quelques détails biographiques sur MM. Heimsoeth, Usener, Buecheler, Bernays, Klein, Leo, Schaefer, Kekulé, M. Collard retrace en peu de mots les études qu'il a faites à Bonn; il arrête l'attention du lecteur sur quelques professeurs de premier ordre dont il a suivi les leçons; il donne le triennium de chaque professeur; il traite enfin du proséminaire et du séminaire philologiques, du séminaire historique, du

séminaire archéologique, du musée archéologique et du musée d'antiquités nationales. Les observations sont ici plus générales, bien qu'il y ait des détails intéressants et instructifs sur MM. Buecheler, Usener et Schaefer.

L'auteur termine son étude sur l'Université de Bonn par des réflexions générales ayant trait aux cours et aux séminaires. Les langues employées dans les cours, les genres de débit adoptés, les caractères généraux des leçons, tels sont les points qu'il examine et discute longuement : ce sont des pages de méthodologie universitaire, où se trouvent pour la première fois résumées et appréciées toutes les opinions émises à ce sujet. Quant aux séminaires, l'auteur en étudie la division, la nature, l'organisation, l'importance et les dangers.

Ces pages, on le voit, intéressent non seulement les philologues, mais encore tous ceux qui s'occupent des questions d'enseignement supérieur. Le même intérêt s'attache aux pages suivantes, qui sont consacrées aux étudiants allemands. Pour la première fois, nous avons un portrait complet du « fils des Muses » : condition d'admission à l'université, choix d'une université, nombre d'universités, fréquentation des cours et études privées, rapports entre professeurs et étudiants, train de vie ordinaire de l'étudiant, sociétés, rapports entre étudiants et bourgeois, rapports des étudiants avec la police. L'auteur a fait appel à ses propres souvenirs ; il a pris des informations auprès d'amis, et il a consulté un grand nombre de travaux et de brochures.

La grande Université de Leipzig termine l'ouvrage : elle comptait, en 1881, 3329 étudiants et 172 professeurs ou privat-docenten, qui faisaient 389 cours.

L'analyse des cours est précédée de la biographie et de l'énumération des travaux de MM. Ritschl, Curtius, Lange, Lipsius, Ribbeck, Fritzsche, Hirzel, Gardthausen, Hoerschelmann et Overbeck.

Les cours analysés sont au nombre de *dix-sept*. Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans ces détails.

Après l'analyse des cours, viennent des tableaux généraux des cours de philologie pendant un *triennium*. Un simple coup d'œil jeté sur les tableaux permet de voir que Leipzig ne le cède ni pour le nombre, ni pour la variété des leçons de philologie, à aucune de ses sœurs. Disposant d'un personnel considérable et actif, elle ne néglige aucune branche ; elle ne laisse dans l'oubli aucune discipline. Ce n'est pas tout. Elle a eu le mérite d'avoir bien compris l'importance des cours pratiques pour l'enseignement de la philologie classique. Elle a tenu, avec un légitime orgueil, à organiser, sur une vaste échelle, un ensemble de cours pratiques qui répondent à tous les besoins et à tous les goûts. Les séminaires, tous très florissants, ne sont pas moins neufs : ce sont le proséminaire et le séminaire philologiques, la société philologique de M. Rib-

beck, le séminaire philologique russe, la société grammaticale de M. Curtius, la société d'antiquités romaines de M. Lange, la société d'antiquités grecques de M. Lipsius, le séminaire historique, le séminaire archéologique avec le musée. M. Collard caractérise brièvement ces divers instituts, en nous montrant le genre et la méthode des exercices. Bien qu'il n'ait pas voulu apprécier ici les professeurs, il n'a pu s'empêcher de dire quelques mots de Ritschl, qui dirigea les séminaires de Breslau, de Bonn et de Leipzig.

Les séminaires de philologie et d'histoire ne s'occupent pas de la préparation technique au professorat. Cette tâche incombe aux séminaires pédagogiques. Ceux-ci, qu'on connaissait vaguement avant le travail de M. Collard, se sont rapidement multipliés depuis quelques années et présentent des caractères fort variés. Le professeur de Louvain cherche à les classer méthodiquement en divers groupes; il discute leurs avantages et surtout leurs inconvénients; il apprécie le stage et il retrace les débats de la conférence pédagogique de Bonn. Ces considérations générales faites, il passe en revue les séminaires pédagogiques de Leipzig, qui sont dirigés respectivement par MM. Eckstein et Masius, par M. Ziller, par M. Hofmann et par M. Struempell, et qui offrent des différences très caractéristiques. L'examen des différentes solutions données au delà du Rhin au problème si délicat de la formation pédagogique des jeunes philologues,montre que l'Allemagne ne connait pas d'écoles spéciales du genre de l'École normale des humanités de Liége et de l'École normale des sciences de Gand. Que faut-il penser d'un tel enseignement spécial? M. Collard, à la suite de MM. Thomas et Wagener, le combat énergiquement, sans contester cependant la valeur de ces écoles; il critique la nouvelle loi de l'enseignement moyen, qui leur accorde le monopole du recrutement professoral, et il termine en proposant, dans le cas où l'on remanierait la loi, d'instituer dans les universités belges un petit cours de méthodologie et quelques exercices didactiques.

Des redites étaient à craindre; elles sont cependant peu nombreuses, grâce à la manière dont l'auteur a conçu son étude; à Strasbourg, il s'attache à la méthode suivie dans les séminaires philologiques; à Bonn, il s'élève à des considérations générales; à Leipzig, il porte son attention sur les cours théoriques et sur les séminaires pédagogiques.

L'ouvrage de M. Collard est avant tout une enquête impartiale sur l'enseignement philologique en Allemagne, écrite avec beaucoup d'enthousiasme; subsidiairement, c'est une sorte de traité de philologie, qui définit l'objet de cette science, en détermine les limites et en précise la méthode; enfin,à un certain point de vue,c'est un traité de méthodologie de l'enseignement supérieur; car les observations abondent à ce sujet : presque tous les problèmes que soulève l'organisation des universités, sont ou étudiés ou effleurés, et une riche bibliothèque, indiquée au bas

des pages, permet de poursuivre l'étude des points sur lesquels l'auteur a dû glisser.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur l'œuvre de M. Collard. Le public savant sans aucun doute ne s'en surprendra pas. L'importance du sujet, sa nouveauté, l'intérêt qui s'y attache, l'érudition et l'exactitude scientifique de l'auteur doivent attirer à ce livre médité, docte et bien écrit, l'attention et partant les suffrages du monde savant. L'Allemagne, avec un empressement caractéristique, en a donné à l'auteur le témoignage éclatant et officiel. V. BRANTS.

G. STUDEMUND. *Deux comédies parallèles de Diphile*, Gand 1882. Extrait de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (1).

Le beau travail de M. Guillaume Studemund que nous nous proposons de faire connaitre aux lecteurs du *Muséon*, est un sujet que le jeune et brillant professeur de Strasbourg a traité dans une conférence faite au Congrès des philologues allemands, à Karlsruhe, le 28 septembre 1882. La *Revue de l'Instruction publique en Belgique* a été assez heureuse pour pouvoir offrir à ses lecteurs la primeur de cette conférence, qui a été fort applaudie, et M. Studemund a poussé la complaisance jusqu'à la traduire en français.

En voici une analyse succincte. Le nombre des pièces qu'on attribue aux poètes les plus célèbres de la comédie nouvelle, est, on le sait, considérable : on en compte 108 de Ménandre, 97 de Philémon, 100 de Diphile. La grande facilité de production que supposent nécessairement ces chiffres, s'explique en partie par l'emploi fréquent de données et de complications semblables ou du moins analogues, et par la ressemblance des dénoûments. Ainsi l'on trouve dans la comédie nouvelle, et par conséquent dans les copies latines, des pièces où, après des incidents provoqués soit par un naufrage, soit par un enlèvement, l'intrigue se dénoue par une scène de reconnaissance, souvent amenée d'une manière tout extérieure à l'aide de jouets *(crepundia)* appartenant à la personne sur laquelle se porte l'intérêt principal. C'est à ce genre de pièces « crepundéennes, » comme les appelle M. Studemund, qu'appartiennent deux comédies de Plaute, le *Rudens* et la *Vidularia*. La première, imitée de Diphile, est arrivée jusqu'à nous. La seconde ne nous est connue que par des fragments conservés dans le palimpseste Ambrosien de Milan, et par des citations de grammairiens latins. Quelque faibles que soient ces restes (2), M. Studemund est parvenu habilement à refaire l'argument de

(1) Cf. Prof. Dr Wilhelm Studemund, *Zwei Parallel-Komoedien des Diphilus*, dans la PHILOLOGISCHE WOCHENSCHRIFT, 21 octobre 1882, p. 1336.
(2) Voyez Studemund, *Commentatio de Vidularia Plautina*, Greifswald, 1870.

la pièce, et à constater que les détails du sujet offrent une ressemblance si frappante avec le *Rudens*, que ces deux pièces peuvent être appelées *comédies parallèles :* elles font en effet « pendants, » comme on dit en matière d'œuvres d'art.

« Pour qu'un tel degré de ressemblance ait pu être atteint dans deux pièces de Plaute, il faut, fait observer M. Studemund, que le poète grec auquel il avait emprunté le sujet du *Rudens*, ait été aussi l'auteur de la comédie où il a puisé le sujet de sa *Vidularia.* » Or, le prologue du *Rudens* désignant Diphile comme l'auteur de l'original grec, il est très vraisemblable que Diphile, qui ne se faisait pas scrupule d'employer plusieurs fois les mêmes thèmes dramatiques dans ses comédies, est aussi l'auteur de l'original dont la *Vidularia* de Plaute est une reproduction. Et cette conjecture, fort probable *à priori*, est confirmée heureusement par une découverte qu'a faite M. Studemund, en déchiffrant, avec son habileté ordinaire, le 3e feuillet du XVIIe fascicule du palimpseste Ambrosien. Ce feuillet est détaché, et il est percé de tant de trous qu'il ressemble à un crible. Pendant des séjours réitérés à Milan, il a fallu au savant professeur plus d'un mois pour parvenir à déchiffrer le verso du feuillet et à en faire la belle copie qu'il a jointe à son travail. Par cette longue et patiente étude, il a abouti aux résultats suivants. Le recto contenait des notices didascaliques ; et le revers, le prologue d'une comédie de Plaute. Ce prologue devait être de 16 vers sénaires. La restitution de deux vers permet de voir que « celui qui avait à réciter le prologue, rejette la demande, adressée ordinaire au *Prologus*, de raconter le sujet de la comédie, l'*argumentum*, en faisant observer que ce récit est superflu, l'action même montrant clairement de quoi il s'agit. » Comme dans l'*Asinaria*, le prologue indique seulement le titre de l'original grec et de la pièce latine, et ne donne pas l'*argumentum*. Quelle est donc cette pièce originale ? « La septième ligne commence, dit M. Studemund, par des caractères qu'on ne peut combiner de manière à former un mot latin, mais qui nous amènent presque forcément à en faire le mot grec σχεδία, c'est-à-dire un radeau ou bateau, construit provisoirement tant bien que mal dans un moment de détresse, par opposition à un bâtiment construit tout à fait d'après les règles de l'art. » Et les deux sénaires complets que donnent les lignes 7 et 8, sont, d'après le déchiffrement et les conjectures de M. Studemund :

Sc(h)edi(a haec) uo(catast a) g(r)ae(co com)o(edia)
(P)oeta, ha[nc] noster f(ecit) V(idularia)m.

La pièce s'appelait donc en grec Σχεδία ; le poète latin en fit la « *Vidularia.* » Si le titre seul de la pièce est donné, sans le nom du poète, il ne faut pas s'en étonner ; car on retrouve la même singularité dans une scène du *Miles Gloriosus*, qui tient lieu de prologue, peut-être aussi dans le prologue du *Poenulus*.

Ajoutons enfin que le titre de Σχεδία, donné à une comédie grecque, ne nous est attesté que pour un seul poète, et ce poète est Diphile.

En résumé donc, Diphile est l'auteur des originaux des deux comédies parallèles, le *Rudens* et la *Vidularia;* et la comparaison des deux pièces, qui nous révèle clairement la manière de composer du poète, ne contribue pas à nous donner une haute opinion de sa puissance d'invention.

Nous avons lu et relu avec le plus vif intérêt la conférence de M. Studemund, et nous avons retrouvé dans ces quelques pages substantielles les qualités que nous avons reconnues à l'éminent professeur, pendant notre séjour à Strasbourg : une exposition simple et claire, une méthode sûre et rigoureuse, une logique inflexible, un grand talent de divination. Puisse-t-il nous donner bientôt une édition du théâtre complet de Plaute !

F. COLLARD.

Essai sur la valeur phonétique de l'alphabet latin, principalement d'après les grammairiens de l'époque impériale, *par* MARTIN SCHWEISTHAL, *élève de l'Ecole pratique des hautes études.* Paris, Leroux, 1882. Prix : 5 frs.

L'auteur croit, à bon droit, « qu'on peut reconstituer les sons de la langue des anciens Romains, parce que le latin est une de ces langues qui, comme presque toutes les langues anciennes et beaucoup de langues vivantes, se basent sur une orthographe rationnelle, fixe, conforme à la prononciation; parce que nous avons de nombreux monuments épigraphiques rédigés souvent par des gens très peu lettrés ne jugeant et ne reproduisant la langue que par l'oreille: parce que, surtout, nous avons des grammairiens qui nous renseignent sur la valeur des différents signes graphiques. »

Pour établir la valeur phonétique de l'alphabet latin, M. Schweisthal a eu principalement recours aux grammairiens; et il s'est surtout préoccupé de faire le tri de tous leurs témoignages, de relever les plus importants et de réfuter ceux qui contiennent des allégations erronées. Parfois il a cherché, dans les onomatopées ou mots dus à l'harmonie imitative, la confirmation des idées émises par les grammairiens. Il n'a consulté que modérément les inscriptions, parce que, « dans ce qu'elles ont d'exceptionnel et d'irrégulier, elles doivent être ramenées à la *lingua rustica*, langue des campagnards, qu'il n'a nullement voulu comprendre dans le cadre de son travail. » Enfin il a de plus, par principe encore, laissé de côté à peu près toute discussion du domaine de la grammaire comparée.

En ce qui concerne les travaux modernes, l'auteur ne cite guère que Corssen, qu'il suit d'ordinaire, mais qu'il réfute deux ou trois fois.

Le travail de M. Schweisthal est et ne veut être qu'*un rapide essai*,

destiné seulement à jeter les bases d'une étude sur la valeur phonétique de l'alphabet latin. Le jeune auteur est partout clair, simple et concis; sa science est en général de bon aloi; sur quelques points, on trouve même des opinions personnelles émises avec un certain bonheur. Ces diverses qualités nous font espérer qu'il ne se bornera pas à cet essai, et que, reprenant le même sujet, il en fera une étude approfondie et complète. Dans ce cas, nous l'engagerions à déterminer la valeur scientifique des divers grammairiens sur lesquels il s'appuie, à rechercher les sources de leurs travaux, à s'occuper soigneusement de l'état du texte et de l'interprétation des témoignages cités, à nous renseigner enfin sur les études auxquelles ces grammairiens ont donné lieu. Il ferait bien aussi, à notre avis, de n'exclure ni la *lingua rustica*, ni la phonétique comparative, qui éclairent d'un jour si vif tant de points, et de faire connaître, en les citant ou en les réfutant, tous les travaux modernes sur les questions agitées (1).

Tel qu'il est, l'essai de M. Schweisthal sera, nous n'en doutons pas, bien accueilli du public français, pour lequel il cherche à combler un vide regrettable.

F. COLLARD.

On noun-inflexion in The Veda. By CH. R. Lanman, associate. Professor in the Johns Hopkins University. in-8°, 600 pp. London, Trubner et C°, etc.

On disait autrefois « patience de Bénedictin », on pourrait ajouter aujourd'hui « et de savant américain ». Du moins l'œuvre de M. le Prof· Lanman dont nous parlons ici, bien tardivement — et pour cela en peu de mots — peut-elle passer pour un modèle de persévérantes et patientes recherches accompagnées d'un heureux succès. M. Lanman, professeur à l'université de John Hopkins, à Baltimore, s'est donné la peine de noter tous les noms (substantifs, adjectifs, participes et pronominaux) qui se trouvent dans les deux Védas les plus importants, le Rig, et l'Atharvan Veda, d'en recueillir toutes les formes et de faire de tout cela un index complet de la flexion normale dans les Védas.

Il n'est pas besoin de dire quels services un tableau de ce genre est appelé à rendre non seulement aux études indoues, mais aussi à la grammaire comparée, à la linguistique, à l'histoire du langage. Le mérite de l'œuvre n'est cependant point restreinte à cela seulement, au dépouillement et à la citation exacte de toutes les formes. Pour déterminer toutes les formes et ranger chacune à sa place, il faut une connaissance approfondie de la langue, de la sagacité dans l'analyse des suffixes et de plus l'intelligence des textes dont le sens est souvent le seul moyen de

(1) Cf. les comptes rendus de la *Revue critique* (Havet), dans la *Lit. Centralblatt* (Bgm), de la *Zeitschrift fuer die oesterr. Gymnasien* (E. Seelmann), etc.

reconnaitre la nature des formes. Tout en se référant, ordinairement aux œuvres magistrales de Grassman et de Boehtlingk-Roth; M. Lanman a mainte explication qui sont très dignes d'attention.

Nous ne pouvons, en général, qu'approuver l'ordre et les principes suivis dans le choix et la distribution de ces matériaux si riches et si étendus.

L'auteur place en tête les radicaux en voyelles, et fait suivre les radicaux-racines, puis ceux terminés par une consonne. Il met à part les radicaux différents d'une même racine. Dans la détermination des formes il accorde à la métrique l'importance qui lui revient. Il serait complétement superflu de signaler dans ces milliers de formes quelques points de détails où mes vues différeraient de celles du savant auteur. Je dois me borner à constater l'importance du travail, la science et la perspicacité avec lesquelles il est généralement conduit. Mentionnons toutefois comme ouvrant la voie à la solution de la question de l'âge respectif des chants et livres védiques la note II de l'appendice, pp. 576-581, qui constate le nombre relatif de certaines formes archaïques. Disons-le en un mot; l'étude de M. Lanman est un instrument de travail indispensable à quiconque s'occupe des Védas. Trois *indices* faciliteront considérablement les recherches en ce qui concerne les explications et discussions des formes difficiles. Pour les autres le livre lui-même est un index.

C. DE HARLEZ.

Pahlavi, Guzarati and englisch dictionary, by Jamaspji Dastur Minocêherji Jamasp Asana, vol. III, pp. XXVIII et 441 à 762. Bombay 1882. Londres, Trübner et Cº.

C'est avec grande satisfaction que nous annonçons l'apparition du 3me volume du dictionnaire pehlevi du Destour Jamaspji Minoceherji. C'est un ouvrage considérable dont la fin ne se verra si tôt. Avec ces 762 pages on n'est pas encore au bout de la première des 16 lettres de l'alphabet pehlevi. Heureusement c'est celle qui forme l'initiale du plus grand nombre de mots de cet idiome. Il est vrai, pour les *scholars* européens, beaucoup de mots auraient pu être omis; mais le Dr Jamaspji Minoceherji écrit principalement pour ses compatriotes qui ont besoin de ce genre de renseignements, n'étant point habitués, à notre système de linguistique. D'ailleurs certains signes étant formés de deux mots, tels que *âitûm* p. *âi tûm* (ces ténèbres) p. 707. Il est nécessaire de leur donner une place à part.

Tout le jugement favorable qui a été porté sur les tomes précédents doit s'appliquer également à celui-ci; et mieux encore, car l'auteur a cherché à tenir compte des observations qui ont été faites, tout en conservant son point de vue spécial qui est avant tout l'utilité de ses frères en zoroastrisme.

C'est pour cela que nous trouvons encore les formes diverses d'un même mot dispersées et mises chacune sous une rubrique particulière et la transcription parse conservée en partie.

On doit toutefois user de prudence en critiquant certaines transcriptions qui nous paraissent inexactes. Ainsi l'on serait tenté de rejeter la lecture *hizad* p. *yazad*, mais ce mot se trouve aussi écrit par un signe qui ne peut être lu que *hized*, *hêzed*, c'est déjà le mot néo-persan. L'écriture de *gazidan* par l'*alif*, nous montre mieux encore que la lecture Auharmazd de anhomâ est la vraie.

On voit que l'auteur suit les travaux modernes, ainsi le terme *thrizaremaya-ratu* est traduit par lui : pendant trois printemps.

Le signe de un, peut aussi bien être lu *aêvak* que *khaduk*. Le premier mot se rapporterait à l'avestique *aêva*, un.

Asn khirat est bien rendu par « natural intelligence. » C'est bien l'intelligence interne opposée à celle qui se communique par le dehors et non l'intelligence céleste (de *asna* = *â-zan?*).

Abastâ, p. 509 nous ramène à la forme des inscriptions de Darius pour l'Avesta.

Nous pourrions faire par ci par là quelques remarques, mais nous ne voulons pas entrer dans de trop minutieux détails. Notons par exemple que « corporel » se dit *asthômand* et non *aêthomand* (V. p. 701, l. 13); qu'il faut lire *astvihâd* et non *astôhâd ; aitôk* qu'on voit à la page 707, 4, n'est qu'une altération graphique de *ayôk*.

Aêvak vin (un seul homme) doit être lu *aêvak vir* et *aêvak vi mand* (une direction), *aêvak nimant*.

Mais nous ne nous arrêterons pas à ces détails, beaucoup de lectures abolies ne sont certainement reproduites que pour servir de points de repère aux Parses peu habitués à ces prononciations corrigées. Les pehlevistes ne seront pas arrêtés par ces petites choses.

Dans un lexique pehlevi il faut nécessairement répéter plusieurs fois beaucoup de mots à cause des variantes multiples de l'orthographe.

On trouvera dans le nouveau volume du Dictionnaire du Destour Jamaspji des renseignements intéressants sur des points de la liturgie moderne des Parses à côté de l'explication des mots pehlevis. Nous ne pouvons que souhaiter le prompt achèvement d'un ouvrage qui rendra de grands services aux études orientales. C. de Harlez.

The Yatras *or the popular dramas of Bengal*, by Nisikânta Chattopâdhyâya, in-18. 50 pp. Londres, Tribner et Co.

Cet intéressant opuscule dû à la plume d'un savant indou comble une lacune regrettable, sans toutefois le faire entièrement. Les Yâtrâs ou drames populaires du Bengal n'ont point encore eu d'historiens et l'on n'en savait guère en Europe que le peu qu'en dit l'indianiste Wilson, dans son *Theatre of the Hindus*.

Le nom des Yâtrâs est emprunté à celui des grandes processions religieuses (*Yâtra* de *yâ* aller) en l'honneur de *Krshna*. Singulière coïncidence! Le nom de la comédie grecque vient aussi de la procession dionysiaque, κῶμος.

Ces pièces populaires sont en assez grand nombre, mais beaucoup déjà sont tombées dans l'oubli et de celles qui se jouent encore, trois seulement ont eu les honneurs de la publicité. Ces trois drames forment l'objet du travail de Nisikânta. Elles se rapportent au même sujet : la vie de Krshna et sont divisées en trois parties semblables : 1° l'enfance de Krshna, 2° ses amours avec Râdhâ, 3° l'abandon de la nymphe ainsi que le retour de Krshna et la réconciliation des amants.

Notre savant auteur qui a, lui aussi, composé des pièces du genre, donne dans ce petit opuscule tous les renseignements désirables sur les auteurs des Yâtrâs, sur leur mode de composition et d'exposition, sur leur coutume, leur langue — à cette occasion il nous fait en passant l'histoire du Bengali et de sa littérature — le style, dont quelques extraits nous donnent une idée exacte, enfin la scènerie.

A ces renseignements l'auteur ajoute la traduction d'un assez long passage du *divyônmâda* et l'histoire du Yâtra, et partout nous donne les preuves d'une connaissance de son sujet. Tous les lecteurs de cet intéressant opuscule sauront gré au docte Pandit de leur avoir fait connaître cette page de l'histoire du drame et de la culture littéraire.

Il est très frappant de voir le drame naître de la même façon et dans les mêmes circonstances à trois époques très distantes, sans que les peuples, chez qui il est né de la sorte à trois reprises différentes, aient pu s'imiter ni se connaître.

A. MUELLER.

W. GEIGER. *Ostiranische kultur im Alterthum*, pp. VIII + 520 et carte. Erlangen, 1882.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu paraître ce nouvel ouvrage de M. Geiger. Il vient remplir une lacune considérable laissée dans la littérature avestique. Le savant ouvrage du Dr Spiegel traite de l'Eran en général et non du pays de l'Avesta et de ses habitants spécialement. L'excellente introduction du Prof. de Harlez qui précède sa traduction de l'Avesta, ne pouvait, vu ses dimensions, traiter la question en détail. Nous manquions donc complétement d'un ouvrage réunissant tout ce que nous dit l'Avesta sur les Mazdéens, leur vie, leurs coutumes, leur pays.

Dans la première partie de l'ouvrage l'auteur discute d'une manière approfondie toutes les données géographiques de l'Avesta et la question du pays des Mazdéens — l'Eran oriental comme le pense l'auteur. La littérature de la question est traitée à fond ; il est seulement à regretter

que plusieurs ouvrages russes traitant du même sujet soient restés inconnus à l'auteur (fatalité qui hélas! est partagée par beaucoup d'autres ouvrages russes, dignes d'attention au plus haut degré, mais écrits dans un idiome qui n'est connu que d'un petit nombre). Malgré toute l'érudition de l'auteur, nous ne pouvons nous ranger à son opinion et assigner définitivement aux Mazdéens comme patrie l'Eran oriental. Il viendra peut-être un temps où il surgira des arguments irrécusables confirmant cette opinion, mais ce temps est encore loin et les arguments dont nous disposons pour le moment sont loin d'être convaincants. D'un autre côté le peu d'étendue de l'Avesta et l'état déplorable d'une grande partie du texte laissent encore place à trop d'hypothèses ; et de plus la connaissance trop bornée que nous avons de l'Eran moderne ne nous permet pas de trouver des points d'appui pour ces hypothèses. Quand nous connaitrons le pays, ses habitants, leurs mœurs, leurs légendes, non point fragmentairement comme aujourd'hui d'après les rapports de quelques voyageurs, mais par les travaux d'explorateurs et de savants munis de toutes les connaissances et de tous les moyens nécessaires, alors nous aurons de quoi rectifier ou appuyer les hypothèses que nous pouvons tirer de l'Avesta. Cette masse d'hypothèses sur le pays avestique, si contradictoires entre elles nous démontre clairement que le temps de trancher la question définitivement n'est pas encore venu. Néanmoins il est évident qu'on ne peut que louer tout ouvrage qui traite cette question en ajoutant de nouvelles données propres à en avancer la solution. M. Geiger discute cette matière principalement au point de vue géographique, rapprochant les données de l'Avesta de celles des ouvrages modernes sur l'Eran oriental. Rien de plus juste que d'assigner à la géographie la place prédominante dans des questions de ce genre. Les mœurs et les coutumes changent avec le temps, les anciennes traditions s'effacent de la mémoire populaire ou deviennent méconnaissables dans leurs nouvelles formes, mais le pays reste tel qu'il était.

Les dimensions de notre article ne nous permettent pas de faire une analyse détaillée de l'ouvrage, nous nous bornerons donc, après ce qui a été dit, à discuter quelques points où notre opinion diffère de celle de l'auteur. En premier lieu nous nous arrêterons à l'Airyana Vaêjanh. M. Geiger croit pouvoir lui assigner une place dans l'Eran oriental; nous ne pouvons guère partager cette opinion car pour nous l'Airyâna Vaêjanh est un pays mythique. L'Avesta nous en dit fort peu de chose. D'abord nous le voyons cité parmi d'autres pays dans le premier Fargard (1) du Vendidad; la valeur géographique de ce Fargard a été souvent contestée et nous croyons, que toute hypothèse tirée de son contenu et non confirmée par d'autres sources ne peut être maintenue.

(1) W. I, 1, 3.

Dans le second Fargard (1) nous trouvons l'A. V. nommé comme lieu où se rassemblent Ahuramazda et les Ameshaspenta, de même qu'Yima et ses conseillers, il n'est pas contestable qu'ici nous sommes en pays de mythe. Le Yasna (2) rapporte que Zarathushtra est né dans l'A. V. ce qui ne dit rien ni pour ni contre notre opinion; il en est de même de la simple citation qui en est faite au premier Yasht (3). Dans le cinquième Yasht nous sommes de nouveau en pays de mythe : Ahara Mazda y sacrifie à Anâhita (4); plus loin dans le même Yasht (5) nous voyons Zarathushtra sacrifiant à Anâhita dans l'A. V.; nous classons ce passage dans la même catégorie que le Yasna IX. Enfin dans le quinzième Yasht (6) nous trouvons de nouveau Ahura Mazda sur un trône d'or sacrifiant à Vayou c. à. d. que de nouveau l'A. V. est mythique. Nous avons dit que les endroits où il est parlé de Zarathushtra ne militent ni pour ni contre nous; nous croyons pouvoir l'affirmer, car vu le caractère de Zarathushtra, il est souvent difficile de préciser si nous sommes sur la terre ou en pays de merveilles. Voilà donc tout ce que l'Avesta nous dit de l'Airyana Vaêjanh. Ces données nous semblent lui assigner un caractère mythique et nullement terrestre, mais bien que confirmant notre opinion, elles sont en réalité fort maigres. Tâchons donc d'y suppléer en interrogeant la littérature postérieure. En premier lieu nous examinerons le Mainyo-i-Kard (7). Là aussi l'A. V. est un pays purement mythologique : les hommes y vivent 300 ans, le bétail 150, on y est toujours heureux, etc., en un mot c'est l'âge d'or. Le chef de l'Êrân vêzh est Gopatshâh (8), le roi en est le génie Ṡrôsh (9). Plus loin (10) nous voyons que dans l'Êrân vêzh se trouve le Jem kard (le Vara d'Yima) souterrain où les hommes y vivent comme il est dit dans le chap. XLIV. Dans le Boundehesh, l'Airân vêj est cité neuf fois (11). Voici ce qui en est dit : 1) Dans l'Airân vêj s'élève la montagne Koudrâs. 2) Dans l'A. V. se trouvent le taureau et la vache provenant du germe du taureau primordial. 3) La rivière Dhitik arrose l'A. V.; c'est dans cette rivière qu'il y a le plus de créatures nuisibles (voir le premier Fargard où il est dit qu'Anro-Mainyush créa un serpent fluvial dans l'A. V.). 4) Dans l'A. V. coule la rivière Dâraja, au bord de laquelle est la maison de Pourushaspa, père de Zazathushtra. 5) Dans l'A. V. l'hiver est très rigoureux. 6) L'A. V. est

(1) W. II, 21. — (2) W. Y. IX, 14. — (3) W. Yt, I, 21.
(4) W. Yt, V, 17. — (5) W. Yt, V, 104. — (6) W. Yt, XV, 2.
(7) Edition du texte par West.
(8) Demi homme, demi taureau (Mk LXII, 31, 32); dans le Dâdistân i Dinîk (réponse 89) il est le roi de Gôpaṭô, contrée voisine d'A. V.
(9) Mk XLIV, 25-35 (17-24 est une simple répétition de ce qui est dit dans le premier Fargard).
(10) Mk LXII, 15 et suivant.
(11) XII, 25; XIV, 4; XX, 13, 32; XXV, 11; XXIX, 4, 5, 12; XXXII, 3.

simplement cité parmi d'autres régions. 7) Dans l'A. V. croît l'arbre opposé au mal. 8) L'A. V. est dans la direction de l'Atarô-pâtakâh. 9) C'est dans l'A. V. que Zarathushtra prêcha pour la première fois sa doctrine. Les nos 3, 4, 5 ne nous disent rien de nouveau; nous avons déjà tout cela dans l'Avesta; le no 6 nous rappelle le Mainyo-i-kard; nous y retrouvons cités ensemble Kangdezh Aîrân-vêj et le Var de Jim, et de nouveau il leur est attribué des chefs immortels. Il me semble donc qu'ici nous sommes en pays de mythe, comme dans le Mainyo-i-kard à l'endroit parallèle. Les nos 1, 8 semblent contenir des données géographiques, mais le no 1 nous apprend rien car la montagne en question déjà mentionnée dans l'Avesta (yt 19, 6) nous est entièrement inconnue; et le no 8 nous donne simplement un échantillon des fantaisies géographiques de l'auteur. Pour ce qui est du no 9 nous renvoyons à ce qui a été dit plus haut sur Zarathushtra. Les nos 2, 7 ont évidemment un caractère entièrement mythique. Nous pouvons donc, pensons nous, dire que le Boundehesh (1) de même que Mainyo-i-kard vient à l'appui de notre opinion. Nous nous sommes arrêtés trop longtemps sur la question de l'Airyana Vaêjanh, de sorte que nous ne pourrons qu'ajouter quelques remarques sur le reste de l'ouvrage. En ce qui concerne l'identification du Dâitya et du Zerafshân nous ne croyons pas pouvoir l'admettre comme démontrée, car s'il en était ainsi, l'Avesta parlerait certainement de l'or que roule le Zerafshân puisque son nom Persan provient de cet or (la supposition concernant le Nârin ne nous semble point tenable, si nous supposons que Sîr est le Kanha, car nulle part il n'est dit que le Dâitya fasse partie du Kanha). Quant aux médecins (2) nous croyons que le terme *mathrôbaêshaza* ne prouve pas qu'ils étaient tous des prêtres; nous savons que même aujourdh'ui beaucoup de gens croient pouvoir guérir les maladies par certaines formules de prières. Nous voyons donc dans le mathrôbaêshaza simplement un homme qui guérit par des prières de ce genre.

Nous ne voyons aucun texte qui nous permette de supposer que les prêtres étaient étrangers au peuple de l'Avesta, nous voyons le contraire dans Ys. X, 15 (3), Ys. XI, 6 (4). Dans Ys. IX, 24 le mêtre nous indique qu'il y a ici des mots omis; le mot *aiwishtish* nous est inconnu, de sorte que nous ne pouvons en tirer aucune conclusion (aucune des traductions données jusqu'ici n'est convaincante).

Voici encore quelques mots dont la traduction ne nous semble point juste :

(1) Nous n'avons pas cru devoir parler de la paraphrase du Boundehesh de Zâd-sparam car celui-ci ne fait que répéter le 2, du Boundehesh.
(2) Ost. Ir. kult. p. 391.
(3) Noit tâm âthravô-puthrim dasti.
(4) Noit ahmi nmâne zânaitê âthrava.

1. Aithya est traduit « thürpfahlen », tandis que selon nous c'est « poutre du coin » cf. Sscr. anta. (Dans un autre passage M. G. traduit « eckpfosten »).

2. Srvôjan, p. 332. Nous traduirions « cassant les cornes ».

3. Nous ne voyons aucune raison de rendre « avakana » par « citerne » p. 383. Le Vd. XV, 39, non seulement ne l'affirme pas, mais suppose évidemment autre chose.

4. Que *skenda*, p. 392, soit une maladie de femme, c'est ce que prouve le mot *askenda* qui dans le Vd. XIV, 15, se trouve uni à *anupaêta*. En concluant nous nous permettrons d'exprimer encore une fois notre regret de ne pouvoir donner une analyse complète de l'ouvrage. Il serait impossible de trouver un tableau plus fidèle de la culture et de la vie des Mazdéens. Nous félicitons M. Geiger de nous avoir donné ce savant ouvrage, plein d'intérêt non seulement pour le spécialiste mais même pour tout le public lettré.

St-Pétersbourg. S. D'OLDENBOURG.

L'imitazione di J.-C. tradotta in lingua italiana dal Prof. Dr G. Turrini. Gr. in-8°, p. 400. Bologna.

Nous parlions dernièrement des travaux importants que le Professeur Turrini prépare sur la littérature sanscrite. Aujourd'hui c'est un travail d'un tout autre genre que nous avons à présenter à nos lecteurs. C'est une traduction du livre d'or qui s'appelle l'*Imitation du Christ*. Le Prof. Turrini se distingue à la fois et comme orientaliste et comme littérateur, et cette nouvelle œuvre appartient principalement au second genre. Toutefois elle n'est pas sans mérite scientifique. Le savant auteur en a su faire une œuvre philologique ; il a révisé le texte en se servant des meilleurs manuscrits et des plus anciens, et il ne s'est pas fait faute de maintes corrections heureuses. Les 140 dernières pages du volume sont occupées par une liste, bien formée, de passages de la Bible, des Pères et même de philosophes, propres à éclaircir le texte de l'*Imitation*.

D'autre part le mérite littéraire de cette version n'est pas contestable. Le style a l'élégance et l'élévation voulues sans enflure ni recherche.

L'*Imitation du Christ*, comme le dit le docte auteur, a fait les délices non seulement des fidèles pieux et des érudits, mais aussi des philosophes, des politiques et des grands capitaines. Dans l'œuvre du Prof. Turrini, la lecture en acquiert un nouveau charme, car il l'a faite *con amore* et avec le talent que chacun lui connait.

Ajoutons qu'une édition de luxe d'un aspect imposant en fait un ouvrage aussi beau que bon. Nous félicitons de tout cœur notre savant collègue de ce nouveau succès.

C. DE HARLEZ.

J. Vandengheyn. *Les migrations des Aryas*. Anvers, 1882.

Ce n'est pas la première fois que le P. J. Vandengheyn présente à l'Académie le fruit de ses persévérantes études dans le champ de l'histoire et de la géographie orientales. Il a mis naguère sous nos yeux deux mémoires dignes de remarque, l'un sur *le nom primitif des Aryas*, l'autre sur *le berceau* de cette grande race historique. Il nous offre aujourd'hui un travail non moins important sur le même sujet : *Les migrations des Aryas* (Anvers, 1882).

A mesure qu'il avance dans sa tâche, le P. Vandengheyn pousse plus loin les visées de son érudition. Ses nouveaux efforts tendent à retrouver, à désigner les traces des peuples de même souche, les Japhétites de la Bible, qui ont eu leur première résidence en Asie, mais dont plusieurs rameaux ont, à des époques antéhistoriques, envahi et peuplé de grandes contrées de la vieille Europe. L'auteur, s'appuyant sur les thèses de son second mémoire, montre en Bactriane et sur les rives de l'Oxus les plus anciens établissements des Aryas. Il laisse de côté les Eraniens et les Hindous qui sont les Aryas de l'Asie. Mais il a en vue de signaler le départ des autres Aryas de leurs stations de l'Asie centrale, où ils avaient mené une vie distincte de celle de leurs voisins, et le mouvement que ces groupes de population on fait à diverses reprises vers l'Occident.

Adolphe Pictet avait déjà émis de savantes conjectures sur la dispersion des peuples de même race dans les plus belles contrées de l'ancien monde. Notre compatriote s'est ingénié à tracer les grandes lignes de la route suivie par les migrations des Aryas qu'on appellerait occidentaux, à esquisser leur itinéraire pour aller disputer des postes importants aux premiers occupants du sol européen. Le séjour de l'auteur dans notre métropole commerciale a profité à son œuvre ; il a pu en donner la première communication à la Société royale de Géographie d'Anvers, et confier l'exécution d'une carte des migrations aryennes à l'Institut national de cartographie. On y aperçoit clairement les principales voies qu'ont parcourues les multitudes de chacune des grandes races congénères qui ont pris successivement possession de territoires dans l'Europe orientale, avant que leurs descendants aient achevé la conquête de notre continent.

On croirait l'auteur des *Migrations* appelé à éclaircir tour à tour bien d'autres problèmes appartenant à la même question de l'invasion et de la civilisation de l'Europe par ses conquérants aryens. Le P. Vandengheyn a des aptitudes scientifiques favorables à leur solution. Il enrichira l'ethnographie de curieuses inductions tirées des plus récents voyages, comme il l'a prouvé dans divers essais. Il fera intervenir également les études comparatives des anthropologistes, qui nous ont tant appris touchant la présence de différentes races sur un même sol. Sanscritiste habile, il analysera les dialectes de peuplades antiques dont les débris sont restés dans des montagnes peu accessibles : il y a réussi tout récemment en commentant les travaux de Tomaschek sur les dialectes du Pamir (*Bulletin de l'Athénée oriental*, Paris, 1881), et l'écrit du major Biddulph sur les tribus de l'Hindou-Kousch (*le Muséon*, n° 3, juillet 1882). Il est donc permis d'augurer qu'il mènera à bonne fin ses investigations d'histoire et d'ethnographie qui ont déjà jeté beaucoup de lumière sur les origines indo-européennes. F. Nève.

ÉCHOS ROUMÉLIOTES.

LE PEUPLE BULGARE. — CHANTS ÉPIQUES DU RHODOPE ET DU BALCAN. — LA VILLE DE PHILIPPOPOLI ET SES ANTIQUITÉS. — DÉCOUVERTE DE RUINES ROMAINES.

La dernière guerre d'Orient a provoqué un nouveau mouvement d'une vague séculaire, d'une marée montante qui rejette de l'autre côté du Bosphore les maîtres d'hier, fanatiques, trop fidèles au croissant pour s'accommoder de l'avènement d'une civilisation chrétienne.

C'est un fait journalier, qui se produit sans qu'il soit besoin d'aucune persécution; les Turcs émigrent devant les statuts organiques et autonomes, espérant retrouver dans les possessions immédiates du padichah, un sol, vierge de toute profanation et de toute réforme.

L'histoire de ce mouvement est encore à faire et ne sera guère comprise avant que l'Orient européen ne soit arrivé à un équilibre stable. Nous pensons que cette histoire mettra à jour une des sources essentielles du mouvement, une force qui s'accélère de génération en génération et qui se rattache à une tendance analogue dans les autres états du continent, c'est-à-dire, la croissance des nationalités qui paraît avoir choisi notre siècle pour se faire valoir plus que dans les temps qui ont précédé.

Il n'est pas rare d'entendre présenter les éléments de la question d'Orient, comme une lutte d'intérêts entre les grandes puissances seules, se disputant les décombres d'un empire en ruines. On ignore trop souvent un côté plus obscur de la question, côté plus important aujourd'hui que naguère, c'est la naissance des nations de la presqu'île Balcanique.

Lors des guerres de Grèce, ces petits peuples du gros de la presqu'île s'agitaient bien aussi, mais qui donc pensait à

eux? Après chaque traité, ils retombaient sous le joug plus lourd de la Turquie. L'agitation périodique de ces provinces passait dans le style dédaigneux des chancelleries pour de simples actes de brigandage, tendant à troubler l'ordre public, représenté par les caïmacans et les mudirs.

Cependant l'exemple des grecs émancipés soutenait sans cesse les slaves, bulgares et serbes, dans l'espérance d'une délivrance prochaine. Vers le milieu du siècle les agitations devinrent plus fréquentes; dans le vilayet du Danube, une phalange de maîtres d'école, formés en Russie surtout, revenait dans la patrie bulgare préparer dans les villages un mouvement des esprits, un réveil national, pendant qu'un petit nombre d'hommes plus cultivés, tels que Rakoffsky, s'essayaient à la fois à la carrière de publiciste et d'agitateur, fuyant devant la poursuite des autorités turques, et cherchant un refuge en Valachie.

L'œuvre de relèvement s'opérait donc patiemment sous l'influence des instituteurs de village. La révolution nationale semblait devoir sortir de l'influence paisible et tranquille de l'école, et dans les moments de crise il suffisait d'avoir été un zélateur des écoles, pour mériter aux yeux des Turcs, la pendaison, où la déportation au Diarbékir, où l'on avait fini par former une véritable colonie de bulgares exilés, amnistiés plus tard par les traités.

La première œuvre d'ensemble, par laquelle ce peuple essaya de réunir ses forces, fut la séparation de son église de la dépendance du patriarcat grec de Constantinople. Ce mouvement aboutit à la séparation de l'Exarchat bulgare, malgré la résistance du clergé phanariote. Qu'on ne l'oublie pas, l'œuvre du traité de Saint-Stephano était déjà tout entière dans la réforme religieuse, car, la question des églises en contenait une autre, qui était l'idée nationale en fermentation. Le traité de Berlin n'a pu détruire ce fait, qu'une même hiérarchie relie actuellement les clergés de Macédoine, de Roumélie et de la Principauté.

Ce sentiment d'unité s'accentuera toujours davantage et la réunion complète des bulgares n'est plus qu'une question de temps. L'idée nationale, a incontestablement bénéficié du fait d'une église unie et bulgare; elle ne saurait cependant se renfermer dans les limites d'une question d'église. Nous

avons rencontré des hommes qui avaient consacré leur jeunesse et toute leur énergie à cette noble tâche de la fondation de l'Exarchat, et qui, s'exagérant l'influence de l'unité religieuse sur le développement à venir de leur peuple, voyaient de grands dangers dans la propagande catholique et protestante, qui pousse ses racines au milieu du peuple bulgare. Ces craintes ne nous paraissent pas fondées. La grande divergenge des bulgares catholiques ou Pavlikans d'avec les bulgares de l'Exarchat ne saurait corroborer cette opinion. Les dissensions politiques ne naîtront pas parmi les bulgares de leur différence de religion, quand bien même cette différence viendrait encore à s'accentuer par le prosélytisme. De nos jours, l'intérêt des questions politiques n'a plus sa source dans les mouvements religieux, et les ordres de Capucins et de Jésuites qui travaillent activement en Roumélie, s'illusionnent autant que les propagateurs du protestantisme américain, en pensant entraîner plus d'une infime minorité sur la voie des conversions et du néophytisme. — L'époque des conversions en bloc est bien loin de nous; le siècle est maintenant à l'indifférence religieuse, et ce ne sont pas les bulgares qui y font exception, doués qu'ils sont d'un positivisme naturel qui produit beaucoup de caractères étroitement pratiques, peu de dévots, encore moins d'idéalistes.

Si les Pavlikans paraissent faire exception, et offrent un sol propice à l'influence du clergé catholique, n'oublions pas que c'est un fait isolé et que leur séparation nette du reste du peuple n'a pas été créée par la propagande catholique.

Depuis les premiers temps du Moyen-Age, les Bogomiles ou Pauliciens, dont les hérésies provenaient de sectes gnostiques importées d'Arménie, composaient une secte, un protestantisme bulgare nettement tranché au milieu de leur propre peuple. Souvent persécutés par le pouvoir orthodoxe, ils formaient une confraternité qui s'étendait à travers la Bosnie par la Lombardie jusqu'aux Catares du midi de la France.

Le vieil auteur de la prise de Constantinople, le sire Jeoffroy de Villehardouin parle à plusieurs reprises des : « Popelicans, » qui avaient à Finepople un quartier à eux.

Ce quartier dit des Pavlicans est encore nettement distinct dans la ville de Philippopoli d'aujourd'hui ; il se groupe autour de l'église et du couvent catholiques qui lui donnent un cachet particulier.

Cette population de bulgares catholiques se monte à environ 12,000 âmes et paraît avoir été convertie au catholicisme en 1829, après que le métropolitain grec eût refusé de les accepter, comme hérétiques, dans le giron de l'Eglise grecque. On le voit donc, cette scission a sa racine dans une histoire bien des fois séculaire. Nous ne croyons pas que les patriotes bulgares aient rien à craindre des propagandes confessionelles pour l'avenir et l'unité de leur peuple. Les agitations intérieures qui ont rempli les premières années de vie politique de la Principauté, ont vu les partis se grouper essentiellement autour des questions politiques et économiques ; la question religieuse n'a pas paru jusqu'ici prendre une importance dominante.

Nous le voyons donc, un peuple nouveau paraît s'être formé sans retour et nous le verrons peut-être avant une génération s'imposer et se placer au rang des héritiers de l'Empire Ottoman.

Autant qu'il nous a été donné d'en comprendre le caractère, le peuple bulgare a des traits d'avenir et des signes de décadence : une tenacité et une souplesse de caractère, héritées peut-être de ses ancêtres libres et forts, à travers cinq siècles d'oppression, et un affaissement du caractère issu de cette période d'épreuve.

A la fois rude au travail, tenace, âpre au gain et au cumul, infatiguable au labeur monotone, le bulgare manque d'initiative et d'esprit d'entreprise, préfère le petit commerce dans des trous sordides, aux grandes entreprises qui exigent le risque de capitaux considérables et des combinaisons hardies. Apte à l'étude, avide de connaissances, sérieux de caractère, sobre, et porté aux jouissances pures de la famille, le bulgare a gardé de la domination turque, uu manque complet d'esprit et de vertus publiques, un défaut de solidarité qui se retrouve en tout et paraît encore renforcé par la dissolution fort avancée du régime communal, qui, pour les terres arables a cédé à la propriété privée à un degré beaucoup plus complet que ne le comportait son état de

civilisation surtout comparé à celui des Serbes et des Russes. Le prolétariat campagnard paraît menacer, dans un avenir prochain, une contrée que l'absence de cités populeuses aurait semblé devoir en défendre.

Peu portés à l'individualisme, peut-être moins brillamment doués que leurs voisins les Serbes, les Bulgares paraissent posséder éminemment un esprit pratique, qui les poussera peut-être plus vite à s'unir en un corps de nations, mais qui les rendra probablement moins poétiques, moins féconds en trésor d'éloquence et d'harmonie que ne se sont montrés les Serbes.

La poésie épique bulgare est fort peu connue; et pourtant certes elle mérite de l'être. Outre les recueils, scientiques à divers degrés, qui ont paru, soit en Russie, soit dans les pays slaves; tels que la collection de chants bulgares de Bezsonoff, des frères Miladinoff, de Verkovitch et de Tcholakoff, le livre le plus abordable, surtout pour le public français, est l'excellent ouvrage de M. Dozon « Chansons populaires bulgares. » Paris 1875, chez Maisonneuve.

M. Dozon qui avait déjà publié auparavant des études sur la poésie des Serbes, mit à profit l'occasion d'étudier la poésie épique bulgare pendant le séjour qu'il fit à Philippopoli en qualité de consul de France (1). L'amateur trouvera dans son livre, outre les textes bulgares, des traductions exactes, et un glossaire très soigné, qui nous paraît être le meilleur essai fait dans ce genre, et qui, pour l'utilité qu'il peut apporter aux personnes désireuses d'étudier la langue bulgare, me paraît supérieur aux deux volumes du dictionnaire français-bulgare de Bogoroff.

Les lecteurs que ces études intéresseraient ne trouveront pas superflu d'ajouter à ces esquisses quelques chants entièrement inédits que nous avons recueillis nous-mêmes, surtout parmi les montagnards du Rhodope.

Nous avons choisi deux morceaux de notre collection se rattachant au genre narratif-historique, qui nous paraît être plus rare dans la poésie nationale de ce peuple. L'un de ces chants est en dialecte du Balcan de Kazan-Kotel, au sud de

(1) On a du même auteur : Manuel de langue Chkipe ou Albanaise. Paris chez Leroux 1878.

Choumla et parle avec une haine invétérée des chevaliers latins avec lesquels le peuple bulgare a dû lutter depuis le commencement du XIIIe siècle.

L'autre morceau, qui se distingue par des images assez poétiques, parle de l'ancien empire bulgare et des présages de la conquête turque.

Voici ces chants, auxquels j'ai ajouté le texte slave original en caractères latins :

I. *CHANT ÉPIQUE DANS LE DIALECTE DE KAZAN-KOTEL, DANS LE BALKAN DE SLIWEN.*

LES LATINS ET LES ENFANTS DE POPE.
(Orthogr. latine de Miklosich).

C'e sъ izlêzli ćerni Latini
C'erni Latini, ćerni omrazni
Robi da robjът, geca da kradът
Ta porobili i otkradnъli,
C'e otkradnъli popovo gete,
Popovo gete, popovo momće,
Popovo momće, momće-momiće.
Da sъ gi zeli, zeli-zaveli
Zeli-zaveli v Latinska zemja.
Raste-poraste popovo momće,
Zagodihъ go, raz'enihъ go.
Tri mêsjaća si svadba pravili
I vênaćahъ gi, zavedohъ gi.
Kogi je bilo pervijът većerъ

Les noirs Latins se sont mis en campagne,
Les noirs latins, noirs et maudits ;
Pour prendre des esclaves et voler des enfants.
Ils ont capturé, ils ont enlevé,
Ils ont volé un enfant de Pope.
Un enfant de Pope, un fils de Pope,
Un fils de Pope et une fille de Pope.
Ils les ont pris, ils les ont emmenés,
Pris et emmenés dans la terre latine.
Il crût et grandit le fils de Pope,
On le fiança alors, et on le maria,
On célébra la noce pendant trois mois.
On les maria et les réunit.
Quand arriva le premier soir,

Popovo momée s grebom udarja.
Otgovarjase bulka nevêsta :
«Bre voj ta tebê, popovo momée
» Ne ma struvaj da ta obagje
» Na moi-tê braki, na Latini-tê,
» S'o mi sa serdis', s'o mi ne dumas'.»
Otgovarjas'e popovo momée :
«Bre voj ta tebê, bulko-nevêsto!
» Ja izlêzj, izlêzj-vъnka na dvorъt
» Da si pogledni sinjo to nebe
» Iz jasno nebe dreben dъz' vali
» Na nas'i te dvori kъrvav dъz' vali
» C'e ni sme dvama brat i sestrica,
» Otkradnъhъ ni, porobihъ ni
» C'erni Latini, éerni omrazni
» A će si togis z'ivi fanъhъ,
» Z'ivi fanъhъ, mrjtvi pusnъhъ.»

Le fils de Pope lui tourna le dos,
La jeune femme, la mariée lui dit :
« Hé gare à toi! o fils de Pope,
» Ne m'obliges pas à te dénoncer
» A mes frères, mes frères latins,
» Parce que tu me boudes, et ne me parles pas.»
Le fils de Pope lui répondit :
« Hé gare à toi! jeune femme mariée!
» Allons! sors donc dans la cour,
» Et regarde donc le ciel bleu —
» Du ciel serein tombe une pluie fine
» Sur nos maisons tombe une pluie de sang,
» Car nous sommes deux frère et sœur —
» On nous a enlevés et capturés —
» Les noirs Latins, noirs et maudits —
» C'est vivants qu'ils nous ont pris,
» Et pour mourir qu'ils nous relâchent.» —

II. *CHANT ÉPIQUE ÉCRIT DANS LE RHODOPE, AUX ENVIRONS DE PHILIPPOPOLI — VILLAGE DE SOTIR (AU-DESSUS DE DERMEN-DERÉ).*

UN OISEAU PRÉDIT LA CONQUÊTE TURQUE.

Dé sa ćulo vidélo
Vov more dьrvo da raste.
Rastne dьrvo porastne
Korenje mu more zapletohъ
Vors'e mu nebo stignahъ
Klonje mu zemja postlahъ
Streberen cvêtъt cvêtilo
Margarъt jemis' vъrsalo,
Na dьrvoto mi imas'e
Pilence drebno slavijće.
Pilence mi plaćes'e
Drebni si perca skubes'e
I gi vъv more fъrles'e
Po pъtьt Carьt zaminъ
Carьt mi Carь Kostandin
I na pilence dumas'e :
« Pilence, drebno slavijće,
» Zas'to mi plaćes i graćes',

A-t-on vu, ou jamais entendu,
Qu'un arbre crût dans la mer?
Cet arbre poussa et grandit,
Et ses racines couvrirent la mer,
La cime s'allongea vers le ciel,
Les branches s'étendirent sur la terre.
Il fleurit d'une fleur argentée
Il porta pour fruit des perles.
Sur cet arbre était perché
Un oisillon, un petit rossignol.
Cet oisillon, ce rossignol pleurait
Et secouait ses petites plumes,
Et jetait ses plumes dans la mer.
Sur le chemin passa le tzar,
Le tzar, le prince Constantin
Et il parla au petit rossignol :
— « Oisillon, petit rossignol!
» Pourquoi pleures-tu, piailles-tu ainsi?

» Drebni si perca izgubis',
» Ta gi vъv more fъrlis"? »
Pilence Carju govori :
« Carju-le, Carъ Kostandine !
» Tebê sa carsko svъrs'ilo,
» Zemja s'te turska da stane
» Ta mi je bъlno i z'alno.
» Vъv turski rъcê s'ta padne,
Ta mnogo s'ta jъ caruvat
» Do petstotini godini. »

» Pourquoi semer tes petites plumes?
» Pourquoi les jeter ainsi dans la mer? —
L'oiseau rédondit au monarque :
— « Oh toi, mon tzar Constantin!
» Ton règne s'est maintenant terminé,
» La terre va devenir maintenant turque
» C'est cela qui me fait mal et m'attriste.
» Dans les mains des Turcs elle tombera
» Et longtemps les Turcs y régneront
» Durant cinq cents ans! » —

La ville de Philippopoli de Thrace, actuellement le chef lieu de la province autonome de Roumélie Orientale, n'a qu'une minorité d'habitants grecs, une proportion infime d'élément turc et peut passer pour une ville essentiellement bulgare. Cependant cette cité n'a jamais cessé d'être dans une zone d'influences grecques ou byzantines, qui a imprimé un caractère particulier à la société. Le type y est aussi des plus mélangés, et les nombreuses inscriptions grecques qui émergent de tous côtés d'un sol énormément riche en antiquités, paraissent témoigner qu'ici, plus que partout ailleurs, il y a eu des couches successives de population et que l'élément grec y a longtemps joué un rôle prépondérant.

En effet, les historiens s'accordent à placer au VIe et VIIe siècle seulement, la colonisation slave du pays.

A cette époque, Philippopoli de Thrace avait un passé célèbre comme ville grecque et comme colonie romaine.

La Thrace n'a pas encore été assez étudiée ; il est probable qu'elle offre encore beaucoup de trésors cachés ; autant pour l'archéologue, que pour l'historien à la recherche de manuscrits ou pour l'ethnographe qui recueille les chants et les coutumes de ces peuples divers.

Peu d'auteurs à ma connaissance ont voué une attention éclairée et une érudition spéciale à l'étude de l'archéologie de la Thrace et notamment de Philippopoli.

Sauf Monsieur Dumont (l'auteur de : « Le Balcan et l'Adriatique » et : « Etudes d'archéologie en Thrace) — » et le voyageur Lejean, qui émit la supposition de l'origine pélasgiques des murs de Nebet-Pepe à Philippopoli, — je ne sache pas que ces études aient attiré une attention digne d'elles. Cependant nous sommes entrés dans une époque plus favorable, où le mouvement de va-et-vient des Européens s'accentue sur les bords de la Maritza, et le nombre des étrangers s'est accru depuis que le régime turc a cessé. Il suffirait de prolonger la voie ferrée qui mène de Constantinople à Philippopoli, de la relier avec Sofia, Nich, Belgrade et l'Autriche. Dès ce moment, Philippopoli serait sur la route du courrier d'Europe pour Constantinople, elle serait à 4 jours de Paris, et prendrait rapidement son rang parmi les grandes villes du Continent. Chaque année cette ville attire davantage l'attention des publicistes ou des écrivains, qui, dans un but politique ou ethnologique, étudient la presqu'île Balcanique.

C'est ainsi que l'été de 1881 a amené à Philippopoli le correspondant de la *Revue des deux Mondes* M. Julien Klaczko ; et cette année ci deux slavistes, l'un M. Florinsky, professeur à Kiew, l'autre M. Léger, connu du public français par ses études slaves y sont également venus.

Des visites rapides ne peuvent suffire cependant pour mettre à profit tout ce que ce sol renferme de trésors pour la science. Il serait nécessaire d'organiser une expédition scientifique complète, qui se composât de différents spécialistes, aussi bien pour l'ethnographie et la linguistique, que pour l'archéologie et la copie des inscriptions, la photographie des monuments. Cette expédition formée avec l'appui d'un, ou de plusieurs gouvernements, pourvue d'un crédit suffisant, devrait se fixer successivement dans plusieurs centres intellectuels et scolaires de la Principauté de Bulgarie, de la Roumélie orientale et de la Macédoine, tels que Sofia, Tırnova, Philippopoli, Monastir, Okhrida. Dans chacun de ces centres, l'expédition mettrait à profit le zèle des prêtres de paroisse et des maîtres d'école, qui pourraient

être réellement d'un grand secours, pour procurer les antiquités et les manuscrits conservés depuis des siècles dans certaines familles, ou dans des couvents, et pour désigner les individus dont la mémoire a conservé le plus de chants populaires.

En se concertant d'avance sur le plan de campagne, d'accord avec les ministères de l'Instruction Publique de Sofia et de Constantinople, enfin avec la direction de l'Instruction de la Roumélie à Philippopoli, surtout avec l'appui du corps diplomatique, il serait aisé d'utiliser les forces intellectuelles locales et d'en tirer un précieux concours. Nous n'ignorons pas que le point le plus difficile sera dans les recherches en Macédoine, pays périodiquement bouleversé par l'autorité turque, qui, par intervalles, malheureusement trop fréquents, déporte et emprisonne tout ce qui tient à l'instruction et au développement populaire. Cependant il paraîtrait que le vali actuel de Salonique serait un homme plus humain et plus éclairé que ses prédécesseurs, fait qui donnerait des facilités à une expédition européenne. Enfin, le seul moyen réellement efficace, serait d'obtenir du sultan, un firman qui autoriserait l'expédition en Macédoine.

L'idée d'une expédition complète, embrassant les parties réunies un moment par le traité de saint Stéphano, a trouvé jusqu'ici le plus d'écho en Russie. Il y a deux ans, les journaux de ce pays ont reproduit avec insistance la nouvelle de cette expédition, malheureusement, la question en est restée là. On avait en vain constitué une commission, où étaient entrés quelques slavistes sérieux de la faculté de St-Pétersbourg, des hommes de lettre et des académiciens. La Société Impériale de Géographie de St-Pétersbourg devait fournir une partie des fonds nécessaires. Les mauvaises langues prétendent à ce sujet que la mésintelligence des partis s'en mêla, et que les slavophiles de la presse de Moscou refusèrent de travailler avec les occidentaux du parti qui rédige le « Messager d'Europe ».

Depuis ce temps là, cette heureuse pensée paraît s'être éteinte.

Il existe à Philippopoli des musées locaux. Le plus récent est le musée provincial de Philippopoli, annexé à la bibliothèque publique.

La bibliothèque et le musée sont fondés depuis une année; la bibliothèque compte à peine 4 à 5000 volumes; le musée n'est encore qu'en formation; quelques objets de bronze, quelques fragments de bas-reliefs avec inscriptions grecques, entre autre un Hercule avec l'inscription du nom de Kotys, assez commun parmi les rois de Thrace. Enfin un millier au plus de monnaies, non classées, complète toute la collection.

La section des manuscrits et vieux imprimés slaves, se compose de 40 ouvrages où se distinguent surtout deux volumes : un livre de liturgie, manuscrit sur beau parchemin, datant du XIVe siècle, et un livre slave de Venise datant de 1539. Cette section a été classée par M. Florinski connu par son édition des manuscrits du Mont-Athos.

Le petit musée d'antiquités que possède le gymnase grec de la ville de Philippopoli est plus riche que le musée de la Bibliothèque publique. On y remarque plusieurs sculptures assez belles, des inscriptions et des pierres funéraires. Cette collection avait déjà attiré l'attention de M. Dumont, qui l'avait visitée il y a une quinzaine d'années, lors de son voyage bien connu en Thrace.

Vers la fin du mois de septembre 1882, il s'est produit dans une des rues de Philippopoli une de ces découvertes, qui surgissent si souvent de ce sol classique, sous la pioche du terrassier. Cette découverte paraît être particulièrement importante et semble avoir mis au jour les ruines d'un édifice de l'époque romaine, sous les fondations d'une maison turque. Les fouilles furent continuées jusqu'à une profondeur de cinq mètres et demi, depuis la surface actuelle du sol, ce qui permit de trouver des fragments de dallage marqueté de mosaïque blanche et noire en marbre. Les murs étaient de brique rouge très-bien conservée et d'une grande dureté.

L'édifice formait deux voûtes, écroulées dans la partie supérieure, et parrallèles. La hauteur des parois jusqu'à la naissance de la voûte est de 3 m. et demi, la longueur dépasse 8 mètres. On pourrait être tenté de prendre cet édifice pour un souterrain, si l'on n'avait trouvé dans les décombres une grande profusion de fragments superbes d'architecture en marbre de l'Archipel, rosé, veiné, presque transparent. Un chapiteau qui paraît être de style mélangé de corinthien se rattache à des fragments de colonne en

marbre blanc d'un diamètre de section de 50 centimètres. Depuis le fond jusqu'à hauteur d'épaule à peu près, la sur face des murs prend une direction rentrante. Depuis 1 mètre 30 cent. il y a une corniche qui recule la partie supérieure des murs. Cette saillie inférieure est enduite d'un ciment rouge qui se retrouve sur le revers des plaques de marbre fin et des fragments de bas-reliefs. On pourrait en conclure justement que les figures d'animaux et d'hommes que l'on a trouvées dans ces décombres, ainsi qu'une stèle priapique, un aigle mangeant des raisins, un relief représentant une roue de jeux pythiques avec le mot caractéristique ΑΓΩΝ, et toutes ces plaques de marbre enfin, auraient été disposées à hauteur d'homme et cimentées à l'intérieur des murs.

Les monnaies trouvées en cet endroit sont des pièces de cuivre et d'or, dont quelques-unes portent l'effigie assez nette de Dioclétien et de Constance Chlore. Ce sont en même temps des monnaies de légions romaines, car le verso figure 2 légionnaires portant le « vexillum » et entre eux, une petite statue de la concorde avec la légende : « concordia militum. » Les monnaies portent exclusivement des légendes latines, tandis que les inscriptions sur marbre sont grecques. Peut-être un archéologue expérimenté qui se déciderait à visiter ces fragments au musée de la Bibliothèque de Philippopoli, y reconnaîtrait-il les traces d'un temple, voué à Bacchus, et dont la destruction nous paraît remonter à la fin du 3me siècle de notre ère. Cet édifice a été, pensons-nous, détruit par le feu, on trouve en effet de nombreuses traces de fusion sur les fragments de métaux, sortis de ces ruines. Ces quelques détails ont été donnés dans l'espoir d'attirer sur ces ruines l'attention de gens plus compétents que nous. Un archéologue trouverait au musée de la bibliothèque un plan de l'édifice souterrain, actuellement recouvert par les constructions qu'y a fait le propriétaire turc du terrain. A l'aide de ce plan, peut-être pourra-t-on un jour recommencer des fouilles, que l'on n'a pu continuer, à cause de la résistance opposée par les détenteurs actuels du sol.

A. Baschmakoff.

Philippopolis, décembre 1882.

QUESTIONS D'HISTOIRE ÉGYPTIENNE,

étudiées dans le Recueil de travaux relatifs
à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes.

Vol. I. II et III.

(Suite) (1).

III. Un texte historique de la XIIe dynastie.

Le dernier fascicule du premier volume du Recueil contient (2) le texte, la traduction et le commentaire (par M. Maspero) d'une très longue inscription de Beni-Hassan (3), appartenant à la XIIe dynastie, c'est à dire à l'époque la plus brillante du moyen empire. C'est l'inscription funéraire d'un grand seigneur qui, suivant l'usage royal, paraît avoir commencé bien à l'avance à décorer le lieu de sa sépulture (4).

Ce n'est pas sans intention que j'emploie ici les mots : *un grand seigneur*. Ce texte dont l'objet est surtout historique contient l'autobiographie d'un homme en qui l'on doit reconnaître à la fois un puissant personnage de l'ordre féodal et un favori d'une famille royale qui occupe une place éminente dans l'histoire de l'Egypte. Si l'on voulait trouver, dans notre histoire, une situation analogue, il faudrait penser au possesseur d'un grand fief, fréquentant la cour du roi, dans le XIIIe siècle, et en possession de sa confiance.

Suivant, en effet, en remontant à l'origine, l'histoire de

(1) Voir le numéro du mois d'avril.

(2) Aux pages 160-81.

(3) Sur la rive droite du Nil presque vis-à-vis d'Aschmunein.

(4) Suivant l'usage égyptien, c'est le défunt lui-même qui est censé adresser la parole à la postérité. Le dernier fascicule du 3e volume du *Recueil* contient un texte de même espèce et beaucoup plus ancien; mais comme il est *à continuer*, j'en ai ajourné l'étude.

ce personnage, nommé Khnoum-hotpou, suivant la transcription de M. Maspero, la vocalisation la plus usitée est Khnoum-hotep (sérénité de Khnoum, le Knouphis des Grecs). Au temps d'Amenemhat Se-hotep-het-Ra (1), premier roi de la XII[e] dynastie, un certain personnage dont nous ne connaissons pas le nom, avait reçu du souverain l'investiture d'une province située sur la rive droite du Nil et s'étendant jusqu'à la chaîne arabique, province qui portait alors le nom de Dou-Hor (montagne de Horus) (2), avec Monaït (ou Menat) Khoufou (3) pour capitale. Le titre donné à ce gouverneur ou feudataire était celui de prince héréditaire (Erpa), titre assez vague, puisque, dans son vocabulaire, M. Pierret, avec M. Brugsch, étend sa signification à l'idée générale de *Noble;* mais cette idée elle-même implique en Europe l'idée d'hérédité, et nous allons voir que l'investiture en question la comprenait aussi dans une assez large mesure.

Le bras principal du Nil devait servir de frontière à ce gouvernement, dont le roi *fixait les bornes* au S. et au N., ce qui semble indiquer qu'il disposait d'un pouvoir réel dans les provinces. Quelque temps après, Amenemha confia de plus au même personnage la province de Meh, s'étendant à gauche du Nil jusqu'à la chaîne libyque, et bornée au N. par la province d'Anoupou (Anubis), au S. par celle d'Ount. Ce sont, en allant du S. au N., les nomes XV, XVI et XVII de la haute Egypte, d'après les listes hiéroglyphiques, ceux que les Grecs ont appelés Hermopolite et Cynopolite pour les deux extrêmes; la province de Meh, ou plus communément de Sah, avec Meh pour ville principale, représentait la partie nord du premier de ces nomes gréco-romains, celle qui contenait la ville de Hebennu, en grec Hipponon (3).

(1) *Ammon, dans la primauté, celui qui rassérène le cœur de Ra*, c'est-à-dire du dieu-soleil. On l'appelle communément Amenemha 1[er].

(2) Ce nom ne se retrouve pas dans les listes, probablement parce que les limites des provinces furent modifiées plus tard dans cette région; mais Menat-Khoufou, la nourrice en l'allaitement du roi Khoufou le Chéops d'Hérodote est reconnu par M. Brugsch dans la ville de Minieh, dont le nom copte est Moone, et M. Maspero adopte cette identification. (V. Brugsch : *Die Geographie des alten Ægyptens*, I, p. 113 et 224.)

(3) Brugsch, *ibid.* p. 149 et 223. Quant à la province d'Ount, un autre texte funéraire montre que la famille qui la gouvernait à cette époque remon-

Comment cette province de Meh se trouvait-elle vacante, et pourquoi deux provinces furent-elles réunies sous le même gouvernement, le rédacteur égyptien ne vous le dit pas ; cependant il nous est possible de l'entrevoir. La vacance a dû se produire par la mort sans enfants du titulaire. D'une part, en effet, si le roi lui avait retiré son pouvoir pour cause d'indignité, Khnoum-hotep, le petit-fils de son successeur, n'eût pas manqué de faire valoir la preuve de confiance donnée à son grand-père, d'autant plus que le texte vient de célébrer le zèle d'Amenemha pour la bonne administration de l'Egypte : au moment où il avait établi le gouverneur de Minieh, il était venu lui-même, restaurant ce qui était en ruines, faisant connaître à chaque cité ses frontières, « répartissant les eaux selon ce qui était dans les livres (1), réglant l'impôt selon l'évaluation du produit, d'après le grand amour qu'il a pour le juste (2). » D'autre part nous verrons bientôt que la vieillesse n'était pas un motif pour enlever un gouvernement à son possesseur, du moins s'il avait un fils en état de le suppléer dans l'exercice de ses devoirs militaires. Enfin, et ceci est capital pour l'assimilation proposée avec les institutions féodales, assimilation acceptée par M. Maspero à la fin de cet article, quand un gouverneur de province laissait postérité, c'était à elle qu'était réservée, sinon en droit absolu, du moins en règle générale, la charge et l'honneur de gouverner la province après la mort de son père.

Il y a plus ; bien qu'à l'autorité administrative fussent jointes l'autorité militaire et des dignités sacerdotales, comme on le voit par des témoignages que fournit notre texte, une fille pouvait, non pas sans doute exercer elle-même cette autorité, mais la transmettre à son fils.

Ce fut le cas de Khnoumhotep lui-même, qui fut, après son aïeul *maternel*, celui dont en ce moment nous étudions

tait au moins à la VIe dynastie (*Recueil*, I, p. 178). Nous pouvons en conclure : 1° que le régime féodal était bien national en Egypte ; 2° que la période confuse correspondant aux dynasties VII à XI n'est probablement pas bien longue.

(1) C'est-à-dire veillant à ce qu'on observât exactement les règles administratives, formulées pour que le séjour des eaux sur chaque terre, au temps de l'inondation, fût réparti avec équité. C'est aussi une préoccupation des moralistes égyptiens, comme on le voit par le chap. CXXV de Per-em-hrou.

(2) V. *Recueil*, I, p. 162.

l'histoire, investi du gouvernement des *hauts pays de l'est*, de la province dont Monat-Khonfou était la capitale. Cependant il n'en eut pas d'abord l'héritage. Cet aïeul avait un fils nommé Nakht (le puissant), qui avait reçu d'abord l'autorité dans cette ville « pour gouverner son héritage (1) » par grande faveur, de par le roi, en vertu d'un décret sorti de la bouche du roi Khoperkeri, fils du soleil Ousirtasen » (2); ce fut peut-être en vue de cette investiture que le roi donna au père une nouvelle province. Mais la sœur de Nakht, Boqit, mère de Khnoumhotep, épousa un certain Nouhri que son fils qualifie de prince des villes et favori du roi (3); Noub Kaou Ra, c'est-à-dire Amenemha II, successeur Osertasen Ier, transmit dans la XIXe année de son régne au fils de Boqit, Khnoumhotep, l'*héritage* du père de sa mère, « d'après la grande *amour qu'il a pour le juste.* » Si je ne me trompe, on reconnait ici, tout au moins dans le langage du défunt, si non dans un texte formel de législation nationale, le double caractère de la transmission féodale, savoir l'*hérédité* et l'*investiture* du suzerain, caractères qui, en droit absolu, semblent quelque peu contradictoires, mais qui n'en ont pas moins régi en commun, pendant de longs siècles, la société européenne et spécialement la société française, depuis que, dans un langage aussi embrouillé qu'il le put, Charles le Chauve les avait fait entrer ensemble dans le capitulaire de Kiersy.

Remarquons cependant qu'il n'est point ici question du nom du Meh, mais seulement de celui de Dou-Hor, puisque d'abord en mentionnant l'investiture de Nakht, son oncle, puis en mentionnant la sienne propre, Khnoumhotep ne

(1) C'est-à-dire l'héritage de son père; dans le texte, en effet, l'emploi du pronom est le même avec les mots *fils* et *héritage*, en sorte que, dans les deux cas, *son* se rapporte au père. Voy. p. 163.

(2) Transcription commune : Kheper-Ka-Ra (Kheper, substance du soleil). Ousertasen : c'est Ousertasen Ier, fils d'Amenemha Ier, à la royauté duquel il fut associé dans les dernières années de son régne.

(3) Elle n'avait en apanage que la ville de Ait-Shopt-Hitri (ou Ha-t-Se-hotep-het-ra, la demeure du roi qui rassérène le cœur du Soleil). Je traduis du *roi* parce que Se-hotep-het-Ra est enfermé dans un cartouche. C'était, nous l'avons vu, le surnom d'Amenemha Ier, qui sans doute avait fondé, restauré ou embelli cette ville, dans la tournée administrative dont nous avons parlé.

parle que du pouvoir conféré dans Mouat-Khoufou. Il hérita de son oncle, mort sans enfants sans doute, dans le domaine le plus ancien de sa maison, dans celui dont la transmission héréditaire avait déjà été accordée à la branche masculine. Celle-ci venant à manquer la branche féminine hérite et la province passe à la famille de Nouhri, du chef de sa femme, comme Constance a fait d'Arthur Plantagenet un duc de Bretagne, comme, après la mort d'Arthur, la fille de Constance et de Gui de Thouars, Alix, a fait passer le duché la maison de Dreux.

Bientôt un autre fait de même nature va se produire dans la même famille. Khnoumhotep avait épousé une princesse Khiti, fille du prince ou gouverneur de la province d'Anoupou, qui, nous l'avons vu, bornait au nord celle de Meh. Le roi Kha-Kheper-Ra, Ousertasen (Ousertasen II) conféra à Nakht, fils aîné de Khnoumhotep et de Khiti et par conséquent petit neveu de l'autre Nakht, l'héritage du père de sa mère (1), avec le titre d'*ami unique* et l'autorité suprême sur les pays du midi. Ainsi les provinces de Douhor et d'Anoupou se trouvaient aux mains de la même famille; ce pût être, pour le roi, un motif de ne pas lui en abandonner une troisième dans la même région, et par conséquent de ne pas lui confier la province de Meh : la loi en une disposition spéciale avait pu y pourvoir lorsque le frère de Khnoumhotep en fut investi (2).

Le texte dit aussi que l'investiture de la province d'Anoupou fut donnée à Nakht qui se plaignait de ce qu'un autre avait le monopole des faveurs royales. M. Maspero assure (p. 170), sans doute en vertu d'un autre texte, que cet autre personnage était un second fils de Khnoumhotep, portant le nom de son père, et qui reçut de celui-ci les droits héréditaires sur Menat-Khoufou. Il en résulte encore que la loi et la politique ne permettaient pas l'accumulation permanente de l'autorité sur diverses provinces dans la main du même seigneur; en épousant l'héritière d'Anoupou, ou en acceptant

(1) On lit dans la traduction (p. 165) : père de ma mère; mais ce n'est qu'une faute d'impression : l'égyptien dit très clairement : père de sa mère, et M. Maspero s'exprime de même à la p. 170.

(2) Ceci nous rappelle la loi germanique en vertu de laquelle Henri le Superbe, héritier des duchés de Bavière et de Saxe, l'un de son chef, l'autre du chef de sa femme, fut sommé d'opter entre les deux.

cet héritage, Nakht avait sans doute implicitement renoncé à l'héritage de son père, et le fils cadet pouvait être présenté à l'investiture du souverain.

Cependant je n'oserais pas affirmer que le second Khnoumhotep ait possédé le fief de Dou-hor dans toute son étendue. M. Maspero dit, en effet, au même endroit : On ne lui trouve à la date de l'an VII d'Ousirtasen II, dernière date inscrite dans son tombeau, aucun autre titre que ceux qui appartiennent à la principauté de Monaît Khoufou. » Mais le savant égyptologue ne paraît pas ici s'attacher à une distinction entre la province et sa capitale : les mots qui précèdent appellent seulement l'attention du lecteur sur ce fait que nulle part le frère de Nakht ne figure comme héritier de Meh.

Leur père avait été précédé, peut-être immédiatement, dans cette dernière province, par un certain Amoni, dont l'inscription funéraire est datée de l'an XLIII d'Ousertasen II, XXVe d'Amoni lui-même, dans la principauté ou du moins à la cour duquel on comptait, comme on voit, les années à partir de son avènement, en même temps qu'à partir de celui du roi ; et il est certain que ce personnage n'était pas le père de Nouhri, lequel s'appelait Sobkônkh (1). Amoni y avait exercé aussi des fonctions sacerdotales, peut-être attachées au gouvernement lui-même. Il avait fait du vivant de son père « grand général » de cette province, mais trop vieux alors pour aller à la guerre, une campagne en Nubie avec l'héritier du trône (2), campagne où il avait conduit 400 hommes d'élite levés dans son fief. Dans une autre circonstance, il escorta avec 600 hommes, le produit de l'impôt jusqu'à Coptos, auprès du prince héréditaire Ousertasen, gouverneur en chef de la ville (3), et qui sans doute était chargé de faire parvenir à Thèbes les produits versés au nom des cantons situés au dessous de Coptos. Amoni se vante aussi de la bonne administration de son petit état dans des termes analogues à ceux que Khnoumhotep emploiera pour faire l'éloge d'Amenemha, mais avec plus de détails et dans ces termes touchants. « J'ai mis en rapport, dit-il (ici encore j'emploie la traduction de M. Maspero), le nome de Meh tout entier

(1) *Ubi supra*, p. 171, cf. 175.
(2) Nommé Amoni ; il mourut sans doute avant son père.
(3) *Ibid.*, p. 172-73.

» par mes courses fréquentes, et il n'y a pas d'enfant mineur
» que j'aie mis en deuil; il n'y a pas de veuve que j'aie dé-
» pouillée; il n'y a pas de laboureur que j'aie repoussé; il
» n'y a pas de berger que j'aie emprisonné; il n'y a pas de
» chef de cinq hommes, à qui j'aie pris ses hommes pour la
» corvée; il n'y a pas eu de misérable en mon temps...; car
» s'il se produisait des années de disette, je labourai toutes les
» terres labourables (1)...; je donnai à la veuve comme à la
» femme qui avait un mari et je ne fis aucune distinction
» entre le grand et le petit en tout ce que je donnai. Et quand
» il y eut des Nils hauts, et que les possesseurs de champs
» devinrent riches en toute chose, je ne frappai les champs
» d'aucun impôt nouveau (2). »

Amoni avait donc le pouvoir non-seulement de lever les taxes royales, mais de fixer les redevances de la province. Il n'est pas certain, bien entendu, qu'il faille prendre à la lettre tous les éloges que lui donne cette épitaphe; mais elle n'en est pas moins importante historiquement, comme nous donnant une idée des devoirs sociaux, tels que les concevait l'opinion publique au temps de la XIIe dynastie. L'esprit de ces maximes, quelques détails mêmes, se retrouvent dans le chapitre CXXV du *Per-em-hrou* (3), chapitre qui, sous forme de déclaration d'innocence, devant le juge infernal, renferme une sorte d'examen de conscience; mais on n'en connaît pas d'exemplaire manuscrit aussi ancien. N'oublions pas du reste que, plus on remonte vers les temps primitifs, plus apparaît le caractère spiritualiste, monothéiste et moral des doctrines égyptiennes.

Il reste à expliquer ce fait d'héritages féodaux *transmis par les femmes*, fait qui paraît si étranger aux mœurs de l'Orient ancien et même moderne, mais qu'on veuille bien se

(1) Ce qui signifie apparemment qu'il en accrut l'étendue par des arrosements artificiels.

(2) *Ubi supra*, p. 173-74.

(3) On lit dans ce morceau, sous sa forme la plus ancienne : « Je n'ai pas » fait faire à un chef, chaque jour, des travaux (corvées) au dessus de ce qu'il » dût faire pour moi... Je n'ai pas laissé mourir de faim. Je n'ai pas fait » pleurer... Je n'ai pas causé les souffrances des hommes... Je n'ai pas enlevé » le lait de la bouche des nourrissons... Je n'ai pas séparé un bras de l'eau » dans son cours. » Voy. Pleyte, *Etude sur le chapitre CXXV du Rituel funéraire*, p. 168-70. A la p. 15, l'auteur faisait déjà (en 1866) le rapprochement indiqué entre ce chapitre et notre texte.

reporter à ce que j'ai dit, d'après M. Revillout, de la législation matrimoniale de l'Egypte au temps des Lagides (1), législation qui assurément n'était pas d'origine hellénique, et l'on pourra déjà eut revoir combien la tradition égyptienne différait des autres à cet égard. Il suffisa d'ajouter que la transmission de la couronne elle-même par une voie semblable est un fait bien affirmé dans l'histoire ancienne de l'Egypte. C'est du chef de sa femme que le père de Sésostris s'était cru assuré de conserver le pouvoir royal et de le transmettre à son fils. Le respect pour les femmes et l'élévation des doctrines morales ne peuvent pas se séparer.

IV. Documents historiques divers.

Plusieurs documents historiques, contenus et expliqués dans le Recueil, méritent aussi l'attention de la science; mais ne demandent pas de longs développements pour en exposer le contenu. Il faut signaler d'abord la notice publiée dans le même volume (p. 107-11) sur *un fonctionnaire de la* XIIIe *dynastie* M. Edouard Naville nous montre, dans cet article un capitaine des chasses, (dans l'égyptien : *un préposé aux marais des chasses*) nommé Sébekhotep, dont le nom semble indiquer la date, puisque c'est celui de plusieurs rois de la XIIIe dynastie et que les noms des souverains étaient très souvent donnés aux enfants nés sous leurs règnes. La statuette de ce personnage, conservée au Musée de Marseille, porte une inscription qui nous le représente en possession, non-seulement de ce titre et de la fonction, certainement fort enviée, d'accompagner le roi dans ses courses de chasse et de pêche, mais aussi des dignités de *préposé aux prophètes* et de *grand chef de Tesch*, c'est-à-dire d'une province qui comprenait, avec le nome Arsinoïte créé plus tard (le Vayoum), une partie de ce qui forma le nome Héracléopolite, partie qui probablement fut réunie à celui-ci quand le Vayoum forma un nome distinct. M. Naville fait remarquer qu'un autre grand personnage du moyen empire avait eu la surveillance « des canots des marais et lagunes et des bateaux de pêches, » comme Sévekhotep ; c'était peut-être un Grand-Veneur de la Cour.

(1) *Le Muséon*, 1882, p. 297.

Il n'y a lieu ici que de mentionner le texte de la campagne de Mageddo au temps de Thoutmès III (XVIII[e] dynastie), texte reconstitué à l'aide des annales, aujourd'hui fragmentées, inscrites sur les murailles du fameux temple de Karnak (1). Ce travail n'est pas terminé ; le texte n'était pas d'ailleurs inédit : M. Maspero a voulu seulement se livrer à une étude philologique approfondie sur les difficultés qu'il peut présenter encore ; et un travail de cette nature ne rentre pas dans le cadre du présent article.

Quant à l'article relatif aux *Peuples de la mer confédérés contre l'Egypte, au temps de Merienphtah* (2), l'auteur n'a pas la prétention de présenter des faits nouveaux ; j'ai voulu seulement dans cette étude critique, défendre l'interprétation que M. de Rougé avait donnée, dans la *Revue Archéologique* de 1867 (3), des noms de peuples qui s'y trouvent, interprétation que M. Chabas a presque intégralement acceptée dans ses *Etudes sur l'antiquité historique* et que M. Brugsch avait cru devoir attaquer dans la *Zeitschrift* de 1876. Je m'étais borné à faire ressortir la concordance géographique des traductions proposées par M. de Rougé, concordance qui produit une certitude morale quand les éléments en sont nombreux, l'invraisemblance de l'hypothèse géographique offerte aux lecteurs par M. Brugsch et l'erreur qu'il me paraît avoir commise en prenant à la lettre une expression métaphorique, seule cause de son embarras et du soin qu'il se donnait pour chercher une nouvelle interprétation du texte.

Enfin nous terminerons aujourd'hui cette notice par quelques mots sur le papyrus Mallet, que M. Maspero a transcrit, traduit et expliqué dans le 1[er] volume du *Recueil* (3). Nous trouvons ici des documents d'une toute autre nature : ce sont des pièces de « correspondance administrative, » émanant d'un même fonctionnaire quoique ayant des objets très différents, à savoir : 1° un envoi de peaux, de bois de cyprès, de blé, d'étoffes, estimés non en monnaie proprement dite, puisque l'ancienne Egypte n'en possédait pas, mais en poids de cuivre, sans doute façonné en anneaux, comme les métaux de paiement que l'on voit figurer dans une ou plusieurs pein-

(1) T. II, p. 48-56, 139-50.
(2) *Ibid.*, p. 56-9.
(3) Le fils de Ramsès II — Sésostris (XIX[e] dynastie).

tures de ce pays. 2° Des instructions pour une battue (de chasse) dans des terres labourées, battue dont les corvéables devaient se nourrir avec ce qu'ils y auraient trouvé, du gibier, pense M. Maspero. 3° Une fourniture de bois et charbon, ce dernier en grande abondance. « C'est la première fois, dit M. Maspero, qu'on trouve, dans la correspondance des scribes, des quantités de bois aussi considérables. L'Egypte n'est pas un pays de haute futaie : le bois en question devait donc être pris dans des taillis assez bas. Les parties fortes du bois étaient débitées en buchettes qu'on comptait au cent et au mille (1); le reste était carbonisé sur place et se gardait sous forme de charbon. » Ajoutons que l'on trouve ici une forme nouvelle (pour moi du moins) de l'impôt, toujours fourni en nature. Le scribe, en effet, assigne à ces envois de bois et de charbon une semblable destination tant pour celui qu'il attend que pour celui que lui réclame le trésorier du Pharaon. Comme d'ailleurs les quatre années énoncées dans le premier de ces comptes s'étendent de la XXXIe année d'un roi à la IIIe de son successeur, et que l'un des passages mentionne le prénom du chef de la XXe dynastie, M. Maspero en conclut que le premier des deux rois n'est autre que Ramsès III, lequel régna 32 ans.

Là ne se bornent pas les études historiques intéressantes auxquelles peuvent donner lieu les premiers volumes du *Recueil*. On y trouve en effet, une argumentation étendue de M. Lieblein, pour appuyer sur des faits un système chronologique très différent de tous les autres, en ce qui concerne les *premières* dynasties du *nouvel empire*. Cet objet mérite un examen approfondi, mais cet examen lui-même exige des développements considérables, dont la portée est plus étendue que celles des opinions de M. Lieblein. M. le Directeur me permettra donc, je l'espère, de réserver, comme je le disais en commençant, cette discussion pour un article à part, article qui sera plus étendu que celui-ci. Le troisième aura pour objet des faits religieux, exposés dans le même *Recueil*.

FÉLIX ROBIOU.

(1) Aux pages 47 à 59.
(2) Voy. p. V, l. 7. et p. VI, l. 1-4 du papyrus.

DES SUFFIXES EN LANGUE QUICHÉE.

Dans un précédent travail, publié par le *Muséon*, nous avons donné un tableau des particules numérales et du système de comput dans les langues de la famille Maya-Quiché. Le présent mémoire sera consacré à l'étude de suffixes en en Quiché. Nous ne pensons pas qu'aucun travail spécial ait encore été consacré à la question. On remarquera le caractère, à notre avis, archaïque, de la langue quichée qui se manifeste spécialement par les finales consistant en une seule voyelle, lesquelles seraient bien plus rares en Maya et dans les dialectes voisins.

A.

Cette finale a un grand nombre d'emplois. Parfois, elle joue le rôle de simple euphonique et sert de finale à un mot terminé par une consonne, lorsque le mot suivant commence également par une consonne, ex. : *rax*, « vert, puissant » et *raxa nanahuac* « ô puissant Nanahuac. »

D'autres fois, elle sert à former des substantifs. Ex. :

pata, piège, de *pat*, tendre des pièges, des lacets.
qua, fontaine, source, de *qu*, garder comme dans un coffre.
cora, grande force.
oka-che, laurier (*che*, arbre).

Le plus souvent, elle donne naissance à des adjectifs ou adverbes. Ex. :

ama, vieux.
atza, beaucoup.
niba, pauvre, pudique, élégant.
qatza, beaucoup, de *qatz*, importer, être nécessaire.
quia, beaucoup, de *qui*, beaucoup, plusieurs.
qula, ensemble, de *qul*, recevoir, rencontrer.

Enfin, il existe un certain nombre de verbes terminés en *a*. Ex. :

pocoba, se défendre, de *pocob*, écu, bouclier.
baha, faire écho, de *bah*, murmurer.
puchula, gratter, frotter.
bala, mordre, de *bal*, tordre.
bika, amollir (*cakchiquel*) de *bik*, égrener le maïs.
liba, aller en paix, de *li*, *lib*, chose douce.

Il serait fort possible que cet *a* final ne fut, suivant les mots auxquels il sert de suffixe, que le dernier vestige de différentes désinences, très distinctes à l'origine pour la forme et la signification.

AB.

chucab, violence, défi, de *chuc*, coude.
haab, averse, de *ha*, eau.
canab, captif, de *can*, demeurer, rester.
alab, petit garçon, de *al*, fils, enfant.
corab, chose admirable, de *cora*, grande force.
pixab, commandement, de *pix*, planter.

AK.

vinak, homme, homme adulte, de *vin*, ajouter, accroître.
nimak, grand, de *nim*, même signification.

BA, IBA, ABA, OBA.

Sert à former des factitifs intensifs, ou des verbes de mouvement. Ex. :

matzaba, aller parler en secret, de *matze*, garder un secret.
moloba, approcher en réunissant, de *mol*, assembler, amasser.
chalaba, écouter, de *chal*, cracher avec force.
hububa, brandir l'épée, frapper.
hiquiba, confesser, manifester, de *hic*, raboter, injurier, nettoyer.
balaba, retourner entre les mains, de *bal*, tordre.
bakaba, tordre.

biba, parler beaucoup, de *bi*, dire.
bimiba, battre d'un grand tambour.
bohba, agiter ses ailes, voy. *buhba*.
bolaba, relever la terre entre les sillons, de *bolah*, pustule, enflure.
nibiba, amonceler comme du mortier.
buba, se couvrir de pistules, peut-être de *puh*, matière, pus.
buhba, coiffer, secouer les ailes, de *buh*, résonner.
buzba, hausser l'épaule, de *buz*, plier.
curuba, fréquentatif actif de *cur*, aller croisant d'un lieu à l'autre.
quexba, récompenser, restituer, venger, de *quex*, nettoyer.
remeba, endiguer, de *rem*, retenir comme l'eau.
rukuba, se voiler le visage.
ozba, remplir en serrant.
pakaba, faire son nid, de *pak*, pelotte, ballot, sac.
pecheba, faire son nid, de *pech*, coussinet pour porter les fardeaux.
pehba, sacrifier, tailler, de *peho*, même signification.
puhba, agiter les ailes, voy. *buhba*.
qazba, donner la vie, de *qaz*, être vivant.

BAL, IBAL, OBAL.

Forme des substantifs abstraits et à sens actif, ou des noms d'instruments.

uxlanibal, repos, de *uxlanic*, se reposer.
logobal, amour (pour quelqu'un), de *logoh*, aimer quelqu'un ou quelque chose.
alabibal, servitude, de *alab*, petit garçon, serviteur.
atinibal, bain, de *atin*, se baigner.
banbal, instrument, de *ban*, faire.
batzibal, fuseau, de *batzih*, filer.
bubal, ce avec quoi l'on bouffit, de *buba*, se couvrir de pustules.
colbal, rédemption, de *col*, sauver.
chahbal, lavoir, de *chah*, laver.
hachbal, séparation, de *hach*, diviser, partager.
hicabal, luette, de *hicah*, convoiter pour manger.

chahibal, garde manger, de *chah*, garder.
kelbal, désobéissance, de *kel*, désobéir.
qubal, boîte, trésor, arche, de *qu*, garder dans un coffre.
quebal, pierre à moudre, de *queb*, moudre le grain.
remelibal, digue, de *rem*, retenir l'eau.
nucbal, protection, encouragement, de *nuc*, mettre en ordre, essayer.
oqobal, coupe, de *oca*, *oqa*, boire,
oqizabal, foi, croyance, de *oqizah*, introduire, créer.
paabal, copeau.
petibal, venue, arrivée, de *pet*, venir ; *petic*, venue.
picbal, cheveux nattés.
polibal, intempérence, gourmandise, de *pol*, être intempérant.
qohlibal, *qolibal*, pied de vase, soutien, de *golo*, suspendre.
nicomabal, tact, discernement, de *nicomah*, voir juste, juger.
quxubal, destruction, de *quxu*, se manger des vers.
quxlabal, pensée, de *quxlaah*, penser, méditer.
qaibal, instrument de haine, place de sacrifice, de *qay* et *qail*, fiel, amertume.
qazlibal, âme, de *qazlih*, être vivant.

H, AH, EH, IH, OH, UH.

1° Ah sert surtout à former des verbes actifs. Ex. :

echah, posséder, de *ech*, propre, appartenant à.
ekah, charger, emporter, de *ek*, passer, excéder.
etah, mesurer, de *et*, mesure.
erah, porter de l'eau, de *er*, transporter.
gabah, accuser, soupçonner, de *cab*, ouvrir.
gebah, repousser, éloigner, de *ceb*, dernier.
hicah, convoiter pour manger, de *hic*, friandise.
higah, abattre, de *hic*, raboter, nettoyer.
hunah, agir seul, de *hun*, un.
itzelah, faire mal, de *itzel*, mal.
labah, augurer, faire la guerre, de *lab*, augure, songe.
mamah, avoir pour petit-fils, de *mam*, petit-fils, aïeul.
naah, agir avec prudence, de *na*, expert, sage, soupçonneux.
vinaah, passer, excéder, de *vin*, ajouter, accroître, gagner.

binaah, imposer un nom, de *binaam*, surnom.
chucabah, prendre par force, de *chucab*, violence, défier.
euah, cacher, de *eu*, secret. cacher.
ezah, porter souvent, de *ez*, à plusieurs reprises.
mamaah. viellir, de *mam*, aïeul.
elegah, voler, ravir, de *eleg*, même signification.
calah, apparaître, se montrer, de *cal*, clair, beau, faisable, ouvert.
oyeuah, irriter, de *oyeu*, colère, vaillant.
nimah, obéir, respecter, de *nim*, *nimak*, grand.
nabah, se farder, de *nab*, fard.
nachah, imiter, épier, de *nach*, exemple, modèle.
qaholah, engendrer, de *qahol*, fils.
amagelah, peapétuer, de *amagel*, toujours.
bukah, vaporiser, de *buk*, parfum, encencer.
qoxomah, observer, épier, de *qoxom*, crevasse dans la montagne.
qutubah, mesurer, de *qutub*, paume de la main.
rochah, signaler, mesurer (*cakchiquel*).
anah, se hâter, de *an*, courrir (voy. *aneh*).
chibah, soupirer (voy. *chibeh*).
bizah, s'attrister, de *biz*, tristesse.

2° Eh.

eleh, finir, de *el*, sortir.
oyobeh, attendre, de *oyob*, espérer, attendre.
aneh, dépêcher, envoyer, de *an*, courrir.
boleh, aller en procession, de *bol*, rouler, ourler.
chibeh, prendre, emporter dans un sac, de *chib*, mets, nourriture (voy. *chibah*).
lebeh, remuer dans l'air (comme les feuilles), de *le*, *leb*, feuille.
lieh, soulever légèrement, de *li*, chose douce et calme.
mereh, bégayer, de *mer*, bègue.
mogeh, s'emparer, de *mog*, poignée.
nabeh, savoir, de *na*, expert, sage.
pacheh, empailler, de *pach*, étendu, couvrir, protéger.
pakabeh, frustrer, tromper.
paleh, dresser, de *pal*, placer, mettre debout.

qoheh, danser masqué, de *qoh*, masque de théâtre.
recheh, être convenable, digne, de *rech*, remplir un engagement.

3° Ih.

batzih, filer, de *batz*, ce qui est filé.
biih, aller, de *be*, cheminer, chemin.
bochih, caresser, tenter.
cobih, choisir.
cochih, donner gratis, de *coch*, don, grâce.
coyih, donner des coups, de *coy*, s'agiter, aller,
golih, coller, de *gol*, résine.
gutih, applanir, de *gut*, presser entre les mains.
muhih, faire ombre, de *muh*, arbre qui donne de l'ombre, ombre du dais royal, protection.
kuxih, mordre, faire une bouchée, de *kux*, scier, limer, couper.
nakahih, approcher, de *nak*, auprès, proche.
labalih, guerroyer. combat, de *labal*, guerre.
lobih, faire ouvrir la bouche, louer, de *lobe*, être la bouche ouverte.
luzih, se tordre, de *luz*, tordre.
calahih, apparaître, se montrer, de *calah*, même sign.
vinakih, faire esclave, de *vinak*, homme, esclave.
qoxih, regarder de haut, de *qox*, belveder.
alabih, rendre esclave, de *alab*, enfant, esclave.
bitazih, inviter à manger, de *bit*, morceau.
chabih, tirer de l'arc, de *chab*, flèche,
lochih, arroser, mouiller.
maih, *mayih*, effiler, détruire, de *may*, tabac en poudre.
mebaih, appauvrir, de *meba*, être pauvre; *meb*, pauvre, orphelin.
munih, désobéir, de *mun*, esclave.
nahtih, éloigner, tarder, de *naht*, loin, tard.
naualih, enchanter, épier, deviner, de *naual*, sorcier, enchanteur.
ruhih, battre avec force, de *ruh*, enfoncer dans l'eau.
runih, aiguillonner, pousser, de *run*, courir en murmurant comme l'eau.
qilih, frire, faire frire, de *qil*, frire.

qohih, se masquer, danser masqué, de *qoh*, masque (v. *qoheh*).
qotih, arracher, de *qot*, creuser, ciseler.
ralih, pêcher au filet, de *ral*, lazo, filet.
rarih, chasser au filet, de *ral*, lazo, filet.
repih, répandre, de *repel*, celui qui pousse en avant.
rihih, viellir, de *rih*, vieux.
rokih, jeter par terre.
ropih, arroser.
pimih, rendre gros, de *pim*, gros, gras.
potzih, frapper, blesser, de *potz*, blessure faite avec violence.
puxih, couper avec attention, de *pux*, fondre, liquéfier.
qahih, moudre, de *qah*, poudre, farine.
qaih, vendre, de *qay*, marchandise.
onih, clouer, ficher.
patanih, payer tribut, de *patan*, charge, tribut.
percotih, se donner une entorse.
pulih, répandre, arroser, de *pul*, bouillir, écumer.
purih, mordre, mâcher.
puzih, moisir, de *puz*, pus, moisissure.
qiakih, coller, de *qiak*, colle.

4° Oh.

logoh, aimer, de *log*, précieux, cher, aimé.
megoh, s'apaiser (voy. *meguh*).
caroh, regarder.
linoh, fouler, de *lin*, avoir de l'angoisse.
bizoh, méditer, délibérer, de *biz*, tristesse (voy. *bizah*).
bonoh, colorier, de *bon*, couleur.
bozloh, résonner, tonner, de *boz*, jaillir, naître.
halahoh, différencier, de *halan*, divers, contraire et *hal*, autre, divers.
nicoh, juger, voir juste, de *nic*, regarder, considérer.
ohoh, se précipiter, de *ho*, aller?
peyoh, louer des travailleurs, de *pey*, mercenaire, qui loue son travail.
pixoh, travailler en plumes, de *pix*, même signification.
qaloh, maigrir, de *qal*, retrancher, rogner.
qaxtohoh, tromper, mentir, de *qaxtok*, trompeur.
rimiloh, pleurer beaucoup, de *rimil*, liquide ramassé.

5° Uh.

lehuh, faire des galettes, de *leh*, tortille, galette.
lepuh, prendre de la bouillie à la cuiller, de *lep*, poing, poignée.
makuh, pêcher, de *mak*, péché, faute.
muchuh, voir de loin, de *muc*, action de voir.
chaluh, répandre, de *chal*, cracher.
hippuh, prendre avantage, de *hip*, désobéissant, bavard.
meguh, consoler, recréer, de *meg*, abriter, réchauffer.
pupuh, se casser en morceaux.
puzuh, offrir en sacrifice, de *puz*, arracher le cœur à la victime.
qutuh, interroger, de *qut*, montrer, signaler.
raruh, resserrer comme le fruit vert, de *rar*, saveur âpre et *raroh*, savoureux.
rumuh, se vanter, de *rum*, lancer avec force.

IZAH, EZAH.

Forme des verbes facultatifs, le plus souvent d'un verbe neutre. Ex. :

camizah, faire mourir, tuer, de *camic*, trépas, mort.
gobizah, louer, glorifier.
elezah, délivrer, faire sortir de, de *el*, sortir.
calaquizah, déclarer, rendre apparent, de *calahih*, apparaître, se montrer.
calahobizah, découvrir, éclairer, de *calahobic*, apparaître, montrer.
naotizah, enseigner, faire savoir, de *naual*, qui sait, magicien, sorcier.
etamanizah, enseigner, de *etamah*, savoir, connaître.
numizah, affamer, de *num*, avoir faim.
oquizah, introduire, créer, de *oc*, entrer, se mettre.
puhizah, faire tomber, de *pah*, tomber.
puhizah, faire sortir le pus, de *puh*, matière, pus.
pulizah, *puluizah*, enflammer, faire bouillonner, de *pul*, bouillir, écumer.
qatanizah, faire chauffer, de *qatanah*, chauffer.
qaxcobizah, tourmenter, de *qax*, chagrin et *qaxon*, souffrir.

qutinizah, déclarer, de *qut*, montrer, signaler.
rabizah (cakchiquel), détruire, de *rab*, se consumer, se ruiner.
vinakirizah, faire naître, créer, de *vinakir*, se créer, naître.
zakerizah, blanchir, lustrer, de *zaker*, devenir blanc, se lever (l'aube).
memerizah, rendre muet, de *memer*, devenir muet.
nahtizah, laver, mouiller, imbiber.

LIC, OLIC, ULIC, ILIC.

Sert le plus souvent à former des adjectifs marquant l'état ou des sortes de participes passés.
lahlic, étendu, de *lah*, étendre.
laxlic, qui ne prononce pas correctement.
lonolic, suspendu en silence, de *lon*, sonner creux, sourdement.
loxlic, lippu, de *lox*, (partes de la muguer).
lumilic, amoncelé, de *lum*, amonceler.
luxlic, tremblant, de *lux*, frappé, battre.
liquilic, étendu, de *lik*, se répandre.

OM.

Sert à former des adjectifs, spécialement des noms d'agents et parfois des noms d'objets matériels. Exemples :

vorom, qui perce, infâme, de *vor*, percer (pratiquer la sodomie).
elegom, larron, voleur, de *eleg*, voler, dérober.
cakom, odieux, de *cak*, haïr.
qoxom, crevasse de montagne, de *qox*, belveder.
gohom, tambour, de *goh*, jabot de dinde.
quebom, gras.
pokom, épi de maïs sans feuille, de *pok*, vermoulure.
nicom, être en paix.
ginom, riche, de *gin*, ourdir de la toile?

R, AR, ER, IR.

oyeuar, s'irriter, de *oyeu*, colère, irrité.
nimar, croître. s'enorgueillir, de *nim*, grand.

zakar, *zaker*, blanchir, se lever (l'aube), de *zak*, blanc.
gabar, s'enivrer, de *gab*, ouvrir, bailler (voy. *gaber*).
gahar, s'agrandir, de *gah*, épointer.
hunar, s'unir, de *hun*, un.
ohbar, tousser, de *ohb*, toux, rhume.
qamar, porter, de *qam*, recevoir, recueillir.
quetzar, aiguiser, de *quetz*, âpre.
quïar, multiplier, de *quia*, beaucoup.
quimar, croître (l'herbe), de *quim*, paille, herbe des champs.
memer, devenir muet, de *mem*, muet.
gaber, regarder avec étonnement.
mebair, s'apauvrir, de *meb*, être pauvre.
pichichir, avoir la langue épaisse, de *pichich*, pincer.
pimir, s'engraisser, de *pim*, gros, gras.
pohir, se gâter, se corrompre, de *poh*, matière, pus.
puzir, se mouiller, de *puz*, moisissure.
qair, s'aigrir, se gâter, de *qay*, fiel, chose amère.
ririr, faire du bruit comme un jouet.
ogor, tomber subitement.
poror, brûler, de *por*, brûler, allumer le feu.
qibor, faner, flétrir.
roror, ronfler, de *ror*, endormir un enfant.

UN, UNIC.

Sert à former des finales verbales. Exemples :
nunun, bruire les entrailles, de *nun*, parler à voix basse.
qulun, revenir, de *qul*, recevoir, rencontrer.
nutunic, réunir les aumônes, de *nut*, répartition de l'impôt.

UR.

nurur, faire craquer les dents en mangeant.
quehur, se changer en bête, de *quëh*, cerf, bête fauve.
quizur, pedere, de *quiz*, crepitus ventris.

Cte de Charencey.

De quelques nouvelles inscriptions cunéiformes

DÉCOUVERTES SUR LE TERRITOIRE RUSSE.

Grâce aux efforts infatigables de l'évêque Mesrope Sembatiants, on a récemment découvert encore deux courtes inscriptions du système de Van. La première a été trouvée dans le district du nouveau Bayazed près du village arménien de Tchaghalou. L'inscription comprend neuf lignes, elle a été publié dans le journal arménien *Ararat* (janvier 1883) mais dans un état tel qu'il est absolument impossible d'en déchiffrer un seul mot, d'en reconnaître un seul nom propre. Dans une lettre qu'il m'adresse, l'évêque Mesrop promet de m'en envoyer une copie aussi fidèle que possible.

L'inscription, dont je donne ici une copie d'après la photographie qu'on en a faite, a été trouvée sur la colline d'Armavir, près de Sourbe-Nshân. Elle a treize lignes. C'est déjà la seixième inscription d'Armavir, elle appartient à Sardouris, fils d'Arzistis, qui renouvela ou restaura un édifice quelconque, en l'honneur de khaldi. Dans la septième ligne la seconde lettre est effacée.

Je viens de recevoir en outre une copie photographique de l'inscription déjà connue de Tsolakert. Malheureusement tout le côté gauche est illisible parce que la pierre, par suite de l'humidité s'est couverte de mousse.

St-Pétersbourg. K. Patkanoff.

INSCRIPTIONS VANNIQUES

D'ARMAVIR ET DE TSOLAKERT.

Par l'obligeance de M. Dillon j'ai reçu une transcription cunéiforme vannique, découverte depuis peu sur la colline d'Armavir près de Surb Nshan, et publiée par le Prof. Patkanoff dans le numéro actuel du *Muséon*. Heu-

reusement l'inscription est tout-à-fait intacte, si l'on excepte un seul caractère douteux. Elle contient une ou deux additions intéressantes à nos connaissances relatives au vocabulaire vannique. J'en donnerais la traduction qui suit :

1. D. P. khal-di-e *id. id.* i-ni *id.*
   A Khaldis seigneur des multitudes cette maison
2. D. P. D. P. -ri-du-hu-ri-i-s
   Sariduris
3. D. P. D. P. Ar-gi-is-ti-khi-ni-s
   fils d'Argistis
4. si-di-is-tu-ni e-ha
   a restauré : ce
5. D. P. Khal-di-ni-da *id.* -da
   lieu de Khaldis, le lieu de la porte,
6. ba-du-si-e ku-su-hu-ni
   (qu'était) ruiné, il l'a fait réparer,
7. i... na-du-ni D. P. Khal-di-e *id. id.*
   (et) il l'a consacré à Khaldis seigneur des multitudes,
8. D. P. Khal-di-ni-ni al-su-si-ni
   (et) aux enfants de Khaldis qui sont comme une multitude
9. D. P. D. P. -ri-du-ri-ni *id. id. id.*
   appartenant à Sari-duris, le roi puissant.
10. *id. id.* -ni *id. id. -id. -id.* -hu-e
    le roi grand, le roi des pays,
11. *id. id. -id.* -hu-e, a-lu-s'i-e
    le roi des rois, habitant
12. D. P. Dhu-us-pa-e *id.*
    Dhuspas la ville

1re *ligne*. L'idéogr. (6e caract.) n'est pas employé ailleurs dans les inscriptions vanniques pour signifier « *multitudes*, » si ce n'est dans les textes assyriens de Sari-duris I. Dans les autres passages ce signe exprime spécifiquement une idée de temps, dans le sens d'itération (« *fois* » latin, *vices*). Khaldis s'appelle « seigneur des multitudes » par rapport

aux « enfants de Khaldis qui sont comme une multitude, » et dont il est question immédiatement après. Ce sont les divinités inférieures du culte vannique.

On peut comparer avec ce texte les paroles de Ru'sas (LII) (1). *Khaldi gissurie eurie*, « à Khaldis, le puissant, le seigneur. »

4[me] *ligne*. Peut-être M. Guyard a-t-il raison en croyant que *eha* doit être traduit par « en même temps, » « aussi, » plutôt que considéré comme un pronom démonstratif.

5[me] *ligne*. Nous apprenons par LVI, II, 7, que le mot, qui correspond au « lieu de la porte, » se prononçait *zai-da*, (voir p. 723 de notre *Memoir on the Vannic Inscriptions*). On fait mention de la porte ou du défilé de Khaldis à Meher-Kapussi à VI, 16, (54).

6[me] *ligne*. *Ku-su-hu-ni* est un nouveau mot. Il est évident qu'il se forme moyennant le suffixe causatif *su*, et la signification générale est claire par le contexte. La racine *ku* contient peut-être la signification plus précise de « creuser, » car il est possible que *kuigu* ou *kugu* « graver, » soit un mot composé.

7[me] *ligne*. Le premier caractère peut bien être *ad*, au lieu de *i*, et le second peut être *du*. Le mot est nouveau. Il paraît être formé moyennant le verbe *du* ou *tu*, et sa signification se détermine par le contexte. D'autres mots pour l'acte de consécration sont *ustu* (formé lui aussi avec l'aide de *du* ou *tu*), et *yara*.

10[me] *ligne*. L'idéographe ☰| ⊢ ne se trouve que dans les textes assyriens de Sari-duris I. On est tenté de rapprocher des titres, que Sari-duris II s'attribue ici, ceux qu'il se donne dans LI, III, 9. En ce cas *al'suini* correspondrait à ☰| ⊢-ni et *gissurie* de son côté signifierait « des multitudes. » Ce qui pourtant serait en opposition avec l'évidence générale des inscriptions.

Ebana-hue ou *ebana-ve*, « des pays, » est employé au lieu des noms des deux pays Suras et Biainas, spécifiés en LI, III, 9, 10. L'idéogramme composé se trouve ici posé pour la première fois.

(1) Les renvois se repétent au numérotage des inscriptions admis dans notre « *Memoir on the Cuneiform Inscriptions of Van.* »

Le Prof. Patkanoff a eu la bonté de me faire parvenir une photographie de l'inscription de Menuas à Tsolakert, que j'ai publié sous le numéro XXXIV dans mon mémoire, d'après la copie du Dr Mordtmann. La photographie m'a mis à même de corriger plusieurs des erreurs du Dr Mordtmann, et de rédiger un texte presque parfait de l'inscription. On verra qu'elle nous fournit de nouveaux matériaux, tant pour la grammaire que pour le vocabulaire de la langue vannique.

1. D. P. Khal-di-ni us-ta-bi ma-'si-ni gis-su-ri-e
Les Khaldis j'ai approché les pouvoirs puissants,
The Khaldises I approached the powers mighty

2. ka-ru-ni D. P. E-ri-du-a-khi *id.* -ni-e ka-(ru-ni)
qui ont donné du fils d'Eriduas les terres qui ont donné
who have given of the son of Eriduas the lands who have given

3. D. P. Lu (nu) -hu-ni-ni la-ku-ni (D. P.) Me-nu-a-ka-i
la ville de Lununis comme un don à la race de Menuas;
the city of Lununis as a present to the race of Menuas

4. (D. P. Khal-)di ku-(ru-)ni D. P. Khal-di-ni gis-su-ri-i
A Khaldis le donateur, aux Khaldis les puissants
To Khaldis the giver to the Khaldises the mighty

5. ku-ru-ni D. P. Khal-di-ni-ni us-ma-si-ni us-ta-bi
les donateurs, aux enfants de Khaldis les favorables(?), j'ai ap-
[proché
the givers to the children of Khaldis the gracious (!) I approa-
[ched

6. (D. P. Me-nu-)a-ni D. P. Is-pu-hu-i-ni-e khi
appartenant à Menuas fils d'Ispuinis.
belonging to Menuas theson of Ispuinis.

7. (hu-)lu-(us-)ta-bi D. P. Khal-di-ni D. P. Me-nu-a-s
J'ai approché avec des offrandes les Khaldis. Menuas
I approached with offerings the Khaldises Menuas

8. a-da-e (nu-na-)bi D. P. E-ri-(du-)a-khi *id.* -ni.
dit : j'attaquai du fils d'Eriduas les terres;
says I attacked of the son of Eriduas the lands

9. D. P. Lu-(nu-)ni-ni D. P. *id.* -'si a-da-hu-i-e
la ville de Lununis, la ville royale, entière,
the city of Lununis the royal city the whole of it

10.	a-i-se ……	ni al-khe	ka-ab-ka-su(?)-la-{du / ab}-ni
	………………	les habitants,	le voisinage,
		the inhabitants,	the neighbourhood

11.	a-ru-ni	D. P. Khal-di-i-s	D. P. Me-nu-hu-a
	apporta	Khaldis	à Menuas
	brought	Khaldis	to Menuas

12.	D. P. Is-pu-hu-(i)-ni-khi-ni-e	kha-hu-bi
	fils d'Ispuinis.	j'ai conquis
	the son of Ispuinis.	I conquered

13.	D. P. Lu-nu-hu-ni-(ni)	ha-al-du-bi
	la ville de Lununis.	J'ai changé
	the city of Lununis	I changed

14.	D. P. Lu-nu-hu-ni-ni	me-e-si-ni	pi-i
	de Lununis	son	nom,
	belonging to Lununis	its	name

15.	D. P. Me-nu-(hu-)a-da-e-a-tsi-da-ni			
	(en) 'le lieu	de la garnison	du lieu	de Menuas'.
	(into) the place	of the garrison	of the place	of Menuas

16.	a-lu-s	tu-da-e	a-lu-s	pi-(tu-da-)e	
	Quiconque	ôte,	quiconque	ôte le	nom,
	Whoever	removes	Whoever	removes	the name

17.	a-lu-s	(pi)-i	*id.*	i-ni-da	du-(da-)e
	quiconque	le nom	de la pierre	ici	détruit,
	Whoever	the name	of the stone	here	destroys

18.	a-lu-s	hu-da-s	ti-hu-da-i-e
	quiconque	autre	prétend :
	Whoever	else	pretends

19.	i-e-s	D. P. Lu-nu-hu-ni-ni	kha-hu-bi
	'je	la ville de Lununis	ai conquis,
	I	the city of Lununis	conquered

20.	tu-ri-(ni)-ni	(D. P.)	Khal-di-s	D. P.
	Pour ceux qui lui appartiennent	puisse	Khadis	
	for those belonging to his person	may	Khaldis	
	id. -s	D. P.	*id.* -s	
	Teisbas	(et)	Ardinis	

21.	*id. id.* -e	ma-(a-ni)	ardini	pi-i-ni
	les dieux	le	publiquement	le nom
	the gods	him	publicly	the name

22.	me-i	ar-khi-(hu)-ru-da-a-ni	me-i
	de lui	la famille	de lui
	of him	the family	of him

23.	i-(na-)a-i-ni	me-i	na-a-ra-a
	la cité	de lui	au feu
	the city	of him	to fire

24.	a-hu-i-e	hu-lu-da-e
	(et) à l'eau	consacre
	(and) water	consign

2me *ligne*. Le nom du roi n'est pas Erias, comme Mordtmann l'a lu, mais Eriduas. Comme il est appelé Erias par Argistis, ce nom nous fournira un nouveau exemple de la chute d'une dentale entre deux voyelles dont nous avons vu d'autres cas en Vannique. (Voir mon Mémoire p. 669.)

Eriduas devint Eriuas ou Erivas et de là Erias. Nous pouvons comparer ici le nom d'Erivan qui d'après les légendes arméniennes est une altération de Erovantavan « le lieu de la défaite du roi Erovant. »

3me *ligne* M. St Guyard me dit que les reproductions des inscriptions Vanniques du Louvre ont te*k*uni. La photographie cependent a ici *lakuni*

5me *ligne*. M. Halévy suggéra cette idée que *usmasini* signifie « appartenant au camp » ; *usma* serait emprunté à l'assyrien *usman*.

8me *ligne*. J'ai fait remarquer dans mon Mémoire que la lecture *tu-bi* de Mordtmann ne pouvait être correcte vu qu'elle exigerait après ce mot le terme *ebania* « le peuple de la contrée. » Il reste dans l'empreinte de légères traces des caractères *nu* et *na*.

9me *ligne*. *Ada-vie* doit être rapproché de *ada-eme* XLI, 13 qui est employé avec l'expression *aruni Khaldis* « Khaldis a apporté. » J'en infère que le même caractère peut aussi bien être lu *ve* que *me*, comme en Assyrien.

De sorte que *ada-vie* et *adae-ve* ne sont que différentes manières d'écrire le même mot.

Ceci nous mène à la vraie explication du suffixe *me* qui m'a tant embarrassé dans mon mémoire (p. 436). Il représente tout simplement le suffixe ordinaire qualificatif *ve*

(p. 434). De là à XXIV, 6 nous devons lire *askhuve* « relatif à la nourriture. »

10me *ligne*. Deux caractères de cette ligne sont à jamais perdus. *Ais* peut être le nominatif de *aie* « dans le pays » (XXV,6);toutefois c'est plus probablement le commencement d'un mot finissant par le suffixe *ni* de l'accusatif. *Kabka* signifie « être près » ce qui détermine le sens du mot dont il forme le premier élément. La lecture du second est incertaine. La copie que Kaestner a donnée du texte Karakotrin parallèle fait des 4 dernières caractères bi-la-la-ni.

15me *ligne*. La lecture correcte de cette ligne est très importante parce qu'elle donne le vrai sens du suffixe *tsi* ou *atsi*. Ici elle ne peut se référer qu'à la garnison placée par Menuas dans sa nouvelle conquête.

Ce sens convient à tous les passages où ce suffixe se rencontre même à VII, I où il doit y avoir une allusion aux prêtres-guerriers de Khaldis, semblables aux prêtres armés qui servaient la déesse Ma en Cappadoce ou les prêtresses amazones de l'Artemis asiatique.

On doit se rappeler que l'extérieur du temple de Khaldis était orné de boucliers (V. p. 655 de mon Mémoire) et qu'il est fait mention à Meher-Kapussi des cavaliers de Khaldis.

18me *ligne*. La découverte du vrai sens de cette phrase est dûe à la sagacité de M. Guyard. Dans ses *Mélanges d'Assyriologie* pp. 132-134, il a fait voir que *tiudae* est un dérivé de *ti* « nommer » et que la phrase signifie : « quiconque d'autre prétend, moi, etc. » En conséquence la partie de mon aperçu de grammaire Vannique qui traite du pronom doit être corrigée puisque *udas* signifie « autre » et non « ce » et *ies*, « je » et non « qui ». La terminaison du nominatif de ces deux mots est ainsi expliquée aussi bien que la signification de *turi-nini*.

A. H. SAYCE.

LES COUTUMES NUPTIALES

AUX TEMPS HÉROIQUES DE L'IRAN.

Le présent article est tiré d'un ouvrage, qui sera publié sous peu, et s'occupe de la vie des Héros du *Livre des Rois*. Ce qu'ont fait Guhl et Koner pour la vie des Grecs et des Romains, l'auteur l'a tenté pour l'âge héroïque de l'Iran.

La seule source à laquelle il a pu puiser est le *Livre des Rois* de Firdousi. Tout l'ouvrage est divisé en 4 livres traitant : 1° de la maison et de la vie privée ; 2° de la guerre ; 3° de la cour ; 4° du culte.

Une des choses les plus importantes pour le jeune héros qui avait achevé son éducation et fait ses preuves, c'était de s'établir. La réussite était d'autant plus importante qu'on mettait un plus grand soin à conserver intacte la pureté de la race, dont les Perses se montrèrent toujours fort jaloux, au moins dans les temps antiques. A ce point de vue, le mariage de deux jeunes gens intéressait la famille toute entière. On conçoit quel soin y apportaient les vieux parents et avec quelle circonspection ils procédaient à ce choix. Aussi l'influence des parents ou tout au moins du père de l'époux était grande en fait de mariage, et le choix de l'épouse ou de l'époux leur était entièrement dévolu.

Lors donc qu'un jeune homme noble était arrivé à l'âge où il pouvait convenablement se marier, le père cherchait parmi les filles de quelque prince ou héros, celle qui serait la plus digne de s'unir à son fils. Parfois aussi, quand on voulait qu'elle réunit certaines conditions, il envoyait à sa recherche un serviteur fidèle, digne de toute confiance. Ainsi fit le roi Frêdûn qui voulant avoir pour ses trois fils, trois jeunes filles nées d'un même père, et de race royale envoya son fidèle Gendel à leur recherche à travers son vaste royaume. Celui-ci réussit dans sa mission, il trouva les trois filles de

Sero, roi du Yémen et Frédûn put établir ses fils comme il le souhaitait (p. 49 et suiv.) (1). En pareil cas le jeune époux se pliait à la volonté de son père et n'avait aucune part dans le choix de sa compagne. Cet usage se rapporte peut-être aux temps les plus reculés de la légende, représentant l'époque où la puissance paternelle était beaucoup plus grande qu'elle ne le fut depuis. Parfois aussi le père et la mère délibéraient entre eux. C'est ce que nous voyons faire par le roi Kâvus et par Sûdâbeh (celle-ci pour ses plans, comme on verra plus loin), lorsqu'il fut question de donner une épouse au jeune Siyâvish, déjà admiré à la cour pour ses grandes vertus et ses nobles qualités (p. 386). Mais le soin principal était celui de conserver intacte la noblesse de la race. Et comme chacun regardait sa famille comme la plus noble et la plus distinguée entre toutes, on vit s'établir chez les Perses cet usage qui scandalisa tant les Européens, de contracter mariage non-seulement dans sa famille, mais entre les plus proches parents les frères et les sœurs, les enfants et les parents. Déjà Hérodote racontait comment Cambyse avait épousé deux de ses sœurs, et depuis lors les écrivains grecs et latins ainsi que les Pères de l'Eglise s'élevèrent contre ces mœurs abominables, mais ce qui révoltait tant les autres peuples, était regardé en Perse comme une œuvre méritoire et comme telle inculquée par l'Avesta lui-même (Yaçna, 13, 28; Viçp. 3, 18), toujours pour la même raison. On dit qu'on a vu souvent des jeunes filles appartenant à des tribus nomades refuser des mariages magnifiques pour ne pas entrer dans d'autres familles, pour ne pas être conduites dans les villes loin de la vie libre du désert.

Le *Livre des Rois* de Firdousi nous offre en réalité peu d'exemples de mariages entre parents ; cependant les traces de cet usage, quoique rares, sont suffisamment claires. Nous voyons en effet, Sûdâbeh proposer au jeune Siyâvish une de ses filles. Celle-ci devait être sœur de Siyâvish, au moins du côté du père, puisque Kâvus était le père de Siyâvish et le mari de Sûdâbeh (p. 386). En outre elle offrit au jeune homme s'il n'aimait pas de s'unir à une fille de Kâvus, de choisir une fille de Kay-Pishîn ou de Kay-Arish, frères de

(1) Le *Livre des Rois*, Ed. Calc. 1829.

Kâvus et ses oncles; l'union serait faite ainsi dans la même famille et non avec d'autres grands du royaume (p. 386). Mais Sûdâbeh alla encore plus loin, et suggéra à Siyâvish, dont elle s'était éprise, de la demander en mariage après la mort de Kâvus et de la consoler dans sa douleur: ceci l'aurait conduit à épouser sa marâtre (p. 388). D'autre part Rustem avait épousé une sœur de Ghêv, dont il avait eu un fils, Ferâmurz, et Ghêv était le mari de Bânû-Gushap, fille de Rustem, dont était né le jeune Bîzhen; de cette manière Rustem était beau-père et beau-frère de Ghêv, qui, à son tour, était gendre et beau-frère de Rustem (p. 781). Quelquefois aussi les mariages se faisaient par des motifs politiques, dans ce cas on interrogeait d'abord l'épouse pour avoir son avis, quoique ceci semble avoir été plutôt une simple formalité puisque la nouvelle épouse, ne pourrait que céder aux graves raisons qu'on apportait, et devait accepter le mariage proposé.

Ce fut le cas entre autres, lorsque, au moment de recommencer une guerre désastreuse pour venger la mort de Siyâvish, Rustem se rendit à la cour de Khusrev, et, croyant engager encore plus les cœurs des princes Iraniens dans la passion du devoir sacré de la vengeance, chercha à unir la veuve de Siyâvish, Ferenghîs, mère de Khusrev, avec Feriburz fils du roi Kâvas. Le mariage devait faire disparaître quelques soupçons et quelques défiances qui règnaient sur Khusrev même; car celui-ci était, il est vrai, fils de Siyâvish, mais sa mère Ferenghîs était fille du roi des Touraniens, Afrâsyâb Khusrev était sur le trône, mais à la cour il s'était formée une faction opposée, dont le chef était Tûs, et qui lui contestait le droit de régner; l'attribuait au jeune Feriburz qu'il considérait comme l'héritier légitime (p. 537). Cette opposition faite au jeune Khusrev ne cessait point (p. 568); on espérait que l'union de Feriburz avec la veuve de Siyâvish éloignerait enfin toute suspicion et déterminerait tous les princes, tant les amis que les adversaires du nouveau roi, à prendre une part active à la guerre. Ce fut là du moins le conseil de Rustem; et quelque peu d'inclination que Ferenghis ressentit pour ce nouveau mariage, néanmoins les graves raisons d'état et l'autorité de Rustem lui persuadèrent de l'accepter. Du reste,

Rustem n'était pas un homme à qui l'on pût impunément refuser quelque chose ; aussi Ferenghîs, tout en acceptant la main de Zeviburz, ne put s'empêcher de faire des observations (p. 65). On ne peut passer non plus sous silence que Feriburz désirait aussi s'emparer de la belle veuve de Siyâvish ; et son désir était favorisé par les raisons que nous venons d'exposer (p. 650). C'était un mariage de la même nature que le vieux Pîrân, prince du Khoten, avait fait conclure entre Ferenghîs et Siyâvish. Celui-ci par dégoût avait abandonné la maison paternelle et s'était refugié chez les Touraniens ; et, pour lui ôter toute raison de retourner dans l'Iran, comme aussi dans l'espoir qu'après la mort de Kâvus, le jeune prince deviendrait maître et de l'Iran, par droit de naissance, et du Touran, en tant que dot de sa femme, le mariage fut conclu malgré le peu d'inclination que montrait Afrâsyâb à cette union, et cela à cause de certaines prédictions sinistres qui s'y rapportaient et qui se vérifièrent par la suite.

Certains mariages pourraient aussi être regardés comme le fruit du droit de conquête. Lorsqu'un roi était vaincu à la guerre, il pouvait bien se faire que le vainqueur réclamât ses femmes et les prit pour lui par le droit que lui donnait son heureuse fortune. Dans le cas de Frêdûn cependant, quoiqu'il usât de son droit en épousant Ernevâz et Shehrnâz, épouses de Dahâk par lui vaincu (p. 20), l'état de choses était un peu différent. Dahâk était en réalité un usurpateur du trône iranien et les sœurs de Gemshîd, Ernevâz et Shehrnâz, furent prises par lui comme épouses en vertu de ce même droit dont nous parlons. Par la victoire de Frêdûn, les épouses enlevées par violence devaient retourner à l'héritier légitime du trône qui était précisément Frêdûn, descendant de Gemshîd. Un exemple plus frappant encore du cas qui nous occupe, c'est certainement le mariage de Kâvus avec la fille du roi de l'Hâmâverân, Sûdâbeh ; en effet, ce prince vaincu par Kâvus dut à contre-cœur consentir à cette demande de mariage (p. 280). De même que le consentement au mariage était bien souvent donné à contre-cœur, de même, lorsque l'occasion était favorable, le prince vaincu se vengeait d'une manière toute particulière, de la violence qu'ils avait dû subir. Ainsi, le roi de l'Hâmâverân fit Kâvus

prisonnier avec tous ses nobles, dans un banquet alors qu'il était déjà son gendre et manda ensuite, pour lui tenir compagnie, son épouse qui ne pouvait se consoler de ce triste événement (p. 282 suiv.). Il ne pouvait non plus manquer d'arriver que le vainqueur fit périr toutes les femmes de son ennemi abattu, et, réellement nous trouvons quelques exemples de ce fait dans le *Le livre des Rois*.

Le vainqueur pouvait aussi user de clémence à l'égard de ces malheureuses, leur pardonner et les laisser vivre en paix, vaincu lui-même par leurs larmes et leurs prières. C'est ce que fit Khusrev lorsqu'il fit grâce de la vie aux femmes suppliantes d'Afrâsyâb qu'il avait défait et mis en fuite (p. 954).

Il arrivait parfois qu'il n'y avait pas de descendance mâle dans une famille ; alors, et surtout dans les familles royales qui devaient tenir grand compte des droits de succession, on cherchait à prévenir les inconvénients, en unissant l'une des princesses royales avec un héros d'une valeur éprouvée qui devait sauver la famille d'une extinction totale.

Ce qui se faisait dans les cas ordinaires et comme par habitude, s'exécutait avec plus de soin encore lorsque la famille avait à remplir quelque grande obligation ou à exécuter quelque entreprise qu'un prince seul pouvait conduire. Ainsi après l'assassinat d'Erag', par ses frères dénaturés, dans la maison du roi Frêdûn il ne se trouva aucun prince de la famille d'Erag' qui vengeât sa mort. Cette obligation ne pouvait pas peser personnellement sur le roi Frêdûn, parce qu'il était contre nature qu'il prît les armes contre les assassins qui étaient aussi ses propres fils (p. 75) ; ce devoir sacré incombait donc à tous les autres membres de la famille de l'assassiné, mais Erag' n'avait laissé aucun fils, et ce fut seulement après un certain temps que Frêdûn s'aperçut que la belle Mâh-Aferîd était enceinte du prince défunt. Malheureusement elle mit au monde une fille, en sorte qu'il ne resta d'Erag' aucun descendant mâle. Comme le désir de la vengeance s'était conservé dans le cœur du vieux prince, lorsque l'enfant fut devenue nubile, il la maria au jeune Pesheng, et le fruit de cette union fut précisément le pieux Minocihr qui vengea la mort d'Erag', le père de sa mère. Il n'est guère nécessaire d'ajouter que, dans ces cas, on mettait

un grand soin à ce que l'époux fut d'une souche vraiment noble, ou mieux encore, de la famille même de l'épouse, et digne par ses qualités distinguées de lui être uni. Dans l'exemple qu'on vient de rapporter, Pesheng était fils d'un frère du roi Frêdûn lui-même, et descendait comme lui de Gemshîd (p. 70).

Nous devons aussi dire un mot d'un autre usage, dont le Livre des Rois n'offre du reste pas d'exemple.

Les Perses contractaient et contractent encore des mariages sous la condition que le premier fils n'appartiendra pas au couple conjugal, mais sera regardé comme le fils du père ou du frère de l'épouse, dans le cas où l'un et l'autre mourraient sans enfants mâles.

Quant au mariage contracté librement par deux jeunes gens soit à l'insu de leurs parents soit contre leur défense expresse, il était considéré comme le pire de tous. Tel fut le mariage de Zâl qui s'était épris de la belle Rûdâbeh fille de Mihrâb, roi de Kâbul. Sâm, le père du jeune époux, s'y était opposé ainsi que le roi de l'Iran Minôcihr, parce que Rûdâbeh était fille d'idolâtres et que sa famille descendait directement de l'impie Dahâk, qui à son tour descendait, par sa mère d'Ahriman. Les parents de l'épouse ne s'y étaient pas moins opposés, surtout Mihrâb qui avait quelques raisons particulières de ne pas être satisfait de la conduite de Zâl à son égard (p. 111). Dans ces cas, les parents délibéraient d'ordinaire entre eux ou prenaient conseil de devins et d'astrologues rassemblés de toutes parts (p. 127 et 131). Après avoir reconnu la réalité de la passion des deux jeunes gens, ils demandaient l'avis du conseil, et se règlaient là-dessus. Mais même lorsque les parents consentaient aux désirs des jeunes gens, il arrivait assez facilement que le roi s'y opposât, ce qui formait un obstacle insurmontable, à moins qu'une raison supérieure ne le fit disparaître, en forçant la volonté du roi lui-même. Il semble d'après quelques paroles adressées à Afrâsyâb par Rustem, que lorsque les amants avaient eu trop souvent l'occasion de se trouver ensemble, on considérait le mariage comme accompli et que bon gré malgré le père de la jeune fille devait se plier devant le fait, le reconnaître et le confirmer. Afrâsyâb en effet avait jeté dans un horrible cachot le jeune Bîzhen qu'il avait sur-

pris la nuit dans la chambre de sa fille (p. 762-300). Mais Rustem après avoir délivré le prisonnier reprocha amèrement à Afrâsyâb sa cruauté en lui disant que jamais personne n'avait traité son gendre comme il avait traité le jeune Bîzhen (p. 798), ce qui signifie qu'en pareil cas Bîzhen devait être considéré comme l'époux légitime de la fille, et comme gendre de fait et de droit d'Afrâsyâb lui-même.

Ces unions tant éprouvées, au moins dans le principe, soit par les parents soit par le souverain, comme opposées aux lois et aux coutumes du pays, comme on le voit par de nombreux exemples, devaient avoir dans la suite les meilleurs effets. Ainsi du mariage de Zâl et de Rûdâbeh, que les parents des jeunes gens puis le roi Minôcihr avaient tant contrarié, naquit Rustem, le plus illustre héros du royaume, le plus intrépide défenseur de l'Iran contre tous ses ennemis.

Mais aussi la prédiction de sa naissance pût seule amener Sâm et puis Minôcihr à accorder son consentement. Ce ne fut qu'après que les devins consultés par Sâm à ce sujet l'eurent proferée, qu'il céda aux sollicitations (p. 127) ; Minôcihr même résista jusqu'à ce qu'il l'eut entendu répéter par les devins réunis pour ce motif; alors il se déclara vaincu et se rendit (p. 150). Cette prédiction fut une œuvre longue et pénible. Les devins mirent bien des jours à observer l'état du ciel et la position des étoiles à l'aide de leurs astrolabes et de leurs cartes grecques (p. 151). Et cependant cela ne suffit pas encore : on voulut que le jeune homme montrât en public ce qu'il était et qu'il subît une espèce d'examen pour prouver qu'il était ferme dans la foi et la religion de ses pères, et que, dans la nouvelle position où il allait se trouver, il ne serait pas ébranlé dans ses croyances, mais qu'il resterait inébranlable dans la foi antique. Le roi rassembla alors au palais tous les sages les plus fameux du royaume, qui en sa présence devaient interroger le jeune homme. Chacun d'eux posa une question et, après les avoir écoutés attentivement, le futur époux dut répondre à chacun dans le même ordre. C'était en général des devinettes plus ou moins difficiles, quelquefois d'une simplicité naïve, et qui pour cela devaient remonter à l'antiquité la plus reculée ; l'usage même de les proposer pour éprouver la capacité de quelqu'un, doit être bien ancien aussi : on en trouve encore

des exemples fréquents en Europe pendant le moyen-âge. On trouve le même trait dans l'antiquité classique, dans la légende d'Œdipe, où l'on promettait une grande récompense à celui qui résoudrait l'énigme du sphinx qui infestait le territoire de Thèbes. Lorsque le jeune homme sortait victorieux de cette épreuve difficile, le roi l'honorait d'un grand festin, à la fin duquel le futur époux devait donner des preuves de son adresse à tirer de l'arc, à manier la massue, à monter à cheval, et à toutes sortes d'exercices guerriers, toujours en présence du roi et de la cour. Après cela il recevait le consentement définitif et s'en retournait fatigué dans sa demeure où l'on commençait bientôt les préparatifs des noces désirées. Le plus bel exemple de l'usage que nous venons de décrire est bien celui de Zâl qui subit le difficile examen en présence de Miṅôcihr et qui se distingua dans toutes sortes d'exercices chevaleresques si bien que le roi lui permit de s'unir à la belle Rûdâbeh pour laquelle il avait tant souffert (p. 152-156).

Dans certains cas, lorsque le père de la jeune fille ne voulait pas, pour des raisons particulières, consentir au mariage demandé, il invitait le jeune homme à sa maison et le mettait à l'épreuve lui-même avec l'espoir secret de le voir échouer. C'est ce que fit Serv, roi du Yêmen, lorsque Frêdûn lui demanda ses trois filles pour ses fils. N'osant refuser, il invita les trois princes chez lui, les reçut avec beaucoup d'honneur, les fit asseoir à côté de ses trois filles et leur demanda de lui désigner d'abord l'aînée, puis la cadette, puis celle de l'âge moyen. L'ordre avait été interverti, et parce que l'aînée se trouvait à la dernière place, la cadette à la première, et l'autre au milieu, il espérait que les jeunes gens se tromperaient. Sous prétexte qu'ils auraient mal soutenu l'épreuve, il se serait refusé au mariage ; mais les jeunes gens déjà instruits par leur père surent répondre avec précision à tout ce qu'on leur demandait, et Serv fut déçu dans son espoir (p. 53-54). Il ne se découragea point pourtant, mais logea les jeunes gens dans un jardin où par une force magique il fit régner subitement un froid terrible espérant les faire périr ; mais eux prononçant le nom de Dieu détruisirent l'enchantement, de sorte que le roi du Yémen dut se résigner bien qu'à contre-cœur à leur donner ses filles (p. 54). On

ne rencontre que très rarement le cas où les parents acceptent avec joie une proposition de mariage concerté d'abord entre les jeunes amants. Ce fut celui du mariage de Rustem avec la belle Tehmîneh, fille du roi de Semengân, qui s'était éprise du héros rien qu'en entendant célébrer ses louanges parmi le peuple. Le roi de Semengân consentit bien volontiers à un mariage qui l'honorait tant; mais celui qui en fit la demande était un prêtre de grand sens et de grande prudence, qui, à la demande des amants eux-mêmes, se présenta au père de la jeune fille et en fit la demande solennelle au nom de Rustem (p. 320). Ici nous rencontrons le cas du messager chargé de demander la main de l'épouse, coutume très ancienne parmi les peuples indo-européens.

Après avoir vaincu toutes les difficultés, on ne pensait plus qu'à célébrer solennellement les noces qui étaient d'autant plus splendides qu'elles avaient été plus vivement contrariées. Firdousi dans le Livre des Rois décrit en plusieurs endroits les noces de ses héros, mais pas toujours avec autant d'étendue qu'il le fait pour celles de Zâl et de Rûdâbéh (p. 58 et 800). Les usages qu'il décrit ne peuvent certainement pas être rapportés aux temps reculés des héros de l'Iran : ce sont les usages en vigueur à l'époque où vivait le poète, usages qu'il a vus et qu'il décrit et que, par un anachronisme bien facile à expliquer, il fait passer pour ceux que l'on suivait au temps de ses héros. Celui qui lit dans le Livre des Rois la description des noces de Zâl et de Rudâbéh et dans celui d'Ibn Batûtah, voyageur arabe du 14[me] siècle, la « description magnifique des noces de l'Emir Sayf-ed-dîn Ghadâ avec la sœur de Mahommed-Shâh, sultan de Dehli (T. III p. 273 et 800), constatera entre les deux descriptions une ressemblance qui n'est pas accidentelle et qui s'explique d'autant plus facilement que les époques où vécurent les deux auteurs ne sont pas très distantes, Firdousi appartenant au 11[me] et Ibn Batûtah au 14[me] siècles de l'ère chrétienne. Certes on y trouve conservés bien des éléments nationaux et anciens; mais il est certain aussi que Firdousi décrit ce qu'il avait sous les yeux, frappé qu'il dut être du luxe extraordinaire des cours où il vivait, bien éloignées des mœurs rudes et simples des héros iraniens. Que les mariages antiques fussent aussi les plus simples, c'est ce qu'on

voit par les coutumes restées en vigueur chez les Pârsis qui, dans l'exil, maintinrent fidèlement leurs antiques coutumes. On peut assurer de là que parmi leurs pratiques simples et primitives il est encore quelques restes des prescriptions antiques du livre sacré de l'Avesta. D'après celui-ci, comme on peut déjà le conclure du terme même usité pour exprimer l'idée de marier les époux, *vad*, conduire, la cérémonie principale consistait dans l'acte de l'époux qui conduisait solennellement l'épouse à sa nouvelle habitation. L'antiquité de ce mot se prouve par le fait qu'on le retrouve dans l'afghan *vâdah*, mariage et dans le lithuanien *voedu*, je réunis par le mariage, tous de la même racine *vad*, conduire. Cette cérémonie était fort simple. Le jeune homme se rendait à la maison de l'épouse, où un prêtre l'attendait. A sa droite et à sa gauche on plaçait deux vases pleins d'orge et de riz, et pendant que les deux fiancés se donnaient la main, le prêtre répandait sur eux le riz et l'orge en prononçant la formule sacrée du mariage. Après cela l'époux conduisait l'épouse à son habitation, et les parents et les amis après avoir pris quelque rafraîchissements, retournaient à leurs maisons.

Mais revenons aux descriptions données par Firdousi, parmi lesquelles nous ne prendrons que celles des noces de Zâl et de Rûdâbeh. En substance la cérémonie était toujours identique à celle que nous venons de décrire; la seule différence était que le Livre des Rois ne racontant que des noces de héros et de princes, étale une pompe inaccoutumée. N'oublions pas non plus ce que l'imagination du poète a pu ajouter au tableau.

Après avoir reçu le consentement de Minôcihr, le vieux Sâm partit du Nimrûz avec son fils Zâl pour se rendre dans le Kâbul où la fiancée de celui-ci se trouvait près de son père Mihrâb, roi de cette contrée. Ils envoyèrent en avant un messager pour donner l'annonce de leur arrivée à Mihrâb, et le roi se porta aussitôt à leur rencontre avec des éléphants et des chevaux, des musiciens et des esclaves marchant au son des trompettes, il était suivi de mille bannières de diverses couleurs, et toute la contrée sur leur passage était parée d'ornements de fête. La rencontre du roi avec Sâm et Zâl fut extrêmement cordial; tous s'embras-

sèrent, et au moment de se mettre en route pour le château du Kâbul, où tout était préparé pour la fête et où tous les échos résonnaient de chants, sous une pluie de musc et de safran, pendant que sur le dos des éléphants on frappait à toute force les timbales de bronze, les cavaliers furent rencontrés de la reine Sîndukht, accompagnée de trois cents suivantes. Chacune d'elles tenait à la main une coupe d'or pleine de pierres précieuses et de musc qu'elles répandaient aux pieds de Sâm en même temps qu'elles chantaient ses louanges. Après les premiers épanchements de la joie, toute cette troupe entra au palais, magnifiquement orné pour la circonstance et, dans une salle toute étincelante d'or, où, selon l'expression du poète, régnait le joyeux printemps, on présenta au père de l'époux sa future belle-fille, Rûdâbeh. Ensuite les parents, conformément aux habitudes de la religion et de la famille déclarèrent le mariage conclu et après avoir fait asseoir les deux jeunes gens sur un trône, répandirent sur eux des rubis et des émeraudes. Mihrâb donna ensuite lecture d'un écrit où se trouvait consignée la dot qu'il accordait à sa fille; après cette lecture, on commença le banquet nuptial, qui dura sept jours, et les fêtes se prolongèrent pendant sept autres jours. Pendant tous ce temps, les princes et les grands du pays étaient réunis tout autour du palais où se trouvaient les époux, et furent entretenus pendant sept jours et sept nuits au milieu des chants et de la musique. Au bout d'un mois, Sâm désira retourner à son château, mais Zâl s'arrêta encore sept jours dans le Kâbul pour faire ses préparatifs de voyage; et lorsque tout fut prêt et que les palanquins destinés à l'épouse furent en ordre, il la conduisit au Nîmrûz, au château paternel, suivi de Sîndukht, de Mihrâb et de tous leurs parents. Au Nîmrûz les fêtes se renouvelèrent et le banquet que Sâm donna à ses nobles compagnons de voyage dura trois jours. Sîndukht demeura avec les époux et Mihrâb retourna enfin à ses domaines (p. 159-160).

Voilà la description la plus étendue qu'on rencontre au Livre des Rois, de noces de princes et de héros. D'un côté on y constate de grandes ressemblances avec ce que raconte Ibn Batûtah des noces de l'émir Seyf-ed-dîn Ghadâ, d'un autre côté, on ne saurait méconnaître qu'il s'y trouve beau-

coup d'usages antiques indo-européens, tels qu'on les rencontre dans toutes les épopées et les légendes de cette grande famille de peuples comme on peut le voir dans le livre de De Gubernatis qui traite des coutumes nuptiales. Firdousi dans la description dont il vient d'être question, ne rappelle aucune formule solennelle prononcée par le père lorsqu'il déclare le mariage accompli, et ne tient aucun compte de la présence des prêtres qui ne devait jamais manquer dans ces occasions; il se contente de rappeler les rites religieux et les antiques coutumes de la famille, mais dans un autre endroit, il parle de l'un et de l'autre. C'est lorsqu'il décrit les noces des trois filles de Frédûn avec les trois fils de Serv, roi de l'Yémen. Ici le père des jeunes filles, en présences des prêtres, dit en célébrant le mariage : « Ces princes royaux et ces jeunes filles s'unissent. Sachez que, d'après nos coutumes, je leur confie mes filles bien aimées, afin qu'ils en prennent soin comme de leurs propres yeux et les placent devant leurs cœurs comme leurs propres âmes » (p. 56).

Quant à la dot, comme on l'a vu dans la description qui précède, elle était une des choses importantes des contrats nuptiaux, et consistait en riches cadeaux seulement. On ne voit pas en effet dans le Livre des Rois qu'on assignât en dot aux jeunes filles des villes, des châteaux ou d'amples domaines ; mais d'autres livres attestent cet usage qui se voit aussi dans la description des noces de l'émir Sayf-ed-dîn par Ibn Batûtah. Quant au don d'un ample domaine fait par Afrâsyâb au jeune Siyâvish lorsqu'il lui accorda la main de sa fille Ferenghîs, il semble qu'il soit fait plutôt personnellement au prince refugié à la cour d'Afrâsyâb (p, 441). Au reste l'usage de la dot paraît très ancien chez les Iraniens, puisqu'on en trouve une trace, quoique obscure, dans l'Avesta, parmi les prescriptions tracées par Ahura Mazdâ à Zarathustra (Vend. XIV, 65),

Un usage bien singulier et bien curieux décrit par Ibn Batûtah c'est celui de teindre les pieds de l'époux, avant de le conduire chez la fiancée, avec le suc roussâtre d'une plante désignée en Orient sous le nom arabe de *hinnat* et qui d'après Sprengel, correspond à la Lawsonia inermis de Linnée, appelée aussi κύπρος, *cyprus* par les Grecs et les

Latins. Aux noces de Seyf-ed-dîn, cette opération fut faite par les dames de la cour pendant que l'époux se trouvait mollement étendu sur un grand et riche coussin; nous ne l'aurions pas rappelée ici si dans le Livre des Rois on n'en trouvait un indice clair et certain. Lorsque le jeune Bîzhen fut conduit par les suivantes à la tente de Menîrheh qui s'était éprise de lui, elles lui lavèrent les pieds avec du musc et de l'eau de roses (p. 762). Quoique les détails et les circonstances soient un peu différentes, la coutume cependant nous semble au fond la même; c'est pourquoi nous l'avons rapportée ici, quoique pour nos recherches, l'objet n'en soit pas fort important. Une autre coutume non moins curieuse est racontée par Firdousi à l'occasion des noces de la belle Rûdâbeh. Sa mère Sîndukht, en l'habillant pour cette circonstance solennelle, lui imprima sur les membres des formules magiques (p. 157), ce qui semble indiquer chez les peuples barbares l'usage de se tatouer, et il faut noter que la famille de Rûdâbeh, d'après le Livre des Rois, n'était pas iranienne, mais d'origine étrangère et ennemie, qu'elle était considérée comme barbare, comme descendant de l'impie Dahâk.

Quant à la polygamie si commune dans l'Orient aussi bien dans les temps anciens que dans les temps modernes, quoiqu'on en trouve de fréquents exemples dans le Livre des Rois, il ne paraît que Firdousi en ait prodigué les exemples. Ses héros se présentent souvent comme unis à une seule femme, à celle-là qu'ils se sont choisis et pour laquelle ils ont tant souffert, comme le fit Zâl pour Rûdâbeh et Bîzhen pour la fille d'Afrâsyâb, Menîzheh, qu'il épousa après avoir couru mille périls dans l'Iran (p. 805). Cependant dès les temps les plus reculés de la légende, on parle de gynécées où se trouvaient les femmes des princes, leurs filles et leurs esclaves gardées par des hommes destinés à cette charge, des eunuques peut-être, comme le rusé Hirbed préposé à la garde du gynécée de Kâvus (p. 384). Dahâk aussi avait un gynécée où il tenait renfermées les sœurs de Gemshîd, épouses et esclaves malgré elles (p. 41). Il en était de même de Frêdûn que nous voyons observer toutes les filles qui s'y trouvaient avec l'espoir de découvrir du malheureux Erag' un fils posthume qui aurait pu venger la mort de son père (p. 70). On parle aussi de gynécées aux temps de Mihrâb

(p. 112), de Kâvus (p. 388), d'Afrâsyâb (p. 954). Mais en tout cas, même lorsque le prince avait chez lui plusieurs femmes, l'une d'elles occupait la 1re place, et s'il était roi, elle avait seule le titre de reine.

La reine, d'après beaucoup de témoignages antiques et aussi d'après le Livre des Rois, jouissait des plus grands honneurs. Sûdâbeh, fille du roi de l'Hâmâverân et épouse de Kâvus avait, comme les reines de Perse dont parlent les écrivains grecs et latins, le droit de porter un diadème et de s'asseoir sur le trône (p. 385), parfois même à côté du roi sur le même siège ; on lui demandait souvent conseil dans les affaires les plus graves (p. 386). On confiait parfois aussi à des femmes de ce rang des missions importantes et fort délicates. C'est ainsi que Sîndukht, épouse de Mihrâb, prince du Kâbul, se rendit un jour chez Sâm pour fléchir sa colère et le ramener à un avis plus sage dans une circonstance fort grave pour sa famille (p. 145). Dans les temps historiques, sous les Sassanides en particulier, nous voyons, dans le poétique récit que Firdousi nous a laissé du règne de ces princes, plusieurs femmes qui surent comme la belle Azermidokht porter avec sagesse sur le trône de Perse le sceptre lourd du roi des rois.

Mais outre l'épouse principale, les rois et les héros avaient le plus souvent, d'après le Livre des Rois, des femmes d'un rang secondaire; il est curieux d'observer qu'il est assez fréquent de voir un roi ou un héros se contenter de deux femmes, la première avec le rang d'épouse, et en même temps de reine ou de princesse, l'autre avec le rang de compagne et d'épouse, mais sans les marques d'honneur accordées à la première. Ainsi Sûdâbeh était la première épouse de Kâvus, elle était reine; mais ce prince avait pris comme épouse de second rang une jeune fille errante du Touran, trouvée par Ghêv et Tûs dans les bois ; le fruit de cet amour fut le pieux Siyâvish (p. 378). Le roi Frêdûn avait épousé les sœurs de Gemshîd, Shehrnâz et Ernevâz (p. 47); lesquelles toutefois étaient placées chez lui sur le même rang et faisaient par conséquent exception à la règle générale. Rustem, comme il a été dit, avait épousé une sœur de Ghêv, dont naquit Ferâmurz (p. 781) ; celle-ci était son épouse légitime. Mais, arrivé à la cour du roi de Semengân, il

s'éprit de la belle Tehmînêh et l'épousa (p. 319); le fruit de cette seconde union fut le brave et malheureux Sohrâb (p. 821). Siyavish lui-même épousa, dans le Touran, la fille même d'Afrâsyâb, la belle Ferenghîs, qui le rendit père de Khusrev, futur maître de l'Iran (p 439. et 480); mais avant ce mariage, il s'était déjà uni à Gerîreh, la fille du vieux Pîrân, qui lui donna Firûd (p. 484). Un fait curieux à observer, c'est que dans l'épopée, tous les fils de ces épouses secondaires ont une fin malheureuse. Sohrâb mourut jeune, tué involontairement par son père lui-même (p. 365) : Siyâvish fut mis à mort à la fleur de l'âge par son beau-père Afrâsyâb, chez qui il s'était refugié (p. 477) et Firûd tomba sous les coups des Iraniens, malgré la défense de Khusrev qui voulait l'épargner (p. 567 et 585). Quant aux intrigues et aux scandales qui pouvaient avoir lieu parmi les femmes d'un même gynécée, Firdousi nous en donne un exemple dans les récits qui se rapportent à Rûdâbeh et à ses suivantes (p. 115 et suiv.), lorsqu'il raconte les ruses de Sûdâbeh pour conquérir l'amour de Siyàvish dont elle était marâtre (p. 383 et suiv.) ou lorsqu'il nous montre Menîzheh donnant des fêtes dans ses appartements à ses compagnes, après avoir réussi à enlever le jeune Bîzhen, qu'elle avait trouvé dans les bois (p. 764). Les esclaves elles-mêmes qu'on rencontre à chaque page du Livre des Rois, étaient jalousement gardées par les rois et les héros comme des courtisanes, quoique le fait ne soit pas affirmé clairement. C'est ce qu'on peut conclure de certains de leurs usages dont parle le Livre des Rois, et en particulier de l'usage qu'ils pratiquaient d'en faire présent les uns aux autres.

Chaque fois que Rustem a rendu quelque service signalé à son souverain, on énumère toujours, entre autres récompenses, des dizaines et des centaines de jeunes filles qu'il conduit à son château du Nîmrûz. Ce fait peut s'appliquer à bien d'autres héros de l'épopée. Leur nombre devait donc être assez grand, et dans les temps historique nous voyons qu'Artaxerxès, d'après Plutarque, en avait au moins trois cent soixante. Chosroès II, le Sassanide, en avait douze cents d'après les historiens. Ces filles étaient d'ordinaire des esclaves prises à la guerre tout comme les belles esclaves que les héros d'Homère enlevaient dans leurs expéditions

guerrières. Il arrivait aussi qu'à la fin d'une guerre, tout un gynécée tombait aux mains du vainqueur, qui pouvait à son gré les exterminer, ou leur faire grâce, comme le fit Khusrev après avoir vaincu Afrâsyâb (p. 955). Quelquefois aussi on les achetait à des prix élevés, et celles-ci étaient de préférence des vierges touraniennes, dont les yeux si fort pénétrants ont inspiré tant d'images passionnées aux poètes persans. Celles du Tirâz, pays situé sur les confins de la Chine selon les uns, dans la Badakhshân selon d'autres, sont célébrées pour leur beauté dans le Livre des Rois. Une esclave indienne, nommée Spinûd est mentionnée par Firdusi (p. 579), mais elle appartient à la partie historique du Livre des Rois.

L'Avesta parle aussi de courtisanes et la pédérastie y est désignée comme le crime le plus vil (Vend. 8, 98 et suiv.; cfr. 1, 44), mais de cette honteuse coutume que les Perses au dire d'Hérodote (I, 183) apprirent des Grecs, on ne trouve pas de mention dans le Livre des Rois. Les baisers d'Ahriman transformé en beau jeune homme sur les épaules de Dahâk semblent y faire allusion (p. 25); mais si l'origine de ce mal était attribué à Ahriman et si, toujours d'après la légende, deux horribles serpents naquirent sur les épaules de Dahâk après ces deux baisers, on peut juger avec quel horreur ce crime était regardé, et par le peuple qui créa la légende, et par le poète qui la revetît de ses vers immortels.

Florence, 3 février 1883. I. Pizzi.

LES TEXTES DU MAINYO-I-KHARD.

Par la publication toute récente d'un facsimile du texte pehlevi du Mainyô-i-khard (1), le docteur Andreas a rendu un vrai service aux pehlevistes. Car il ne leur a pas seulement procuré un facsimile exacte d'un manuscrit pehlevi écrit en Perse il y a trois siècles, mais il a mis à leur portée un texte dont on ne connaît aucun autre manuscrit authentique.

Le texte pehlevi de ce qu'on appelle le Mainyô-i-khard pehlevi-sanscrit, contenu dans le codex n° 22 de la collection de Copenhague n'est autre chose qu'une copie moderne d'une partie de la version pâzende rendue en un pehlevi très défectueux. Il est même si imparfait que l'on y trouve à peine une ligne exempte d'erreurs orthographiques ou de quelque mode inusité d'employer ou d'omettre les synonymes uzvârish. Auprès de ces fautes si nombreuses la substitution constante de la finale *îk* des adjectifs au suffixe *îh* des noms abstraits (confusion signalée par le Dr Andreas dans le préface de son édition du facsimile) peut être regardée comme une simple inexactitude d'une minime importance, et que les copistes modernes commettent fréquemment en transcrivant le pehlevi.

Le texte du facsimile édité par le DrAndreas est incomplet. Le premier folio de quelque manuscrit précèdant, avant que celui de Westergaard a été écrit, et dix autres folios de ce dernier, vers le milieu du texte, avaient également disparu avant que le facsimile eut pu être fait, et probablement même avant que ce manuscrit eut été apporté de Perse. Les parties manquantes de ce texte sont chapitre I, 1-27; XIV,

(1) The Book of the Mainyô-i-Khard, also an old fragment of the Bundehesh, both in the original Pahlavi; being a fac simile of a manuscript brought from Persia by the late Professor Westergaard, and now preserved in the University Library of Copenhagen; edited by Frederic Charles Andreas. Kiel, Lipsius and Tischer, 1882.

2 — XXVII, 49; et XXXIX, 31 — XL, 17. Il s'ensuit qu'un quart environ du texte est perdu pour nous, et cette perte ne peut être réparée à moins qu'on ne vienne à découvrir quelque nouvelle copie authentique du texte pehlevi original (1).

La lecture exacte du nom pehlevi de ce livre est encore douteuse, de sorte que l'on continue à l'appeler de son nom persan *Minôkhired* ou du nom pâzend, *Mainyô-i-khard*, donné par Nêryôsangh dans la version pâzende-sanscrite de ce livre. Mais *Mainyô* ne peut être ici que le fruit d'un retour affecté vers le terme avestique *mainyu*, et *khard* (2) doit être *khirad* ou *khrad* selon que nous en rapportons à la forme persane ou la forme avestique de ce mot.

L'équivalent pehlevi du pâzend *mainyô* a été lu de différentes manières, par exemple *madônad*, *mînôê* et *mînavad*. L'ancienne lecture *madônad* vient de ce fait que le mot est souvent écrit avec deux accents circonflexes et que l'on croit que le circonflexe indique toujours un *d*. Mais il est des raisons de croire que cette supposition n'est pas toujours exacte. En certains cas le circonflexe provient de la jonction dans l'écriture des deux points qui indiquent le son *g*; parfois aussi nous le trouvons écrit au-dessus d'un *î* suivant une autre voyelle, alors même que rien ne permet de supposer que cet *î* est provenu d'un *d*. Comme la lecture *madônad* ne peut s'expliquer rationnellement, quelques copistes parses de ces derniers temps négligèrent les accents circonflexes et écrivirent *mînôê*. Il en est ainsi dans la transcription que le Dastûr Peshotanji donne du Dînkard. Mais il y a à objecter que *mînôê* donnerait en pehlevi *mînôîk*. Feu le professeur Haug adopta la lecture *maînivad* ou *mînavad*; mais si ce mot avait eu cette forme, la dernière syllabe aurait dû être *vat* ou *vand* en pehlevi (3); ou bien le mot entier eut dû être

(1) Depuis que ces lignes sont écrites le Destour Hoshbangji m'ain formé qu'il a récemment découvert une autre copie apportée de la Perse à Bombay et qui contient la partie manquante.

(2) On ne peut croire que ce soit la forme adoptée par Neryosangh, car le manuscrit n° 19, dans la collection du *India Office*, écrit en 1520 et probablement la plus ancienne copie de la version Pâz. Sans. existante, a la forme *khard* 186 fois sur les 190 cas où ce mot se présente.

(3) Dans l'ancien manuscrit du Farhang sassanide, décrit dans *le Muséon* I, pp. 116-119, ce mot est écrit avec un trait du milieu *en plus*, en sorte que l'on peut lire *mînavand*, mais le manuscrit lui-même donne *madônend* comme sa prononciation pâzende.

mînand avec perte de *v*, comme dans *chand* pour *chvant* et *and* pour *avant*. Les inscriptions sassanides ont *manû* ou *minô* et le Persan moderne a *mînû*, formes qui correspondaient à un pehlevi *mînôk*.

Si maintenant nous admettons que le dernier circonflexe vient de l'altération d'un double point qui se présente parfois dans les manuscrits, nous arriverons à la conclusion que la dernière lettre devait être originairement un *g*, modification d'un *k*, et nous devrons lire *Mînôg* ou *maînôg*.

Il s'en suit que le titre de notre ouvrage devrait probablement être lu *Maînôg-î-khirad*, équivalent du pâzend *mainyô-i-khard*, parce que c'est celui qui correspond le mieux aux formes sassaniennes et néo-persanes de ces mots.

Le nom complet de l'ouvrage pehlevi, tel que le donne le fac-simile dans son entête, est *Dînâ-î maînôg-î-khirad*. « Les opinions (ou décisions) de l'esprit de sagesse. » C'est bien là le titre le mieux approprié à un livre qui se compose de réponses données par l'esprit de sagesse à 62 questions posées par un sage, concernant des matières relatives à la religion de Mazda et à la morale en général. Comme on le voit par un manuscrit du XVIe siècle, ce titre doit avoir au moins trois siècles d'existence, mais il n'est nullement certain qu'il fut le nom primitif de l'ouvrage, parce que l'entête où il figure n'est point le titre originaire du traité mais celui d'un texte mutilé dont le premier folio était perdu avant que ce manuscrit eut été rédigé.

L'âge, l'écrivain et la provenance de ce manuscrit nous sont indiqués par un colophon ajouté au texte du *Maînôg-î-khirad* et que l'on peut traduire comme il suit. « Achevé en paix, en bonheur et joie au jour de Shahrivar (1) du mois Avân de l'an 938 de Yazdakart, le roi des rois (26 mai 1569). Ecrit par moi Mihir-âpân Anôshirvân Rustam Shahriyâr, pour mon propre usage, et après la copie du Dastûr Khura-pîrûz Aspendiyâr Khura-pîrûz, celle-ci ayant été faite sur le manuscrit du Destour Shahriyâr Vêjan Khusrôî-shah, lequel, à l'égard de ces discours-ci, avait été copié de l'exemplaire du bienheureux Mâh-vindâd Naremâhân à l'âme vertueuse

(1) Ces noms sont tous donnés dans leur forme pâzende, selon qu'ils étaient prononcés, probablement.

et vient du royaume des Indous; ainsi nous l'avons écrit. Qu'il soit selon la volonté des êtres célestes! »

Un autre colophon placé à la fin d'une partie du Dinkard dans le même codex et portant la date correspondant au 5 mai 1574 (1) nous apprend que Mihir-âpân écrivait dans l'heureux pays de Turkâbâd, dans la maison au service et sous le contrôle de son père, le Destour Anôshirvân Rustam Shahriyâr Mâh-vindâd Vâhrâm.

Il résulte donc de ces deux colophons que notre manuscrit du Maînôg-î-khirad pehlevi a bien été écrit en Perse, mais qu'il provient par deux copies intermédiaires, d'un manuscrit rédigé dans l'Inde. Et comme on doit raisonnellement supposer que ces 3 générations de manuscrit réclament pour se produire au moins 3 générations sacerdotales, nous pouvons conclure que le manuscrit indien a été écrit vers l'époque de Nêryôsangh qui vivait, pense-t-on, au xve siècle de notre ère.

Il est évident que ce manuscrit contenait le texte pehlevi dans la même condition, à peu près, où il l'avait reçu, car l'étendue du texte est précisément la même que celle de sa version pâzend-sanscrite. Cependant la conclusion si brusque fait soupçonner qu'une partie de l'original est perdue. Que le texte pâzend dérive du Pehlevi, et non le Pehlevi du Pâzend, cela se prouve par le fait que Nêryôsangh a omis ou changé un ou deux passages difficiles, et a mal rendu bon nombre de mots qui se trouvent dans son texte pâzend.

Mihir-âpân n'était pas un copiste fidèle. Son manuscrit contient la plupart des erreurs, qu'on trouve dans des manuscrits pehlevis écrits depuis un siècle. Des lettres et des traits sont omis ou déplacés, et des mots sont mal epelés ou omis. Mais ses erreurs sont plutôt celles d'un écrivain qui se presse, que d'un homme ignorant de l'idiome qu'il copie.

Ces erreurs, qui sont toutes réproduites avec soin dans le *facsimile*, en rehaussant la valeur pour l'étudiant en Pehlevi, car celui-ci a de cette manière plus de ressemblance avec les manuscrits, qu'il doit ordinairement étudier. Un manuscrit sans défaut est de la plus haute valeur pour

(1) V. *le Muséon*, tome II, p. 73,

la préparation d'une édition corrigée d'un texte, mais avec un texte irréprochable on n'apprend rien, ou très peu, de l'art de déchiffrer les passages altérés.

Bien qu'il y ait de nombreuses différences quant aux mots entre les textes pâzend et pehlevi, il y en a très peu qui soient d'une importance spéciale. En effet, la version pâzend-sanscrite de Nêryôsangh est d'une exactitude merveilleuse, vu la difficulté d'exécuter un travail de ce genre en son temps, quand tout traducteur devait ou se faire lui-même les vocabulaires et les grammaires, ou ne se fier qu'à sa mémoire.

Les seuls passages, composés de plusieurs mots, omis par Nêryôsangh, mais conservés dans le texte pehlevi, sont ceux-ci :

Après le chapitre 27, § 66, il est dit que Kaî-Lôharâsp « démolit la Jérusalem des Juifs *(Aûrîshalêm-i Yahûdân)* et les fit se disperser et s'éparpiller (1). »

Après qu'au chapitre 46, § 5, on a dit que Aharman n'estime que la ruine de l'âme comme un mal parfait, on nous enseigne de plus que la raison en est « qu'il agit ainsi par sa propre perversité de désir et d'action. »

Après le chapitre 52, § 7, il est indiqué comme une des exigences du culte, que « l'on doit méditer sur les bienfaits et la prospérité que l'on a reçu des êtres sacrés et leur en être reconnaissant. »

Et au chapitre 57, § 21, après avoir dit que Jim, Frêdûn, Kaî-Us et d'autres avaient obtenu la splendeur et la puissance de la part des êtres sacrés, le texte pehlevi ajoute « de même qu'eut lieu la participation de Vishtâsp et des autres chefs aux affaires de la religion. »

Outre ces omissions les seules différences qui aient quelque importance sont celles-ci :

Au chap. 2, §§ 112, 113, « le chien et l'oiseau déchirent *(karînêd* au lieu de *khûrêd*, « dévorent »), le cadavre, et la partie périssable(*sejînak*, au lieu d'*ast*, « os »), tombe à terre. »

(1) Comme le prof. Nöldeke l'a déjà remarqué (*Gött. gel. Anz.* 1882, pp. 963, 964), on trouve la même assertion dans une paraphrase métrique persane du Minôkhirad, composée en Perse en 1612. Le prof. Sachau en a donné une description dans ses *Contributions to the knowledge of Parsee literature*, p. 10.

Au chap. 2, § 161, « Vîzarsh, le démon, vient lier l'âme du mauvais, avec le très méchant nœud coulant (*shûlan*, au lieu de *band*, « liens ».

Au chap. 6, § 6, le troisième (pays affligé est celui), à cause duquel travaillent les démons et les diables (où on lit *drûjân rûno-î*, au lieu de *drûj handurûn*; la dernière expression pourtant ressemble plus à Vend. III, 24).

Au chap. 7, §§ 27-30, « il y a un lieu où, » au lieu de « il est expérimenté » (en lisant *dîvâk*, « un lieu, » pour *dânâk*, « expérimenté »).

Au chap. 39, § 26, « la bonté vaut peu dans l'esprit d'un homme courroucé, » au lieu de « la bonté dans un homme humble d'esprit vaut mieux. »

Au chap. 43, §§ 3, 5, 14, nous trouvons comme épithète de l'enfer *dûsh-vahâk*, « déprécié, » au lieu de *dûsh-gand*, « d'une mauvaise odeur. »

Au chap. 49, §§ 7-10, on nous dit que « l'étoile des germes de l'eau est pour l'accroissement de l'étoile des germes des plantes, et l'étoile des germes des plantes est pour l'accroissement des germes des bestiaux, » — ce qui est plus concis que la version de Nêryôsangh.

Et au chap. 55, §§ 4, 5, la raison pour laquelle un homme sans talent n'est point l'ami d'un homme de talent, est, dit-il, que celui qui n'a point de talent craint toujours les hommes de talent, de peur « qu'ils ne nous embarrassent par leur habilité et leur talent et que par suite la honte ne se jette sur nous en présence de gens de bien et de nos ennemis. »

Quelques-unes de ces différences entre les versions pehlevi et pâzend résultent sans doute des altérations qui s'étaient glissées dans les différents exemplaires du texte pehlevi avant le temps de Nêryôsangh. Mais il est probable qu'il y en a d'autres qui sont le résultat des efforts qu'il fit pour améliorer le texte, lorsqu'il ne pouvait pas le comprendre parfaitement, ou lorsqu'il le croyait inexact. De cette manière il aurait pu omettre le passage sur Jérusalem, au chap. 27, parce qu'il ne connaissait pas les noms. Nous savons, en effet, que ses connaissances en fait d'histoire ancienne ne suffisaient pas pour lui faire apercevoir le nom d'Alexandre au chap. 8, § 29. Il le prit pour quelque roi in-

connu, Arasangar (1). D'ailleurs, au chap. 2, § 161, il est évident qu'il ne parvenait pas à déchiffrer le mot peu connu *shûlan*, « nœud coulant », et qu'en conséquence il substitua le mot *band*, « liens », qu'il savait exprimer à peu près la signification voulue. Au chap. 7 il a remplacé une expression ordinaire par une phrase des plus maladroites. Sans doute il fut induit en erreur parce que le mot *dîvâk* s'écrivait comme *dânâk* dans le manuscrit pehlevi qu'il possédait. De semblables altérations faites par les copistes sont très communes.

Le texte pehlevi, publié en *fac simile* par le Dr Andreas, outre qu'il nous permet de constater ces variations, jette une grande lumière sur beaucoup de mots obscurs employés par Nêryôsangh. On peut maintenant les considérer comme de simples inventions, tant de lui que de ses prédécesseurs, et comme le résultat des erreurs commises par eux dans la lecture du texte pehlevi. On pourrait légitimement les rayer du vocabulaire pâzend. En effet, ils n'ont jamais fait partie d'aucune langue parlée, et ils ne sont que de simples curiosités littéraires qui ne se trouvent que dans les manuscrits pâzends. Par l'entremise du texte pehlevi du Maînôg-î-khirad et par d'autres moyens on est parvenu à découvrir les mots de cette classe, qui suivent :

aigin, *aigish*, etc., on a reconnu depuis longtemps que ces mots ne sont que des erreurs de lecture pour l'uzvârish, *adîn*, « alors, ensuite, » *adînash*, « alors par lui, » etc.

ainâ, « autrement, » est l'uzvârish *adînash*, » alors pour quelqu'un, » « alors de lui, » etc.

ainâsh est l'uzvârish *adînashash* « alors... le... pour lui, » où nous avons deux suffixes pronominales.

De même *ainâshā* est l'uzvârish *adînash-shân* « alors... son... pour eux. »

airôzhineñd, « ils montrent, » est le pehl. *aê ranjênd*, « ils doivent troubler. »

ajîhashnî, « châtiment, » est le pehl. *avênishn* « inaperçu. »

(1) Il faut peut-être attribuer à son manque de connaissances géographiques, le fait qu'il place le corps de Sâm (chap. 26, § 20) dans le désert de Pusht-Gushtâspân, au lieu de celui de Pêshândas, comme on lit dans le texte pehlevi. Ce désert est le Pêshyânsaî du Bundehish, 29. § 7, comme le Professeur Nöldeke l'a déjà remarqué.

añbasã, « antagonistes, » est le pehl. *hû-bêshin* « bien affligeant. »

añgidî, « affluence, » est le pehl. *khanîdîh*, « célébrité. »

astâna, « difficulté, » est le pehl. *khastânak*, « maladie. »

awã est pour le pehl. *ângûn*, « en cette manière, ainsi. »

awâharîhâ, « complètement, » est le pehl. *aêvarîhâ*, « certainement. »

burzâvañdîhâ, « à haute voix, » est le pehl. *burz-vângîhâ*, « haute voix. »

chubared, « emmène, » devrait être simplement *bured*.

dévâzhaî, « culte des démons, » devrait être *dév-îzhaî*.

farnaft, « chemina, » est probablement pour *fravaft* ou *frôft*, « se mit en route. »

frîned, « remporte, » est le pehl. *parganded*, « répand. »

frîzh, « efforce-toi, » est le pehl. *pardaz*, « sois assidu. »

hûñgôshîda, « bien examiné, » doit être le pehl. *hû-ângunî-aîtak*, « bien marqué. »

jâdañgôî est un terme technique qui semble avoir le sens général de « exhortant à l'exécution de bonnes œuvres en faveur d'autrui. » Dans le Khordah-Avesta gujarâti du Destour Edalji Dârâbji (3e éd., p. 427) ce mot est expliqué comme signifiant « lorsque quelqu'un ayant influé avec puissance sur une bonne œuvre, doit exécuter cet acte lui-même ou doit le faire faire par un autre. » Destour Hoshangji Jâmâspji, dans un glossaire manuscrit du Vendîdâd pehlevi l'explique ainsi : « recommandant aux autres une bonne œuvre que l'on ne peut pas faire soi-même. » M. J. Darmesteter, dans ses Etudes iraniennes (II, pp. 155-157) cite d'autres explications de ce terme données par Anquetil Duperron (Zend-Avesta, II, p. 576) et de la traduction anglaise du *Dabistân*, I, p. 293, du Sad-der, 22, et d'autres sources. Il arrive ainsi à cette conclusion, que *jâdañgôî* est un mot réel dont le premier composant *jâdan* ou *jâdak* serait identique au *yâtem* du Vend. XIX, 96, XX, 4 lequel est rendu en pehlevi par *bâhar*, « part. » Sans contester la possibilité de cette opinion, je dois faire remarquer que l'origine du *jâdañgôî* peut être expliqué autrement. Si le mot *jâdak* était usité en pehlevi et provenait de *yâtem*, il est bien étonnant que les traducteurs ne s'en soient point servis pour rendre *yâtem* au lieu d'employer *bâhar*.

Quant à l'origine de la lecture *jâdan*, admise par Nêryôsangh, il est évident que les syllabes pehlevies qu'elle représente peuvent être également lues *dâdo*, « don, loi » ou *yêdatô*, « être sacré. » Or, l'on sait que la prononciation traditionelle de *yêdatô* est *jâtan* ou *jâdan*, ce qui est précisément la lecture adopté par Nêryôsangh. Nous avons donc le droit de conclure qu'en lisant *jâdañgôî* il avait en vue le mot pehlevi que nous prononcerons *yêdatô-gôbîh* « parler des esprits célestes, » et que cela signifie « rappeler aux autres leurs devoirs religieux, » les bonnes œuvres qui sont regardées comme également méritoires, qu'elles soient pour autrui ou pour soi-même.

Cependant comme le *ô* du 1er membre est souvent remplacé par *ak* la lecture *dâdô-gôbîh* ou *dâdak-gôbîh* « parler de dons, de bonnes œuvres, » est peut-être probable. Dans la version pehlevie des *Gâthâs* « l'accomplissement de la *yêdatak-gôbîh* ou *dâdak-gôbîh* » est une expression généralement usitée pour expliquer le sens de *nîyâyishn* « hommage religieux. » Par exemple au Yasna pehlevi XXVIII, 1a; XXXIV, 2c, 3a; XLIV, 6d; L, 2c. Si la lecture adoptée par Nêryôsangh s'est formée de la manière que nous venons d'exposer, par une fausse lecture de *yêdatô*, il est clair que *jâdañgôî* est un mot apocryphe.

nîrmad est une erreur de lecture du pehl. *vîrmat*, « raisonnement ».

ostiã l'est probablement du pehl. *khûstîvân*, « ceux qui confessent ».

pushtaspânî est pour le pehl. *pûshtîg pânakîh*, « protection du dos. »

qastvâr, est pour le pehl. *aûstobâr*, « fidèle. »

qazîd, probablement pour *avijîd*, « non secouru. »

qazîna, pour *anjînak*, « trouble. »

uzdést, pour *aûzdês*, « idol. »

uzdézâr, pour *aûzdês-châr*, « temple d'idole. »

vãgined, doit être une lecture erronée de l'uzvârish *bekhûnêd*, « il pleure », parce que ce n'est point son équivalent pâzend.

vahézha pour le pehl. *nishîvak*, « descente, coucher ».

vâkhûn, pour le pehl. *vakhshayân*, « pardonnant ».

vârâmed, pour le pehl. *bûn râmêd*, « épouvanté jusqu'au fond. »

vínârdan, « arranger, » doit évidemment être corrigé en *nívârdan*. Cf. le persan *navâshtan*, « travailler, s'efforcer. »

zrôved n'est qu'une lecture erronnée de *vazlûnêd*, « il va »; le premier *va* a été omis comme cela a déjà été remarqué par le prof. Nöldeke (Gött. gel. Anz. 1882, p. 975).

Outre ces mots qui sont tous plus ou moins suspects, la version pâzend du Maînôg-i-khirad en contient plusieurs autres qui bien qu'authentiques constituent des lectures fautives du texte pehlevi. Voici les exemples les plus caractéristiques de ces erreurs :

anaomédihâ « sans espérance » est pour pehl. *âk-hômandihâ*, « misérablement. »

añbârashn, « remplissant » pour le pehl. *âbâlishn*, « se soulevant » et *nîgun bâlishn* « se précipiter vers le bas. »

añd, « tel, » (ch. 35, §§ 4, 12) doit être *heñd* « ils sont. »

añzhâmeshn, « conclusion, » probablement pour pehl. *âûzmâyishn* « épreuve. »

apasañdashnî « répréhensible, » probablement pour *apeshdânîk*, « ne connaissant pas auparavant, imprévoyant. »

apatûihâ, « sans résultat, » pour pehl. *apadvandihâ*, « sans suite, sans relation. »

awâzh, « dehors, loin » (chap. 52, § 18), pour pehl. *asvârak*, « balaiement, enlèvement. »

azâishnî, « non engendré, » pour pehl. *ârôdishnîk* « développable. »

cha ôi, « et cela » (chap. 39, §§ 30, 31) est pour l'uzvârish *chavarman*, « cou, » lu comme deux mots séparés *cha valman*.

dreñzhineñd « ils mettent en circulation, » pour pehl. *drûjênd*, « ils fabriquent. »

gôêãn, « éloquent, » pour pehl. *yûdân*, « jeune. »

ham-ayârã, « associés, » pour pehl. *hamêmâlân*, « opposants. »

kard ested, « est fait, » (chap. 57, § 15), pour pehl. *girîhast*, « est saisi. »

rézheñd, « ils répandent, » pour pehl. *larzênd*, « ils chancelent. »

shâyastan, « capacité, » (chap. 57, § 11) pour pehl. *nishâstan*, « asseoir. »

tangîtar, « plus mince, » pour pehl. *tôhîktar*, « plus vide. »

vas, « beaucoup, » (chap. 2, §§ 78, 79) pour pehl. *ajash*, « que lui. »

vehā, « les bons, » (chap. 2, § 166) pour pehl. *bagân*, « les divinités. »

vehî, « bonté, » (chap. 59, § 8) pour pehl. *dakhshîh*, « ostentation, montre. »

vêsh ast, « est beaucoup, » pour pehl. *nishast* « séjour. »

zahishn, procédés, » pour pehl. *jahishn*, « contingence. »

Cette liste de mots suspects et de lectures erronées montre évidemment qu'en transférant le texte pehlevi en Pâzend, le copiste était incapable de déchiffrer certains mots pehlevis. De la sorte il avait l'habitude d'admettre une lecture arbitraire des mots inintelligibles pour lui, en leur attribuant un sens qui lui semblait convenable dans le passage, ou bien il les changeait en d'autres mots qui lui étaient bien connus. Cela nous prouve surabondamment que la présence d'un mot étrange dans un texte pâzend ne prouve nullement qu'il ait jamais été employé dans un dialecte persan quelconque, car ce peut très bien n'être qu'une faute de lecture résultant du manque de connaissance du transcripteur pâzend.

Comme on a pu conclure de ces remarques, le Pâzend, pour autant qu'on a pu le constater jusqu'ici, n'est pas une langue réelle ni un degré particulier du développement du Persan, mais simplement le mode employé par certains prêtres parses, dont la langue maternelle était le Gujarâti, pour lire et prononcer les livres pehlevis qu'ils avaient conservés. Ces écrits représentent certainement une forme ancienne de la langue persane, lorsqu'ils sont lus par un Persan qui sait éliminer avec science les éléments sémitiques que composent l'écriture; mais la lecture du Pâzend est parfois erronée et sa prononciation a toujours un fort accent gujarâti.

Ces conclusions pourraient déjà être tirées de l'état déplorable des manuscrits pâzends. Elles sont pleinement confirmées et fortifiées par une comparaison minutieuse du Pâzend de la version de Nêryôsangh du Maînôg-î-khirad avec le texte pehlevi originaire publié pour la première fois en facsimile par le docteur Andréas.

La même étude nous montre que la connaissance du pehlevi chez Nêryôsangh était assez grande pour que ses

erreurs ne s'étendissent pas à plus d'un mot sur trente; pour autant, du moins, que nous pouvons en juger, il est évident qu'il en savait autant du langage des manuscrits pehlevis que les prêtres parses de la génération présente. On y voit toute la facilité ordinaire à celui qui apprend une langue par le moyen de la conversation, mais très peu de ce jugement critique et littéraire qui ne peut être acquis que par l'étude des livres.

Munich, Mars 1883. E. W. West.

LES RESTES DE LA LANGUE DACE.

Depuis longtemps les ethnologues et les linguistes ont remarqué l'importance des Thraces et des Daces dans la formation et la série des races indo-européennes. Le jour où l'on réussira à déterminer leur position ethnologique et linguistique, l'ethnogénie et la stratification indo-européennes auront fait un grand pas en avant : les recherches sur le point de départ ou sur la patrie primitive des Aryas auront trouvé un nouveau point de repère — en même temps que l'on verra plus clair dans le problême de savoir si les rameaux de nos langues constituent des individus nettement distincts, des types finis ou s'ils forme une chaîne continue dans laquelle les rameaux connus sont reliés par des rameaux de transition, des intermédiaires neutres.

Malheureusement il ne nous reste ni du thrace ni du dace de documents originaux semblables aux inscriptions funéraires phrygiennes et lyciennes, ou aux monuments messapiques et étrusques ou aux inscriptions cunéiformes perses. Tout ce que nous en avons, se réduit à quelques gloses données en passant par les auteurs grecs; ajoutez-y la nomenclature géographique et une courte liste de noms propres. En tout cas ce peu suffit pour nous fournir quelques conclusions sur le caractère général de la langue, et il nous faut user des moindres renseignements que le hasard nous a laissés, pour résoudre la question. Un sémitologue exercé reconnaît au premier coup-d'œil, à la physionomie phonétique d'un mot, s'il est ou non d'origine sémitique. Le 14 juin 1881, on déterra à Sarmizegethusa, un fragment de pierre, qui, d'après l'inscription aurait été placé par un duumvir P. Ael. Theimes en l'honneur des dieux de sa patrie *Malacbel*, *Hamon*, *Benefal* et *Manavat*; aussitôt les connaisseurs des langues syriaque et punique reconnurent que ces divinités étaient d'origine sémitique comme le *Deus Azizus* que l'on trouve une ou deux fois sur des pierres romaines dans

la Dacie. De même un éranologue en rencontrant le nom Βαιόρασπος sur une inscription du Bosphore l'expliquera avec certitude par l'éranien *Baevarâçpa,* « qui possède dix mille chevaux. » Des gloses isolées des lexicographes grecs ont aussi fourni aux ethnologues des renseignements utiles, quoiqu'il soit bien sûr que l'alphabet grec ne peut pas rendre tous les sons étrangers (par exemple č, j̈, š, ž). Au reste tous les efforts possibles pour tirer des conclusions de quelques restes mutilés d'une langue sont vains lorqu'on n'y apporte pas une grande prudence et une bonne méthode critique. C'est ainsi que bien des livres manqués sont dûs à la présomption de scribes sans critique qui ne veulent qu'adopter une nomenclature à des théories préconçues.

Le factum du Dr Fligier « Urzeit von Hellas und Italien » (Brunswick, 1881) en fournit un échantillon à faire reculer.

Nous chercherons d'abord à donner l'explication de quelques gloses en langue dace, consignées dans un ouvrage sur les plantes médicinales par Dioscoride d'Anazarbe, en Cilicie et contemporain de Néron; on y trouve aussi des noms de plantes gaulois, syriaques et égytiens, qui ont déjà attiré l'attention des linguistes. J. Grimm, d'abord; puis L. Diefenbach appelèrent l'attention des savants sur les gloses daces. On trouve un résumé des essais d'interprétation dans l'ouvrage consciencieux du roumain Cr. Tocilescu « Dacia inainte de Romani, Bukuresti, 1880, p. 564-576. Les noms de plantes offrent des difficultés spéciales; ceux-mêmes que nous trouvons dans notre langue maternelle, ne se laissent souvent pas expliquer avec certitude; que sera-ce de ceux d'une langue dont le caractère nous est totalement inconnu? Nous n'essaierons donc pas d'expliquer tous les noms de plantes donnés par Dioscoride; nous nous bornerons à un petit nombre de gloses, à celles qui offrent un intérêt spécial.

Diosc. II, 211, p. 330 éd. Sprengel : χελιδόνιον μέγα Γάλλοι θῶνα, Δάκοι κρουστάνη. Le Chelidonium (Schwalbenkrabt) paraît devoir son nom à ce fait que ses feuilles poussent à l'arrivée des hirondelles et tombent à leur départ; telle est l'attention du peuple à observer la marche de la nature! Déjà J. Grimm avait comparé au nom Dace le lithuanien *kregdžyne,* chelidonium, du lithuanien kregžde, prus.

krikstieno, hirondelle, du radical krež, *gazouiller*; ἡ ἀσύνθετος λαλία a toujours été régardée comme un caractère distinctif de l'hirondelle, et les poètes grecs citent particulièrement la θρηικίη χελιδων. Le Dace a donc eu *Krusta* ou *Krušta*, hirondelle et *Krustana*, propre à l'hirondelle,... Phonétiquement ces mots coïncident à merveille avec le scr. *kruç* « clâmare, partic. *Krušta*, comp. aussi *Kroštar*, » crieur, *Kroçana*, qui crie. De cette seule glose nous pouvons donc conclure que le Dace exprimait par des sons aryaques une concept de la nature et une série d'idées communes à tous les peuples européens.

Diosc III, 6, p. 345; ἀριστολοχία κληματῖτις... Δάκοι ἀψίνθιον χωρικόν. Cette glose est plus complète dans Apulée (de herb. virt. 19), Daci absinthium rusticum, *scardian*. Le mot grec pour Vermouth, ἀψινθιον, ἀψινθος ou ἀσπίνθιον, ἀσπινθός est probablement d'origine thrace; on trouve chez Hérod. IX, 119 et A. θρήικες' Ἀψίνθιαι; la ville Thrace d'Ainos paraît avoir reçu son nom d'un petit cours d'eau appelé Ἄψινθος; le pays des Gètes sur le Danube inférieur produisait beaucoup d'absinthe (Ovid. Trist. V 13, 21. Pont. III, 1,23, 8,15) et par toute la Thrace on préparait de préférence le jus d'absinthe οἶνος ὁ αψίνθιος. En arménien l'absinthe s'appelle *ošindr*., qui peut venir d'un ancien *ospindr*, et être dérivé d'un racine *spind*, « luire, brûler. » En roumain nous trouvons le nom encore inexpliqué de *spîndz* « helleborus viridis, plante des montagnes, employé commm moyen d'avortement. — Le synonyme dace σκαρδία s'explique le mieux par la racine *skard*, scr. *chard*, excutere, erumpere, vomere, *chardi*, eruptio, *chardika*, plante qui provoque la rupture et l'avortement — on sait qu'avec les racines d'Osterluzei on prépare une tisane qui enivre, stimule le sang et facilite la délivrance chez les femmes qui ont leurs règles. Cette explication assez certaine montre que le dace a conservé intact le *sk* initial; de même que le thrace, comme le montrent les gloses σκάρκη ἀργυρία et σκάλμη μαχάιρα (de *skar*, couper, fendre; comp. le germ. vieux-norique *skâlim* « épée courte et le kurde, zaza, *kâlma*, *kâlme*, épée, sabre.) »

Diosc. III, 11, p. 355 : δίψακος... Δάκοι σκιάρη Phonétiquement σκιάρη se rapproche davantage du scr. *khara* (de skara), espèce d'épine que du grec σκολος, σκόλομος; la racine

skar représente ici la forme plus pleine de *kar*, gratter, gr. κείρειν, lat. *carère*, les cardes ou chardons de tisserand étaient employés autrefois pour gratter les objets en laine. Ici encore le *sk*, initial s'est conservé pur, mais la voyelle du radical a reçu une modification caractéristique par l'insertion d'un *i* entre le *k* et l'*a*; on trouve de même dans l'albanais, à côté de *skab*, bouc. la forme *skjap* ; de même *kjark*, cercle, de *kark*, *jam*, je suis, de *am*, etc.

Diosc. III, 38, p. 334, θύμος... Δάκοι μύζουλα. Le thymus capitatus L. contient une huile éthérique et fournit aux abeilles un miel précieux; le mot dace s'explique le mieux par le sanscrit *madhura*, *madhula*, doux comme le miel, de *madhu*, μέθυ; l'*a* radical s'est assombri en *o* et le *dh* fortement pressé contre les dents a donné *dz* ; la finale *la* est caractéristique surtout vis-à-vis de l'éranien, qui conserve toujours le *r*; cette finale doit avoir été diminutive en dace; comp. les noms des plantes ἄρσελα (p. [225), τούλβελα (p. 349), καροπίθλα (p. 614), δουωδηλα, etc. La finale des noms indiens Agnila, Indrila, Rtila, Dattila, Pitrlaṛ, Pthulaṛ, Vrkala, etc. se retrouve dans les noms thraces *Ardila*, *Artila*, *Cerzula*, *Didila*, *Dizala*, *Purula*, *Rebula*, *Sadala*, *Zontiala*, *Dizala*.

Diosc. III, 117, p. 463 : ἀρτεμεσία... Δάκοι ζουόστη. L'armoise commune, *artimizia campestris* L. est partout tenue en haute estime par les gens de la la campagne; en Roumanie on s'en sert en le mêlant au vin pendant la fermentation pour lui communiquer un goût amer agréable. Il faut remarquer aussi les termes σώζουσα, Valentia, herba regia. Le dace ζουόστη s'explique parfaitement par le bactrien *zuš* scr. *juš* : goûter, aimer, partic. *zušta*, *jušta*, agréable, bactr. *zevištya*, aimable (d'après Justi). Le nom de lieu dace *Zusidava*, chez Ptolémée peut avoir signifié : canton agréable.

Dios III, 148, p. 488 : λιθοσπέρμιον, διόσπορον, columba, Δάκοι γουελῆτα. Le lithosperme qui a des graines dures, lisses, d'un blanc brillant, alternis inter folia candicantibus margaritis (Pline), et de la grosseur d'un pois chiche. Le Dace comparait-il ces graines à des gouttes de lait? On pourrait rappeler alors l'éran. *gava*, vache, lait et scr. *retas*, bacth. *raetu*, effusion du semen., goutte, de *ri*, *li*, couler; *ai*, *ae*, *é* sont rendus en grec par η. C'est ainsi que le nom d'un peuple thrace βήσσοι est l'éranien *vaccyo* (Zur Kunde der Haemus

halbinsel, p. 66). Ici encore il faudrait remarquer le *l* à la place de l'*r*, si en effet λῆτα a signifié σπέρμα.

Diosc. III, 170, p, 496 : ὀνόβρυχις palmes asini... Δάκοι ἀνιαρσεξέ. Crète de Coq, crista galli L. esparsette à fleur rougeâtre portant de petites gousses; il est probable que le mot dace signifie également crète de coq. Le 2e membre σεξε, pourrait à la rigueur être considéré comme un développement du sanscrit *çikhâ*,... toupet;... crète d'oiseau; avec ανιαρ on compare l'arien *nar*, *nara narya*, mâle d'animal, en particulier « le coq. » La prosthèse *de l'a* propre au dace ne se retrouve que dans le grecs ἀνερ; on s'explique mieux déjà la prosthèse dans *aspind*, absinthe.

Diosc. IV, 30, p. 528 : ἄγρωστις gramen... Δάκοι κοτίατα. Leo a rapproché ce mot avec beaucoup de bonheur du scr. *kôṭi*, medicago esculenta de *kuṭ*, se courber, volvi; Diefenfenbach et d'autres rappellent le lith. *Kotas*, « tige. » La finale, τα pourrait être regardée alors comme le signe du pluriel en dace, comme dans l'ossète — *thä*. Le nom de la tribu thrace des Dansalatae, Denselatae se trouve sur les inscriptions à la forme Dansala, du singulier.

Diosc. IV, 37, p. 533. βάτος, sentis, rubus, mora... Δάκοι μαντίαα. La dérivation du scr. *manth*... baratter, broyer s'appliquerait bien au mûrier sauvage, épineux, qui déchire les habits. D'un autre côté il ne faut pas perdre de vue les analogies fournies par le grec σμίντα, παλιουρος, μίνω · ἡ βάτου καρπός et l'albanais, *man*, *mande*, mûre. Même en admettant l'origine spécifiquement aryaque des daces on n'exclut pas de leur langue des éléments spécifiquement européens, illyrogrecs.

Diosc. IV, 42, p. 536. πεντάφυλλον, πεντάτομον, πενταδάκτυλον, ἑρποδάκτυλον quinquifolium, Martis manus, Γάλλοι πεμπεδουλα, Δάκοι προποδιλά. Apulée : *Daci propedila alii drocila.* Patte d'ours, patte de lion, — sanicula Europaea L. herbe médicinale célèbre, avec des feuilles à cinq petales. Dans aucune langue indo-européenne προπο ne peut signifier cinq; le mot dace ne peut donc avoir signifié « à cinq feuilles » comme le mot gaulois. Il est plus probable que nous avons ici une prononciation assombrie de *pra-padila*, pied de devant comp. le nom probablement thrace de la plante des Alpes. πραπάδιλον (Diosc. IV, 121, p. 608) du scr. *pra-pada*, avec la ter-

minaison thraco-dace, *la*, *ila*. Il est possible que le dace *drocila* contient une forme, *drožila*, *dražila*, patte, griffe, poignée, manche, du bactr *draz*, prendre, retenir. Le roumain *dracina* n'a rien à faire ici : il est d'origine slave ou il vient du grec δράκαινα.

Diosc. IV, 50, p. 543 : τράγιον, τραγόκερως, cornulaca, bituensia, Δάκοι σαλία... pimpinella alba L., dont la racine répand une odeur désagréable, peut avoir eu en dace la forme *çalya*, *çalva*, qui se rapproche quelque peu du bactri *çrva*, corne. *Salia* est aussi un nom propre thrace.

Diosc. IV, 72, p. 566 : στρύχνος ἁλικάκαβος, φυσαλίς vesicalis... Δάκοι κοικωλίδα (var. κυκωλίδα) la cornouille, physalis alkekingi L, avec un fruit, comme soufflé, d'un rouge minium, en dace *koy-koli*, *ku-koli*. avec réduplication comme scr. *kukola*, de la rac. *kul*, renfermer, revêtir; comp. l'italoceltique *cucullus*, capuchon.

Diosc. IV, 92, p. 587 : ἀκαλύφη, κνίδη, urtica, Δάκοι δύν. La comparaison admise avec le got. *deino* (de degno, de la rac. *dag*, lith. *dêg*, piquer, dialect. *dein*, *daun*, *doan*, *don*, *dene*, ortie, chardon), le cymr. *dynadl*, *danadl*, le corn. *linad*, ortie doit être rejetée. Dans beaucoup de langues l'ortie reçoit son nom d'une racine qui signifie brûler; comp. lat. *urtica*. d'urere; Mordvin. *palaks*, ortie de *pala*, brûler; mongol *χalaghaï* de *χalaχo*, brûler. Pour la glose dace *dyn*, la dérivation proposée par Leo du scr. *du*, brûler est parfaitement plausible, quoique le partic. *dûna* ne s'emploie qu'au sens passif; — *n* est sans doute une terminaison de dérivation.

Diosc. IV, 99, p. 592, ποταμογείτων, fontinalis, fluminalis... Δάκοι κοαδάμα. Il y a probablement ici une faute de copiste L'Arroche, grec moderne νεροφύλλι se sera sans doute appelé en dace καρδάμα, comp. scr. *kardama*, *kardamî*, nom de plusieurs plantes des marais, et aussi de l'arroche, de *karda*, marais; peut-être la ville thrace de Καρδία a-t-elle été appelée ainsi d'un petit marais.

Diosc. IV, 105, p. 598 : προσωπῖτος, ἄρκειον, ἀπαρίνη, νεφέλιον, personata, lappa. Apulée ajoute : Daci *ribobasta* (var. *periborasta*). Les deux leçons s'expliquent par l'éranien; le premier élément ribo, pe-ribo, nous paraît répondre au scr. *repas*, éran. *raepa*, *raipa*, *répa* colle, onguent, au fig. tromperie (comp. le néop, *fi-rêbam*, avec le prép. *api*, Sari-

kol. *rofam*, j'enduis, je trompe), le 2° élément contient sans doute le bactr. *baçta*, os. *bast* « lié, attaché, » ou, si on lit *rosta*, une expression de l'idée de plante.

Diosc. IV, 118, p. 605 : ἀστήρἀττικός, ἀστερίσκος... Δάκοι ραθιβίδα, l'astre azuré chanté par Virg. Géorg: IV, 271 aster amellus. Cette plante était regardée comme un remède contre le gonflement des pudenda. Si l'on admet une altération de *v* en *b*, on pourra voir dans la 2° partie l'élément aryaque *vid-vîd*, sage, de bon conseil (subst. *vaedha*, science, délibération); l'explication du premier élément est plus difficile, car nous ne savons pas si le ϑ grec remplace une dentale on une palatale.

Diosc. IV, 126, p. 611 : βούγλωττον.., Δάκοι βουδαθλα . Les feuilles de l'anchusa Italica, de même que celles du cornichon, ital. borragine, sont employées comme ingredients ; trempées de vin elles donnent, dit-on, la gaîté : jusqu'ici on a rapproché le grec βοῦς, mais qui pourrait garantir que ce ne soit pas l'éran *vanhu*, *vahu*, *vohu*, bon, et que δάθλα ne soit pas la racine *da-dh*, sucer avec la terminaison diminutiré — *la*.

Diosc. IV, 132, p. 617 : καταναγκη, δαμναμένη... Δάκοι καροπιθλα : Plante ressemblant a la réglisse et dont la décoction était employée comme philtre; j'explique le mot dace correspondant par le scr. *káru*, décoction (de *kar*, verser, comp. *károtara* filtre), et *pitha*, breuvage avec la finale dace - *la*.

Diosc. IV, 137, p. 616 : ἀδίαντον, πολυτρίχον, καλλίτριχον, capillus veneris, terrae capilli, cincinnalis... Δάκοι φιθοφθεθελά. Nous nous hasardons à corriger cette forme monstrueuse en φριθοφθερελα et nous expliquons le nom de cette plante alpine nommée en allemand « chevelure de femme, de Marie, de vierge » à cause de ses petites plumes fines et nombreuses, par le bactr. *fritha*, amour et — *ftere*, *ptere*, aile, signifiant donc « aile de Venus. »

Diosc. IV, 149, p. 630 : helleborus nigra, verahum nigrium... Δάκοι προδιάρνα.

L'ellébore aux fleurs sombres, plante des montagnes à racine vénéneuse, peut à cause de cela avoir été appelée *prajarana*, *jarṇa* qui favorise le dépérissement; il n'est pas nécessaire de le ramener au sl. *črunu*, lith. pr. *kirsnas*, scr. *kršṇa*, bleu sombre. Nous expliquons le nom de lieu

thrace *Dierna*, *tierna*, *Zerna* par le scr. *jîrṇa*, déchu, en ruines, quoique le ruisseau qui y passe s'appelle encore aujourd'hui du nom slave *cerna*, noir.

Diosc. IV, 171, p. 666 : ἀκτῆ sabucus... Δάκοι σέβα χαμαιακτη, ἀργία ακτῆ, ebulus... Δάκοι ὄλμα. Les deux espèces de sureau donnent un bois dur dont on fabrique de petits ustensiles; l'infusion des fleurs est sudorifique. Ne pourrait-on rapprocher de la première glose le scr. *çeva*, médicinal ? La glose d'Hésychins σέβις πυξις semble s'y opposer. Nous comparons au 2[d] mot le scr. *val*, envelopper, *ulva*, *ulba*, enveloppe (comp. l'allemand Holunder, hohl-creux), le grec ἔλυμος αὐλός πύξινος. Il est vrai que σέβις lui-même pourrait être rapproché d'une racine signifiant, « se gonfler » être creux (scr. *Çvi*) si du moins il y a lieu d'admettre la provenance éranienne.

En jetant un coup-d'œil sur l'ensemble de nos étymologies dont quelques-unes ne manquent pas de certitude, nous devons conclure que les dialectes spécifiquement aryaques, l'indien aussi bien que le bactrien nous y ont offert le plus de secours; nous pouvons donc émettre l'hypothèse, que la langue dace se rapprochait beaucoup de l'aryaque. Quant aux traces assez rares d'une distinction prononcée on peut les expliquer par l'influence d'une langue appartenant à un peuple européen autochthone, probablement illyrien ou arméno-phrygien, sur la langue des envahisseurs daces devenus prépondérants. Il est possible en effet, — et l'examen attentif de l'ensemble des renseignements donnés par les écrivains les plus anciens sur les conditions ethniques de la Thrace élèvent cette possibilité à la hauteur d'un fait — il est possible dis-je, que les éléments géto-dace et besso-thrace ne représentent qu'une nouvelle couche de populations qui se serait étendue sur un fonds appartenant à la famille européenne, et dont on peut signaler encore quelques traces : les Paeoniens et les Briges, les Moesiens et les Odryses de la Trace appartiennent à ce fonds antique qui s'étend sur la Troade et la Phrygie jusqu'aux plateaux de l'arménie. Plusieurs faits semblent établir que le thrace et le dace se sont séparés de très bonne heure. Ainsi ces langues ont conservé beaucoup de racines qui manquent à l'éranien; puis elles présentent des caractères phonétiques non-éraniens (par exemple le remplacement d'*r* éran. par *l*),

enfin on n'a pas réussi jusqu'ici à trouver des noms propres daces ou thraces renfermant l'élément — *açpa*, si caractéristiques sur le terrain éranien. Mais on ne peut refuser de rattacher ce groupe à l'aryaque. A cause de position géographique de la Dacie, il est probable que les Daces sont venus de l'Est, par les steppes de la Russie méridionale, en passant les Dnieper, où nous trouvons encore dans les temps historiques la nation dace des Ἀμάδοκοι (mangeur de viande crue, scr. *amâd*, avec suffixe — *ka*, comp. le nom thrace Αμαδοκος). Bref, les Daces et les Thraces Bessiens sont des émigrants aryaques, qui de très bonne heure, plusieurs siècles avant les Scolotes du Pont et les Sauromates *encore* plus *situés* à l'Est, quittèrent la patrie première des Aryas et se fixèrent dans les Carpathes, la chaîne de l'Hémus et du Rhodope. Les Ἀγάθυρσοι d'Hérodote furent les ancêtres des Daces; ce nom cependant semble être d'origine scythe. L'habitant s'appelait lui-même *Dâk*; le—*k* est sans doute de nature suffixale de manière qu'il semble qu'on puisse rattacher à la racine *dâ* le nom Δάος, Dava, porté en général par les esclaves du pays des Gètes. L'Etat fondé par les princes daces Bocrebista et Décébale, était au fond fédéral et polyglotte : à côté du noyau dace, il y avait aussi de nombreuses populations d'autres races, par exemple les Bastarnes celtiques, les Sarmates sur le Danube, les Illyriens de Pannonie, à l'extrémité septentrionale, des Germains et des Slovènes.

Celui qui douterait encore de l'étroite affinité du peuple besso-thrace avec les Daces et de la parenté originaire des deux peuples avec les Eraniens, se laissera sans doute convaincre par la nomenclature topographique. Ici cependant nous devons être prudents; car les sources géographiques (la Tabula Peutingerana, Ptolémée, les inscriptions romaines) sont d'une date relativement récente et à l'exception de quelques noms de lieux daces ils donnent la plupart du temps ceux de colonies fondées par des Italiens, des Illyriens, des Asiatiques, etc.; des noms comme Apulum, Alburnus, Cedoniae, Porolissum et même Patavissa (dimin. de Patavium)? ne sont certainement pas daces; même Piroboridava (où—dava est dace), contient un élément hybride, probablement celtique Pirobori (comp. Inscr. Rhen. ed. Bram-

bach, nº 315, Petitor Pirobori mil. coh. II, Vardulorum)— de même dans *Clepi-dava*, on voit la racine spécifiquement européenne *klep*, cacher.

Les noms propres daces qui nous sont conservés sont en très petit nombre; les noms des colons sur les inscriptions romaines ne sont pas daces. Les échantillons de la nomenclature dace que nous allons offrir ont été choisis avec la plus grande circonspection.

Aizizi, nom de lieu dans le S.-O. de la Dacie; comp. Αἰζική, contrée thrace chez Hecatée. Le radical contient le bactr. *aži*, ming, *iž*, arm, iž, serpent ou mieux le bactr. *azi*, arm. *ajts*, chèvre.

Aluta, nom dace du fleuve l'*Olt*, primitivement sans doute *aruta*, d'après la forme *Arutela*, aujourd'hui *Lohotru;* rapide, qui coule avec vitesse, scr. *arvant*, éran. *aurvant*, ou rougeâtre; scr. *aru*. Le thrace *auru*, *aulu* paraît correspondre au bactrien *aurva*; comp. les noms Αὔλου-κραμης... aurva-krama, celui qui monte le cheval, *aulu-centus*, qui aime les chevaux, aurva-kanta, *aulu-rena*, qui prend plaisir aux chevaux, aurva-rena, Αυλου-τράλης, qui nourrit les chevaux, aurva-thrâ.

Amadoci, tribu dace sur le Borysthène moyen; probablement « qui mange de la chair crue, » amâdaka; Ἀμάδοκος est aussi le nom de princes thraces (odryses).

Amutria, nom de lieu au S. de la Dacie; c'est-à-dire, a-mûthriya « sans immondices, propre » du bactrien *mûthra*, immondices.

Apus, ruisseau au S.-O. de la Dacie; comp. l'arien *ap*, *apa*, eau et *Zard-apa*, *Zald-apa*, Ζέλδεπα, endroit dans la « Scythia minor » eau jaune.

Berzovia, dans la Dacie du S.-O. comp. *Berzama*, endroit de la Thrace entre Amhialos et Kabyle. Comp. le bactr. *bareza*. néop. *burz*, hauteur et os. *barse*, *bârs*, wakh, *furz*, sign. *brug*, poire (Pamirdial, 792).

Biessi, peuplade dace dans les Carpathes; comp. les Bessi, nom des Thraces dans toute la région de l'Hémus et du Rhodope; de l'arien *vaiçya*, membres du clan, par opposition aux *Satrae*, éran. *Khsatra*, noblesse militaire.

Bikili (s), ami de Décébale (chez Dion Cassius); peut-être scr. *vi-kiri*, chantre sacré; *vi*—devient *bi*—en thrace, exem-

ple : *Bizua*, château-fort dans une vallée de l'Hémus méridional, le scr. *vi-hâya*, éran. *vizâva*, fentes, abîme, *zâva*, endroit de la Perse, à l'Orient.

Buro-vista, βοιρεβίστας, prince et régénérateur des Daces, 128—80 A. C., peut-être du scr. *bhûri*, beaucoup, et de l'éran. *viçta* « acquéreur, posesseur, » comme le grec πολυκτήμων. Au temps de Justinien nous voyons encore un Besse de Thrace porter le nom de βουρικέντιος c'est-à-dire : *Bhûri-Kanta*, πολύφιλος.

Burticu(m), endroit au centre de la Trace (Géogr. Rav.), comp. *Burtico*, sur la côte thrace entre Byzance et Apollonie, et Burtudizo, sur l'Hèbre.

Capi-dava, ville gète sur le Danube inférieur non loin de la courbe formée par le fleuve près de Rasowa; de là il est probable qu'il dérive de *kap*, *kamp*, se courber (comp. scr. *kapi*, singe); comp. aussi les noms de lieux thraces Καπιστουρια, καπου-τορος.

Carpata, nom dace de l'immense chaîne des Alpes au Nord, à l'Est et au Sud, qui est coupée par de nombreuses passes et vallées; étymologie incertaine; de *kar*, couper *pa*, causatif—chaîne de montagnes découpées? Il est certain que les Καρπιδαι étaient d'origine dace (les Scythes les appelaient Καλιπίδαι), et au temps des Goths nous rencontrons encore la peuplade des Καροποδάκαι qui vivait libre dans les montagnes (Zosime); à l'Est de l'Hémus Ptolémée nomme aussi un endroit Καρπουδαῖμον.

Carsi-dava, nom de lieu à l'E. de la Dacie; comp. *Carso*, sur le Danube, dans la Scythia minor et *Carsaleo*, château entre Anchialos et Scatrae, dans l'Hémus oriental; de même 'Ονό-καρσις et Μό-καρσις, château des Odryses. L'élément — καρσις peut dériver du scr. *krši*, éran. *karsi*, « le labour, champ labouré, cercle, rond, » rac. *kars*, tracer des sillons.

Catuza, à l'E. de l'Hémus, séjour des pygmées appelés *katuzô* en langue thrace; comp. bact. *kathwa* « jeune (d'animal), « *katuka*, petit. »

Comi-dava, à l'E. de la Dacie; s'explique par l'éran. *kâmya*, désir, avec pronociation assombrie de l'â.

Como-sicus, prêtre et prince thrace (Jordanes Get. 11 contient d'abord l'arien *kâma*, « désir, souhait, amour; »

le nom de femmes thraco—bithyniques Κομο-σαρύη=Καμα-σαρύη (qu'on trouve sur les monnaies) signifie « qui possède ou jette des flèches d'amour » comp. scr. *Çaru*, flèche, arme. *Sicu* se rencontre aussi comme nom thrace.

Cotiso, prince dace ; comp. *Cotela*, prince gète, et *Cotu*, nom de plusieurs princes odryses et sapéens, Κότυς et Κοτυτώ, nom de la déesse de l'amour chez les Edoniens. Ici encore l'*o* est une prononciation assombrie de l'*á* et peut donc être comparé au bactr. *Kâta* « aimé » ; la forme plus pleine apparaît dans les noms propres thraces (besses) en—*centus*.

Crisius, *Crisia*, nom dace du köröš noir ; faut-il penser ici au scr. *kṛšna*, noir?

Crobyzi, tribu gète dans l'Hémus oriental et la Scythia minor ; le nom ne semble pas être arien, quoiqu'on puisse le ramener à l'éran *khrvañt* (kruvat) « farouche, » rude.

Dava qu'on retrouve dans presque tous les noms daces. On trouve aussi des noms de lieux en—*dava*, dans la Mésie, et même sur les frontières de la Macédoine chez les Maedes thraces, les ancêtres des Bithyniens, comme par exemple *Desu-dava* (Liv. 44, 26). Qui ne se rappelle ici le bactr. *daqyu*, *dañhu*, canton composé de plusieurs *zañtu* (de *dahva*).

Davos, daus, dénomination générale des esclaves gètes surtout chez Ménandre et chez les comiques. Il est possible que ce mot se rattache au précédent et signifie, membre du clan, campagnard, Ptolémée nomme un endroit de la Mésie Δαούς-δαβα qui contient les deux mots ; mais il faut avouer qu'il y aurait ici une transformation de sens et d'idées obscure et difficile à expliquer.—Nous avions déjà supposé que dans Δᾶκες, Δάκαι, Δάκοι, la 2e syllabe est une terminaison ; pourrait-on rattacher le radical au scr. *dâsa* bactr. *dáonha*, qui sait, de sorte que Δᾶκ aurait désigné ceux qui se comprenaient réciproquement et pouvaient se parler? (Comp. *slowjan*, slave). En Bithynie, il y avait aussi un endroit du nom de Δακί-βυζα.

Dapyg (s), prince gète, ennemi des Romains sur le Danube inférieur. L'analogie avec l'italique. Ἰάπυξ n'a rien à faire ici. *Yg*,-*ug* semble être un suffixe augmentatif en dace (néop.—*ûk*,—*ôk*), de manière qu'il resterait comme radical la racine arienne *da—p* (*p.* causatif)?

Diegis, ambassadeur envoyé par Décébale à Domitien,

dat. Διήγιδι; ce nom est difficile à expliquer; le *djê* initial semble être pour *gê*. Un nom propre entièrement analogue, c'est celui d'un prince des Caënes de Thrace, Διήγυλις ou Διηγυρις (Strabo XIII, p. 624. Val. Max. IX, 2).

Decebalus, le prince le plus puissant et le plus célèbre des Daces; on trouve le même radical dans Δεκαίνεος, prophète des Gètes et des Daces sous Burovista. Bien des interprétations sont possibles. Un phénomène qui surprend, c'est le groupe phonétique *dek*, — qui paraît s'éloigner du caractère des idiomes arien. La fréquence des e dans les langues dace et thrace est sans doute une de ces modifications dues à l'influence de l'élément national, européen autochthone et apparenté à l'arméno-phrygien; on peut dire que les habitants de l'Hémus et des Carpathes parlaien l'aryaque à leur façon; un *kanta* aryaque, par exemple dans leur bouche se changeait en *kent* européen, dans dece-balus on peut trouver le scr. *bala*, force.

Dicomes, prince dace; scr. *dhî kâma*, qui aime la piété, la sagesse; comp. *como-sicus*.

Duripaneus, prince dace antérieur à Décébale; on le trouve aussi sour la forme diminutive δούρας; *scr. dûre-panya*, admiré au loin.

Drobeta, *Drubeta*, endroit au S. de la Dacie, peut venir très bien de *druvant*, abondant en arbres; il est certain que pour le thrace il faut admettre le passage de *v* en *b*.

Dromichaeta, Δρομιχαίτης, prince gète du temps de Hysimaque. Ce mot a tout l''air d'être une forme grécisée de d'*harma-ceta*, quoique bien d'autres interprétations soient possibles.

Aucun mot thrace ne commence par f; pour f médial, le nom Ὀρφεύς (scr. ṛ bhu) forme grécisée est un exemple incertain. Pour le dace, au contraire l'existence de φ est prouvée par quelques gloses de dioscoride, ainsi que par les noms Βίηφοι, πιέφίγοι, φρατερία, chez Ptolémée; mais ce φ est-il sorti du scr. *bh* ou dérive-t-il d'un *p* primitif, comme il arrive en bactrien, qui saurait le dire?

Germizera, on trouve aussi une fois *Germizara*, lieu renommé par ses sources chaudes, au centre de la Dacie, près de Feredö et de Csiumo modernes, dans la 1re partie, on voit clairement l'arien *garma*, chaud; comp. aussi l'endroit

hithynien appelé *Germa*, et dans le bassin de l'Hèbre supérieur, *stelu-germe* (C. 1, Rom. VI, n° 2799). Il se peut que la 2° partie soit le scr. *jhara*, *jharî*, cascade, comp. aussi le thrace *zuras*, fleuve près de la côte orientale du côté d'Odessos (Varna), et Zurla, fleuve au S.-E. de la Thrace, aujourd'hui Corlu.

Getae, nom des Daces sur les deux rives du Danube, de *gata*, émigrant; ou bien, si *j* initial a été grécisé en γ, de l'arien *jit*, conquérant:

Istru, Ἴστρος, nom gétique du Danube; comp., sans l'initiale inorganique, Ξτραῦος, petite rivière dans le pays des Bistones (Hérod. VII, 109) et le célèbre fleuve Ξτρύμων, la Strouma; de la rac. *sru*, couler. *S* est conservé à cause de l'insertion du *t* (de même, en kurde, *istere*, corne pour le persan *surû*, bactr. *çruva*). *L* initial est très rare en thrace et en dace si on le compare à *r*; plus haut nous avons admis un mot dace λῆτα σπέρμα (de raeta). L'exemple suivant seul est certain.

Lissae, nom de lieu, au sortir des défilés de l'Hémus ou de la porta Trajani; appelé aussi une fois κώμη Λισηνῶν, Cissus (Ovid. Pont. 1, 5, 21) ou λίσος (Hérod VII, 108, petite rivière dans la passe près de Dede-aghaë, appelée Stenos fl. chez Mela; de la rac. *liç*, exiguum esse. Os; *listag*, étroit, mince.

Maris, *marisiâ*, *marisca*, nom dace du fleuve Maros; de la racine *mar*. scintiller, briller; comp. μαριζεύς, μαριθάν, espèce de pierre combustible chez les Maedes de Thrace — scr. mariči. — On peut en rapprocher Μηρισός, Μόριζος, nom de montagne à l'Est de l'embouchure de l'Hèbre, et le nom des riverains Μορισηνοί.

Napoca, Νάπουκα, grande ville, auj. Klausenburg; de la rac. ar. *nap*, avec le suffixe augmentatif—*ok*—*uk* (comp. dapyg—); de la même racine vient Νάπαρις, nom de fleuve en Dacie.

Nato-porus, nom d'un prince dace sur une inscription romaine; (II, n° 1801); scr. *nata;* courbé, de *nam*, courber; plier et *nâth*, s'appuyer, chercher du secours. Un Trabant dace s'appelle Natu-spardo (Ammian-marc. 27, 10, 16).

Nenti-davo, au Sud de la Dacie; comp. scr. *nantua*, qui doit être courbé.

Orola, prince géto-dace (Justin, 32, 3, 16); comp. Rola (Dio Cass. 51, 26) et Ὄρολος, Ὄλορος, noms de princes thraces et aussi du père de Thucydide; de la rac. var.

Para, apparaît souvent comme second élément dans les noms de lieux thraces, mais ne se retrouve pas en Dacie, où —*dava* prédomine presque exclusivement; cet élément a été interprété par plusieurs savants à l'aide de scr. *pura*, πόλις. Nous préférons y voir l'ariyaque *pāra*, côte, moitié, rive, et nous croyons que c'est en Thrace que s'est développé le sens de canton, champagne, territoire. Comp. slave *poljé*, campus, πεδιον à côté de *polû*, côte, rive.

Peto-porus, prince des montagnards daces indépendants, habitant au N.-E. des Carpathes et alliés des Romains; comp, *Pete—Cololetica*, contrée dans l'Est de l'Hémus (Tab. Peut.). Aurait-on ici la prép. *paiti*, *patiy* scr. prati? — Mais bien d'autres interprétations sont possibles.

Pïe-porus, prince des daces Costoboces (C. 1, Rom. VI, n° 1801); analogue par l'initiale et le vocalisme à πιέφιγοι, peuplade dace chez Ptolémée; *porus*, — se présente assez souvent comme second élément des noms propres daces, et bithyniens—*poris*, (p.e. Resen-muca, dindi-poris)—*por* (p. e. aulu-por, muca-por), et avec nuance grécisante — πολις (p. e. Ἀβρούπολις prince des Sapéens). Cet élément foncièrement aryaque s'explique fort bien par la racine *par*, remplir, nourrir; moi-même j'avais pensé autrefois au scr. *pâ-la* roi, et au πάρις Ἀλεξανδρος des Troyens.

Polistae, Plistae, anachorètes daces et sectateurs de Zalmoxis (Josephus, Archeol, 18, 115). Comme ces prophètes étaient hautement considérés chez les daces, on pourrait penser au bactr. *fraèsta*, très puissant, armén. *harust*, fort, puissant. On a la même initiale dans πλείστωρος, nom de Dionysos chez les Absinthiens thraces (Hérod. IX, 119). — Pour la terminaison, qui contient la caractéristique du superlatif aryaque, on peut rappeler les κτίσται, nom des anachorètes et ascètes chez les Mésiens, de la racine *čit*, *kit*, honorer, vénérer.

Rami-dava, endroit vers l'Aluta supérieure; comp. *Ramae*, endroit sur l'Hèbre thrace. On peut l'interpréter comme signifiant le lieu du plaisir et de la joie, du repas et de l'agrément, de l'aryaque râma, râmya; à la rac. ram, se ré-

jouir, il faut rapporter le nom de *Ranilo*, sur l'Hèbre, et le nom thrace aulu-renus, c'est-à-dire *aurva-réna*.

Rescu-Turma, nom d'une femme dace (C. I. III n° 1195); comp. Resculum hameau de la Dacie; Rascu-poris, Ῥαισκού-πορις, Ῥησκού-πολις, nom propres sapéens et bithyniens. Si *sk*- appartient à la dérivation, on peut comparer l'aryaque *râi*, splendeur, richesse; *raevañt*, *révant*, brillant se trouve dans le nom bithynien Ῥῆβας, dont les environs étaient appelés Ῥηβαντία.

Rubusta, dans la Scythia minor, sur le versant nord de l'Hémus (Procop.); nous citons ici ce nom pour montrer de quelle manière on s'y prenait souvent pour gréciser les noms barbares — le même endroit est appelé par Pline, d'après une source grecque Lybistos! comp. aussi Λίβυσσος, petite rivière en Bithynie.

Rusi-dava, sur l'Aluta, de *rukš*, luire?

Samus, nom dace du fleuve Samos, dont la cours est tranquille contrairement à celui de l'Aluta, du Maros et du Körös.

On peut donc l'expliquer par le sanscrit *çam*, reposer, *çâma*, qui apaise, *çâmaya*, arrêter; comp. Σαμαῖοι, peuplade dans l'Hémus oriental, et le nom propre Thrace Sama, Samus.

Saci-dava, endroit dans la Dacie centrale et dans la Petite-Scythie; comp. scr. *çaka*, *çaki*, potentia, robus.

Siosta, au Sud de la Dacie à l'endroit où le Syl se jette dans le Danube; comp. bact. *çevista*, béni d'une manière spéciale. Le Sostra de Mésie doit s'expliquer autrement.

Scorylo, général des Daces (Frontin I, 10, 20) probablement avec le prince Coryllus (Jord. Get. 12). Un nom formé de la même manière c'est *dentusucu scerulonis filia* sur une inscription de Mésie (C. I, III, n° 6145). Ces noms n'ont pas l'air purement aryaques.

Tamasi-dava, ville à l'Est de la Dacie, auj Berladi comp. sanscrit *tamasa*, obscur, ténèbres, bact. *temanha*. La même rac. *tam* devient aussi *tim*, par exemple dans les noms de fleuves mésiens *Timacus*, auj. *Timok*, et dans *Timo-gitia*, château sur le territoire des Gétes Terizes.

Tapai, Τάπαι, nom dace du défilé du Vulcain dans les Carpathes; la rac. *tap* signifie d'ordinaire « brûler » en aryaque;

sans doute en dace se sera développé le sens de « presser, resserrer. »

TARABOSTAEI, nom des « magnates chez les Daces, » leur insigne était le chapeau noir de feutre : οἱ πιλόφοροι. Le mot signifiait-il littéralement « potentia circumdati ? R. Roesler a rappelé la *tiara* phrygienne, en outre on a le bact. *baçta*, ligatus.

TARBUS, prince des montagnards Daces indépendants ; comp. bact. *thaurva* (de tarva) dur, fort, puissant.

TIBISIS, Tibsia, Tibiscus, noms de fleuves en Gétie et en Dacie, et Tivisco, château aux sources de Temes. Nous en rapprochons le bactr. *Tevîši*, force, abondance.

TIRISCUM, château fort en Dacie à proximité de Sarmizegethusa ; comp. Τίριζα, promontoire sur la côte pontique — Tiristasis, cap et château fort dans la Propontide, et Τέριζοι peuplade gète sur la côte. Tous ces noms viennent du sanscrit *tîra*, côte, bord, déclivité, de la rac. *tar*.

TISA, Tisia, nom ancien de la Theiss, corrompu d'une ancienne forme Pathissus, Pathisus. Ce nom fut peut-être donné au fleuve parce qu'il se répandait par dessus les bords ; de la rac. *path*, étendre.

UTI-DAVA ; ville dace dans le bassin de l'Aluta comp. Utus, rivière de la Mésie ; auj. Wid.

Arrien dans son récit de l'expédiation d'Alexandre contre les Triballes l'appelle Λύγινος, c'est-à-dire ruisseau du saule (osier). De là on peut conclure à l'identité d'*uti* avec bactr. *vaêti*, gr. ἰτέα, saule, osier.

VEZINA, magnat dace (Dis. Cass, C. 7, 11) ; du bactr. *vaz*, fortifier ?

ZALMOXIS, divinité naturiste des Gètes et plus tard des Daces, analogue au Dionysos grec, au Vodan germanique, à l'Rbhu indien ; dans l'antiquité (Porphyr. V. Pyth. 14), on l'expliquait par le thrace ζαλμός δορὰ ἄρκτου ; en aryaque *Carman*, perse, *carm*, os. *tsarm*, peau, peau d'animal. Cette peau de vache symbolise la terre qui produit les fruits de la terre. Le second élément — οξις est difficile à s'expliquer ; il faut y voir *ukšyant*, qui fait croître ou plutôt un dérivé de *ukš*, arroser. *Zalmoxis* serait alors la pluie du ciel qui fertilise la terre, comme le Hermes grec.

ZARMIZEGETHUSA, résidence des princes daces, auj. Varhely

dans le Sud-Ouest de la Transylvanie. D'après les lois phonétiques de l'éranien, on pourrait expliquer le nom comme désignant le palais qui illumine le monde de la vie; de *zarmya*, sanscrit harmya, palais, *zegeth* sanscrit *jagat*, *jigat* (Part red. de la rac. *gâ*, aller), ce qui est mobile, et — *usa* — *osa*, qui illumine, rayonne, brûle. Je serai heureux d'entendre une explication meilleure !

Zia, nom d'une princesse dace; signifie sans doute cavale; car le thrace *ziaka* doit être sanscrit *hayakà*, cheval ; comp. le nom thrace *Ziacatralis*, c'est-à-dire qui nourrit les chevaux et Ζιήλας fém. Ζίαιλις où le l a une valeur diminutive.

Zebeleizis, autre nom du dieu gète Zalmoxis, chez Hérod. IV, 94 βελέϊζιν et γεβελείζιν ; de même sur les inscriptions Διί Ζιβελσούρδω ou Ζβελσούρδω et le nom thrace Ζιβέλμιος. — *zb* se trouve aussi dans le nom de ville thrace *Zburulo*. Je vois dans *zebel*, *zibel*, *zbel* un mot éranien *zbara*, voûte (du ciel), élévation, et dans — *izi* une corruption de *yazya*, colendus, adorandus. *Zalmoxis* serait alors le dieu du Ciel.

Zyraxes, prince gète ; comp. bactr. *zura zavare*, puissance et *Khsaya*, prince ; formes analogues : *zuro* — *bara*, — *vara* ville dans l'Ouest de la Dacie près de la Theiss. « ville forte, » de *zura* et *vâra*.

Nous sommes arrivés au terme. Les gloses et les noms propres thraces (1) nous donnent aussi des preuves bien mieux établies d'une étroite parenté de la race dont nous sommes occupés avec les Ariens. Malgré cette abondance il est souvent bien difficile de discerner ce qui est propre aux envahisseurs thraco-daces et ce qui appartient à la population autochthone et européenne, apparentée au peuple arménophrygien. C'est ici que l'œil du critique doit être particulièrement pénétrant et exercé. Nous traiterons ce sujet une autre fois.

Gratz. Université, Dr W. Tomaschek,
Professeur.

(1) Bien plus nombreux que les maigres restes de la langue dace.

APERÇU
DE L'HISTOIRE DE LA SCIENCE LINGUISTIQUE SUÉDOISE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les études dont la langue suédoise a été l'objet. Toutefois elles ne remontent pas comme dans d'autres pays aux derniers temps du Moyen-Age, et tandis que la France par exemple possédait vers la fin du XVIe siècle ses Claude Fauchet, ses Estienne Pasquier, la Suède ne s'occupera sérieusement de la linguistique qu'au XVIIe siècle.

A partir de là on peut diviser en trois époques les études sur la langue suédoise : 1° de Buræus à Rudbeck, 2° de Rudbeck à l'Association gothique, 3° de l'Association gothique à nos jours.

Nous allons étudier les progrès qu'a faits la science linguistique pendant ces époques différentes et en indiquer les principaux représentants.

I. L'ÉPOQUE DE BURÆUS A RUDBECK.

Elle renferme une partie du XVIe siècle et tout le XVIIe. Cette époque qui est celle de la grandeur pour l'histoire politique de la Suède, ne se présente pas sous le même aspect au point de vue de l'histoire de la linguistique, quoiqu'elle ait ici également des mérites indéniables.

La langue suédoise n'a pas été étudiée scientifiquement avant Buræus. L'auteur de notre premier dictionnaire suédoise : *Variarum rerum vocabula cum sueca interpretatione*, publié en 1538, est inconnu. Les premiers renseignements que l'on possède sur la forme et la signification des runes sont dus au dernier archevêque catholique de la Suède, Johannes Magnus (1), qui a écrit : *Historia de omnibus*

(1) Mort en 1544.

Gothorum Sueonumque regibus, publié en 1554, après sa sa mort par son frère, Olaus Magnus (1). Celui-ci à écrit de son côté un ouvrage historique, *De gentium septentrionalium variis conditionibus, statibus etc.*, où il consacre un chapitre entier aux inscriptions runiques.

A côté de ces ouvrages dont l'importance est très secondaire, il ne reste à citer avant Buræus que le *Synonymorum libellus* publié en 1587 par Elavus Petri Helsingius. Ce dictionnaire contient des mots latins, grecs et suédois et fut appelé « le ventre de porc, » nom dont d'autres dictionnaires ont hérité par la suite.

Mais celui que la Suède salue comme le père de la science archéologique suédoise, c'est le précepteur de Gustave Adolphe, Johannes Buræus (2). C'était un « polymathe » comme l'humanisme en avait créé beaucoup au XVIe siècle. On peut lui reprocher une certaine confusion et des tendances cabalistiques, mais on ne saurait trop louer ses grands mérites. Il publia en 1599 le premier ouvrage qui soit consacré entièrement à l'étude des runes. Il est intitulé : *Introduction à la connaissance des runes* (3) et contient la description de dix pierres runiques et de plusieurs alphabets runiques et d'autres renseignements encore concernant l'archéologie. En 1611, il publia un *abécédaire des runes* (4), en 1624 *Monumenta sveogothica hactenus exculpta*, qui contiennent 48 reproductions de pierres runiques ; la même année *Monumenta helsingica*. Gustave-Adolphe qui se plaisait à protéger des travaux de ce genre nomma, en 1630, trois « intendants des antiquités » parmi lesquels fut notre Buræus.

(1) Archevêque titulaire, décédé en 1558. S'il faut en croire Schefferus, Olaus Magnus a aussi édité des extraits des révélations de *Sainte Brigitte*. Le même Schefferus raconte que Laurentius Petri, le premier archevêque protestant, a laissé un ouvrage manuscrit *De literatura runica*.

(2) Buræus fut le premier directeur des archives royales de Suède et le premier conservateur de la bibliothèque du royaume, créée par Gustave-Adolphe. Il mourut en 1652.

(3) *Runakänslanes läraspån*. Sa mort interrompit un travail sur les runes qu'il avait commencé et qui devait contenir plus de 200 reproductions de pierres runiques dessinées par Bure.

(4) *Runa abcboken*. Eskil Matzon lui a emprunté le même plan pour deux livres : *Den svenska ABC boken* (1624), *Svenska och Lappeska ABC boken* (1638).

Celui-ci en bon patriote s'engagea dans une violente dispute avec le danois Ole Worm, qu'on a appelé le père de la science archéologique scandinave, au sujet de la véritable patrie des runes et fut fortement secondé par Verelius et Rudbeck. Le combat s'envenima et Buræus alla jusqu'à accuser Ole Worm de s'être fait le plagiaire de ses écrits (d'avoir « labouré avec ses bœufs. »

Indépendamment de ces importants travaux, il a aussi écrit différents ouvrages (dont plusieurs sont encore inédits) sur les antiquités, l'orthographe et la syntaxe. Dans son *Specimen primariæ linguæ Scantrianä* (imprimé en 1836 « in charta patente) », qui n'existe plus et qui ne contenait qu'un tableau de la flexion du substantif et de l'adjectif et les éléments de la syntaxe, il tenta, peut-être le premier de traiter la grammaire d'un idiome ancien-germanique. Nous lui devons aussi l'édition « princeps » du « *Gouvernement de rois et de chefs* (1634), le principal ouvrage que nous a laissé le Moyen-Age en Suède (1). Buræus n'est pourtant pas le premier qui ait édité des textes. Plusieurs années déjà avant son édition du Gouvernement des rois et des chefs, Johannes Messenius (2) avait fait imprimer « *la petite chronique rimée* (3), et en 1615 « *la chronique en prose* » (4). La loi de l'Upland avait été éditée dès 1607, mais probablement pas par Buræus comme on l'a cru généralement.

L'exemple de Buræus porta bientôt ses fruits. Stiernhielm (5), son disciple, bien connu comme le père de la poésie suédoise, n'était pas seulement un grand poète, mais aussi un linguiste distingué et versé comme Buræus lui-même dans toutes les sciences. Sans parler de son *édition d'Ulfilas*, suivie d'un vocabulaire qui nous intéresse moins spécialement ici, nous devons citer son *édition de la loi de la Vestrogothie* publiée en 1663 (avec un « régistre de la loi »), son *Magasin de l'ancienne langue suédoise* (6), un diction-

(1) *Um styrilse kununga ok höfdinga.*

(2) Messenius qui était chef des archives royales fut retenu longtemps prisonnier d'état et mourut en 1636.

(3) *Den mindre rimkrönikan.*

(4) *Den prosaiska krönikan.*

(5) mort en 1672.

(6) *Gambla Svea och Götha måles fatebur.*

naire conçu sur une vaste échelle (il n'en a écrit que la lettre *A*) et un *dictionnaire* (inédit) contenant « les racines de toutes les langues. »

Stjernhjelm fut aussi le premier directeur d'un collége d'antiquités fondé à Upsal en 1667 par M.-G. de la Gardie (1). Ce collége se transporta ensuite à Stockholm où il se réunit plus tard à l'Académie de Belles-Lettres, d'Histoire et d'Antiquités. Les riches collections de ce collége furent la base du Musée historique actuel de l'état. M.-G. de la Gardie qui a rendu de si éminents services à la civilisation et à la science suédoise, réussit à obtenir en 1666 la promulgation d'une loi pour la protection des monuments d'antiquités de notre pays et il entreprit en 1669 en compagnie de Hadorph un voyage circulaire en Suède pour se mettre à la recherche des antiquités. C'est lui également qui a fait l'acquisition du « Codex Argenteus » et qui l'a légué à l'université d'Upsal. Grâce à ses démarches et à son amour des sciences cette université put se procurer plusieurs manuscrits islandais, ce qui provoqua chez nous un nouveau zèle pour l'étude de la philologie scandinave. Brynjulf Sveinsson venait de découvrir l'Edda poétique et de la Gardie s'empressa de faire venir des manuscrits de l'Islande par les soins de Jonas Rugman (2).

On lui doit encore la fondation, à l'université d'Upsal, d'une chaire d'antiquités à laquelle fut appelé Verelius, successeur de Buræus dans la charge d'antiquaire du royaume (3). Verelius a édité des sagas islandaises, mais ce qui nous intéresse surtout ici, ce sont ses travaux archéologiques, par exemple, la discussion qu'il soutint contre Schefferus sur l'emplacement original du temple d'Upsal. Il s'est occupé aussi de l'étude des runes ; la preuve en est dans sa *Manuductio ad runographiam scandicam* (publiée en 1675 et accompagnée de reproductions) et aussi une liste d'ouvriers lapidicides et de noms propres figurant dans les inscriptions runiques, qu'il a ajoutée à son édition de la Saga de *Herraud ok Bosi*.

(1) Le célèbre homme d'Etat, mort en 1686,

(2) mort en 1679.

(3) Plus tard bibliothécaire à Upsal, mort en 1682.

C'était l'époque où Magnus Celsius (1) allait faire un grand pas dans la science runique par l'explication qu'il réussit à donner en 1675 des runes de l'Helsingland. Sa découverte ne fut publiée qu'après sa mort dans un programme universitaire (en 1707 et en 1710), mais la question avait été admirablement discutée dès 1677 dans un ouvrage intitulé : *De runis helsingicis*.

Le règne de Charles XI compte encore un runologue distingué, Johan Hadorph (2). Hadorph fit reproduire toutes les pierres runiques connues de son temps — on en connaissait déjà plus de 1,000 —mais il n'en publia qu'une partie minime dans un ouvrage intitulé : *Les pierres runiques du district de Färentuna* (1681) (3).

Comme éditeur de vieux textes, Hadorph n'eut pas de rival en son temps. Il a publié : *Le roi Alexandre* (1672), la *Saga de S. Olof* (1675), deux vieilles *chroniques rimées* (1674-76) (4) avec appendice, d'*anciens décrets* (5) (1687) et plusieurs *lois* (6).

La seconde moitié du XVII[e] siècle se distingua en général par le vif intérêt qu'elle porta à nos anciennes lois. Joh. Stiernhök qu'on a appelé le père de la jurisprudence suédoise doit sa célébrité surtout à son ouvrage *De jure Sueonum et Gothorum vetusto*. Les lois furent publiées comme nous venons de le dire par Hadorph et par Claudius Johannis Agræus (Akerman) (7). Deux entre elles furent traduites en latin par le célèbre J. Loccenius (8) qui a aussi écrit un autre ouvrage, intitulé : *Sueciæ regni leges*

(1) Professeur à l'université d'Upsal, mort en 1679.

(2) Il succéda à Verelius comme antiquaire du royaume.

(3) *Färentuna häradz runstenar*, avec 23 reproductions.

(4) *Två gambla rimkrönikor*.

(5) *Gambla stadgar*.

(6) L'ancienne *loi du Westmanland* [«*Dahlelagen*»] fut publiée en 1676, *celle de Gotland* en 1687, les *Coutumes de Biärkö* [*Biärköarätten*] furent publiées la même année, la *loi de Scanie* parut en 1676, *celle de la cité de Wisby* en 1688 et la *loi maritime de Wisby* en 1689.

(7) Il a publié les *lois de Södermanland* et *du Westmanland*, *de l'Upland*, *de l'Ostrogothie* et *de l'Helsingland*.

(8) *Loccenius* qui naquit dans le Holstein, avait été appelé en Suède par Gustave-Adolphe et nommé professeur et bibliothécaire à Upsal, plus tard directeur du collège d'antiquités après Stjernhjelm. Il mourut en 1677.

provinciales et leges civiles (1) (publié en 1672). Son *Lexicon juris svio-gothici* avait paru dès 1651 et après sa mort, Rudbeck publia ses traductions de la *loi de l'Upland* et de *celle de la Vestrogothie* (en 1691 et en 1700). Une traduction que Loccenius avait faite de toutes les autres lois ne fut pas publiée.

Citons encore un autre étranger qui s'est consacré avec succès à l'étude de la langue et des antiquités suédoises, J. Schefferus (2), né à Strasbourg et que les tuteurs de Christine avaient appelé en Suède pour y occuper la chaire fondée par Skytte à Upsal.

Schefferus s'est appliqué surtout à l'histoire et aux antiquités (3), mais il a donné aussi une édition du « *Gouvernement de rois et de chefs* » (en 1669) et une *Suecia literata* (en 1680, nouvelle édition amplifiée en 1698) qui est notre premier répertoire d'auteurs et qui à ce titre est d'une importance considérable.

Comme on vient de le voir, l'étude de la langue et de l'ancienne histoire suédoise fit en ce siècle d'assez rapides progrès dus en grande partie à l'enthousiasme général qu'excitait à cette époque l'amour de la patrie. La science réciproquement contribua à faire naître un patriotisme excessif, lequel finit par tuer toute saine critique scientifique. Parmi les ouvrages issus de ce sentiment la place d'honneur revient à la célèbre *Atlantica* de Olof Rudbeck l'Ancien (4), publiée en 4 tomes, 1679-1698, dont l'exaltation inouïe jeta pour longtemps le discrédit sur la science et qui eut pour conséquence de rendre le XVIIIe siècle aussi pauvre que le XVIIe avait été riche en hommes de sciences dans ce genre d'études. Rudbeck nous fait penser à Charles XII dont il a les vues étendues aussi bien que l'excentricité ; sa grande fantaisie scientifique comme les guerres romanesques de Charles XII sont l'épilogue brillant mais triste de l'époque de la grandeur de la Suède.

(1) C'est une traduction de la loi du royaume de Magnus Erikson et de celle des citées.

(2) Mort en 1679.

(3) Voir ses longues discussions avec Verelius, Rudbeck et avec son beau-père Loccenius.

(4) Il mourut en 1702.

Le zèle déployé pour l'étude de l'ancienne langue et des antiquités ne fit pas complètement oublier l'étude de la langue vivante quoiqu'elle soit restée un peu en arrière. La première métrique suédoise, publiée en 1651 par Andreas Arvidi Strengnensis (1), et qui est intitulée « *Manuductio ad poesin suecanam* » a son prix à cause des renseignements importants qu'elle nous donne sur l'accentuation et du dictionnaire des rimes qui l'accompagne. Le disciple de Sternhielm, Sam. Columbus (2) écrivit en 1678 un traité sur « *le soin à donner aux mots* » (3) qui est une suite d'annotations grammaticales et lexicologiques. Ce premier essai de grammaire suédoise (4), qui a la forme d'un livre de notes plutôt que d'un traité grammatical, acquiert son importance par les renseignements nombreux que l'auteur y donne sur la prononciation et sur certaines locutions. Columbus le premier fit l'essai d'une méthode radicale appliquée à une nouvelle épellation des mots ; le premier aussi il comprit ce que comportait la question de la correction de la langue. C'est par de semblables travaux qu'il provoqua une vive discussion sur les questions d'orthographe et de purisme, mais il s'en faut de beaucoup que cette discussion suivît la direction raisonnable qu'avait prise Columbus, bien supérieur à ses successeurs tant par ses vastes connaissances philologiques que par son esprit exempt de préjugés.

On a prétendu à tort que Columbus avait écrit une grammaire suédoise complète. On ne saurait guère considérer comme telle le « *Projet d'une grammaire suédoise* » (5) écrit en 1682 par Gabriel Vallenius Vestmannus (6), ou-

(1) Pasteur, mort en 1673.

(2) Attaché au collège d'antiquités et poète, mort en 1679.

(3) *En svensk ordeskötsel*, publié pour la première fois en 1881 par G. Stjernström et A. Noreen.

(4) M. Ahlqvist a démontré (dans la « Historiskt Bibliothek 1879, p. 258 et suiv.) que vers 1580 une grammaire suédoise a été écrite et revue à ce qu'il paraît par Petrus Cuprimontanus Rasbergensis (probablement faute d'orthographe pour Ramsbergensis), qui vers 1580 étudiait à Olmütz. Cette grammaire, aujourd'hui perdue, était destinée à l'enseignement des jésuites étrangers et avait été commandée par A. Possevino.

(5) *Project of Svensk grammatica*, Abo 1682.

(6) Pasteur et bibliothécaire à Abo, mort en 1690.

vrage dont la seule valeur consiste en ce qu'elle offre une liste de genres, qui est un véritable dictionnaire. Un autre essai analogue, inachevé et sans aucune valeur, est une *Dissertatio de nonnullis ad cultum suetici sermonis pertinentibus paragr.* (1), par le célèbre martyr politique Jac. Boëthius (2). Il a aussi écrit *Tractatus de ortographia linguæ sueticæ* (publié en 1688) aujourd'hui perdu. Un certain Joh. Salberg a laissé une *Grammaire suédoise* manuscrite, datée de 1696. L'auteur a aussi laissé en manuscrit un *Dictionnaire* assez considérable mais inachevé (3). Un autre auteur, aussi peu connu, Ehrencrana a fait des annotations, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de l'université de Lund.

On considère généralement comme la première grammaire suédoise celle de Nils Tiälmann (4), qui est intitulée : *Grammatica suecana ou manière de lire et d'écrire la langue suédoise* (5).

L'auteur n'a pourtant pas réussi. La partie où il prétend étudier les sons, mais qui ne s'occupe en réalité que des lettres et traite « de rebus variis et nonnullis aliis » ne vaut rien ; le traité des formes en abrégé est meilleur.

Ce qu'avait négligé Tiallmänn, Er O. Aurivillius (6) venait de le faire. Dans ses « *Cogitationes de linguæ svionicæ recta scriptura et pronunciatione* » publiées en 1693, il nous donne une étude des sons, assez bonne et assez complète. Le même auteur a aussi écrit une grammaire suédoise en latin « *Grammaticæ suecanæ specimen* » encore inédite (7). Ce manuscrit mériterait mieux la dénomination de première grammaire suédoise que la grammaire de Tiällmann. Pour ce qui concerne l'orthographe Aurivillius prend une position

(1) La 1re partie parut en 1684, la 2e en 1685, publié de nouveau en 1881 par G. Stjenstrom.

(2) Prévôt de Mora, ci-devant professeur ordinaire du lycée de Vesterås. Mort en 1718.

(3) Nous avons aussi de cette époque un autre dictionnaire : *Dictionarium Sueco-Germanicum*, par le linguiste allemand Job Ludolf, qui était en Suède en 1649-50 comme précepteur des fils de Schering Rosenhane.

(4) Mort en 1715 comme pasteur auxiliaire à Stockholm.

(5) *Grammatica suecana äller enn svensk språk- ock skrifkonst.*

(6) Professeur de droit à l'université d'Upsal.

(7) Le manuscrit qui est daté de 1684 se trouve à la bibliothèque de Linköping.

intermédiaire entre Columbus dont le point de vue était fort avancé et *P. Lagerlöf*, alors chef de l'école qui défendait une orthographe conservatrice et étymologique. *Lagerlöf* (1) a écrit un petit traité : *De linguæ suecanæ orthographia* (1694) avec un appendice sans importance *Auctarium primum* (1695). Il a aussi laissé un manuscrit « *Introductio brevis ad poesin suecanam* » et des *Cours sur la langue suédoise* (2). On ignore le nom de l'auteur d'une *Syntaxe suédoise* (3), publiée en 1700.

II. DE RUDBECK A L'ASSOCIATION GOTHIQUE.

Contrairement à l'époque précédente, le XVIIIe siècle, comme nous l'avons remarqué, n'a pas de grands noms à citer dans le domaine de la linguistique scandinave. Celui d'Ihre seul ressort avec avantage, et peut-être aussi, mais à une certaine distance, celui de Hof. Cette pauvreté étonne d'autant plus que cette époque, celle des « temps de la liberté, » comme on l'appelle dans l'histoire de Suède, vit naître beaucoup de personnalités éminentes dans presque tous les domaines de la science. Mais comme nous le disions tout à l'heure, l'influence de Rudbeck et de ses successeurs avait été pernicieuse. L'école de Rudbeck détourna beaucoup de gens de toute science, surtout de la runologie qui ne fut traitée que par ses partisans. On ne possède de cette école — à laquelle nous n'avons pas à nous arrêter longtemps — aucun ouvrage linguistique remarquable, sauf quelques ouvrages de runologie, en premier lieu ceux des deux Peringsköld.

Johan Peringsköld l'Ancien (4), qui a édité la « *Heims Kringla*, » la « *Vilkina saga*, » la *Niflunga saga* » et la « *Saga de Hjalmar* » a étudié les runes dans : *Monumentorum Sveo-Gothicorum, liber I* (Upsala 1710-19) et dans « *les Monuments du district d'Ulleråker* (5) » (publiés après sa mort en 1727).

(1) Professeur d'Upsal et poète, mort en 1699.

(2) *Kort anledningh till Rectitudinem linguâ vernaculâ*, 1691.

(3) *Then svenska syntaxis.*

(4) Antiquaire du royaume, décédé en 1720.

(5) *Ulleråkers härad minnesmärken.*

J. F. Peringsköld le Jeune (1) qui a édité plusieurs sagas islandaises a aussi publié « *La plainte de la Vierge à la croix* » sous le titre de « *Fragmentum runico-papisticum* » (1721), le seul manuscrit suédois runique qui soit en notre possession.

L'un de ceux qui embrassèrent avec empressement les doctrines de Rudbeck fut E. J. Björner (2), qui a publié « *Des exploits scandinaves* (3) » (15 sagas islandaises) en 1737. Dans son ouvrage *De ætate runarum* (1726) et dans plusieurs autres, il attaquait vivement l'hétérodoxe O. Celsius, qui avait osé prétendre et même démontré que la plupart des pierres runiques ne remontaient pas au-delà de l'époque chrétienne. Celsius a laissé une explication manuscrite de *l'anneau de Forsa*, très bonne selon M. Bugge. Nous devons nommer aussi un autre hétérodoxe : Erik Benzelius le Jeune (4), un des hommes les plus distingués du XVIIIe siècle, qui dans plus d'un domaine était à la tête de la science et qui a bien mérité de la linguistique, d'une manière indirecte par son *édition d'Ulfilas* et directement par l'impulsion qu'il imprima aux études dialectales (5) et par l'édition de divers textes comme « *La chronique de Margaretha Klausdotter* (6) » (1710) « *Diarium Vadstenense* » (1721). Dans son traité intitulé *Periculum runicum* (1724), il a tenté de faire dériver les runes des lettres grecques, ce qui marqua un grand progrès pour une époque où l'on assignait généralement aux runes une date antérieure au déluge. A la bibliothèque d'Upsal on conserve un manuscrit contenant des annotations étymologiques qu'on croit de la main de Benzelius. Il aurait en ce cas le mérite d'avoir observé déjà la loi de la « Lautverschiebung » découverte bien plus tard par Grimm.

Mais les doctrines de Rudbeck régnaient toujours, et au nombre de ses partisans il faut compter encore Göran

(1) Archivaire du collège d'antiquités, mort en 1725.

(2) Assesseur du collège d'antiquités, décédé en 1750.

(3) *Nordiska Kämpadater*.

(4) Archevêque, mort en 1743.

(5) Le manuscrit qu'il avait laissé, intitulé *Dialectologia Suecica* forma la première base du dictionnaire dialectologique d'Ihre.

(6) *Margaretha Klausdotters krönika*.

Wallin le Jeune (1), qui a écrit *Runographia gotlandica* (publiée en 1743-1750), *Des collections de Gotland* (2) (1747) et plusieurs autres ouvrages (3), tous d'une valeur très contestable. Johan Göransson (4) était peut-être celui qui poussait le plus à l'extrême le système de Rudbeck. Il a néanmoins rendu des services à la science, non pas par ses ouvrages historiques dont l'absurdité est complète, ni par son « *Is atlinga, c'est-à-dire l'alphabet et la religion des anciens Goths du royaume de Suède* (5) », non plus que par ses éditions de *Gylfaginning* (1746) et de *Voluspá* (1750) dont la valeur est peu considérable, mais par son « *Bautil ou collection de toutes les pierres runiques en Suède* » (6) (1750). Pourtant cet ouvrage qui contient 1173 reproductions de pierres runiques n'est en réalité que la publication des clichés que Hadorph avait fait faire et dont on avait confié l'édition à Gäransson.

Au temps de Gäransson (milieu du XVIIIe siècle) les doctrines de Rudbeck commencèrent à ne plus rester des dogmes. L'opposition hétérodoxe s'enhardit de plus en plus. Ainsi N. R. Brocman (7), ami intime de l'historien danois J. Langebek et traducteur de la Saga islandaise de *Ingvar Vidtfarne* (publiée en 1762), écrivit comme appendice de cette saga « *Des recherches sur la date de nos pierres runiques* » (8), où il arriva aux mêmes résultats que Celsius. Et Ihre comme plusieurs autres partageaient cette opinion (9). La doctrine de Rudbeck ne tarda pas à avoir le dessous et l'on pourrait considérer comme son dernier partisan de quelque importance Lars Laurel (10), qui, de 1748 à 1779, a publié un grand nombre de dissertations tant sur la

(1) Evêque de Gothembourg, mort en 1760.

(2) *Gothländska Samlingar*.

(3) Voir mon traité sur Fårömålet (le dialecte de Fårö) page 6 et 8.

(4) Prévost (prost) mort en 1769.

(5) *Is atlinga, det är de forna Göters här uti Sverige bokstäfver och salighetslära*.

(6) *Bautil alle Svea och Götha rikens runstenar*.

(7) « Assesseur » aux archives d'antiquités, mort en 1770.

(8) *Undersökning om våre runstenars ålder*.

(9) Sur l'opinion d'Ihre voir ci-dessous.

(10) Professeur à Lund, décédé en 1793.

science runologique que sur l'orthographe. C'est ainsi qu'il écrivit « *l'Alphabet runique découvert en secret par deux Egyptiens* » (1768) (1), « *Oduglaf(!) och staf(!)* » *ou explication de la langue suédoise* (1779) (2). Ses ouvragés sur l'orthographe étaient assez raisonnables ; il y défendait une orthographe phonétique. Qu'il nous suffise de citer « *Un projet de loi d'épellation suédoise* (3) » (1748), « *Pour bien comprendre mon projet* (4) » (1750), « *Examen de mes ouvrages sur l'orthographe* (5) » (1756). « *Réflexion finale* (6) » (1777) et plusieurs autres ouvrages et traités.

Ainsi tandis que l'antiquité et l'ancienne langue n'étaient guère cultivées que par des fantaisistes, des investigateurs plus sobres, en se détournant de ces spéculations transcendantes, commencèrent à étudier la langue vivante et les questions qui s'y rapportaient. Si le XVIIe siècle ne s'en est occupé que fort peu, le XVIIIe s'y livre avec d'autant plus de zèle. On part des idées émises par S. Columbus et adoptées plus tard par Aurivillius, Lagerlöf et Tiällmann. On remet en discussion la correction de la langue, la vraie position de la langue vivante par rapport au langage archaïque ou aux langues étrangères — et le purisme apparait — enfin la juste épellation aux fins de savoir si l'orthographe doit représenter l'étymologie ou s'il faut employer une orthographe exactement conforme à la prononciation (orthographe phonétique). Et bientôt on se propose encore une tâche importante, celle d'étudier les dialectes avec plus de soin.

Nous allons passer en revue les principaux représentants de la science de cette époque. Commençons par deux prélats qui étaient en même temps poètes.

L'un est Haquin Spegel (7), l'auteur du premier dictionnaire suédois qui mérite cette dénomination : *Glossarium sveo-gothicum* (publié en 1712).

(1) *Runalfabetet hemligen igenom tvänne Aegyptier upptäckt.* Les deux égyptiens c'étaient les runes *th.* et *m.*

(2) *Oduglaf och staf eller svenska språket utredt,* 1779. Les deux premiers mots du titre ne se comprennent pas.

(3) *Förslag till svenska skrivlagen.*

(4) *Till rätta foerstandet om mit Foerslag.*

(5) *Räfst med mine ortografiska arbeten.*

(6) *Slutreflexion.*

(7) Archevêque, mort en 1714.

L'autre est Jesper Svedberg (1), qui a écrit *Schibboleth* (en 1716), gros volume de 500 pages, dont le contenu très varié a un caractère grammatical et lexicologique. (On y trouve un dictionnaire de mots étrangers, de mots archaïques et un projet de dictionnaire suédois). Il est aussi auteur d'une « *Grammaire suédoise en abrégé* » (1722) (2) et d'un « *Dictionnaire suédois complet* » (3).

Svedberg prend une position singulière. Quant à la correction de la langue, il est conservateur, vrai puriste et partisan des mots et des formes archaïques — comme par exemple de vieilles désinences, etc. — mais pour ce qui concerne l'épellation il est un révolutionnaire assez décidé qui tout au moins défend les principes d'une orthographe phonétique. L'une et l'autre tendances sont appliquées dans la traduction de la Bible qu'on nomme la *Bible de Charles XII*, traduction qui a été achevée en 1692, mais qui n'a paru qu'en 1702-1703 et qu'on doit surtout au travail infatigable de Svedberg.

Cette traduction de la Bible a eu la plus grande importance pour le développement de notre langue et pour son orthographe. *Le livre de psaumes*, publié en 1695 aussi par Svedberg et auquel Spegel a puissamment contribué, n'a pas exercé une moindre influence.

Les tendances de Svedberg pour ce qui concerne la langue, furent vivement combattues par Urban Hiörne (4), qui a écrit *Ortographia svecana* (publié en 1706 ou 1711). Urban Hiörne défendit le vieux système, et ne voulut pas par exemple adopter une simplification des voyelles écrites doubles pour en indiquer la longueur; Svedberg trouva nécessaire de défendre ses opinions dans un ouvrage spécial intitulé : *Juste défense d'honneur contre l'écrit léger du vice-président et médecin le docteur U. Hiärne* (5), dont il n'a été publié que le second tome (en 1719), le premier ayant

(1) Evêque de Skara, décédé en 1735.

(2) *En kort svensk grammatik*. — Cette grammaire a été traduite en allemand en 1760.

(3) *En fullkomlig svensk ordbok* (en manuscrit).

(4) Médecin célèbre et versé en plusieurs sciences, mort en 1724.

(5) *Rättmatige hedersförsvar mot vicepresidenten och arkiatern dr U. Hjärnes obetenkta skrift*. Le manuscrit du premier tome se trouve dans les collections de Nordin à Upsala.

été interdit. Hiärne répondit probablement en 1720, par des *« Pensées justifiées et des remarques bien fondées sur l'insolente défense d'honneur de l'évêque de Skara, le docteur J. Svedberg »* (1).

La querelle sur l'orthographe se prolongea pendant toute la seconde moitié du siècle. L'orthographe phonétique trouva beaucoup de partisans et de défenseurs. Citons (2) K.-G. de Tessin et surtout Sven Hof. K. G. de Tessin, plus connu en sa qualité d'homme d'Etat a écrit *De l'émendation et de la culture de la langue suédoise* (en 1747) (3), où comme dans d'autres ouvrages, il se montre partisan zélé du purisme de la langue. Sven Hof (4) était doué d'un esprit lucide; c'était après Ihre le plus grand génie linguistique du siècle. Parmi ses ouvrages on doit nommer : *L'orthographe exacte de la langue suédoise* (1753) (5); *Remarques sur deux ouvrages sur l'orthographe suédoise* (1760) (6), *Explication de mots étrangers dans le livre de psaumes suédois* (1765) (7). Mais nous mentionnerons surtout son excellent ouvrage *Dialectus vestro-gothica* (publiée en 1772), traité de 334 pages contenant un glossaire et un abrégé de grammaire. L'ouvrage de Hof est la première étude spéciale que nous ayons sur un dialecte suédois.

Mais si l'ortographe phonétique avait des partisans zélés,

(1) *Oförgripeliga Tanckar och skäliga anmärkningar öfver Biskopens Skara dr. J. Svedbergs otidige Hedersförbar.* Le manuscrit du premier tome se trouve dans les collections de Celsius à la bibliothèque d'Upsala.

(2) Citons aussi comme partisans d'une orthographe phonétique : J.-J. Pfeif, qui a écrit un ouvrage suédois-latin intitulé *De habitu et instauratione sermonis svecani* (1713); Stobæus, professeur à Lund, auteur des *Observationes circa hodiernam linguam* (1737); Biörner (voir ci-dessus), auteur des *Cogitationes de ortographia linguâ svio-gothicâ* en 1742 et des *« Dates des actes du royaume de Suède » (Svea rikens häfda ålder)* 1748, Olov Svensson Bromann, qui a écrit *Commencement d'une orthographe améliorée (Upphov till en bättrad stavsättning)* 1748. Il faut encore rattacher à cette école Laurel dont nous avons cité les ouvrages et Ihre qui a exposé les mêmes tendances dans plusieurs traités.

(3) *Om svenska språkets rygt och uppodlande,* discours lu en 1747.

(4) Professeur ordinaire (lektor) du ycée de Skora, mort en 1786.

(5) *Svenska språkets rätta skrifsätt.*

(6) *Anmärkningar öfver tvänne af trycket utgifna skrifter angående svenska skrif och stafsättet.*

(7) *Forklaring öfver besynnerlinge ord i svenska psalmboken.*

l'orthographe étymologique ou celle qui suivait l'usage, pouvait aussi se vanter de compter nombre de défenseurs, qui opposèrent à ces « novateurs » une vive résistance. Citons en première ligne (1) l'adversaire de Hof et de Tessin Erik Ekholm (2), qui a écrit « *Traité sur l'orthographe* » (1748) (3), *L'orthographe exacte* (1758) (4), *La juste manière d'écrire* (1758) (5), *Des actes critiques et historiques* (1760) (6), et plusieurs autres ouvrages.

A un certain point de vue Ekholm voulait adopter la nouvelle épellation ; il exigeait qu'on épelât à la suédoise les mots étrangers introduits dans la langue. Il eut bon nombre de polémiques à soutenir contre différentes personnes parmi lesquelles nous nommerons Ljungberg (voir ci-dessous) qu'il accusa de plagiat et Ihre, avec lequel il entra en discussion à propos du discours de Stiernman (voir ci-dessous).

Parmi les partisans de la vieille école d'orthographe viennent encore se ranger Anders af Botin (7), qui dans son savant ouvrage de *La langue suédoise parlée et écrite* (8) (la première édition de 1777, la seconde de 1792), proclame l'usage comme la règle fondamentale de l'orthographe. C'était aussi l'opinion d'un homme qui plus que tous les autres pendant le XVIIIe siècle joua le rôle de législateur dans les domaines de l'orthographe et de la grammaire, savoir Abraham Sahlstedet (9) qui était plutôt un éminent critique littéraire (on l'a appelé le père de la critique littéraire sué-

(1) On pourrait aussi citer C. G. Iserhielm, l'auteur des *Observationes in linguam svecanam circa examen J. J. Pfeiffii* (sans date de publication), A. Lallerstedt, *Pensées sur l'orthographe* 1743 *(Tankar om svenska orthographien)* et l'évêque A. O. Rhyzelius, auteur d'un *Propos justifié sur l'arrangement désirable et la fixation définitive de la langue suédoise* (1758) *(Oförgripelig och wälment hem- och underställning om svenska språkets önskeliga inrättning och ändteliga stadgande.*

(2) Notaire au comptoir des ventes publiques de livres, mort en 1784.

(3) *Afhandling rörande stafsättet.*

(4) *Det rätta stafningssättet.*

(5) *Det rätta skrifsättet.*

(6) *Kritiska och historiska handlingar.*

(7) Conseiller de la chancellerie, historien, décédé en 1790.

(8) *Svenska språket i tal och skrift.*

(9) Secrétaire royal, mort en 1776.

doise)qu'un vrai linguiste. C'est moins à ses connaissances scientifiques ou à ses talents naturels, qui paraissent tous les deux assez médiocres, qu'à son ardeur au travail qu'il doit sa place distinguée dans ce domaine. La *Grammaire suédoise* (1) fut publiée à un grand nombre d'éditions (1747, 1769, 1787 et 1798) (2). La première édition de son *Dictionnaire suédois* parut en 1757, la seconde très amplifiée en 1773 (3).

L'on ne saurait nier que les travaux de Salstedt aient puissamment contribué à fixer les formes et l'orthographe de la langue et à en provoquer l'unité de l'usage. Bien que souvent cette unité paraisse basée sur des décrets subjectifs, elle régnait pourtant dans la dernière partie du XVIIIe siècle. Le traité de Léopold (4) « *Sur l'épellation suédoise* » (1801) (5), qui avait pour point de départ les travaux de Botin et développait ses idées, fixa enfin l'usage dans les points encore contestés.

Tous ceux que nous venons de nommer défendaient une orthographe ou phonétique ou conforme à l'usage. Par exception seulement l'on trouve en ce temps des représentants d'une orthographe étymologique au sens le plus conservateur du mot. Nous rencontrons un des rares exemples de cette tendance dans l'ouvrage de David Schulz von Schulezenheim (6), *Remarques sur l'ortographe suédoise* (7) publiées en 1807.

Nous avons remarqué l'influence qu'avaient exercée sur la grammaire les ouvrages de Svedberg, Sahlstedt et Botin. Le XVIIIe siècle vit de temps en temps paraître des grammairiens d'une moins grande importance. Citons les noms

(1) *Svensk grammatik.*

(2) Une édition abrégée avait paru en 1772, une édition allemande revue et corrigée en 1760 ; elle fut traduite en français en 1787, en russe en 1773.

(3) Il a encore publié *Dict. pseudosvecanum* (1769), *In gloss. svio-goth. J. Ihre Observationes* (1773), *Remarques sur la langue suédoise* (1753) *(Anmärkningar öfver svenska språket) Remarques sur la langue suédoise (Tankar om svenska språket)* publiées dans *collections critiques (critiska samlingar)* 1757-59, *Revue hebdomadaire sur la langue suédoise* 1767-68 *(Veckoblad om sv. språket).*

(4) Le poète éminent, mort en 1829.

(5) *Afhandling om svenska stafsättet.*

(6) Médecin, mort en 1823.

(7) *Anmärkningar vid svenska språkets skrifsätt.*

de Heldman (1), de Prantensius (2), de C. Rudenschöld (3), de C. Fj. Ljungberg (4), de Carl Brunkman (5). On doit aussi remarquer les cours universitaires de Ihre (voir ci-dessous).

Aux ouvrages lexicologiques de Spegel, de Svedberg et de Sahlstedt, dont nous avons parlé, il faut ajouter encore les dictionnaires du suédois en autres langues et vice-versa. Ainsi on a deux dictionnaires d'auteurs anonymes pour le latin-suédois et vice-versa : *Dict. lat.-svec.* et *sv.-lat.*, dont la cinquième édition parut en 1773; l'autre qui porte le même titre parut en 1744. Un *Dict. sveco-lapponicum* fut écrit par Petrus Tjellstrom en 1738. Quant aux langues modernes, des *dictionnaires anglais-suédois et suédois-anglais* furent publiés par Jac. Serenius (6), anglais-suéd. en 1734 (7), suéd.-anglais, en 1741, celui-là accompagné d'une intéressante préface par Benzelius, et par J. C. Sjöbeck en 1774-75. Des *dictionnaires allemand-suédois et suédois-allemand* furent publiés, en 1738 par des auteurs anonymes, en 1749 par O. Lind (8) et 1782-90 par J. G. P. Möller (3 tomes, nouvelle édition en 1801-2) ; *Des dictionnaires français-suédois et suédois-français* par Levin Möller en 1745 (nouvelle édition Greifswald 1755), par un auteur anonyme en 1773 et par Weste en 1807. Ce dernier dictionnaire qui compte 4 volumes a une importance particulière, parce que l'accent des mots suédois y est indiqué et qu'il contient une introduction particulière qui traite de « *l'accent* ».

(1) Il a publié en 1738 une *Grammaire suédoise* écrite en allemand (340 pages). On a aussi une « *Schwedische Sprachlehre für deutsche* » par G. Sjöborg (publiée à Stralsund 1796).

(2) Auteur d'une *Grammaire suédoise* de 1728.

(3) Il a écrit un « *Discours sur la nature et l'usage présent de la langue suédoise* » (*Tal om sv. språkets art och nuvarande bruk*) 1772.

(4) Prévôt de la cathédrale de Strengnäs. Il a écrit : *De la clarté de la langue suédoise (Sv. språkets redighet*) 1756.

(5) Auteur d'une « *Manière d'écrire le suédois* » 1765 (*Sätt till svenskt pennelag*), d'une « *Connaissance de la langue* » 1766 *(Språkkänning)*, « *Matériaux pour une grammaire suédoise* » 1767-74 (*Förberedelse ill en svensk grammatik*.

(6) Evéque de Strengnäs, mort en 1776.

(7) Seconde édition de 1757.

(8) Pasteur à Söderhamn, mort en 1765.

Mais citons avant tout le Glossarium Svio-goticum de J. Ihre. Ihre qui est le seul vrai génie linguistique du XVIII[e] siècle, dans le domaine des langues scandinaves, a travaillé avec succès en plusieurs sciences, mais, chose singulière, il ne paraît pas avoir fait école, ni formé des disciples remarquables.

J. Ihre (1) a écrit environ 400 ouvrages traitant de plusieurs sciences. Le plus important, sans aucun doute, c'est son célèbre *Glossarium sviogoticum* qu'il publia aux frais de l'état, en 1769, et qui est encore aujourd'hui le seul dictionnaire étymologique que nous possédions. Le plus ancien de ses ouvrages grammaticaux est son traité *de mutationibus linguæ sueogothicæ*, en 1772, et de la même année sa *Dissertatio de ortographia suecana*. Le plus important de ses ouvrages du même genre, c'est son *Abregé des cours de la langue suédoise*, 1745-51 (2). Parmi ses ouvrages sur les runes, il faut citer *De runarum in Suecia antiquitate*, 1769, où il professe les mêmes opinions qu'O. Celsius et N. R. Brockman. Citons encore *De runarum patria*, 1770, *De runarum in Suecia occasu*, 1771-73.

Dans son *Monumentum veteris linguæ ostrogothicæ*, il a traité le vieux-suédois. La littérature de notre ancienne langue est l'objet de ses Lettres en 1759, (3), où il critique le « *Discours sur l'état des sciences en Suède sous les époques du paganisme et du catholicisme* » (4), lu en 1758, à l'Académie des science par A. A. von Stiernman (5).

Ce discours assez remarquable à plusieurs égards est notre première et malheureusement notre seule histoire de l'ancienne littérature suédoise. La critique d'Ihre provoqua des contre critiques de la part d'E. Ekholm (6) et de C. J.

(1) Ihre, qui naquit en 1707 et mourut en 1780, était professeur à l'Université d'Upsal. Sur sa vie et ses écrits voir *J. Ihre*, par G. Stjernström dans le *Nordisk Tidskrift* de 1880.

(2) *Utkast till föreläsningar öfver svenska språket och dess närmare kännedom.*

(3) *Bref.*

(5) *Tal om de lärda vettenskapernas tillstånd i svearike under hedendoms och påfvedöms tiden.*

(4) Historien et secrétaire aux archives royales, décédé en 1765.

(6) Voir ci-dessus.

Strand (1). Ihre a aussi traité l'histoire de la littérature islandaise dans sa *Lettre sur l'Edda* (2) à Sv. Lagerbring en 1772. Mais il s'est aussi beaucoup occupé de la langue gothique, témoins ses ouvrages : *De lingua Cod. arg.* (1754) *Fragmenta versionis Ulphilanæ* (1763) *Analecta Ulphilana* 1767-69 (3). Tous ces traités étaient basés sur l'*édition d'Ulfilas*, dont Ihre avait provoqué la publication en 1752-55 par E. af Sotberg (4), auteur d'un *Traité historique sur la langue mésogothique* (5) (1774) et des *Remarques sur la langue Suédoise* (6), lequel avait collaboré avec Ihre au « Glossarium Sviogoticum » et qui avait collationné de nouveau l'*Edda* et la « *Skalda.* »

Enfin n'oublions pas les travaux d'Ihre sur la dialectologie. Les résultats de ses recherches ont été publiés dans plusieurs de ses dissertations et dans des dissertations défendues sous sa présidence par Sven Ullgrund, mais surtout dans son *Dictionnaire des dialectes suédois* (7) (publié en 1766). Ce dictionnaire a pour base les annotations de E. Benzelius, et plusieurs savants ont collaboré d'une manière importante à l'ouvrage d'Ihre ; ce sont entre autres Sv. Hof, Ullgrund, Biörner et les deux « prévôts » de Gotland, Toftén et Neogard (8).

On peut dater l'étude de la dialectologie dans notre patrie d'un ouvrage d'Andreas Prytz : *Comédie amusante sur Gustave I* (9) (1622) où l'on trouve introduit des morceaux littéraires en dialecte dalécarlien. Le premier dictionnaire dialectal, fort bref du reste, est écrit en 1683 par H. Spe-

(1) Secrétaire aux archives royales.

(2) *Bref om Eddan.*

(3) Ces traités ont été réédités par Büsching sous le titre : *J af Ihre scripta, vers. Ulph. et linguam mœsogothicam illustrantia.*

(4) Plus tard secrétaire de l'Académie des belles-lettres, mort en 1781.

(5) *Historisk afhandling om moesogöthiskan.*

(6) *Anmärkningar öfver svenska språket*, publiés dans les actes de l'Académie des belles-lettres, Tome II.

(7) *Svenskt Dialect lexicon.*

(8) Sur leurs ouvrages voir mon traité sur le dialecte de Fårö, introduction. On y remarquera surtout le grand manuscrit de Neogard : « *Gautauminning,* » daté de 1732 (122 pages in folio).

(9) *En lustig comedia om Gustaf I* (Une nouvelle édition avec introduction et commentaire a été publiée en 1883 par J. Lundel).

gel, mentionné ci-dessus. Il est intitulé *Rudera gotlaudica* (en manuscrit) (1). Le premier traité grammatical ayant pour objet un dialecte est de J. Eenberg « *Bref compte-rendu des qualités du dialecte de la Dalécarlie* » (2) adressé à J. Svedberg. Après ces ouvrages on n'a rien à citer avant celui de Neogard. Après Neogard le XVIIIe siècle n'offre rien dans le champ de ces études qui ait quelque valeur, sauf le glossaire d'Ihre et avant tout le *Dialectus vestrogothica* de Hof.

Nous ne pouvons passer sous silence les recherches et études de ce siècle sur la métrique. Citons les études de Lönbohm (1734), Nicander (1737), Palmfelt (1740), Bergklint (1775), Regner (1801 et 1804) et G.G. Adlerbeth (1804) (3).

Upsal janvier 1883. A. NOREEN.

(1) Voir mon traité sur le dialecte de Fårö. On a encore un autre manuscrit analogue, qui est peut-être antérieur à celui de Spegel, le *Glossarium vocabulorum norlandorum* par Fallerstedt, professeur ordinaire du lycée de Linköping. Citons aussi la grande collection de mots de Westerbotten *Plurima linguae gothicae rudera* (1752) dont l'auteur est Carl Renmarck.

(2) *Kort berättelse om dalska språkets egenskaper* m. m. (Voir mon traité sur le dialecte dalékarlien, introduction).

(3) Comparez encore le manuscrit assez important du professeur extraordinaire Upsal Fabian Tärner, intitulé *Observationes in poesin svecanam* (1703) ; *Det svenska poeteriet* par Nils Celsius et Erik Alrot : *Kort utkast till then svenska rimkonsten*.

LA LANGUE DES KURDES (1).

On est heureux de constater que depuis quelque temps la linguistique commence à diriger une partie de son activité vers les langues iraniennes tant modernes qu'anciennes. Des études comme celles de *Tomaschek* (2) sur les dialectes du Pâmir et de *Justi* sur le dialecte de *Jezd* (3) doivent nous réjouir ; elles serviront en effet à assurer peu à peu au rameau iranien la place qu'il mérite et qui lui manque jusqu'aujourd'hui. Parmi les dialectes modernes, à côté de la langue littéraire néopersane, le Kurde occupe une place prééminente, tout d'abord par la grande extension du peuple qui le parle. Le noyau de ce peuple se trouve (cf. p. XXII) dans les montagnes de l'Euphrate supérieur et sur les deux rives du Tigre jusque dans l'Arménie et l'Atropatène. Déjà l'antiquité les connut sous le nom de Καρδοῦχοι (cf. Xenoph. Anab. III, 5, 16 ; V, 5, 17). Strabon 16 p. 747 ; et de Κύρτιοι (cf. Strabo 11, p. 523 ; 15 p. 727. Polybe (V, 52, 5). Les mœurs nomades de ce peuple ainsi que ses habitudes de brigandage ont amené sa diffusion sur des régions bien plus vastes encore. Son extension vers l'Est est récente et de peu d'importance : les colonies kurdes du Khorasan ne datent que de Shâh Abbâs (1587-1628). Plus tard encore, vers la fin du siècle passé, ils apparaissent dans le Tabaristân. Leurs émigrations vers la Perse et la Susiane sont plus anciennes, les écrivains orientaux du moyen-âge les y connaissent déjà. Mais c'est vers l'Occident que ses colonies se sont dirigées de préférence. Là ils habitent la plaine de Nisibe, Mardin et Urfa jusqu'à Alep, et en Arménie jusqu'à Erzeroum, Ani

(1) Kurdische Grammatik von Ferdinand *Justi* St-Pétersbourg, 1880, XXXIV et 256 pp. in-8°.

(2) Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften zu Wien, 96 Band Jahrgang 1880 p. 735-900.

(3) Cf. Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellschaft zu Leipzig, 35 Band p. 327-414.

et l'Alagöz; on trouve même des Kurdes jusque dans la province géorgienne de Somchethi. Dans l'Asie-Mineure on les rencontre dans l'Albistan sur le Dscheihan supérieur et ils s'étendent de là jusqu'à Césarée et plus loin encore. Les Kurdes n'ont jamais eu le goût des travaux littéraires, aussi ne possédons-nous pas un seul monument écrit de leur langue. Les textes kurdes qui nous sont venus peu à peu sont dus sans exception aux travaux de savants européens qui se sont trouvés depuis peu en relation avec eux. Longtemps *la grammatica e vocabolario della lingua kurda.* Rome 1787 du missionnaire Garzoni resta la seule source d'où l'on pût tirer quelques renseignements. Ce fut seulement en 1857 que les travaux de Lerch sur les Kurdes et les Chaldéens iraniens du nord, nous apportèrent des textes plus étendus que l'auteur devait aux prisonniers de guerre kurdes. A ce travail vinrent se rattacher les Recherches linguistiques sur le Kurde de Fr. Müller (1).

Ce qui a paru depuis lors se trouve renseigné dans notre grammaire p. XXVII sqq. ; nous remarquons bientôt aussi que M. Justi a eu à sa disposition des matériaux inédits dus en partie aux communications du professeur Socin de Tubingue; celui-ci pendant son séjour en Assyrie a réunis de nombreux textes kurdes en prose et en vers, accompagnés d'une version en arabe moderne ou en allemand.

En outre, l'Académie de Pétersbourg lui a communiqué les manuscrits de feu le consul russe à Erzeroum, M. Jaba, qui contenaient un dictionnaire kurde-russe-français et 100 dialogues avec traduction française. Ainsi pourvu, M. Justi s'est trouvé en état de publier un dictionnaire kurde-français (2), auquel fait suite aujourd'hui une grammaire kurde complète. Espérons que bientôt de nouveaux textes seront publiés; jusqu'ici nous devons nous contenter des communications de Lerch.

Le Kurde nous présente des matériaux bien variés,

(1) Cf. Sitzungsberichte der philosophisch-histor. Classe der Wiener Academie. 46 Band, p. 450-481. Wien. 1864. Benfey's Orient und Occident III, 104 fg.

(2) Dictionnaire kurde-français par M. Auguste Jaba. Publié par ordre de l'Académie Impériale des sciences par M. Ferdinand Justi. St-Petersbourg, 1879, 4°.

surtout si on l'examine au point de vue lexicologique. Depuis longtemps, il est vrai, on admet que le Kurde est une langue vraiment iranienne et le présent ouvrage ne peut que nous fortifier dans cette opinion. La langue qui s'en rapproche le plus, c'est le néo-persan. Cependant, il faut ramener le Kurde non point à cette dernière, mais à un dialecte voisin, qui doit avoir disparu depuis longtemps. Les fréquents emprunts que le Kurde fait au néo-persan sont faciles à reconnaître parce qu'ils ne s'harmonisent pas avec la phonologie générale de la langue. A côté de ceux-ci, le Kurde possède encore un grand nombre de mots étrangers qu'il s'est appropriés en même temps que les idées correspondantes, à la suite de ses relations avec les peuples qui l'avoisinent. Ce sont surtout l'arabe et le turc qui lui ont fourni un riche contingent, parfois aussi le grec moderne. Ces mots étrangers n'ont pas toujours gardé leur forme originaire; aussi fallait-il une pénétration d'esprit et une érudition extraordinaires pour retrouver dans ces éléments altérés les formes primitives. M. Justi a su résoudre avec succès ce difficile problème. Ce n'est pas seulement dans le dictionnaire, c'est aussi dans la grammaire que ces matériaux étrangers ont pénétré, mais d'une manière toute autre que dans le néo-persan. Celui-ci quoi qu'il ait adopté un grand nombre de mots arabes est en général resté dans sa grammaire pur de toute influence sémitique, tandis que le Kurde forme facilement des verbes dérivés des mots étrangers (comp. le vocabul. p. 222-225).

La flexion nominale a subi aussi une influence étrangère comme nous le verrons bientôt. M. Justi conservera la gloire d'avoir édité le premier une grammaire scientifique et très riche de faits de la langue kurde. Nous allons essayer maintenant à l'aide de ces données presque surabondantes, de donner à nos lecteurs une idée de la langue, en faisant ressortir les faits les plus importants.

M. Justi a traité longuement la phonétique kurde. Les voyelles ont une prononciation peu fixe, ce que l'on doit attribuer au fait que le Kurde na jamais été écrit; au reste le même phénomène se présente dans d'autres dialectes. L'*a* est souvent conservé, cependant son domaine a été fréquemment envahi par *e* et *e̱*; on trouve *tambur* et *tembur*, guitare;

sad et *sed* cent, *barf* et *berf* neige, même dans des textes dus aux communications d'un même personnage. Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'*o* ait pris parfois la place de l'*a* (§ 10 E); d'autres fois un *u* primitif est aminci en *a* (§ 1 H). Pour *â* on trouve aussi bien *ê* (§ 5 B) que *ô* (§ 10 F). — Les *i* ont souffert moins d'altérations; au reste les Kurdes ne respectent pas beaucoup les quantités surtout lorsqu'il s'agit de mots étrangers. Il ne faut donc pas s'étonner si par exemple l'*Idafet* se prononce à la fois *i*, *e* et *a*.

I et *î* se confondent souvent aussi avec *u* et *ü* (§§ 8 E, 9 C), remarque qui s'étend aussi à d'autres dialectes. Souvent l'*i* n'est qu'une voyelle parasite destinée à faciliter la prononciation (§ 8 I K). *O* et *u* permutent aussi entre eux, comme dans d'autres dialectes. Un fait important et curieux c'est que les voyelles *ê*, *ô* servent en grande partie a rendre l'*i* et l'*u* *majhûl* des grammairiens et des lexicographes néo-persans, c'est-à-dire les diphthongues *ê* et *ô* provenant d'*ai* ou d'*au* primitifs (§§ 6, 11). Le néo-persan d'aujourd'hui ne distingue plus ces diphthongues d'*i* et d'*u*; mais au moyen-âge il en était autrement. Pour les étymologues cette distinction est d'une grande valeur, quoique les remarques de Rückert à ce sujet n'aient guère été prises en considération jusqu'aujourd'hui. Le Kurde connaît lui aussi, les diphthongues *ai*, *au*, *ei*, mais elles sont d'ordinaire d'origine récente et dans les mots iraniens elles remplacent le plus souvent une consonne perdue; rarement elles sont primitives comme dans *speida* aurore (p. 39), que d'autres textes écrivent *spêda*.

Quant aux consonnes, le Kurde reste en général dans les limites du système phonétique néopersan; *h'* et *q* seuls me paraissent avoir été adoptés, le premier pour rendre les mots arabes, le second pour les mots arabes et turcs; mais une fois admises, l'usage de ces consonnes s'est étendu à des mots purement iraniens. Les seules consonnes particulières au Kurde sont les palatales que Justi rend par *k'* et *j'*, la première venant de *k* et *χ*, la dernière de *g* (§§ 25-26).

Les consonnes propres à l'arabe n'ont pas été admises en Kurde, sauf les deux exceptions signalées plus haut. Là où elles se trouvent remplacées par des consonnes iraniennes; c'est ainsi que *h'* répond à l'arabe ح et ق (§ 17 E. G), t

exprime en même temps ث et ط (§ 33 B. F) : *d* est pour l'arabe ذ, ظ, ض (§ 34 C. E, G) ; *s* remplace ص , quelquefois aussi ث (§ 36 G. F) *z*, remplace parfois l'arabe ذ, ض, ظ et ص (§ 37 G. H. I. K. L) ; *r* remplace aussi ع et غ (§ 38 D) ; le ع purement sémitique tombe (§§ F. G). Les consonnes Kurdes ne s'astreignent pas toujours aux mêmes lois comme celles du néopersan. Les lois propres aux spirantes avaient déjà été traitées par Justi dans son *Abhandlung über die kurdischen Spiranten* (Marburg, 1873). Le Kurde reste dans ses habitudes lorsqu'il étend parfois aux mots étrangers des lois phonétiques iraniennes, par exemple lorsque devant *t* il transforme ق en *h* (§ 17 E).

Voici quelques déviations remarquables de la phonétique Kurde.

Le Kurde a souvent l'esprit rude là où le néopersan a l'esprit doux, par exemple *hasp*, cheval pour *asp*, *henâr*, grenade pour *anâr*, même dans les mots étrangers comme *hém'a* pour l'ar. *ammá* (§ 18 L), d'un autre côté l'aspiration devient souvent plus faible que dans le néopersan : c'est ainsi que le خو initial se rend encore souvent en Kurde par *χoa* : *χoást*, il souhaita, *χoár*, il mangea (§ 23 B), tandis que dans le néopersan l'*o* était devenu muet dès le temps de Firdosi. Le ž initial et médial qui en Kurde répond fréquemment au *z* néopersan parait plus primitif que ce dernier : en effet en Pârsi on écrit également *rož*, *ež*. La forme kurde *žin*, femme, peut également se justifier. Mais c'est dans les labiales qu'on trouve les particularités les plus remarquables : *f* initial est remplacé en Kurde par *h*, et peut même tomber entièrement (§ 18 H) ; en ce point le Kurde se rapproche de l'arménien. Il n'arrive pas rarement non plus que *b* devienne *m* et réciproquement (§ 41 B. 42 E. Cs). Ces deux phénomènes rendent parfois les mots Kurdes méconnaissables. Les sons kurdes s'éloignent du néopersan en bien d'autres cas encore. Les affaiblissements et les contractions sont fréquentes : *ciâ* par exemple montagne, est pour le néopersan *cakâd* ; ce qui ne doit pas étonner dans une langue aussi récente. Il en est autrement pour les cas nom-

breux où les sons se trouvent renforcés : c'est ainsi que χ remplace non-seulement *k*, mais aussi *g* (§ 20 D. F), puis *h* et γ (§ 23 B^a^. E), de même č remplace ǰ (§ 28 B), š remplace ž (§ 31 C), s est mis pour z (§ 36 E), *p* pour *b* (§ 40 B) — un phénomène intéressant c'est celui de *t* remplaçant č (cf § 33 C et Justi, Spiranten p. 23).

Parmi les lois phonétiques nous signalons particulièrement les remarques sur l'accent (§ 54). Nous passons la formation des radicaux (§ 55-60) pour arriver à la flexion (§ 65 et suiv.). Le Kurde a conservé l'état ancien en employant la terminaison plurielle *ân* aussi bien pour les êtres inanimés que pour les êtres animés : on dit aussi bien *kévrân*, pierres, *istiriyân*, épines, que *düšmenân*, les ennemis et *merúân*, les hommes. Une seconde terminaison du pluriel *te* (1) qu'on trouve aussi dans l'Ossète, semble être un démonstratif postposé; ce qui explique comme quoi on le trouve après *ân* comme dans *kelé̌s-ân-e-te*, les brigands. On trouve aussi en Kurde la terminaison néopersane *hâ*, mais dégradée en *a* (dans le dialecte de Zaza en *i*); elle se joint au noms d'êtres animés et inanimés, comme *kur-â*, les fils, *berâ'-i*, les frères.

Un pluriel tout à fait particulier, c'est celui qu'on trouve dans le dialecte de Sihna et qui se forme par —*gel* : *ôdemî-gel*, les hommes, *dušmen-gel*, les ennemis. Cet affixe —*gel* est sans aucune doute identique avec la préposition *gel*, avec, dont il faut aussi dériver l'adjectif *ghelek*, beaucoup. Pour les terminaisons casuelles, le Kurde se trouve en général au même degré que le néopersan : les cas sont indiqués généralement par des prépositions placées devant le mot; cependant il a conservé un datif-accusatif en *a*, qui, à cause de la mobilité de la prononciation peut devenir *e* ou *i* ou tomber tout à fait. Justi tient cet *a* pour un reste de l'instrumental qu'on rencontre aussi dans le Baloutchi. En voici des exemples : *we sá'ate* ou *we sá'ati*, à ce moment, *havîne*, en été, *em čûnin zozâna*, nous allions vers le séjour d'été. Souvent l'accusatif n'a pas de terminaison particulière. On peut aussi former l'accusatif-datif en *râ* comme dans le néo-

(1) Cf. Friedr. Müller Sitzungsberichte der philosophisch - historischen Classe der Kaiserlichen etc. zu Wien. 36 Band p. 11.

persan. Lorsque le mot terminé en *râ* est précédé de *že*, il a le sens de l'ablatif : *žgurra*, du loup (vom wolfe). Le même suffixe *râ* augmenté de *nî* donne au mot le sens du locatif (p. 127). Le génitif est exprimé comme en persan par l'idafet, qui est rendu par les voyelles *i*, *e*, *a*. La répétition de l'idafet uni au mot régi est une corruption. L'idafet peut être omis ; il peut s'ajouter au mot régi alors qu'il n'apparaît pas dans le mot principal (p. 129). Une formation primitive et intéressante c'est celle du génitif par le possessif *ia* (p. 130). Ce qui est plus remarquable c'est que le génitif Syriaque par *dᵉ* a pénétré dans le Kurde (ibid.). L'ablatif est formé par la préposition *že* placée devant le mot qui peut recevoir aussi le suffixe *râ*; le suffixe *ve* n'est pas rare non plus dans ce cas ; la signification de *ve* est d'autant plus obscure qu'elle s'emploie aussi dans le sens du locatif. Souvent aussi on trouve le suffixe turc *da* pour exprimer le locatif : *sebéda*, le matin, *šévi-de* pendant une nuit ; de même avec des prépositions *be sebéda*, demain, *de čaida*, dans le fleuve. Voilà des faits qui montrent à l'évidence combien l'élément étranger a envahi le Kurde plus que le néopersan. Le vocatif se forme en plaçant devant le mot l'interjection *ai* ou (arab.) *yâ* ; souvent aussi le mot reçoit la terminaison *ô*, identique avec le persan *â*, employé de la même manière : *yâ gurgô*, o loup (p. 131). Justi croit pouvoir démontrer aussi l'existence d'un article *a*, placé à la fin des mots (p. 132). L'adjectif ne présente rien de remarquable, et est semblable à l'adjectif persan. Cependant le suffixe du comparatif *ter* peut se trouver aussi bien devant le mot : *spéiter*, plus blanc, mais aussi *ter mazén* ou *master*, plus grand (p. 114).

Les noms de nombre se rattachent aussi étroitement à ceux du néo-persan ; nous remarquons cependant que de 12 à 19 la dizaine peut précéder : 12 *daudú*, 13 *dausê*, mais aussi *duâṇzdéh*, *sêzdéh*, comme en persan (§ 64). Il en est autrement du pronom qui présente mainte particularité (§ 65 sq.). Les formes *ez*, je, *em*, nous, rappellent clairement les formes de l'ancien éranien ; une formation propre au Kurde c'est *merân*, nous, *be merân*, nous (acc.). Plus riche que le persan, le Kurde possède outre *ez* un cas oblique ou formatif, *me* ou, dans la forme persane, *min*, souvent combiné avec des prépositions. De même à côté d'*em* nous trouvons la forma-

tive *me*; forme dialectale *ma*. Le pronom de la 2de personne est au nominatif *tu* comme en persan, aux cas obliques *te* affaibli en *te;* forme dialectale *ta*. Une forme étrange c'est le nom. plur. *hùn* (prononcé diversement) que Justi veut ramener au radical *thwa*; le cas oblique est *we*. Le pronom de la troisième personne est *au*, (prononcé de différentes manières, cf. p. 189); c'est l'ancien éranien *ava;* le cas oblique est *éwi*, ordinairement *wi* ou *we*. Le nom. pl. est *we*, le cas oblique *wán*, *wâna*. Au datif tous ces pronoms peuvent recevoir la syllabe *rá*, tous forment le génitif par l'Idafet, qui s'attache au mot précédent; souvent aussi ils se présentent avec des prépositions ou la postposition turque *da* dans un sens locatif. Chose étrange, les autres pronoms éraniens manquent, et là où ils se présentent, ils y sont venus par le persan ou le turc.

Les seuls dialectes de Sihna et de Soleimania ajoutent le pronom suffixe au possessif : *kho m*, moi-même, *b-kho-m*, à moi même, etc., plur. *khomane*, nous mêmes, *khoï toï*, toi même, *kho-tane*, vous-mêmes, *kho-i*, lui-même, *kho-ïane*, eux mêmes, etc. (§ 70). Voyez un autre exemple p. 175. Le réfléchi qui sert aussi de possessif est *χo*, *kho*, le même qui en persan se présente sous la forme de *khad* (§ 69-71). Les démonstratifs présentent, comme le grec moderne et aussi les langues éraniennes antiques, la distinction entre « ce-ci » et « ce-là », l'indication de l'objet rapproché et de l'objet éloigné.

L'idée de « ce-ci » est rendu par *ev*, plus complet sous les formes *ava*, *avaya*, *évaya*, plus souvent encore raccourci en *va*, *ve*, *vi*; ces formes servent aussi pour le pluriel quoique la forme *vána* soit plus fréquente. Comme dans le dialecte de Sihna *em* remplace *ev* il est possible que, vu la permutation de *m* et *v* qui a lieu en Kurde, *ev* dérive du radical *ima*, lequel est conservé en persan dans des mots comme *imšal*, *imsâl*, *imrûz*. Un autre pronom c'est *ai* qui manque au persan (excepté dans ايدون ايدر ايرا) mais qui se présente en pârsi et plusieurs autres dialectes.

Le dialecte de Zaza remplace *ai* par *jei*. « Ce-là » est exprimé par *au*, *wi*, *we*, identique au pronom personnel de la troisième personne; celui-là se dit *ci*. Le pronom *hân* est un emprunt fait au persan, où il est *án* (§ 75).

Les pronoms interrogatif et relatif kurdes répondent à ceux du persan : *ki* ou *ke* = qui? *ci*, *ce* = quoi? — Pour le neutre on emploie aussi le composé *katišt* (quelle chose). Un développement propre au Kurde c'est *kîž*, lequel?, probablement une composition avec l'ancienne particule *ži* (cf. § 65-66). Dans le dialecte de Zaza et à Soleimania le pron. interr. masc. est *qâm*, *kâm*, en persan *kudâm*; à Soleimania le neutre est *cé* et *cû*, dans le langage de Zaza, *sa*, *se* (§ 72). De même qu'en persan, le radical du pronom interrogatif a remplacé celui du relatif (§ 73) qui se présente aujourd'hui sous la forme *ki*, *ke*, *ku*. Il n'est pas rare qu'outre le relatif, on trouve la syllabe *ke* ajoutée à l'antécédent; nous sommes ici de l'avis de Chodzko qui voit dans cette syllabe l'article indéfini construit comme en persan (cf. Ibrahim-Fleischer § 47, 2).

Parmi les pronoms indéfinis (§ 74) nous signalons quelques formes propres qui manquent en persan, comme *kêk*, *čík*, quiconque (c'est le radical de l'interrogatif augmenté de *yek*, une fois), *tištik* ou *tišk*, quelque chose, *gi*, *giš*, *gišk*, chacun, *din*, *ėdin*, l'autre, *kat*, rien et *tu*, irgend, lequel uni à la négation signifie aussi rien.

Aux pronoms se rattache un recueil abondant de particules d'une grande importance pour le linguiste tant à cause des formations propres au Kurde qu'à cause des fréquents emprunts faits aux langues voisines. Nous attirons surtout l'attention sur les prépositions dont plusieurs sont arabes et une néosyriaque.

Le verbe est bien la partie la plus difficile à traiter dans une grammaire kurde, mais il présente beaucoup de phénomènes propres et instructifs. En général le verbe kurde est analogue au verbe persan, mais il est beaucoup plus altéré que ce dernier.

Quant aux temps, le Kurde n'a conservé que le présent et l'impératif de l'ancien éranien ; du présent se forment par des préfixes différents temps. Le préfixe *de* répond au persan *hamê* et forme notre présent proprement dit; la syllabe *be* forme le futur. Les verba perfecta ne reçoivent pas ces augments (cf. § 80 init. p. 174). L'impératif qui perd toute terminaison à la seconde pers. du sing., reçoit aussi d'ordinaire le préfixe *be*. Les terminaisons du présent sing. répondent à

celles du persan (§ 82). La première pers. sing. a *m* devant lequel la voyelle *a* du radical devient ordinairement *i* ou *ü*; la seconde pers. a *î*, la troisième *e* après avoir perdu le *d* qu'elle a encore en persan.

Au pluriel, la troisième pers. a *in*, employé aussi pour la seconde et la première (cf. l'all. « *wir sind, sie sind*). » Il ne paraît pas du reste qu'il y ait uniformité sous ce rapport, il faut avoir égard aux différents dialectes. Les autres temps se rattachent comme en persan au partic. parfait passif. Le parfait participial s'est fort bien conservé en Kurde. Il se présente comme participe pur sans terminaisons personnelles (cf. p. 182), les personnes sont désignées par le pronom au cas oblique, ainsi *min dît*, littér. : a me visum est = j'ai vu, *te dît*, tu as vu, etc. La forme plus pleine *min ditîye, te ditîye* montre que le participe peut aussi recevoir la terminaison *e*, persan *est*, il est; *îye* est composé de la forme plus pleine du participe fondu avec l'auxiliaire. Un usage dialectal consiste à employer le prétérit avec les terminaisons du présent et le cas oblique du pronom; entre *az zanum*, je sais et *min zanum*, j'ai su, le pronom est la seule marque distinctive. Cette formation paraît moins primitive; dans tous les cas le parfait participial a conservé son caractère passif originaire. Il est vrai que dans un grand nombre de verbes, le pronom se présente aussi au nominatif (cf. p. 183), mais cela montre seulement que ce temps commence à disparaître. Du parfait participial se forme le plusque-parfait et le conditionnel (p. 186), le premier en ajoutant l'imparfait de *bun*, être; le dernier en plaçant *dê* après le pronom et l'ancien futur de *bun* : *az dê kenî-bâm*, j'aurais ri. Sur les vestiges d'un ancien subjonctif cf. p. 187 suiv.

Avec le § 84 Justi commence la liste des verbes kurdes. Il suit la méthode observée généralement en persan. Il cherche la finale du radical, après quoi l'on voit les changements subis au thême du présent et devant la terminaison du parfait. C'est de ces changements que dépend la forme des temps et des modes. Nous ne pouvons nous arrêter aux détails de cette énumération. La syntaxe (p. 246-256) est traitée assez brièvement; la raison en est que la construction du Kurde est très simple et sans art. Ces remarques ont cependant leur valeur et nous aimerions de conseiller à ceux

qui s'occupent de textes kurdes, d'en prendre connaissance.

Nous nous sommes efforcé de signaler parmi les riches données contenues dans cette grammaire les points essentiels ; celui qui l'étudiera à fond, y trouvera une foule d'autres enseignements. Par cette grammaire une branche importante de l'éranien nous est rendue accessible. M. Justi a fait naître en même temps le désir de voir traiter bientôt de même d'autres dialectes, entreprise dont ses connaissances étendues sur le terrain de la linguistique éranienne le rendent éminemment capable.

Iena, 25 janvier 1883.

Eugène Wilhelm.

CYRUS

D'APRÈS UNE NOUVELLE MÉTHODE HISTORIQUE.

En 1880, M. Halévy découvrait après M. Sayce, d'une d'une manière indépendante néanmoins, que Cyrus avait été dans le principe *roi de Susiane,* et non roi de Perse, comme on le croyait généralement. Cyrus originaire de Perse, mais d'une famille naturalisée à Suse depuis un siècle, se présentait sous un nouvel aspect ; le mystère de ses hautes destinées s'éclairait d'une lumière inattendue.

« Un fait demeuré jusqu'à présent très obscur, disait M. Ha-» lévy, reçoit un éclaircissement des plus satisfaisants. Cette » élévation subite du petit peuple perse, à peine connu » de nom jusqu'alors, au gouvernement du plus vaste em-» pire que le monde ait connu, n'était-elle pas une énigme » insoluble, une espèce de prodige inexplicable, proposé à » l'historien et au philosophe? Comment comprendre que la » fondation d'un empire asiatique où le génie grec person-» nifié par Alexandre a misérablement échoué, eût si bien » réussi deux cents ans auparavant à un roi d'une nation peu » nombreuse, à demi nomade, dépourvue de fanatisme reli-» gieux et ayant en face d'elle de vieux états militaires for-» tement organisés comme la Susiane, la Babylonie, la Mé-» die et l'Egypte? Grâce aux nouvelles informations, l'énigme » se résout d'une façon toute naturelle et le prodige fait » place à un ordre de faits des plus rationnels.

» Le fondateur du grand empire asiatique, loin d'être un » parvenu, appartient à une famille qui depuis plusieurs gé-» nérations gouvernait un des pays les plus illustres et les » plus puissants de l'Asie antérieure, la Susiane. En effet, la » Susiane rivalise d'antiquité avec les plus vieux empires du » monde. Déjà vers 2300 avant notre ère, les rois susiens » étaient assez puissants pour conquérir la Babylonie et pour » y fonder une dynastie qui dura plus de deux cents ans.

» Au temps de la migration térahide, le roi susien Codorla-
» gomor avait encore l'hégémonie de la Babylonie et de
» l'Assyrie et poussait ses incursions jusqu'aux portes de
» l'Egypte. Même pendant le développement le plus brillant
» des états du Tigre et de l'Euphrate, le royaume de Suse
» sut conserver une position indépendante et invulnérable.
» La Susiane n'a été sérieusement entamée que par les plus
» puissants des rois assyriens, Sennachérib et Assurbanipal ;
» mais même alors, elle ne cessa d'inspirer à ses vainqueurs
» une véritable terreur, de telle sorte qu'ils n'ont jamais osé
» lui enlever son indépendance ou la soumettre à un tribut
» annuel.

» On comprend maintenant qu'un état militaire de cette
» puissance, dirigé par un roi aussi belliqueux et aussi habile
» que Cyrus, ait pu, en profitant de l'affaissement momen-
» tané de ses voisins, les vaincre séparément, et, après s'être
» attaché les populations par une sage politique de restau-
» ration réunir leur domaine en un empire unique s'étendant
» depuis l'Hellespont jusqu'à l'Inde (1). »

Cette page nous inspira une réflexion. Nous nous sommes dit fort modestement :

« L'auteur de la nouvelle hypothèse exagère l'importance
» du peuple susien. Il met en relief la puissance d'un prince
» élamite contemporain d'Abraham, il s'étend sur les em-
» barras que la Susiane causa depuis aux rois assyriens,
» tandis qu'il passe sous silence la conquête et la ruine
» d'Elam sous Assurbanipal. Cependant il importe de con-
» sidérer avant tout l'état de la Susiane pendant le siècle
» qui précéda immédiatement Cyrus (2). »

La même pensée semble avoir frappé M. Halévy, qui écrivait naguère dans le *Muséon* :

« La Susiane, même après la terrible invasion d'Assu-
» banipal, a conservé son indépendance intacte et n'a pas
» été annexée à l'Assyrie. Depuis le départ de l'envahisseur,
» ce pays, ruiné mais indomptable, n'a certainement pas

(1) *Revue des études juives*, N° 1, juillet-septembre 1880, pp. 15, 16.

(2) Nous nous exprimons ainsi dans notre étude sur *Le peuple et l'empire des Mèdes*, publiée au mois de février dernier, mais soumise au jugement de l'Académie royale de Belgique le 31 janvier 1882.

» tenté la cupidité de Nabopolassar qui avait avant tout à » se prémunir contre la puissance menaçante des Mèdes, et » lorsque Nabuchodonosor se sentit assuré de ce côté, il » préféra se jeter sur des pays riches et depuis longtemps » soumis à l'emp re assyrien. Aucun intérêt n'eût pu l'engager dans une longue guerre contre des montagnards pau- » vres, qui dans l'intervalle s'étaient réunis, braves et com- » pactes, sous le drapeau de rois capables venus de la Perse. » Tout porte donc à croire que la Susiane n'eut rien à dé- » mêler avec le nouvel empire babylonien. Du côté de la » Médie le danger était plus réel, surtout après que Phraor- » tès eut asservi les Perses, mais là encore la bravoure et » la pauvreté des habitants, d'une part, la proximité de la » Babylonie de l'autre, voilà des considérations qui ont dû » militer dans le conseil des rois mèdes en faveur de l'abs- » tention. N'oublions pas que les Susiens étaient les fidèles » alliés de Babylone contre la puissance assyrienne, leur en- » nemie commune. Les malheurs de la Susiane qui formaient » le pendant de l'asservissement de la Babylonie durent » cimenter encore plus solidement l'amitié entre les deux » pays ; et l'on veut que la Babylonie ait cherché à asservir » le seul peuple ami sur lequel elle pouvait compter en cas » de nécessité? Evidemment, ce n'est pas sérieux. J'ai à » peine besoin de dire que la présence du prophète Daniel à » Suse, la troisième année de Balthasar (Dan., VIII, 2), ne » prouve pas le moins du monde que cette capitale appar- » partenait au roi de Babylone, car Suse reçut une popula- » tion juive aussitôt après l'exil des dix tribus (Isaïe, XI, 11), » et les Juifs se déplaçaient facilement d'un pays à l'autre » sans éveiller l'attention (1). »

Nous nous disions encore en lisant ces lignes : *malgré de si beaux raisonnements, le roi de Susiane se rapetisse et sa figure pâlit. Tout ici est imagination et conjecture, si ce n'est la terrible invasion d'Assurbanipal et la ruine de Suse, événements très nuisibles à la nouvelle thèse*. Mais quelle ne fut pas notre surprise de voir au bas de la même page la note suivante de M. Halévy :

« Un texte de Nabonid, récemment découvert par M. Pin-

(1) *Muséon*, t. II, n° 2, pp. 252, 253.

» ches, montre que Cyrus était néanmoins vassal d'Astyage, » mais très méprisé de lui, ce qui confirme de nouveau le » rapport d'Hérodote relatif au profond mépris avec lequel » les Mèdes regardaient même les plus nobles parmi les » Perses. Le texte auquel je fais allusion appelle Cyrus » *aradsu çahri, le petit serviteur* d'Astyage (1). »

Remarquez en passant que l'épithète si méprisante, *son petit serviteur*, est dans la bouche de Nabonide, roi de Babylone, de telle sorte que Cyrus était méprisé des Babyloniens non moins que des Mèdes.

La note de M. Halévy devient plus significative quand on songe à ce qu'il a dit trois pages plus haut, en s'autorisant du même passage d'Hérodote :

« Les Perses, depuis leur soumission à Phraortès, étaient » si méprisés par les Mèdes, que les hommes les plus nobles » parmi eux étaient considérés comme bien inférieurs à des » Mèdes de médiocre condition (Hérod., I, 107). *Ceci prouve* » *clairement que la Perse avait perdu la dernière ombre* » *d'indépendance et formait une simple annexe de la Mé-* » *die* (2). »

Puisque M. Halévy applique également le témoignage d'Hérodote au roi d'Ansan, qui est pour lui le roi de Susiane, nous formulerons en son nom la conclusion suivante : *Ceci prouve clairement que le pays d'Ansan ne jouissait pas d'une ombre d'indépendance et qu'il formait une simple annexe de la Médie.* Le grand roi de Susiane s'évanouit, et l'énigme de l'histoire de Cyrus n'a pas été résolue par M. Halévy. Si nous faisions de l'histoire *a priori*, nous tournerions contre le Cyrus de ce dernier, ce qu'il dit du Cyrus traditionnel : *Un tel roitelet n'aurait pas eu assez de prestige pour fomenter une sédition dans les armées d'Astyage, ni assez de puissance pour mettre à pillage la capitale de la Médie* (3).

Mais la vraie histoire déteste l'argument *a priori*. Elle accepte les faits dûment attestés, sauf à les expliquer ensuite, s'il y a moyen. Les Lydiens, les Grecs, les Hébreux,

(1) *Ibid.*, p. 253.
(2) *Ibid.*, p. 249.
(3) *Muséon*, t. II, nº 1, p. 47.

avaient été frappés du prodigieux développement de la puissance persane, et leur déposition unanime avait toujours obtenu l'assentiment des esprits droits. Enfin les Babyloniens parlent à leur tour et leur témoignage est conforme aux précédents. Bien plus, la dernière inscription mise au jour, inscription antérieure à la prise de Babylone par Cyrus, insiste sur les humbles commencements de ce prince et sur la merveille de ses premiers exploits. Au commencement de son règne, le roi de Babylone Nabonide, l'auteur de l'inscription, eut un songe. Ses dieux lui ordonnèrent d'aller relever un de leurs temples qui tombait en ruines, à Harran, dans la Mésopotamie septentrionale. Nabonide leur objecta avec beaucoup de respect que la chose était impossible, parce que les hommes de Manda, sujets d'Astyage, tenaient la ville en leur pouvoir. Mais le ciel eut bientôt levé l'obstacle. *Un faible serviteur d'Astyage, Cyrus roi d'Anzan, marcha contre lui à la tête de sa petite troupe, dispersa la vaste armée de Manda et s'empara d'Astyage* (1).

L'histoire traditionnelle de Cyrus est plus explicable qu'on ne le prétend.

La race perse était neuve, vigoureuse et avide des biens dont elle avait été frustrée jusque-là (2). Elle était en outre commandée par un prince formé à l'école des Mèdes, et doué de qualités si extraordinaires que Xénophon l'éleva jusqu'à l'idéal du souverain accompli. Enfin Cyrus bénéficia de circonstances exceptionnelles. Une faction le fit monter sur le trône d'Astyage en Médie (3), et les Babyloniens, mécontents de Nabonide, lui opposèrent une faible résistance (4). Les obstacles s'aplanirent devant Cyrus, et rien ne paraît plus vrai, surtout depuis les dernières découvertes, que le tableau célèbre qu'une plume biblique a tracé du rapide épanouissement de la monarchie persane sous ce prince (5).

A cet ordre de faits si rationnel, on veut substituer

(1) Voir Pinches, dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique, séance du 7 novembre 1882.

(2) Hérodote, I, 71.

(3) Hérodote. I, 127, et la tablette du siége de Babylone, recto, col. II, lignes 1-4.

(4) La même tablette, verso, col. 1, lignes 12-14, rapporte qu'après un combat livré dans les environs, Cyrus entra à Babylone sans résistance.

(5) Isaïe, XLV, 1-3.

une vraie énigme. Car si l'empire fondé par Cyrus a été un empire susien à l'origine, il vint un temps où les Perses s'y substituèrent aux Susiens dans l'hégémonie. Comment s'expliquer, en effet, que les Grecs aient servi, combattu, et finalement renversé et conquis un empire susien, croyant toujours avoir affaire à un empire persan? M. Halévy admet du reste cette transformation (1). Mais alors comment s'expliquer que les Juifs qui demeuraient en grand nombre à Babylone, à Suse, en Médie, et qui de Palestine entretenaient des relations suivies avec leurs puissants maîtres, ne se soient pas aperçus de ce passage d'une domination susienne à une domination persane? Comment s'expliquer le fait même que dans l'empire susien fondé par Cyrus, les Perses, ce peuple insignifiant dont on nous parle, aient supplanté les Susiens, recueillant tous les honneurs et tous les profits du commandement, allant jusqu'à soumettre les Susiens à l'impôt (2) ?

Les procédés scientifiques à l'usage de M. Halévy sont variables et inconséquents comme leurs résultats. Chaque fois qu'ils sont mis en œuvre dans la question de Cyrus, Cyrus devient roi de Susiane d'une façon différente.

Nos lecteurs savent que la thèse paradoxale de MM. Halévy et Sayce se fonde sur le titre de *roi d'Ansan* que Cyrus et ses ancêtres portent dans des documents babyloniens mis au jour en ces derniers temps. Dans le travail publié en 1880, le premier raisonnait ainsi :

« Le fait le plus ignoré qui nous est révélé par les inscrip-
» tions, c'est que Cyrus et ses aïeux jusqu'à Teïspès inclu-
» sivement étaient non des rois perses, comme on l'a cru
» jusqu'ici, mais des rois susiens. *Aucun doute n'est possi-*
» *ble là-dessus* : le pays écrit en cunéiforme *An-za-an* est
» le royaume qui avait Suse pour capitale et qui portait le
» nom d'Élam chez les Sémites. Dans leurs propres proto-
» coles, les rois susiens désignent leur royaume par l'expres-
» sion *anzân-susunqa*, appellation parallèle à la désignation
» hiératique assyrienne *an-du-an* ou *an-za-an u su-zin-ki*
» qu'on rencontre dans les textes astrologiques (3). »

(1) *Revue des études juives*, n° 1, juillet-octobre 1880, p. 15, note 1.
(2) Hérodote, III, 91.
(3) *Revue des études juives*, *ibid.*, pp. 14 et 15.

A cet argument *unique*, M. Babelon opposa la considération suivante :

« Dans nos deux inscriptions babyloniennes relatives à » Cyrus, le nom d'Ansan s'écrit toujours *An-sa-an* par un » *schin;* M. Halévy n'est donc point autorisé à le transcrire » par *An-za-an*. S'il l'a fait, c'est afin d'opérer plus commo- » dément le rapprochement de ce mot avec l'expression *An-* » *za-an* des inscriptions susiennes. Or, *An-sa-an* et *An-za-* » *an* sont deux mots complètement différents, et leur iden- » tification, bien qu'elle ait été proposée déjà par M. Sayce(1), » n'est pas suffisamment établie. »

M. Halévy répondit :

« Dans mon mémoire, j'avais transcrit ce nom par inad- » vertance *An-za-an* et ce *lapsus calami* m'a obligé à com- » parer la forme susienne *An-za-an* et l'hiératique assyrien » *An-du-an* (prononciation populaire : *Ach-cha-an*), qui dé- » signe une partie de la Susiane. Plus tard, je me suis » aperçu de ma méprise, car l'épellation correcte est *An-sa-* » *an* (avec *schin)* (2). »

Lapsus calami!... Fort bien. Mais l'esprit avait suivi la plume; c'était ainsi, et non autrement, qu'on avait découvert la nationalité susienne de Cyrus. Evidemment il fallait refaire la découverte. On la refit, et l'opération coûta peu. Reprenons la citation :

« *Plus tard*, (c'est-à-dire, *après que M. Babelon eut parlé*), » je me suis aperçu de ma méprise, car l'épellation correcte » est *An-sa-an* (avec *schin*). Or, cette épellation rétablie, » la lecture du nom devient on ne peut plus claire(3). Le fait » que la syllabe *sa* (= *cha)* est écrite indifféremment avec » l'un ou l'autre des deux signes homophones ayant cette » valeur syllabique, prouve, à ne plus en douter, que le » nom dont il s'agit doit se lire d'une manière phonétique (4), » c'est-à-dire que le nom dont il s'agit se termine par *sa-an*

(1) *Transactions of the Society of Biblical archaeology*, t. III, p. 475.

(2) *Annales de philosophie chrétienne, nouvelle série*. t. III (1881), pp. 572 et 573; *Muséon*, t. II, n° 1, pp. 47, 48. — M. Halévy transcrit le *schin* tantôt *s*, tantôt *ch*.

(3) M. Halévy y renoncera cependant bientôt.

(4) Il est inutile de rappeler cela aux assyriologues, qui n'en ont jamais douté.

» ou *san* (= *chan*). Or, comme de toutes les villes connues » de la Susiane, une seule affecte cette terminaison, savoir » la ville de Suse dont le nom assyrien et hébreu est Susan » (= Chou-chan), il devient vraisemblable qu'il ne faut pas » le chercher ailleurs. L'on peut considérer le signe initial » *an* soit comme l'idéogramme de la divinité éponyme, » ainsi que cela arrive souvent pour d'autres villes, et, dans » ce cas, le nom serait écrit au moyen d'un idéogramme » suivi d'un complément phonétique, soit comme un poly- » phone exprimant la valeur *su* (la valeur *sa* pour ce signe » est déjà indiqué dans les syllabaires), et alors le nom tout » entier serait écrit d'une façon purement phonétique. Quel- » que voie que l'on choisisse pour expliquer l'orthographe, » il me paraît certain que la résidence de Cyrus et de ses » aïeux n'était nulle part ailleurs qu'à Suse, capitale où » Darius et ses successeurs ont continué de résider jusqu'à » l'extinction de leur dynastie. *M. Babelon comprendra* » *maintenant combien il a tort quand il me reproche d'avoir* » *changé exprès An-sa-an en An-za-an, afin d'opérer plus* » *commodément le rapprochement de ce mot avec l'expres-* » *sion An-za-an des inscriptions susiennes. Au contraire,* » *la transcription inexacte m'a empêché de reconnaître* » *d'emblée la lecture du nom et obligé à me contenter de la* » *traduction approximative « roi de Susiane » au lieu de* » *traduire avec précision « roi de Suse.* »

Les mots soulignés signifient que M. Babelon a eu tort de forcer son adversaire à identifier *Ansan*, que M. Halévy va lire pendant quelque temps *Susan*, non plus avec *anzan*, premier terme, mais avec *susunqa*, deuxième terme de l'expression susienne *anzan susunqa*.

Donc, en 1881, M. Halévy fait Cyrus roi de Susiane pour une raison incompatible avec celle qu'il invoquait en 1880. Il maintint sa nouvelle identification jusqu'en avril 1883. A cette date, il avoua que la deuxième édition de sa découverte avait été le fruit d'une distraction, comme la première. Il a en effet glissé sans bruit au bas d'une page, dans la précédente livraison du *Muséon*, la petite note que voici : « *La lecture Chouchan* (au lieu de *Ansan*) *est exclue par cette raison que la forme hiératique assyrienne de Suse est*

Susin-ki. Cette circonstance m'a échappé plus haut (1). » L'aveu ne nous à point échappé, malgré l'art avec lequel il se dissimule. Mais certains esprits ne sont jamais arrêtés par une difficulté. Le premier *lapsus*, confessé d'une manière si ingénue, se trouve avoir devancé les progrès de l'assyriologie. M. Halévy revient en conséquence à sa première identification, et son affaire se raccommode à merveille. « Maintenant, dit-il, l'analogie de *An-za-an* et de *An-cha-an (An-sa-an)* est indubitable (2) ».

Mais M. Halévy joue de malheur. Il corrige une distraction par une erreur formelle. Le groupe de signes cunéiformes qu'il appelle hiératique et qu'il lit *Susinki* (d'autres lisent *Suedin*) (3), désigne non pas *Suse*, capitale du pays d'Elam, mais un pays distinct d'Elam. La preuve de notre assertion est fournie par un fragment géographique assyrien, dans lequel on lit :

Le sud est le pays d'Elam, le nord est le pays d'Akkad, l'est est le pays de Susinki (selon la lecture de M. Halévy) *et le pays de Gutî, l'ouest est le pays Martu* (Phénicie) (4).

Donc si *la lecture Chouchan*, au lieu de Ansan, *est exclue*, ce n'est point *par cette raison que la forme hiératique assyrienne de Suse serait Susinki*, mais par une autre raison que nous indiquerons en son lieu.

Cependant l'emploi de démonstrations si variables a son avantage. M. Sayce, qui, tout en réclamant à bon droit la priorité, s'autorise du suffrage de M. Halévy, parce qu'il a opéré de son côté la découverte de Cyrus roi de Susiane, *d'une manière indépendante*, M. Sayce peut compter trois fois le suffrage de son confrère en assyriologie. Trois fois en effet, M. Halévy a découvert la nationalité susienne de Cyrus, indépendamment de M. Sayce et, bien plus, indépendamment de lui-même. Il est plus juste de multiplier le suffrage de M. Halévy, que de s'attribuer celui de M. Oppert, sous le prétexte assez peu honnête que la vérité est le contre pied des assertions de ce dernier (5).

(1) Page 255.

(2) *Ibid.*

(3) Lecture de MM. Fried. Delitzsch et Pinches.

(4) Le texte a été publié par M. Pinches dans les *Proceedings* de la Société d'archéol. bibl., séance du 6 février 1882.

(5) La proposition est impliquée dans les raisonnements de M. Sayce (*Mu-*

Nous avons facilité le retour de M. Halévy à la première opinion *sortie de sa plume*, par une note établissant définitivement l'identité Ansan-Anzan, et publiée dans le *Muséon* en regard de l'article où M. Halévy s'évertue pour la seconde fois à défendre la thèse héroïque : *Ansan doit se lire Susan et n'est autre que Suse* (1). M. Halévy, dans un article suivant, a saisi la planche de salut que nous lui offrions sans nous en douter, et il a donné le change à ses lecteurs en nous maltraitant. Le stratagème est ingénieux.

En répondant aux reproches de M. Halévy, nous achèverons de faire connaître sa méthode historique.

« Cette vérité élémentaire (de l'identité *Ansan*=*Anzan*) » vue par MM. Rawlinson, Sayce et *moi*, dit M. Halévy, » dès la première découverte des textes babyloniens relatifs à Cyrus, est donnée par M. A. Delattre comme une » découverte nouvelle et personnelle à lui dans le dernier » numéro du *Muséon*, p, 53. C'est un peu trop tard (2). »

séon, t. I, nº 4, p. 555). « Veisdates (habitant de la Perse révolté contre » Darius) n'est point dit être Persan, mais un habitant de la Perse, et le texte » amardien (le texte de deuxième ordre dans les inscriptions de Darius), » *comme l'a montré Oppert*, dit expressément que ses adhérents étaient non » des Persans, mais des anciennes familles d'Anzan.

» *La leçon d'Oppert est d'autant plus remarquable qu'il l'a mal comprise* » *en supposant qu'Anzan était un nom commun signifiant les plaines de la* » *Perse.* » — M. Oppert est justifié par le texte perse, bien conservé en cet endroit et ne portant aucune trace du nom propre Anzan.

(1) Pages 247-260. M. Halévy revient sur des considérations déjà présentées dans les *Annales de philosophie chrétienne*.

(2) Voici notre note :

« Nous lisons avec étonnement dans l'*Academy* du 16 décembre dernier ces » mots de M. H. Sayce :

« *Cyrus se donne à lui-même et donne à ses prédécesseurs le titre de roi* » *d'Elam.*

» Si cette assertion pouvait encore se soutenir il y a deux mois avec quel- » que apparence de raison, il nous semble qu'elle est désormais réfutée par » le témoignage formel des inscriptions assyriennes. On sait que Cyrus est » désigné et qu'il se désigne lui-même, dans des documents babyloniens » connus depuis plusieurs années, comme roi d'*Ansan*, et que le pays d'An » san étant supposé identique avec l'Elam ou Susiane, MM. Halévy et Sayce » ont fait de Cyrus un roi Susien au lieu d'un monarque persan. Mais il faut » tenir compte aujourd'hui d'une donnée nouvelle qui décide la question dans » un sens différent. Nabonide, roi de Babylone, dans une inscription dont le » passage le plus important a été publié par M. Pinches le 7 novembre der-

Nous réduirons d'abord à néant l'imputation de plagiat en alléguant un témoignage indéniable. Dans notre étude sur les *Mèdes*, écrite avant février 1882 et publiée au commencement de février de l'année courante, nous nous sommes exprimé en ces termes sur le sujet d'*Ansan* = *Anzan* :

« Le pays d'Ansan est joint au pays d'Elam dans les in-
» scriptions assyriennes de telle sorte qu'Ansan paraît être
» Elam. *Ansan* ou *Assan* (1) y est expliqué par *Elamtu*
» (Elam), mais le sens précis de l'explication est en lui-
» même incertain. Toutefois comme *Elamtu* dans les inscrip-
» tions historiques des rois d'Assyrie, où il se rencontre si
» souvent, n'est jamais remplacé par *Ansan*, il est peu pro-
» bable qu'Elamtu et Ansan soient équivalents. Ansan est
» donc plutôt une partie de l'Elam que l'Elam tout entier.
» *Telle est l'opinion de sir H. Rawlinson et de M. Sayce* (2).
» Nous pensons *avec les mêmes auteurs* que le pays d'Ansan
» est identique au pays d'Anzan mentionné parmi les alliés
» d'Elam et comme distinct de ce pays en quelque manière,
» dans les mêmes inscriptions. L'emploi indifférent des sif-
» flantes *z* et *s* (ש) dans les diverses transcriptions d'un nom
» étranger à l'Assyrie ne s'oppose pas à l'identification ; car
» nous trouvons le nom d'un roi d'Illibi écrit tour à tour
» *Ispabara* et *Izpabara* dans les textes assyriens (3). »

» nier, dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie biblique de Londres,
» nomme Cyrus *roi d'Anzan*. Ce qui fait d'*Ansan* et d'*Anzan* un seul et
» même pays. Or le pays d'Anzan est formellement distingué du pays d'Elam,
» ou de la Susiane, dans les documents de Sennacherib. Ce prince raconte en
» deux endroits (*Cylindre de Taylor*, col. V, lignes 31-39, *Memorial tablet*,
» lignes 44-46) que *le roi d'Elamti (Elam) réunit dans une grande ligue les*
» *pays de Parsuas*, d'*Anzan, de Pasiru, toute la Chaldée et tous les gens*
» *d'Arumu*. Si après cela l'Anzan ou l'Ansan, car c'est tout un, n'est pas
» distinct de l'Elam, quel renseignement est-il permis de puiser dans les
» inscriptions assyriennes? — Le sens que nous donnons aux textes très clairs
» de Sennacherib est indiscutable, et c'est celui que tous ont assigné à ces
» passages. »

(1) Dans notre mémoire nous écrivons Ans*h*an et As*h*s*h*an, pour mieux exprimer l'articulation ש. Ici nous employons le mode de transcription des auteurs cités pour éviter la confusion.

(2) Nous parlions ainsi d'après le premier travail de M. Sayce. Voir *Transadsions of the Soc. of Biblical Archæology*, t. III, pp. 467, 468.

(3) Page 44. — Nous aurions pu ajouter que cette fluctuation dans l'expression graphique des sifflantes se remarque souvent dans les mots assyriens.

Le sens de la note incriminée est donc évident. Elle voulait dire :

L'*identification* Ansan-Anzan, *quoique très probable, ne s'imposait point jusqu'aujourd'hui. Mais il en est autrement depuis la publication du texte où Nabonide donne à Cyrus le titre de roi d'Anzan. Si la transcription de M. Pinches est correcte, ce dont il n'y a pas lieu de douter, l'identité Ansan-Anzan est chose acquise.*

L'incartade de M. Halévy mérite une qualification sévère, mais nous tenons compte d'une situation pénible.

Notre contradicteur se flatte quand il se met sur la même ligne que MM. Rawlinson et Sayce en ce qui concerne l'identification d'Ansan avec Anzan. M. Halévy a fait sa traduction du cylindre de Cyrus sur la transcription en caractères latins et la version interlinéaire de sir H. Rawlinson (1). Or, le travail du savant anglais, publié en janvier 1880, dans le Journal asiatique de Londres, est précédé d'une préface où il rapporte que l'identification Ansan-Anzan a été proposée par M. Sayce dès 1874. De plus si notre censeur a toujours si bien vu *cette vérité élémentaire*, pourquoi s'en est-il excusé sur un *lapsus calami?* Pourquoi y a-t-il substitué l'identité *Ansan-Susan* dont il reconnaît maintenant l'impossibilité? Evidemment M. Halévy se fourvoie de plus en plus. Il s'est engagé dans un labyrinthe de contradictions à la suite de son immortel *lapsus calami.*

Il dit également que *nous pouvions nous dispenser de*

(1) Voir le mémoire de M. Halévy dans la *Revue des études juives*, juillet-septembre, 1880, p. 9. — Quand même M. Halévy ne nous l'apprendrait pas, on s'apercevrait qu'il a travaillé sur la transcription de sir H. Rawlinson. A la ligne 13, sir H. Rawlinson a lu *mat qutí gimir ummanis sa...* au lieu de : *mat qutí, gimir umman Manda...* qu'offrent l'original et le texte publié à la fin de 1880 par MM. Rawlinson et Pinches. Nous signalons en passant cette rectification importante, dont nous avons profité le premier dans nos *Mèdes*, pp. 195, 196. D'après la vraie leçon, Cyrus divise les peuples qui lui obéissent en trois groupes, les *Qutí*, les hommes de *Manda*, les hommes *tsalmat qaqqadi*. Les Qutí étaient les peuples de l'Arménie (voir *ibid.*, p. 101); les peuples de *tsalmat qaqqadi* étaient les anciens sujets de Ninive et de Babylone; les hommes de *Manda* étaient les sujets des rois Mèdes. Nabonide, dans un texte récemment publié par M. Pinches, donne à Astyage le titre de *roi des hommes de Manda.* Il n'y a rien de tout cela dans la traduction de M. Halévy.

rappeler aux assyriologues le passage des inscriptions de Sennachérib rapportant que l'armée du roi de Susiane, son adversaire se composait de gens de Parsuas. d'Anzan, de Pasiru, d'Illibi, de Chaldée et d'Aram.

Mais ici encore, M. Halévy paie d'audace. Jamais ne effet M. Sayce et lui n'ont cité ce passage, bien qu'il ait été signalé par nous dans la *Revue critique internationale* en avril 1881, et ici même par le savant directeur du *Muséon* en avril 1882, dans un article qui a été lu par M. Sayce, puisqu'il a essayé de le réfuter. Du reste l'attention de M. Sayce a été nécessairement attirée sur cet endroit lorsqu'il surveilla l'impression de l'*History of Sennacherib* de G. Smith. La répugnance de M. Halévy pour le même texte est encore plus évidente : il nous dispense impérieusement de rappeler un témoignage qui supprime la découverte imaginaire à laquelle il a attaché son nom sans la moindre nécessité. MM. Halévy et Sayce ont toujours parlé de l'Anzan des monuments susiens à l'exclusion de l'Anzan de Sennachérib, tandis que nous n'avons jamais reconnu que le dernier. L'Anzan des textes susiens est trop problématique. Si M. Sayce en a fait un nom propre de pays, MM. Oppert (1) et Fried. Delitzsch (2) en ont fait un nom commun. Une exégèse si incertaine est de nulle utilité pour l'histoire.

Voici quelle a été notre attitude en face de la prétendue découverte. Appuyé sur l'*Anzan* des documents assyriens, nous avons dit : Si *Ansan* est identique à *Anzan*, *Ansan* n'est pas l'*Elam*. Car d'après les monuments assyriens *Anzan* est distinct d'Elam. On verra bientôt si nous avons eu raison.

Quant à sir H. Rawlinson, que M. Halévy a mis mal à propos en cause, il a simplement accepté l'identification d'Ansan et de l'Anzan susien, proposée par M. Sayce. Il avait perdu de vue l'Anzan des textes assyriens, et l'oubli est assurément pardonnable, le nom d'Anzan ayant acquis de l'importance à partir seulement de la découverte des monuments relatifs à Cyrus (1).

(1) *Records of the Past*, t. VIII, pp, 81-84.

(2) *Wo lag das Paradies*, p. 326.

(1) Sir H. Rawlinson dit en terminant la préface de sa version du Cylindre

Nous n'avons guère insisté antérieurement sur l'omission de témoignages aussi importants que ceux de Sennachérib dans la question de Cyrus. Le passage justificatif cité plus haut (p. 452) le prouve. Mais puisqu'on nous y a forcé, nous avons dégagé les positions.

Dans les textes de Sennachérib « Anzan, dit M. Halévy, » désigne naturellement l'Elam dans le sens large du mot, » c'est-à-dire la Susiane tout entière, attendu que les troupes » susiennes proprement dites ne peuvent pas manquer dans » l'énumération. L'assertion contraire de M. Delattre vient » de ce qu'il croit qu'il s'agit d'une *ligue de divers pays* » avec le roi de Susiane; c'est une appréciation gratuite qui » n'a rien pour elle dans le contexte du récit. »

Nouveau *lapsus calami*, ou nouvelle *inadvertance*! Cette fois, la *signification des mots* et *le contexte* ont *échappé* à M. Halévy.

D'après les annales de Sennachérib (1), le roi d'Elam convoque d'abord ses forces; il appelle ensuite à lui les contingents d'autres pays longuement énumérés. Ecoutons les assyriologues que l'on prend à témoins contre nous.

M. Ménant : « (Le roi d'Elam) disposa ses armées et ses » forces, il augmenta sa puissance avec des chars, des in- » struments de guerre, des chevaux et des bêtes de somme. » Les tribus de Parsuas, de *Anzan*, de Pasir, d'Illipi, » d'Yas-il, de Lakapri, de Karzan, les villes de Dummuku, » de Sulaï, de Samut, du fils de Marduk-bal-adan, le pays » de Bit-Adin, de Bit-Amukan, de Bit-Sala..... la ville de » Lakhir, les tribus de Pukud, de Gambul, de Khalat, de » Rua, d'Ubul, de Malakh, de Rapik, de Kindar et de

de Cyrus (*Journal asiatique* de Londres, janvier, 1880) : « Since these notes » were in type, I have observed that Professor Sayce (*Journ. Bibl. Archæol.*, » vol. III, p. 475) has already proposed to identify W. X. Y. Z. (c'est à dire » *Assan* ou *Ansan*, W. X. Y. Z. remplaçant les caractères cunéiformes) of » the Assyrian Inscriptions with a certain *Anzana*, *which he claims to have* » *found in the inscriptions of Susa and Elymais*... I am bound to say that I » think Sayce's explanation very probable. »

Comme on le voit, sir H. Rawlinson, bien qu'il vienne avant M. Halévy, laisse tout le mérite de l'identification à M. Sayce.

(1) *Prisme de Taylor*, V, 31-39. — Le document intitulé *Memorial tablet*, lignes 44-46, offre une rédaction moins développée.

» Damun, *firent alliance avec lui* et se portèrent vers le
» pays des Akkads (1). »

Fox Talbot : « He (the Elamite) assembled his army in
» his camp. His chariots and waggons he collected. Horses
» and mares he harnessed to their yokes ; the nations Par-
» zush, *Anzan*, Pasiru, Illipi, and the men of Yashan,
» Lakabri, Karzun, Dummuku, Zulai, and the city of Sa-
» muna (who was the son of Merodach Baladan); and the
» cities Beth-Adini, Beth-Amukkan, Beth-Kutlan, Beth-
» Salatakki, Lakhiru, Bukudu, Gambuli, Kalatu, Ruhua,
» Ubuli, Malaku, Rapiku, Khindaru and Damunu, *a vast*
» *host of allies* he led along with him. They assembled
» themselves, and the road to Babylonia they took (2). »

G. Smith : « His army and camp he (the Elamite) gathe-
» red, and chariots and carriages he prepared, horses and
» mules he fastened to his yoke, Persia, *Anzan*, Pasiru,
» Ellipi, Yazan, Lakipri, Harzunu, Dummuqu, Sulai,
» Samuna, the son of Merodach-Baladan, Bit-adini, Bit-
» amukkan, Bit-tarlana, Bit-sahala, Larrak, Lahiru, Pe-
» kod, Gambuli, Halatu, Ruhua, Ubulu, Malahu, Rapiqu,
» Hindaru, and Damunu, *a great gathering* he gathered.
» With him, their might the road to Akkad took, and to
» Babylon coming...(3). »

Les troupes élamites ou susiennes ne figurent pas dans l'énumération parce qu'il en est fait mention auparavant. Il n'était pas même nécessaire d'en parler, tellement il est clair que le roi d'Elam a dû marcher avec ses propres troupes. Il s'agit évidemment d'une *ligue*, le Parsuas, nommé en premier lieu, l'Illibi, le Bit-Adini étant, *de l'avis de tous les assyriologues*, des pays complètement distincts de l'Elam. S'il ne s'agit pas d'*une ligue de divers pays*, et que l'Anzan, qui vient en second lieu, désigne l'*Elam dans le sens large du mot* (deux assertions de M. Halévy), le langage de Sennachérib devient aussi absurde que possible. C'est comme si on disait en parlant de Napoléon III et de la guerre franco-prussienne : *Napoléon III réunit son infanterie, sa*

(1) *Annales des rois d'Assyrie*, p. 222.
(2) *Records of the Past*, t. I, p. 47.
(3) *History of Sennacherib*, pp. 117, 118.

cavalerie et sa flotte. Il appela à lui les hommes de la Bourgogne, de la France entendue dans le sens large, de la Champagne, de l'Artois.

Dans le récit parallèle, Sennachérib s'exprime ainsi :

Traduction de M. Ménant : « Le roi d'Elam appela au-
» près de lui les pays de Parsua, d'*Anzan*, de Pasir, d'Il-
» lipi, tout le pays de *Chaldu*, toutes les tribus d'Aram, et
» il les réunit dans une grande alliance avec le roi de Ba-
» bylone (1). »

Traduction de G. Smith : «The king of Elam,— Persia,
» Anzan, Pasiru, Ellipu, the whole of Chaldea, and the
» Arameans all of them, a great gathering, gathered with
» him, and the king of Babylon (2). »

S'il ne s'agit pas ici *de pays divers*, la Chaldée devient une province d'Elam. Nous attirons l'attention des assyriologues sur cette nouvelle découverte de M. Halévy.

Du reste Sennachérib dit formellement deux fois que le roi d'Elam se mit à la tête d'une ligue, *qitru* ou *sahru*, dont le sens ordinaire, dit avec raison M. Schrader, est celui *d'alliance*, *Bündniss* (3). Le mot *gathering* employé par G. Smith après M. Norris, pour rendre *qitru* ou *sahru* dans les passages cités manque de précision. Il ne convient en aucune façon aux deux exemples suivants :

Traduction de M. Oppert : « Ispabara (prince d'Illibi, en
» querelle avec son frère que soutenait le roi d'Elam), on
» his side, implored me (Sargon) to maintain his cause,
» and to encourage him, at the same time bowing down, and
» humbling himself, and asking *my alliance* (*sahru*) (4). »

Traduction de G. Smith : « To his own power he (Gugu
» king of Lydia) trusted and hardened his heart. His forces
» to the *aid* (*sahru*) of Psammitichus king of Egypt, who
» had thrown off the yoke of my dominion, he sent (5). »

On pouvait se dispenser de rappeler ces passages aux assyriologues, mais il est évident qu'il fallait en rappeler la vraie signification à M. Halévy.

(1) *Annales des rois d'Assyrie*, p. 232.
(2) *History of Sennacherib*, pp. 127, 128.
(3) *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, 2e édition (1883), p. 561.
(4) *Records of the Past*, t. IX, p. 13.
(5) *Assyrian Discoveries*, 5e édition, p. 332.

On nous objectera que les documents cunéiformes à colonnes parallèles offrent *Ansan* ou *Assan* en regard d'*Elamtu*, Elam (1). Mais on y trouve aussi un groupe correspondant tantôt à *Elamtu* (2), tantôt à *Sumastu* (3) (ou *Subartu*), d'où on serait tenté de conclure *Elamtu=Sumastu*. Mais *Sumastu* est formellement distingué d'*Elamtu* dans un passage cité par M. Fréd. Delitzsch, et ainsi conçu :

« *Tamdîm tamdîm*, sumasta sumastu, *assura assura*, » élamâ élamû, *kassâ kassû*, *sutâ sutû*, *qutâ qutû*, *lullubâ* » *lullubû*, toutes ces nations et contrées se soulèveront pays » contre pays, peuple contre peuple, maison contre maison, » homme contre homme, frère contre frère; ils s'assujetti- » ront mutuellement, jusqu'au moment où l'homme d'Akkad » (*akkadû*) viendra et mettra tout à ses pieds (3). »

Dans l'énumération, l'homme de *Sumastu* ou *Subartu*, séparé de l'homme d'*Elam*, par l'homme d'Assur, se distingue nécessairement de l'Elamite. Il est du reste le correspondant assyrien du *Suedin* ou *Susinki* dont il a été parlé plus haut et qui n'est pas l'Elam. *Ansan* mis en regard d'*Elamtu* ne nous interdit donc point de distinguer les deux pays, si la distinction est exigée par des textes aussi clairs que ceux de Sennachérib (4).

On aura une idée tout à fait complète du genre de M. Halévy, si l'on se rappelle les principes qui le guident dans ses recherches historiques : « Les textes épigraphiques, sauf » quelques exagérations de langage ou des mensonges pré- » médités, relatent *des faits réels*, tandis que les historiens, » même les plus véridiques, étant pour la plupart posté- » rieurs aux événements qu'ils racontent, donnent tout au » plus *des faits probables* (5). »

Il nous semble qu'il faut aussi tenir compte des distractions et des erreurs machinales des graveurs : le burin du scribe assyrien pouvait s'égarer comme la plume d'un sa-

(1) *Collection Rawlinson*, t. II, pl. XLVII, l. 18, *c. d.*

(2) *Id.*, t. II, pl. L, l. 49, *c, d*; t. V, pl. XVI, l. 17, *a, b*.

(3) *Wo lag das Paradies*, p. 234.

(4) D'autres exemples prouvent que, dans les textes à colonnes parallèles. les mots en égard ne sont pas toujours en rapport d'identité. Ainsi (*Collection Rawlinson*, t. II, pl. XXX, l. 40, *c, d.* (Cf. Strassmaier, *Alphab. Verzeichniss*, nº 900) le mot *atamu*, orphelin, est en regard de *maru*, enfant, fils.

(5) *Muséon*, t. II, p. 247.

vant de notre siècle (1). M. Halévy est tout entier aux mensonges prémédités, parce qu'il veut que Darius ait menti sur sa généalogie en face du peuple perse, dont il était pourtant si bien connu. D'après lui encore, un historien actuel ne peut pas affirmer avec une entière certitude que Charles-Quint a existé, qu'il a été empereur d'Allemagne, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, qu'il a eu des démêlés avec un roi de France qui se nommait François I[er] : voulez-vous acquérir la certitude sur ces points, étudiez les inscriptions du seizième siècle. Il est vrai que M. Halévy est souvent infidèle à ses principes. S'il prétend qu'Hérodote s'est trompé en faisant de Cyrus un roi de Perse, il fait en revanche le plus grand cas des historiettes dont son livre est parsemé ; sans le secours ni d'inscriptions, ni d'histoire d'aucune sorte, et en dépit des inductions les plus légitimes, il raconte longuement, et avec une assurance incomparable l'histoire du pays d'Elam depuis Assurbanipal jusqu'à Cyrus (2). Cela promet pour l'avenir.

M. Halévy termine la note qu'il nous a consacrée par un défi :

« Les lecteurs du *Muséon* auraient su gré à M. Delattre,
» s'il leur avait dit quel était selon lui ce pays d'Anzan qui,
» d'une part, n'est pas la Perse, de l'autre, ne serait pas la
» Susiane. »

Notre réponse sera très simple :

Nous avons traité le sujet ailleurs (3), et il nous plaît assez de le reprendre ici. Mais, en attendant, que M. Halévy dise aux lecteurs du *Muséon* ce que c'est que le pays de Parsuas, de Kaldu (Chaldée) et d'Illipi, si nous avons affirmé sans raison, avec tous les assyriologues, que c'étaient *des pays divers*.

A. Delattre, S. J.

(1) Une inscription de Sennachérib affirme que ce prince s'empara dans le cours d'une expédition en Chaldée de 75 forteresses et de 420 petites villes ; une autre affirma qu'il s'empara de 89 forteresses et de 820 petites villes. Il faut qu'il y ait erreur d'un côté ou de l'autre. Voir G. Smith, *History of Sennacherib*, pp. 26, 27, 36, 37.

(2) Dans le passage cité, pp. 443 et 444.

(3) *Le peuple et l'empire des Mèdes*, pp. 43, 44.

LES

RAPPORTS DE LA PHILOSOPHIE D'AVICENNE

AVEC L'ISLAM

CONSIDÉRÉ COMME RELIGION RÉVÉLÉE ET SA DOCTRINE SUR LE DÉVELOPPEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE DE L'AME

INTRODUCTION.

Dans une étude précédente (1) nous avons donné une esquisse des vues métaphysiques d'Avicenne sur les rapports de l'Absolu ou de Dieu avec le monde et l'âme, et sur la réunion de cette dernière au corps. Ce système fondé sur la philosophie de Platon et d'Aristote mêlée aux doctrines Néo-Platoniciennes, a été adapté au système religieux de l'Islam et nous donne un essai d'explication de l'énigme de l'existence, en nous conduisant à la vraie connaissance de Dieu d'une manière théorique ou par spéculation ; mais l'auteur est pourtant bien éloigné de supposer puérilement que la vie humaine, ou, pour employer le terme technique d'Avicenne, le développement de l'âme, pendant sa migration terrestre, puisse atteindre son but exclusivement par la théorie ; il lui concède, il est vrai, une large place dans le système mais il lui subordonne la pratique. C'est le rapport établi entre la théorie et la pratique que nous essaierons d'expliquer aujourd'hui en suivant quelques traités jusqu'ici inconnus d'Avicenne. J'ai en effet à ma disposition, outre quelques copies faites sur les manuscrits de Leyde et du Brit : Muséum, une édition très élégante des neuf petites dissertations indi-

(1) V. *La philosophie d'Avicenne*, [*Ibn-Sina*], exposée d'après des documents inédits. *Muséon*, tome III, 389 ; IV, 506 ; 1882.

quées ci-dessous, édition (1) imprimée l'année passée 1298 H. dans l'officine de la feuille « al-Djewâib » à Constantinople.

Bien que j'en possède déjà cinq dans des copies des manuscrits de Londres et de Leyde, cette édition, malgré ses inexactitudes, m'a fourni un texte suffisamment sûr pour en rendre exactement le contenu. Tout le monde connaît les difficultés qui se rattachent au texte des écrits de Platon et d'Aristote ; mais l'état des nombreux traités d'Avicenne, dispersés entre diverses bibliothèques de l'Europe, pourrait bien être regardé comme pire encore pour l'éditeur ou le traducteur. Nous ne parlerons point de la difficulté que crée l'écriture arabe dans les cas nombreux, où l'on a omis les points diacritiques ; l'ignorance où étaient les copistes du contenu de ces écrits, a souvent été cause de bévues vraiment inimaginables, augmentées encore par de prétendues améliorations et des développements ajoutés à la marge du texte, dans le but, louable en soi, d'éclairer les passages qui leur ont paru obscurs. Ces explications introduites quelquefois dans le texte même par un copiste récent rendent la confusion plus complète encore et pourraient même causer bien des difficultés à l'appréciation de la pensée propre de l'auteur. Cet état des manuscrits d'Avicenne a déjà été signalé par un de ses commentateurs les plus renommés *Fakh-ed-Dîn Râzi* († 606 H.) qui, après avoir corrigé un passage bien inintelligible du traité mentionné « ·Oyoûn el-Hikmat » fait la remarque suivante bien fondée et plus ou moins applicable à tous les manuscrits contenant de la philosophie d'Avicenne : « L'origine de ces passages inintelligibles que l'on trouve quelquefois dans les écrits d'Avicenne, doit être pro-

(1) Ce livre intitulé « tis'u resâili fi-l-hikmat wal-thabi'ijât, » c'est-à-dire « Neuf traités sur la métaphysique et la philosophie de la nature » contient : 1° Une section de l'ouvrage « Oyouni-l-hikmat » sur la philosophie naturelle ; 2° Un traité sur les corps célestes ; 3° Sur les facultés et la perception de l'âme ; 4° Les définitions ; 5° La division des sciences humaines ; 6° Sur la notion de la prophétie et la confirmation de la faculté prophétique ; 7° La Newroûziah ou cadeau du nouvel an, contenant l'explication des lettres ajoutées au commencement de quelques Surates ; 8° Le pacte avec Dieu ; 9° Ebauche d'une éthique. Un *appendice* nous donne encore l'explication philosophique d'un mythe traduit du grec : « Salaman et Absal », et la vie d'Avicenne.

bablement cherchée dans ce fait que beaucoup de gens les lisent sans bien comprendre le contenu. Ajoutant à la marge leurs opinions et leurs explications, ils laissent après cela ces manuscrits à des copistes encore plus ignorants qui, regardant ces annotations comme appartenant au texte, n'hésitent pas à les y introduire. Des faits de ce genre me sont arrivés pour mes propres écrits; l'on y avait assimilé au texte des annotations marginales, et l'on s'est déjà adressé à moi pour me demander l'explication de passages, dont je n'avais jamais eu la moindre idée. De ces choses arrivent sans doute souvent à nos manuscrits d'Avicenne. »

Comme nous l'avons précédemment indiqué, Avicenne a comosé le grand ouvrage systématique as-Shefâ, dont nous possédons l'extrait « an-Nedjât, » imprimé comme appendice dans l'édition du Canon faite à Rome en 1593. Ayant l'intention d'analyser, plus tard, le contenu de ce grand ouvrage, nous ferons simplement remarquer pour le moment, que le but d'Avicenne dans cette vaste composition a été jugé de manières bien différentes. A-t-il voulu donner une traduction ou paraphrase pure et simple d'Aristote en Arabe, ou a-t-il eu l'intention d'initier ses contemporains à la philosophie péripatétique par une encyclopédie Aristotélique ne dépassant jamais les vues d'Aristote, ou enfin son but a-t-il été en adaptant la philosophie d'Aristote à la religion révélée de l'Islam de fonder une théologie spéculative? c'est ce que l'on se demande. Pour trancher toutes ces questions nous ne pourrions faire mieux que de citer l'auteur lui-même, parlant de son but dans la préface de la deuxième partie du *Shefâ* qui, contient en huit parties (« fonôun ») la philosophie de la nature (1) :

(1) S. Munk (v. *Mélanges de la phil. Juive et Ar.*, p. 356), nous donne une citation de la préface du Ir livre du Shefâ, qu'il doit à Ibn-Thofail, v. *Epistola Abi Jaafar Ibn-Tofail*, p. 19, Oxonii, 1700; selon cette citation, Avicenne déclare que le but du dit ouvrage n'est que de reproduire la philosophie d'Aristote et de suivre ses traces, mais que ses propres opinions se trouvent dans son traité « de la philosophie orientale. » N'ayant pas en mains ce Ir vol., il m'est impossible d'en vérifier le contenu. — Je dois à la complaisance de M. le Dr Rost le prêt du précieux IIe vol., appartenant à la bibl. de « India-Office » v. Cat. of Ar. Muscripts in the library of the India office by C. Loth, no 476.

« *Section première de la philosophie de la nature contenant « physica auscultatio »* (φυσικὴ ἀκρόασις) *en quatre chap.* »

« Après avoir fini avec l'aide de Dieu l'introduction nécessaire à cet ouvrage par un exposé succinct de la logique, nous continuerons notre tâche en donnant la philosophie de la nature, selon notre plan original et le terme final, où nous a conduit *notre spéculation*, tout en conservant la disposition du contenu, que nous trouvons dans les écrits de la philosophie péripatétique. Nous avons l'intention de traiter avec soin tout ce qui n'est pas généralement reconnu ou n'est point évident par lui-même, tout ce en quoi on pourrait voir plutôt une réfutation complète qu'une diversité des opinions ; mais au contraire de toucher légèrement toutes les questions assez claires par elles mêmes et dont la solution est à l'abri de toute contradiction ou diversité d'opinions. Nous ne sommes pas d'avis de perdre notre vie et notre temps à réfuter toute opinion quelconque ou, par une polémique stérile, de nous éloigner de notre but ; les théologiens spéculatifs nous servent à cet égard, d'exemple et d'avertissement. Car, lorsqu'ils rencontrent une question peu importante et d'une solution facile et claire, ils emploient toutes leurs forces a en faire des démonstrations dialectiques ; au contraire, ils glissent légèrement sur maint passage obscur et plein de difficultés. Nous choisirons une toute autre méthode et, comme notre but est de répandre la vérité, nous *omettrons* tout ce qui nous semble faux et erroné dans les écrits de ces philosophes. C'est précisément pour cette cause que nous nous sommes abstenu d'expliquer leurs livres et d'éclairer leurs doctrines n'étant pas sûr de n'y point trouver des discussions, que nous eussions été obligé de reproduire malgré leur fausseté ; car en ce cas il ne nous resterait d'autre parti que de nous charger de leur défense en imaginant des démonstrations, ou de nous mettre à les réfuter. Ce labeur nous a été heureusement épargné par les travaux d'écrivains, qui ont voué leurs forces à ce genre d'études, et commenté ces écrits. Ceux qui désirent connaître les doctrines de ces philosophes, pourront s'en instruire dans les nombreux commentaires et explications qui ont déjà paru et contiennent toutes les recherches scientifiques et les discussions dialectiques nécessaires et satisfaisantes. Mais le résultat de nos spéculations *pro-*

pres, élaborées durant notre courte vie, a été consigné en partie dans les écrits spéciaux que nous avons composés, en partie et, comme résumé total, dans notre grand ouvrage *Shefâ*. — Dieu est notre aide et notre soutien, et, nous confiant à lui, nous commencerons notre tâche. »

Nous verrons en étudiant ce document, qui pourrait en même temps servir d'exemple du style diffus et prolixe souvent reproché à Avicenne, que par ce grand ouvrage, le produit principal de son esprit systématique, il a voulu fonder une philosophie religieuse spéculative de l'Islam, en compulsant, il est vrai, les écrits Aristotéliques, mais nullement en les paraphrasant ni en les traduisant ; on doit pourtant reconnaître que l'auteur s'y est beaucoup plus attaché à la philosophie péripatéticienne que dans ces nombreux traités dédiés à divers patrons et protecteurs princiers, et dont une partie, comme nous l'avons vu précédemment, contient des opinions, dont la communication n'était destinée qu'à un cercle intime de lecteurs. Nous y trouvons, en partie, des vues tirées des doctrines Neo-Platoniciennes et dépassant de beaucoup celles de l'ancienne Académie, en partie, des tentatives très hasardées d'adapter cette philosophie au système religieux de l'Islam. A ce point de vue la position prise par Avicenne est assez curieuse ; cependant nous n'avons pas le droit de lui attribuer une conviction double, l'une philosophique et l'autre religieuse, ni de regarder ses petites dissertations comme sans valeur ou comme provoquées par des circonstances extérieures. Tandis qu'une partie de ces traités appartient à sa première jeunesse et ne contient que des ébauches d'études, tracées à la demande de ses amis, une autre partie ne manque nullement d'importance, vu qu'il y suit une marche beaucoup plus libre que dans son ouvrage systématique, où, marchant continuellement de syllogisme en syllogisme, il essaie par la méthode scholastique de rapprocher la philosophie Aristolétique de la révélation de l'Islam. Ce sont ces rapports que nous allons maintenant examiner.

I.

La notion de Dieu adaptée par Avicenne à celle de l'Islam et sa philosophie en rapport avec le Coran en tant que révélation divine.

Nous avons vu dans la première partie de ces extraits que la notion de Dieu est le dernier terme où s'arrête la pensée humaine et qu'ordinairement elle est rendue par le mot wâgib oul-woûgoûd, c'est-à-dire *l'être dont l'existence est nécessaire;* l'univers au contraire est la totalité des possibilités qui reposent ensemble dès l'éternité en Dieu. C'est d'une maniére analogue, qu'il établit la différence entre les sphères de la science et de la foi. Dans la première nous trouvons ou, en tous cas, nous espérons trouver la science sûre et claire appuyée sur des démonstrations évidentes et dérivées du principe de la causalité, tandis que l'autre nous fait entrevoir des possibilités, dont la conception et l'explication par voie de démonstration dépassent les limites de la pensée humaine. En peu de mots, Avicenne tient, autant que possible, au principe de la révélation. C'est pour lui le fondement solide, qui sert à règler toute cette science humaine, dont une partie est en parfaite harmonie avec le Coran, et l'autre même présente des possibilités appréciables, où la pensée humaine n'ose se décider ni pour l'affirmative ni pour la négative. Pour confirmer ces thèses, nous expliquerons sa conception de Dieu, considéré comme la première cause de toute la création, par quelques exemples tirés de son traité sur *les corps célestes* (1), où il parle des forces renfermées dans les corps simples et composés. « Il y a, dit il, dans les corps simples et composés, des forces désignées par le nom général de nature. Nous disons que la nature du feu est d'anéantir tout ce qui est combustible; nous parlons de la nature du remède propre à guérir certaines maladies. Et dans l'un et dans l'autre cas, c'est un signe d'ignorance complète que de rechercher, pourquoi ces

(1) V. l'édition ci-devant nommée : *Neuf traités d'Avicenne*, Constantinople, p. 34 suiv.

forces se trouvent précisément dans ces corps et dans ces rapports avec d'autres corps. Si nous en cherchons la cause active, nous aboutirons à cette réponse; « que ces forces ont été précisément distribuées de telle manière; » par qui? *par Dieu.* Si nous demandons pourquoi les autres corps sont influencés de cette manière, nous aurons exactement la même réponse, à savoir : parce que leur nature est ainsi disposée; par qui? *par Dieu.* Si nous en cherchons le but nous aurons encore la même solution, qu'il est déterminé par la sagesse divine. — Un autre exemple nous est fourni par l'aimant : quelle est la cause qui lui fait attirer le fer? On n'est guère satisfait par la réponse que l'on obtient : qu'il est doué de cette force par la volonté de Dieu; et l'on s'évertue à imaginer tout sortes de causes et des explications futiles. Ordinairement ce qui est rare éveille l'attention, tandis que l'incompréhensible que nous avons tous les jours sous nos yeux, ne nous émeut nullement. Il en est ainsi, par exemple, de la nutrition de l'animal, de sa croissance et de la conservation de l'espèce. Les soi-disant philosophes le plus souvent se tirent d'embarras en niant tout ce qu'ils sont pas capables d'expliquer, jusqu'à la révélation divine et aux vues prophétiques, tandis que les hommes de conscience, après mûre réflexion, concédent la réalité merveilleuse. Durant les 6,000 ans qu'a duré le monde, à peine en ai-je trouvé trois ou quatre dignes de porter le nom de philosophes. En général, nous ne sommes capables d'exprimer par le langage que ce qui a été l'objet de la sensation extérieure; le langage ne reproduit nullement ce qui a été conçu par les sens, mais en provoque seulement le souvenir, tout au moins la conception de ce qui n'a pas été l'objet de la sensation. Les propriétés essentielles et véritables des choses nous sont perpétuellement cachées; si par exemple nous parlons de la chaleur du feu, du froid de l'eau, nous ne devons point oublier que nous confondons deux notions bien différentes : l'une, la propriété essentielle du feu sans laquelle il n'existerait pas, nous reste cachée; l'autre que nous sentons, et qui n'est qu'extérieure et accidentelle, nous fait désigner la chaleur comme la force essentielle du feu, et le froid comme la force essentielle de l'eau. Il nous est impossible de ramener la nature et les forces essentielles des corps à une sensation

extérieure; or, c'est là la condition nécessaire de la conception de la notion. En appliquant le même principe à l'explication de la sphère la plus haute des cieux qui provoque la rotation diurne nous n'en pourrons dire que ce qui est le résultat *de l'observation* : qu'elle est un corps sphéroïde, simple, mis en existence immédiatement par Dieu et de façon qu'elle ne peut être assujettie à la dissolution ; douée en outre, par sa nature, de rotation circulaire sans s'écarter de la place qui lui a été destinée dès l'éternité, et sans trouver jamais un point de repos ; ses forces exercent leur influence sur le monde élémentaire et sur les âmes; sa rotation est l'expression des louanges dûes au Créateur (1). En rassemblant toutes ces indications pour en faire une définition, nous ne les dépasserons pas en les formulant : la sphère suprême céleste est un corps simple et sphéroïde, douée *par Dieu de la force* de rotation circulaire, pivotant au point fixé dès l'éternité, douée de la puissance d'exercer son action sur tout le monde élémentaire qu'il enveloppe, et sur les âmes, et cela par leur puissance de réceptivité de l'*Intellect actif* renfermant le *savoir certain* (2). — Dans la petite dissertation (n° 3) sur les facultés et la perception de l'âme, évidemment ébauche très imparfaite, nous trouvons, vers la fin, la même distinction entre la science confirmée par des démonstrations et l'intuition ou la vue immédiate (3) qui apparaît nécessairement là où la démonstration est impossible. « Toute perception, dit-il, a pour objet soit l'individuel, par exemple Zeid; ou la notion générale, imperceptible à toute sensation extérieure, par exemple l'homme. Le premier peut être acquis par démonstration ou sans démonstration, par la sensation immédiate. La démonstration a pour objet ce qui est caché à nos sens; au contraire, ce qui n'est pas objet de démonstration, n'est point nécessairement ce qui est caché à nos yeux, mais peut être ce qui est perceptible à notre sensation ; et ceci peut

(1) Nous avons ici la reproduction de la théorie d'Aristote sur la nécessité d'un corps spécial et divin, auquel s'applique particulièrement le mouvement circulaire; c'est le cinquième et le plus parfait des éléments, c'est-à-dire le ciel et l'éther. Cfr. *Traité du ciel*, trad. par Barth. St-Hilaire, L. I, ch. II, p. 6-13.

(2) V. l'ouv. cit., p. 39, l. 6.

(3) V. ibid., p. 48.

se manifester à notre sensation extérieure, ou être l'objet de la sensation intérieure, c'est-à-dire d'une vue interne ou d'une intuition (roujah).

Ainsi, la vérité la plus haute, ou *Dieu*, ne nous est point cachée par son essence ; mais elle ne peut jamais devenir l'objet d'aucune démonstration. La contemplation seule de la perfection de son être, tel qu'il se manifeste dans la création, nous est accessible, mais il ne nous est pas donné de prouver son existence par une argumentation ; encore moins de le percevoir par la sensation extérieure, car, dans ce cas, il serait corporel. Pourtant nous n'oserons point décider, qu'après la mort, par l'omnipotence du Créateur, nous ne puissions être pourvus d'un organe qui nous rende capables de le contempler. »

Cette contemplation de la perfection du Seigneur s'opère dans ce monde par une révélation, une émanation de l'Intellect universel, et la force ainsi émanée s'appelle *ange*, notion simple et non composée comprenant un ensemble qui divisé prend des noms divers. Ainsi la *mission* est la révélation dont le but est de mettre en ordre la confusion des conditions humaines en inspirant une sage direction et la prudence, et la personne, douée de cette mission, porte le nom de *prophète* (1).

Nous voyons donc ici la notion religieuse du Dieu Islamite et son unité absolue maintenue avec la plus stricte conséquence et substituée par toutes espèces de déductions à celle d'Aristote comme étant la base de la philosophie d'Avicenne. Dieu est l'être éternel et invariable, comprenant toutes les possibilités réelles, et pour nous indéfinissable, duquel tout l'univers est sorti, soit médiatement soit immédiatement, par un acte d'amour éternel; tout mouvement matériel et spirituel c'est-à-dire la rotation des sphères célestes et le penser humain, n'est qu'une expression du désir ardent, mais jamais satisfait, dont ce principe éternel et nécessaire est l'objet suprême. Le but étant infini le mouvement est éternel: s'il venait à être arrêté pour un moment, l'univers retomberait à son point de départ pour se relever de nouveau par l'acte renouvelé de l'amour divin,

(1) Cfr: ibid., p. 84-85.

doctrine qu'Avicenne ose à peine indiquer. Dans l'ordre actuel du monde, tout ce qui a été provoqué par l'omnipotence de cet être éternel, un et invariable, se divise en trois groupes principaux : 1) le monde des Intelligences pures, au nombre de dix ; 2) celui des âmes, aussi nommé monde des anges actifs ; 3) celui de la nature et de la matière soumis à la direction des âmes, lequel est simple ou composé d'éléments ; ce dernier se trouve dans notre monde sublunaire (1). La matière est périssable avec cette distinction que la matière non composée disparaîtra en une fois, tandis que celle qui est composée d'éléments, est assujetie aux lois de la dissolution et de la reproduction. Du monde des intelligences vient la loi du mouvement général qui s'étend au monde des âmes ; de celui-ci proviennent les mouvements particuliers qui exercent leurs influences sur la matière et sur le monde élémentaire ; c'est donc par l'intermédiaire de ces divers degrés, que tout mouvement de ce monde, ou ce qui revient au même, tout mouvement spirituel du penser humain est assujetti à l'Intelligence suprême et universelle qui elle-même est émanée de Dieu.

Après avoir vu comment Avicenne met la notion de Dieu telle qu'il la conçoit en harmonie avec celle de l'Islam, nous allons considérer par quelles explications, par quels expédients tout à fait extraordinaires il a su adapter les principes de sa philosophie aux doctrines principales du Coran et de la Sonna.

2) Au premier temps de mes études d'Avicenne, je regardais ceux de ses petits traités qui contiennent des explications de ce genre comme des morceaux d'occasion, sans grand valeur scientifique et placés en hors du système ; je me fais un plaisir maintenant de retracter cette opinion qui m'obligeait à voir en Avicenne un personnage double, en partie philosophe aristotélique, en partie théologien. A peu d'exceptions près, ces traités, de plus ou moins d'importance, servent tout au contraire à compléter son système philosophique. Qu'il nous soit donc permis de présenter quelques exemples de sa manière d'expliquer le Coran, au risque même de faire voir dans cette espèce d'exégèse l'art

(1) Comp. l'ouv. cité. p. 93-94 dans le traité *Newrouziah*.

de tirer les conséquences que l'on veut d'un verset quelconque de la révélation islamite; en tout cas il nous faut avouer que ces conséquences ont été tirées. « Il appartient, dit-il dans son traité (N° 6) sur la notion de la prophétie et sur la confirmation du don prophétique (1), » au caractère du prophète, que sa parole soit obscure et énigmatique, comme déja Platon nous l'indique dans les lois. « Celui qui ne s'est point élevé à l'intelligence de la parole énigmatique du prophète, n'atteindra jamais le royaume céleste (2). » La plupart des philosophes et prophètes grecs se servaient dans leurs livres d'énigmes et de paroles obscures, sous lesquelles ils enveloppaient la vérité cachée; ainsi firent Pythagore, Socrate et Platon. C'est pourquoi ce dernier reproche à Aristote d'avoir mis la philosophie à la portée de tout le monde, et cependant on ne peut disconvenir qu'il reste encore assez d'obscurité dans ses écrits. Comment serait il possible à notre prophète de faire apprendre la philosophie à l'Arabe sauvage et encore moins à la population de l'univers à laquelle il a été envoyé ? »

Citons du Coran le verset concernant la lumière (3) pour y ajouter l'explication factice d'Avicenne :

« Dieu est la lumière des cieux et de la terre, cette lumière ressemble à un flambeau placé dans une niche et entouré d'un cristal semblable à une étoile brillante ; il s'allume avec l'huile de l'arbre béni de cet olivier qui n'est ni de l'Orient ni de l'Occident, et dont l'huile semble briller quand même le feu ne la touche pas. C'est lumière sur lumière et Dieu conduit vers sa lumière celui qu'il veut. « Lumière » se prend en deux significations, l'une généralement connue et l'autre métaphorique, exprimant le bien suprême et l'origine de ce bien; les cieux et la terre signifient « partout. » Ainsi nous obtenons le sens : *Dieu est par son essence le bien suprême et l'origine du tout bien;* ou, en d'autres mots, il est l'*Intellect actif*. De même que Dieu est

(1) V. l'ouv. cit., p. 85.

(2) Par le mot « Newâmis », altération, du grec νόμος, nous trouvons souvent indiqués des traités apocryphes, contenant des doctrines secrètes; une pensée pareille à celle mentionnée ici, se trouve dans l'Alcibiade II, p. 147B.

(3) V. Sur. XXIV, v. 35, qui, en fait de symbolisme, a quelque ressemblance avec le Ch. IV du prophète Zacharyah.

comparé à la lumière, le récipient, c'est-à-dire la raison hylique de l'homme ou la disposition de l'âme intelligente, est comparée à l'enfoncement d'une fenêtre, dont la fonction est de produire le reflet. Le flambeau est l'image de l'intellect de l'âme acquis dans le monde, lequel se trouve vis-à-vis de la disposition naturelle ou de la raison hylique, dans le même rapport que le flambeau vis-à-vis de la niche où il est placé. Que ce flambeau soit « entouré d'un cristal, » cela signifie que l'intellect acquis de l'âme ne se répand en dehors de lui que médiatement comme la lumière le fait par la réfraction du cristal; « mais qu'alors il brille comme une étoile. » Que « la flamme se nourrit de l'huile de l'olivier béni, » cela veut dire que l'intellect acquis est soutenu par la disposition spéculative de l'homme, base de toutes les actions de l'intelligence humaine, comme l'huile est le soutien de la lumière continue de la lampe. Que cet olivier n'est « ni à l'Orient ni à l'Occident, » signifie que la faculté spéculative de l'homme n'appartient ni au monde des intelligences sublimes et des âmes pures, ni aux forces du monde inférieur et animal, mais qu'elle tient le milieu entre les deux sphères comme la lumière du monde qui se lève à l'Orient et disparaît à l'Occident. Pour figurer la spéculation, il dit dans ce qui suit, qu'elle semble briller par elle-même, avant même de s'être unie à son origine céleste, comme l'huile qui semble briller, bien que le feu ne la touche pas.

En concluant il déclare que la lumière originaire enveloppe tout l'univers, y compris le monde élémentaire, comme l'intellect universel, mis en existence immédiatement par Dieu, embrasse la direction de l'univers entier.

Nous trouvons encore une explication de ce genre à propos du verset qui décrit le jour du jugement (1). « Ce jour-là huit anges porteront le trône du Seigneur. Le trône du Seigneur n'est pas, comme l'ont pensé des exégètes ignorants, un point quelconque reculé de l'univers; c'est la sphère de l'éther sur laquelle l'esprit de Dieu est représenté planant, et qui, mise en mouvement, produit elle-même par le désir infini de son but inaccessible, le mouvement de l'univers; « il s'appuie sur... » c'est-à-dire sous elle se trou-

(1) V. Sur. LXIX, v. 17.

vent les autres huit sphères, dont les âmes dirigeantes s'appellent anges.

Un exemple identique nous est donné dans l'explication du pont de l'enfer mentionné dans la Sonna sous le nom de « *Ssirath* » et que l'on doit passer après la mort pour atteindre le paradis céleste (1). « Il est plus fin qu'un cheveu et plus mince que le tranchant d'une épée. » Tout se dissoût en images symboliques. « Le paradis est le monde suprême et pur des intelligences; tandis que le monde de transition est la vie humaine remplie d'images de phantaisie d'une réflexion erronnée, et le monde sensuel équivaut à la perdition. L'âme qui dans son développement a besoin de traverser le monde des sens, doit nécessairement, pour arriver à la béatitude complète dans le monde des Intelligences ou dans le paradis, passer le pont de la transition ; si elle reste irrésolue en chemin prenant le reflet pour la vérité, l'enfer sera son partage, c'est-à-dire il lui faudra recommencer son passage à travers le monde sensible. »

Même explication encore relativement aux huit divisions du paradis et aux sept de l'enfer. L'exégèse ordinaire, selon laquelle la différence du nombre signifie uniquement que la clémence de Dieu, comme juge éternel, dépasse sa vengeance, ne satisfait pas Avicenne. « Nos perceptions, » dit-il, « sont fondées sur les cinq sens, qui joints à l'imagination et à la réflexion sont les facultés que nous avons en commun avec les animaux ; voilà les sept entrées de l'enfer ; le jugement définitif appartient à l'Intelligence suprême formant la huitième entrée où celle du paradis, tandis que les sept autres incomplètes par elles-mêmes, et formant l'enfer, pourront être transformées en paradis par le jugement de la huitième. »

Enfin au traité mentionné ci-dessus, Newrouziah, il nous réserve l'exemple le plus curieux de son exégèse du Coran dans sa manière d'expliquer le sens de quelques lettres incohérentes, probablement des abréviations, qui se trouvent au commencement de quelques surates, et dont la vraie signification est perdue avec la tradition. Sans entrer dans

(1) Cfr. « La perle précieuse de Ghazali, traité d'eschatologie musulmane, » publié et trad. par M. L. Gautier, p. 69, Genève, 1878.

une explication détaillée de ces extravagances, qu'il nous soit permis d'en indiquer brièvement le principe (1).

En suivant l'ordre de l'ancien alphabet et sa valeur numérique qui se trouve être la même en Hébreu et pour la plus grande partie aussi en Grec, nous aurons selon ce système parmi les premières lettres ا signifiant l'Etre éternel et invariable, l'absolu ; la deuxième lettre, ب exprime le monde des intelligences ; la troisième ج le monde des âmes et la quatrième د le monde naturel et élémentaire, tout cela sans relation avec aucun autre objet. Dans la série qui vient après et comprend les quatre lettres suivantes, nous avons les mêmes notions en relation : par conséquent la cinquième lettre ه signifie Dieu, la sixième و le monde des intelligences, la septième ز le monde des âmes et la huitième ح le monde naturel et élémentaire ; la neuvième lettre ط équivaut à la disposition de l'âme appelée raison hylique qui n'est en relation avec aucune autre notion inférieure. Dieu, l'Etre éternel et invariable n'est en relation immédiate, comme créateur qu'avec l'Intellect éternel, plutôt amené à l'existence par sa volonté que créé par lui ; c'est pourquoi nous voyons cette relation, la plus intime de toutes, exprimée par une seule lettre, la dixième ى, c'est à dire $10 = 5 \times 2$. Le monde des âmes et le monde élémentaire n'étant pas les produits de sa création immédiate mais dérivant, le premier d'un reflet du monde des Intelligences, le second du monde des âmes, ils sont tous les deux assujettis à sa *loi suprême* comprenant tout l'univers, ou, pour nous servir d'une autre expression, ils sont en relation d'obéissance vis-à-vis de Dieu. Partout où nous trouvons des autres lettres initiales des Surates, il s'agit de réduire leur valeur numérique en facteurs exprimant la relation ci-dessus indiquée. La lettre ك par exemple dont la valeur numérique est 20, équivalant à 5×4 ou, en lettres arabes, ه × د signifierait Dieu en relation avec la nature en tant que lui ayant donné sa forme selon

(1) V. l'édition de Constantinople de l'ouv. cit., p. 92-97.

sa loi suprême ; ainsi de suite par exemple ل = 30 = 5 × 6 ; en arabe ه × و, exprimerait la relation de Dieu avec le monde des intelligences ; م = 40 = 5 × 8 en arabe ه × ح est Dieu en relation avec le monde élémentaire.

Deux relations réunies étant exprimées par une addition, il nous faut d'abord séparer les quantités additionnées et ensuite opérer avec celles-ci comme nous l'avons montré précédemment, p. ex. la lettre ع = 70 = 30 + 40, en arabe ل + م, signifie la relation de Dieu avec le monde des intelligences et le monde élémentaire c'est-à-dire le rapport de commandement et de création ; la lettre ص = 90 = 30 + 20 + 40, en arabe ل + ك + م, symbolise les trois rapports de commandement, de formation et de création ; si nous y trouvons ajoutée la lettre ى, comme au commencement de la Surate XIX, nous aurons l'expression de tout l'univers en relation avec Dieu, la lettre ى signifiant, selon ce qui précède, le rapport de Dieu avec l'intelligence suprême : 10 = 5 × 2, arabe ه × ب, et le reste : 90 = 30 + 20 + 40 selon l'explication donnée plus haut (1).

(A continuer.) Dr A. F. Mehren.

Copenhague, 25 juin 1883.

(1) En nous rappelant que nous trouvons même dans nos exégèses bibliques du temps actuel (p. e. dans celle de feu Hengstenberg sur les Psaumes), de pareils enfantillages, nous devons moins nous étonner de cette bizarrerie d'un écrivain du moyen-âge. Avicenne semble du reste en avoir admis de pareils sans aucune nécessité urgente, jusque dans ses poésies, par exemple dans les vers cités dans l'article, contenant sa biographie, composée par Ibn-Khalliqân. V. « Biographical Dictionar, translat from the Ar. by Mac Guckin de Slane, T. I, p. 443, 446, note 29.

LES

BASQUES ET LA BALEINE FRANCHE.

PAR

P. J. VANBENEDEN.

Les Basques ont eu le monopole de la pêche de la baleine jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Les marins après avoir cherché en vain un passage à l'ouest pour découvrir le pays des épices, cherchent le passage par l'est et découvrent, à quelques jours d'intervalle, *Beeren Eiland* et *Spitzbergen*.

La chasse aux Morses à l'île des Ours, fait découvrir ensuite la *baleine franche* et, pendant deux siècles, les baleiniers européens, sans se préoccuper de l'extermination de ce précieux cétacé, exploitent cette lucrative industrie dans les eaux de Spitzberg et la mer de Baffin.

A l'époque de ces grandes découvertes, toute expédition avait un but commercial ; il n'en est plus de même aujourd'hui ; Nordenskjold, en se rendant de la mer de Kara au détroit de Bering, avait moins en vue de découvrir une eau nouvelle pour le commerce, que de réaliser un projet que notre compatriote Olivier Brunel avait conçu il y a trois siècles (1).

En voulant gagner la mer pacifique par le nord-est, Nordenskjold était guidé avant par l'amour de la science géographique ; il y a trois siècles Brunel et d'autres après lui voulurent tenter le même voyage, c'est-à-dire gagner la Cathay (la Chine et les Indes), mais c'est pour les trésors que ces pays renfermaient.

Aller aux Indes ou en Chine par le nord-est c'était le desideratum du commerce à la fin du XIVe siècle ; c'est là que se trouvaient les épices.

L'histoire de la pêche de la baleine a fait le sujet de bien des travaux : on a pu l'envisager à divers points de vue. Pour nous, l'histoire de cette pêche c'est l'histoire des diffé-

(1) Olivier Brunel, natif de Bruxelles est établi à Kola en 1565.

rentes espèces de baleines que l'on a successivement capturées dans les différentes mers.

L'on sait que du IXe au XVIe siècle les Basques ont eu le monopole de cette importante industrie.

D'après ce que nous trouvons dans les anciens auteurs les baleines se prélassaient autrefois dans le golfe de Gascogne, dans la Manche, dans la mer du Nord et jusque dans l'Atlantique septentrionale ; on les voyait apparaître en hiver dans les eaux de S. Sébastien et de S. Jean de Luc, et pendant le restant de l'année, elles voyageaient d'Europe en Amérique, ne s'arrêtant que pour mettre bas ou pour prendre leur pâture ; elles suivaient périodiquement le même chemin. La grande consommation de mollusques et de crustacés, qui forment leur pâture ordinaire, ne leur permettait pas d'entrer dans les eaux qui ne sont pas richement pourvues de ces bestioles.

Les baleines devaient être bien abondantes dans le golfe de Gascogne, à en juger par les fours que l'on trouve encore sur les côtes, pour fondre la graise et par le fait, que Rondelet rapporte, que des clôtures de jardin étaient faites souvent avec des os de ces animaux.

Des renseignement fort intéressants ont été publiés dernièrement sur cette industrie, qui s'exerçait dans le golfe de Gascogne sur une grande échelle ; S. Sébastien en était le centre. M. Clements R. Markham a parcouru les côtes d'Espagne depuis la frontière de France jusqu'au *Cabo de Penas* (*Asturies*) en consultant les archives des fabriques d'Eglise, les monuments et les ruines.

Dans les archives de Lequeitio, ainsi que dans les livres des fabriques d'église de cette ville, on trouve des documents sur cette pêche qui datent de 1381. Le tiers de chaque baleine que l'on capturait était retenu pour la fabrique. A Quetaria c'était l'usage de donner la première baleine de la saison au Roi.

Un de ces livres indique le nombre de baleines capturées par les pêcheurs de l'endroit; nous y trouvons ce curieux renseignement, que sur 26 années pendant lesquelles le résultat de la pêche a été consigné dans les registres, il y en a huit qui indiquent la capture de deux individus à peu près en même temps. Quoiqu'on ne signale pas leur sexe,

nous avons tout lieu de croire que l'on prenait souvent le mâle d'abord, puis la femelle.

Il n'y a pas moins de six villes qui portent des baleines dans leur armoiries. A Motrico celles de la ville représentent une baleine dans la mer, qui est harponnée (1) et remorquée par un câble.

On voit encore les ruines des Vigies sur les hauteurs de plusieurs côtes, dit M. Markham.

En France on trouve également plusieurs témoignages de la présence des baleines sur les côtes : dans la Charente inférieure on connaît aujourd'hui encore la *Rade des basques*, et la *Pointe des baleines*.

On a fait mention de baleines pêchées sur les côtes de Flandre au neuvième et au onzième siècle, mais rien ne prouve que c'étaient de vraies baleines. Quand un grand cétacé vient à la côté, que ce soit une Balenoptère, un Cachalot, ou même un grand Delphinide, on se sert ordinairement du mot baleine, qui semble comprendre tout grand animal marin.—Les prétendues baleines des Aquarium, de New-York et de Londres, dont les journaux politiques ont tant parlé nagure, ne sont que des dauphins, dont le nom Anglais *White-Whale*, trop littéralement traduit, a fait faire des baleines blanches.

Le White-Whale des Anglais, n'est autre chose que le Dauphin blanc ou le *Beluga* ; avec le Narval il est le plus polaire des Dauphins; on a vu cependant des individus de cette espèce se perdre sur les côtes d'Ecoses.

C'est au douzième et treizième siècle que cette pêche des des Basques était la plus florissante.

L'origine de cette courageuse race des Basques est encore un mystère pour les Ethnographes ; on a cru parfois arguer de l'industrie qu'ils exerçaient, que leur origine est plutôt septentrionale que Méridionale, puisqu'on ne pêche la baleine que dans le Nord.

Comme leurs ancêtres les Cantabres, les Basques ont toujours été connus pour leur bravoure, leur amour de la liberté et le mépris de la vie et s'ils son devenues de bonne heure de hardis baleiniers, c'est qu'ils avaient eu l'occasion

(1) Le mot harpon vient du basque *Arpoi*, et le harponeur est connu sous le nom de *Harpoinari*.

d'attaquer ces cétacés sur leurs côtes d'abord et plus tard au large.

Nous n'avons guère de renseignements précis sur leurs premiers engins de pêche, mais il y a lieu de supposer, qu'avant le harpon, dont ils se servaient à la fin du XIV[e] siècle, ils n'avaient comme les Indiens de la côte d'Amérique, d'autres armes que l'arc et la flèche.

Au commencement du XVII[e] siècle (1613) on employait déjà, aux Etats-Unis d'Amérique, le harpon attaché à un cable.

Avant la fin du XIV[e] siècle les Basques sont devenus assez entreprenants pour aller poursuivre ces animaux dans la Manche et la Mer du Nord et on prétend qu'en 1372, ils allaient déjà jusqu'en Islande cinglant vers l'Ouest, jusqu'aux bancs de Terre-Neuve.

Les baleines se rendaient périodiquement sur les côtes de la nouvelle Angleterre, surtout au Cap Cod, et au commencement du XVII[e] siècle elles y étaient extrêmement abondantes. — Des marins rapportent qu'elles étaient si nombreuses dans ces parages, que parfois ils oubliaient le but de leur voyage pour faire la chasse à ces animaux ; que l'air était obscurci par l'haleine qui sortait de leurs évents comme d'autant de cheminées et, que par leurs mouvements l'eau devenait blanche en se couvrant de mousse.

Jusqu'alors la pêche de la baleine était presque exclusivement exercée par les pêcheurs de Saint Jean de Luc et de Saint Sébastien.

On comprend que par suite de la guerre acharnée qu'on leur a faite, le nombre a successivement diminué, mais c'est une erreur de croire, que ces animaux ont fui devant les pêcheurs pour aller se réfugier au milieu des glaces polaires.

Nous verrons plus loin, que la pêche de la *Baleine franche* n'a commencé qu'après la découverte de l'*Ile des Ours* et après la destruction des Morses dans ces parages.

Si des baleiniers sont sortis du port de Hull en 1598, pour se rendre dans les eaux d'Islande et au cap nord, ce n'est pas pour prendre part à la grande pêche de la baleine qui n'a commencé qu'en 1607.

(*La suite à un prochain n°*).

REVUE CRITIQUE.

De sermonis humani origine et natura M. Terentius Vario quid senserit disquisivit et disputavit ad doctoris gradum promovendus V. Henry. — 91 pp. — Insulis, 1883.

La dissertation de M. Henry est une page intéressante de l'histoire de la linguistique. Varron est en effet un des écrivains les plus érudits et les plus judicieux de Rome. Dépourvu des moyens de comparaison que nous possédons, comment a-t-il envisagé la nature et l'origine du langage? L'examen de cette question si elle ne peut apporter de lumières nouvelles n'en présente pas moins une utilité directe au point de vue historique. Il y a plus : les erreurs de Varron provenant d'une connaissance incomplète des éléments du problème est un enseignement salutaire pour nous-mêmes : elles nous montrent le danger des conclusions trop hâtives qui ne peuvent qu'entraver les progrès d'une science aussi compliquée que récente.

M. Henry a traité son sujet avec ampleur : il tient même plus qu'il ne promet, car il a soin de comparer sans cesse les opinions de Varron avec les théories admises par la science moderne. — Mais suivons notre auteur. Après une introduction sur laquelle nous reviendrons, il aborde son sujet.

Il expose d'abord la querelle des anciens au sujet de l'ἀναλογία et de la συνήθεια. comme règle du langage. Il apprécie ensuite la manière dont Varron a traité a traité son sujet : sous forme de discusion judiciaire. Cette manière n'a pas l'approbation de M. Henry. Bien appliquée elle semble cependant assez bien convenir à une science où l'on arrive rarement à la certitude. Dans le Ch. III l'auteur nous expose la doctrine de Varron sur l'analogie, « est verborum similium similis declinatio. » C'est une égalité de rapports phoniques comme la proportion est une égalité de rapports numériques. L'analogie ne doit être cherchée que dans les mots semblables ; la similitude des mots se révèle par l'inspection de l'ensemble de leurs formes. Au reste Varron laisse une place à la συνήθεια dans la création des mots — et dans leur dérivation. — M. Henry examine ensuite les opinions de Varron sur les moyens de concilier les deux facteurs opposés du langage. Dans le Ch. III il analyse les maigres restes de l'ouvrage de Varron dans lesquels il appliquait ses théories aux différentes espèces de mots.

Toute cette partie, il faut l'avouer, ne se rapporte souvent qu'indirectement à la solution du problème posé en titre de la dissertation : mais elle n'en est pas moins intéressante parce qu'elle nous donne une idée complète du célèbre ouvrage du polygraphe romain. — Dans son introduction. M. Henry avait exposé brièvement les théories des anciens en général sur l'origine et la nature du langage ; dans son dernier chapitre il résume l'opinion de Varron sur ce sujet.

Varron dit que le langage est produit par la nature ; ce dernier mot d'après notre auteur, doit être pris dans le sens usité chez Lucrèce de « vis naturalis ac necessaria ex qua sermo oritur, etc. C'est un point qu'il ne nous paraît pas avoir suffisamment établi, car Varron ne semble pas s'être attaché exclusivement à une école philosophique quelconque. M. Henry nous à la p. 29 que d'après le philologue romain les noms imposés aux choses dépendent de la volonté de l'homme et que l'analogie qui règle leurs formes diverses est l'expression de la loi de proportion qui gouverne les choses. Or, cette dernière idée est due à l'influence des théories pythagoriciennes (p. 89), et quant à l'instinct naturel qui porte l'homme à réaliser l'harmonie des choses dans le langage, on peut l'entendre aussi bien dans le sens des académiciens que dans celui de Lucrèce. Cicéron introduit Varron dans un de ces dialogues comme défenseur des théories de l'académie. Tout ceci semble plutôt nous montrer Varron comme un philosophe éclectique semblable en cela à Cicéron. — M. Henry loue Varron d'avoir vu qu'il ne faut chercher à déterminer la nature du langage et la parenté des langues que dans les flexions temporelles et casuelles. C'est là une opinion fort exclusive qui n'est pas partagée par tout le monde.

Nous avons dit que M. Henry compare toujours les opinions de Varron avec les théories modernes. Le langage, dit-il (p. 15) est un produit de la nature. Il a débuté par la faculté d'imitation innée chez tous les animaux... il s'est ensuite perfectionné au point de ne plus garder que peu de traces de cris inarticulés ou d'une imitation grossière des sons. On peut comparer (p. 7) chaque mot — et par suite la langue elle-même, — à l'animal qui naît d'une semence imperceptible, croît, se multiplie, décline et meurt. Le langage possède une espèce de vie cachée ; il vit et se transforme ne devant rien à l'activité humaine. Les racines ont acquis leur signification « naturali quadam et obscura accomodatione. » M. Henry s'étend ensuite sur le sort ultérieur ultérieur des racines, sur leur dévéloppement par l'agglutination ou par la flexion. Ce n'est pas ici le lieu de discuter longuement ces théories, accessoires du reste dans le travail que nous examinons.

Une chose nous surprend, c'est que M. Henry les présente simplement comme l'expression de l'opinion moderne en général. La « bauh-wauh theory » a encore bien du chemin à faire, cependant, avant d'en arriver là. Elle est pleine d'obscurités qu'on peut de voir jamais se dissiper et d'ailleurs n'explique nullement la formation du langage des sous-représentants des idées. Pour nous, nous préferons le système des Whitney, des M. Müller, des Delbrück à celui de Schleicher.

En résumé, M. Henry a bien mérité de la science linguistique en exposant les opinions du célèbre grammairien-philosophe sur le grave problème de l'origine et de la nature du langage. Sa dissertation aussi instructive qu'intéressante nous donne une idée claire de l'œuvre de Varron, quoique les conclusions auxquelles elle aboutit n'atteignent pas toutes le même degré de certitude. Quant aux réserves que nous avons faites sur les théories de M. Henry, elles ne se rapportent qu'à un côté accessoire de son travail.

PH. COLINET.

Alessandro Manzoni e il Cinque Maggio, Studi filologici critici di Gregorio di Siena. — Napoli. B. Ciao 1882. 1 vol. in-8. dipp. XXXVII-333.

Un nouveau livre sur Manzoni après tous ceux qu'on a déjà écrits pourrait paraître chose inutile ou peu importante; cependant l'exposition de nouvelles études et de vues personnelles sur un sujet déjà traité ne peut qu'être utile à la littérature et à la critique.

Le travail de di Siena est le fruit d'une étude consciencieuse, longue et patiente sur Manzoni et sur l'ode : *il cinque maggio.* Tout ce qui a été écrit sur Manzoni, notre auteur l'a lu et médité et il examine avec urbanité et érudition les opinions diverses des philologues modernes.

Chaque vers de l'ode manzonnienne rappelle à l'esprit de di Siena de nombreux souvenirs de poètes italiens, latins, grecs et étrangers. En cela il montre une érudition immense et une science profonde; si l'on osait même faire un reproche à ce livre, ce serait que la grande érudition y obscurcit parfois la pensée : les philosophes grecs avaient dit vrai : πολυμαθία νοῦν οὐ διδάσκει. Quelques-uns pourraient croire que di Siena a voulu faire montre de science, mais pour moi je ne partagerais pas cette opinion. Le professeur di Siena est un valeureux champion dans la carrière de l'enseignement et bien connu dans la république littéraire par d'autres écrits estimés, parmi lesquels il suffit de citer son savant commentaire sur Dante. Le « *lungo studio ed il grande amore* » avec lesquels di Siena a médité l'ode de Manzoni l'ont poussé à défendre par l'autorité des classiques et par des témoignages historiques certains vers jugés peu favorablement par d'autres philologues. Ceci ne lui fait pas de tort. Chacun a ses convictions et lorsqu'elles sont le fruit d'études longues et consciencieuses elles méritent d'être respectées.

Il me paraît donc que di Siena a fait paraître un livre qui lui fait beaucoup d'honneur, et qui, soit dit sans offenser les *Manzoniani*, vaut tout autant que l'ode même du *cinque maggio*.

GIUSEPPE BARONE.

Errori mitologici del prof. Angelo de Gubernatis. — *Saggio critico di* CESARE DE CARA, d. C. d. G. — Prato, tipografia Giachetti, 1883.

M. de Gubernatis jouit dans le monde de l'orientalisme d'une certaine notoriété, nous n'oserions dire réputation, pour ses ouvrages de mythologie comparée. Malheureusement, la fantaisie et l'arbitraire y sont trop souvent substitués à la science et ont fait tomber l'auteur dans d'étranges méprises.

P. de Cara s'est donné la tâche de relever les principales. Son essai de critique porte sur deux points fondamentaux; examen du système mythologique, réfutation de l'interprétation mythique de la Bible.

Sur le premier chef, on peut qualifier la mythologie comparée de

M. de Gubernatis de *fantasmagorie*. Le mot est dur peut-être ; mais il n'est que trop justifié. De toutes parts la science sérieuse a élevé la voix. M. Barth n'hésite pas à dire qu'à force de s'adresser à l'imagination des autres le mythologue italien court risque de tomber lui-même dans la fantaisie. Une Revue anglaise, la *Saturday Review* a tenu un langage plus sévère encore. Elle accuse M. de Gubernatis de renverser les vérités d'expérience les plus vulgaires. Enfin un des maîtres de la mythographie, M. Emmanuel Cosquin a dénoncé ces abus sous leur vrai nom en les traitant de mythomanie. (Voir *Le Français* du 29 Mai 1883).

Le livre que nous analysons renferme de sages conseils et d'utiles leçons qu'on fera bien de méditer en ces temps d'engouement pour la mythologie et la *Folk-lore*. Recueillons surtout celle de la prudence. Il faut bien le dire, les principes ne sont pas fixés, les solutions sont trop discordantes. En particulier, il y a singulièrement à rabattre de la mythologie atmosphérique, de la théorie de l'oragisme née d'une fausse interprétation des Védas. Si l'on voulait appliquer les principes de M. de Gubernatis, il ne serait pas malaisé de faire subir à sa personnalité la plus étrange transformation. Dans deux siècles, grâce à son nom céleste, on ne serait pas embarassé d'en faire un phénomène aérien quelconque et de renouveler en sa faveur l'apothéose virgilienne

« Tuque adeo, quem mox quœ sint habitura deorum
Concilia, incertum est......
Anne novum tardis sidus te mensibus addas. » (Georg. I, 25, 32.)

Que dire après celà de l'exégèse de M. de Gubernatis, quand elle retrouve des mythes solaires dans Noé, Moïse, Abraham, Isaac, Joseph, Job, Samson, etc., etc. P de Cara fait bonne justice de ces aventureuses hypothèses, dignes tout au plus d'un Jacolliot, et que la critique, même sous la plume de M. Renan, repousse comme des chimères. Ce qui frappe dans la méthode exégétique de M. de Gubernatis, c'est l'absence complète d'érudition. Quand on rejette un fait historique rapporté dans un livre de la valeur de la Bible, la science sérieuse exige une discussion approfondie des textes, la connaissance de toutes les interprétations, l'examen rationnel des systèmes. Quand on veut refaire à nouveau l'histoire de Samson, peut-on se dispenser de connaitre les travaux de Steinthal, Husson, Goldziher, Ewald, Herder, Hitzig, Roscoff? Eh bien, M. de Gubernatis ne tient compte d'aucune de ces exigences, il ne connait pas cette méthode. Sans doute, dit excellemment notre auteur, ce genre de critique est trop laborieux, il laisse trop peu à l'imagination et un poète, comme M. de Gubernatis, ne saurait s'en accommoder.

Le P. de Cara a échappé à la contagion de ce mauvais exemple. Son livre, marqué au coin de la plus solide érudition, est une mine féconde au point de vue bibliographique. Il fournit des renseignements complets

sur la littérature du sujet. L'auteur ne se fie pas à ses propres impressions. il aime à leur donner un appui et dans le choix de ses autorités fait preuve d'un rare discernement.

J. V. D. G.

Report upon United States Geografical Surveys West of the one Hundredth Meridian (vol. VII. Archaeology). Washington 1879. Un volume in-4° de 497 p. avec carte et planches.

Bien que le présent ouvrage ne puisse pas absolument passer pour une nouveauté, nous croyons bon d'en dire un mot au public ; il fait effectivement partie de la collection de documents que publie le département de la guerre aux Etats-Unis. Nous y voyons une preuve éclatante du penchant qui entraine les esprits, de l'autre côté de l'atlantique, vers l'étude de l'archéologie de leur propre pays, ainsi que du soin apporté à l'impression des ouvrages scientifiques.

Le présent livre se compose d'un grand nombre d'articles dus à différents auteurs et tous remarquables à notre avis, par la précision et l'exactitude des renseignements.

Il débute par un mémoire de M. Frédéric Putnam, sur les collections d'objets trouvés dans le sud de la Californie. Ensuite viennent trois mémoires sur les instruments en pierre taillée, les objets de cuisine en stéatite et les pipes en pierre trouvées dans le même pays, par M. Abbott.

L'ouvrage se termine par une très intéressante notice sur les Pueblos de M. Thompson ; ainsi que par un travail de linguistique comparée, d'une grande valeur scientifique, dû à M. Gatschet.

Il n'est guère possible, on le conçoit, de donner une analyse détaillée d'un ouvrage composé de la sorte et nous nous bornerons à signaler quelques points de détail qui nous ont paru sembler particulièrement intéressants.

M. Putnam fait ressortir la ressemblance existant entre certains usages des riverains du Pacifique et des peuples de l'Asie: par exemple celui de se raser la tête en ne conservant qu'une tresse sur l'occiput, que l'on retrouve à la fois chez les Tartares, les Californiens et jusque sur la côte du Pérou.

Remarquons à ce propos qu'on a beaucoup exagéré l'infériorité de civilisation des indigènes de la Californie; ils savaient se construire des huttes, fabriquer des canots dont les planches étaient collées les unes aux autres au moyen d'asphalte; leurs pipes en pierre avaient le fourneau sur la même ligne que la tige, comme celles de beaucoup d'autres tribus américaines. Enfin, si les Californiens ignoraient l'usage de la poterie aussi bien que celui du métal, en revanche leurs ustensiles et mortiers en stéatite et autres pierres tendres, méritent d'être rangés

au nombre des produits les plus remarquables de la vieille industrie américaine.

Les crânes trouvés dans les tombeaux des îles avoisinantes démontrent que l'habitude d'applatir artificiellement le crâne des enfants, bien que rare, n'y était pas absolument inconnue.

Un fait anatomique digne d'être signalé nous semble le suivant : La plupart des crânes trouvés dans les îles Santa-Barbara sont brachycéphales ou mésaticéphales comme ceux des populations du continent voisin.

Au contraire, ceux de l'île Santa-Catalina manifestent une tendence prononcée vers la dolichocéphalie ; cela tendrait à nous faire voir dans ces insulaires, un dernier débris des plus antiques populations de l'Amérique.

Les recherches des géologues enarrivent, en effet, à établir que presque partout, dans le nouveau monde, les races à crâne étroit latéralement ont été précédés par d'autres races à crâne allongé. Du reste, le type californien n'offre aucune analogie avec celui des anciens *Mount-Builders* ; ces derniers se distinguaient nettement, par leur visage carré et la forme voûtée de leur occiput, de la plupart des autres races américaines.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre un peu sur ce que les auteurs nous disent des indiens Pueblos, ces intelligents peaux-rouges, qui vivent, depuis un temps immémorial, dans un état de demi-civilisation ; retranchés dans des espèces de châteaux-forts en pierre où habite toute la tribu, ils ont su se mettre à l'abri des incursions des sauvages du voisinage. Ils s'adonnant à l'agriculture, à la pratique de certains arts ; plusieurs d'entre eux possèdent même de nombreux troupeaux. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ces Pueblos, si semblables les uns les autres, par leur genre de vie et leur degré de développement social paraissent cependant appartenir à des souches bien différentes ; du moins si l'on en juge par le langage, l'idiome varie chez eux énormément de village à village et pour entretenir des relations les uns avec les autres ils sont obligés d'avoir recours à la langue espagnole..

Nous ne pouvons nous empêcher de donner, en terminant, un résumé des travaux de M. Gatschet sur la classification des langues dans le sud-ouest des Etats-Unis. Il a reconnu l'existence de sept familles de Linguistique bien tranchés. 1° Celle des Tinnés à laquelle se rattachent les dialectes Apaches, des Lipans, des Navajos ; tous ces dialectes d'origine septentrionale offrent d'étroites infinités avec le chippewayan en vigueur dans le nord de la Nouvelle Bretagne.

2°' Vient la souche Numa à laquelle se ratlachent le patois Shoshone des Indiens serpents, des Pa-Utahs de Californie, des Indiens de l'Utah, le Moqui, le Comanche. Du reste la famille Numa, elle-même, ne forme que le groupe boréal de la grande souche que nous appellerons Mexico-Cali-

fornienne, réservant le nom de Nahuatle pour la branche méridionale.

Nous ferons observer à ce propos que le Padouca aurait, sans doute, mérité d'être compris au nombre des idiomes du groupe *Numa* dont il constitue, peut-être, le représentant le plus oriental.

Nous mentionnerons en troisième lieu, la famille Yuma occupant le nord et le centre, si non la totalité de la péninsule californienne. Des dialectes de même souche se parlent encore sur les rives du Rio-Gila.

Puis arrive la famille *Mutsune* ou de *Santa-Barbara* qui s'étend sur le littoral du Pacifique, au nord du 33e degré de latitude. Plus boréale encore est la souche *Wintun*, d'ailleurs assez inconnue.

Nous terminerons par les souches du Pueblo de Kera et de celui de Rio-Grande, dans le Nouveau Mexique. Le nouveau continent nous offre bien souvent le spectacle d'idiômes ayant un *facies* absolument *sui generis* et spéciaux soit à une tribu, soit à une localité restreinte.

Nous regrettons de n'avoir pu dans ce court compte-rendu, donner qu'une esquise bien imparfaite d'un ouvrage que consultera avec intérêt, quiconque s'occupe d'archéologie américaine

H. DE CHARENCEY.

Storia universale della litteratura di Angelo de Gubernatis. Volume I, *Storia del Teatro drammatico*, 15 et 595 pp. Vol. II, seg. 1a et seg. 2a. *Florilegio drammatico*, 8 et 775 pp. Milano, Hoepli 1883.

Cette histoire de la littérature comprendra trois sections, chacune de six volumes dont trois forment l'histoire proprement dite, et dont les trois autres comprennent des extraits d'auteurs correspondant à la branche littéraire examinée dans les trois premiers.

A en juger par les deux volumes parus, cette histoire de la littérature sera vraiment universelle. Le premier volume expose successivement les fastes du théâtre oriental : indien, persan, arabe, chinois, etc., du théâtre classique, chrétien et moderne. On peut dire qu'aucune nation n'est oubliée : ainsi dans la quatrième partie qui fait l'histoire du théâtre moderne, nous voyons apparaître non-seulement les grandes nations mais encore les petits peuples dont l'activité littéraire pour être tardive n'en mérite pas moins l'attention de l'historien. L'auteur semble avoir puisé partout aux meilleurs sources, Horace Wilson pour le théâtre indien, Wassilieff pour le théâtre chinois, etc., etc. Généralement aussi il s'est efforcé de mettre en lumière les grandes figures qui chez chaque peuple résument l'esprit et le génie national tel qu'il se manifeste dans le drame. Il y a lieu de s'étonner que l'auteur ait fait exception pour le théâtre français. Sans doute le drame moderne ne devait pas être négligé ; mais quelles que soient nos sympathies littéraires, ne devons-nous pas convenir que jusqu'ici le théâtre français du XVIIe siècle n'a rien

trouvé qui lui soit comparable? — On aurait raison de nous taxer d'une sévérité excessive *dans une aussi* vaste compilature, *si nous ne pardonnions* à l'auteur quelques erreurs de détail. Il ne nous siérait pas cependant de ne pas protester contre l'indifférence avec laquelle est traité l'immortel Vondel, qui, par plus d'un côté appartient à la Belgique.

Après avoir lu ce qu'en dit M. de Gubernatis, on ne serait guère tenté de le placer au-dessus d'un dramaturge de talent quelconque. Et cependant Vondel est un génie et un génie de premier ordre; ainsi en jugent aujourd'hui les critiques allemands et anglais aussi bien que hollandais ou belges.

« Le Florilegio dramatico » comprend deux tomes; le 1er est consacré au drame oriental, grec, latin et chrétien. Le second au théâtre moderne. Dans ce dernier, l'auteur s'est placé plus particulièrement au point de vue de l'italien. Le théâtre de l'Italie y occupe plus de la moitié du volume, quoique ce pays ne soit pas tout à fait la terre classique du drame. En somme cette histoire de la littérature dramatique d'une lecture facile et agréable est un ouvrage de vulgarisation. Le grand public pourra dans sa compilation acquérir une certaine connaissance de cette importante branche littéraire chez tous les peuples.

E. J. de Dillon. *Die Umschreibung der Eranischer sprachen.* Leipzig. Gerhard, 1883.

Sous le même titre, le Dr Hubschmann publiait naguère ses dernières vues sur cette question si débattue. Nous avons eu l'occasion d'en parler dans la *Revue Critique* et de signaler, entre autres choses, les procédés sommaires de la critique du docte Eraniste. Le Dr de Dillon, objet d'un de ces jugements sans considérants répond aujourd'hui à la censure du professeur de Strassbourg et, ce nous semble, avec *assez* d'avantage. Je ne pense pas que M. Hübschmann s'applaudira beaucoup de s'être pris à qui sait si bien le reprendre. M. Dillon passe d'abord en revue les procédés d'argument et de polémique de M. Hübschmann, les decouvertes qu'il fait — de choses trouvées depuis longtemps — ses jugements et condamnations sommaires, ses variations et cela avec *gentlemanry* et une petite pointe d'*humour* qui n'est pas sans agrément. Après cela il passe à l'examen de la partie scientifique de l'œuvre, ou du moins de celle qui devrait l'être, en s'attachant à l'arménien et à l'Ossète et réservant le reste à une autre publication. Il y relève un certain nombre d'erreurs telles que celles relatives à l'*l* arménien à l'*ā*, à l'*ū* à l'*ō* de l'Ossète à l'*o* ouvert de la même langue, etc.

On ne saurait refuser son assentiment à ces remarques.

Nous estimons M. Hübschmann, aussi regrettons-nous vivement qu'il se soit attiré ces sévères, mais il faut bien le dire, justes leçons.

C. de Harlez.

Die Umschreibung der iranischen Sprachen und des Armenischen von H. Hübschmann. 1882. — Compte-rendu de cette brochure dans le *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 28 février 1883, par Paul de Lagarde

Attendu que le conseil du *Muséon* n'admet que des comptes-rendus de livres sérieux et vraiment scientifiques, force nous est de nous borner à la considération du second de ces deux écrits, l'article de M. de Lagarde. Nous nous permettrons toutefois de dire en passant, que M. Hubschmann aussi a rendu un service considérable à la science, en publiant sa brochure sur « la transcription des langues iraniennes (sic) et de l'arménien ; » brochure unique dans son genre, qui nous rappelle un peu, il est vrai, les écrits de Raymond Lulle et de Pic de la Mirandole, mais à laquelle néanmoins nous croyons pouvoir promettre une certaine célébrité. Mais entendons-nous bien : ce n'est pas sur la valeur intrinsèque de cette production curieuse que se motive notre promesse, mais sur une circonstance tout extrinsèque : M. Hübschmann a bien mérité de la science précisément au même titre que le pasteur Lange de Laublingen où le fameux M. Klotz en ce qui concerne la littérature allemande. Sa brochure a le mérite — et c'en est déjà un grand — d'avoir provoqué cette réponse de la plume de M. Lagarde — réponse qu'on peut considérer comme un véritable *vade mecum* pour M. Hübschmann.

M. de Lagarde est évidemment un homme de courage, autrement il n'eut jamais émis des idées aussi hardies que celles que nous rencontrons à chaque page de son long article. Mais qu'il ne se fasse pas illusion là-dessus; on n'acceptera pas de si tôt ces idées radicales — il y a même des gens qui ne les admettront jamais. Du reste cela n'a rien d'étonnant pour celui qui sait en quoi consiste leur hardiesse et leur nouveauté. Ainsi, par exemple, M. de Lagarde a en horreur les termes vides de sens et employés très souvent de nos jours dans le but assez innocent, de donner un air d'érudition à des écrits qui n'ont rien de scientifique. Il veut renverser d'un seul coup une terminologie savante et compliquée que comprend seulement un nombre très restreint de philologues et la remplacer par des termes vulgaires, intelligibles à tout le monde. Parler à priori d'évènements historiques, comme le fait M. Hübschmann, est à ses yeux une grande erreur, que le ton le plus magistral n'est pas à même de racheter. Il croit même qu'on ne peut être bon linguiste sans être bon philologue, et que, pour passer maître en physiologie, il ne suffit pas de pouvoir distinguer le couteau à disséquer d'avec un canif vulgaire. Il est d'avis qu'on a trop longtemps joué avec certains termes techniques qu'on débite à tout propos sans se rendre compte des idées qu'ils représentent, et il tâche lui-même, d'exposer toutes ses idées nettement et clairement en employant les termes les plus communs. Avec de pareils principes, on le conçoit facilement, M. de Lagarde n'a pas pu trouver

grand'chose à louer dans la brochure de M. Hübschmann, non seulement la méthode suivie par le docte auteur est radicalement fausse, selon M. de Lagarde, mais la plupart des questions que M. Hübschmann se propose de résoudre sont actuellement insolubles. En effet, le lecteur le moins initié à ces questions comprendra sans difficulté, que si quelqu'un entreprend de déterminer la prononciation d'une langue morte depuis plusieurs siècles, il devra se livrer nécessairement à des recherches historico-philologiques; s'il veut obtenir des résultats tant soit peu sérieux, il devra faire des études historiques approfondies. C'est là une condition essentielle de succès. Or, M. de Lagarde montre que M. Hübschmann n'a pas rempli cette condition, qu'il n'a pas fait le moindre effort pour la remplir, qu'il ne l'a pas même regardée comme une condition. Mais ce n'est pas tout : quand même il eût reconnu la nécessité de pareilles études historiques, et qu'il eût été à même de les mener à bonne fin, quand même il les eût faites, il n'en serait guère plus avancé pour cela, car la plupart des questions qu'il veut résoudre sont maintenant insolubles et resteront à jamais des questions ouvertes. Voici une partie du problème dont M. Hübschmann a voulu trouver le dernier mot : déterminer le nombre de sons que possédaient les anciennes langues éraniennes (y compris l'arménien), leur valeur phonétique et les organes vocaux qui les produisaient, et baser sur les résultats obtenus un système de transcription scientifique pour ces langues.

Ce problème là est d'une difficulté plus que herculéenne; déterminer les sons que possédait une langue, morte il y a — disons seulement mille ans, est, par le temps qui court, chose impossible, et entreprendre une pareille tâche dans une brochure de 44 pages est au moins très hardi.

Cependant démontrer que M. Hübschmann a suivi une fausse route, qu'il ne savait pas la portée des problèmes qu'il se proposait de résoudre, et faire ressortir qu'il ne posséde pas les connaissances nécessaires pour faire des recherches historico-philologiqûes, c'est là après tout un résultat bien insignifiant, et si M. de Lagarde s'était arrêté ici, n'aurions pas pu attribuer à son écrit l'importance qu'il nous paraît avoir. Le fait est qu'il discute la question de la transcription des langues orientales, ainsi que d'autres questions qui en relèvent, avec une érudition peu commune de nos jours. Les observations historiques et philologiques dont son article est parsemé sont aussi profondes que pleines d'à propos et jettent beaucoup plus de lumière sur les matières discutées, que la plupart des écrits volumineux qui ont été publiés là-dessus avant lui.

P. 258, M. de Lagarde remarque avec justesse que M. Hübschmann semble ne pas avoir encore saisi la portée des arguments que Spiegel a fait valoir contre le terme « iranien » que la plupart des orientalistes remplacent maintenant par « éranien. » Mais M. de Lagarde qui n'aime pas appartemment à répéter des raisonnements que M. Hübsch-

mann devrait savoir, se sert contre lui d'un argumentum ad hominem tiré de l'arménien et lui prouve qu'il a tort d'employer l'expression « *iranien*, » « *iranisch*. » Après la réfutation des erreurs de M. Hübschmann, M. de Lagarde passe à la discussion d'une question importante : les origines de l'écriture, à laquelle il joint quelques considérations sur le rôle de la physiologie. La physiologie peut avoir un double but selon lui : d'abord elle peut déterminer les sons qui peuvent être produits par les organes vocaux et puis rechercher ceux dont usait un groupe déterminé d'hommes à une époque donnée. Là-dessus M. de Lagarde fait remarquer avec beaucoup de raison que la solution du premier problème n'avance guère le philologue qui regarde ou doit regarder le langage non comme une sécrétion du larynx, mais comme l'expression de la pensée humaine. A ce propos il fait ressortir l'enfantillage de ceux, qui, n'étant pas physiologistes, mais seulement philologues, parlent d'un ton sérieux de choses qu'ils ne comprennent pas et il nous peint l'hilarité des physiologistes, anatomistes et des médecins traitant les maladies de l'oreille, quand ils entendent ces gens-là discourir solennellement des sons « alvéolaires, » « uvulaires. » « cacuminaux, » etc. « Plus un instituteur bavarde sur la pédagogie plus ses élèves sont mal élèves et mal instruits, » de même, dit M. de Lagarde, les philologues qui s'occupent continuellement de « physiologie » et empiètent ainsi sur un terrain qui leur est inconnu, ne connaitront ordinairement aucune langue à fond. Le second problème que la physiologie peut résoudre ne s'étend pas au delà des langues vivantes. Il n'y a donc point de physiologie des sons possible pour le gothique, l'avestique, le védique (P. 264). A ce propos M. de Lagarde met dans la bouche de M. Hübschmann un petit discours plein de confiance en soi et d'une présomption aussi mal cachée que mal fondée, et démontre que M. Hübschmann est tout à fait incompétent pour faire des recherches sérieuses sur les questions dont il s'accupe dans sa brochure. A l'appui de cette affirmation que nous voudrions bien pouvoir réfuter, il apporte une preuve frappante, dont nous ne pouvons malheureusement pas affaiblir la portée. Il s'agit du vieux persan *uva* dont M. Hübschmann décrète ce qui suit : « Anlautendes *uv-a* scheint nach der Wiedergabe durch andere sprachen und nach dem Neupersischen zu urtheilen, den Lautwerth *xva* und *xwa* gehabt zu haben ; vgl. altp. *uvaja* susiana, arm. *xuz̄astan*. np. *xûzistân* ; *uvârazmi* = np. *xvârazm*. gr. χωράσμιοι, *uvaxsʰatara* = Κυαξάρης, *uvâ*- selbst zu np. *xwad* = zd *xwatô*, im Inlaut : *pâtisʰuvari*, gr. Πατεισχορεῖς, *harauvatisʰ* = Ἀραχωσία = zd. *haraxwaitis*. » (P. 18)

M. de Lagarde, après avoir cité ce passage, prouve qu'il eût été bien difficile de commettre plus d'erreurs que ne le fait M. Hübschmann en aussi peu d'espace et en les réfutant il fait une série d'observations aussi précieuses pour la science qu'utiles à M. Hübschmann. D'abord il refuse

d'employer la lettre *x* de M. H. par la raison assez simple qu'il ne veut pas accepter une orthographe qui nous donnerait des mots comme xirurgie, Müxammed, etc. Puis il fait remarquer que M. Hübschmann a grand tort de donner à entendre que le néopersan descend de la langue des Achéménides, et après avoir relevé quelques autres erreurs, il apprend à M. Hübschmann qu'Uvaja correspondait du temps d'Alexandre à Οὔξιοι (nom que M. de Lagarde prétend devoir être Οὔζιοι). Ensuite il rappelle à M. Hübschmann que l'arménien xuzastan n'est pas « arménien » mais que c'est un mot étranger introduit en Arménie du temps des Arsacides et quil ne prouve, par conséquent, absolument rien pour le temps des Achéménides ; il lui explique en outre qu'il ne faut pas lire « xuzistân » comme le pensait M. Hübschmann mais Xôzistân comme il aurait pu l'apprendre du Haft Qulzum ou même de plusieurs livres plus élémentaires ; qu'il ne faut point écrire Πατειτχορεῖς comme le fait M. H. mais Πατισχορεῖς, etc., etc.

Nous ne pouvons pas résumer ici toutes les erreurs de M. Hubschmann ni les réfutations de M. de Lagarde. Après avoir expliqué à notre auteur ce qu'il faut penser sur chacun des points en question, le savant critique passe à la question des rapports entre les alphabets avestique et pehlevi. Selon lui — et c'est là l'opinion de la plupart des savants — l'alphabet avestique est une modification, un développement du pehlevi. L'introduction des voyelles et des autres modifications qui distinguent l'alphabet avestique du pehlevi ne fut pas un phénomène isolé dans le monde civilisé : il y eut un mouvement général chez plusieurs peuples, une tendance à rendre les écritures moins difficiles ; la création de l'alphabet avestique ne fut qu'une épisode dans cette transformation générale. Pendant que les Juifs introduisaient des voyelles dans leur écriture consonnantique, pendant que les Mandéens créaient leur système d'écriture si connu aujourd'hui, et que les Syriens visaient aussi à pourvoir leur alphabet de voyelles — alors l'écriture pehlevie fut aussi simplifiée et le résultat de cette transformation est l'alphabet avestique. M. de Lagarde pense et nous croyons avec raison, que l'abime qui sépare l'écriture composée exclusivement de consonnes de celle qui contient et consonnes et voyelles a été franchi non par un seul peuple mais par plusieurs en même temps. Cette opinion n'est point le résultat d'un système à priori, elle s'appuie sur les faits les plus certains. Ceux qui seraient portés à la nier, trouverons dans l'écrit de M. de Lagarde (273 suiv.) des raisons qui la rendent extrêmement probable.

Quant à l'alphabet arménien il provient comme on le sait, en grande partie du grec ; quatre lettres sont de provenance copte, et deux d'origine syriaque. Or cela étant, M. de Lagarde prétend que si M. Hübschmann voulait se donner le droit de discuter la prononciation des sons de l'alphabet arménien il devait avant tout déterminer comment ces vingt

deux lettres grecques se prononçaient à Alexandrie vers l'an 400; comment on prononçait à la même époque les quatre lettres empruntées au copte par les arméniens, quelle était enfin chez les Araméens du nord la prononciation des deux lettres syriennes admises aussi dans l'alphabet arménien. Comme M. Hübschmann n'a rien fait de tout cela M. de Lagarde conclut qu'il n'est pas compétent pour traiter cette question. Mais quand il l'eût fait, il n'eût pu en tirer grand parti, car les langues changent comme toutes choses et plus rapidement que la plupart des choses et une phase passagère d'une langue ne peut être prise pour l'image de son développement. Une transcription qui se nomme scientifique ne peut donc se fonder sur quelques données fragmentaires et incertaines. M. de Lagarde renforce ces arguments par quelques considérations qui nous paraissent avoir une vraie force probante : deux lettres arméniennes ont toujours eu une valeur double, même lors de l'invention de l'alphabet arménien, la première correspond d'un côté à ξ, tandis que de l'autre elle représente le שׁ, sémitique, et par conséquent = s' De même la lettre s' est quelquefois une aspiration légère, quelquefois un y. Or, si dans une transcription scientifique on rend la première de ces lettres par s' et la seconde par y, cette transcription n'atteindra pas son but, car le lecteur devra lui-même, deviner quand il lui faut prononcer x (ξ) et quand il doit lire s ; le même embarras règnera quant à la seconde de ces lettres. Il n'y a donc actuellement pour elles aucune transcription possible.

Nous devons nous arrêter ici ; dans un compte rendu comme le nôtre il n'est guère possible de reproduire tous les arguments, ni de résumer toutes les conclusions. Nous recommandons cet article à tous nos lecteurs nous contentant de rapporter ici une des dernières conclusions de M. de Lagarde : (p. 292) « Personne ne peut être linguiste sans connaissances philologiques : or, M. Hübschmann n'en a aucunes, c'est pourquoi je ne lui reconnais aucune autorité comme linguiste — aucune autorité en général. » Ohne philologische Bildung soll Niemand Linguist sein : Herr Hübschmann besitzt keine philologische Bildung, darum muss ich ihn als Linguisten ablehnen überhaupt ablehnen, und namentlich für Untersuchungen, welche Kenntniss der Geschichte, Einblick in Realien, wie ich gezeigt zu haben meine, zur unerlässlichen Vorbedingung haben. »

S. Pétersbourg. EMILE J. DE DILLON

Z oboru jazykozpytu, sepsal Dr CENEK ŠERCL. Dil I. J. Otto v Praze 1883 (en langue bohémienne). (*Du domaine de la linguistique* par le Dr VINCENT ŠERCL, 1re partie ; Prague, J. Otto, 1883.)

Ce volume est le premier d'un grand ouvrage en quatre volumes, sur la Philologie comparée. L'auteur, professeur de philologie comparée à

l'université de Kharkoff, s'y propose de tracer un tableau du développement du langage, aussi fidèle que le permettent les données que nous possédons actuellement. Il donne ce premier travail comme simple essai d'un résumé des principaux résultats acquis à la science aujourd'hui. Il se propose de nous faire voir comment le langage humain s'est perfectionné depuis son origine, quelle souplesse et fertilité il a enfin atteintes, de quelles richesses il dispose et de quels divers procédés il s'est servi pour atteindre un si haut degré de perfection grammaticale et lexicographique. Dans le deuxième volume l'auteur traitera, comme il nous le dit dans sa préface, des phénomènes des langues, éclairés par les données de la physiologie des sons (Lautphysiologie), de l'accent, de l'aspiration, des changements dynamiques des sons, de l'élargissement des racines, de la réduplication, des étymologies populaires, des euphémismes, du changement des significations des mots et enfin des langues secrètes, conventionnelles et de l'argot des diverses nations ; le troisième tome sera consacré aux parties du discours, à leur origine, développement et signification ; le quatrième enfin sera une espèce de supplément contenant l'application des principes exposés dans les volumes précédents ; et entre autres choses une critique approfondie de toutes les méthodes en usage pour acquérir une connaissance pratique de langues étrangères, des esquisses biographiques des linguistes les plus célèbres et enfin une exposition détaillée des principes que doit suivre celui qui veut apprendre à parler couramment une langue étrangère.

Ce programme, on le voit, est bien vaste, car il comprend toutes les questions qui peuvent intéresser le linguiste ; et pour mener à bonne fin un ouvrage encyclopédique comme celui-ci, il faut non seulement de vastes connaissances linguistiques mais aussi une rare patience de lexicographie ; car l'auteur ne s'est pas borné à une seule famille de langues, aux langues sémitiques par exemple ou indo-européennes, mais il a consulté toutes les langues connues ou accessibles.

Toutes ces recherches font preuve d'une connaissance profonde de la linguistique, d'une critique saine et d'un désir d'insister plutôt sur des principes incontestables, que l'on peut établir par des faits certains que de briller par des hypothèses ingénieuses qui ne reposent sur rien.

Mais tout en étudiant les phénomènes communs aux différentes langues et familles de langues, l'auteur ne manque cependant point d'accorder aux dialectes la place qui leur est due. L'on ne peut trop insister sur l'importance des dialectes pour la linguistique ; quelquefois une induction se complète par une hypothèse, se confirme par une série de faits que nous révèle une étude de quelques dialectes ; d'autres fois ils jettent une lumière inattendue sur un point obscur sur lequel on eût en vain interrogé la langue littéraire. Car si les dialectes ont subi des modifications considérables il ne faut pas oublier qu'ils nous conservent souvent

des formes anciennes que la langue littéraire a complètemant perdues, et qu'en général ils sont plus purs sous le rapport de la lexicographie et contiennent moins de mots étrangers que les langues littéraires qui empruntent trop facilement aux langues voisines, de sorte que la dialectologie est encore appelée à rendre des services considérables à la philologie comparée.

Nous donnerions volontiers un résumé détaillé du contenu de ce volume si l'espace nous le permettait, car il est intéressant au plus haut degré et cela non seulement pour le linguiste mais pour le lecteur ordinaire. Il contient une abondance de matériaux dont la valeur est d'autant plus grande qu'ils ont été vérifiés avec beaucoup de soin, groupés avec méthode et traités scientifiquement. Qu'il nous soit permis de faire connaître au moins les titres de quelques sections : La première discute la question de l'origine du langage ; le deuxième traite des opinions qui ont cours sur cette question — des théories interjectionelle et onomatopéique, des hypothèses de Humboldt, Schelling, Renan, Max Müller, Wundt, etc. ; la troisième contient une liste assez considérable de dénominations imitatives données aux animaux ; la quatrième discute les noms d'animaux, que l'on ne peut ramener à l'onomatopée. Puis nous avons une section consacrée aux mots qui imitent les cris de divers animaux, une autre qui traite des dénominations de phénomènes naturels comme le tonnerre, le vent, etc., ensuite un chapitre sur les mots qui imitent des sons naturels en général. Un peu plus loin nous trouvons un chapitre sur la formation de mots abstraits de racines primitivement imitatives, puis une étude sur les mots exprimant *père* et *mère*, une autre sur la langue des enfants, sur les numéraux et les systèmes de numération, sur le passage de mots du domaine de l'ouie à celui de la vue, et enfin un chapitre très intéressant sur le symbolisme des sons.

Le problème de l'origine du langage ouvre un vaste champ aux hypothèses et il faut avouer qu'on en a proposé beaucoup assez peu probables. Cependant les hypothèses ne feront pas faire de véritables progrès à la science, tant qu'elles restent à l'état d'hypothèse, tant qu'elles n'auront pas été confirmées ou réfutées par des faits nouveaux, par des études plus profondes. Quand les faits manquent, il est sage de n'accorder qu'une autorité restreinte aux hypothèses les plus vraisemblables. Sans rechercher quel degré de probabilité il faut accorder aux vues que développe le prof. Šercl, bornons-nous à remarquer qu'il parle en connaissance de cause, car les données qu'il a eues à sa disposition sont beaucoup plus variées que celles de ses devanciers. D'autre part il est très sobre dans ses conclusions qui ne vont jamais au delà des prémisses ; son grand objet étant de noter tous les phénomènes, de les grouper en ordre, de les comparer avec des phénomènes analogues d'autres langues et de rechercher la loi qui les règle. Voici quel était selon lui le

fonds des langues primitives : 1° les mots onomatopéiques; 2° les mots interjectionnels; 3° les mots provenant de groupes phonétiques dénués de signification en soi, mais qui, faisant partie du langage des enfants, passèrent de bonne heure dans les langues des adultes (Cf. par exemple papa,mama, buby, allem. bube; κακκος = lat. cacare); 4° les mots qui contiennent en soi le germe des thèmes, des pronoms démonstratifs et personnels (ma, ta, da, na, etc.). Les mots de ces quatre catégories se ressemblent de la manière la plus frappante dans les langues les plus diverses. Cette ressemblance ne s'explique pas, selon notre auteur, par des emprunts faits par quelques langues à d'autres non apparentées; mais par la circonstance que nous avons ici affaire au fonds primitif commun à toutes les langues. Cette propriété commune est restée plus ou moins intacte nonobstant la grande diversité qui existe entre les lois phonétiques des langues particulières; elle marque le début de la race humaine dans la voie de la civilisation ; elle renferme en soi le germe de tous les perfectionnements postérieurs des langues modernes. Entre ce fonds primitif, ces expressions naïves et spontanées de la pensée naissante et les mots abstraits, fruit de la réflexion mûrie, il y a tout un abîme. Cet abîme n'a pas été franchi d'un seul coup, dans un seul siècle. Les notions abstraites ne se sont dégagées des conceptions concrètes et grossières que très lentement et les mots qui servent à exprimer cet ordre d'idées ne se sont formés qu'au fur et à mesure que le besoin s'en est fait sentir. En général on peut dire que le développement des mots abstraits dans une langue quelconque, dépend du dégré de civilisation auquel sont arrivés ceux qui la parlent. C'est pourquoi beaucoup de langues parlées aujourd'hui en Afrique et Amérique n'en ont presque pas, et dans toutes les langues primitives ils font presque toujours défaut. Un autre phénomène que l'auteur croit avoir observé consiste en ce que les mots qui ont trait à la vue ont toujours un fondement métaphorique et proviennent très souvent de mots signifiant « entendre » « crier » etc.

Quant au symbolisme des sons, M. Šercl, dans son excellente étude sur cette question intéressante, prétend qu'il se manifeste *a*) dans la désignation des idées de proximité et de distance; la proximité s'exprimant par les voyelles i et e, la distance par a, o, u ; *b*) dans la désignation d'êtres masculins par les voyelles *a*, *o*, *u* et des féminins par *e*, *i* (Cf. mandjou khakha homme, khekhè femme, ama père, èmè mère); *c*) dans l'allongement des voyelles (φέρωμεν et φέρομεν); *d*) dans l'accent; *e*) dans la réduplication; *f*) dans l'amolissement de la consonne r en l.

Ces développements, quoique très courts en eux-mêmes, ne nous laissent cependant pas assez d'espace pour effleurer même les autres études intéressantes et fécondes en conséquences pour la linguistique, dont ce volume est plein. Nous nous permettrons cependant d'attirer l'atten-

tion de l'auteur sur un point qui nous paraît de la plus haute importance dans des travaux comme celui-ci. Nous voulons parler de la nécessité de vérifier partout les mots étrangers qu'il cite. Il va sans dire qu'un seul savant ne peut connaître les centaines de langues citées dans cet ouvrage. Il est donc bien obligé dans ce cas de se fier aux spécialistes et son premier devoir est d'user de la plus grande circonspection dans le choix de ses autorités. Nous nous empressons de dire qu'en général M. Šercl a rempli ce devoir très consciencieusement, mais naturellement nous n'avons pu vérifier que les mots d'un très petit nombre de langues. Nous lui rendons ce témoignage d'autant plus volontiers que nous devons signaler quelques exceptions à cette règle. D'abord pour ce qui est de la langue arménienne nous nous étonnons de ce que l'auteur en a fait un emploi si restreint, la laissant quelquefois tout à fait de côté quand il aurait pu la consulter avec avantage. De plus, même dans les cas où il la prend en considération il adopte une transcription qui est non seulement inconséquente mais qui pourrait quelquefois affaiblir la force de ses raisonnements. Il confond à chaque pas les tenues avec les mediæ et les mediæ avec les tenues. Ainsi p. 26 il cite le mot arménien « chat » dans la forme *gadu* au lieu de *katu* tandis que p. 24 il écrit *katu*. P. 27 « ossèt. *ghog*, digaur. *gjok*. » Nous ne savons pas au juste ce qu'il entend par « ossète » comme opposé au digorique. L'ossète a en tout trois dialectes : l'irique dans lequel a été traduite l'écriture sainte; le digorique, et enfin le tualique que parle les ossètes qui avoisinent la Georgie, de sorte qu'il est assez difficile de dire lequel des trois est désigné sous le nom de ossétique; d'autant plus que le mot « chat » s'exprime par *gæde* en irique et par *tyekis* en digorique (Cf. Sjögren, p. 227). P. 27 nous lisons « armén. gov, kov » (pour vache). Pourquoi ces deux formes puisqu'il n'y a qu'un seul mot en arménien *kov*, que quelques-uns prononcent *gov*? P. 30 nous lisons : « ossèt. *kui* (chien), tagaur. *khuds*, » et sur la même page, quelques lignes plus bas nous voyons « ossèt. *khudz*, » de sorte que dans un endroit l'ossète a bien l'air d'être différent du « tagaurique » tandis que dans un autre il est bien le tagaur, et rien autre. Il y a là de l'inconséquence. P. 82, à côté du persan *dirâzgûš* et ossèt. *tarkos* il eût pu citer le géorgien *kurdgeli* mot qui a été formé d'une manière analogue. P. 83 en s'appuyant sur le mot kurde *barân*, *barani* (mouton) il eût été bon de signaler la circonstance que quelques orientalistes tiennent ce mot pour russe d'origine et prétendent que les kurdes l'ont emprunté aux russes. P. 149 le mot arménien *kaptel* ne signifie pas « prendre » mais « dépouiller, piller, ravager. » P. 150, parmi les mots qui comme *sutzeln*, *zutzeln*, signifient sucer, il eût pu insérer le mot arménien *tztzel* qui a le même sens. P. 165 après le persan *hâzîden* il eût pu ajouter l'arménien *hadchel* « aboyer. » P. 149 un mot *kuocjel* « crier » en arménien nous est inconnu; c'est peut-être une faute

pour *gocel* « crier » (Cf. vac). Après le russe *khrouskaty* il eût pu mettre l'anglais *craunch* qui se ramène bien à la même catégorie. P. 25 nous trouvons cité un mot *katu* employé, dit-il, par les mongols pour désigner le chat. Nous regrettons que l'auteur ne nous ait pas dit où il a pris ce mot, comme il le fait ordinairement. Nous n'avons jamais rencontré ce mot et nous lui assurons qu'il ne se trouve ni dans le dictionnaire de Kovaleffsky ni dans celui de Schmidt. En mongol chat se dit *migoui*. P. 170 après le mot persan « *chuflen* » il eût été bon d'ajouter l'arménien *khunel*, et après le mot *ukti* (p. 198) l'armén. *ukht* = traité, vœu.

P. 167 armén. *khakhanq* n'étant pas un verbe ne peut signifier « se moquer de, » « rire de » mais simplement « risée, immodérée. » P. 177 l'armén. pour « avaler » n'est pas glanel mais klarel. P. 422 en mongol. « deux » ne se dit pas *chujar* mais *khoyar* dans la langue littéraire; tandis que dans la langue vulgaire on dit *khoyur*. P. 487 en arménien *ditel* ne signifie pas simplement « voir » pour lequel il y a un verbe *tesanel*, mais « regarder, considérer. » P. 38 en mongol. ce n'est pas *khakhai* qui veut dire cochon, mais *ghakhai*. P. 28 parmi les mots qui d'après l'auteur, signifient taureau nous trouvons cités mongol. *böge*, mandjou *bucha* (c'est-à-dire bukha). Ce n'est pas tout-à-fait correct; en mongol *böge* ne veut pas dire taureau mais sorcier, magicien; tandis que taureau se dit *bukha;* d'autre part *bukha* en mandjou ne signifie pas taureau mais simplement bête en général, pour taureau les mandjous disent bukha gurgu. P. 50 ce n'est pas *saksakhe* qui en mandjou signifie « la pie » mais *saksakha*. P. 50 nous trouvons « armén. *khort* (grue) au lieu de *khord* et p. 48 armén. *akrau* au lieu de *agrau*. P. 27 nous lisons « kurde, *gha* bœuf. » Cela n'est pas tout-à-fait correct : *gha* en kurde signifie coïens, comme on le voit dans les composés, par exemple : *kun ghá*, etc., bœuf se dit *ga*. P. 27 nous lisons « ossète *ghog* (vache). »

Encore une fois nous ne savons pas ce qu'il veut dire par « ossète » s'il entend le dialecte irique, alors c'est une erreur car en irique qûg = vâche; en digorique il y a le mot ghog = vâche ce qui prouverait que par « ossète » il entend le dialecte digorique; mais d'un autre côté cela ne peut être ainsi puisqu'il dit (p. 40) « ossète qazi = oie, » et en digorique il n'y a pas de mot qazi; il n'existe qu'en irique tandis qu'en digorique c'est ghaz. P. 488 nous trouvons : « arménien *nahel* voir; ce mot est *nahil* en arménien. P. 492 l'auteur nous dit qu'en armén. *unch* signifie nez; ce n'est point *unch* mais *untchq*. P. 29 « kurde *bizim* = chèvre. » Le mot kurde est *bizin* et non *bizim*. P. 42 « armén. *bath* = canard. » Le mot arménien n'est pas *bath* mais *bad*. Parmi les mots signifiant coq il cite l'arménien *akadzadz* il faut écrire *azaghagh*.

Ces fautes qui seraient graves dans une grammaire ou un dictionnaire sont assez insignifiantes dans un ouvrage de ce genre où il s'agit surtout d'établir certains principes généraux et non de discuter la pho-

nétique d'une langue isolée. Cependant nous recommandons à l'auteur un plus grand soin dans la vérification de ses matériaux à l'avenir, et surtout l'adoption d'une orthographe — nous ne dirons pas scientifique, car il n'y a aucune transcription qu'on puisse appeler scientifique — mais conséquente. Nous lui avons déjà donné raison de l'emploi constant qu'il fait des langues africaines, américaines, etc., en considération du but qu'il s'est proposé d'atteindre mais seulement à la condition d'avoir, préalablement mis à contribution les langues indo-européennes, comme l'arménien, l'ossète, etc.

En conclusion nous nous permettrons de dire que M. Šercl a bien rempli la tâche qu'il s'est proposée dans le premier volume. Il y a fait preuve d'une érudition très considérable, et d'une méthode scientifique, et d'une critique sévère. Son ouvrage renferme en soi tous les éléments de succès; si quelque chose pourrait lui nuire ce serait la circonstance qu'il est écrit en langue bohémienne, langue que comprennent peu de gens même parmi les savants.

EMILE J. DE DILLON.

H. HÜBSHMANN. *Armenische studien.* — I. *Grundzüge der Armenischem Etymologie*, 1 Theil. in-8°. Leipzig, Breitkopff u. Härtel, 1883.

L'objet de cette nouvelle étude du Dr Hübschmann est d'un grand intérêt et d'une importance incontestable. Il s'agit de déterminer les lois phoniques et étymologiques de l'Arménien et sa place parmi les langues indo-germaniques. M. Hübschmann est ici en lutte avec P. de la Garde et Fr. Müller, c'est-à-dire avec des adversaires redoutables.

Dans une introduction de 15 pages il détermine l'état de la question et les principes à suivre dans la discussion. Une première section, p. 16-56, contient un tableau comparatif étymologique de 229 mots arméniens mis en parallèles avec leurs congénères indo-germaniques.

La seconde section nous donne les conséquences phonologiques de cette comparaison, les lois phoniques de l'Arménien puis un tableau comparatif de ces lois avec celle de l'indo-germanique primitif et de l'Éranien originaire.

La conclusion du travail suit; pp. 80-83.

Un appendice présente les paradigmes généraux de la flexion arménienne.

En général nous ne saurions que donner notre assentiment aux idées développées par M. Hübschmann. Évidemment l'Arménien n'est ni Éranien ni même Aryaque.

La langue que nous donne *el bair* pour *brâtar*, *hair* pour *pitar*, *patar*, *erg* pour *thrâyô*, *hist* pour *hrid*, *zared*, etc., et qui a des lois phonétiques si spéciales n'appartient pas au groupe érano-hindou.

En outre pour juger sûrement de sa nature, il ne faut faire usage en général que des mots sur lesquels il ne peut planer aucun soupçon d'emprunt. Tout autre ne peut servir que d'un point d'appui douteux. Les exclusions toutefois doivent être prononcées avec prudence sans quoi on bâtit sur un fondament sûr, peut-être, mais certainement incomplet et par conséquent défectueux.

Mais n'est-ce pas aller trop loin que de faire de l'Arménien un rameau à part? Cela nous semble inutile. L'Arménien a des rapports avec les langues indigènes de l'Inde et de la Perse tels qu'il semble meilleur de faire de tout cela un groupe spécial arméno-aryaque, tout comme l'Éranien et l'Indou forment un sous-groupe particulier : l'Aryaque; et peut-être serait-ce mieux encore de réserver le titre Aryaque pour ce nouvel et triple groupe et d'en adopter un autre pour l'érano-indou.

Quant aux détails, il y aurait sans doute bien des points où je ne pourrais adopter les assimilations données par M. Hübschmann. Ainsi *iur* = suus, *erek (arez, rap)* = Ἔρεβος, *çork* = *turya* et non *ca(t)urya* forment des équations difficiles à admettre.

Nous attendrons la suite de ce travail pour le discuter plus en détail.

NOTES SUR QUELQUES-UNES DES DERNIÈRES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN GRÈCE (1).

Les inscriptions trouvées à Epidaurum sont pleines de faits nouveaux. J'en citerai ici quelques-unes.

La suivante, gravée sur une base circulaire, nous fait connaître pour la première fois l'artiste Dion, fils de Damophilos d'Argos.

ΔΙΩΝΔΑΜΟΦΙΛΟΥΑΡΓΕΙΟΣΕΠΟΙΗΣΕ

Un autre nous présente un lit comme *ex voto*, ou monument.

ΑΡΚΕΣΙΛΑΟΣ
ΛΥΣΑΝΔΡΟΣ
ΑΝΕΘΕΣΑΝ

Sur cette planche un écolier s'est amusé à faire des exercices d'écriture, en reproduisant plus bas les mots de l'inscription.

Un autre, gravée sur le tuf, et très-mutilée, nous fait connaître un autre artiste, Eunous d'Eunome, dont le nom est gravé plus bas, en petits caractères.

Les deux suivantes, de l'époque romaine, se tiennent peut-être. Il se peut

(1) Cette correspondance nous étant arrivée trop tard, nous ne pouvons à notre grand regret en donner, cette fois, qu'un court retrait.

très bien que le Gnéus, père de *Popilia secunda* de la deuxième, soit le même Gnéus qui figure dans la première, et que les Epidauriens aient élevé des statues au père et à la fille.

ΑΠΟΛΙΣΤΩΝΕΠΙΔΑΥΡΙΩΝΓΝΑΙΟΝ
ΚΟΡΝΗΛΙΟΝΣΩΣΑΜΟΥΥΙΟΝΝΙΚΑ
ΤΑΝΙΕΡΕΑΤΟΥΣΕΒΑΣΤΟΥΚΑΙΣΑ
ΡΟΣΔΙΣΑΓΩΝΟΘΕΤΗΣΑΝΤΑΠΡ(Ω
ΤΟΝΤΑΑΠΟΛΛΩΝΙΕΙΑΚΑΙΑΣΚΛΑ
ΠΙΕΙΑΚΤΙΣΑΝΤΑΤΕ ΚΑΙΣΑ
ΡΕΙΩΝΠΑΝΑΓΥΡΙΝΚΑΙΑΓΩΝΑΣ
ΚΑΙΠΡΩΤΟΝΑΓΩΝΟΘΕΤΗΣΑΝΤΑ
ΑΡΕΤΗΣΕΝΕΚΕΝΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣ
ΤΑΣΕΙΣΑΥΤΑΝ

—

'Α πό)ΛΙΣΤΩΝΕ(πιδαυρίων
Π)ΟΠΛΙΛΙΑΝΣΕΚΟΥΝΑ(Ν
ΓΝΑΙΟΥΘΥΓΑΤΕΡΑΑΡΕΤΑ(Σ
ΕΝΕΚΕΝ

La ville des Epidauriens (dédi) à Gnéus Cornélius, fils de Sosame, vainqueur (Gnéus), prêtre du vénérable César, ayant deux fois institué des jeux, premièrement (en honneur) d'Apollon et d'Asclépios, et (puis ayant) institué la solennité et les jeux (en honneur) de César et décerné des prix ; à cause de sa vertu et de sa bienveillance pour elle. La ville des Epidauriens, à Poplilia secunda, fille de Gnéus, pour ses vertus (dédie).

Une autre inscription est remarquable par ce qu'elle donne le nom de *Fruria Tranquilla*, au lieu de *Furia T.*, à la femme de l'empereur Gordien.

Cette dernière nous donne l'*ex voto* de Laphanta d'Epidaurum qui offre à Apollon et à Asclépios la statue de son mari, guéri peut être de quelque maladie par l'intercession de ce Dieu.

ΛΑΦΑΝΤΑΕΥΑΝΘΕΟΣ
ΕΠΙΔΑΥΡΙΟΝΑΥΤΑΣ
ΑΝΔΡΑΚΛΕΑΙΧΜΙΔΑΝ ΚΛΕΑΝ
ΔΡΟΥΕΠΙΔΑΥΡΙΟΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙ
ΚΑΙΑΣΚΛΑΠΙΩ

Laphanta d'Evantheus d'Epidaurum (dédié) son mari Kléamidas de Kléandros d'Epidaurum à Apollon et à Asclépios.

Des autres objets trouvés au prochain numéro.

Athènes, juin 1883. VITO D. PALUMBO.

A PROPOS D'UN GROUPE DE CARACTÈRES DU BAS-RELIEF DE LA CROIX, A PALENQUÉ.

Le lecteur se rappelle peut-être le travail publié dans le *Muséon* de l'an dernier au sujet du groupe de caractères calculiformes que nous pensions pouvoir lire *Hunab-ku* (c'est, comme l'on sait, le nom de la principale divinité du Panthéon Yucatèque). Nous l'avions lu d'après le moulage rapporté par M. Charnay et par lui déposé au musée du Trocadéro, à Paris, voulant répondre à l'objection qu'avait soulevée une lecture antérieure. On nous reprochait, en effet de l'avoir faite non sur le monument lui-même, ou sur photographies mais bien sur des dessins plus ou moins exacts.

Malheureusement, un accident typographique fit que les caractères se trouvèrent reproduits d'une façon un peu défectueuse. Nous donnons aujourd'hui un dessin aussi exact que possible du moulage de M. Charnay. On remarquera la ressemblance du premier signe de droite avec le caractère donné comme l'équivalent de notre son H dans l'alphabet de Landa. La lecture *nab* (main, paume de la main) pour le signe inférieur du groupe ne semble pas douteux.

Le dernier caractère à gauche ne diffère pas sensiblement du signe lu *kou* par Landa et semble bien figurer un TLAQUIMIBLLI ou « enveloppe sacrée. » Reste donc l'hiéroglyphe du milieu, trop fruste pour que l'on puisse le déchiffrer avec certitude. Toutefois nous sommes sûr d'avoir affaire à un mot ayant comme élément initial un *h*, terminé par la syllabe *ku* et ayant la syllabe *nab* au nombre de ses composants. Nous ne sachions que le terme *Hunab-ku* qui réunisse ces multiples conditions. Par suite, sa lecture ne semblera, croyons-nous, douteuse à personne. Qu'il nous soit permis d'ajouter que c'est là le premier mot qui ait été déchiffré dans les inscriptions du Centre-Amérique.

Cte DE CHARENCEY.

ROLAND ET LE CID.

Ces quelques pages ne prétendent résoudre aucune question.

Le but que s'est donné le *Muséon*, c'est de constituer une société d'études où tous ceux qui cherchent sincèrement la vérité dans l'histoire et les sciences auxiliaires de l'histoire, se donneront la main et s'aideront fraternellement les uns les autres.

J'admire de tout cœur ces deux chefs-d'œuvre : la chanson de Roland, le poème du Cid.

Je voudrais mettre en rapport, sur un terrain neutre, les français et les espagnols qui ont le culte de leurs vieilles gloires poétiques, afin qu'ils s'exercent les uns les autres à mieux les comprendre, c'est-à-dire à les admirer davantage. Connaître, c'est comparer.

Je ne me rappelle pas sans un certain regret, je dirais presque sans un certain remord, ce que j'écrivais il y a douze ans :

« Les vieux poèmes de la langue d'oïl, ces premières œuvres du génie français naissant, admirablement étudiées par des érudits, dans des livres consciencieux, savants et solides, ne sont guère connus de l'ensemble des lecteurs ; et je ne crois pas qu'ils puissent jamais devenir classiques. Ils ne sont pas seulement d'une autre langue, ils sont d'une autre littérature, d'une autre inspiration, d'un autre monde que la France moderne. »

Je croyais alors que deux siècles, au moins, d'indifférence et d'oubli, suivis d'un siècle de haine aveugle, avaient trop profondément creusé l'abîme qui nous sépare du monde féodal, pour qu'on pût renouer la tradition littéraire brisée. Le faux archaïsme, le moyen-âge de clinquant des romantiques m'avait confirmé dans cette idée : si le moyen-âge n'était pas bien mort, me disais-je, une telle résurrection doit l'avoir tué.

Je me trompais et je suis heureux de le reconnaître. Aujourd'hui, la plus belle, mais aussi, je pense, la plus rude et la plus barbare des vieilles épopées françaises, la *Chanson de Roland* n'est pas seulement classique, elle est populaire.

M. Léon Gautier, ce savant infatigable, cet homme de cœur qui met au service des gloires de la France une foi si ferme, une plume si vaillante, a fait ce que je croyais impossible. La popularité de la chanson de Roland est son œuvre. C'est, pour la littérature française et pour la littérature de l'Europe tout entière, un bienfait dont on n'appréciera l'importance que par ses fruits dans l'avenir. Ce livre : *La chanson de Roland, texte critique, traduction et commentaire, grammaire et glossaire*, est dans son genre un modèle.

L'Espagne, jusqu'ici, n'a point fait que je sache pour le *poème du Cid* ce que M. Gautier a fait pour la chanson de Roland. Et cependant le Cid, avec des qualités différentes, est un autre chef-d'œuvre hors ligne.

Ces deux épopées expriment l'idéal poétique du *chevalier*, de l'homme de guerre, en France et en Espagne, avant l'influence universelle du cycle Breton de la *Table Ronde*.

I.

L'auteur de la chanson de Roland est Normand. Il appartient à la seconde moitié du XI[e] siècle (1). Le langage semble un peu plus jeune. Mais le texte peut avoir été plus ou moins altéré par un ou plusieurs copistes.

Il n'est pas impossible que le fond de la chanson de Roland appartienne à l'Ile de France, comme le soutiennent plusieurs savants dont nous attendrons les preuves. Mais alors il y aurait un *placage* normand.

LA NATIONALITÉ de l'auteur est prouvée :

1. Par son dialecte, qui est normand, un peu anglicisé.
2. Par sa dévotion particulière à saint Michel du Péril.
3. Par ses connaissances géographiques, d'autant plus vagues qu'elles s'éloignent davantage de la Normandie.

(1) Je ne fais guère que résumer les arguments de M. Gautier, en y ajoutant quelques idées que je soumets à son érudition.

4. Par l'éloge particulier qu'il fait de la bravoure des *normands*, seuls soldats de Charlemagne qu'il égale aux français *de France*.

Le trouvère célèbre avec enthousiasme le courage des bacheliers *français* et surtout des *barons de France* : mais il dit des Normands :

Suz cel n'ad gent ki plus puissent en camp

ou bien :

Suz cel n'ad gent ki *durer* poissent *tant*

Ce qui ne les ferait pas seulement égaux, mais supérieurs aux français.

Le nom de leur chef, Richard, a été porté par trois ducs de Normandie.

La nationalité de l'auteur est encore prouvée par son nom. *Turoldus* paraît bien être l'auteur, non le copiste.

Ci falt la geste que Turoldus *declinet* (1).

L'auteur pourrait être un guerrier jongleur, analogue à ce Taillefer dont parle Robert Wace. Ce qui le donne à penser, c'est l'ardeur militaire, la naïveté, le défaut de mesure et surtout l'ignorance du poète.

La date de la chanson de Roland est prouvée par :

1. L'ignorance absolue des choses et des hommes de l'Orient jointe à la haine passionnée de l'Islamisme ; ce qui indiquerait que les croisades n'ont pas encore commencé, mais que l'on est en plein dans l'entraînement général d'enthousiasme religieux et guerrier qui les a produites.

2. Ce qui corrobore cette présomption, c'est que le poète fait mention de la prise de Jérusalem par les infidèles, et des cruautés commises dans la ville sainte par le païen Valdabrun :

Jerusalem ja prist par traïsun
Si violat le temple Salomon
Le patriarche ocit devant les funz.

(1) Declinet, *raconte*.

M. Gautier voit dans ces vers des allusions à des faits qui se sont passés en 969 et en 1012. Quoi qu'il en soit, ils prouvent que l'imagination de l'auteur était occupée de Jérusalem.

3. Un chroniqueur poète, Robert Wace († 1174) et cinq historiens, Guillaume de Malmesbury († vers 1150), Albéric des Trois-Fontaines (1re moitié du XIIIe siècle), Mathieu Paris († 1259), Ranulph Higden († 1367?) et Mathieu de Westminster (commencement du XIVe siècle) disent que la *mort de Roland* fut chantée avant la bataille d'Hastings, par les soldats de Guillaume (1066). Reste à savoir si c'était la chanson de Turold elle même, ou quelque forme antérieure de la même tradition poétique. Il ne me paraitrait pas invraisemblable que ce fût la chanson de Turold. Nous trouvons dans ce poème des choses qui ressemblent beaucoup à des allusions aux conquêtes normandes et à Guillaume en particulier.

Il y est dit que Charles « conquit la *Pouille* et toute la *Calabre* »; il craint que les « gens de Palerme » se révoltent. Charlemagne se « réclame » de « l'apôtre de Rome »; il a passé la mer pour soumettre l'Angleterre au tribut du pape; son oriflamme était « de saint Pierre »; avant de s'appeler Montjoie, elle avait nom « Romaine. »

Sans doute, comme le dit M. Gautier, il y a là des souvenirs historiques du vrai Charlemagne; mais ces souvenirs peuvent avoir été rajeunis par des faits plus récents : les exploits de Robert Guiscard en Italie et les rapports de Guillaume avec la cour de Rome au sujet de ses droits sur l'Angleterre. Guillaume avait reçu du Saint Père un étendard à l'effigie du prince des apôtres; il s'était engagé à rétablir en Angleterre, après la conquête, le denier de saint Pierre. Mais il ne tint pas sa promesse.

Il me paraît assez probable que la chanson de Roland fut composée ou du moins complétée par un normand, compagnon de Guillaume, quand l'expédition d'Angleterre était décidée, mais non encore accomplie.

Remarquons encore que d'après le poète, Charlemagne *tenait sa chambre* en Angleterre (v. 2332). Le mot chambre, ici, n'est-il pas synonyme de *cour*, non pas de cour féodale, de *plaid*, mais de lieu où le prince, entouré de ses fidèles,

reçoit les visiteurs qui viennent l'honorer? N'est-ce pas en ce sens que le mot est pris dans les vers suivants :

> Cum je serai a Loüm, en ma cambre
> De plusurs regnes viendrunt li hume estrange...

M. Gautier pense, à cause de certains Anglicismes, que le texte du manuscrit d'Oxford a été composé en Angleterre ; mais ce texte ne peut-il avoir été altéré par un ou plusieurs copistes?

J'aimerais à penser que l'œuvre de Turold, la même que nous pouvons lire aujourd'hui, fut l'âme et l'inspiration de cet épisode héroïque de la bataille d'Hastings, conté par Robert Wace.

Pourquoi ne pas supposer que le vieux poème fut chanté à la tête des armées, non pas en chœur, mais comme le dit le chroniqueur? Taillefer chantait seul : mais à la fin de chaque strophe, les chevaliers qui l'entendaient lui répondaient par une acclamation. N'est-ce pas une explication plausible de ce mystérieux *aoi* comme du *hourrah* slave et du *selah* hébreu?

5. L'archevêque Turpin, prélat guerrier, féodal, évidemment de race germanique, est l'image de ceux contre lesquels Grégoire VII eut tant à combattre.

L'admiration du poète pour ce type de prêtre est pleine d'enthousiasme :

> Tel coronez ne chantat unkes messe
> Ki de sun corps feist tantes proeces...
> Li arcevesques cumencet la bataille...

Il sait aussi prêcher, c'est-à-dire exhorter les guerriers à bien se battre, en leur promettant le paradis s'ils sont tués :

> .., Turpins, li guerreier Carlun
> Par granz bataille et par mult bels sermuns
> Contre païen fut tuz tens campiun.

Il est, à ses propres yeux, le vrai type du prêtre.

Il y a bien des évêques, des abbés, des moines et des chanoines dans l'armée de Charlemagne, mais on ne les voit guère servir qu'à enterrer dignement les morts (v. 2955).

Turpin lui-même dédaigne le moine paisible, pieux et savant :

> Ki armes portet e en bon cheval siet
> Deit en bataille tel estre, forz et fiers;
> U altrement ne valt iiii deners;
> Ainz deit monies estre en un de ces muster
> Si prierat tuz jurs pur noz pecchiez (v. 1881).

Ne peut-on rapprocher le sentiment qu'expriment de tels vers de celui qui jetait, avant la croisade, Godefroid de Bouillon dans le parti de l'empereur d'Allemagne et des prélats féodaux contre Grégoire VII ? Hildebrand (avant d'être pape), comme légat de Léon IX, dirigea, de 1055 à 1060, sept conciles en France, dont un à Rouen, et fit destituer l'archevêque Mauger, frère de Robert le Diable. Guillaume appuyait alors la réforme du clergé, même contre son oncle. Il avait besoin de la cour de Rome. Mais dès qu'il eût obtenu ce qu'il attendait du Saint-Siège, l'excommunication d'Harold et la sentence qui le détrônait, il changea de conduite. Avant même de partir pour l'Angleterre, Guillaume, lui-même simoniaque, donna d'avance à Remy, moine de Fécamp, un évêché en Angleterre, à condition de fournir un vaisseau et vingt soldats; et nous voyons Eudes, évêque d'Evreux, frère de Guillaume, dire la messe le jour de la bataille d'Hastings, armé de pied en cap sous ses vêtements sacerdotaux, puis monter à cheval et passer les soldats en revue.

La date du *poème du Cid* est de soixante ou quatre-vingts ans plus récente que celle de la chanson de Roland. Il paraît être du milieu du XII[e] siècle, plutôt avant qu'après. M. Damas Hinard, dans l'excellente introduction qu'il a placée en tête de son édition du *poème,* ou plutôt, comme il le dit fort bien, des *deux chansons du Cid*, appuie cette opinion de motifs très solides. Il est vrai que la seconde chanson est datée :

> Per Abbat le escribio en el mes de maio
> En era de mil è CC...XLV anos.

Il y a un chiffre effacé. Il faut probablement lire mil è CCCXLV, 1345. Mais ce Per Abbat peut n'être qu'un copiste; et d'ailleurs, cette mention parait ajoutée

après la fin véritable du poème. Cela résulte de la comparaison entre les deux chansons du Cid. La première se termine ainsi :

> Las Coplas d'este cantar aqui s'van acabando :
> El Criador vos valla con todos los sos Sanctos (1).

Voici la fin de la seconde chanson : nous y retrouvons la même bénédiction. *Pasado es* (*el mio Cid*)...

> Pasado es deste sieglo el dia de Cinquesma ;
> De Christus haya pardon.
> Asi fagamos nos todos justos e pecadores.
> Esta son las nuevas de mio Cid el Campeador :
> Ea este logar se acaba esta razon (2).

Vient ensuite la mention du copiste, Per Abbat. (Pierre L'abbé?)

A part certaines formes évidemment rajeunies, puisque l'assonance en voudrait d'autres, la langue est du XII[e] siècle.

1. Ainsi donc, premier motif d'attribuer les chansons du Cid au XII[e] siècle : la langue.

2. Il y a dans le Cid un personnage tout à fait analogue à Turpin du *Roland*, c'est l'évêque don Hieronyme. Quoique l'imitation soit évidente, il y eut réellement un évêque de ce nom ; mais il n'est pas vraisemblable qu'il fut tel que nous le décrit le poète. Le don Hieronyme véritable était provençal ; l'auteur du Cid prétend qu'il vient de *l'Orient*. M. Damas-Hinard y voit la preuve que l'œuvre a été composée vers le temps de la seconde croisade : cela ne me paraît pas très décisif.

3. Voici qui l'est davantage : parlant du comte Raymond de

(1) « Les couplets de ce chant finissent ici : le Créateur vous garde avec tous ses saints ! »

(2) « Il passa de ce siècle (il quitta ce monde) le jour de la pentecôte. Qu'il aie pardon du Christ, ainsi que nous tous, justes et pécheurs! Telles sont les histoires de mon Cid le Campeador : en cet endroit finit ce récit. » Le parallélisme est frappant.

Comparez la bénédiction finale de *Raoul de Cambray* :

> D'or en avant falt la chanson ici
> Beneois soit cil qui la vos a dit
> Et vos aussi qui l'avez ci oit (cité par M. Ch. Aubertin).

Bourgogne, l'auteur vous dit qu'il *fut le père du bon empereur*. Cela n'indique-t-il pas que le poème fut composé du vivant d'Alphonse VII, surnommé l'empereur († 1157) ou peu après sa mort (1)?

4. C'est d'autant plus vraisemblable que, dans une chronique latine d'Alphonse VII, l'empereur, écrite par un contemporain (Gesta Adefonsi imperatoris, *sicut ab illis qui viderunt didici et audivi*, describere ratus sum), l'auteur nomme un petit fils d'Alvar Fanez, et faisant l'éloge de son aïeul, le lieutenant du Cid :

Ipse Rodericus, dit-il, ipse Rodericus, *Mio Cid* semper vocatus,
... Hunc extollebat, se laude minore ferebat.
Sed fateor, virum quod tollet nulla dierum
Mio Cidi (?) primus fuit Alvarus atque secundus.

Le Rodrigue du poème, c'est bien le *Mio Cid* semper vocatus : on ne l'appelle guères autrement ; et la seconde place d'honneur, dans le récit, appartient, c'est incontestable, à Minaya Alvar Fanez, le lieutenant, l'ami du Cid, et son premier conseiller.

M. Damas-Hinard établit ensuite, avec la plus forte vraisemblance, que les chansons du Cid qui sont de vraies *chansons de geste* comme *Roland*, furent composées dans la Vieille Castille. La chose n'est pas contestée, que je sache. Je me contente de renvoyer à son introduction, page XVI.

Essayons maintenant d'ébaucher une comparaison entre ces deux grandes épopées militaires.

Nous dirons ici, pour n'y plus revenir, que dans la partie purement poétique, pour certains épisodes, et surtout pour tout ce qui concerne don Hiéronyme, calqué sur l'archevêque Turpin ; pour l'assonnance, la disposition des strophes, le

(1) Constance, fille de Robert le vieux, duc de Bourgogne († 1075) ayant épousé Alfonse VI, roi de Castille (le roi du Cid), quantité de guerriers bourguignons accompagnèrent cette princesse en Espagne. Plusieurs firent une très grande fortune. Henri de Bourgogne devint comte de Portugal et fut la souche d'une maison royale ; Raymond de Bourgogne devint comte de Galice ; il épousa dona Urraca, fille du roi Alfonse VI, qui mourut sans enfants mâles, de sorte que le fils d'Urraque et de Raymond devint roi sous nom d'Alfonse VII, — *l'empereur*.

style et même les formes de langage, le Cid est une imitation de la chanson de Roland.

De part et d'autre, on trouve comme éléments principaux d'intérêt, la religion, la guerre, une cour féodale, un combat judiciaire, la punition des traitres. Le costume, les exercices, les armes sont absolument les mêmes. La langue, encore très pauvre, du poème du Cid, reproduit souvent les idiotismes de celle de Roland (1).

Mais dans le Roland ce n'est pas seulement le langage. c'est la pensée qui est barbare en même temps que grandiose. Si l'on peut s'exprimer ainsi quand on parle d'une épopée vraiment naturelle et spontanée, d'une œuvre inspirée par les sentiments et les croyances de toute une race, l'auteur est un barbare de génie. Il est ignorant, naïf et credule ; mais il est vraiment poète. Peut-être se croit-il historien ; je n'oserais essayer de dire dans quelle mesure.

Quant au poète espagnol, c'est un esprit cultivé. Il me semble historien autant que poète. Le Cid est moins grandiose peut-être que la chanson de Roland, mais il est plus réel, plus vivant, plus humain, d'une émotion plus directement accessible aux hommes de tous les temps.

Lorsque nous comparons le Cid et Roland, la première différence qui nous frappe, c'est la dureté des mœurs, la férocité, l'intolérance d'un côté; l'humanité, la charité, la douceur, au moins relative, de l'autre.

Le Cid traite les vaincus avec une admirable humanité, qu'ils soient maures ou chrétiens. Souvent il met en liberté, sans rançon, une partie de ses prisonniers (2); parfois même il leur donne des frais de route pour les rapatrier ; et quand il a conquis un pays infidèle, il le gouverne avec tant de bonté, que les maures le préfèrent à leurs anciens maîtres. Les ennemis le craignent, le haïssent avant la défaite : mais dès

(1) Exemple : Roland :

Que *mort* l'abat *qui qu'en peist o qui nun* (v. 1279).

Cid :

Sin verguenza los cazaré *a qui pese o a qui non* (v. 3727).

Cette ressemblance ne peut guère être fortuite : il y en a beaucoup d'analogues.

(2) V. 810.

qu'on a connu son pouvoir, on l'aime ; et quand il abandonne une ville conquise, maures et mauresques le pleurent et le bénissent à son départ (1).

Pour le poète du Cid, les Maures sont des hommes; entre eux et les chrétiens, il y a des sentiments et des idées communes. Les uns et les autres croient en un seul Dieu et l'invoquent; ils suivent les uns et les autres les lois du même honneur. — Le Maure Abengalvon, vassal du Cid, prie Dieu pour son Seigneur; il comprend la loyauté de la même façon que les Castillans; et lorsque Ferran Gonzales veut battre une femme, dona Sol lui dit : « Vous serez déshonoré devant maures et chrétiens. »

L'humanité envers les infidèles n'empêche pas le sentiment religieux d'être tout aussi puissant dans le poème du Cid que dans la chanson de Roland; mais il y est plus éclairé. L'abbé d'un monastère, Don Sanche, de St-Pierre de Cardena, tient une place considérable dans le poème; c'est l'ami du Cid, bien plus que l'évêque Hiéronyme. L'Espagne est la terre des moines ascétiques et des ordres guerriers.

Quand l'auteur du Cid nous donne don Hiéronyme pour un étranger, il est dans la vérité de l'histoire; il y eut, au temps du Cid, plus d'un moine qui vint, d'au-delà des monts, se tailler un évêché en pays maure, comme les chevaliers s'y taillaient un fief ou même un royaume. Tel était, par exemple, Bernard, moine de Cluni; s'il faut en croire Rodrigue de Tolède, ce Bernard entendait la propagande un peu à la façon de l'archevêque Turpin, auquel, d'ailleurs, il ne ressemblait nullement (2).

(1) V. 859 et s.

Quando mio Cid el castiello quiso quitar
Moros et moras tornaron se a querar :
Vaste mio Cid, nuestras oraciones vayante delante!
Quando quito Alcocer mio Cid el de Bibar
Moros et moras compezaron de lorar.

(2) Après avoir conquis Tolède (1085), Alphonse VI y établit Bernard comme archevêque, mais il permit par charte jurée aux Maures l'exercice de leur culte. Bernard, d'accord avec la reine Constance, française et bourguignonne comme lui, profitant de l'absence du roi, prit de force possession de la grande mosquée, qu'il fit occuper par des soldats chrétiens. A son retour, Alphonse fut dans une violente colère de ce qu'on eût faussé sa parole; il ne voulait rien

Pour le Castillan, le Maure était donc l'ennemi séculaire, acharné, redoutable, mais brave, souvent loyal et même généreux. On s'estimait; après la bataille, on se tendait la main, comme l'ont fait plus tard les chevaliers de Richard Cœur de Lion et les guerriers de Saladin.

Seulement, les mœurs et la vie de Richard Cœur de Lion sont bien de ce temps où l'idéal chevaleresque était donné par les romans de la Table-Ronde, tandis que le héros de notre poème est un véritable chrétien, de foi et d'œuvres.

L'auteur du Roland déteste les infidèles, mais il ne les connaît pas le moins du monde.

A ses yeux, les Sarrasins sont à peine des hommes; c'est la *gent diabolique*, la gent *averse*.

Ils servent Mahomet; ils invoquent *Apollon*, le dieu félon, et *Tervagant*. L'enchanteur Signorel est conduit en enfer par la magie de *Jupiter*.

L'ignorance du poète est étonnante. Les marches de ses armées supposent mieux que les bottes de sept lieues. Sa géographie est fantastique : c'est la terre de Montnigre, où le soleil ne luit point; il n'y pleut jamais; on prétend que c'est la demeure des diables. Les gens de Mycènes sont couverts de soies, comme des porcs; les gens d'Ociant, *la déserte*, n'ont pas d'armure, parce qu'ils ont la peau dure comme du fer, etc.

On sait comment Charlemagne traite les païens vaincus. Dès qu'une ville est prise, on réunit la population tout entière dans les temples; on la somme de se convertir. Ceux qui résistent sont décapités, pendus ou brûlés vifs. Après le siège de Sarragosse, on ne fait qu'une exception : c'est pour la reine Braminonde, qu'on emmène prisonnière afin de l'instruire et de la rendre chrétienne par « connaissance. »

La férocité de mœurs éclate peut-être davantage encore

moins que la mort de l'archevêque et de la reine. Mais les Maures, gens avisés, dit le chroniqueur, et pleins de prudence, le supplièrent d'épargner les coupables; car ils étaient les plus faibles, et craignaient que le supplice de l'évêque ne provoquât la haine et la vengeance des chrétiens.

Tel est le récit de Rodrigue de Tolède. Il faut ajouter qu'il est crédule, qu'il n'aime pas les Français, et qu'il est profondément attaché au clergé national de l'Espagne comme au rituel mozarabe.

dans le jugement de Ganelon. Avant d'être jugé, l'accusé, livré à la valetaille, subit mille outrages ; et cependant, il sera bien près d'être absous ; sa race étant puissante, redoutable, personne d'abord n'ose le « juger ». Enfin grâce au courage de Thierry, le combat judiciaire lui ayant donné tort, Ganelon est écartelé. Soit ; c'est un traitre. Mais les trente parents qui l'ont cautionné, qui ne sont pour rien dans la trahison sont mis à mort : et cet abominable massacre à froid est conté par le trouvère comme la chose la plus naturelle du monde.

Dans le Cid, les infants de Carrion sont vaincus en champ clos, mais on leur fait grâce de la vie, on leur octroie merci ; la honte suffit à les punir.

Dans le Roland, l'exagération va d'un plein saut dans l'impossible. Cinq chevaliers français tuent quatre mille païens. Roland sonne du cor ; on l'entend à trente lieues. Charlemagne, en voyant son neveu mort, se pâme : cent mille chevaliers se pàment du même coup. Charles a deux cents ans ; il est plus jeune, plus souple et plus vigoureux que jamais.

Le poème du Cid, par comparaison, paraît sobre et réservé.

Dans le Roland, il y a peu d'art militaire. On a deux ou trois réserves. Le premier corps d'armée battu, on fait donner le second. On se rencontre, et l'on frappe à tour de bras : voilà toute la stratégie et toute la tactique. Dans le Cid, au contraire, les manœuvres des armées sont parfaitement expliquées : on connaît le pays, on choisit le terrain, on surprend l'ennemi ; parfois on le coupe, souvent on le tourne ; on envoie au loin des éclaireurs ; on fait des razzias, on se disperse pour vivre, on se réunit pour combattre, on feint la retraite pour attirer l'ennemi dans un piège.

La diplomatie, dans le Roland, est bien simple : Charlemagne envoie un ambassadeur à Marsile. « Soumettez-vous, faites vous chrétien, soyez mon vassal, ou je vous tue. » Marsile est sur le point de tuer de sa main l'ambassadeur et, s'il ne le fait pas, c'est qu'il veut feindre d'accepter les conditions de Charlemagne. Dans le Cid, on fait, avec les Maures, des traités que l'on respecte de part et d'autre.

L'idéal de justice sociale est différent dans le Cid et dans le Roland. Pour le poète français, le combat est la forme naturelle du jugement : c'est à ce point que juger est synonyme de combattre, avoir tort, synonyme d'être vaincu : c'est par une association d'idées analogue que péché est synonyme de désastre :

Oez, seigneurs, quel pecchet nus encumbret !

Le *jugement de Dieu* doit décider de tout ; on ne songe même pas à une autre forme de justice.

Si Ganélon restait impuni, Charlemagne en serait désolé ; mais si personne de la cour ne se lève pour le *juger*, Charlemagne est impuissant, désarmé contre la trahison.

Dans le Cid, Rodrigue commence par demander justice au roi et aux Cortès. Il obtient, comme on sait, la restitution de ses épées et de la dot qu'il a payée à ses gendres. Quant à l'insulte que les infants de Carrion ont faite à ses filles en les abandonnant, le Cid a voulu d'abord en confier la réparation à don Alphonse, parce que « c'est lui qui les a mariées » ; mais le roi est faible, et ce n'est qu'à défaut de la justice royale que Rodrigue se venge lui-même et demande le combat (1).

L'auteur du Cid paraît bien clairement blâmer le roi d'abandonner son droit. L'auteur de Roland au contraire eut sans doute regardé le châtiment de Ganélon par Charlemagne, sans le combat préalable, comme une usurpation : ou plutôt l'idée ne lui vient pas que la chose soit possible.

Les caractères de la royauté sont aussi bien différents dans Charlemagne et dans don Alphonse.

(1) Au temps du Cid, le duel judiciaire était récent en Espagne. Il n'existe pas chez les Visigoths. Le concile de Léon, sous Alphonse V, en 1022, l'autorise pour la première fois — can. XL. — (Ce concile, comme ceux de l'Espagne gothique, dont il reproduit les formes, était une assemblée politique en même temps que religieuse). Il y eut des tentatives de réaction. Alphonse VI, par le fuero d'Astorga, défend le *lid* (litem), c'est à dire le combat judiciaire « quia servi Christi non debent litigare ». Mais les coutumes germaniques, apportées par une véritable invasion d'alliés, prévalurent.

On trouverait encore, dans le vieux poème castillan, plus d'un indice de réaction contre le germanisme féodal envahissant : par exemple, Rodrigue proteste, au nom de l'autorité paternelle, contre l'usage qui permet au suzerain d'imposer un mari de son choix à l'héritière d'un fief. (V. 2204 et ss.).

Charlemagne est d'une grandeur surhumaine, mais cette grandeur est toute personnelle.

Le roi de Castille au contraire est un personnage sacrifié. Le poète est injuste et le rabaisse pour élever d'autant plus son héros, le Cid, qui est un type de loyauté féodale. La fidélité est d'autant plus belle que le roi la mérite moins.

C'est en gardant un doute dans son cœur et comme à regret que le Cid a reconnu don Alphonse pour son seigneur après la mort de son frère; mais une fois qu'il a plié le genou devant cet homme et qu'il a baisé sa main, cet homme est devenu le roi. C'est l'institution qui est grande et sacrée. Que le roi soit injuste; qu'il prenne au Cid ses fiefs et ses honneurs; n'importe : le Cid exilé, dépouillé, calomnié, reste fidèle; à chacune de ses victoires sur les Maures, il fait saluer le roi comme vainqueur et lui envoie sa part de butin; maître de Valence, il lui fait hommage de son nouveau royaume comme d'un fief de la couronne de Castille. Et dans la scène de réconciliation (v. 2023-2058) le Cid, *après avoir médité longuement*, se trace une règle de conduite, telle que, parmi les témoins de l'entrevue, nul ne puisse penser qu'il rentre en faveur comme un révolté, traitant avec son roi d'égal à égal.

Remarquons bien ce contraste. Dans les Cortès avant d'accepter Alphonse pour maître, il a librement et fièrement posé ses conditions (1).

Plus tard, le roi se venge : il abuse de sa puissance : don Rodrigue se soumet. Puis Alphonse, en face de la grandeur du Cid victorieux des Maures, oublie la dignité royale : c'est don Rodrigue de Bivar qui s'en souvient et force le roi de la respecter en lui-même :

» Dès que mon Cid vit de loin l'armée de son roi, il fit arrêter sa troupe et vint à la rencontre d'Alphonse avec quinze de ses gentilshommes seulement, ceux qui lui étaient les plus chers. Ils descendirent de cheval et don Rodrigue fit alors ce qu'il avait résolu, l'ayant médité longuement. Il se prosterna devant le roi, les genoux, les mains et la face dans l'herbe. C'est ainsi qu'il sait faire hommage à son seigneur. Le roi lui dit : « Levez vous, Cid Campéador; ou sinon, je ne serai pas votre ami. » Mais, restant à ses ge-

(1) Chronique du Cid.

noux, don Rodrigue répondit : « Je vous demande merci, » mon légitime et naturel seigneur, et je demeure prosterné » jusqu'à ce que m'ayez rendu votre amour, par tel signe » visible et de telle façon que l'entendent et le comprennent » tous ceux qui nous voient (1). »

» Alors, à la vue de l'armée, le roi lui donna ses mains à baiser ; et les genoux en terre, le Cid les lui baisa ; puis il se leva ; et le roi et lui s'embrassèrent au visage. »

Je ne vois pas que la chevalerie, comme institution, existe dans le Cid ; je doute qu'elle existe dans la chanson de Roland.

M. Léon Gautier traduit « Icil levat le rei Marsiliun » (v. 618 et 1520) par : « Il fut pour la chevalerie le parrain du roi Marsile, » et, dans une autre édition : « Il adouba le roi Marsile. » M. Léon Gautier a trop d'autorité pour que je conteste sa traduction. Cependant, nous voyons que l'archevêque Turpin lui-même est chevalier.

Li arcevesques est mult bon chevalers.

Quand la chevalerie fut *instituée*, la qualité d'archevêque fût-elle jamais compatible avec la qualité de chevalier ?

Aux vers 110-114 *bachelier* semble opposé à *chevalier*. Dans le dénombrement de l'armée de Charlemagne *bachelier* est opposé à *baron*. De part et d'autre, ce me semble, il est opposé, sinon à *vieillard*, au moins à *homme fait*.

Le poème du Cid emploie, les mots *adouber* (adobar) dans le sens d'armer, garnir, arranger, disposer; et *lever* (levar), dans le sens d'élever, diriger, conduire. Or, il est évident que le mot *chevalier* (caballero) dans le poème, n'a pas d'autre acception que le sens propre, *cavalier*, et le sens figuré, *brave*.

Il semble pourtant que le jour où l'on ceignait l'épée était une solennité. Une des bénédictions les plus ordinaires que l'on adresse au Cid, c'est :

En buen ora cinxiestes espada.

Supposé même que *lever* signifie, dans les deux vers

(1) V. 2023-2051.

cités, *être parrain de baptême*, pourrait-on affirmer avec certitude qu'il n'existe pas, aux yeux de l'auteur du Roland, un baptême païen? Il y avait des baptistères dans la ville de Sarragosse; il y avait aussi des prêtres et des *chanoines* de *la loi fausse*. Il ne faut pas alléguer les chrétiens mozarabes; l'auteur de Roland en ignore l'existence. Dans l'esprit de l'auteur du Roland le monde tout entier était un. Pour lui les *formes* de la féodalité et de la religion chrétienne étaient dans la *nature humaine*, au même titre que le sentiment social et le sentiment religieux.

Il faut beaucoup de bonne volonté pour trouver quelques traces de galanterie dans la chanson de Roland (1); il n'y en a pas du tout dans le Cid.

Mais si la chevalerie n'existe encore qu'en germe dans les deux épopées, ce qu'il y a de plus élevé dans ce qu'on nomme l'esprit chevaleresque, l'union de la vaillance militaire avec le dévouement religieux, l'horreur de toute déloyauté, le respect de la femme, s'y trouvent, et plus purs qu'au temps où fleurit la chevalerie dans tout son éclat. Le respect de la femme, c'est le fond même de la seconde chanson du Cid. Insulter une femme, c'est la honte suprême : — « Grand est le déshonneur des infants de Carrion. A quiconque outrage une dame et l'abandonne, puisse-t-il en arriver telle honte ou même pire! »

Rappelons le mot admirable et chevaleresque, s'il en fût, de Pero le Muet, l'un des personnages secondaires les plus attachants du poème. Les infants de Carrion prétendent avoir eu le droit de maltraiter leurs femmes, parce qu'elles sont de rang inférieur : l'indignation délie alors la langue du muet qui leur crie : « Elles sont femmes, et vous êtes chevaliers (2)! »

Il y a pourtant une tache dans le Cid. C'est la supercherie qu'il emploie pour emprunter aux juifs Rachel et Vidas,

(1) V. 995 et 1960.

(2) Ellas son mugieres e vos sodes varones.

Je crois que la manière la plus approximative de traduire *varones*, comme *barons* dans Roland, c'est encore *chevalier*.

Le mot *guerrier* n'exprime pas l'idée vague de *noblesse*, d'*élite*, qui se trouve dans le mot *baron*.

sans donner de gage, l'argent dont il a besoin. Il est vrai que la nécessité le presse. Il est vrai que le Cid ne ment pas, qu'il fait une restriction mentale : en outre il craint de scandaliser ses vasseaux :

> Non lo vean christianos :
> Vealo el creador con todos los sos sanctos :
> Y o mas non puedo e amidos lo fago (1)

Mais n'importe. Je ne crois pas que l'auteur du Roland eût souillé de cette ruse la *franchise* de son héros.

La chanson de Roland ne peint que la vie des camps : la féodalité nous y apparait comme l'organisation d'une armée. Le lien de vassalité semble absorber l'homme tout entier. Le *vassal*, c'est l'homme par excellence, le chevalier, le baron, l'homme vaillant et fidèle à son seigneur. Vasselage, baronnage, chevalerie sont synonymes. Charlemagne lui-même — le suzerain suprême — est appelé vassal (v. 3343).

Varon et *Caballero* sont également à peu près synonymes dans le poème espagnol; mais *vassalo* n'a que son sens propre.

Dans le Roland, point d'autres personnages que des guerriers. Si le mot *bourgeois* n'était prononcé à propos de la ville de Sarragosse, on pourrait supposer que dans l'imagination du vieux poète il n'existe pas d'autres gens au monde que des chevaliers.

Le Cid est une épopée militaire ; mais on y voit la ville de Burgos avec sa bourgeoisie, la famille du Cid, ses vassaux qui lui forment une cour, le mariage de ses filles, la hiérarchie de *noblesse*, la défaveur des mésalliances, le mariage inférieur, sorte de mariage morganatique entre personnes de rang différent : la *Velada* et la *Barragana* (3887) ; le divorce étonnamment facile et le second mariage de dona Elvire et dona Sol, qui pourtant étaient des *Veladas* (ce qui pour moi reste inexpliqué) ; la fonction utile et méprisée des juifs ; la raison sociale *don Rachel et Vidas*, ces deux banquiers tellement inséparables qu'on ne leur donne qu'un titre pour eux deux : en un mot, des tableaux variés et vrais de toute la vie des Castillans du XIe siècle.

(1) Que les chrétiens l'ignorent : mais que le Créateur, avec tous ses saints, le voie ! Je ne puis faire autrement, et je le fais malgré moi.

Je n'essaierai pas d'expliquer la genèse du *Cid poétique* et de faire pour le héros castillan ce que M. Gaston Paris a fait admirablement pour le Charlemagne légendaire.

Mais pour bien comprendre les chansons du Cid, il faudrait remonter plus haut que le don Rodrigue historique, jusqu'aux conciles de Tolède présidés par saint Isidore ; il serait vraiment intéressant de comparer l'idéal ecclésiastique du VIIe siècle à l'idéal poétique du XIIe et de montrer à quel point l'Espagne dans ses lois, ses mœurs et plus encore son esprit public, avait conservé l'empreinte de la civilisation gothique, œuvre des conciles ; ce qui explique le caractère à la fois très humain et profondément religieux du poème du Cid.

Je ne ferai qu'un simple rapprochement, sans appuyer outre mesure sur les conséquences que l'on en peut tirer. Les traits les plus caractéristiques et les plus originaux du Cid poétique, c'est d'abord l'union de la ferveur chrétienne avec la tolérance ; puis, la liberté dans l'élection qui doit sanctionner les droits héréditaires du prince, en même temps que l'inviolable fidélité qu'on lui doit une fois qu'il est accepté par la nation, et qu'on lui a prêté serment.

Savoir accorder ainsi des idées qui pour un esprit étroit et passionné, semblent presque toujours se combattre, c'est œuvre de volonté ferme et de haute raison.

Or, ces principes, que l'auteur inconnu du Cid prend pour idéal au milieu du XIIe siècle, nous les trouvons nettement et parfaitement exprimés dans les canons du Concile de 633, présidé par saint Isidore. Comme tous les conciles Visigoths, cette assemblée est politique en même temps que religieuse.

Il ne faut point forcer les mécréants à se convertir, dit le C. 57. — « Cui vult Deus miseretur, et quem vult indurat... ut integra sit forma justitiae, sicut homo proprii arbitrii voluntate serpenti obediens periit, sic, vocante gratia Dei, propriae mentis conversione homo quisque credendo salvatur. Ergo non vi, sed liberi arbitrii facultate ut convertantur suadendi sunt, non potius impellendi. »

Le Canon 75 parle en ces termes de l'élection des rois et de la fidélité qu'on leur doit.

« Defuncto principe, primates totius gentis cum sacerdo-

tibus successorem regno communi constituant; ut, dum unitatis concordia a nobis retinetur, nullum patriae gentis dissidium per vim atque ambitum oriatur. »

« Hoc etiam acclamamus, dicentes : quicumque amodo ex nobis, vel cunctis Hispaniae populis, sacramentum fidei suae, quod pro patriae salute vel incolumitate regiae potestatis... pollicitus est, violaverit, anathema sit. »

« Et ab universo clero populoque dictum est : anathema, maranatha, hoc est, perditio in adventum Domini, sit, et cum Juda Ischariot partem habeat... Amen. »

Encore une fois, c'est un *idéal*. Je sais bien que l'Espagne, sous les Goths comme sous les rois de Castille, eut des persécutions, des guerres civiles, des coups d'état et des révolutions : mais quand il serait vrai, ce que je ne crois pas, que ces déclarations solennelles ne prévinrent aucune violence, aucune intrigue, ne serait-ce rien que de voir de tels principes, à six siècles de distance, acclamés dans les assemblées publiques et célébrés dans la poésie populaire?

La chanson de Roland, le cycle de Charlemagne, la *matière de France*, s'est répandue par toute l'Europe, et l'on en retrouve l'écho dans toutes les littératures.

La *matière du Cid* n'a pas eu la même fortune. Je ne crois pas qu'il soit difficile d'en donner les raisons. Je ne fais que les indiquer dans cet essai.

A la fin du XIe siècle la chanson de Roland répondait aux sentiments, exprimait l'idéal de l'Europe féodale presque toute entière : une aspiration ardente vers l'unité ou du moins l'union des nations chrétiennes, mêlée partout à des souvenirs confus, mais vifs encore, de l'empire de Charlemagne ; puis, l'enthousiasme religieux et guerrier qui a produit les croisades.

La barbarie, la férocité des mœurs, tempérée seulement par la loyauté féodale, d'autant plus exaltée comme la première des vertus que le lien féodal fut vraiment l'ancre de miséricorde pour ce qui restait des sociétés humaines dans cette effroyable époque de dissolution qui suit la chute de l'empire de Charlemagne, était un attrait de plus pour ces hommes aux passions violentes, à peine domptés par la foi du Christ. Il en est de même de l'imagination naïve, enfantine, du vieux trouvère, qui, par exemple, pour grandir Charlemagne, le chef de la ligue chrétienne, en fait un géant

qui a vécu deux siècles et reste, sous ses cheveux de neige, éternellement jeune et beau ; puis, voulant armer contre le champion de Dieu toutes les forces de l'Enfer, use exactement des mêmes procédés pour élever le rival de Charlemagne, l'Emir de Babylone, — un vrai baron, s'il eût été chrétien ! — au niveau de son vainqueur. Il est aussi beau que Charles, aussi fort ; il a comme lui la barbe blanche et la tête fleurie, il est aussi vieux que l'empereur, car, dit le poète à tout hasard, il survit à Virgile et à Homère — deux illustres païens des temps passés, des adorateurs de Tervagant et d'Apollon, dont il a vaguement ouï parler.

Les deux champions sont dignes l'un de l'autre; et Charlemagne doit la victoire et la vie à l'intervention surnaturelle d'un ange. C'est un jugement de Dieu.

Il nous faut un certain effort pour pénétrer, sous ces inventions bizarres, jusqu'au sentiment poétique, juste et vrai, qui les a dictées : mais, au XI[e] siècle, ce sentiment allait droit à l'âme des rudes chevaliers,sans exiger de leur pensée lourde aucun effort ; cet enthousiasme guerrier et religieux leur saisissait le cœur par son côté vraiment noble et grandiose, et ces hyperboles crues, violentes et colossales étaient précisément la seule forme qui convint à leur état d'intelligence.

Mais pourquoi le Cid, ce type admirable du bon sens chrétien, est-il resté propre à l'Espagne ; pourquoi n'a-t-il pas été adopté par l'Europe entière?

Il y a, je pense, bien des raisons qui tiennent à la linguistique, à la géographie, à l'histoire politique : mais le motif principal, n'est-ce pas qu'au temps où l'Espagne fut en état d'exercer une influence littéraire en Europe, il était trop tard pour que la gloire du Cid fût adoptée par toutes les nations, romanes ou germaniques? Dans l'Europe tout entière, les pôles de l'imagination poétique étaient renversés. La matière de Bretagne régnait; elle avait englobé les inspirations amoureuses des troubadours et des minnesingers ; elle submergeait et transformait le cycle de Charlemagne et celui de Sigurd ; on ne rêvait que fêtes et tournois entrecoupés de prouesses merveilleuses, *aventures* et voyages fantastiques, libres amours, enchantements et sortilèges. Les chevaliers de la Table-Ronde sont braves et généreux

encore; mais c'est pour l'honneur et pour leur dame, non pour la patrie et Dieu qu'ils combattent et qu'ils meurent.

L'amour et l'honneur sont pour eux, non des devoirs, mais des passions; et ces deux passions, maîtresses de la vie, sont à leurs yeux la loi suprême toujours glorifiée.

Des imaginations habituées à ces rêves orgueilleux et romanesques pouvaient-elles se plaire au récit d'exploits héroïques, mais possibles, à la peinture vraie de mœurs énergiques, simples et chrétiennes; et ceux qui s'attendrissaient aux amours de Lancelot, de Tristan ou même de Sigfried pouvaient-ils être touchés de l'amour du vieux Cid pour sa vieille épouse ?

L'Espagne elle-même avait subi la contagion nouvelle; la Table Ronde lui donna toute la lignée d'Amadis de Gaule, et le Cid lui-même devint amoureux et duelliste.

Roland avait conquis l'Europe; avant notre siècle, le grand, le vrai Cid, celui des vieilles chansons de geste n'a point traversé les Pyrénées : malgré les études de Southey, de Müller, de Bouterwek, de Sismondi, de Ticknor; malgré les leçons de M. Villemain et l'admirable *Voyage au pays du Cid* de Frédéric Ozanam, cette injustice ne me semble pas encore suffisamment réparée.

L. DE MONGE.

COUP D'ŒIL

SUR LE

DISTRICT MONTAGNEUX DE L'ARAKAN

ET SUR LES TRIBUS SAUVAGES QUI L'HABITENT,

SUIVI D'UN VOCABULAIRE COMPARATIF

DES LANGUES DES *Tchîns*, DES *Tchandôs* ET DES *Kamis.*

—

§ I. Du pays.

L'on raconte que notre inimitable fabuliste, après avoir lu le prophète Habacuc, demandait à tous ceux qu'il rencontrait : « Connaissez-vous Habacuc ? » Pour moi, après avoir lu l'ouvrage récemment publié à Rangoun par le major Gwynne Hughes sous le titre : « *The Hill Tracts of Arakan*, » je serais tenté de demander « connaissez-vous l'Arakan ? » Mais qui connaît ce pays en France, voire même en Angleterre ? En 1866, le célèbre colonel Purvis Phayre, aujourd'hui lieutenant-général en retraite et membre correspondant de notre société académique indo-chinoise, ne disait-il pas que le *District montagneux de l'Arakan* était aussi peu connu du gouvernement des Indes-Britanniques que les tribus de l'Afrique centrale, avant les voyages de Burton, de Speke et de Grant ?

Et pourtant s'il est vrai de dire qu'une soif immodérée de domination universelle caractérise le gouvernement anglais, et que selon la parole de Cettiwayo, « *les premiers agents qu'il emploie dans les pays lointains, ce sont d'abord les missionnaires, puis les consuls et enfin les soldats*, » il est juste d'ajouter que, à peine installés dans une contrée neuve pour eux, les officiers et les fonctionnaires civils anglais l'étudient avec ardeur, dans sa géographie, dans sa topographie, dans ses mœurs, dans ses coutumes et son

langage. Que ces travaux soient entrepris avec tant de zèle et poursuivis avec tant de persévérance, dans l'intérêt exclusif de l'Angleterre et dans la pensée d'agrandir sa puissance et ses richesses, je n'en saurais disconvenir, mais je suis également prêt à reconnaître que ces travaux profitent à la science en général et nous offrent un exemple à suivre dans nos colonies, et notamment dans celles de l'Extrême-Orient.

Depuis que le traité de *Yandabô*, signé en l'année 1826, a refoulé les Birmans vers l'intérieur et livré aux Anglais la possession des provinces maritimes d'*Arakan*, de *Tavoy* et de *Mergui*, ces contrées qui étaient peu connues jusqu'alors, ont été ouvertes à la civilisation, aux sciences, à l'industrie, aux idées de l'Europe contemporaine. L'avenir de l'Indo-Chine tout entière est lié désormais à cette influence civilisatrice de l'Angleterre et de la France, dont le progrès inévitable sera l'ouvrage du temps, et se fera sentir de proche en proche jusqu'aux tribus les plus sauvages et les plus rebelles à toute idée de civilisation.

La contrée dénommée par les Anglais les *Hill Tracts of Arakan*, ou « *District montagneux de l'Arakan* » est une de ces portions aujourd'hui peu nombreuses de l'immense empire britannique, où la civilisation n'a pas encore pénétré. C'est un sol vierge où le philanthrope est appelé à travailler à l'éducation sociale de races encore sauvages, comme cela a été fait déjà pour les *Cossyah*, les *Garo* et autres tribus des frontières, et plus particulièrement pour les *Karen* de la Birmanie.

Le *District montagneux de l'Arakan* commence à environ trente-trois lieues au Nord du port d'*Akyab*, et se termine aux confins septentrionaux de l'empire des Indes-Britanniques. La configuration physique du pays est caractérisée par des chaînes de montagnes courant presque directement nord et sud, et couvertes de forêts de bambous et de djongles. Par un beau jour bien clair, si du haut de la chaîne la plus élevée (elle a 4,500 pieds d'altitude) on jette les yeux sur les chaînes plus basses, celles-ci semblent être une masse chaotique de montagnes lancées çà et là, comme par une action volcanique.

Deux belles et grandes rivières, le *Kôladan* et le *Lemrô*, dont les sources ne sont pas encore bien connues, arrosent

le pays et vont se jeter dans le golfe du Bengale, à *Akyab*. Le *Kôladan* est le plus occidental et le moins considérable des cinq grands fleuves (le *Kolâdan*, l'*Iraouaddy*, le *Salaouën*, le *Mey-Nam* et le *Mey-Kong*), qui sillonnent l'Indo-Chine du nord au sud; il a été exploré par des Européens jusqu'à cent lieues environ au-dessus de son embouchure. Le *Lemrô* a·été exploré jusqu'à quarante lieues de sa source. Ces deux rivières sont navigables pour de grands bateaux et de petits steamers jusqu'au centre du massif montagneux; mais à partir de ce point, la navigation devient difficile et dangereuse à cause des roches et des rapides.

Parmi ces montagnes, l'une des plus remarquables est appelée le *Kyouk-pan-doung*; elle offre à son sommet un beau plateau de plus de quatre lieues d'étendue, composé d'une formation de grès et de trap, et d'une altitude moyenne de plus de trois mille pieds. Un intérêt historique s'attache à cette montagne : la tradition la représente comme ayant été, il y a plusieurs siècles, l'emplacement d'une grande cité et le siège du gouvernement, sous un prince appelé le *Kân Râdja*. Cette tradition est corroborée par le fait, que des arbres fruitiers et des palmiers y poussent encore aujourd'hui, et qu'on y a découvert, en 1872, plusieurs petites pagodes et une pierre portant une inscription. Une grande partie de la surface est dépourvue de toute végétation, et sur une étendue de plusieurs hectares, elle offre le singulier spectacle d'une multitude de roches nues, creusées çà et là de trous, dont les dimensions varient depuis quatre pouces jusqu'à trois et quatre pieds de diamètre, et dont la forme est celle d'énormes pots ou de chaudières gigantesques.

Plusieurs lieues à l'est, dans la chaîne des montagnes appelée le *Yoma-toung*, qui sépare l'Arakan du Pégou, il y a un pic, nommé le *Pogoung-toung* que la légende cite, comme ayant été un lieu de halte pour le prince *Kân Yâza Gyee*, sur son chemin de l'Iraouaddy au Kôladan, avant d'avoir formé l'établissement de *Kyouk-pan-doung*. Agréablement boisée de cannelliers, de chênes nains et d'autres arbres précieux, cette montagne se dresse grandiose dans le lointain, avec un précipice à pic de plus de 1000 pieds sur l'une de ses faces. Sur le sommet la température est d'une uniformité remarquable; pendant les mois les plus chauds

de l'année, c'est-à-dire en avril et mai, une douce brise de mer y souffle habituellement et tempère la chaleur.

La faune et la flore du *District montagneux de l'Arakan* sont encore peu connues, bien que variées et intéressantes. On y trouve l'éléphant sauvage, le rhinocéros, le bison, l'ours, le tigre, le léopard, le daim, le cochon, le singe, le paresseux, le coq de bruyère, le faisan, la perdrix, la poule des djongles, le pigeon impérial, la caille, le pigeon vert, le canard et la bécasse. L'absence du paon, dans cette collection variée d'oiseaux, est un fait digne de remarque, d'autant plus qu'il se trouve en abondance dans d'autres parties de la Birmanie. La famille des singes fournit quelques curieux spécimens, entre autres, le singe parfaitement blanc, à longue queue. On en avait donné un de cette espèce au major Gwynne Hughes, mais il mourut au bout de peu de temps.

Les animaux domestiques parmi les tribus sont le *dgyall*, le buffle, la chèvre et le cochon. La suprême ambition de l'homme des montagnes, c'est de posséder un buffle blanc, à cause sans doute de la rareté de cette espèce.

Le *dgyall* est un superbe animal dont la forme et l'aspect tiennent beaucoup du type bison ; il est assez vraisemblable que c'est un hybride du bison et de la vache commune, mais cette question de race n'est pas encore bien tranchée. Son habitat paraît être strictement confiné aux contrées montagneuses qui s'étendent de la frontière orientale de l'Assam à l'Arakan. Les essais qui ont été faits pour élever et acclimater cet animal dans les plaines, n'ont pas réussi ; banni loin de ses montagnes et de ses torrents, il dépérit et meurt. Mais on peut voir des *dgyalls* élevés par les montagnards et réduits à l'état de tranquille domesticité ; on les rencontre errant paisiblement autour des villages et sur les flancs des montagnes, et il suffit de leur présenter un peu de sel, dont ils sont fort friands, pour s'en faire suivre comme d'un chien. Tout chef indigène possède un ou deux de ces animaux, qui souvent sont donnés comme dot par le fiancé au père de sa future.

Les serpents sont nombreux, il y en a de toutes les tailles, depuis le plus petit jusqu'au plus gros, le gigantesque python. Mais les accidents par morsures de serpents sont extrêmement rares, ce qu'il faut sans doute attribuer en grande partie à

la coutume, universellement admise parmi les tribus, d'avoir leurs maisons élevées beaucoup au-dessus du sol. — Les alligators abondent le long des rivières au pied des montagnes. Les tigres sont assez nombreux; cependant les morts violentes dues à l'attaque des animaux féroces sont rares, Les hommes des tribus de l'Arakan sont de hardis et très-habiles trappeurs, et un tigre ou une panthère n'ont pas plus tôt enlevé d'un village une vache ou un cochon, qu'un piège est immédiatement dressé, et qu'il est à peu près sûr que l'animal ravisseur y sera pris.

Les forêts qui recouvrent les flancs et les gorges des montagnes sont extrêmement riches en produits précieux. Parmi les bois de haute futaie, on remarque le *teck*, (tectona grandis), le *thingan* (hopea odorata), le *toungsakapin* (hiptaga arborea; de Kurz), le *zîbin* (zizyphus jujubæ), le *pyinma* (lagerstrœmia regina), le *pyingado* (xylia dolabriformis), le *thitseing* (terminalia belerica), le *lulinkio* (cinnamomum iners; de Kurz), le *nyoungbin* (ficus laccifera), etc., etc. Sur les plus hautes montagnes on trouve une espèce naine du chêne (quercus). Tous ces arbres sont utiles et précieux, les uns, comme le *teck*, pour la construction des navires et des coques de bateaux, les autres pour l'huile, les graines oléagineuses ou les gommes qu'ils produisent. Dans la flore forestière, on distingue plusieurs beaux arbrisseaux et des orchidées précieuses, tels que les *Dendrobia cœlogyines*, les *vandas*, les *pleones*, etc. La *Bauhinia* au suave parfum et d'autres plantes et fleurs sont fort recherchées par les jeunes gens des deux sexes, qui les portent dans leur chevelure ou à leurs oreilles.

Le climat, particulièrement dans les vallées et le long des rivières, est malsain à cause de la *malaria* produite par la vaste étendue de djongles marécageuses non encore défrichées. Il en résulte des fièvres graves et souvent fatales surtout aux nouveaux arrivants. Ce qui rend le climat plus pénible et plus accablant pour l'Européen, c'est l'extrême variation de la température. Le thermomètre Fahrenheit qui marque le matin de 56 à 58 degrés, monte parfois à 90 degrés et au delà dans l'après-midi; en d'autres termes, dans la même journée, notre thermomètre y monte de 13 ou 14 degrés centigrades à 32 ou 33 degrés et même plus. A cela il faut

ajouter que le climat est extrêmement humide durant la plus grande partie de l'année.

De novembre jusqu'au milieu de mars, le temps est frais et agréable, mais avril, mai et juin sont des mois fort pénibles. En juin, la pluie commence, après avoir été précédée par de violents orages; elle tombe avec persistance jusqu'en octobre, pendant la mousson sud-ouest.

Durant les pluies, les communications sont impraticables, si ce n'est par bateaux. Autrefois il était permis au surintendant d'aller demeurer à *Akyab*, jusqu'à ce que la mousson fût passée; on lui épargnait ainsi la vie recluse et solitaire à laquelle il se serait trouvé forcément condamné; mais dans ces dernières années, le gouvernement britannique a retiré cette concession qu'il avait octroyée jusqu'alors à ses agents, et actuellement le surintendant et ses officiers sont obligés de rester toute l'année à leur poste. C'est à ce prix que chacun d'eux peut acquérir une influence personnelle sur les indigènes, et servir ainsi plus efficacement les intérêts de la mère-patrie.

§ II. Des habitants.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le gouvernement des Indes-Britanniques s'annexa l'Arakan en 1826. Quarante ans plus tard, en 1866, après un long et soigneux examen fait par le gouvernement suprême et le gouvernement local, il fut décidé que le commissaire général de la Birmanie anglaise assumerait l'administration directe du *District montagneux de l'Arakan.* C'était alors le colonel Purvis Phayre. Cet habile homme d'Etat reconnut sans peine que la meilleure chance de succès pour agrandir et consolider la puissance britannique de ce côté, c'était d'organiser une inspection permanente d'Européens sur les tribus sauvages; et un officier supérieur, portant le titre de surintendant, fut dès lors spécialement et exclusivement chargé du *District montagneux de l'Arakan*.

L'aire de cette contrée, calculée en dedans des limites territoriales du gouvernement des Indes-Britanniques, dépasse 5,000 milles carrés, mais la portion réellement soumise au contrôle direct et administratif des agents de ce

gouvernement, est restreinte, pour le moment, à environ 1,300 milles carrés. Les tribus qui résident en dedans de ces limites administratives, sont les suivantes :

1° Les *Kamîs* ou *Koumîs*,
2° Les *Mros*,
3° Les *Tchîns*,
4° Les *Tchoungthas*,
5° Les *Tchaws*,
6° Les *Kôuns*.

Lesquels de ces clans sont les aborigènes? Lesquels s'établirent les premiers dans la contrée? Selon toute probabilité, on ne le saura jamais ; ce que l'on peut affirmer, c'est qu'ils sont les descendants de hordes mongoles ou tartares, poussées comme par ondulations successives du sud du Thibet vers la mer. Les traits de la physionomie et les caractères physiques de la population, dans la majorité des tribus de l'Arakan, prouvent indubitablement qu'elles appartiennent à la grande famille mongole, dont les Birmans sont un rejeton distinct.

Les *Kamîs*, en y comprenant les *Mros* (car ils sont de la même famille), forment la tribu la plus nombreuse. Ils comptent au moins 10,000 âmes et sont divisés en vingt-deux clans. Chacun de ces clans a un chef distinct nommé « *Toungyamin*, » dans la langue des Arakanais, ou « *Mhoi-Arain* » dans la langue des *Kamîs* et des *Mros*, ce qui signifie, à la lettre, dans les deux langues : « *Chefs de colline.* »

Les *Tchîns* sont disséminés dans toutes les parties de la Birmanie et de l'Arakan, au nombre de plusieurs milliers. Ceux qui sont restés dans leurs montagnes arakanaises, sont plus sauvages qu'aucune des autres tribus. Ils ne s'adonnent à aucune culture régulière et se contentent d'ensemencer du riz, juste en quantité suffisante pour leur propre consommation, et pour la préparation de leur boisson nationale, le *Koung* ou bière de riz fermenté. Ils sont, comme les autres tribus, divisés en clans. Ceux qui sont les plus rapprochés des plaines, adoptent un costume semblable à celui des Birmans, tandis que les plus éloignés, ceux du clan *Koo*, par exemple, sont presque entièrement nus, à la façon de véri-

tables sauvages. Chez les *Tchîns*, comme d'ailleurs chez les autres tribus, les femmes sont absolument dépourvues de toute beauté. La coutume est de leur tatouer le visage, lorsqu'elles atteignent l'âge de la puberté. Peu de jours après la naissance d'un enfant, on tatoue sur son front une petite marque en forme de croix. Dans l'Assam, les *Nagas* observent aussi la pratique du tatouage, et le major Gwynne Hughes pense que des recherches ultérieures établiront d'une manière certaine, le fait que les *Nagas* de l'Assam et les *Tchîns* des montagnes de l'Arakan sont d'une même famille.

Les *Tchoungthas*, dont le véritable nom est *Rakaings*, habitaient surtout les rives du Kôladan, et c'est de là que vient ce nom de *Tchoungthas* (fils de la rivière), qui leur a été donné par les Birmans, de *tchoung* (rivière) et *tha* (fils). Ils sont d'origine birmane et parlent un dialecte qui ne diffère que bien peu de l'arakanais. Ils sont partagés en sept clans, qui ne comptent pas, dans ce district, une population de plus de 1,200 âmes,mais ils sont beaucoup plus nombreux dans le pays d'*Akyab*. Bien que regardés comme bouddhistes, les *Tchoungthas* conservent dans leurs cœurs une place de prédilection pour le culte jadis en honneur chez leurs pères, et ils observent strictement encore aujourd'hui les anciennes coutumes des tribus primitives. Ils sont comme la démonstration vivante de ce théorème psychologique : « Une religion, telle que le bouddhisme, tombe promptement en décadence et comme en léthargie, quand elle est isolée des causes qui lui donnent sa vitalité, telles que : doctrine des bonnes œuvres, érection de monastères, pagodes, etc. » Nous avons dit que les *Tchoungthas* étaient d'origine purement birmane. Nous devons faire observer que si les caractères figurés aujourd'hui dans leurs livres, diffèrent grandement de la forme usuelle des lettres de l'alphabet birman, cela vient de ce que les manuscrits originaux ont été copiés par des écrivains bengalis, qui étaient ignorants de la véritable forme des caractères.

Les *Tchaws* forment une petite tribu, mais ils sont un des rejetons de la grande famille aryenne. La tradition rapporte qu'ils furent offerts, pour servir en qualité d'esclaves dans les pagodes, par une pieuse reine d'Arakan, du

nom de « *Saw Ma Gyee,* » il y a environ trois siècles, alors que l'influence de l'Arakan et les dogmes du bouddhisme s'étaient étendus dans les districts montagneux, bien au-delà des limites actuelles de la puissance britannique. Leur office était de tenir propres et en bon état quelques pagodes qui sont aujourd'hui plus ou moins en ruines. Leur langue est différente de celle des tribus aborigènes et de celle des *Tchoungthas.* Ils contractent mariage exclusivement dans leurs propres clans. Les traits de leur physionomie et leurs caractères physiques marquent distinctement leur parenté originelle avec la grande famille hindoue. Un dernier détail : ils nouent leur chevelure sur le derrière de la tête à la façon des Singhalais. Très probablement ces *Tchaws* furent faits prisonniers de guerre, à une époque qui n'est pas encore très éloignée, alors que l'Arakan était un puissant royaume, et que ses guerriers faisaient plusieurs conquêtes dans le Bengale.

La tribu des *Kouns* est la dernière qui se soit soumise à l'autorité du gouvernement des Indes-Britanniques. Une portion des *Kouns*, sous la conduite de leur chef *Ka-Pa*, vint s'établir, en l'année 1875, en dedans de la ligne des frontières anglaises. Il y a peu de différence entre les *Kouns* et les *Kamis*; leurs coutumes sont les mêmes, si ce n'est que les *Kouns* enterrent et ne brûlent pas leurs morts. Leurs langues n'offrent également que de très légères dissemblances.

On admet généralement qu'il n'est pas de race d'hommes sur la terre, si sauvage et si incivilisée qu'elle puisse être, qui n'ait une conception *innée* d'un Être tout-puissant. Cela n'est pourtant point exact, en ce qui regarde les tribus du *District montagneux de l'Arakan.* Ces hommes restés sauvages n'ont pas la plus légère notion d'un Être suprême, ils n'ont pas de mots dans leur langue pour exprimer cette idée, non plus que celles de paradis, d'enfer, etc.

En matière de religion, il y a peu de différence entre les diverses tribus. Leur croyance est de l'espèce la plus primitive ; elle se borne à l'adoration de mystérieux esprits qu'ils supposent résider dans les montagnes, les rivières, les bois, etc., et dont ils invoquent la protection ou apaisent la malignité par des sacrifices de volailles, de chèvres et de

porcs. Il est à remarquer qu'aucun de ces nombreux esprits n'est symbolisé par des idoles. Superstitieux autant qu'ignorants, ils s'adressent à ces esprits pour le soulagement de leurs afflictions et la guérison de leurs maladies. Ils les consultent dans toutes leurs entreprises, par exemple avant de commencer un voyage ou de choisir l'emplacement d'un nouveau village. Ils n'ont pas de prêtres et ne reconnaissent aucune distinction de castes.

La polygamie n'est pratiquée que par un petit nombre de chefs, mais le divorce est fréquent et très aisément obtenu, le mariage n'étant regardé par eux que comme une cérémonie purement civile. Il suffit que le mari rende à sa femme le montant de sa dot, qui est généralement de 100 à 125 fr. Cette dot s'élève quelquefois, pour la fille d'un chef puissant, jusqu'à 300 fr. ou à son équivalent en bœufs, *dgyalls* et lances. A aucune époque, il ne paraît y avoir eu de mariage entre les indigènes des montagnes et ceux des plaines. Jamais les premiers n'empruntèrent rien des préjugés de race ou des croyances religieuses des derniers. Dans presque toutes les tribus, notamment chez les *Tchîns*, la coutume exige que la veuve devienne la femme du frère de son mari décédé. Cet usage est en vigueur encore de nos jours parmi les tribus tartares, et les tribus du district montagneux de l'Arakan sont, sans nul doute, l'un des rejetons de cette nombreuse famille.

La crémation des corps est pratiquée comme une règle par toutes les tribus, à l'exception de celles des *Tchandôos* et des *Kouns*. Lorsque la mort est arrivée accidentellement par le fait d'une bête féroce ou d'un alligator, la crémation n'a pas lieu. Quand un chef meurt, son corps est gardé pendant plusieurs jours, la longueur du temps de garde variant suivant l'importance du défunt. Tant que cette garde dure, jour et nuit, on absorbe une énorme quantité de *Koung*, (bière de riz fermenté). Ce qui montrerait qu'ils ont une vague idée d'un état futur, c'est qu'ils déposent, chaque mois, près du défunt, et cela pendant tout le cours d'une année, du riz en quantité présumée suffisante, pour satisfaire l'appétit du parent ou de l'ami qui n'est plus de ce monde. Si le mort a été, de son vivant, un vaillant chasseur, son clan dépose, à côté de ses ossements, sa lance favorite ou

son fusil, pour lui donner les moyens de pourvoir à sa nourriture. Ils ont comme une vague pensée que le défunt pourra, à l'expiration d'une année, se livrer de nouveau, dans quelque autre monde, aux exercices cynégétiques qui faisaient sa joie et son occupation dans celui-ci.

Les lieux de sépulture, et spécialement ceux des *Tchîns* sont dignes d'attention. Ils consistent en une sorte de *dolmen* ou table de pierre, supportée par quatre ou six piliers taillés. Sous cette table et à une grande profondeur en terre, est enfouie l'urne qui contient les ossements du défunt, après que la crémation a été opérée. Tout autour de cette urne sont les crânes des animaux sacrifiés pendant les cérémonies funèbres.

Au physique, l'homme des montagnes de l'Arakan est généralement fort, robuste et hardi ; au moral, il est honnête et véridique. Imprévoyant au suprême degré, il n'envisage jamais l'avenir, mais jouit du présent. Presque toujours, il dépense en fêtes et festins l'argent qu'il gagne. Ses besoins étant peu nombreux et extrêmement simples, il en résulte que l'argent, au delà d'une certaine somme, ne possède que peu d'attraits pour lui. La grande ambition des chefs de clans ou villages, c'est d'acquérir la réputation de tuer beaucoup de bestiaux dans les fêtes qu'ils donnent. Il est telle de ces fêtes où les jours et les nuits se passent à manger, à boire, à danser au son des tambours et d'instruments à vent de différentes sortes, et où l'on immole jusqu'à cent têtes de bétail. Ces festivals et ces banquets-monstres ne sont pas confinés à certaines époques ou bien à certaines circonstances spéciales ; ils se reproduisent souvent et simplement, comme des manifestations qui semblent toute naturelles à des gens bien résolus à se divertir et à s'amuser, tant qu'ils ont de l'argent et de la santé. Nous devons rappeler, en passant, que les femmes chargées des travaux manuels les plus rudes et les plus grossiers, ne brillent pas par les charmes de leurs personnes. L'habitude qu'elles ont de porter sur le dos de lourds paniers remplis de coton ou de riz, à l'aide d'une corde enroulée autour de leur front, les rend presque toutes bancales, et donne à leur marche une sorte de balancement très disgracieux. Les filles se marient communément à l'âge de dix-sept ans et, durant le mariage, ellés sont ordinairement fidèles à leurs maris.

La fertilité du sol, le peu de travaux et de peines qu'exige la culture du coton ou du tabac, la paix et la tranquillité dont ils jouissent, tendent à rendre les habitants paresseux, apathiques, insouciants, mais « bons enfants. » Un autre trait saillant de leur caractère, c'est l'amour qu'ils ont pour leur pays. Jamais ils ne peuvent se résoudre à le quitter, et dans les cas isolés, exceptionnels, où des *Kamîs* et des *Tchandôos* ont consenti à suivre des officiers dans la Birmanie anglaise, après y avoir joui de tous les avantages de la civilisation, ils sont revenus presque invariablement à la terre natale et à la vie sauvage des montagnes, qui exercent sur eux une véritable fascination.

Les armes communes à tous les clans sont la lance, l'arc, la flèche et le *dâo*, espèce de dague ou poignard. Les *Tchîns* les plus éloignés font surtout usage de flèches empoisonnées, bien que, dans ces dernières années, les fusils à pierre soient devenus communs parmi eux. Ils sont très-habiles tireurs d'arc. La lance et le bouclier sont plus particulièrement les armes nationales, offensives et défensives, des *Kamîs*, des *Mros* et des *Tchandôos*.

La méthode employée pour cultiver la terre est absolument la même dans toutes les tribus. Munis de quelques instruments de culture tout-à-fait primitifs, un *couperet* d'environ douze pouces de long sur trois de large, une *hachette* de fer à manche de bambou, et un large *couteau*, ils procèdent de la manière suivante : Ils font choix, tout d'abord, d'une pièce de terre vierge et fertile, couverte de bambous le plus possible; vers le mois de janvier ils coupent et jettent bas djongles et bambous; en avril ils y mettent le feu, et sur ce sol naturellement riche et ainsi amendé, ils sèment le *padi*, quelques courges et de la graine de coton. Si les pluies sont favorables, si les animaux sauvages, les oiseaux et les rats ne viennent pas y faire obstacle, le *padi* (1) est moissonné en septembre, le coton vient après, et toute la récolte se trouve faite en novembre.

(1) Ce mot signifie en malais *riz sur pied;* le riz décortiqué se nomme *beràs* ou *bràs*, et le riz cuit *nâssi*. La plante et le nom de la plante ont été importés de l'Inde dans les pays malais, et de ceux-ci jusque dans la grande île de Madagascar.

Tel est le mode de culture pratique et peu compliqué, en usage dans les districts montagneux de l'Arakan; quant à l'industrie, elle y est nulle. Notons toutefois en passant le procédé à l'aide duquel on y obtient le salpêtre dont on a besoin. Les chèvres, *dgyalls* et autre gros bétail appartenant à un village, sont gardés sous un appentis ou hangar. Quand le sol est bien saturé d'urine, ils remplissent en partie, de terre, un grand bambou, puis ils y versent de l'eau. Celle-ci, après avoir filtré à travers la terre du bambou, comme à travers un tamis, est reçue dans une grande terrine. Alors on la fait bouillir, jusqu'à ce que l'évaporation ait lieu, et le sédiment qui reste en dépôt, est un salpêtre de bonne qualité.

§ III. Domination anglaise et esclavage.

La province d'Arakan, abstraction faite du « District montagneux » occupé par les tribus dont nous venons de parler, se composait en 1876 des trois districts d'*Akyab*, de *Kyouk-pyôo* et de *Sandoway*, comprenant ensemble une aire totale de 13,313 milles carrés, avec une population de près d'un demi-million d'âmes. La population approximative du « District montagneux, » sur une étendue de 500 milles carrés, ne compte guère plus de 20,000 habitants, c'est-à-dire 4 habitants par mille carré, tandis que la province d'Arakan en compte 37, et celle de *Tchittagong* près de 500.

L'Arakan est arrosé par de belles rivières; il est fertile, mais jusqu'à présent il n'a guère produit que du riz. On y pourrait cultiver avec grand succès le thé, le café, le tabac et le coton. Il possède dans la ville d'*Akyab* un excellent port, qui ne le cède point aux meilleurs ports de l'Inde et pourrait offrir un splendide débouché au commerce et à l'industrie.

Les principaux obstacles qui s'opposent à un progrès rapide de la prospérité commerciale et financière de la province d'Arakan sont, d'après le major Gwynne Hughes, le peu de densité de la population, l'apathie naturelle et l'orgueilleuse indolence de la race arakanaise, et aussi sa démoralisation par l'usage abusif de l'opium. Quoiqu'il en soit,

cela n'a pas empêché les Anglais de réussir à ouvrir un débouché à leur commerce avec les tribus de l'autre côté des frontières, et de développer à l'intérieur, d'une façon remarquable, la culture du tabac et du coton. Le tabac qu'on y récolte vaut, dit-on, celui de la Havane et de Manille, et le coton passe pour être supérieur à celui du Bengale.

La tribu des *Tchandôos* ou *Pouïs*, naguère encore, vivait indépendante dans ses montagnes, mais aujourd'hui tous les clans qui la composent, les *Bowkyis*, les *Toungsats*, les *Yallains*, les *Hakkas* et les *Sayboungs* sont devenus vassaux et tributaires des Anglais. Tout autant que leurs *dgyalls* et leurs buffles, les *Tchandôos* sont friands de sel, et ils ont échangé leur liberté contre quelques poignées d'un condiment qui est devenu pour eux un besoin, une nécessité. Le trafic de cette denrée a été habilement réglé par les Anglais, gens pratiques avant tout, et il est devenu, entre leurs mains, un puissant levier d'administration et de gouvernement, d'autant plus puissant que l'influence birmane est nulle ou à peu près nulle parmi les *Tchandôos*. La taxe imposée par le gouvernement des Indes-Britanniques sur toutes les tribus, consiste en un impôt de quatre shillings, ou cinq francs de notre monnaie, par an, par chaque maison, et quel que soit le nombre des membres de la famille. Ce système d'impôt est simple et facilement compréhensible pour les indigènes, qui en adoptent volontiers le principe et en acquittent régulièrement le montant.

La société antique regardait l'esclavage comme un des rouages essentiels de l'organisme social; cette erreur a causé les plus grands maux au monde ancien et au monde du moyen-âge, elle n'est pas entièrement bannie du monde moderne. L'esclavage existe encore aujourd'hui et sous sa forme la plus barbare, parmi toutes les tribus placées sous le protectorat des Anglais.

Les esclaves peuvent y être rangés en trois classes : les esclaves-prisonniers de guerre, les esclaves-débiteurs, les esclaves, dits volontaires, qui n'ont pu payer leurs dettes de jeu.

En ce qui touche les esclaves de la première classe, c'est-à-dire ceux qui ont été faits prisonniers de guerre, leur condition est lamentable, et les Anglais, depuis qu'ils sont les

maitres dans ce pays, n'ont rien fait pour l'améliorer. Le major Gwynne Hughes, surintendant du district montagneux de l'Arakan, imbu de cet esprit politique du gouvernement anglais qui subordonne tout à ses intérêts, se contente de formuler, avec une sorte d'égoïsme brutal, cette déclaration navrante : « Il a été généralement trouvé impossible d'améliorer la condition de ces captifs, et en conséquence ils ont été laissés dans le *statu quo.* » Selon lui, « il serait souvent impolitique d'intervenir entre le maître et l'esclave, pour aider celui-ci à recouvrer sa liberté ! » N'est-ce pas une politique cruellement égoïste que la politique qui, pesant et calculant, toujours et par dessus tout, ses intérêts mercantiles, ne se laisse jamais émouvoir par les sentiments d'humanité ? Quand bien même l'on admettrait comme parfaitement exactes, ces paroles du capitaine Carayon : « *L'Angleterre, afin de dominer sans partage sur les divers points du globe, emploie tour à tour l'intrigue et la calomnie, pour en exclure les autres puissances* » (1) l'on pourrait encore logiquement poser cette question : « Dans un pays qu'elle domine sans partage, où elle est seule maîtresse et n'a à redouter aucune concurrence européenne, pourquoi la libre Angleterre ne met-elle pas en pratique ses belles théories de justice, de morale et de civilisation ? » Quelques écrivains anglais, mus par des sentiments d'humanité qui leur font honneur, ont demandé que leur gouvernement montrât plus de bienveillance et de sympathie dans ses rapports avec les tribus lointaines et sauvages de l'Arakan ; mais le major Gwynne Hughes qui a gouverné cette contrée, regarde cette compassion si naturelle comme de la sensiblerie. « Il n'a, dit-il avec une froide ironie, aucune objection à faire à cette manière quelque peu romantique d'envisager la question, et il ne doute nullement que les joyeuses assemblées et les amours idylliques de ces peuples, ne soient aussi pures et aussi gracieuses que celles des temps héroïques. » « Mais malheureusement, ajoute-t-il aussitôt, ces tribus se sont trop souvent rendues coupables d'outrages et de meurtres.

(1) Voyez la page 7 et l'épigraphe du livre du capitaine d'artillerie L. Carayon, intitulé : « *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration.* » Paris, 1845, in-8°.

Elles se sont montrées en maintes occasions si cruelles et si barbares, qu'elles mériteraient plutôt d'être comparées avec les Turcomans nomades de la frontière du Khorassan, qu'avec le peuple fabuleux d'une Arcadie qui n'exista jamais que dans l'imagination des bardes. »

La conclusion de notre auteur, c'est qu'il convient que le gouvernement britannique suive constamment cette ligne de conduite qu'il n'a cessé de suivre jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'il se montre toujours rigide vis-à-vis des peuples faibles (1), cauteleux vis-à-vis des peuples forts.

Si les prisonniers de guerre conduits en esclavage parmi les tribus, y traînent une existence horrible et misérable, il faut reconnaître que les esclaves-débiteurs et les esclaves volontaires ne sont pas traités avec la même inhumanité. Le genre de vie qu'ils subissent est supportable; ils ont d'ailleurs l'espoir de le voir finir plus ou moins prochainement; tandis que pour les prisonniers de guerre, l'esclavage est un enfer, avec ses peines sans fin et sans adoucissement.

Les dettes de jeu sont considérées comme sacrées, et plutôt que d'encourir l'opprobre public en ne les payant pas, ces victimes du point d'honneur livrent leur liberté, ou celle d'un membre de la famille, pour un nombre déterminé d'années. Cette coutume, ainsi que le remarque le major Gwynne Hughes, se retrouve dans les dispositions de la loi mosaïque.

§ IV. Les langues des Tchîns, des Tchandôos et des Kamîs; vocabulaire comparatif de ces trois langues.

Aucune des tribus du district montagneux de l'Arakan ne possède de langue écrite. Quant à la langue orale, elle

(1) Et pourtant ce n'est pas toujours par la rigueur qu'on réussit à se fixer d'une façon durable dans les pays conquis ou annexés. L'auteur ne devrait pas oublier un fait qu'il a signalé lui-même, comme étant digne d'attention : l'établissement de dispensaires civils en faveur des indigènes malades ou blessés, et l'heureuse influence de cette institution charitable, au double point de vue de la prospérité des tribus et de l'agrandissement de l'influence anglaise. Un peu de bien fait à ces peuples encore à l'état d'enfance, produit souvent en eux l'attachement et la fidélité, tandis que la force et l'oppression n'enfantent que la haine et la rébellion.

ne connaît et n'observe guères d'autres règles grammaticales, que celles qui se rapportent au genre des noms, aux temps présent et futur des verbes, à la forme propre aux modes négatif et interrogatif.

Un ancien surintendant des tribus arakanaises, versé dans la connaissance de la langue birmane, M. Davis ayant compilé, pendant les années 1867 et 1868, un vocabulaire des mots principaux des langues Tchîn, Tchandôo et Kamî, le major et surintendant Gwynne Hughes a publié ce vocabulaire, après y avoir fait quelques additions et corrections, comme un appendice à la fin de son livre intitulé « *The Hill Tracts of Arakan.* » C'est des presses du gouvernement de la Birmanie anglaise, à Rangoun, qu'est sorti, en 1880, ce petit vocabulaire de langues restées complètement inconnues jusqu'alors. Je le donne tout entier, à la suite et comme complément naturel de la présente notice, dans la pensée qu'il fournira des matériaux utiles aux études de philologie comparée des autres idiomes de l'Inde transgangétique. Comme on le verra tout d'abord, le langage de ces tribus de l'Arakan est pauvre et impuissant à exprimer les idées purement abstraites. Il n'offre qu'une nomenclature très-limitée pour l'expression des besoins matériels et des actes habituels de la vie; les termes appartenant à une autre sphère plus élevée, font absolument défaut. Je dois faire observer que j'ai changé de fond en comble le classement des mots du vocabulaire, en les subordonnant aux mots français rangés simplement par ordre alphabétique. Ce système m'a paru plus commode et plus sûr que celui qui a été adopté par le major Gwynne Hughes.

Vocabulaire comparatif des langues des Tchîns, des Tchandôos et des Kamis, tribus du District montagneux de l'Arakan.

—

	Tchîns	*Tchandôos* ou *Pouts*	*Kamis.*
Abeille	Kyoi	Hki	Coy.
Acheter	Ka-Kleit	Sullay-ti	Awonti.
Acide	Rak-ti	A-htou	Tow-pai.
Affamé	Hbou-ka-soït	Enouk-edou	Bu-nai.

	Tchins	*Tchandóos* ou *Pouis*	*Kamis.*
Affilé	Um-soun	Atsa-hra	Tsopa.
Aigre	Rak-ti	A-htou	Tow-pai.
Air	Roh-chi	Li-pi	Ali.
Aller	Vay-mah	Htsia	Toggow.
Alligator	Hchab	Sadan	Sottam,
Altéré	Twi-ank-twi-awan	Edo-ehpi	Twai-nai.
Àmer	Um-ti-ti	A-hka (1)	Kolai.
Ami	Koung-hein	Tson-pi	Ahoi.
Ancien	Ouk-hkeim	A-pron	Ka-nhum.
Anguille	Nga-rai	Nga-rai	Law-djao.
Année	Kou-mant	Kon-hka	Sunnay.
Appeler	A-koui	O.	Han.
Apprivoisé	Douk-ti	A-nge	Kor-pai.
Arbre	Yeen	Htein-Koung	Din-koung.
Argent	Dingah	Tô-ka	Dinga.
Bambou	Raw	Ra-mou	W-woo.
Barbe	Kan-kah-a-hmou	Ko-hmi	»
Bas (En	Um-say-ah	Aein-garou	Ahoung-toung.
Bateau	Mloung	Balan	Pol-loung.
Battre	A-pie	Tou-tai (2)	Puk-kow.
Birman	Ouke-sa	Marô	Ray-tha.
Bison	Tsai	Tsan-lai	Tslin.
Blanc.	A-hbank	Ah-ngô	Kam-lôn.
Blesssure	Kom-nay	A-hma	An-whoy.
Bœuf	Mah-say	Va-tsan-panow	Tsera.
Bois	Ti	Ah-tsah	»
Boiteux	Ar-koh-koh	A-hpai	Ler-pay-ou-ir.
Bon	Douk-ti	Apha	Hoï.
Bouche	Kam-rah-koui	Pa-ka	La-boung.
Boucles d'oreilles	Nah-mour	Na-ko	Gonnow.
Bras	Kah-hpan	Bo-pi	Kouk.
Brave	Gri-ti	A-rai-a-hpa	Yi-ir.
Brinjal	»	Meito-kouk	Meng-tow.
Briser	Ouk-et	Hklaik-hta	Akla.
Buffle	Umnah	Anah	Pein-now.
Calebasse	»	Ti-oung	Actong.
Canard	Ha-paé-hlock	Tan-phar	Ram-pan.
Cavité	Ar-poh-sout	Or-way	Bir.
Ceci	Hein-hemine	Heh-hai	Henai.

(1) En birman, *Hkah*.
(2) En birman, *Tou*.

	Tchins	*Tchanddos* ou *Pouis*	*Kamis.*
Cela	Eein	Haw-tô	Honai.
Cendres	*Mi-aït*	Mi-pouah	Tham-twi.
Chat	Myeen	Htsa-hah	Mi-young.
Chaud	Lô-meni	A-soh	Bi-pai.
Chef	Tyah-kan-nah-mah	Eh-bai	Arain.
Cheveu	Kah-lô-sam	Chyou	Tsarm.
Chèvre	Mai	Mya ; Htsa-hta	Mə-aye.
Chien	O-wi	Eï	Ow-i.
Cinq	Mah-hah	Pouk-pan	Panre.
Cobra	Tsouk	Tso-hpoua	Pa-way-ayan.
Cochon	Wot	Wou	Oke.
Colère (En	Rom-lôn-seit-i	A-rôo-htsouk	*Goddow-touk.*
Colline	Msoun	Klo-pi	*Mhoi*
Combustible, bois	Ti	Htain	Tain.
Concombre	Pah-sou	Eh-htsa-Kouk	»
Corbeau	Ak	Ra-ah	O-ar.
Corbeille	Lak-ô	Ka-tsô	Din-comb.
Coton	Nah-hmgoun	Palah	Hpoullow.
Cou	Kah-awi	Kaw-hmi	Gon-noung.
Coude	Kah-kâyi-rout	Kô-sahki	Kôk-tsagui.
Couper	A-tchôm	Htia-taï	Cow-tsi.
Courbe	A-hkoh	A-kouk	A-koy.
Courir	Ouk-sin	Eh-ro-taï	An-preng.
Court	Ouk-toi	Alsie	Anindoué.
Crabe	Cho-bite	Tsahéh	Ta-ai.
Creux	Ar-poh-sout	Or-way	Bir.
Crier (pleurer)	Ouk-yi	Ah-tsa	Awow.
Cuisiner	Auk-koun	Htsou	Bu-toung.
Cuisse.	Kah-och-hkan	Ban	Pai (1).
Daim-aboyeur	»	Tsa-htâ	Toggui.
Demain	Naw-yaw	Me-hkla-hi	Kod-dam.
Dents	Kah-har	Hah	How.
Dérober	Um-roupe	Aproo	Apawow.
Dessous (Au	Um-say-ah	Aein-garou	Ahoung-toung.
Dessus (Au	A-ka-nah	Ah-tou-law	Kloy-ban.
Deux	Nga-hi	Pouk-mi	Ahoure.
Dire	A-ti	Tsangtey	Twé.
Dix	Har (2)	Pouk-rha	Hawré.

(1) En malais *Pâha;* en malgache *fé*, en dâyak *Pai*, en tagalog *Paa* ; ce n'est qu'un simple rapprochement, probablement tout fortuit, mais qu'il est bon de signaler en passant.

(2) Je suis porté à croire qu'il faut lire *rah* au lieu de *har*, et que les

	Tchins	*Tchandóos* ou *Pouts*	*Kamis.*
Dix-sept	Ra-li-Khi	Pouk-rha	Hawré
Dix-huit	Ra-li-ket	»	»
Dix-neuf	Ra-li-koh	»	»
Doigt	Kom-Youn	Koo-payow	Kouk.
Donner	Nga-pay-law	Pai-tai	Pay-té.
Dormir	A-eip-ti	Moung-tay	E-té.
Doux	Swo-ti	A-klon	Twé-pai.
Douze	Ra-lou-hi	»	»
Droit	A-plouna	A-pa-klan	Taw-pai.
Dur	Um-zoun	A-tsian	Atan-lai.
Eau	Twi	Li	Twi.
Ecorce	Tein-houk	A-kou-a	»
Ecureuil	»	Li-tso	Amoung.
Egal, uni	Platt-ti	A-pa-hnai	Punnai-pai.
Eléphant	Myeei	Ma-say	Kus-sai.
Emoussé	Um-Kait	Atsa-houk	Tsou-ir.
Enfoncer	Hlout-ti	Pa-bou	Akoun.
Ennemi	Come-lone-sit-ti	Vai-tsa-rai	Ka-yow.
Entendre	Nang-yah-aoue	Nah-khli-tai	Tai-té.
Epaule	Kah-hplay	Ngai-klo	Palain.
Esclave	Myrar	A-tsaik	Mer-choung
Estomac	Kah-kon	Pa-wa	Ga-yaw.
Estropié	Ar-koh-koh	A-hpai	Ler-pay-ou-ir.
Eternuer	Um-si	Apa-htsou	Apa-say.
Etoile	I-chi	A-tsi	Ka-si.
Fâché	Rom-loun-seit-i	A-rou-htsouk	Goddow-touk.
Faible	Um-bi-nom	A-hta-a-mou	Atoum-bir.
Faisan	Sam-rah	Warra	Turrit.
Faux	Ah-dah-ma-ti	A-hri	Ha-choy-twé.
Femme	Gnou-nû	Tsah-noung	Noung-parir.
Fer	Uni-ti	Hti-wah	Tommow.
Feu	Mi	Mi	Mai.
Filet de pêcheur	Umbouay-bouai	Baloki	»
Fille	Rai-sah-mh-hou-nû	A-htsah-tsa-noung	Tson-nou.
Fils	Kai-sah	A-htsah	Tsop-pow.
Fleur	Um-roi	Apa	Ka-tsoung.
Fort	Um-boi-ti	Ahta-an	Malai.
Fou	A-eet	A-pa-mau	Kamtou.

lettres de ce mot ont été interverties. Ce qui semble le prouver, c'est que dans les composés : dix-sept, dix-huit, dix-neuf, le mot *Ra* représente dix dans la langue des Tchins.

	Tchins	*Tchandöos* ou *Pouts*	*Kamis.*
Fourmi commune	Myeen	Hlike-ai	Pal-lain.
Fourmi blanche	»	Lay-raw	Kaw-ran.
Frère	Reik-tie	W-tapir	Amyow.
Frère (Beau.	Pah-mi	A-tou-pa	Nai-tsa.
Froid	Kauk-set-ti	Ts-usse	Podday-pai
Front	Kom sam-ri	Khwi-klo	Lou-pan.
Fruit	Ok-teit	A-htai	Ahtai.
Fusil	Mai-pouk	Mi-htai	Maih-pow.
Gecko	»	T-houpan	Tow-kay (1).
Gentil	Tsai-a-ti	A-hpa	»
Gingembre	Ti	A-tsain	Kos-sin.
Grand	Um-bak-ti	Eh-lai	Lin-pai.
Grand'mère	Ka-bwi	Ma-noung	Amoun-tow.
Grand'père	Kah-pou-pah	Mie-pa	Amsi.
Grenouille	Koup-rounie	Tsa-ou	Koung-can.
Gros	Um-bak-ti	Eh-lai	Lin-pai.
Guerrier	A-rai	Kar-rai	Lawai-tsai.
Gyall	»	Htsi-hmon	Sot-tan.
Hameçon	Um-kille	Rai-pa	Tok-koy.
Haut (En	A-ka-nah	Ah-tu-law	Kloy-ban.
Herbe	Louki-sou	Tai-nar-day	Asa.
Hier	Um-naw	You-hai	Yandou.
Homme	Hklap	Ma-tô	Noung-pasow.
Huit	Ket	Pouk-tsa-ria	Tayaré.
Humide	Ouk-tsi	Te-pos-sé	Twi-a-houk.
Igname	Khah	Berar	How.
Igname sauvage	Bai.	Bai-kay	How-way.
Insensé	A-êt	A-pa-maw	Kam-tou.
Ivre	Yam-wik-ti	Parn	Paivé.
Jambe	Kom-tan	Ngai-lang	Kouk.
Jaquette	Hplau	Vai-kan-hrai	Bassou.
Je, moi	Kai-oor-ai-um	Ka-mar	Cin
Jeune	Par-mi-sak	Tai-htsa	Tsan-ir.
Joli	Tsai-a-ti	A-hpa	Hoi-brai.
Joue	Kah-bein.	Beh-amhay	Tan-bein.
Jour	Koo-hmi	Nie-htson	Gonne-toun.
Jongle	Koi	Ro-lai	Die-si.
Jongle (Poule des)	Wah-rah	Ko-ah	Tarram.

(1) En malais, le petit lézard que nous appelons *gecko*, porte le nom de *gĕkoq* ou de *tôké*; si ce n'est qu'un rapprochement fortuit, il mérite pourtant d'être noté en passant.

	Tchins	*Tchandôos ou Pouis*	*Kamis.*
Laid	Um-daw	Hpa-vai	Akou-sé-pai.
Lance	Tsai	Ee-si	Tawhi.
Langue	Kam-maêrt	Palai	Pollay.
Larve	Tinget	Along-ahklo	Golloun.
Lequel	Ee-ah	Hey-hi	Manai-maw.
Lever (se	Tô	Hto	An-tow.
Ligne	Um-kike-revi	Hri	Whay.
Lit	Dounig	Ai-yai (1)	Enah.
Long	Ouk-san	A-htsi (2)	Achang.
Lourd	Ri-et-ti	A-hroo	Yi-pai.
Lui	Kein	A-mah	Mi.
Lumière	Voité-ti	A-pa-vaé	Kou-toi.
Lune	Pi-Hla	Khla-pah	Low.
Main	Kah-gout-din	Koo	Ken.
Maintenant	Htou	Eta-mi	Waimaw.
Maison	Enie	Taė	Oum.
Malade	Um-hat-ai	Klîn-wow	Goung-now.
Manger, boire	Bou-ayo ; Twi-ka-auk	Ngya-tai	Bwi-sa-twi-nhal
Matin	Koi-ta-ê-ti	Na-hkla	Koudam.
Mauvais	Um-léne	Hpa-wai	Hoi-ir.
Mentir	Ouk-hlay	Tsa-tsan-tai	Akomai.
Mère	Rah-nona	Anoa	Amnu.
Milan	Nah-houn	Pa-hmo	Ah-mo.
Moi	Kai-oor-ai-um	Ka-mar	Cin.
Mois	Law	Hkla-hka	Low.
Monter	Tô	Hto	An-tow.
Mort	Ok-ti	A-dô	Day-bô.
Mou	A-hti-sah	Anéh	Naw.
Mouche	Pi	Ma-hto	Pa-tow.
Mouillé	Ouk-tsi	Té-pos-sé	Twi-é-houk.
Moustache	Kan-myoung-a-maou	Hna-pachou-hmi (3)	Lebau-mway.
Mro	Mhrô	Law-hô	Mro.
Natte	Paw	I-hpya (4)	Bou.
Neuf (9)	Koh	Pouk-tsa-kô	Tokkauré.
Nez	Kah-har	Hna-pachou	Notiran.
Noir	A-lay	Apa-nouk	Kam-ohoun.
Nom	Goam-min	A-mie	Amie.
Nouveau	Ouk-tie	A-hli	Kantar.

(1) En birman : Aik-yah.
(2) En birman : A-chay.
(3) A la lettre : poil du nez.
(4) *Hpya*, en birman.

	Tchins	*Tchandôos* ou *Pouls*	*Kamis.*
Nuit	Hwai-lam	Ayie	Woddo.
Obscurité	Koïm-tah-ti	A-yéke	Kawin.
OEgagre	Sat-pêi	Htsa-yah	Tso-payo.
OEil	Kah-mi	Mie-hkô	Mhay.
OEuf de poule	I-twi	Ah-ti	A-dwi.
Oiseau	Hka	Pa-Wah	To-wô.
Oncle	»	O-pa	Ampô-mô.
Ongle	Kamdin	Kô-patso	Kô-paroun.
Onze	Ra-lou-att	»	»
Oreille	Kan-hour-khoi	Na-kaw	Gon-now.
Oreiller	Rom-kor	La-hoa	Lou-kloung.
Orteil	Kah-kaw	Phai-payo	Coti-tsô.
Où	Hannanai	Lay-tay	Mhan-mho.
Où (D'	Hanna-anai	Ka-tai-mie-sa-maw	Naban-ter.
Padi (riz)	Tsa	Tsahow	Sow.
Pagaie	Yat	Ba-lan-haima	Tap-pai.
Panier	Lak-oo	Ka-tsoo	Din-comb.
Paon	»	Li-pi-warra	Klôdai.
Papillon	Pah-lak	Balah	»
Paresseux	Ok-sai	A-htah-siah	Atô-sé-pai.
Parler	Ot-hkli	Htson	Twi-ti.
Peau	Kah-win	Htsah-pouk	Ahoun,
Père	Ka-bah	A-pa	Ampô.
Perroquet	Kêi	A-ki	Poggi.
Pesant	Ri-et-ti	A-hroo	Yi-pai,
Petit	A-ki-sah	A-tsan	Gottan.
Pigeon	Hkêyoun	Pi-wa	Ba-hou.
Piment	Sam-paw	Mi-yô	Tsam-rouny.
Plaie	An-na-au	A-hma	An-whoué.
Plaine	Gom	Ban-pi	»
Plat, uni	A-par-tet-leip	A-hpai-kla	Pormai-lan.
Pleurer	Ouk-yi	Ah-tsa	Awow.
Plomb	Ŭm-sat	Kan	Key-ma.
Pluie	Kaw	Evin	Gonni.
Poignard	Si-plan	Tchi-yô	Ahsô.
Poisson	Gna	Nga	Gnô.
Poisson sec	Gna-kâeit	Nga-tsa-pan	Gnô-koy.
Poitrine	Kah-hkan	Tsa-fsô-hna	Pa-lône.
Poltron	Ri-et-ti	A-tsi	Yi-pai.
Poney	»	Maro	Goung-now,
Porc-épic	»	Htsa-kô	Tsoupahou.
Pot-de-terre	Arm	Bai	La-om.
Potiron	Tsan-mêi	Omarey	Amai.

	Tchins	*Tchandôos* ou *Pouïs*	*Kamis.*
Poudre à canon	Yam	Yai	Maiporsé.
Poule	Haé	Ah	Ah
Pourquoi	Eu-nar-ti	Kaw-hai-maw	Atena-maw.
Prendre.	Set	Lah-tai	Low-té.
Privé (apprivoisé)	Douk-ti	A-nghé	Kour-pai.
Profond	Ouk-tô	A-htô	A-nhom.
Profond (peu	Ouk-zoot	A-hpon	Kan-pai.
Propre	Pouk-ti	A-pah-tai	Ahoi.
Putride	Louk-ti	A-htou	A-mwi-pa.
Python	Nga-gah	Pri-pi	Pa-way-gol-loun.
Quand	Te-ta-awi	Ka-tou-mau	Monuai-a-mau.
Quatorze	Ra-li-pli	»	»
Quatre	Pli	Pouk-li	Palouri.
Qui.	Èn-o-yah	A-houa-mau	Mi-mau.
Quinze	Ra-li-mah (1)	»	»
Quoi	Eu-nah	Kau-pa-mau	Ati-mau.
Rhinocéros	Moung-tsan	Koua-roï	Sat-pou.
Rire	Ar-ri	Apa-hnai	Pounnohi.
Rive	Méyaï	Hau-sôr	Ban-wai.
Rivière	Moui	Tsavah-pi	Tawow.
Riz	Tsan	Soppir	Sonnay.
Roche	Tseni	Ai-louk	Lône-soung-pin.
Rompre	Ouk-et	Hklaik-hta	Akla
Rond	A-boum-loum	A-hlouk	Kantoukou.
Rouge	A-chin	Ah-khtsai	Kam-lain.
Route	Lam	Lo-khlouk	Lim.
Rude	Um-zôn	A-tsin	Atan-lai.
Ruisseau	Hklong-sah	Vah-pèya	Tawow-sow.
Sage	Lein-mar-ti	Apa-hlo	Alain.
Saigner	Ti-e-ti	A-htia-htoa	Ti-towk.
Sale	Laki e-ti	Apoua	Ponnou-krai.
Salpêtre	»	Yai-tsi	»
Sambar	Sah-sou-op	Htsi-sou	Tour-zouk.
Sanglier	Sat-kô	Neray-hpa	Sottowi.
Sauvage	Igait-ti	A-tsi	»
Scolopendre	Mroboh	Ri-part	Poay-potty.
Scorpion	Um-raw	»	»
Sec	Um-soi-vi	A-tsah	A-nai.
Seize	Ra-li-koup	»	»

(1) Ce nom me paraît tout-à-fait digne d'attention. Il signifie évidemment « dix et cinq » et rappelle que le mot *lima* (cinq) se trouve dans la nomenclature numérale de tous les peuples océaniens.

	Tchins	*Tchandôos ou Pouts*	*Kamis.*
Sel	Pouay-ai	Ai-loung	Poullhoi.
Sept	Hkt	Pouk-sah-ri	Sarouri.
Serpent	Hkoo	Pari	Paway.
Silex	Koh-lône	Mi-htai-louk (1)	Lône-tou.
Singe	Nah-yaw	Ayan	Gollai.
Six	Koup	Pouk-tsarô	Tarouri,
Sœur	Keik-noun	Sittam-noung	Tossow.
Soir	Yah-na-koo-moni	Na-hnou	»
Soleil	»	Mâé	Gonni.
Soufre	»	Rai	Kai.
Tabac	Tsi	Omah-kouk	Say-rok,
Tendre	A-hti-sah	Anéh	Naw.
Ténèbres	Koïm-tah-ti.	A-yéke	Kawin
Tête	Kah-lou	Lou	Lou
Tigre	Kyai	Tsa-ki	Toggai.
Tirer (2)	A-hka	Me-tai-kar	Mai-pow-kow.
Tortue de mer	»	Sila-koung	Salip-po.
Tousser	Um-kô	Apa-hkô	Pok-kao.
Tranchant	Um-soun	Atsa-hra	Tsoupa.
Treize	Ra-li-toum	»	»
Trois	Toum	Pouk-htouk	Tonri.
Tuer	A-tay	Htia-tai	Day-sow.
Turban	Lô-ban	Lô-bou	Loupoung.
Un	Mau	Touk-hka	Hari.
Uni, égal	A-par-tet-leip	A-hpai-kla	Pormai-lan.
Vache, ou bœuf	Mah-say	Va-tsan-panow	Tséra.
Vendre	Ah-yoit	Yi-thi	Yow-ti.
Venir	In-nar-louah	Véh-vau-tai	Ler-ti.
Viande	Tha	Htsa-klouk	Mouéy.
Vieux	Pak-sé	Papi	Metoung.
Vigoureux	Um-bak-ti	Alai	Lin-pai.
Village	Nam	Hka	Awong.
Vingt	Um-goo	»	»
Vivant	Vay-ti	A-khla	Ahani.
Voir	Kah-houn	Mou-mau-ti	Nhou-ti.
Voler	Um-roupe	Aproo	Apawow.
Vrai	Auk-san-e-ti	A-hmai-sai	Amhantwi.

ARISTIDE MARRE.

(1) A la lettre : pierre à feu, de *ai-louk* (roche) et de *mi* (feu).
(2) Décharger une arme à feu.

APERÇU

DE L'HISTOIRE DE LA SCIENCE LINGUISTIQUE SUÉDOISE.

III. LES TEMPS QUI SUIVIRENT LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION GOTHIQUE.

L'inactivité qui régnait dans le domaine de la linguistique scandinave à la fin du siècle passé et au commencement du nôtre fut interrompue par l'association gothique en 1811. Cette association qui demandait un retour à l'antiquité scandinave et qui voulait faire revivre la connaissance et l'amour de ce temps, devait naturellement s'occuper aussi de la vieille langue, bien que cela ne fût ni ne pût être le principal objet des travaux de ses membres.

Ceux-ci s'appelaient « göter » et parmi les membres de cette association qui se distinguèrent dans la philologie scandinave on doit surtout citer J. Adlerbeth (1), fondateur de l'association, Arv. Aug. Afzelius (2), et L. Rääf (3).

Adlerbeth n'était pas à vrai dire un homme de science, mais il prit un vif intérêt à l'association et à ses travaux. Afzelius a été le collaborateur de Rask dans sa publication de l'*Edda poétique* qui parut en 1818; il la traduisit la même année et fit preuve du zèle le plus désintéressé pour réunir nos chansons et ballades nationales qu'il a publiées avec Geijer en trois volumes (1814-17).

Cette collection est due surtout aux travaux d'Afzelius,

(1) Secrétaire, « Expeditionssekreterare, » mort en 1844.
(2) Décédé comme prévost à Enköping en 1871.
(3) Gentilhomme de la chambre mort en 1872.

mais des contributions considérables y ont été apportées par Rääf, singulier original et collectionneur infatigable. C'est à Rääf surtout que revient l'honneur d'une autre collection de chansons et de ballades publiée par Arwidsson. Rääf a encore rassemblé un millier de lettres environ pour le « Diplomatarium » suédois.

Il faut mentionner encore sa *Description du district d'Ydré* (1856-65), qui a de grands mérites.

L'association comptait encore J. H. Schröder (1) qui a édité plusieurs textes vieux-suédois, mais d'une manière qu'on n'approuverait certainement pas aujourd'hui; J. H. Wallman (2) qui s'est occupé des pierres runiques et d'autres monuments de l'antiquité; N. H. Sjöborg (3), éminemment distingué par ses études sur l'antiquité et qui parcourut la Suède aux frais de P. Tham de Dagsnäs, protecteur de Thorild et membre lui-même de l'association. Sjöborg a écrit une *Introduction à la connaissance des antiquités de la patrie* (4) (1797), des *Literæ gothicæ* (1805), une *Nomenclature des antiquités du Nord* (5) (1815) des *Recueils pour les antiquaires scandinaves* (6) (1822-30), et nombre d'autres ouvrages.

Le premier il a formé une véritable école archéologique en Suède. A partir de cette époque l'archéologie devient une science spéciale et obtient une position élevée grâce aux travaux des Magnus Bruzelius (7), des Sven Nilsson, des B. E. Hildebrand, des H. O. Hildebrand et des O. Montelius.

Nous regrettons de ne pouvoir que nommer ces savants distingués, notre plan ne nous permettant pas d'entrer dans les détails.

Il faut enfin citer un autre membre de l'association, le disciple de Sjöborg J. G. Liljegren (8). A lui revient la

(1) Bibliothécaire à Upsal, mort en 1757.

(2) Prévost mort en 1853.

(3) Professeur à l'Université de Lund, décédé en 1838.

(4) *Inledning till kännedom om fäderneslandets antiqviteter.*

(5) *Nomenklatur för nordiska fornlemningar.*

(6) *Samlingar för nordens fornälskare.*

(7) Membre aussi de l'association gothique, prévost dans le diocèse de Lund, mort en 1855.

(8) Antiquaire du royaume. Il se noya en 1837 à l'âge de 46 ans.

place d'honneur dans les études sur les runes en Suède. Ses *Antiquités scandinaves* (1) parurent en 12 livraisons (1818-21), *Le bâton runique* (2) (1829) et *Runographie* (3) (1832), qui fut couronnée en 1821, sont des ouvrages importants pour leur temps, mais le plus important entre eux ce sont ses *Inscriptions runiques* (4), complètes pour ce temps-là (1833). Il commença à publier le *Diplomatarium Svecanum* (2 tomes en 1829 et 1837) qui a été continué par M. B. E. Hildebrand et il traduisit des sagas islandaises.

Grâce à ces travaux de Liljegren la science runologique fit dès cette époque de rapides progrès. Un contemporain un peu plus âgé, M. F. Arendt, dont la vie aventurière est assez connue et qui possédait une connaissance approfondie des runes, a laissé plusieurs manuscrits. Pendant ses voyages il avait observé les runes de Helsingland et on a aussi de lui une bonne copie de l'inscription de l'anneau de Forsa ; cette copie n'a pas été sans valeur pour les recherches de M. Bugge. L'allemand U. W. Dieterich (5) essaya de faire un dictionnaire de la langue des inscriptions runiques, publié sous le titre de *Runen Sprach-schatz* en 1844.

Parmi les successeurs suédois de Liljegren on doit nommer avant tout R. Dybeck (6). S'il n'avait pas de connaissances vraiment scientifiques, il faut pourtant reconnaître son ardeur au travail, son rare zèle et son vif intérêt.

Il s'est aussi fait remarquer comme un collectionneur zélé de nos chansons populaires. Ainsi il a publié des *Chansons de bergers suédois* (7) (1846), des *Chansons populaires suédoises* (8) (1847-48), des *Mélodies populaires suédoises* (9) (1853-62). Plusieurs de ses publications ont paru dans la « Runa. »

(1) *Nordiska fornlemningar*.

(2) *Runstafven*.

(3) *Runlära*.

(4) *Runurkunder*.

(5) Recteur d'une école à Stockholm, mort en 1865.

(6) Juge (vice-häradshöfding) mort en 1877. Ses ouvrages sur les runes sont les suivants : *Inscriptions runiques de la Suède (Svenska runurkunder* 1855-59, *Sverikes runurkunder* 1860-76), *Runa, ouvrage pour les amis des antiquités scandinaves.* (Runa, 1842-50 et 65-76).

(7) *Svenska vallvisor och hornlåtar*.

(8) *Svenska visor*.

(9) *Svenska folkmelodier*.

Une bonne collection des inscriptions runiques de Gotland fut publiée par C. Säve (1), dans ses *Documents de Gotland*.

Mais quelque distingués que soient les travaux des hommes que nous venons de citer, ils ont pourtant été éclipsés par ceux de deux savants qui vivent actuellement, M. S. Bugge, norwégien, et M. L. F. A. Wimmer, danois, qui bien qu'ils ne se soient occupés qu'à titre d'exception des runes suédoises, ont rendu des services éminents à la linguistique et à la science runologique de notre patrie, celui-là par son traité ingénieux sur la pierre de Rök et sur l'anneau de Forsa (2), celui-ci par son explication définitive de l'origine et du développement des runes (3).

L'intérêt pour les questions purement linguistiques s'éveilla longtemps après tout ce qui concernait notre ancienne histoire, nos anciens mythes et l'archéologie en général. Quant à l'ancienne littérature suédoise, l'association gothique ne s'en occupa presque point et le peu qu'elle y consacra, les travaux de Schröder par exemple (4), ne témoignait pas assez de respect pour la forme de la langue. Ce ne fut que lorsque M. C. J. Schlyter (5) eut reçu le mandat public d'éditer les vieilles lois, et après la formation de la société des anciens textes suédois qu'on eut des éditions sur lesquelles on put baser des études linguistiques. M. Schlyter commença ses publications par *la loi d'Ostrogothie*, qui parut en 1827, et *la loi d'Ostrogothie*, qui parut en 1830. Il eut au commencement pour collaborateur H. S. Collin (6). Les éditions furent achevées en 1877 par un glossaire pour toute la collection.

Les publications de Schlyter ont fait époque dans l'histoire de nos lois et dans la philologie suédoise. Ce n'est pas à des mérites linguistiques qu'elles doivent cette importance,

(1) Voir ci-dessous.

(2) *Tolkning af runeindskriften på Rökstenen i östergötland*, 1878. *Runeindskriften paa ringen i Forsa kirke*, 1877.

(3) Voir son ouvrage bien connu.

(4) Gumælius, autre membre de l'association, publia aussi un morceau du *poème du duc Frédéric* dans la *Revue « Iduna »*.

(5) Alors professeur à l'université de Lund.

(6) Professeur extraordinaire à la faculté de droit d'Upsal, mort en 1833.

— au contraire, on aurait à cet égard beaucoup d'objections à présenter, surtout contre le glossaire, — mais aux riches renseignements philologiques qu'elles contiennent et à la confiance absolue qu'on peut avoir dans l'exactitude du texte. Schlyter a aussi publié un autre ouvrage important : *De la division la plus ancienne de la Suède en provinces et de l'origine des lois des provinces* (en 1835) (1).

La société des anciens textes (Svenska fornskrift-sällskapet) fut fondée en 1843 par A. J. Arwidsson (2) qui a publié d'*anciennes chansons et ballades suédoises* (3) 3 volumes, 1834-42, recueillies surtout par Rääf (4) et des *Actes pour éclairer l'histoire de Finlande* (5). Arwidson fut le premier président de la société; Rydqvist et M. Klemming lui ont succédé en cette qualité. A la fondation de la société participèrent entre autres M. G.-O. Hyltén-Cavallius (6) et M. G. Stephens (7). M. Hylten-Cavallius a publié dans les collections de la société « *les œuvres de Peder Månsson* » et « *Didrik af Bern.* » Il est aussi l'auteur d'un travail remarquable : *Wärend et les Wirdes* (deux volumes 1863-1868) (8), qui nous donne de précieux renseignements sur la mythologie et les croyances populaires scandinaves. Il a encore publié en collaboration avec Stephens des *Contes populaires suédois* (9), ouvrage qui n'est pas au niveau des exigences actuelles de la science, et des *Chansons historiques et politiques de la Suède* (10).

G. Stephens a publié dans les collections de la société : *Patriks Saga*, *les Légendaires* et « *Ivan Lejonriddaren* ». M. Stephens est surtout connu par ses travaux sur les runes.

(1) *Om Sveriges äldsta indelning i landskap och landskapslagarnas uppkomst.*

(2) Bibliothécaire royal mort en 1858.

(3) *Svenska fornsånger.*

(4) Voir ci-dessus.

(5) *Handlingar till upplysning af Finlands häfder.*

(6) Ancien chargé d'affaires.

(7) Alors bibliothécaire à Stockholm, maintenant professeur à l'université de Copenhague, né en Angleterre.

(8) *Wärend och Wirdarne.*

(9) *Svenska folksagor* 1844.

(10) *Sveriges historiska och politiska visor* 1853.

Il a publié *Old northern runic monuments*, ouvrage d'une grande importance, bien que M. Stephens y ait fait preuve comme dans tous ses écrits plutôt d'une grande application et d'un enthousiasme ardent que d'une connaissance véritablement scientifique ou d'une bonne méthode.

Nommons encore au nombre des fondateurs de la société l'historiographe Strinnholm, le pédagogue Svedbom et le bibliophile Westin. Mais celui qui depuis longtemps a été l'âme de la société, qui en est pour ainsi dire l'incarnation, c'est son président actuel M. le bibliothécaire royal G. E. Klemming, aujourd'hui le premier bibliographe de Suède, qui à côté de M. Schlyter occupe une des premières places dans les études sur l'ancienne littérature suédoise. Il a publié la plupart des textes qui ont paru dans les collections de la société (1), et aussi un recueil intitulé : *Communications tirées des Collections d'un Annotateur*, 1868 (2). M. F.-A. Dahlgren qui a été son secrétaire dès la fondation de la société et qui est très connu comme traducteur et et comme chansonnier populaire a publié, dans les collections de la société, *la Chronique de D. Hansson Hund* (3), et une *Lecture pour des religieux* (4).

L'étude de la grammaire de l'ancien suédois commença bien plus tard encore. Abstraction faite de ce qui se rapporte à ce sujet dans le Specimen etc. de Buræus, la première tentative de traiter la grammaire de l'ancien-suédois fut la petite esquisse de N. M. Petersen (5), dans le deuxième volume de son *Histoire des langues danoise, norvégienne et suédoise*, 1830 (6).

Mais son exemple ne fut imité par aucun Suédois. Le sujet ne fut repris que 19 ans plus tard et cette fois encore par un étranger, un Norvégien, l'historiographe P.-A. Munch (7),

(1) Il a encore publié outre ses publications dans les collections de la société : *Den svenska tideboken*, 1854, *Sur le droit de Söderköping (Upplysningar om Söderköpingsrätten)* 1867, et *La chronique suédoise d'Olaus Petri* 1860 *(Olai Petri svenska krönika)*.

(2) *Ur en antecknares samlingar*; nouvelle édition en 1882.

(3) *D. Hansson Hunds krönika*.

(4) *Läsning för Klosterfolk*.

(5) Professeur à l'université de Copenhague, élève de Rask, mort en 1862.

(6) *Det danske, norske og svenske sprogs historie*.

(7) Professeur à l'université de Kristiania, décédé en 1863.

le premier qui en Scandinavie ait appliqué la méthode de l'histoire et de la linguistique comparée, telle qu'elle a été développée par J. Grimm et F. Bopp et qui a joué en Norvège à peu près le même rôle qu'en Danemarc son prédécesseur dans le domaine de la linguistique scandinave, R. K. Rask, le véritable fondateur de cette science. Munch publia en 1848 un *Exposé comparatif de la formologie danoise, suédoise et allemande* (1), et en 1849 une *Construction des anciennes langues de la Suède et de la Norvège* (2), deux ouvrages d'une importance secondaire.

Mais, enfin, la Suède put saluer un vrai successeur des Rask, des Grimm et des Bopp dans la personne de J.-E. Rydqvist (3), dont l'ouvrage sur « *Les lois de la langue suédoise* (4) » éclipsa bientôt les traités de Petersen et de Munch. Rydqvist était le premier et de son temps le seul grammairien véritablement éminent qui connût à fond la grammaire de notre ancienne langue (5).

Son ouvrage principal que nous venons de citer et qui a fondé sa réputation, parut en 5 volumes (I : 1850 et 1852, II : 1857 et 1860, III : 1863, IV : 1869 et 1870, V : 1874). Un sixième volume rédigé par M. Söderwall va bientôt paraître. Cet ouvrage est pourtant plutôt un dictionnaire arrangé d'après des catégories grammaticales, qu'une vraie grammaire, de sorte qu'une grammaire de notre ancienne langue nous fait encore défaut. Rydqvist a étudié de préférence la langue du XIVe et du XVe siècle et aussi la langue d'aujourd'hui, tandis qu'il s'est moins appliqué à la langue des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles et pour des raisons faciles à comprendre, il n'a pu traiter aussi à fond *la langue runique*. La partie la mieux réussie du livre c'est l'exposition de la formologie (Tomes I et II) ; l'auteur est moins heureux dans son traité des sons qui n'est presque pas autre chose qu'un traité des

(1) *Sammenlignende fremstilling af det danske, svenske og tydske sprogs formlære.*

(2) *Fornsvenskans och fornnorskans språkbyggnad.*

(3) Pour plus de détails sur Rydqvist voir surtout l'article de M. Maurer dans la *Germania*, T. XXIII (1878).

(4) *Svenska språkets lagar.*

(5) Il naquit en 1800, fut bibliothécaire royal à Stockholm et mourut en 1877.

lettres et qui ne saurait être employé que comme une collection de matériaux. L'étude des dérivations (T. V) est à peine abordée, la mort l'empêcha d'arriver jusqu'à l'étude de la syntaxe. Le tome III et probablement encore le tome VI forment l'abrégé d'un lexique et Rydqvist convenait surtout à des travaux de ce genre.

Déjà avant la publication de cet ouvrage capital, Rydqvist avait fait des publications linguistiques. Ainsi en 1849, il avait écrit comme discours d'introduction à l'Académie des Belles-Lettres : *Les études historiques sur les langues* (1), qui ne furent publiées qu'en 1851, livre excellent d'un caractère surtout étymologique. Un autre petit traité *De la lumière et de la fausse lumière dans le monde de la langue* (2), publié en 1865, étudie la question des comparaisons entre les langues et la méthode scientifique qu'il faut employer pour ces comparaisons.

Dans tous ses travaux Rydqvist montre les connaissances les plus approfondies dans tout ce qui se rapporte aux langues scandinaves ; il paraît avoir été moins versé dans les autres anciennes langues germaniques ; il a étudié à fond Grimm et Bopp, surtout le premier dont il a appliqué la méthode. Rydqvist était très riche d'idées, quoiqu'il ne fût pas précisément un génie linguistique, ou qu'il ne possédait pas à un haut degré l'originalité, mais son assiduité, son exactitude ne sauraient être assez louées. Il mérite encore des éloges pour son scepticisme scientifique, sa retenue dans les jugements, poussés parfois cependant jusqu'à la crainte excessive de rien affirmer. Plusieurs personnes trouvent sa langue d'un achevé académique, d'autres sont plutôt inclinées à la regarder comme ampoulée et un peu affectée. Mais il a des défauts incontestables qu'on ne saurait cacher et qui paraissent surtout dans ses jugements complètement erronés relativement à l'orthographe, savoir un manque de vue logique pour systématiser et une grande ignorance de la « Lautphysiologie » qui lui rendait impossible toute étude scientifique de la phonétique et qu'on a peine à

(1) *Den historiska språkforskningen.*

(2) *Ljus och irrsken i språkets verld* ; publié dans les actes de l'Académie suédoise, T. 39.

pardonner à un contemporain des Brücke, des Ellis, des C.-J. Sundevall (1). *Sur les lettres phonétiques* (2), le principal ouvrage de ce dernier fut écrit déjà en 1856, mais ne parut qu'en 1862, dans les actes de l'Académie des sciences.

Carl Säve (3) est contemporain de Rydqvist. Il avait étudié sous la direction de Peterson en 1852-53 et il devint en 1859 notre premier professeur de langues scandinaves à l'université d'Upsal. Säve prenait moins d'intérêt à l'ancien suédois qu'à l'islandais et aux dialectes modernes suédois ; aussi n'a-t-il agi qu'assez indirectement sur l'étude de notre ancienne langue, bien qu'on ne puis se refuser d'assez grands mérites à ses *Documents de Gotland* (publiés en 1859) (4).

C'est plutôt à l'intérêt qu'il savait exciter en faveur de cette science presque complètement négligée avant lui qu'il faut juger des mérites de Säve. Et il y réussit grâce à une énergie indomptable et à un enthousiasme profond. Ses connaissances furent fort solides quoique un peu étroites, et bien qu'il n'eût guère de génie linguistique. Son influence sur la science trouve donc son explication plutôt dans sa personne que dans ses travaux scientifiques qui sont surannés et qui témoignent plutôt de l'amour de la patrie et de l'antiquité que de connaissances scientifiques (5).

Parmi les savants plus jeunes, actuellement vivants, qui se sont occupés de l'ancien suédois, nous ne voulons nommer que les trois suivants M. K.-F. Söderwall, professeur à l'université de Lund qui est actuellement celui qui connaît le plus à fond notre ancienne langue et qui a continué avec habilité les travaux de Rydqvist sur la lexicographie et la formologie ; M. L.-F. Leffler, professeur à l'université d'Upsal, qui entre autres mérites compte celui d'avoir ouvert un nouveau chemin à l'étude de la phonétique en s'appropriant les résultats de la « Lautphysiologie, » et M. A. Kock, professeur agrégé à l'université de Lund, qui s'est occupé

(1) Zoologue, professeur et intendant au musée du royaume, mort en 1875.
(2) *Om phonetiska bokstäfver.*
(3) Mort en 1876.
(4) *Gutniska urkunder.*
(5) Sur ses mérites de la dialectologie voir plus bas.

le plus des recherches sur l'histoire de notre langue, ayant trait principalement à la phonologie.

Pendant toute la première moitié de notre siècle les études grammaticales sur la langue actuelle sont assez peu scientifiques; tous les essais de grammaire, qui paraissent du reste en assez grand nombre, présentent des imitations plus ou moins serviles de la grammaire latine et ne marquent aucun progrès sur le XVIIIe siècle, sur les travaux de Sallstedt par exemple. Citons les grammaires de C.-S. Counér 1812 (1), de C.-U. Broocman 1813 (2), d'A. Lignell 1815 (3), de P. Moberg 1815, de J.-E. Askengren 1819, de Boivie 1820 (4), d'A. Fryxell 1824 (5), de J. Svedbom 1824, de G. Brunnmark 1826 (6), de C.-O. Fineman 1828, de H. Lyth 1828 (7), de E. Schram 1829 (8), de Schoulze 1831 (9), de F.-P. v. Knorring 1831 (10), de C.-J.-L. Almqvist 1834 (11), de S.-J. Filén 1834 (12), de O. T(heli)n 1837 et de U.-W. Dieterich 1840 (13).

L'académie suédoise fit publier, en 1836, une grammaire (14) due à L.-M. Enberg (15). Cet ouvrage qui est plus

(1) En 1811 on eut une grammaire suédoise écrite en français par un auteur anonyme.

(2) La 3e édition de 1820 contient 200 pages.

(3) Cette grammaire parut sans nom de l'auteur.

(4) Edition revue et corrigée de 1834,

(5) Le livre de Fryxell qui a eu 13 éditions, a le mérite d'avoir donné une place à la grammaire suédoise dans l'enseignement de nos écoles. La 4e édition de 1832 ainsi que les suivantes était accompagnée d'une histoire de la langue et de la littérature suédoise en abrégé.

(6) *Introduction to a swedish grammar.*

(7) *Språklärans grundriktning.* Visby, 1828.

(8) *Grammatiska förklaringar.* Upsala, 1829.

(9) *Konstruktionslära i svenska språket.*

(10) *Svenska språkets rättskrifning och ordböjning.*

(11) La grammaire d'Almqvist contient aussi une métrique, une étude du style, un abrégé d'histoire littéraire et des spécimens de notre langue aux différentes époques. La 3e édition (de 1840) et la 4e de 1854 offrent aussi des listes de mots dialectaux tirés pour la plupart des ouvrages que nous venons de citer ci-dessus.

(12) La 6e édition est de 1846.

(13) Ecrite en allemand.

(14) *Svenska akademiens språklära.*

(15) Professeur ordinaire d'un collège de Stockholm, mort en 1865.

développé que les précédents contient encore un aperçu de l'histoire de notre langue (d'après l'ouvrage de Petersen), une syntaxe assez détaillée, une étude de style et des remarques sur la prosodie. En 1836, Hampus Kr. Tullberg publia aussi une grammaire où il essaya de fonder, comme il le dit (1), « un système grammatical plus approprié aux exigences durables de la langue qu'aux caprices passagers de la grammaire », mais son travail ne marque pas de progrès sensible, Tullberg ne connaissant pas mieux que d'autres l'histoire de la langue. Mais les travaux de Petersen, de Munch et de Rydqvist etc. amenèrent une amélioration dans la manière de traiter la grammaire vers la période de 1840 à 1850. Mais cette amélioration ne fût pas grande, car le petit nombre d'auteurs de grammaire de ce temps là qui se délivrèrent du joug de la langue latine tombèrent dans une autre routine, celle de l'ancienne langue suédoise. A cet égard on ne pourrait faire exception pour Rydqvist malgré ses travaux considérables pour fonder une nouvelle formologie, ni pour son disciple le D. A. Sundén non plus, dont la grammaire, employée généralement aujourd'hui, est fondée principalement sur celle de Rydqvist.

Nous ne mentionnons point les autres grammaires de la période de 1840 à 1850; elles suivent presque toutes fidèlement le vieux modèle, donné par celle de N. Strömborg (publiée en 1852) (2), intitulée : *Grammaire suédoise au point de vue de son développement historique; avec un tableau comparatif des langue gothique, paléo-scandinave, paléo-suédoise et les dialectes modernes* (3), ouvrage fort considérable dont le plan étendu nous indique et les mérites et les défauts.

Ce ne fut pourtant que vers 1880 que la grammaire de notre langue devint vraiment scientifique, et fut conçue au point de vue de notre langue elle-même, sans emprunter à des langues étrangères plus ou moins apparentées, des catégories, qui avaient tyrannisé notre langue aupara-

(1) Prévost, orientaliste distingué, mort en 1876.

(2) Un abrégé, fait pour les premières études, fut publié en 1857.

(3) *Svensk språklära med afseende på språkets historiska utveckling, upptagande gotiska, fornnorska och fornsvenska i jämnförelse med de svenska landskapsmålen.*

vant. A M. J. A. Aurén, professeur du lycée technique de Norrköping, revient l'honneur d'avoir frayé le chemin dans le domaine de l'étude des sons par ses deux traités : *Contributions à la connaissance des sons suédois* (1869) (1) et *Traité sur la quantité* (1874) (2), où pour la première fois on aborde l'étude des *sons* au lieu de celle des *lettres*. M. H. Sweet, ancien président du « philological society » à Londres, a aussi publié un traité excellent : *Sounds and forms of spoken swedish* (3), qui aussi bien dans l'étude des sons que dans la formologie satisfait aux exigences de la science d'aujourd'hui.

Pour la lexicographie de la langue actuelle on n'a fait encore peu de chose. Citons pourtant avec reconnaissance les ouvrages d'A. F. Dalin (4) : *Dictionnaire de la langue suédoise* 1850-53 (5), *Petit dictionnaire suédois* 1868 (6), *Les familles de mots suédois* 1868 (7), *Les mots synonymes de la langue suédoise* 1870 (8) et un ouvrage inédit : *Esquisse d'un dictionnaire de l'académie suédoise* 1867 (9).

Nous ne passerons pas non plus sous silence l'ouvrage de M. Tullberg : *Contributions à un glossaire étymologique des mots étrangers de la langue suédoise* 1868 (10) et les recherches excellentes sur les mots qui ont passé du slave ou de l'allemand dans notre langue, de M. F. Tamm, professeur agrégé à Upsal.

La dialectologie ne fut, pour ainsi dire, pas abordée pendant les 30 premières années de notre siècle. On ne saurait citer que trois ouvrages sur ce sujet, tous les trois d'une valeur presque nulle. Un travail plus sérieux fut inauguré par le susdit

(1) *Bidrag till svenska språkets ljudlära.*

(2) *Bidrag till svenska språkets qvantitetslära.*

(3) Publié dans les *Transactions of the philological society*, 1877-79.

(4) Dalin, qui était littérateur, s'est distingué par une grande application, mais comme il était plus littérateur qu'homme de science, ses ouvrages ne sont pas exempts de graves défauts. L'étymologies des mots qu'il donne sont en général erronées.

(5) *Ordbok öfver svenska språket.*

(6) *Svensk handordbok.*

(7) *Svenska språkets ordfamiljer.*

(8) *Svenska språkets synonymer.*

(9) *Utkast till svenska akademiens ordbok.*

(10) *Bidrag till etymologisk ordbok öfver främmande ord i svenska språket.*

C. Säve, qui publia lui-même des traités intéressants sur les dialectes de Gotland et de la Dalécarlie et qui poussait de jeunes chercheurs à explorer ce grand et fécond domaine. Son exemple eut les meilleurs résultats. Déjà Rydqvist trouvait nécessaire d'avoir égard aux dialectes. Le plus grand nombre des sociétés d'antiquités qui commençaient à se fonder, étudiaient souvent le langage du peuple. La plus ancienne de ces sociétés est celle de Nerike, fondée en 1856 par G. Djurklou et J. E. Rietz (1), J. E. Rietz qui s'était procuré des collaborateurs dans toutes les parties du pays pouvait en 1862 publier son grand « *Dictionnaire des dialectes* » (2), ouvrage qu'il faut toujours avoir entre les mains, malgré des défauts assez considérables, qui résultent en partie de la manière dont il avait été composé. En ces dernières années les études de ce genre ont été traitées avec zèle et ont fait des progrès rapides grâce surtout aux éminents services qu'a rendus à la dialectologie M. J. A. Lundell, travailleur infatigable en ce domaine.

La question de l'orthographe qui avait provoqué tant de querelles au XVIIIe siècle ne fut traitée que fort peu pendant les 60 premières années du nôtre, par le fait qu'on pouvait se contenter de l'ortographe acceptée par Léopold et confirmée par l'Académie. C'était en vain qu'un académicien hétérodoxe, Ax. Gabriel Silverstolpe (3), essaya de faire révolution par son *Essai d'une simple théorie de l'orthographe suédoise fondée sur des principes justes et pour cela invariables* (4), (publié en 1811), qui témoigne d'un jugement exceptionellement éclairé. Le traité fut livré à l'Académie qui le fit critiquer par Léopold et G. G. Adlerbeth, après quoi on n'en parla plus et le calme se rétablit. On n'entendit plus parler de révolution avant que l'archi-hétérodoxe Tullberg fit valoir ses théories de manière à ressusciter la question par son *Précis de l'orthographe sué-*

(1) Prévost mort en 1868.

(2) *Dialektlexicon.*

(3) Sécrétaire à la maison des nobles, décédé en 1816.

(4) *Försök till en enkel, grundriktig och därför oföränderlig bokstafveringsteori för svenska språket.*

doise (1) (1841). Sans doute ses théories auraient été mieux reçues s'il n'avait pas revendiqué pour norme de l'orthographe une prononciation vulgaire, point de départ fort sujet à caution.

En Danemark au contraire ces questions avaient été vivement débattues en ce même temps. Rask, et après lui Petersen, avaient habilement demandé et défendu des réformes dans l'orthographe afin de la conformer davantage à la prononciation. L'impulsion donnée se transmit en Norvège et de là en Suède surtout lorsque le mouvement politique qu'on a appelé le scandinavisme eut accepté dans son programme cette réforme qui, pensait-on, contribuerait à rapprocher les trois peuples. Ce furent surtout les efforts du norvégien Daae qui amenèrent le congrès d'orthographe de Stockholm en 1869. Quant à ce qui s'en est suivi on le trouvera dans l'excellent ouvrage de M. A. Hazelius *sur l'orthographe suédoise* (2 volumes, 1870 et 1871). Déjà on peut apercevoir les résultats négatifs du mouvement que fit naître ce congrès, dans ce fait que la confiance en l'infaillibilité de l'orthographe actuelle est perdue au point de ne pouvoir renaître. Quant aux résultats positifs il serait plus difficile de les indiquer, mais quels qu'ils soient, on est en droit d'espérer que d'un côté on ira au-delà des propositions du congrès, et que de l'autre on ne les acceptera pas toutes.

A. NOREEN.

Upsal.

(1) *översigt av svenska rättskrivningsläran*. Le même auteur a aussi publié en 1862 une *Théorie de l'orthographe suédoise (Svensk Rättskrivningslära)*.

(2) *Om svensk rättstafning*.

LES

RAPPORTS DE LA PHILOSOPHIE D'AVICENNE

AVEC L'ISLAM

CONSIDÉRÉ COMME RELIGION RÉVÉLÉE ET SA DOCTRINE SUR LE DÉVELOPPEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE DE L'AME

---

§ II.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AME DURANT SON SÉJOUR TERRESTRE PAR VOIE THÉORIQUE ET PRATIQUE.

Ayant considéré dans la notion de Dieu selon Avicenne, le résultat d'une fusion des enseignements de l'ancienne Académie et des doctrines religieuses de l'Islamisme, et ses essais curieux d'explication du Coran et de la Sonna comme base de son système philosophique, nous allons voir de quelle manière il entendait le développement de l'âme et sa préparation nécessaire par des moyens théoriques et pratiques. Dans le traité portant le nom de *division des sciences* (1) et composé à la sollicitation d'un ami, nous trouvons cette définition de la science ou, pour employer le terme généralement connu, de la philosophie : « la philosophie est l'activité de la spéculation, par laquelle l'homme cherche à fixer dans son âme la base de tout ce qui existe et de même à acquérir ce qui lui est nécessaire au développement de sa responsabilité morale ; le tout dans le but d'ennoblir et de perfectionner son âme, de la former à un monde réél et de la préparer à la béatitude suprême autant que le permettent les facultés humaines (2). »

(1) V. l'édition de Constantinople de l'ouvrage cité, p. 71-80.
(2) P. 71 infra.

Qu'il nous soit permis de mettre cette définition à côté de deux autres qui se trouvent, l'une au commencement du traité « *le pacte avec Dieu* » l'autre au commencement de l'ébauche d'une éthique (1) : Dans celui-là Avicenne déclare : « qu'il a fait un pacte avec Dieu, s'étant obligé à purifier son âme dans la proportion de la force qui lui a été donnée, dans le but de rendre réelle sa capacité virtuelle en rendant l'âme semblable au monde de l'intelligence où la forme est séparée de la matière, et en la perfectionnant par la science et la sagesse. » Dans son « ébauche » il s'exprime ainsi : « A celui qui prend soin de son âme, qui prend à cœur de reconnaître sa supériorité innée et la manière de la développer dans le but de purifier son âme, en même temps que de reconnaître ses défauts dans le but de les éviter; celui qui cherche à conduire son âme par la voie la plus convenable pour satisfaire aux obligations de sa nature humaine et atteindre le degré de perfectionnement qui lui prépare la béatitude éternelle : à celui-là est imposé le devoir de perfectionner la faculté de spéculation par les sciences diverses, et la faculté d'action par le développement des différentes vertus, dont la base est formée par les quatre cardinales : la *tempérance*, la *force*, la *prudence* et la *justice*, chacune correspondant à une force innée de l'âme. »

On voit par ces trois citations qu'Avicenne tient au perfectionnement de l'âme par la voie théorique et pratique; nous allons maintenant expliquer tout son système théorique, comprenant les sciences diverses du moyen-âge sous la notion générale de philosophie, de théologie ou de science suprême. La philosophie ou la sagesse est divisée en deux parties : la *spéculative* ou *théorique* et la *pratique* ; la première a pour but d'acquérir la conviction sûre de ce qui n'est pas lié avec l'action, son objet seul étant la conception pure de l'idée, par exemple la science de l'unité de Dieu, la forme etc.; la deuxième n'a pas pour objet la conviction sûre, bien qu'elle puisse quelquefois viser à une conception juste de ce qui appartient à la responsabilité morale de l'homme, et cela pour atteindre le bien suprême. Pourtant dans ce cas, son but n'est pas exclusivement la conception

(1) V. l'édition de Constantinople, p. 99 et p. 107.

théorique ; elle n'est envisagée que dans ses rapports avec l'action. Le but de la spéculation est *le vrai*, tandis que celui de l'action est *le bien*. Ainsi, la philosophie spéculative comprend trois parties :

1) La partie inférieure ou la science de la nature ;
2) La partie moyenne ou les mathématiques ;
3) La partie suprême ou la théologie, science de Dieu.

Nous trouvons donc ici trois parties de la science ; son objet pouvant être tel qu'il soit lié à la matière et à son mouvement, par exemple les sphères célestes, les éléments et leurs produits, ou tel que son essence, bien qu'en rapport avec la matière et son mouvement, n'en fasse cependant point partie ; par exemple, la sphère en elle-même car en nous la représentant nous n'avons pas besoin d'examiner, si elle est faite de bois, de métal etc., ou telle, enfin que son essence et toutes ses propriétés soient parfaitement étrangères à la matière et à son mouvement par exemple l'unité essentielle de Dieu, les notions de l'unité et de la pluralité, de la cause et de la conséquence, du général et du particulier, etc.

La philosophie pratique comprend de même trois parties, la direction de l'homme considéré en lui-même comme individu c'est-à-dire dans l'*Ethique*, ou dans une société commune à savoir la famille et l'état, d'où viennent les sciences de l'*Economie* et de la *Politique*. Quant aux sources de ces sciences, il nous renvoie pour l'Ethique à Aristote, pour l'Economie à Porphyre (1) et pour la Politique à l'ouvrage de Platon sur *les lois* (2) et aux traités semblables d'Aristote. Dans la dernière partie de l'Ethique, nous trouvons également traitée la question de la nécessité de la prophétie et de la révélation : « Une philosophie commune, » dit Avicenne, « comprend toutes les religions, tandis qu'une autre plus spéciale se rattachant aux idées religieuses de chaque peuple et de chaque époque, nous fournira un criterium pour juger

(1) Le nom de Porphyre, dont nous trouvons un ouvrage sur l'Economie mentionné par Wenrich (V. « de auctorum graec. versionibus, » p. 284), est entièrement mutilé dans le manuscrit.

(2) Avicenne nous fait remarquer ici l'usage vulgaire du mot « nawâmis » dans la signification de traités magiques (v. la première partie de cet article, p. 470 n. 2) ; il s'emploie de même dans le sens d' « ange de la révélation ».

entre la révélation divine et les diverses fausses doctrines. » Notre auteur fait de même remarquer au commencement de son ouvrage, intitulé *Oyoun-il-Hikmat* (1), c'est-à-dire les fondements de la philosophie, relativement à ces trois parties de la philosophie pratique, qu'elles dérivent toutes ensemble de la révélation divine, et que la spéculation de l'homme en déduit des lois adaptées aux cas spéciaux ; quant à la dérivation commune, il en est de même pour les trois parties de la philosophie théorique, la démonstration solide y étant combinée avec la spéculation.

Après ces remarques préliminaires nous allons reproduire l'aperçu systématique qu'Avicenne donne des diverses sciences qui se rattachent immédiatement ou bien médiatement à chacune des trois parties de la philosophie théorique, dont la première, la philosophie de la nature, comprend immédiatement ces huit branches.

Ia. *La philosophie de la nature comprenant huit branches.*

1) *Kitâb-oul-Kijân* (φυσική ἀκρόασις = libri physicae auscultationis) traitant des notions communes qui forment la base des sciences de la nature, par exemple la matière, la forme, le mouvement etc. ;

2) *Kit. oussemâi wal-alâm* (περὶ οὐρανοῦ καὶ κόσμοῦ = libri de coelo et mundo) sur les corps formant la base de l'univers, sur les sphères célestes, les quatre éléments, leurs mouvements, leurs places etc. ;

3) *Kit. oul-Kawn wal-fesâd* (περὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς) sur la conservation des espèces, et l'anéantissement des individus et le rapport de ces phénomènes avec les deux mouvements de la voûte céleste, dirigés l'un vers l'Orient, l'autre vers l'Occident ;

4) *Kit. oul-atsâr el-alawiah* (μετεωρολογικὰ - de meteoris) sur les quatre éléments et la météorologie générale, divisé en trois sections ;

5) *Kit. oul. ma'adin*, la minéralogie, formant une quatrième section de la météorologie ;

6) *Kit. oul-nébât* (περὶ φυτῶν-de plantis).

7) *Kit. thabâ'i-oul-haywân* (περὶ τῶν ξώων ἱστορία de animalium natura);

(1) V. L'édition de Constantinople, p, 2-3.

8) *Kit. oul-nafs walhiss wal-mahsous* (περὶ Ψυχῆς et περὶ αἰσθήσεως καὶ αἰσθητῶν=de anima et de sensu et sensibili) sur la sensation et le sensible.

IB. *La philosophie de la nature, comprenant sept subdivisions.*

1) *'Ilmou-l-thibb* = la *médecine;* 2) *'Ilmou-l-noûdjoûm* = l'*astrologie;* 3) *'I.-oul-Firâset*=la *physiognomonie;* 4) *'I.-out-ta'bîr* = l'*oniromancie;* 5) *'I.-out-ṭalismât* = la *magie naturelle* ou l'art d'attirer l'influence des forces célestes sur les corps terrestres; 6) *'I. oul-neirengiât* = la *théurgie* ou l'art d'employer les forces appartenant aux substances terrestres pour en produire des effets qui semblent surnaturels; 7) *'I.oul-Kimiá* = l'*alchimie* ou l'art de transformer les métaux pour en produire de l'or et de l'argent.

IIA. *Les mathématiques, comprenant quatre branches..*

1) *'I.-oul-Hindeseh* = la *géométrie* avec Euclide comme source principale;

2) *'I.-oul-Hiât* = la *géographie* et l'*astronomie,* sur la forme de la terre et sa division en divers pays; sur le mouvement des corps célestes, avec l'Almégiste de Ptolémée comme source principale;

3) La *musique* sur le rapport des tons et leur cause;

4) *'I.-oul-adad* = l'*arithmétique,* sur le nombre, ses diverses espèces et leur rapport.

IIB. *Subdivisions des mathématiques.*

1) L'Algèbre appartenant à l'arithmétique;

2) La géodésie, la mécanique, la statique, l'optique, l'hydraulique, appartenant toutes ensemble à la géométrie;

3) Les tables astronomiques, à l'astronomie;

4) L'art de construire des instruments rares par exemple l'orgue etc. appartenant à la musique.

IIIA. *La métaphysique, comprenant cinq branches.*

1) L'exposition des notions générales qui se rattachent à la création entière, par exemple l'être, l'unité et la pluralité, la concordance et la différence, l'opposé, la cause et l'effet etc.;

2) Vue générale des sciences élémentaires, science de la nature, mathématiques et logique;

3) La détermination de la notion de Dieu, son unité, sa nécessité absolue, ses attributs et leur rapport avec son unité;

4) L'exposé des substances supérieures et spirituelles, émanées de Dieu, et de leur rapport mutuel, c'est à dire l'exposé de la doctrine des anges suprêmes et des anges inférieurs surveillant le mouvement des sfères célestes et dirigeant les évènements terrestres;

5) L'exposé des corps matériels et de leur dépendance des êtres spirituels; le rapport du monde avec les cieux, et celui des cieux avec les anges dirigeants; celui des anges dirigeants avec les anges suprêmes, ainsi que la soumission de tout l'univers au commandement et à l'ordre de Dieu. Partout nous ne trouvons d'autre but que la réalisation du bien absolu et suprême, le mal lui-même ne servant qu'au perfectionnement et à la consòmmatíon du bien.

La métaphysique se rattache à celle d'Aristote en s'appuyant sur des démonstrations solides.

IIIB. *Subdivisions de la métaphysique.*

1) La doctrine des diverses formes de la révélation et des miracles; la différence entre l'esprit exempt d'erreur et le saint Esprit;

2) Traité de la vie au delà du tombeau; de la récompense et de la punition de l'homme, en tant qu'exclusive de la résurrection. Cette opinion confirmée par des démonstrations rationnelles est par conséquent préférable à la doctrine générale de la religion, laquelle pourtant, sans être contraire à la raison, ne peut être appuyée par aucune conclusion rationnelle; la récompense et la punition étant dans cette supposition corporelles. Mais tout ce qui ne peut être prouvé comme absolument nécessaire par la raison, ne peut non plus être catégoriquement nié.

Enfin l'introduction générale de la philosophie ou *la logique* (al-manthiq) nous donne les diverses espèces de syllogismes et leur valeur; cette science sert à l'homme d'organe (ὄργανον) pour acquérir des jugements et des preuves solides dans sa spéculation et dans ses actes. Elle se rattache à l'Organon d'Aristote et à l'Isagogue de Porphyre, elle comprend neuf sections, à savoir :

1) L'Isagogue de Porphyre sur la division des mots et des notions; 2) les catégories d'Aristote; 3) περὶ ἑρμηνείας; 4) Ἀναλυτικὰ πρότερα; 5) Ἀναλυτικὰ ὕστερα; 6) τοπικά; 7) περὶ σοφιστικῶν Ἐλεγχῶν; 8) ῥητορική et 9) περὶ ποιητικῆς (1).

Avicenne termine cette nomenclature méthodique par ces mots :

« J'ai indiqué la division systématique de la philosophie, on y voit que rien y est en opposition à la foi révélée. Ceux qui prétendent le contraire et à cause de cela s'éloignent de sa voie, s'égarent par leur propre inspiration, par leur faiblesse et leur défaut d'intelligence; la philosophie ne le nécessite nullement et n'en est nullement la cause (2). »

Nous avons expliqué la doctrine d'Avicenne sur la préparation de l'âme opérée durant son séjour terrestre par voie théorique, au moyen des diverses sciences, et dans le but d'acquérir le vrai, comme aussi par voie pratique, moyennant les actions, en se proposant pour but le bien suprême, et sans exclure la science théorique; il nous reste maintenant à considérer son système moral qui semble tout entier se rattacher à celui d'Aristote.

III.

L'ÉTHIQUE D'AVICENNE (3).

a. La vertu, par laquelle l'âme humaine excelle dans ce monde, se trouve toujours entre deux points extrêmes, par

(1) Dans le texte arabe ces noms grecs sont très mutilés et à peine reconnaissables.

(2) V. l'édition de Constantinople de l'ouvrage cité, p. 80.

(3) Cet exposé est fondé sur le traité « Le pacte avec Dieu. » Voyez l'édition de Constantinople, p. 101-5.

exemple la tempérance entre l'excès de la jouissance et l'anéantissement des sens, la justice entre l'action et le support du mal (1). Elle a son point de départ dans une disposition naturelle et innée, fondée sur l'union du corps et de l'âme, et se développe, par cela même pour atteindre d'abord l'habitude puis le caractère essentiel de l'homme (2).

Bien que les actions humaines soient prédestinées d'avance, comme l'enseigne la dogmatique mahométane, il dépend pourtant de l'homme de diriger les inclinations de son âme, soit mauvaises, soit bonnes, et de cette manière de former et diriger son caractère. Par l'attache du bien et par l'imitation et la réitération des bonnes actions, le caractère s'améliore, tandis que le contraire produit sa corruption, à peu près comme un métier s'apprend convenablement sous la direction d'un homme habile, tandis qu'un ignorant ne pourrait qu'égarer; de même aussi qu'un bon gouvernement produit de bons citoyens, tandis que la tyrannie stupide corrompt leurs mœurs. Si les actions de l'homme dépassent le juste milieu, soit par excès soit par défaut (3), la corruption du caractère s'en suit, à certaine restriction près, que nous allons mentionner :

Le caractère n'étant pas encore développé, les bonnes actions l'améliorent et servent à confirmer dans le bien le caractère déjà formé, tandis que les dispositions vacillantes seront corrompues par une action dépassant dans l'un ou l'autre sens le juste milieu. Toutefois, le caractère qui a reçu une fausse direction, peut quelquefois être corrigé par une action qui dépasse la juste mesure, à peu près comme l'on redresse un bâton courbé en lui donnant une inflexion opposée. Le juste milieu entre l'excès et le défaut étant incertain, l'influence de l'action dépend du caractère moral de l'individu, tout comme le remède très capable de rechauffer le malade souffrant d'un frisson fébrile ne convient pas à celui qui est attaqué par la fièvre; ainsi l'influence d'une action dépend

(1) Tout comme chez Aristote : l'une est πλέον ἔχειν τοῦ μεσοῦ, l'autre ἔλαττον. Cfr. Zeller, « Die Philosophie der Griechen ». II Th. 2 Abth. p. 481.

(2) V. ibid., p. 486, 488, suiv.

(3) V. Zeller, l'ouvr. cité, p. 491 : ἔστιν ἄρα ἡ ἀρετὴ ἕξις προαιρετικὴ ἐν μεσότητι οὖσα τῇ πρὸς ἡμᾶς, ὡρισμένη λόγῳ καὶ ὡς ἂν ὁ φρόνιμος ὁρίσειεν.

de la personne, du lieu, du temps et de circonstances extérieures de ce genre.

Le caractère souffrant d'un certain excès, par exemple de la prodigalité, peut avoir besoin d'un certain degré d'avarice. Le juste milieu conduisant à la vertu dans ce monde s'acquiert toujours chez le caractère déréglé par le choix de l'action, opposée à l'inclinaison mauvaise. Comme le développement de l'âme ne consiste pas exclusivement dans l'acquisition de l'intelligible, mais que, par l'union avec le corps, elle a besoin de l'action; les actions seules qui tiennent le milieu entre l'excès et le défaut et qu'on produit en faisant en sorte que les forces de l'âme contrebalancent celles du corps, servent au développement du caractère normal de l'homme et de sa responsabilité morale. Au cas contraire, les forces du corps gagnant la prépondérance, les actions pernicieuses se produisent, opérant par excès ou défaut. — La plus grande béatitude de l'âme, eu égard à son essence propre (εὐδαιμονία) (1), consiste à atteindre le degré d'intelligence indépendante, tandis que par suite de son union avec le corps, elle a encore à se développer dans ce monde par la vertu, laquelle est, comme nous l'avons vu, la condition nécessaire de son bien-être (εὐτυχία) durant son séjour terrestre; tout en conservant son aspiration vers les sphères célestes, elle doit dompter l'influence du corps sans pourtant anéantir celle du monde sensible, où elle se trouve. Le caractère convenable de l'homme est l'expression de cette forme de l'âme, qui tient le milieu entre la domination exclusive du corps sensuel et celle de l'âme intelligente; de cette manière, l'irritabilité animale de l'homme se change en force, l'appétit et le désir animal, en abstinence et tempérance. Après avoir joui du bien-être dans ce monde et préparé la béatitude du monde à venir, elle passe délivrée des liens du corps à la condition du suprême salut, c'est-à-dire à la contemplation de Dieu et de la vérité dévoilée. C'est ce rapport qu'Avicenne décrit par ces mots (2) :

« La béatitude de l'homme n'étant achevée que par le juste développement des facultés pratiques, il ne peut l'attein-

(1) Voyez Zeller, ouvr. cité, t. II, 2, p. 475, 478, 488.

(2) P. 104, vers la fin du traité.

dre qu'en assujettissant ses inclinations animales à la nature noble et innée de l'âme; il arrive par là à l'équilibre et au juste milieu, qui, rendant l'âme capable de se délivrer de l'influence du corps, a une certaine affinité avec la condition réservée au juste après son entrée dans le monde pur et spirituel. » — Les diverses vertus, dérivées, selon l'explication précédente, de l'attention et de l'habilité à trouver le juste milieu et à former une certaine habitude intérieure (ἕξις), se rapportent principalement aux quatre vertus cardinales : la *tempérance*, la *force*, la *prudence* et la *justice*, et celles-ci résultent du juste équilibre entre les dispositions supérieures et inférieures dont la nature humaine est douée. La tempérance a sa base dans le désir animal, la force dans l'irritabilité et dans la colère naturelle, la sagesse dans la faculté du discernement et de la réflexion, commune à l'homme et à l'animal; enfin la justice résulte de l'équilibre de toutes ces dispositions réunies. Ainsi toutes les vertus spéciales sont des espèces particulières de ces quatre vertus cardinales (1).

D'après les extraits que nous venons de citer, cette éthique du juste milieu n'a nul égard à une direction idéale qui ferait sentir à l'homme l'incapacité où il est, de réaliser l'ordre supérieur du devoir. En faisant une distinction absolue entre l'ordre de ce monde où la matière entraine toutes espèces de défauts et d'imperfections (2), et la vie future, elle ne regarde que les rapports extérieurs et nous donne uniquement une espèce de casuistique servant à déterminer la nature très incertaine de ce juste milieu; ce qui est en harmonie avec la doctrine d'Avicenne sur la nature du mal. Celui-ci n'est pas, selon l'explication qui précède, le cen-

(1) V. le dernier traité « Ilmou-l-akhlâqi, » p. 107, et la fin de la métaphysique « al-ilâhiât, » fol. 258 et 263 du Cod. Av. N. 477, Cat. mnscrpt. Arab, of the library of Ind. Office, ed. Loth.

(2) Dans une des dernières sections de la métaphysique, Avicenne emploie des expressions qui nous rappellent des vues analogues de la théodicée de Leibnitz : « Si Dieu, à cause de l'apparition du mal, nécessitée par la matière, avait abandonné la création de l'univers, *sa non-existence aurait été un mal encore plus grand que son existence;* en conséquence, son existence est le résultat du choix entre deux maux. » V. Cod. Ar. Ind. Office-library by Loth, N. 477, fol. 256, v. l. 6 infr.

traire absolu du bien, mais plutôt une imperfection ou obstacle, n'ayant qu'une influence passagère et servant, par son assujettissement, à la consommation du bien. Le petit traité que nous avons compulsé, ne comprenant que quelques feuilles, ne nous offre probablement qu'une ébauche d'une étude sur quelque traité Aristotélique; il finit par quelques conseils d'eutrapélie : « Il faut converser avec toutes les classes d'hommes selon leurs mœurs et leurs manières; avec les gens sérieux il faut observer la gravité et, avec l'homme léger, suivre sa légèreté, de manière, qu'en gardant le secret de son intérieur, on ne doit ni provoquer l'effronterie d'autrui ni se rendre soi-même coupable d'aucune frivolité de paroles.

b. Il est bien incertain si Avicenne a laissé des traités séparés sur les deux autres parties de l'Ethique, sur l'Economie et la Politique. Tout ce que j'ai trouvé qui s'y rapporte dans ses écrits, se réduit (1) à quelques sections qui se trouvent à la fin de la métaphysique, dont l'Ethique, selon le système que nous avons mentionné plus haut, forme la dernière partie. Pour compléter ses vues, nous nous permettons de reproduire l'essentiel des trois derniers chapitres (2) traitant de la prophétie, de la révélation, et de la nécessité d'une religion positive pour le développement de la société humaine. — L'univers entier, mis en existence immédiatement par Dieu éternel et immuable, comprend les diverses classes des mondes des esprits et des âmes, depuis les anges les plus hauts et les intelligences pures, les anges actifs, les corps célestes jusqu'au monde élémentaire où se trouve l'homme doué d'une âme perfectible et de la faculté d'agir. Une espèce d'idéal nous est donné ici dans le prophète, qui, par une harmonie spéciale de la matière et de l'âme, est capable de recevoir des impressions immédiates du monde supérieur des esprits. Ce monde comprenant la notion totale et générale de l'ordre universel, exerce son influence sur les âmes qui gouvernent les corps célestes, lesquels

(1) Un traité sur le rapport de l'ordre du monde physique et moral, portant le titre « kitâb-oul-birr walitsm » ne m'est connu que de nom.

(2) V. la métaphys. lib. X, Ch. II-IV, fol. 259 et suiv. N. 477. Cod. Ar. Ind. Off. lib.

influencent de même les êtres humains et leur développement à travers les évènements temporaires. Ce mouvement entier a pour but la réalisation du bien; là où il est arrêté, se produit le mal, c'est-à-dire la matière qui n'est pas encore pénétrée par la forme, mais qui n'a pourtant qu'une signification momentanée et destinée à être anéanti par le bien. Comme il y a un rapport fixe entre l'ordre du monde physique et celui du monde moral (1), les évènements de ce monde résultent de trois facteurs : de la *nature*, de la *volonté humaine* et du *hasard;* tous ensemble reposent sur le principe suprême de Dieu, considéré au point de vue du gouvernement du monde. Par le concours de ces trois facteurs se réalise le destin de l'homme, dont la prévision faussement annoncée par les Astrologues est impossible en réalité. L'homme étant destiné à se développer dans des communautés civilisées étendues, bien supérieures aux petites réunions séparées, il doit nécessairement y avoir une loi fixe à ce développement, et cette norme exige un législateur et fondateur, qui se met en rapport avec son temps; elle nous est donnée par le prophète. Celui-ci en effet est à même de réunir à la nature humaine certaines propriétés qui lui donnent la force d'exécuter des actions extraordinaires servant à confirmer son inspiration divine. Sa vocation n'étant que d'enseigner les vérités éternelles dans leur abstraction générale, et de manière à se faire comprendre par la grande masse; il ne doit jamais entrer dans des exposés philosophiques; tout au plus il lui est permis d'employer des expressions métaphoriques, dont la vraie explication est réservée à sa postérité (2). Son but principal est de rappeler à l'homme, par certains moyens, Dieu et la vie éternelle; ces moyens sont compris dans le culte religieux, par exemple pour l'Islamisme, dans les prières unies à la pureté corporelle, le saint pèlerinage, le jeûne et la guerre sainte; ainsi l'âme, en assujettissant ses inclinaisons mauvaises aux bonnes, acquiert par l'habitude continuelle la puissance constante de vivre en Dieu.

Par ces moyens extérieurs, la loi est confirmée, et c'est

(1) L'auteur renvoie ici à son traité que nous avons mentionné : « Kit.oul-birr-wal-itsm » *sur le bien et le péché.*

(2) Comp. : la 1re partie p. 468, 470.

la condition nécessaire au développement de toute société humaine qui ordinairement comprend trois classes principales : les *gouvernants*, les *laboureurs* et les *gardiens*. Chaque individu doit occuper sa place dans la société, toute oisiveté étant défendue hormis aux malades et aux imbéciles dont l'entretien est à la charge du fisc, dont les revenus sont acquis par les diverses espèces de contributions et d'impôts. Le malfaiteur est exempt de participer aux contributions de l'Etat, car elles devraient plutôt être payées par ceux auxquels son éducation a été confiée. Les occupations qui n'ont point d'utilité, comme le jeu, l'usure et semblables métiers, seront défendues. La base de l'Etat est la famille; c'est pourquoi le législateur doit faciliter le mariage et tenir à sa consécration publique, spécialement dans le but d'assurer la transmission des héritages, une des sources les plus légitimes de l'augmentation de la fortune; d'un autre côté, il doit autant que possible, empêcher le divorce, qui amène la ruine de la famille, si ce n'est dans certaines occasions, où il devient nécessaire et doit être prononcé conformément aux lois. La loi islamitique permet à l'homme quatre femmes, mais il n'accorde à la femme qu'un seul homme, qui doit se charger de son entretien. L'enfant doit obéir à ses parents, qui lui ont donné l'existence et qui sont chargés de son éducation.

c. Le devoir du peuple est d'obéir au prince ou à l'autorité civile qu'il a choisie ou à celui qui par droit de succession a été investi du pouvoir. En qualité d'autorité spirituelle, ce prince doit être doué d'intelligence et d'une vie irréprochable. Il est chargé de présider à toutes les grandes fêtes religieuses, de surveiller l'exécution des lois et aussi de punir et d'étouffer toute tentative séditieuse qui troublerait la paix en confisquant, au profit de l'Etat, les possessions des agents d'émeute. Les étrangers qui n'ont point encore atteint un degré de civilisation convenable au pays où ils demeurent, subiront l'esclavage; spécialement les individus, qui, nés sous des climats peu favorables au développement des facultés humaines, sont restés au dessous du degré de civilisation commune, comme les nègres et les turcs. Quant aux villes conquises, elles ont le droit de conserver leurs propres droits, jusqu'à ce qu'elles soient con-

vaincues des avantages de la loi révélée de l'Islamisme. Mais aussi longtemps que la ville gardera sa propre constitution, elle devra rester tributaire de l'Etat qui se l'est incorporé. Le prince doit gouverner son état selon le besoin de son temps, surveiller les revenus et les dépenses, veiller à la défense du pays, tout en laissant les détails de ces points à des conseillers subordonnés. Quant aux lois, elles doivent être adaptées aux mœurs et aux coutumes des divers peuples, la justice de ce monde tenant le milieu entre la pureté idéale et les désirs charnels qui dominent l'homme dès la naissance. C'est de même le devoir du prince de conserver la force et la tempérance pour maintenir la bonne direction de l'Etat, et la prudence pratique pour mener à bonne fin les choses de ce monde. Celui qui à ces vertus réunit la sagesse ou la faculté spéculative, est bienheureux, et s'il possède en outre le don prophétique, il est le véritable maître de la création, le sage du monde et le vrai vicaire de Dieu sur la terre.

Nous voyons de nouveau par cette ébauche de la Politique, que l'auteur revient à son système des quatre vertus cardinales, et l'exposé de la morale confirme le jugement général, que nous avons prononcé précédemment, à savoir que le but d'Avicenne en composant ses écrits philosophiques a été de mettre la philosophie Aristotélique en harmonie avec l'Islamisme, et non de poursuivre un but hostile à cette religion. Cela lui a réussi si merveilleusement que ses écrits ont dirigé jusqu'au temps actuel ce dernier reste de science et de gouvernement rationnel, qui se trouve en Orient; nous n'avons par exemple qu'à jeter un coup d'œil sur les aphorismes philosophiques laissés par l'émir chevaleresque Abd-el-Kader (1) qui vient de mourir à Damas, pour y retrouver notre Avicenne avec son fond Aristotélique.

A. F. Mehren.

(1) Le liv. d'Abd-el-Kader, trad. par G. Dugat. Paris, 1858.

DE LA CONJUGAISON

DANS LES LANGUES DE LA FAMILLE MAYA-QUICHÉE.

INTRODUCTION.

Un seul et même *critérium* semble s'imposer, à la fois, au philologue et au naturaliste, lorsqu'ils entreprennent de soumettre à un système de classification rationnel, les objets de leurs études, de décider de leur plus ou moins de perfection relative. Ce *critérium* n'est autre que le principe de la *localisation des fonctions*. Nous déclarons l'insecte infiniment supérieur au Zoophyte, pour bien des raisons, pour celle-ci notamment, c'est que le premier de ces êtres possède un double orifice destiné, l'un à l'introduction des aliments, l'autre à l'excrétion, tandis que le polype ne se trouve muni que d'une seule ouverture.

Ainsi encore, pour les animaux à sang chaud, chez lesquels la circulation artérielle, d'une part, et de l'autre, la circulation veineuse se trouvent nettement séparées. Ils occuperont, dans la série des êtres, un rang plus élevé que les reptiles dont le système circulatoire reste toujours incomplet.

De même, en fait d'idiômes, celui qui distingue le mieux les diverses catégories grammaticales, ne confond point, par exemple, le nom avec le verbe, méritera d'obtenir la prééminence. Sans doute, cette conception philosophique du langage qui lui permet de se conformer d'une façon relativement complète aux lois de la logique et de serrer la la pensée de plus près, ne se peut manifester au dehors que par l'emploi de moyens physiques, par la fusion intime des éléments de signification avec les éléments de relation. Aussi, la division tripartite des périodes de développement du parler humain à savoir, celle du *monosyllabisme* ou de la *juxtaposition*, de l'*agglomération* ou *agglutination*, et enfin

de la *flexion* restera-t-elle, du moins ou point de vue historique et de la chronologie relative, la base de toute classification sérieuse. Mais il ne faudrait pas lui donner une portée trop absolue et tout ramener au plus ou moins de perfection des lois phonétiques. Sans doute, cette perfection est indispensable pour que l'idiôme parvienne à son plein degré de développement, mais on ne doit voir en elle que l'instrument du progrès linguistique ; à elle seule elle ne saurait le constituer. Et que cette réflexion de notre part ne soit pas accusée de subtilité. Bien des exemples suffiraient à montrer à quel point elle est fondée. Si, en effet, par leur mélange avec des races mieux douées, certaines races inférieures parviennent, en partie du moins, à ennoblir leur type, tandis que plusieurs de leurs traits physiques rappellent encore la difformité et la laideur des premiers ancêtres, d'un autre côté, on voit des dialectes à organisme peu développé en raison de l'influence exercée sur eux, par d'autres idiômes relativement plus avancés, emprunter à ces derniers des procédés linguistiques dont la perfection contraste avec le reste de leur système grammatial. C'est ce qui, à notre avis, se manifeste spécialement en Basque. Cet idiôme possède un double paradigme de conjugaison pour les auxiliaires *être* et *avoir*, ce que l'Arabe lui-même ne saurait offrir encore aujourd'hui. Et cependant, ainsi que nous nous sommes efforcé de l'établir dans de précédents travaux, lorsque l'on en vient à analyser le verbe Basque, la première chose dont l'on s'aperçoit, c'est qu'en réalité, il n'existe point, que les prétendus auxiliaires se résolvent en participes, adjectifs, ou même, noms à divers cas de leur déclinaison.

Ainsi encore, la langue moderne du Yucatan, soumise à l'action lente et persistante de l'idiôme des conquérants espagnols, a fini par donner des genres, même à certains personnes du verbe, à se forger du moyen d'anciens pronoms, un paradigme complet de conjugaison pour les auxiliaires *être* et *avoir*. Il va sans dire que tous ces procédés étaient absolument étrangers au Maya d'avant la découverte.

L'historien Bancroft cite, en outre, l'exemple d'un dialecte Indien des Etats-Unis (nous ne nous rappelons plus son nom), lequel s'est fabriqué un verbe substantif, à l'imitation de l'anglais.

En outre, les physiciens ne se trouvent-ils pas, bien souvent obligés, en dépit du principe du niveau des liquides, à reconnaître les nombreuses exceptions apportées à cette règle, par le mouvement des marées et autres causes perturbatrices? Les économistes, eux, n'en sont-ils bien souvent réduits à constater les fréquentes et graves dérogations qu'amène, tous les jours, la trop grande habileté des intermédiaires à la fixation normale des prix par le rapport de l'offre à la demande? De même, le philologue n'aura pas trop le droit de s'étonner si les lois propres à la science qu'il cultive ne s'appliquent point toujours avec une inflexible rigueur. Il verra sans une extrême surprise, la perfection des lois phonétiques d'un langue ne pas se trouver dans un rapport adéquat avec les progrès par elle accomplis, tant au point de vue lexicographique qu'au point de vue grammatical. Or, ce sont précisement ces progrès qui constituent le degré de supériorité atteint par l'idiôme, au double point de vue idéal et matériel.

D'abord, il peut arriver que, par suite d'une foule circonstances diverses, un peuple ait, si l'on peut se servir de cette expression, plus soigné la partie phonologique de son idiôme que toutes les autres. Tel serait, par exemple, le cas pour les dialectes Jénisséiens, lesquels possèdent un système de flexion interne aussi développé que les dialectes sémitiques, et qui, cependant, à presque tous les autres égards ne s'élèvent pas au-dessus du niveau des idiômes congénères,

Tel serait le cas encore pour les langues sémitiques elles-mêmes. Rien de plus raffiné, à coup sûr, que leur système de formation des catégories grammaticales. Si on lui pouvait adresser un reproche, ce ne serait à coup sûr que d'être trop savamment élaboré et, par suite, d'un usage parfois un peu gênant. Et cependant, combien le parler sémitique, presqu'incapable de périodes oratoires ne se montre t-il pas dans son ensemble, inférieur à celui des Indo-Européens.

Le phénomène inverse se produit également, c'est-à-dire, que des langues, sans modifier sensiblement leur phonologie, peuvent fort bien améliorer leur système grammatical.

Le Suomi, par exemple, et les autres dialectes du groupe Ougro-finnois ne sont guères moins agglomérants que le Turk, et combien cependant ne l'emportent-ils pas sur ce dernier, en ce qui concerne, et le traitement verbal et la différenciation des principales parties du discours? L'Osmanli ne fait guères sa conjugaison qu'au moyen de participes, lesquels, sans doute, à l'origine, se résolvaient en cas nominaux, et il applique les mêmes désinences possessives à la fois au nom et à son soi-disant verbe. Le finale de la 1re pers. qui est *um* et *im*, suivant les exigences de la loi d'harmonie des voyelles, apparaît aussi bien dans *Kitâbum* « mon livre, » *Bizim* « de nous, notre » qu'au présent de l'indicatif *Severim* « j'aime, litt. « meum amans, mea actio amandi. » Au contraire, le Mordvine ne confondra jamais la désinence possessive du nom avec celle du verbe. Il dira, par exemple *Avâtsae* « Ta femme » de la racine *Avâ* « faemina » et *Kulat*. « Tu meurs, » de la racine *Kul* « mourir. »

Enfin, un dernier cas peut encore se produire, c'est celui où des hommes adoptant un idiôme étranger, mais plus développé, conservent cependant certaines parties de la grammaire propre à leur race, toute inférieure qu'elle puisse être. Ne pourrait-on pas en chercher un exemple chez les nègres de Haïti et de nos colonies des Antilles? Bien que contraints à apprendre la langue française, ils n'ont pas, sans doute, perdu en un instant, le souvenir de leurs parlers africains. L'accomodant au goût et au génie de ces derniers, ils ont fini par faire du Français, une sorte de patois enfantin, digne de rivaliser, sous bien des rapports, avec ceux de la Guinée ou du Mozambique. C'est juste, l'inverse de ce qui a eu lieu pour le Basque, le Copte et le Maya moderne.

Quoiqu'il en soit, fesons observer qu'à chacun des *moments philologiques* de *juxtaposition*, d'*agglutination* et de *flexion* dont nous venons de parler, semblent correspondre assez exactement trois manières distinctes de traiter le verbe ou plutôt la conjugaison.

Dans les idiômes juxtaposants, tels que le chinois dont le vocabulaire se compose de radicaux monosyllabiques susceptibles d'indiquer, tour à tour, chacune des catégories

grammaticales, il ne saurait y avoir, cela va sans dire, de véritable conjugaison, ni à plus forte raison de verbe. Toute racine peut, suivant certaines règles de syntaxe ou même de simple convention, jouer le rôle de nom, d'adjectif ou de verbe. La conjugaison s'obtient en fesant accompagner le radical, d'autres monosyllabes ayant le plus souvent, par eux-mêmes, un sens concret. Ce n'est que leur position dans la phrase qui leur fait revêtir le rôle de signes de relation.

Les dialectes agglutinants, eux, ont déjà réalisé un progrès important dans la voie de la spécialisation des idées grammaticales. Si le verbe proprement dit leur fait encore défaut, néanmoins ils possèdent des participes ou noms verbaux résultant, le plus souvent, de l'adjonction du pronom au substantif muni déjà de sa désinence locative; citons, par exemple, le Basque, *Egoiten naiz* « je demeure, » litt. « in mansione sum » ou mieux « per me in mansione; » le Turk *Seversen* « Tu aimes, » litt. « Tuum amans, tua actio amandi; » le Japonais *Takasi Yama*; « la montagne est haute ;» litt. « montagne étant haute » etc., etc. Les procédés mis en œuvre peuvent être un peu plus ou peu moins compliqués, un peu plus ou un peu moins habilement dissimulés suivant le génie propre de chaque peuple, mais en dernière analyse, ils se réduisent d'ordinaire à la méthode que nous venons de signaler.

Il est élair que tout ceci ne s'appliquerait que d'une façon assez peu exacte à un certain groupe d'idiômes agglomérants, ceux de la famille Ougro-finnoise, lesquels se rapprochent déjà sensiblement, par bien des détails de leur structure intime, des langues à flexion.

C'est chez ces dernières, et chez elles à peu près exclusivement, que nous rencontrerons de véritables verbes aussi distincts que possible des autres catégories grammaticales. C'est que, seules, en effet, elles ont achevé le cycle de leur développement grammatical.

En ce que concerne le point spécial par nous étudié en ce moment, les dialectes du groupe Maya-Quiché ne s'écartent point sensiblement du génie des autres idiômes agglomérants, ou plutôt ils semblent marquer le passage du monosyllabisme à l'agglutination. Doués d'une système de

conjugaison assez compliqué et même très riche à quelques égards, le verbe, en réalité, leur fait défaut. Le conjugaison, ou plutôt les conjugaisons se forment essentiellement de l'adjonction à une racine quelconque, de certains pronoms et parfois de certains signes de temps. En règle générale, tout radical peut jouer un rôle verbal et le Quiché formera aussi bien un indicatif avec le nom *Mun* « Esclave, » qu'avec le participe *Logox* « amatus. » *Ca nu mun*, « j'ai un un esclave, c'est mon esclave, » litt. « nunc meus servus » sera un présent de l'indicatif, presqu'au même titre que *c' at Logox* « tu es aimé, » litt. « Nunc tu amatus. »

En raisonnant de la sorte, nous devrions reconnaître que le nombre des racines verbales en Quiché et dans les idiômes congénères est bien considérable, car il faudrait regarder comme telles, la grande majorité des substantifs, adjectifs et participes. Néanmoins, cette abondance excessive qui ne tient qu'à la pauvreté essentielle et au peu de développement de la grammaire proprement dite, doit être déclarée plus apparente que réelle. Si le chinois mû par un besoin instinctif de clarté, en est arrivé, malgré le génie même de son idiôme, à employer comme simples particules, un certain nombre de radicaux à sens concret, on ne doit point être surpris qu'un phénomène tout à fait analogue se soit produit dans les dialectes des Indiens du Centre Amérique.

Tout d'abord, si la plupart des mots peuvent chez eux recevoir des marques de conjugaison, plusieurs cependant témoignent d'une aptitude particulière à revêtir le caractère verbal. Ce sont, premièrement, ceux qui subissent un changement notable de signification en s'adjoignant des particules de conjugaison et passent alors, pour ainsi dire, du sens concret à un sens plus abstrait. Citons, entre autres, le Quiché. *Bak* « os » dont la forme conjugée *Qu'in bak* voudra dire non pas « je suis un os » ni même « je m'ossifie, » mais bien « je suis percé, » les indiens ayant jadis l'habitude d'employer l'os pour fabriquer leurs tarrières. Il y a, en réalité, toute une classe de mots à sens abstrait, qui, en raison même de cette circonstance, ne se peuvent joindre qu'à une catégorie spéciale de pronoms et par suite, appartiennent à un seul des deux types de conjugaison, d'ordinaire la coujugaison transitive. Donnons comme exemple *Banouic*,

litt. « Action de faire. » Il ne se combine qu'avec le possessif, comme dans la phrase *Ca nu banouic tzalam* « je fais une table, » litt. « Meum actum tabula. » Ce seront là, à notre avis, les seules vraies racines verbales du Quiché et des idiômes congénères. Enfin, si les termes à sens plus ou moins concret peuvent, jusqu'à un certain point, s'adjoiudre les particules verbales, même pour la voix intransitive, cependant il en est quelques unes qu'ils ne prennent pas d'ordinaire. Par suite, ils ne donnent point naissance à une forme normale et complète de conjugaison. Ainsi, le Quiché, de *Nimanel* « Obéissant » formera bien *In nimanel* « moi obéissant, je suis obéissant; » *In ta nimanel* « que j'obéisse, que je sois obéissant. » Toutefois, cet adjectif ne prendra guères le *qui* ou *ca*, signe du présent, et on ne dira point *qu'in nimanel* comme l'on dirait *qu'in ul* « je viens » litt. « nunc ego veniens. » De plus, les particules du passé auxquelles s'unissent ces substantifs ou adjectifs ne sont pas généralement les mêmes que celles du verbe ordinaire. Ainsi, le Quiché emploiera *cher*, *cher canoc* pour marquer leur parfait. Exemple : *Oh utz cher* « nous fûmes bons autrefois. » — *Qui Mamaïl utz cher canoc.* « Les aïeux ont été bons autrefois. » Avec le verbe véritable, au contraire, on se servirait, non de particules postposées, mais bien de prépositions véritables, comme dans *X' nu logoh*, « J'ai aimé, » litt. « Olim meum amare ou meum amans. » A la rigueur, une forme telle que *Oh Utz cher* ne mérite pas plus de passer pour verbale que la phrase latine correspondante « Nos boni olim. »

Toutefois, nous devons faire observer que bien souvent, dans l'usage, la préposition temporelle tombe ou s'efface. Nous en aurons de fréquents exemples en langue Pokome. Dès lors, la distinction entre ce qui est verbe et ce qui ne l'est pas devient fort peu sensible. C'est ce qui a lieu dans plusieurs de ces idiômes, spécialement pour le verbe substantif. *Ux* donné, d'une façon plus ou moins exacte, comme radical du verbe « être » en Quiché ne prend point, au présent, la particule temporelle et il faudra dire *In ux.* « Je suis, » non pas *qu'in ux*. En revanche, il la recevra à l'imparfait, ou nous aurons *X' in ux.* « Je fus, » tout comme *X' in logox.* « Je fus aimé. » D'un autre côté, le

Mam supprime au futur de ce même verbe substantif toute préfixe et spécialement lé *a* démonstratif qui à plusieurs temps procède le pronom de la première personne du singulier. Il dit *In abenelem.* «Je serai,» par opposition à *Ain tzum chim xtalem.* «J'aime ;» *Ain chim xtalem.* «J'aimerai,» Enfin, le Pokome, comme on le verra tout à l'heure, retranche volontiers toute marque de temps et il en est souvent de même en Quélène.

Tout ceci rend parfois la distinction assez difficile à établir, au moins d'une façon théorique, entre la *conjugaison fictive* dont nous venons de parler et la *conjugaison réelle*. Cette dernière, pour nous, sera constituée d'une façon normale par la préfixation au nom verbal ou participe, d'abord de la personne (sauf parfois aux 3es personnes), et ensuite de la particule temporelle. Citons, par exemple, le Quiché. *Ca V' oyobeh*, « Je l'attends, » litt « Nunc mea expectatio, meum expectans. » Avec des formes plus analytiques, cet idiôme en serait donc à peu près au même degré du développement idéal que le Turk et le Japonais. Ajoutons qu'à certains égards, la conjugaison des dialectes Centre-Américains, tout comme celle de ceux de la haute Asie, se distingue par son excessive richesse, ou plutôt son incroyable exubérance. C'est ce qui a lieu, du reste, fréquemment pour ces langues chez lesquels le développement formel ne se trouve pas arrêté par celui de la flexion et le sentiment de l'unité du mot.

Les écrivains espagnols, dominés par le désir de retrouver dans les idiômes du nouveau monde, les règles de la grammaire latine, n'ont généralement pas su se rendre un compte suffisant de leur génie propre. Ainsi, ils reconnaissent en Yucatèque, quatre conjugaisons dont une seule absolue ou intransitive et les autres, transitives. Ce mode de classement, nous le verrons plus loin, semble fort peu satisfesant. Ce qui est vrai, c'est que les dialectes par nous étudiés en ce moment, ainsi que beaucoup d'autres langues américaines établissent une distinction fondamentale entre le traitement du verbe intransitif et celui du verbe transitif; le premier s'étant, du moins à l'origine, trouvé caractérisé par l'emploi de la forme ou cas direct du pronom et le second par celui de la forme indirecte ou oblique : par exemple en Quiché *qu' i*

ganeh. « Je chéris, » litt. « Nunc ego diligens, nunc ego amator » et *Ca nu ganeh.* « Je le chéris, » litt. « Nunc meum dilectum. » Plus tard, ainsi que nous aurons soin de le faire ressortir, la distinction entre ces deux formes de conjugaison a tendu à s'accentuer encore et est devenue de plus en plus tranchée. Elle n'en a pas moins fini par s'affaiblir, ainsi que le démontrera l'étude du verbe Huastèque. Le verbe transitif, c'est celui qui renferme en soi, le sens de notre pronom régime *le* et l'intransitif, celui qui ne le renferme pas. Par suite, tous les transitifs sont *mixtes* par leur nature, c'est-à-dire susceptibles d'être conjugés soit transitivement, soit intransitivement, suivant qu'ils sont accompagnés ou non d'un régime. Ainsi, le Maya dira, au transitif, *Ten yacuntic Ahau.* « J'aime le prince, » litt. « Je l'aime, le prince » et à l'intransitif « *Yacunal in cah.* « J'aime, » sans désigner quelle personne ou quelle chose.

Quant aux vertus intransitifs, ils se divisent en deux classes, d'abord les *mixtes*, c'est-à-dire les transitifs pris intransitivement dont nous venons de parler; ensuite les verbes *absolus* qui, par leur nature même, ne peuvent jamais être employés qu'avec le sens intransitif, Ces derniers se partagent eux-mêmes en deux groupes, les neutres tels que le Pokome *qu'in cam.* « Je meurs » et les passifs comme *qu'in loconhi.* « Je suis aimé. »

Il existe dans l'emploi de ces formes, certaines irrégularités dont nous croyons bon de dire ici un mot. En Quiché, le verbe qui, normalement, devrait être à l'intransitif s'emploie transitivement, s'il est suivi de son sujet.

Ainsi *C'u bix ri Tziquin.* « L'oiseau chante, » litt. « Son chant à l'oiseau, le chant de l'oiseau. » De même, en Maya, si le régime se trouve intercalé dans le verbe, ce dernier sera toujours conjugué comme intransitif; par exemple, *Chan misanahi.* « Il a entendu la messe » et non *Uchanmisaah, uchanmisah.* — *Pay uacax ucah,* « Il appelle la vache, » et non *Lay payic uacax.*

Cette distinction entre le verbe dépourvu de régime et celui qui en est muni se retrouve, pour ainsi dire, à chaque pas dans les dialectes du nouveau monde, et c'est une des raisons qui ont poussé certains philologues à rattacher la plupart d'entre eux, en dépit des énormes différences de

lexique, à une souche commune. Ainsi, l'Algonkin dira en préfixant le possessif au verbe, tout comme les dialectes Centro-Américains, *Jan Osakihan Kije Maniton.* « Jean aime Dieu, » litt. « Joannes suum amare magnum spiritum; » De la rac. *Sak, saki* « aimer » et de *o* « Suum, illud. » D'autre part, nous trouverons en Quiché *Ca nu muk achi.* « J'ensevelis le guerrier, » litt. « Nunc meum sepelire bellatorem. » Le Mexicain, par l'emploi ou la suppression des préfixes *Te* et *tla*, indique si le verbe est accompagné d'un régime ou non, et si ce régime désigne un être humain ou bien tout autre objet de la nature. Exemple : *nipia*, « Je garde *in abstracto* » *Nitepia*, « Je garde quelqu'un » et *Nitlapia*, « Je garde une chose ou un objet. »

Cette différenciation des traitements transitifs et intransitifs se retrouve plus ou marquée même dans certaines langues de l'ancien monde et notamment en Basque. C'est même là une des plus frappantes analogies qu'offre avec les dialectes américains, l'idiôme Euskara.

Ainsi, il dira avec l'auxiliaire *dut* « avoir » *Yango dut.* « Je le mangerai, » *Yaten dut*, « Je le mange, » *Yan dut.* « Je l'ai mangé » et avec l'auxiliaire *Niz* ou *naiz*, » être, » *Ethorten naiz.* « Je viens, » *Maithatzen niz*, « Je suis aimé. » Remarquez à ce propos que *dut* « J'ai » semble formé lui-même de *da*, « il est, » d'un possessif ou démonstratif *u*, *hau* qui rappelerait peut-être un peu le *O* Algonkin, enfin du *t* final, signe de la première personne. *Yango dut.* « Je le mangerai » se traduira litt. par « pro manducatione habeo hoc *ou* hoc est mihi » et, par suite « Manducaturus sum. »

Du reste, si dans la manière de concevoir la conjugaison, un certain air de parenté se découvre entre l'Euskara et les dialectes du Centre Amérique, d'assez importantes divergeances doivent aussi être signalées. D'abord, le pronom régime de la troisième personne *u* est toujours indiqué en Basque, comme en Algonkin, et les montagnards Pyrénéens sont tellement habitués à le regarder comme uni au verbe actif, qu'ils ne croient pas nécessaire de l'exprimer, quand ils parlent une langue étrangère. Un Basque s'exprimant en français et auquel on pose la question. « As-tu fermé la porte ? » ne manquera guères de répondre

« J'ai fermé » au lieu de « Je l'ai fermée. » Au contraire, dans le Quiché *C'a logoh* « Tu l'aimes, » nous ne rencontrons que le signe de temps *C'*, le pronom de la deuxième personne *a* et la racine verbale active *logoh*, mais le pronom régime ne se trouve nulle part, à moins qu'on ne le veuille considérer comme implicitement contenu dans le possessif ou le verbe transitif. Sur ce point, les langues du Centre-Amérique offrent certainement un caractère moins primitif que le Basque ou l'Algonkin.

En outre, l'Euskara ne soumet au traitement intransitif, sauf peut être le verbe substantif auxiliaire, que les neutres et les passifs. Jamais un verbe actif ne pourra être conjugé qu'à la voix transitive. *Yaten dut* signifie « Je le mange, » mais la langue ne possède point de forme pour rendre l'idée abstraite et générale « Je mange, » sans dire quoi. *Yaten niz* « In manducatione sum » ne signifiera pas, en effet, autre chose que « Je suis mangé. » En un mot, s'il y a en Basque des verbes actifs, neutres ou passifs, il n'y existe point de verbes mixtes. Au contraire, l'Algonkin *Ni Sakidjike*, le Quiché *Qu'in logon* correspondent parfaitement à l'expression indéterminée « J'aime. » Il nous semble qu'à cet égard, la liberté dont jouissent encore les dialectes américains peut être considerée comme un signe incontestable d'archaïsme, signe que l'Euskara possédait, sans doute, autrefois, mais que depuis bien longtemps, il a perdu.

Le Hongrois, lui aussi, a certaines formes verbales renfermant implicitement l'idée du régime pronominal de la 3e pers. et d'autres l'excluant. Citons *Ir* « il écrit, *en général* » et *Irja*. « Il l'écrit, il écrit actuellement, » par exemple : *Irja à Lévelet* « Il l'écrit, la lettre ; » *Lâtom az erdoet* « Il regarde la forêt ; il la regarde, la forêt » et *Lâtok erdoet*. « Il regarde la forêt. » Les désinences Magyares ont ici, on le voit, une valeur plutôt emphatique que strictement significative, et l'analogie avec les langues que nous venons de citer, demeure assez éloignée.

A plus forte raison, encore, en ce qui concerne le Turk. Ce que cet idiôme songe à exprimer, c'est surtout la différence entre l'action habituelle et l'action présente, immédiate. Ainsi, du radical, *Yaz* « écrire, » il formera *Yazayurum*. « Il écrit, » *en ce moment* et *Tez Yazqr*. « Il

écrit vite » *d'ordinaire*. On ne saurait nier cependant que parfois cette distinction entre formes actuelles et formes habituelles ne concorde avec celles qu'admettent les dialectes Centro-Américains. Ainsi, le Maya pourrait, à la rigueur, faire usage de l'intransitif *hanalincah*. « Je mange » pour dire. « J'ai l'habitude de manger » par opposit. au transitif *Ten hantic* qui rendrait plutôt l'idée de « je mange en ce moment » Mais ce ne serait point là, la signification absolue, propre de ces deux formes et la divergence, sur ce point, reste grande encore entre le Turk et le Maya.

Elle lé serait plus encore entre ce dernier idiôme et le Mordvine, lequel accole bien au verbe, le régime direct de la 3e pers. du sing, mais seulement au même titre que les autres personnes et sans qu'il résulte de là, une forme spéciale de conjugaison. En effet, le pronom s'y trouve exprimé d'une manière formelle et non point idéale et abstraite, ainsi que cela a lieu, nous l'avons vu, dans les dialéctes Centro-Américains, et d'ailleurs ce signe de la 3e pers. n'est, en aucun façon, inhérent à chaque verbe actif, comme en Basque, où il ne saurait jamais en être séparé. Le Mordvine formera du verbe *Palan* « embrasser » *Palasa*, « Je l'embrasse » absolument comme il en forme *Palasamak*, « Tu m'embrasses; » *Palasainae*, « Je les embrasse; » *Ton palatamast*, » Tu nous embrasses; » *mon Palatadaes*, « Je vous embrasse. » C'est tout à fait le procédé Sémitique que nous trouvons en vigueur dans les formes hébraïques *Qetalo*. « Il l'a tué, » du radical *Q. t.l* « Occidere; » *Sabakhtani*. « Tu m'as abandonné, etc., » mais ce n'est rien de plus.

Il se retrouve aussi en Basque et dans les dialectes Algiques, mais sans se confondre avec le procédé qui consiste à distinguer le transitif de l'intransitif. L'Euskara dira, par exemple, *Yaten didak*, « Je te les mange; *Yaten diozkat*, « Je les lui mange, à lui; » *Yaten nak*, « Tu me le manges; » *Yaten nazua*. « Vous me le mangiez. » Mais il peut omettre toutes ces désinences qui indiquent le pronom régime indirect, tandis qu'il ne saurait jamais, on l'a vu, rendre l'idée du verbe actif, sans y joindre celle d'un pronom, régime direct, de la 3e personne. De même, l'Algonkin qui possède des formes transitives telles que *Ki Sakihanan*,

« nous les aimons; *O Sakihigon*, « Il est aimé de lui ; » *Ni Sakihigon* « Je suis aimé par cela » n'emploiera pas, on l'a déjà établi, le *o* préfixe devant un intransitif. Il doit dire simplement *Sakiha*. « Il est aimé; » *Sakidjike* « Il aime, » tout comme *kicko8e* « Il se tait; » *Pikocka*, « C'est cassé. » Les formes *O Sakidjike*, *o kicko8e* passeraient pour tout à fait incorrectes. Ajoutons, entre parenthèse, que par une bizarrerie spéciale, je crois, aux dialectes Algiques, le verbe passif muni d'un régime indirect se trouve classé parmi les transitifs.

En un mot, la différence fondamentale entre les langues qui comme le Mordvine, l'Hébreu, l'Arabe attachent le régime prononcinal au verbe et celles qui distinguent réellement la conjugaison transitive de l'intransitive, c'est que les premières allongent simplement la racine verbale en lui adjoignent la suffixe du pronom, et cela d'une façon identique pour toutes les personnes. Les secondes, au contraire, ou bien incorporent, comme le Basque, le pronom de la 3e personne dans l'auxiliaire, tandis que les régimes indirects pronominaux restent à l'état d'affixes ou bien ne rendent la notion transitive que d'une façon idéale et abstraite, ainsi que font les dialectes du nouveau monde. Aussi, arrive-t-il fréquemment que la forme intransitive se trouve plus longue que la forme transitive correspondante. Citons, par exemple : l'Algonkin, *Sakidjike*. « Il aime » par opposition à *Sakiha*. « Il l'aime. » Un tel phénomème ne pourrait, certes, pas se produire en Mordvine ni en Hébreu.

Il convient, maintenant, d'entrer dans quelques détails au sujet de la manière dont se sont formées les deux voix fondamentales de la conjugaison, au sein des langues Centro-Américaines. Le procédé primitif dont le Mam semble avoir conservé, plus que tous les autres, d'assez nombreux spécimens, consistait dans l'emploi de nombreuses particules, soit pronominales, soit autres et que l'on employait tantôt comme suffixes, tantôt comme préfixes ou infixes. Peut-être pourrait-on, comme on le verra plus loin, constater une certaine tendance de l'idiôme, à faire jouer aux formes pronominales infixes et précédant la racine verbale, un rôle plus important, comme marques de la conjugaison transitive. L'intransitif serait plus spécialement caractérisé par

les pronoms préfixes. Quant aux pronoms suffixes, ils remplissent à peu près le même office, dans les deux voix. Ainsi, en Mam, *Ain tzum Chim xtalem.* « J'aime » et *Tzum ni Xtalem.* « Je l'aime ; » *Ui-xtalem-a.* « Tu as aimé » et *Uti xtali-a.* « Tu l'as aimé, etc. »

Avouons, toutefois, que ces distinctions sont assez légèrement indiqués. Le Quiché, lui, rejette complètement l'emploi des pronoms suffixes et le Pokome ne les admet guères qu'en cas d'encapsulation, c'est-à-dire lorsque le signe du pluriel se détache du pronom pour que l'on puisse intercaler la racine verbale, par exemple, dans *Qui-locoh-tac.* « Ils aiment » pour *Qui-tac locoh.* En tout cas, dans ces deux idiômes, le cas direct ou sujet pronominal se trouve reservé pour les intransitifs, le cas oblique ou possessif, pour le transitif. De plus, les racines verbales ne sont point les mêmes aux deux voix ; Le neutre n'est d'ordinaire, en Quiché, que cette dite racine, dépourvue de toute désinence, tandis que le passif se forme à la plupart des temps, d'un participe en *x* et l'actif d'un autre participe en *h*, précédé d'une voyelle variable. Citons, par exemple, le Pokome *nu locoh.* « Je l'aime, » litt. « Meum amans, meum amare » et *k'in loconhi.* « Je suis aimé, » litt. « Nunc ego amatus ; » le Quiché *Qu'in ul.* « J'arrive » litt. « Nunc ego veniens ; » *C'at logox.* « Tu es aimé, » litt. « Nunc tu amatus *ou* amari » et *Qu'y logoh.* « Vous l'aimez, » litt. « Nunc vestrum amare *ou* amatum. » De plus, dans la plupart de ces idiômes, le pronom de la 3e personne singulier ne s'emploie qu'au transitif, tout comme dans les dialectes Algiques, exemple, en Quiché *X'logon.* « Il aimait, il aima, » litt. *Amatum*, par opposition à *X'ulogoh.* « Il l'aima ; » en Zotzil, *X'mui.* « Il se lève, » litt. « Nunc surgens, » par opposition à *X'imui.* « Je me lève, » litt. « Nunc ego Surgens *ou* Surgere » et à *X'apaz*, « Tu le fais » litt. « Nunc tuum agere *ou* agens. »

Par un artifice fort ingénieux et identique, d'ailleurs, à celui dont les Sémites se sont servis pour distinguer le présent verbal du passé, les Tzendales indiquent l'intransitif en suffixant le pronom personnel au verbe et le transitif en le préfixant ; exemple, *X'pazon,* « Je fais » litt, « Nunc agere ego ; » *X'pazot* « Tu fais, » litt, « Nunc agere tu, »

et *Qpaz*, « Je le fais, litt. « Meum agere; *X'apaz*. « Tu le fais, » litt. « Nunc tuum agere » *ou* « Nunc tuum agens. » On verra plus loin que, malgré le déplacement pronominal, le Tzendale lui-même reste fidèle au grand principe en vigueur dans la famille, de réserver le possessif comme signe du verbe actif et le cas direct du pronom pour le neutre, le verbe mixte ou le passif.

Le Maya, lui, use de procédés assez notablement différents, et montre beaucoup moins de régularité dans l'emploi des formes pronominales. Les cas direct et oblique, figurent, à tour de rôle, à chacune des deux voix. Le premier se trouve en vigueur, comme préfixe, aux présent et imparfait de l'indicatif ainsi qu'au présent du subjonctif actif et présent du subjonctif intransitif; le second, au contraire, également préfixé apparaît à l'imparfait et au futur de l'indicatif de la même voix. De son côté, le possessif est infixe au présent et à l'imparfait de l'indicatif transitif, et aux divers temps de subjonctif actif. Citons, par exemple, *Nacal-in-cah*. « Je monte, » litt. « Ascensum ego agere; » *Ten in Cambez*. « Que je l'enseigne; *Ten coyzic*. « Je le vaincs. » Du reste, remettons à plus loin l'examen détaillé de ces formes assez complexes de la conjugaison Maya. Nous nous bornerons à faire observer que dans cette langue, la présence de certains auxiliaires a pu jouer un rôle pour ce qui concerne le choix et le mode d'emploi des formes pronominales. Ainsi, les temps du verbe neutre formés au moyen du verbe *cah* sont aussi les seuls où nous voyons apparaître le pronom possessif infixe. Les autres temps de la même voix font généralement usage d'une forme particulière du pronom personnel direct, employée comme suffixe; citons, par exemple, *Nac-en*. » Je montai; » *Bin nacac ech*. « Tu monteras, » etc. etc.

Quant au Huastèque qui nous fait l'effet d'être le plus altéré des idiômes de la famille, la distinction entre les deux voix tend visiblement à s'y effacer. Le seul caractère différentiel qui semble assez constant, c'est que les intransitifs seuls possèdent une forme spéciale de prétérit en *nec* ou *necitz* indépendement de la finale *itz* qui leur est commune avec les transitifs; donnons comme exemple, *Ulenec* ou *Ulenecitz*. « Je suis venu »; tandis que l'on ne pourrait pas dire

Utahchialnec ni *Utahchialnecitz.* » Je le fesais, » mais seulement *Utahchialitz.* D'ailleurs, le Huastèque semble ne guère ranger dans la classe des intransitifs que les neutres et les passifs.

Il est bien un autre caractère distinctif des deux voix dans cet idiôme, mais moins constant que le précédent. On sait que le Huastèque préfixe d'ordinaire à la racine de tous les verbes, un pronom identique au possessif du Maya ; seulement, les transitifs font, en règle générale, précéder ce pronom affixe d'un autre pronom isolé et dont nous aurons à parler plus loin ; l'on dira, par exemple : *Nana Utahchial* ou *Nana Intahchial.* « Je fais, je le fais » et *Intal.* « Je viens. » Toutefois, l'on peut citer comme exemple de dérogation au principe, la forme *Nana Ucalel.* « Yo Salgo. »

En outre, les pronoms joints, soit an nom, soit au verbe, sont susceptibles de se présenter sous deux formes bien distinctes, suivant que le terme auxquels ils se trouvent accolés commence ou non par une voyelle. Dans le premier cas, le pronom subit soit une élision, soit l'adjonction de lettres euphoniques qui peuvent le défigurer plus ou moins complètement, tandis que dans l'autre hypothèse, il demeure invariable; citons l'exemple du Quiché *Ca nu lahoh,* « Je l'arrange, je l'achève » et *Ca V'oyobeh.* « Je l'attends; *C'at lahoh* « Tu l'arranges, tu l'achèves » et *C'a voyobeh* » Tu l'attends; » *C'ulogoh* « Il l'aime » et *Ca royobeh* « Il » l'attend. » De même en Mam, *K'akum,* « Notre travail » pour *Ka akum* ; *K'etlebil,* « Notre coutume » pour *Ka etlebil* ; en Zotzil, *Atot,* « Ton père » du radical *Tot* « père » et de *a* « Tu, toi ; » *Avolondon.* « Ton cœur, » pour *Aolondon* de *Olondomil, Orontomil.* « Cœur, ». N'avons nous pas l'analogue de tout ceci dans nos formes françaises. « J'aime » pour *Je* aime. — « L'entends-tu » pour « *Le* entends-tu ? » Par exemple, je ne sache point, dans notre langue, d'exemple de lettre euphonique ajoutée au pronom pour empêcher l'élision de la voyelle finale. Ces suppressions de voyelles ou adjonctions de semi-voyelles euphoniques apparaissent bien moins fréquentes à l'intransitif qu'au transitif, et cela s'explique sans peine. Les consonnes finales des pronoms préfixes sont fort sujettes à tomber à la 2° de ces voix. Ainsi, le Quiché dit *C'alogoh.* « Tu l'aimes » et *C'atlogon.* « Tu aimes ; » *Quyœlogon.* « Vous aimez » et *Qu'ylogoh.* « Vous

l'aimez. » Il suit de là, qu'à l'intransitif, le verbe a beau commencer par une voyelle, le pronom se trouve défendu contre tout choc contraire à l'euphonie, grâce à la consonne qui le termine. Il n'en est plus de même au transitif, le pronom dépourvu de sa désinence consonnante est souvent obligé à recourir à une lettre de renfort, afin de prévenir l'hiatus. Tout au plus pourrait-on citer à l'intransitif, quelques exemples de chûte de la consonne finale du pronom devant la consonne initiale de la racine verbale, exemple : *Qu'itzibanic.* « J'écris » pour *Qu'intzibanic,* tandis que l'on dirait sans élision *Qu'inul,* « J'arrive. » Le plus souvent même, cette élision consonnante n'a pas lieu et l'on dit parfaitement *C'atbanic.* « Tu fais » et non *C'abanic*, de la rac. *Ban* « faire. »

Les choses se passent un peu autrement en Maya. La distinction entre les formes pronominales vocalique et consonnante, reste beaucoup plus marquée dans le traitement du nom que dans celui du verbe. On n'en cite plus que quelques rares exemples dans le cours de la conjugaison transitive; prenons par exemple, le verbe *Ohel,* « Savoir » qui donnera *Uohel.* « Je le sais; » *Auohel.* « Tu le sais, etc. » Parfois même, l'emploi de cette forme vocalique fournira un moyen de discerner à première vue, le substantif du verbe, puisqu'elle n'est pas usitée avec l'intransitif. Ainsi nous trouvons *Uokol* « Mon pleur, Meae lacrymae » en opposition avec *Okol-in-cah.* « Je pleure. »

L'on conçoit, du reste, qu'il en doive être ainsi ; le pronom du Maya n'est point sujet à laisser tomber sa consonne finale, comme celui du Quiché et d'ailleurs, à l'intransitif, le pronom se trouve employé à peu exclusivement comme une sorte de suffixe ; par exemple dans *Nac-en,* « Je montai ; *Nac-i,* « Il monta, » ou comme infixe devant l'auxiliaire *Cah* qui débute lui-même par une consonne; citons par exemple *Nacal-in-cah* « Il monte. »

En Huastèque, ainsi que nous le verrons plus loin, la distinction entre formes consonnantes et vocaliques, moins marquée certainement qu'en Quiché et en Pokome, semble néanmoins l'être un peu plus qu'en Maya. Voici un des rares cas ou l'idiôme des environs de Tampico l'emporte en Archaïsme sur son ancêtre ou tout ou moins son frère aîné, le dialecte du Yucatan.

Une particularité de la langue Quichée dont il nous semble utile de dire ici quelques mots, c'est celle qui consiste à ajouter au verbe intransitif, lorsqu'il termine la phrase, une finale qui n'ayant point de sens bien précis par elle-même, sert néanmoins à donner plus d'élégance au discours, Le plus souvent, cette désinence est *ic* simplement postposée à la forme intransitive; exemple : *Qu'inbak* ou *Qu'inbakic* « Je suis percé. » — *Apazvari c'uban Pablo?* « Que fait Paul? » *Tzibanic* « Il écrit. » — *Rumal teuh X'camic* « Il mourut de froid. » — *Rixokil Loth X'atzamiric.* « La femme de Loth fut changée en statue de sel; » litt. « devint sel, se sala. »

Les verbes à racine monosyllabiques dont le radical intransitif est terminé en *o*, font d'ordinaire précéder la finale *ic* d'un *n* euphonique; exemple : *Chapo* ou *Chaponic* « saisir. » — *Tao* et *Taonic* « entendre. » — *Toho* et *Tohonic* « payer. » — *Ziquininak ugab, mavi cu chaponic* « Les mains étant perclues, il ne peut saisir. » — *Qu'elezah-tu La vae katih, rumal katzih gan xa ca rapunic*; « que Votre Seigneur ôte ce maître à nous, parce que véritablement colère, toujours il frappe. » Cependant *Ilo* « voir » fait aussi bien *Ilouic* que *Ilonic*,

Quant aux verbes à racine monosyllabique, mais qui ont *u* pour voyelle et dont, par suite, l'intransitif se termine par un second *u*, ils intercalent, dit-on, un *v* (demi-voyelle) euphonique entre le *ic* finale et ce deuxième *u*; exemple : *Muk* et *muku* « Enterrer; » d'où *Mukuvic.*

Quelques verbes à voyelle radicale finale intercalent un *l*; exemple, *Qo* et *Qolic* « être. » — *Ca* « Poser, arrimer, gonfler, » (d'où le participe présent *Cal* ou *Caal*), et *Calic.* Le verbe *pe* « Aller » fait *Petic.* Son doublet *be* « aller » lui, supprime la voyelle *i* et conserve seulement le *c* final; exemple : *Apa x'be vi?* « Où alla-t-il? » *Pa Tulan x'bec*; « Il alla à Tulan. »

Enfin, d'autres verbes tels que *uqia*, *oqa*, *oqoha* qui, tous, nous dit l'abbé Brasseur, signifient « Boire » ne prennent jamais cette finale *ic* et restent invariables.

Il va sans dire d'ailleurs qu'on ne la rencontre jamais aux temps du verbe formés au moyen de postfixes spéciales. Elle n'apparaît que dans ceux qui ont conservé la désinence

propre à l'indicatif présent. Aiusi, l'on dira *qu'itziban-ta* et non *qu'itzibanic-ta* « que j'écrive. »

Le dialecte Tzutuhil laisse tomber le *c* final, et ajoute simplement *i* à tous les verbes absolus ou neutres qui terminent la phrase. *Bin*, par exemple : signifiant « dire » et *Pe* « aller, » on fera usage des tournures suivantes : *Pablo t'ibini* « Paul le dit. » — *T'ipeti* « Il vient. » Inutile d'ajouter que si le verbe ne termine point la phrase, on n'a point recours à cet *i* final; exemple : *T'ipe ahanel* « Le charpentier vient, » *Viene et carpintero*. Après les verbes neutres et passifs, terminant la phrase, le Tzutuhil ajoute *o*; exemple : *T'i qutuxo* » Il fut manifeste. »

Nous devons faire observer que les dialectes Cakchiquel et Tzutuhil laissent volontiers tomber certaines consonnes finales du Quiché. Du mot *Ab* qui, dans cet idiôme, signifie « Année, » ils font *a*; de *Ahauab* « Princes, » *Ahaua*; de *Cut* « et, » *Cu*, etc., etc.

Le dialecte Cakchiquel a complètement perdu ce *ic* final et ne le remplace pas rien. En revanche, il semble reparaître, d'une façon incomplète en Cakgi, comme tend à le démontrer, l'existence dans cet idiôme, de la double forme *T'incam* ou *T'incamc* (pour *T'incamic*, *Tinçamic*) « Je meurs. » Nous voyons dans ce fait une preuve nouvelle et non des moins importantes, du lien étroit de parenté qui unit cette langue au Guatémalien.

Nous ne parlons point ici de certains verbes de mouvement qui, sans être placés à la fin de la phrase, prennent la désinence *ok* ou *oc* en Quiché, *a* en Tzutuhil, mais n'en reçoivent aucune en Cakchiquel ; par exemple, *C'at el uloc* « viens, arrive donc » en Quiché; en Tzutuhil *ch'a biih apona chirixin* « Va le lui dire, » du verbe *Apon* « Arriver, aller. » *Oc* ou *ok* et *a* paraissent revêtir ici un sens analogue à celui de notre particule *donc* « Va donc le lui dire, » etc.

Reste maintenant à rechercher l'origine de ces finales *i*, *ic*, *c*. Nous serions fort tentés de croire que, primitivement, on se contentait de marquer la fin de la phrase par l'emploi de la particule *Ca* « actuellement, à présent. » C'était un moyen de prévenir l'auditeur et d'éveiller son attention. Rien là qui nous puisse surprendre, l'emploi de procédés analogues se retrouvant dans une foule d'idiômes

bien différents. Le Maya, par exemple, suffixe volontiers un *e* final au substantif et parfois au verbe qui termine la phrase. Il dira, dans ce cas, *katun-é* pour *katun* « l'inscription cyclique ; » *ku-é* « Dieu » pour *ku* ; *Yan-é* « Il y a » pour *Yan*, etc. Quelquefois, mais non toujours, cet *é* est pris comme signe de vocatif ainsi que dans le vers de la prophétie du prêtre Yabun-chan ; *Talél úcah áçucun, Tantuné!* « Ton frère est sur le point d'arriver, ô Tantun ! » De même, les Chinois font usage de la particule finale *yè*, là ou dans l'écriture, nous ferions usage d'un point. Enfin, nos paysans bas-normands n'ont-ils pas coutume d'accentuer d'une façon toute spéciale, la dernière syllabe du membre de phrase.

Maintenant, les Quichés durent perdre bien vite le souvenir de la valeur primitive de ce *Ca*, lorsqu'il se trouvait ainsi pris comme explétive. On ne le considéra plus que comme une suffixe du verbe précédent, auquel il fut rattaché par une voyelle de liaison, généralement un *i*. L'intrusion de ce nouvel élément ne tarda point à amener la chute du *a* final et toutes les autres modifications dont nous venons de parler. En tout cas, nous n'oserions affirmer que cet *ic* explétif ait rien à faire avec celui qui s'ajoute au verbe neutre, pour en faire un adjectif verbal actif, citons, par exemple, *Bakouic* du radic. *Bakou* « percer.. »

Nous venons de donner un apperçu des procédés mis en usage par les dialectes de la famille Maya-Quiché, pour former leurs voix verbales. Consacrons maintenant quelques lignes à les comparer entre eux. Nous pourrons juger du degré de perfection relative atteint par chaque idiôme.

Evidemment, le Mam se rapproche davantage du type primitif. L'extrême complication de sa structure grammaticale nous est une preuve irrécusable d'archaïsme. Il reste comme le dernier témoin d'une antique période de Syncrétisme morphologique et joue vis-à-vis de ses frères plus jeunes philologiquement, un rôle analogue à celui, par exemple, que joue le Gothique, vis-à-vis des dialectes germaniques modernes, l'Arabe par rapport aux autres langues Sémitiques. C'est de cet arsenal des vielles formes primordiales que les idiômes congenères tirèrent par voie d'analyse et de simplification, le matériel au moyen duquel s'est constitué tout l'ensemble de leur grammaire. Ce caractère

archaïque de Mam nous semble d'autant plus digne d'être signalé, qu'en définitive, par certaines particularités phonétiques, spécialement par la chûte de la lettre *R*, il se rattache directement au groupe Boréal ou Occidental, à celui du Maya et du Quélène, en général plus jeunes de formes que les dialectes méridionaux, tels que le Quiché et le Pokome. Si nous osons nous servir de cette expression, dans la famille de langues qui nous occupe, c'est le groupe le plus récent qui nous offre le représentant le plus antique.

Quoiqu'il en soit, nous consacrerons quelques pages à une étude comparée du Quiché et du Maya. Elle nous semble d'autant plus opportune, qu'en définitive, c'est peut-être entres ces deux idiômes que nous trouverons l'opposition de génie la plus marquée. Nous pourrons par ce moyen, nous former une idée exacte de la diversité du mode dont les tribus congenères du Centre-Amérique, ont compris et résolu le problême du perfectionnement grammatical. Disons-le d'une façon générale, tandis que le Quiché, à l'exemple du Turk parmi les dialectes Mongoliques, se développait suivant les principes propres au système agglomérant, le Maya, lui, semble avoir manifesté, comme les dialectes Ougro-Finnois, une tendance à s'élever dans la série linguistique et à passer de l'agglutination à la flexion.

LE PAYS NATAL DE CYRUS.

J'ai lu avec quelque étonnement dans le dernier numéro du *Musèon* que M. Delattre ne reconnaît point dans Anzan le nom indigène du pays que les Assyro-Babyloniens et les Hébreux appelaient Elam. Voici les faits réels.

1) Il est dit formellement dans les W. A. I. II. 47, 18 qu'Ansan, forme babylonienne d'Anzan, est la contrée appelée Elam-tu, ou Elam, par les Assyro-Babyloniens : je ne vois point comment le *fait* peut être atteint par un autre fait tout différent, à savoir qu'un groupe spécial d'idéogrammes est rendu à la fois par Elam-tu et Subartu (le Haut-pays) Le groupe en question est accadien, et n'a rien de commun avec Anzan. L'épellation d'Ansan, II 47, 18 provient de la Susiane même; puisque le second caractère est ici prononcé *sa* et non *du* comme en accadien et en assyrien. La raison en est qu'il représente l'idée d'*aller* qui se disait *du (dun)* en accadien et *sa* en amardien (médique).

2) Dans les textes susiens le titre stéréotype des rois nationaux est *Anin Susinak gik libak gik s'unki D. P. Anzan Susunka anin Susinak napiruri* — le roi susien, le prince puissant, le prince impérial d'Anzan, le susien, le roi susien, le divin. Que cette explication ne soit pas incertaine c'est ce que l'on verra dans le travail sur les inscriptions de Mal Amir que j'ai présenté au dernier congrès des Orientalistes.

Comme ce titre se trouve non seulement a Suse mais aussi à Bushire, il s'en suit que Anzan était le nom du pays s'étendant des environs de Suse au golfe persique, c'est-à-dire du district appelé Elam par les Babyloniens.

3) A Mal Amir, le roi d'Apirti, Takhkhi-khi-Kutir dit deux fois du dieu Dipti : « il m'a donné Anzana » (*Layard's Inscript*. 36, 12, 17,) Les résultats historiques très-importants qui résultent de ce texte sont exposés dans le mémoire indiqué ci-dessus. Je dirai seulement ici qu'il prouve qu'Anzan était le nom d'un pays.

4) Dans la prophétie contemporaine d'Isaïe XX. 2. le renversement de l'empire Babylonien est attribué à l'Elam et à la Médie. Par conséquent Elam et Anzan doivent être un seul et même pays.

Cyrus n'est appelé roi de Perse que dans des livres plus récents, postérieurs à l'exil, de Daniel et d'Esdras.

5) Le prétexte que la vérité est l'opposé de la traduction donnée au passage de l'Inscription de Behistân III 3 par le Dr Oppert n'est pas « assez peu honnête » Si M. Delattre veut se donner la peine de revoir les termes de M. Oppert il verra à la page 136, 137 que le savant français lit Anzan mais traduit « des fêtes » (du couronnement) et qu'à la page 271 il lit *Anzatis* et traduit « sacrifice » : mais ajoute que le mot est mutilé et incertain et qu'il se pourrait qu'il y eût *anzan* « plaine ». Par conséquent le Dr Oppert n'a pu considérer sa traduction comme justifiée par le texte persan.

En réalité l'esquisse de l'inscription a *an-za-an* précédé du trait horizontal qui dénote un nom de lieu et le texte persan est si loin de justifier la traduction « plaine » qu'il n'a aucun équivalent pour le mot amardien, (*D. P.*) *uelmannu* (*D. P.*) *Anzan*, « le clan d'Anzan » étant représenté uniquement par *Vithâpatiy*. Le motif de ce fait saute aux yeux. Le peuple d'Anzan seul auquel les textes amardiens étaient adressés était intéressé à savoir que les clans étaient ceux d'Elam et non de Perse.

Le fait est si clair et si décisif que si Sennacherib a réellement distingué entre un royame d'Elam et un état d'Anzan on ne peut regarder cela que comme une de ces erreurs de détail qui ne sont point rares dans ses inscriptions. Mais toutefois Sennachérib ne faisait rien de semblable. Voici ce qu'il dit réellement : (W. A. I. I. 41. 31-39) « Le roi » elamite unit dans une grande confédération les contrées de » Parsua, Anzan, Pasira, Ellipi, etc. » Il n'est pas dit un mot d'Elam et l'ordre de citation de ces contrées prouve que le pays connu des Assyriens sous le nom d'Elam doit être ou l'Anzan ou le Pasira qui seuls se trouvent entre la Perse (Parsua) et le district méridional de la région d'Hamadan

En suivant le raisonnement de M. Delattre de cette phrase « La Reine britannique réunit les forces de l'An- » gleterre, de la France et de la Turquie » on devrait conclure que Britain et England sont deux pays différents.

Ces observations ne seraient pas complètes si je n'y ajoutais la traduction d'un passage relatif à Cyrus que l'on trouve dans le cylindre de Nabonid découvert par M. Pinches, car il semble avoir donné lieu à des méprises.

Le texte original a été publié par M. Pinches dans les *Proceedings of the society of biblical archaeology* du 7 novembre 1882 et paraîtra de nouveau dans le prochain volume *des Cunéiform inscriptions of Western Asia.*

La version littérale porte ceci : « Au commencement de » mon long règne, Mérodach, le grand Seigneur et Maître, » l'illuminateur du ciel et de la terre, le fortificateur de » l'Univers, m'a revélé un songe. Mérodach me dit : Nabo- » nid, roi de Babylone, lève-toi avec ton armée de chars! » fais des briques pour le temple de la Joie et places-y le » throne de Sin, le grand Maître. — Et je dis à Mérodach, » le Seigneur des Dieux : Je bâtirai le temple dont tu parles. » — Les barbares (*Tsabmanda*) l'entourèrent et leurs forces » étaient puissantes. — Alors Mérodach me dit : Les bar- » bares dont tu as parlé, leurs pays et les rois leurs alliés » n'existent pas.—La troisième année, quand ils eurent amené » Cyrus, roi d'Anzan, leur jeune serviteur, à venir avec son » armée, ils l'excitèrent (au combat). Le roi des barbares » largement répandus il le renversa. Il fit captif Istuvegu, » roi des barbares, et il prit son trésor pour son pays à lui. »

On voit que M. Pinches avait raison de rapporter les mots « son jeune serviteur » à Merodach et non aux barbares. Le mot « barbare » *manda* est employé pour désigner Teuspa le Cimmérien par Esar-haddon ; on le trouve aussi dans les tablettes astrologiques rassemblées pour la bibliothèque de Sargon à Accad c. 3750 B. C. (W. A. I. III. 61, 21-64. 7). Dans le premier des morceaux astrologiques il est appliqué aux Elamites. La similitude des mots *manda* (barbare) et *madâ* (mède) explique ce fait singulier à savoir que le royaume d'Ellipi a été appelé Médie par les auteurs grecs et persans.

La confusion était déjà faite avant que le chap. XXXI. 2 d'Isaïe n'eût été composé. Dans les inscriptions assyriennes les Madâ ne sont autre chose que les héterogènes mais principalement les tribus Aryennes habitant à l'est du Kurdistan.

A. H. Sayce.

RÉPONSE DE M. DELATTRE.

Dans l'exposé qui précède, les faits les plus importants sont omis ou dénaturés.

1° Notre savant contradicteur, qui s'efforce de prouver que Cyrus était Elamite et roi d'Elam à l'origine, devait citer le témoignage contraire de Darius à Béhistoun. L'omission d'un pareil fait n'est pas rachetée par des considérations sur la polyphonie des caractères cunéiformes.

2° Dans W. A. I, tome II, pl. 47, l. 48, on n'affirme pas, comme le prétend M. Sayce (n° 1), qu'Anzan soit la même chose qu'Elamtu ; on y met simplement l'un en face de l'autre. Cela ne prouve pas un rapport d'identité. Nous l'avons démontré par un autre exemple des textes à colonnes parallèles. Notre raisonnement est élémentaire, nous y renvoyons le lecteur.

3° Il suffit de citer le texte d'Isaïe invoqué en faveur de la nationalité susienne de Cyrus, pour faire sentir qu'on lui attribue une précision et une netteté de signification qu'il n'a pas. Le voici :

Le ravisseur ravit, le dévastateur dévaste. Monte, Elam ; Mède, assiège.

Cette manière de s'exprimer dans un discours poétique suppose seulement que la Médie et l'Elam fournissaient leur contingent à l'armée de Cyrus. Il est d'ailleurs très étonnant que M. S. parle encore du livre beaucoup plus récent d'Esdras, alors qu'il lui a déjà été répondu qu'il s'agit non d'un écrit d'Esdras, mais du texte même du décret de Cyrus reproduit au chapitre I.

4° M. Sayce (n° 5) est visiblement gêné par les témoignages de Sennachérib. Si les inscriptions de Sennachérib, dit-il, distinguent réellement le royaume d'Anzan du royaume d'Elam, on pourrait considérer le fait comme une *erreur de détail !* — Mais dans l'hypothèse Elam = Anzan, c'est comme si un écrivain anglais faisait aujourd'hui du royaume des Pays-Bas et du royaume de Hollande deux royaumes différents.

5° Des deux passages parallèles de Sennachérib, M. Sayce considère le moins explicite et le défigure. Supposant que le pays d'Anzan et le pays d'Elam sont identiques, il compare le tour employé par Sennachérib à celui-ci : *Le souverain de la Grande-Bretagne convoqua les forces de l'Angleterre, de la France, de la Turquie.* Mais tant s'en faut que la comparaison soit juste. Dans le tour proposé, l'Angleterre vient en premier lieu, et fort naturellement. Mais, l'Angleterre, si l'on admet la thèse Elam = Anzan, correspond en réalité au second terme, *Anzan*, de l'énumération de Sennachérib. Le vrai équivalent serait donc : *Le souverain de la Grande-Bretagne convoqua les forces de la France, de l'Angleterre, de la Turquie.* Et ce tour, personne ne l'emploierait.

6° M. Sayce (n° 5) prouve à merveille ce que nous avons soutenu, savoir, que le texte perse à Béhistoun donne raison à M. Oppert en tant qu'il refuse de faire de l'*anzan* de la première version un nom propre de pays, et c'est l'essentiel. Les incertitudes de l'exégèse relativement au sens précis de *anzan* considéré comme nom commun n'ont aucune importance. S'étendre là dessus, c'est raisonner à côté de la question, pour des lecteurs distraits.

Les autres raisonnements qu'on nous oppose, sont si écourtés qu'ils ont, jusqu'à présent, la valeur de simples assertions. Nous les soumettrons à la critique quand on nous les aura présentés avec les développements suffisants.

A. DELATTRE, S. J.

L'OASIS DE MERW

par WILHELM GEIGER.

Le nom de Merw est aussi répandu dans tous les cercles comme peu de noms de localités de l'Asie centrale l'ont jamais été. Ce n'est point toutefois à son intérêt géographique qu'il doit sa célébrité mais surtout aux questions politiques qui s'y rattachent. Merw est devenu un nom dont les hommes politiques usent et mésusent dès qu'ils s'occupent des rivalités Anglo-Russes dont l'Asie centrale est l'objet.

On a fait de Merw une sorte de Rubicon pour la Russie. Si les troupes de l'empire du Czar s'en emparent, alors — c'est du moins ce que l'on admet en règle — les plans, les visées de la Russie se dévoilent, alors l'Angleterre est menacée dans ses possessions indiennes.

Je n'ai point ici à m'occuper des combinaisons politiques des hommes d'état; je les laisse donc naturellement de côté; mon but est uniquement de tracer rapidement une esquisse de la nature physique du fameux oasis, de sa topographie et de sa plus récente histoire.

On s'est fait mainte fois de Merw l'idée la plus fausse. Cela a de quoi nous étonner, car s'il n'y avait eu même qu'un petit nombre d'européens qui aient visité ces contrées, les relations des plus anciens voyageurs étaient déjà des plus précises et frappantes de vérité et les nouveaux explorateurs n'ont eu qu'à confirmer leurs dire.

Outre le missionnaire Wolff, si légitimement renommé (1831), Burnes avait déjà en 1832, à son retour de Bokhara, traversé l'oasis de Merw. En janvier 1840, Abbott la visita à son tour et fut suivi la même année par Richmond Shakespear. Deux ans plus tard Taylour Thomson parcourut l'oasis et Wolff y revint en 1844.

Après cela suivit un laps de temps de huit lustres pendant

lequel aucun européen ne foula le sol de Merw. Les auteurs Petrusewitch, Kostenko et Grodekoff, nous ont donné, il est vrai, des renseignements aussi précieux qu'intéressants ; mais ceux que nous leur devons ne reposent pas sur la vue même des lieux.

En 1875 l'officier anglais Mac Gregor, mort tout récemment conçut le projet de pousser jusqu'à Merw, à travers la Perse et l'Afghanistan mais son projet fut arrêté par une défense stricte du gouvernement brito-indien et il dut y renoncer.

La même chose arriva peu après à Burnaby qui voulait se rendre de Khiva à Merw.

Il y a seulement deux années qu'un Européen, correspondant du *Daily News* O'Donovan parvint jusqu'à l'Oasis. En 1879 il s'était uni à l'armée russe commandée par Lazareff dans son expédition contre Akhal ; mais il en avait été bientôt écarté et il se résolut alors à exécuter son entreprise à ses risques et périls.

Malgré tous les dangers qu'il courut, sa hardiesse lui réussit à ce point qu'il parvint à calmer la défiance des Turcomans Tekkés et exerça sur eux une influence qui lui permit de jouer parmi eux un rôle important.

Il réussit également à sortir heureusement de Merw lorsque les succès de Skobeleff à Akhal eurent rendu sa position parmi les Turkomans des plus périlleuses.

Depuis lors l'oasis semble être devenu plus abordable. Cela provient certainement de la soumission des Tekhés d'Akhal. En février 1882 elle fut de nouveau visitée par une caravane russe et le lieutenant Nasirow du premier bataillon des chasseurs de Turkestan la traversa dans sa marche hardie de Mesched à Tashkent à travers Tschardjui et Bokhara. (1)

Nous pouvons nous attendre à recevoir prochainement de nouveaux matériaux pour l'étude du pays de Merw ; il nous est toutefois déjà possible de nous en procurer une connaissance assez exacte.

C'est d'abord se faire une idée fausse que de se représenter Merw comme une grande ville. Il n'y a rien de cela. Déjà Abbott nous en avait avertis. La Merw actuelle, disait-il,

(1) *Ausland* 1883 ; 56, 357,

n'est qu'un groupe d'environ cent huttes de terre établis sur le Murghâb, on y trouve toutefois un *bazar* assez considérable. (1)

O'Donovan parle aussi de l'erreur de ceux qui croient que Merw est une grande ville asiatique dont la possession serait d'une réelle importance. Merw n'est qu'une *conception géographique*; ce nom désigne une certaine étendue de terrain cultivé dans laquelle un demi-million de Turkomans-Tekkés cherche à se procurer les moyens de vivre en cultivant la terre, en pillant et volant et en servant aussi les caravanes qui circulent entre Bokhara et Meschèd. (2)

L'oasis de Merw doit sa fertilité aux eaux du Murghab. Ce fleuve sort des montagnes qui se rattachent du côte occidental au Kohi Baba. Près de Penjdeh où il reçoit sur sa rive droite les eaux du Khushk-rud il gagne le pays plat. C'est alors un courant profond d'eau limpide, large d'environ 60 pieds. Il y coule dans un lit de 30 pieds de profondeur qu'il s'est creusé dans la vallée. Les bords sont escarpés et couverts de tamarisques et de roseaux.

Les bords de la vallée sont formés par des collines de sable hauts de 200 mètres environ.

Le désert se forme et s'étend à l'Ouest et forme une plaine sabloneuse couverte ça et là de buissons peu élevés et de chardons. (3) Près du village d'Iman-Sade on a tracé une digue à travers le Murghâb. Le niveau du fleuve est par là élevé de 7 à 8 pieds et l'on parvient ainsi à rendre fertile et à cultiver avec succès le pays avoisinant.

Deux canaux principaux avec douze canaux latéraux conduisent l'eau en quantité égale sur une vaste étendue de terrain des deux côtés du Murghab.

L'étendue superficielle de l'oasis peut être estimée à 4000 kilomètres carrés; le nombre des habitants, malgré les différences de supputation qui règnent à leur endroit peut être évalué avec sécurité de 200,000 à 250,000 âmes. Merw dépasse ainsi en grandeur le duché de Brunswick de quelques

(1) *Abbott : Narrative of a Journey from Heraut to Khiva*, etc. 1. 51-52.

(2) *Procedings of the Roy. Geogr. Soc. Juni* 1882. cp. Stein dans *Petermnan's Mittheilungen* 1882. 374 ss.

(3) Abbott Narrative 1. 30.

centaines de kilomètres carrés, mais il lui est inférieur quant au chiffre de la population car on peut y compter 90 habitants par kilomètre carré, tandis que Merw n'en possède que 50 à 60. Ce nombre toutefois doit encore nous étonner si nous pensons que tout le territoire de Merw n'a été rendu cultivable et habitable que par des irrigations artificielles. On comprend que ce n'est pas seulement l'amour du pillage et des aventures mais une vraie nécessité qui a poussé les Tekkés de Merw dans ces derniers temps a tant d'incursions hardies et de déprédations.

La fertilité de l'oasis de Merw est vantée unanimement. Au temps de Burnes la digue du Murghab était brisée et les canaux secondaires déssechés. On ne pouvait plus irriguer que les lieux avoisinant le fleuve. Là tout et spécialement *Sorghum*, était en pleine prospérité. (1)

Tout qui a vu Merw, dit Grodekoff, (2) en parle avec enthousiasme. Le sol est d'une fertilité extrême, le Murghab y déverse l'eau en abondance; les moissons n'y manquent jamais. Même en l'année 1871, alors que la Perse et le Turkestan souffrait d'une famine terrible, Merw avait du grain en quantité suffisante.

En présence de ces faits et d'autres tout semblables on doit considérér comme peu fidèle la peinture si défavorable qu'Abott fait de cette contrée. Il est vrai qu'il ne l'a visitée qu'en hiver. Il appelle l'oasis une plaine affreuse couverte d'un sable fin que le moindre coup de vent fait tourbillonner en l'air. L'atmosphère est saturé de sable; dès milliers de milles carrés sont dépourvus de toute végétation ; on n'y voit ni arbre ni arbuste. Le désert qui s'étend vers la Khiwa lui parut un paradis en comparaison de cet *oasis*. (3) Cependant la contrée au S. O. de Merw dans la direction de Serakhsh ne peut s'appeler un désert si l'on s'en réfère à O'Donovan. Le pays entier, il est vrai, est dépourvu d'eau et d'arbres mais des irrigations pratiquées du Murghab ou de Tetchend le rendrait propre à la culture. Le sol n'est point dépourvu de toute fertilité. Souvent une pluie passagère suffira pour y

(1) *Voyage à Bokhara*, III. 30-31.
(2) *Ride*, 135.
(3) *Loc. cit.* I, 51-52.

faire naître une végétation assez abondante pour rendre possible le passage des trains de chameaux à travers la plaine de Merw à Serakhsh et à fournir la nourriture nécessaire aux bêtes de somme. Le climat de Merw est ce que l'on appelle *continental* comme cela doit être dans une situation semblable, au milieu de plaines étendues et loin de toute mer. L'été, la chaleur y est insupportable. Déjà en février la température atteint 38° c. et les mois suivants s'élève jusqu'à 56° c. Alors le vent fait tourbillonner des masses de sable et poussière qui donne à l'air une nuance jaunâtre.

Les vibrations de l'atmosphère produites par le passage de la chaleur des jours à la fraîcheur des nuits soulève le sable avec tant de force que l'air en est saturé et qu'à une faible distance on ne peut distinguer les objets. De mars à septembre, Merw n'a jamais de pluie. La neige n'y tombe qu'en décembre et janvier. Le thermomètre n'y descend jamais au dessous de 10° c. (1) ; ce qui ne s'accorde guère avec ce que dit Abbott des hivers des régions caspiennes.

Passons maintenant à la description topographique de l'oasis de Merw. A 20 kilomètres environ de la digue principale le Murghâb, large en cet endroit de 50 pas, forme une courbe vers l'ouest. Dans cette courbure sur un sol plat et parfaitement égal s'élève la forteresse de *Kushut-Khan-Kala*. Elle a une longueur de 2800 m. et une largeur de 1160 m. Les murs de terre qui la constituent sont hauts de 40 pieds sur une base de 60 pieds d'épaisseur. Elle peut bien contenir 40,000 tentes et sa destination est de recevoir en cas d'attaque d'un ennemi, toute la population de Merw avec tous ses biens.

Entre la forteresse et le fleuve se trouvent un millier de huttes de Turkomans lesquelles forment actuellement le point central de Merw.

Les ruines de la Merw antique (Mouru, Margu) gisant à 40 kilom. à l'Est de la ville moderne, proviennent de plusieurs forts et villes différents qui se sont succédés au même endroit. De Kushut-Khan-Zala on arrive d'abord au « Bourg des Infidèles. » C'est probablement le Kala-Gubbah dont parle Abbott. Ce voyageur nous apprend que d'après

(1) ALIKANOFF, l. c. ; PETRUSEWITZ ap. MARVIN Merv. 276.

une tradition locale, cette ville avait été fondée par des adorateurs du feu, c'est-à-dire des Zoroastriens. Comme Mouru est déjà comptée dans l'Avesta parmi les localités Zoroastriennes, cette donnée n'est nullement nvraisemblable.

Toutes ces ruines sont absolument désertes mais on peut facilement y reconnaître les restes d'une civilisation importante malheureusement éteinte. Près des murs de Kala-Gabbah se voient les ruines d'un château que les habitants du lieu appellent « le fort d'Iskander ». Qu'Alexandre-le-Grand ait jamais visité la région de Merw c'est tout-à-fait invraisemblable. Les murs de *Kala-Iskander* ont une longueur de 360 m. de chaque côté. Au milieu l'on distingue des restes de maisons et d'objets domestiques et parmi ceux-ci des fragments d'instruments de zinc et de poteries.

Plus loin vers le Nord l'on aperçoit la ville plus récente sans contredit du Sultan Sandchar dont les tours sont encore debout. Elle a une étendue d'environ 600 m. en carré. Toute la plaine est couverte de ruines; au milieu s'élève le tombeau du Sultan qui a donné son nom à la ville.

L'oasis compte un grand nombre de hameaux ou de villages. Ils sont en général éloignés l'un de l'autre d'un kilomètre et tout formés de tentes ou de huttes de terre. Les champs cultivés y alternent avec les marécages et les plaines sablonneuses. A la distance des canaux où les irrigations artificielles sont impossibles, on trouve cependant du fourrage en abondance. (1)

Merw a subi depuis un siècle bien des transformations. Jusqu'en 1787 elle appartint à la Perse. Elle fut alors conquise par l'Emir Murad de Bokhara. Bien que défendue héroïquement par Bairam Ali Khan elle fut réduite à capituler après la plus vaillante résistance, Les Bokhariotes détruisirent la digue et dévastèrent l'oasis. L'eau du Murghab ne remplissant plus les canaux, Merw devint inhabitable.

Trois ans après les Turkomans Sarikhs s'emparèrent de ces contrées désertes et en restèrent longtemps en possession incontestée. En 1855 les Turkomans Tekkés de Tedjend furent attaqués par les Persans et mis en déroute. Ils fuirent

(1) O'Donovan Pr. R. G. S. 1882, 348-349 et Kostenko ap. *Marvin* Merv 278.

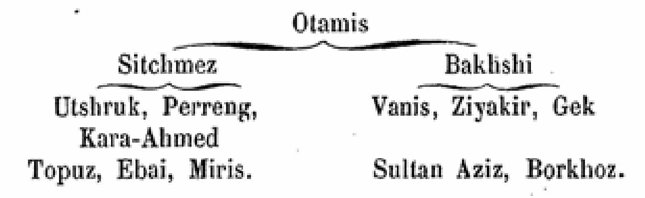
à Merw et en chassèrent les Sarikhs. Ceux-ci appelèrent les Persans à leur secours mais ils durent néanmoins céder et se retirèrent au delà du Murghab. Rencontrant là les Salors ils les chassèrent de leurs habitations. Les Salors se retirèrent à l'Ouest et s'établirent près du Tedjend, avec l'assentiment de la Perse.

Les Persans se résolurent alors à châtier les Tekkés. Ils bâtirent d'abord comme point d'appui le fort de Neuf-Serakhs sur la rive gauche du Tedjend et l'année suivante une armée de 12000 fantassins et de 10000 cavaliers munie de 33 pièces d'artillerie s'avança contre Merw.

Toutes les offres des Tekkés furent repoussées. Mais la campagne commencée avec tant de confiance se termina par un désastre complet. Poussés aux résolutions extrêmes, les Tekkés attaquèrent l'armée persane dans une foule de petits combats où ils eurent constamment le dessus. Les Persans affaiblis et découragés abandonnèrent l'attaque et se retirèrent. Attaqués par les Tekkés dans leur retraite, ils furent complètement anéantis.

Depuis lors les Tekkés sont maîtres de Merw. En 1869 ils admirent les Turkomans Salors dans leur confédération et fortifièrent ainsi leur nombre d'une manière considérable. Ils se divisent en deux fractions principales, les Otamis et les Toktamis : les premiers sur la rive gauche, les seconds sur la rive droite du Murghab.

Chaque groupe se subdivise en deux sections et une foule de clans :



Toktamis

Bek				Vekil.	
Gektche	Aman Schah	Khar	Kongur	Ak vekil	Kara vekil.
Yari Gektche	Kauku	Khar	Kara K.	Schash khin	Arik .
Kara G.	Zering	Yakub	Ak- k.	Kara Yusup	Karadja
Tainas	Agir-Bash			Yazi	Khalil
Medjek				Bandjik	Kara
				Kara-Yumai	Bukri
				Kharun	Kákshal (1)

Les Tekkés reconstruisirent la digue et rendirent ainsi à la culture une étendue de sol considérable après qu'il était resté près d'un demi-siècle en friche. L'entretien de la digue fait aujourd'hui, comme on le comprend, l'objet d'un soin consciencieux. On doit surtout y veiller quand les neiges fondues envahissent la région du Mùrghab et menacent de tout briser. A en croire O'Donovan 700 hommes seraient employés chaque année à la garde de la digue (2). Petrusewitch affirme que les deux tribus des Otamis et des Toktamis préposent chaque année 1200 hommes à cette charge ; et que chaque groupe de 24 familles doit fournir un travailleur. Il en résulte qu'il fait monter le nombre total des Tekkés à 48000 familles, soit à 240000 personnes. (3)

Dans ces derniers temps les Tekkés se sont signalés dans les régions avoisinantes par leurs expéditions hardies et leurs excursions lointaines ayant le vol pour but. Ils pillaient et détruisaient les villages, dévastaient les campagnes et emmenaient captifs tout ce qui de la population, homme, femme ou enfant, n'avait point péri dans l'invasion. On ne peut lire les récits des voyageurs tels que Mac Gregor, O'Donovan, Grodekoff ou autres sans rester convaincu que la civilisation européenne apportée dans ces lieux par une puissance telle que l'Angleterre ou la Russie pourrait seule porter remède à cet état de choses déplorable. Pendant les deux dernières années, la situation s'est essentiellement modifiée ;

(1) V. *Petrusewitz* ap. MARVIN *Merv* 82-83.
(2) *Proceedings* of the R. G. Soc. 1882 juin. 349. 82-83.
(3) Ap. MARVIN *Merv* 81.

les Tekkés d'Akhal ont succombé sous les coups des Russes après une résistance opiniâtre. L'enlèvement de Gôk tepe, l'occupation de l'oasis d'Akhal, la puissance que développèrent les Russes pour assurer leur conquête ne pouvaient manquer de faire une impression profonde sur les tribus turcomanes restées indépendantes. On ne peut douter qu'une sécurité relative ne règne bientôt dans ces régions qu'une crainte bien légitime faisait jusqu'ici éviter.

Ce sera une belle mission pour la Russie de rendre à ces contrées avec la civilisation, l'Etat de prospérité que la cruauté et l'amour du pillage des Turkomans ont appauvrie et désolée.

Si nous nous demandons en finissant en quoi consiste l'importance de l'oasis de Merw, la réponse sera : en sa position. Placée au devant des déserts elle est merveilleusement appropriée à devenir le point de croisement des caravanes. Cette position a d'autant plus de valeur en ce cas particulier que Merw forme le centre géographique de tous les grands marchés de l'Asie centrale; Khiva, Meshed, Bokhara, Balkh et Herat. Toutes les routes commerciales qui relient ces points traversent Merw et la sécurité rendue à cette contrée en fera nécessairement une place de commerce de premier ordre.

NOTE : Abott (a. a. O.) estime Merw à 2400 m. c. *Alikhanoff* (Ausland 1883' 235) a 4900 m. c. dont 900 stériles. Grodekoff fait monter le nombre des habitants de 190-240000 âmes. Petrusewitz (Marvin, *Merw* 81) à 250000 réparties en 50000 tentes. D'autres relations portent 200000 à 300000 habitants. O'Donovan en portant ce nombre à 500000 dont 70000 cavaliers est certainement dans l'esreur.

ENCORE QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES

INSCRIPTIONS RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

TOUCHANT CYRUS.

L'auteur de cet article avait publié l'an dernier une étude succincte (1) sur les nouvelles inscriptions cunéiformes et qui ont trait à Cyrus le Grand. Aussi a-t-il suivi avec le plus vif intérêt la question longuement débattue dans le *Muséon* de Cyrus et de l'origine des Achéménides. Cette discussion menée des deux côtés avec autant d'érudition que de profondeur semble avoir pris fin par le résumé si précis et si concluant du prof. de Harlez (v. *Muséon*, 1883, II, p. 261-268).

Aujourd'hui le soussigné prend la liberté d'exprimer son approbation entière des vues exprimées par M. de Harlez.

Après avoir pesé et repesé les éléments contradictoires du débat, je suis arrivé à la ferme conviction que l'hypothèse si hardie des savants assyriologues a été définitivement réfutée par les raisons justes et solides que lui a opposées M. de Harlez. Il est à espérer que MM. les assyriologues qui, dans le courant de la discussion, ont peu à peu restreint ou modifié leurs premières assertions, finiront par abandonner cette hypothèse défendue avec tant de ténacité.

D'un autre côté, on doit avouer que, à l'occasion de cette controverse, les recherches des savants assyriologues ont contribué à éclaircir plusieurs points relatifs à Cyrus et au temps où il a vécu : j'exprime volontiers mon assentiment aux thèses établies par M. Halévy (*Muséon*, 1883, II, p. 260), et en particulier je suis pleinement convaincu que :

« 1) Les ancêtres de Darius, Arsamès et Ariaramnès, n'ont

(1) Ph. Keiper. *Die neuentdecten Inschriften über Cyrus, Programm des Gymnasiums zu Zweibrücken*, 1882, 37 p.

pas régné (1); » 3) que Balthasar est le même que Nabonid ou n'est pas; 4) que Darius le Mède ne peut pas être le même personnage que Gobryas. » Mais je dois protester pour ma part contre la seconde thèse, « que les Achéménides de la branche de Cyrus ont régné à Suse et non pas en Perse. » — Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il manque des raisons assez fortes pour rendre cette opinion indiscutable. Pour ce qui regarde la quatrième thèse, je ne puis adopter l'idée de M. Halévy qui croit que le Gubaru = Gobryas de l'inscription cunéiforme soit de nationalité perse, et « probablement identique avec le Gobryas d'Hérodote, qui 17 ans plus tard aida Darius à tuer le mage; quelque brillante qu'elle paraisse, je la regarde comme trop hardie et mal fondée. Où sont, demanderai-je, les données certaines qui permettent d'affirmer ce fait? L'inscription fait Gubaru préfet de Gutium, mais elle ne dit rien qui montre clairement qu'il soit de race perse. Hérodote, qui prête un rôle si important à Gobryas dans le meurtre du mage (2), ne dit pas un mot qui rappelle les services importants qu'il avait rendus à Cyrus 17 ans plus tôt. Cependant on doit croire que cette circonstance, si elle eût été réelle, ne serait pas restée inconnue à cet auteur, toujours si bien instruit des faits et des personnages importants chez les Perses du temps de Cyrus et de Darius. Xénophon dans la Cyropédie, écrit d'une autorité historique très restreinte, raconte que Gobryas, qui était l'allié du roi des Perses lors de la prise de Babylone, était un Ἀσσύριος πρεσβύτης, passé du service du roi assyrien à celui de Cyrus pour se venger de la mort de son fils. Pline, qui mentionne Gobryas dans la même circonstance, ne dit rien de formel sur sa nationalité (Gobares praefectus, n. h. 6, 30). Bref, il ne reste que l'identité des noms, appui bien faible pour étayer une pareille hypothèse. Ajoutons ici que ce nom des temps paléopersans se retrouve encore aujourd'hui — comme l'avait remarqué Rawlinson — « Gobare » comme nom de chefs dans le Tabaristân. Puis quant à la question de savoir définitivement quel est le personnage dé-

(1) Cela résulte des inscriptions achéménides même comme l'a montré le prof. de Harlez.

(2) Hérod. III 70, 73, 78, puis IV 132, 134, VII 2.

signé par la Bible et par Josèphe sous le nom de Darius le Mède, il faut avouer qu'au fond on ne sait rien de plus qu'auparavant. De même il faut avouer que pour la question tant débattue dans ces derniers temps, de la situation exacte de la contrée d'Anshan : adhuc sub iudice lis est. Je conclus ces remarques préliminaires en relevant une étrange erreur de M. Halévy dans sa discussion avec M. Babelon. Nous y lisons (p. 49, 50) à plusieurs reprises que c'est Hérodote qui fait exhiler Nabonid en Carmanie, puis devenir plus tard un satrape de l'empire perse. »

Cette assertion est tout à fait erronée. L'auteur confond Hérodote avec Bérose. C'est ce dernier dont le récit a été conservé par Josèphe (adv. Apion. I, 20) qui raconte ceci. Hérodote ne nous dit rien du traitement subi par le roi vaincu des Babyloniens de la part de Cyrus (1, 189 svv.).

Avant de passer à mon propre sujet, je me permets d'attirer l'attention des lecteurs du *Muséon* et de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ancienne de l'Orient sur un travail fort important du Dr Evers de Berlin. C'est un compte-rendu très-sérieux du livre de M. Floigl, intitulé « Cyrus und Herodot » (Leipzig, 1881), compte-rendu publié dans les « Mitteilungen aus der historischen Literatur » (Jahrg. X, heft. 2, pp. 114-133, Berlin 1882), et plein d'observations plausibles.

Le Dr Evers est loin d'attacher une valeur exagérée aux nouvelles inscriptions qui absorbent les assyriologues, mais d'un autre côté il n'en conteste pas la sérieuse importance. Il considère l'inscription cylindrique comme une proclamation faite au nom de Cyrus et la compare avec celle du même roi adressée aux juifs et qui nous a été conservée par Ezra. Il considère les renseignements donnés dans l'inscription sur la négligence de Nabonid à l'égard des dieux babyloniens comme très douteux, puisqu'ils sont clairement réfutés par d'autres documents. De fait, il apparaît qu'après le fait accompli les prêtres babyloniens ont élevé ces griefs contre le malheureux roi, de peur que la puissance de leurs dieux n'en fût amoindrie aux yeux du peuple. M. Evers se défie également de la seconde partie des documents, les soi-disantes annales de Nabonid, où il constate plusieurs lacunes et obscurités : il demande, entre autres, (dans une lettre

qu'il m'a adressée) où se trouve Cyrus après l'engagement près de Rutum, et trouve étrange que son armée, au milieu de laquelle il se trouvait alors, ait pris Babylone sans combat le seizième jour du mois de Tammuz, alors que Cyrus n'y entre cependant que le 3 Marschewan. Puis, M. Evers doute que Teïspes ait pu régner dans l'Elam, cette contrée n'ayant été conquise par Asurbanipal que vers 640-30.

M. Evers lui aussi est arrivé à ce résultat, que l'origine de Cyrus et de l'empire perse se trouve dans le pays de Pasargadae et non dans l'Elam, et il fait remarquer que, d'après Strabon, Cyrus n'a fait de Suse sa capitale qu'après la soumission de la Médie. Suivent alors des objections sérieuses contre plusieurs hypothèses peu fondées de M. Floigl, par exemple sur le pays où enseigna Zoroastre, sur les idées religieuses de Cyrus et de Darius. Il y a surtout plusieurs points de chronologie disputés sur lesquels M. Evers expose ses recherches pleines de pénétration et de prudence et où il diffère le plus souvent des opinions de M. Floigl. Il regarde l'année 606 comme la date de la chute de Ninive et place la soumission de la Médie par Cyrus dans l'année 549 avant J.-C.

Il reste deux points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec M. Evers. Suivant en cela M. le professeur Buedinger de Vienne (1), M. Evers incline à regarder Achaemenes le patriarche de la lignée royale de Perse non comme un personnage historique, mais pour une espèce de ἥρως ἐπώνυμος dont descendraient les Achéménides de la même manière que les Héraclides de Sparte descendaient d'Héraclès. Il est vrai que la chose ne paraît pas impossible, mais rien non plus ne la rend certaine ni même probable. Il n'y a aucune donnée ni dans les inscriptions des rois de Perse ni dans les écrits des anciens auteurs hormis Aelian (de nat. anim. 12, 21), où il est raconté qu'Achemenes fut nourri dans son enfance par un aigle, comme Cyrus par un chien, qui puisse autoriser cette opinion. J'ai démontré dans mon étude (p. 27 et 28) que Buedinger en invoquant un passage de l'inscription de

(1) *Die neuentdeckten Inschriften über Cyrus*, Abhdlg. d. Wien. Akad. d. Wissensch. Wien, 1881. C. Gerold's Sohn.

Darius (Behist. I, l. 5 et 6) a commis une erreur d'interprétation. M. Evers cite un endroit de Nicolaus Damascenus (frg. 13, C. Mueller, F. H, G. III, 365) : Ἀχαιμένης ὁ ἥρως, ἀφ' οὗ οἱ Πέρσαι Ἀχαιμενίδαι. Nicolas appelle donc Achaemenes expressément du nom de héros; seulement je doute que cette opinion repose sur une tradition ancienne et digne de confiance. Personne ne mettra l'opinion de Nicolas au-dessus de celle d'Hérodote ou de Ctésias; or aucun de ceux-ci ne confirme le dire de cet auteur appartenant à une époque beaucoup plus récente. Hérodote ne parle pas d'Achaemenes d'une autre manière que des autres ancêtres de Darius, p. e. d'Arsamès, ou de Teïspès : VII, 11, I, 125 (Ἀχαιμενίδαι), III, 65, et surtout III, 75 (ἀρξάμενος δὲ ἀπ' Ἀχαιμένεος ἐγενεηλόγησε τὴν πατριὴν τὴν Κύρου). Une autre circonstance encore s'oppose à l'Achaemenes ἥρως : VII, 97, III, 12, VII, 7, 236, un fils de Darius et d'Atossa est appelé Ἀχαιμένης (1) de la même manière qu'un autre fils de Darius portait le nom d'un autre de ses ancêtres, d'Arsamès (VII, 69); mais, d'après mon avis, la question se trouve décidée par l'inscription de Darius lui-même dans laquelle Hakhâmanish = Ἀχαιμένης est donné comme le père de Teïspes, et n'est ainsi que le cinquième ascendant de Darius. Enfin, pour bien apprécier le peu de créance que mérite le témoignage de Nicolas, il est bon de se rappeler le reste de ses renseignements ainsi conçus : γέγονεν (sc. Ἀχαιμένης) υἱὸς Περσέως ὠνόμασται δὲ... ἀπὸ τῆς Ἀχαίας (sic!). On voit au premier coup d'œil qu'Achaemenes pour rester le descendant de Persée, le héros grec, devait être lui-même un héros. Il est donc entièrement improbable que le dire de Nicolas s'appuie sur une tradition perse.

Nous sommes ici en présence d'une de ces nombreuses fictions généalogiques tant aimées des anciens, fictions reposant sur des étymologies arbitraires qui nous paraissent bien risibles. Qu'on compare, p. e., la fameuse étymologie des Μῆδοι de Μήδεια chez Hérodote, VII, 61, puis III, 125, et autres choses du même genre.

(1) Il avait le commandement en Egypte. Comp. aussi Diodore, XI, 74. Ctésias (Pers. 32, 35, 36) l'appelle erronement Ἀχαιμενίδης au lieu d'Ἀχαιμένης, et le fait tantôt le frère, tantôt le neveu d'Artaxerxès.

La seconde question a rapport à la généalogie des Achéménides et en particulier *au nombre des rois* qu'il y eut parmi les *ancêtres* de Darius. Je me suis expliqué sur ce point dans mon étude ci-dessus mentionnée (p. 20-29), sans pouvoir arriver à un résultat satisfaisant. Outre le témoignage du roi Darius et le renseignement donné par Hérodote, nous avons encore sur ce sujet les données fournies par le cylindre de Cyrus, où les ascendants de celui-ci sont mentionnés jusqu'à Teïspès. Ce document établit l'existence historique de Cyrus I, le grand-père du grand Cyrus, qu'Hérodote nomme I, 111, mais ne mentionne pas VII, 11. Si l'on demande pourquoi cette liste généalogique se termine à Teïspès et exclut Achaemenes, je répondrai d'après une opinion que M. Spiegel m'a communiquée par lettre et que je crois la vraie. Spiegel pense que ce fait est dû au désir de faire croire peu à peu que Teïspès se rattachait à la maison royale de Babylone et qu'il était d'origine divine, Tous ceux qui, dans ces derniers temps, se sont occupés de la question avouent que parmi les ancêtres de Darius il n'en est que cinq dont on puisse prouver la qualité royale, et que ses trois prédécesseurs immédiats Hystaspe, Arsamès et Ariaramnès n'ont jamais exercé la royauté en Perse. Ce fait avéré se trouve dans une singulière contradiction avec l'assertion de Darius qui dit que *huit* de sa famille ont été rois, et que lui-même est le neuvième.

On s'est hâté d'accuser Darius de mensonge de ce chef en s'appuyant sur Hérodote, III, 72, mais ceci est très injuste, comme M. de Harlez l'a montré dans sa « Conclusion » (*Muséon*, année 1883, n. 2, p. 262). Personne ne regardera comme historique cette réflexion du « Père de l'histoire » ; bien plus, il est permis de douter s'il y a un mot de vrai dans tout ce récit. Je ne vois pas ce que Darius avait à gagner en ajoutant à la liste de ses ancêtres-rois quelques noms de rois supposés. Qu'il y en eut cinq ou huit, là n'était pas l'affaire. Personne ne pouvait vouloir qu'il dépassât Achaemenes. D'après mon opinion il y a ici une petite inexactitude de la part de Darius. Pour lui, le point important était de ramener son origine jusqu'à Achaemenes, le célèbre fondateur de toute la famille des Achéménides, et en même temps de donner à ses sujets l'assurance que depuis un long

temps la dignité royale était héréditaire dans sa famille. Son intention n'était pas d'énumérer tous ses ancêtres en détail : il lui importait peu de donner l'état détaillé de la généalogie. C'est de cette manière que je m'explique l'absence des noms de trois de ses ancêtres : encore une fois ce n'est pas là un mensonge, mais une légère inexactitude, et il n'y a pas de quoi attacher à ce fait une importance particulière.

Maintenant se présente la question : Sommes-nous en état de reconstituer avec certitude les noms de ces trois ancêtres? Pour moi je l'ai nié et le nie encore. En effet, les données des anciens auteurs sur les généalogies des Achéménides ne sont ni assez complètes ni assez exactes pour suppléer aux lacunes des documents monumentaux. Quant à des hypothèses sans données positives, elles n'ont, d'après moi, aucune valeur. C'est pour ces raisons que j'ai écarté les essais de reconstruction dus à MM. Buedinger et Spiegel — et que j'en fais autant pour le troisième essai, de M. Evers, l. c., p. 121. Voici ces trois essais :

I. Achaemenes (Buedinger).

.
.
.
.
.

1. Teïspes.
2. Cambyse.
3. Cyrus.
4. Teïspes,
svv.

II. 1. Achaemenes I (Spiegel).

.
.
.
.
.

2. Teïspes I.
3. Achaemenes II.
4. Teïspes II.
svv.

III. Achaemenes (ὁ ἥρως) (Evers).

.
.
.
.
.

1. Cambyse I (Diod. XXXI, 19).
2. Cyrus I.
3. Achaemenes.
4. Teïspes.
svv.

M. Evers admet que dans la liste d'Hérodote — par suite d'une cause quelconque — les mots τοῦ Ἀχαιμένεος sont tombés après les mots τοῦ Τείσπεος. Lorsqu'on s'en aperçut, le copiste écrivit les mots oubliés à une place libre, par ex. en marge et pour montrer l'endroit où ils devaient être insérés, il les fit précéder de : τοῦ Τείσπεος. Des copistes postérieurs achevèrent la confusion. M. Evers propose donc de lire chez Hérodote : τοῦ Τείσπεος τοῦ Ἀχαιμένεος τοῦ Κύρου τοῦ Καμβύσεω. On peut accorder une certaine probabilité à cette hypothèse ingénieuse, car on ne peut méconnaître l'état d'altération de ce passage d'Hérodote. Quant à l'insertion de Cambyse et de Cyrus après l'Achaemenes mythique, M. Evers la base sur un passage de Diodore, XXXI, 19, où cet auteur parle d'un Cambyse, père de Cyrus et frère d'Atossa, l'aïeule *(ahnfrau)* de la famille royale de Cappadoce. Evers regarde ces personnages comme historiques, et fait remarquer — en quoi je suis d'accord avec lui — que ce Cambyse de Diodore ne peut être identique avec Cambyse, le père du grand Cyrus. Je ne puis me ranger à cette opinion pour les raisons suivantes : 1) Ce passage de Diodore est isolé et n'est appuyé du témoignage d'aucun historien ancien; 2) les mots : εἰς Κῦρον ἀνάφέρειν τὸ γένος τὸν ἐν Πέρσαις et plus loin ἀπὸ Κύρου et εἰς Κῦρον semblent se rapporter au Cyrus connu de tous (τὸν!), c'est à dire à Cyrus le Grand plutôt qu'à un Cyrus antérieur et entièrement inconnu. Dans ce dernier cas l'auteur aurait dû déterminer ce Cyrus à lui seul connu; 3) la raison convaincante ressort d'une comparaison de la liste généalogique des Achéménides et de celle des rois Cappadociens. En voici le résultat :

? Cambyse = Pharnaces Atossa =		Teïspes.
? Cyrus = Gallos	= Ariaramnès	Cyrus I.
Smerdis	= Arsamès	Cambyse I.
Artamnes	= Hystaspe	Cyrus Magnus.
Anaphas,	= Darius rex	Cambyse II.
svv.	svv.	

Comme on le voit, ce Cambyse serait un contemporain de

Teïspes et son fils Cyrus le serait d'Ariaramnès et de Cyrus I, l'aïeul de Cyrus le Grand. En tout cas, le père de Cyrus I était Teïspes. En conséquence la généalogie de Diodore ne concorde pas avec celle des Achéménides telle qu'elle a été fixée par la comparaison des inscriptions et d'Hérodote : elle ne concorde ni d'un côté ni de l'autre : ce Cambyse n'est pas identique avec Cambyse, le père de Cyrus le Grand, puisqu'il le précède de deux générations : il ne peut être non plus le bisaïeul de Teïspes, comme le pense Evers, puisque dans ce cas il devrait avoir existé trois générations plus tôt, tandis que la comparaison montre qu'il est contemporain de Teïspes.

Pour ces raisons nous ne pouvons accorder aucune autorité à cette καταρίθμησις τῆς ἀπὸ Κύρου συγγενείας, ni par conséquent à la reconstruction d'Evers à laquelle elle sert de base. — Il y a outre cela d'autres difficultés contre la *fides* de cette relation de Diodore ; d'abord le nom de Γάλλος n'est pas d'origine éranienne comme tous les autres Σμέρδις (Bardiya), Δατάμης, 'Αριαράθης, 'Αρτάμνης et 'Αριμναῖος (1) qui se trouvent dans la liste des rois cappadociens de Diodore. Nous rencontrons le Γάλλος comme nom d'une rivière tributaire du Sangarios en Bithynie, Strab. XII, 543 et d'un fleuve en Phrygie et en Galatie, Strabon XII, 630 ; d'après celui-ci les prêtres eunuques de Cybèle étaient appelés οἱ Γάλλοι.

Relativement à l'Ἀναφᾶς, dont descendrait également la famille royale de Cappadoce et qui, d'aprés Diodore, était du nombre des conjurés qui aidèrent Darius à tuer le mage (ἕνα τῶν ἑπτὰ Περσῶν) et en fut récompensé par le commandement de la Cappadoce sans être astreint à aucun tribut — il est à noter qu'il y a ici une erreur de Diodore qu'il partage avec Ctésias ou plutôt qu'il a probablement empruntée à celui-ci.

Dans la liste authentique des conjurés de Darius donnée par l'inscription du Béhistan, IV, § 18, qui concorde à un

(1) Les deux noms d''Αρτάμνης et d''Αριμναῖος ne se trouvent chez aucun autre auteur. De ce dernier nom on peut rapprocher 'Αριβαῖος, nom d'un roi des Cappadociens d'aprés Xénophon, Cyrop. II, 15. — On trouve un général 'Αρίβαιος chez Polyen Strateg. VII, 30.

nom près avec celle d'Hérodote, il n'est pas question d'un personnage de ce nom. Le nom 'Αναφᾶς semble avoir pour étymologie ha = σὺν, nâfaṅh = γένος et signifier pari, i. e. nobili genere, ὅμοιος τὸ γένος. — Chez Ctésias il a la forme 'Ονοφᾶς pour 'Ονάφας, c'est à dire hu + nâfaṅh = εὐγενής, Eugenius, bien-né. Peut-être 'Αναφᾶς n'est plus qu'une corruption pour 'Ονάφας.

Ctésias et Diodore ont certainement confondu ici le nom du père de ce conjuré avec celui de son fils. Le nom du père d'Anaphas était 'Οτάνης = Utâna, et c'est là le véritable nom d'un des six compagnons de Darius. En effet, nous apprendons d'Hérodote, III, 62, qu'au temps de Xerxès le général des Cissiens, le fils d'Otanès, s'appelait 'Ανάφης (= 'Αναφᾶς). Le même auteur connaît encore deux autres Perses du nom d'Otanès. On comprendra aisément que dans le cours des temps de pareilles confusions peuvent se produire dans la tradition orale, à laquelle Hérodote puisa ce renseignement.

Enfin pour ce qui regarde l'"Ατοσσα de Diodore, celle-ci peut avoir été un personnage historique. Son nom peut avoir été emprunté par la reine Atossa, fille de Cyrus le Grand et épouse de Darius H. Il paraît aussi dans l'Avesta sous la forme Hutaoça. Mais ce point comme toutes ces données de Diodore doit être regardé comme également peu fixé après les considérations que nous venons d'exposer.

Zweibrücken. P. H. KEIPER.

Postscriptum. Ce msc. ayant été envoyé à la Direction du *Muséon* je reçus, vers la fin du mois de juillet a. c., du Dr Evers le compte-rendu de mon travail publié dans « Mitteilg. a. d. histor. Litteratur, » XI (1883), p. 202-207, où il avoue que mes doutes sur la valeur du récit de Diodore sont bien dignes de considération (d'une importance indiscutable).

(1) Voir mon étude *Die Perser des Aeschylus*, etc. Erlangen, 1877, p. 49, suiv.

LES ROIS PHUL ET TUKLATPALASAR II

DONT PARLE LE LIVRE IV, CHAP. XV, DES ROIS

SONT-ILS UN SEUL ET MÊME PERSONNAGE.

Cette question très-importante au point de vue de l'interprétation des livres historiques de la Bible a jusqu'ici divisé les savants assyriologues. Leurs opinions quoique diverses et nombreuses peuvent se réduire à deux : celle qui identifie et celle qui distingue Phul et Tuklatpalasar.

Parmi les premiers nous citerons d'abord J. Oppert aux yeux de qui Phul est un général chaldéen, qui, uni au mède Arbace, prit Ninive en l'an 789 de l'ère vulgaire.

D'autres, avec G. Rawlinson, le regardent comme un prétendant au trône d'Assyrie lequel ne parvint jamais à se faire reconnaître dans Ninive mais qui, grâce à la faiblesse des rois ninivites Assurdanil et Assurnirari s'empara des provinces de l'Euphrate et de la Palestine. Enfin Köhler fait de Phul un collègue à l'empire de Tuklatpalasar II. Les partisans de l'opinion opposée ont cherché à l'identifier avec l'un ou l'autre des rois Assyriens antérieurs à Tuklatpalasar.

Pour G. Smith c'était d'abord le roi Assurnirari qui régna de 752 à 744 A. C. puis Binnirari III dont le règne s'étendit de 809 à 780. Cette dernière opinion fut également celle de H. Rawlinson. Mais ensuite ayant découvert la table des Limmus, le savant assyriologue l'abandonna et reconnut l'identité des deux princes qui font l'objet de cette étude. La majeure partie des assyriologues semblent être aujourd'hui de cet avis. Son principal soutien est toutefois Eberhard Schrader, le célèbre professeur de Berlin, qui s'est efforcé de l'appuyer d'arguments nombreux.

Malgré l'autorité de ce grand nom, je suis toujours resté convaincu que cette identification était érronée. C'est pourquoi je m'efforcèrai dans cette étude d'opposer aux motifs allégués par Schrader d'autres raisons d'un poids supérieur

qui otent aux premiers toute probabilité sérieuse. Ce sera la première partie de mon travail. Je chercherai ensuite à démontrer que le *Phul* de la Bible n'est autre que Salmanasar IV qui régna entre 780 et 770 A. C.

Pour procéder avec méthode et clarté je rapporterai successivement les arguments de Schrader en les réfutant l'un après l'autre.

La tâche que nous nous sommes imposés est certainement des plus difficiles. Il y a là, dit Ménant, un de ces problèmes historiques qu'on ne saurait résoudre avec des données négatives (les seules pour ainsi dire que l'on ait jusqu'ici) et qu'on doit se contenter de poser. Annales d'Assyrie p. 136.

Abordons-le.

Schrader pose sa thèse en ces termes : Après avoir exclu justement toutes les hypothèses qui cherchent Phul en dehors de l'Assyrie et de la ligne royale, nous sommes contraints de nous le représenter comme un roi de ce pays dont le nom ait du rapport avec le sien : et ce roi ne peut être que Tuklatpalasar.

Le premier argument de Schrader est donc tiré de la ressemblance des noms. Il suppose que lorsqu'un roi porte deux noms, ces deux noms doivent avoir la même signification ou que l'un soit une abréviation de l'autre.

Or c'est là une assertion qui ne se vérifie pas. En effet, de nombreux passages tant des textes assyriens que de la sainte Ecriture attestent qu'un roi ou un personnage quelconque peut avoir deux noms très différents : c'est ainsi qu'Assurbelkala est le même prince qui est cité dans l'inscription d'un piédestal de statue découverte à Ninive, sous le nom d'Assurbanipal fils de Tuklatpalasar, fils d'Assur-ris-isi.

Or ces deux noms ne se ressemblent ni par le son ni par le sens, car le second veut dire Assur a créé mon fils et le premier Assur, dieu de l'univers.

De même *Assur-bani-pal* fils de *Assur-akhi-idin* s'appelait également *Sin-in addin-pal* comme on le voit sur le monument du Musée britannique marqué K. 195. On ne soutiendra pas sans doute que ces deux noms se ressemblent ou que l'un soit une abréviation de l'autre.

Nous trouverons encore que le roi chaldéen *Marduk-idin-akhi* (Marduk donne des fréres) avait aussi le nom de *Mar-*

duk-nad-in-usur (Marduk protège ton don) comme *Assur-akhi-idin* celui de *Assur-ebil-mukin-pal* et *Salmanasar V*, celui de *Sarkin*, comme nous l'avons prouvé ailleurs. Or le premier de ces deux derniers noms est composé de ceux des dieux *Salman* et *Asar* tandis que l'autre signifie « Roi établi, » n'a aucun rapport de sens avec l'autre et n'est nullement formé par suppression.

Le même fait se présente dans la Bible. Le beau-père de Moïse s'appelait à la fois *Ragüel* et *Jetro*. Les trois femmes d'Esaü s'appelaient, le premier *Ada* et *Judith*, la seconde *Oolibama* et *Besamath*, la troisième *Baamath* et *Meeleth*. Les pères des deux premières étaient aussi binomes, le premier avait pour noms Elon et Beeri et le second Ana et Elon.

Les rois de Juda suivaient le même usage, Azarias et Ozias, par exemple, Matanias et Sedecias étaient les doubles noms de deux d'entre eux, noms qui n'avaient entre eux rien de commun.

Il est donc faux que nous devions chercher Phul parmi les rois d'Assyrie dont le nom ressemble au sien, et non moins fausse par conséquent est la conclusion tirée par Schrader de ce prétendu principe : que Phul est nécessairement Tuklatpalasar.

Voici du reste comment on explique la transformation de *Tuklatpalasar* en Phul : Le second élément de ce nom *habal* s'amincit généralement en *bal* ou *pal* et peut ainsi facilement s'altérer en *pul* ou *phul*. Nous le voyons en effet devenu *pol* ou *pul* dans *Nabopolasar* et *pil* dans le *Tiglathpileser* des Juifs. *Tuklatpalasar* aurait pu s'abréger en *Phul*, comme *Merodak Baladan* en *Baladan*, *Assurnadinsun* en *Asordan*, *Agukakrini* en *Agu* et *Ragmu-seri-ina-namari* en *Ragmu*.

On pourrait se contenter de répondre que cette observation venant à l'appui d'un argument tombé à terre, devient sans valeur ni portée. Mais je ne veux pas me borner à cette réfutation trop facile.

Je dirai donc que si la racine assyrienne *habal* s'abrégeait communément en *bal* ou *pal* à Ninive ou Babylone et en *pel* ou *pil* chez les Hébreux, on ne l'y trouve jamais transformée en *pul* ou *phul*.

Si nous voyons en effet d'un côté des Adarpalasar, Tuk-

latpalasar, Nabupalusar, Biupalidin, Belbalidin, Nabubalidin, et de l'autre Tiglathpileser ou Tiglatpeleser, nous ne rencontrons jamais Adarpulasar, Nabupulasar, ou Tiglathpuleser. Quant à *Nabopolassar* jamais son nom ne se trouve ni chez les chaldéens, ni chez les historiens grecs, Berose, Alexandre Polihistor ou Ptolémée ou autre, sous la forme *Nabopulassar*. Et quand même les Grecs l'eussent fait, cela ne prouverait rien. On connaît assez la manière dont ils mutilaient les noms étrangers. Qu'ils changeaient l'*a* en *o* c'est ce que prouve le nom d'*Auramazda* transformé par eux en Oromazdès.

La seconde partie de l'argument est moins solide encore ; elle repose sur un fait mal compris ; les exemples choisis le prouvent par eux-mêmes. En effet, si les noms des rois assyriens ont été abrégés c'est, comme on peut le voir, en retranchant la première ou la dernière des trois facteurs avec ou sans le second, en sorte qu'il en restât toujours le commencement ou la fin ; jamais en supprimant à la fois le premier et le dernier et ne gardant que le second comme le serait le cas du nom de *Tuklat-pal-asar* s'il n'en fût resté que *Phul* ou *Pul* : Ainsi dans *Baladan* nous retrouvons les deux derniers éléments de *Marduk-bal-iddin*. Dans *Asordan* les deux premiers de *Asur-nadin-sum*, dans *Agu* et *Ragmu* le premier seul de *Agu-kak-rini* et de *Ragmu-seri-ina-namari*. Tout cela prouve donc contrairement à la pensée de notre auteur que *Phul* n'a rien de commun avec *Tuklat-pal-asar*.

Le Dr Schrader invoque encore à l'appui de son opinion le fait bien connu que, dans la Bible le même personnage est parfois désigné tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, et il cite notamment le beau-père de Moïse appelé en certains endroits Jethro, et dans d'autres, Raguel. Cf. Ex. II, 18 et III, 1. Le fait est réel mais on ne peut en tirer les conséquences que notre auteur en tire ; car, lorsque les auteurs bibliques varient ainsi les noms, ils ont soin d'indiquer clairement qu'il s'agit d'un seul et même personnage. C'est ce que les textes cités eux mêmes prouvent à l'évidence. Dans ces deux passages il est dit expressément qu'il s'agit du beau-père de Moïse, prêtre de Madian. Il en est de même d'Amasias appelé aussi Osias et de Gédéon ou de Jacob qui portent également les noms de Jerobaal et d'Israël.

Les inscriptions profanes présentent le même fait. C'est ainsi que Assurbanipal, appelé dans une certaine inscription Assurbelkala, est expressément désigné les deux fois comme le fils et successeur de Tuklatpalasar fils d'Assurrisisi.

Même chose relativement à Assurbanipal, fils d'Assurahiidin, lequel sous un nom comme sous l'autre est donné comme fils de Assurakhiiddin et son successeur au trône.

Il en est tout autrement de *Phul* et *Tuklatpalasar*. L'auteur du livre des rois ne laisse, par aucun mot quelqu'obscur qu'il soit, soupçonner l'identité de personnage.

Ce signe, cependant, on a cru le trouver dans le texte des Paralipomenes, I, ch. V, 26 et avec lui la preuve de cette identité. Voici ce texte : Et suscitavit Deus Israel Spiritum Phul regis Assyriorum et Spiritum Teglatphalasar regis Assur et transtulit Ruben et Gad... et adduxit eos in Labela. On le voit, dit-on, un seul et même acte est attribué aux deux noms et le verbe qui exprime cet acte (*transtulit, adduxit*) est au singulier ; rien de plus clair.

A quoi l'on ajoute que la version syriaque ne nomme que Tuklatpalasar et l'arabe, Phul seul.— Rien de plus clair.— Nous avouons ne pas trouver cela du tout clair.

D'abord le nombre du verbe ne peut faire argument. Dans la Bible le verbe est souvent au singulier alors que le sujet est au pluriel. Voy. Gen. I 14, XLIX, 22. Ex. XXI, 4 etc. Quant à la construction de la phrase, elle est celle dont usent les auteurs sacrés quand ils parlent de deux personnages. (Cf. Aggei I, 14. Et suscitavit Deus spiritum Zorobabel... et spiritum Jesus filii Jesodek...).

Que le même acte soit attribué aux deux rois également ; rien de si simple et de si naturel. D'autres rois assyriens ont à leur tour transporté des tribus d'Israël.

D'ailleurs il est bien plus probable que le sujet de *transtulit, adduxit* n'est point Phul-Tuklatpalasar, mais Dieu lui-même. La tournure de la phrase l'indique suffisamment. Il faut lui faire violence pour rapporter ces actes aux monarques assyriens.

Cette expression est d'ailleurs familière à la Bible. Voy. par ex. la Génésie XXIX, 4 et Ezéchiel XXXIX, 28, où le sujet de *transtulit*, *transtuli* ne peut être que Deus. Même fait aux Paral. VI, 15, et en bien d'autres endroits, (V. IV.

Reg. XVII, 11, 23. Jérémie X, XII, 12, XXIX, 7, 14. Act. Ap. IV, 40, 43, etc.).

La version syriaque ne peut certes avoir aucune autorité. Faite sur le texte hébreu et la version des Septante, c'est-à-dire sur des textes qui contenaient la mention de Phul, roi des Assyriens, elle n'a pu l'omettre que par suite de l'inadvertence de ses auteurs. Le nom de la cité d'Ara en est tombé également. Le silence de cette version prouve donc uniquement contre ses auteurs.

Pour la version arabe c'est mieux encore. Elle ne parle ni de Phul ni de Tuklatpalasar, mais d'un *Balac, roi de Soban*, dont personne ne connaît le nom. Ailleurs elle cite plusieurs fois *Phul* roi de *Mausel* et non de *Soban*.

Voilà des autorités bien suspectes, il faut en convenir, et dont personne ne peut se prévaloir.

(A continuer). G. Massaroli.

REVUE CRITIQUE.

The Indian Empire : its history, people and products, by W. W. Hunter. London. Trübner et C°, 1882, pp. 568.

« En 1869, » raconte l'éminent auteur de cet ouvrage (1), le gouvernement des Indes me chargea de la revue statistique de ses domaines. Les mémoires relatifs à cette vaste entreprise comprendront une centaine de volumes, dont quatre-vingt-dix ont déjà été publiés... Un abrégé du *Statistical Survey*, en neuf volumes a vu le jour sous te titre : *The Imperial Gazetteer of India*... Le présent ouvrage condense en un seul volume la substance du *Imperial Gazetteer* et quelques-uns de mes écrits antérieurs. »

La genèse du livre peut nous donner une idée de sa valeur. Si le fond n'est point neuf, la forme du moins lui confère tout le mérite d'une œuvre originale, et nous osons affirmer, sans crainte de nous tromper qu'il n'existe en ce moment aucun ouvrage, qui dans un espace aussi limité, contienne des notions plus nombreuses et plus précises, des aperçus plus exacts et plus étendus sur l'empire asiatique des Anglais. Nou-nous trouvons en présence d'une encyclopédie en même temps que d'un manuel ; une encyclopédie par l'abondance et la variété des sujets, un manuel par la solidité du fond et la simplicité de l'exposition. Chaque chapitre vaut un volume, chaque page un chapitre. Ajoutons qu'une table détaillée et un index alphabétique permettent au lecteur de s'orienter sans peine au milieu d'une étonnante diversité de matières.

Nous souscrivons donc de tout cœur aux éloges que la critique a décernés si unanimement au savant auteur, et nous sommes heureux de recommander un livre qui est digne de l'attention de tous les lecteurs sérieux.

Il est certains points toutefois sur lesquels nous ne pouvons pas être d'accord avec M. Hunter. Le cadre des études qu'embrasse cette Revue, nous avertissant de borner nos observations aux chapitres IV et V qui traitent de l'histoire ancienne de l'Inde, il suffira de peu de lignes pour relever les inexactitudes que nous avons surprises dans cette première partie du livre.

Est-il possible que « le mot *daughter*... dérive de *deux* racines sans-

(1) Préface, p. 5.

crites signifiant « traire; » (to draw milk) (1)? La racine *duh* serait-elle composée?

A la page 94 on lit : « Le sentiment du péché (the sense of sin), ou l'idée de la dépendance spirituelle apparaît à peine dans les Védas. — » Or, M. Max Müller, cité d'ailleurs par M. Hunter (2), écrivit il y a plus de dix ans : « La conscience du péché que l'on a commis est un des traits saillants de la religion du Véda, ainsi que cette croyance que les dieux peuvent délivrer le pécheur du fardeau pesant de ses fautes (3). » Aussi bien l'auteur lui-même mentionne l'existence de ce dogme aux temps védiques, lorsqu'il transcrit, d'après la traduction de M. Max Müller, la troisième strophe de R-V. VII 89 : « C'est manque de force, ô dieu fort et éclatant, si je me suis égaré : aie pitié de moi, (dieu) tout puissant, aie pitié de moi! (4) » — M. Muir a son tour a fait observer que les dieux védiques s'octroyaient volontiers le pouvoir d'absoudre les coupables (5) : les hymnes à Varouna fournissent sur ce point un imposant témoignage.

M. Hunter, parlant (6) de la sépulture chez les peuplades védiques, oppose leur coutume de brûler les cadavres à l'inhumation pratiquée par les aborigènes. Mais il est certain que rien n'autorise ce contraste. « La crémation des corps, adoptée plus tard par le brahmanisme, n'était pas en usage au temps où les Aryas habitaient le Sapta-Sindhou. Ils inhumaient purement et simplement leurs morts, comme l'atteste le magnifique hymne des funérailles compris dans la collection du Rig (7). » — Il est inutile de multiplier les citations : M. Zimmer, dans un ouvrage récent, a consacré un de ses plus beaux chapitres à l'examen de cette question (8).

La transcription *feido* (9) comme forme homérique correspondante au sanscrit *veda* ne semble pas heureuse, et nous nous demandons par quels caractères latins on rendrait le verbe φείδω. La comparaison de ἦρ avec le latin *ver*, de οἶνος avec *vinum* de εἴδω avec videre, (l'auteur fait lui-même ce dernier rapprochement), montre clairement qu'à défaut d'un signe propre pour le digamma, notre *v*, rend mieux que le *f*, le son

(1) P. 90.

(2) P. 95. note.

(3) *Essais sur l'histoire des religions*. Trad. G. Harris. Paris 1872, 2e éd. p. 58.

(4) Ibid., p. 56.

(5) *Original Sanskrit Texts*, 2e éd. V. passim et en particulier ce qui se rapporte à Aditi, pp. 46, 47.

(6) P. 95.

(7) Fr. Lenormant. *Manuel de l'histoire ancienne de l'Orient*, tome III, 1e éd., p. 471.

(8) *Altindisches Leben*. Berlin 1879.

(9) P. 98.

de cette lettre. A côté de *feido* M. Hunter donne le parfait *oida*. Mais comme εἴδω, οἶδα avait le digamma. εὖ γὰρ ἐγω τόδε οἶδα κατὰ φρένα κα κατὰ θυμόν (Iliade. IV. 163). Parfois il est vrai une voyelle s'élidait devant οἶδα comme dans ce vers : οὐ γάρ τ'οἶδ', εἰ ἔτι σφιν ὑπότροπος ἵξομαι αὖτις. (Iliade. VI. 367); — mais la même irrégularité a lieu pour εἴδω : ἵνα εἴδομεν ἄμφω. Iliade. I. 363); ἵνα εἴδετε πάντες (Iliade. VIII. 18) ; οὐδ' εἴδε ; ἐνὶ μεγάροισι γυναῖκα ; (Odyssée. XI. 162).

La position sociale des Çoudras vis-à-vis des castes supérieures aux différentes époques de l'histoire indienne a-t-elle été suffisamment examinée jusqu'ici ? Et doit-on affirmer sans aucune réserve qu' « il ne leur était pas permis d'assister aux grands sacrifices nationaux ni aux fêtes qui les suivaient ? (1). » Sans savoir au juste ce qu'il convient d'entendre par ces sacrifices dits nationaux, nous soupçonnons avec quelque raison que le sacrifice du cheval était compris dans le nombre. Cependant, si notre supposition est légitime, quel sens faudra-t-il attribuer au passage du Râmâyana (2) où Vaçishtha transmettant à Soumantra les ordres du roi lui dit expressément : « Vous inviterez (à l'açvamedha de Daçaratha) les rois et les justes de la terre, brahmanes, kshatriyas, vaiçyas, *çoudras*, en aussi grand nombre que possible (3). Vous amènerez les hommes de tous les pays et vous remplirez à leur égard les devoirs de l'hospitalité ? » Or, bien que le poète invite spécialement les « deux fois nés, » ces vers peuvent-ils toutefois être complètement négligés ? Nous ne le pensons pas, et nous appelons l'attention des indianistes sur la contradiction qu'ils paraissent insinuer avec les théories communément acceptées.

L'auteur développe assez longuement sa manière de voir quant à l'accroissement progressif des castes sacerdotale, guerrière et servile, ainsi qu'à la diminution corrélative de celle des vaiçyas. Nous ne combattrons ni ne discuterons les conclusions de M. Hunter. Seulement la forme très-dubitative dont il revêt ses prémisses n'est pas de nature à prévenir le lecteur en faveur des conséquences qu'il en déduit. Car voici comment il parle : « La tribu des guerriers *aura* reçu constamment de nouveaux membres... Lors d'une expédition ou d'une migration, tous les colons *auront* mené une vie militaire, et il est *probable* que leurs fils se sont regardés comme des kshatriyas... Les rois qui contractèrent des

(1) P. 101.

(2) *Adikânda*, ch. *XII*, çl. 17.

(3) Le çloka en question est le suivant : nrimantrayasva nṛpatin pṛthivyâm ye ca dhârmikâh, brâhmanân kshatriyân vâiçyân çûdrânçcaiva sahasraçah. — Dhârmika veut dire : « qui est selon la loi. » Mais s'agit-il de la loi en général ou de la loi brahmanique en particulier ? d'un homme juste, honnête, pieux, ou d'un membre de la hiérarchie brahmanique ? Peu importe pour la question qui nous occupe : les çoudras étaient-ils exclus de toutes les cérémonies brahmaniques ?

alliances avec eux auront *probablement* pris des noms de kshatriyas... Les brahmanes à leur tour *paraissent* avoir admis (1)... » Peut-être M. Hunter, en traçant les derniers mots de ce passage, songeait-il aux rivalités de Vaçishtha et deViçvâmitra. Quoiqu'il en soit, l'épisode prouve la difficulté qu'il y avait pour un Kshatriya de s'élever à la dignité brahmanique. En outre, l'hypothèse ou plutôt les hypothèses auxquelles l'auteur a recours ne reposent-elles pas bien souvent soit sur une conception erronée de la société indienne aux périodes dont il s'agit, soit sur une confusion involontaire mais très-réelle de ces périodes? Ainsi par exemple la première phrase de notre citation suppose l'existence des castes : la seconde au contraire nous reporte à l'époque de l'invasion ou du moins à un temps où la conquête aryenne s'étendait par les armes. Mais à l'époque où l'auteur nous place, après l'établissement de la hiérarchie brahmanique, le droit de faire la guerre n'était-il pas l'apanage des seuls Kshatriyas? Nous demanderons enfin à M. Hunter sur quels faits il se fonde pour affirmer que « plus tard » (le mot est bien vague) « des fractions de races aborigènes furent transformées (*manufactured*) en brahmanes. »

Nous voici à la question religieuse. « Depuis l'époque des Védas, c'est-à-dire pendant une période qui ne saurait comprendre moins de trois mille ans, les brahmanes ont lentement élaboré les forces et les glorieuses manifestations de la nature pour les réunir en une divinité harmonieuse, et ils ont construit pour le peuple indien un système dogmatique et un rituel (2). » Notre traduction rend ad litteram les expressions de l'original anglais. La pensée qui en ressort n'est pas bien nette ni facile à saisir et nous sommes porté à croire qu'il y a dans le texte de M. Hunter plus que de l'obscurité? En effet, si l'on est autorisé à dire que le peuple indien, dans une des plus antiques phases de son développement religieux, a pratiqué le culte de la nature dans ses phénomènes grandioses, serait-il aussi véritable que, grâce aux efforts de ses prêtres, ce même peuple est parvenu enfin après trente siècles à un système religieux fort tolérable? — Et que signifie cette *divinité harmonieuse* dont parle l'auteur? Quelle fut-elle, quelle est-elle, cette divinité? Il nous est aussi malaisé de répondre à ces questions, que de nous rendre compte du qualificatif *golden* que nous lisons à un autre endroit du livre : « L'hindouisme n'est qu'un anneau dans la chaîne *d'or* de la religion indienne (3). » Voudrait-on peut-être nous forcer d'admirer le naturalisme des Védas, le panthéisme des Oupanishads, l'athéisme de Kapila, le nihilisme du Bouddha, le mysticisme odieux des Pourânas ou le formalisme dégradant des

(1) P. 101.
(2) P. 108.
(3) P. 186.

Tantras? Et si « la masse du peuple fut abandonnée à ses croyances polythéistes tandis que des penseurs plus profonds s'élevaient jusqu'à la conception d'un dieu unique (1), » sans nous arrêter à ce prétendu monothéisme de quelques philosophes, nous cherchons en vain le rôle possible d'une divinité harmonieuse dans un milieu polythéiste!

Nous ne saurions certes assez louer la largeur de vues et l'impartialité de M. Hunter; mais ces deux bonnes qualités ne l'ont-elles pas entraîné un peu loin quand elles lui ont dicté ce jugement : « La caste des brahmanes fit un sage emploi de sa puissance (2)? » — A notre avis, l'illustre auteur fait la part trop belle aux prêtres indiens. Dans un certain sens ils méritent notre estime comme fondateurs d'une noble langue et d'une grande littérature; ils furent philosophes, législateurs, savants, poètes nationaux. Mais en quoi le peuple bénéficiait-il de leur suprématie? L'orgueil démesuré et l'égoïsme souvent cruel de la caste privilégiée ne se trahissent-ils pas dans toutes leurs poésies aussi bien que dans toutes leurs lois? L'immense succès du Bouddhisme ne fut-il pas dû tout entier aux espérances de liberté que Çâkyamouni éveilla au cœur d'une nation opprimée? M. Hunter a eu tort de se placer au point de vue excluaif du brahmane retiré dans le silence de la forêt.

La poésie épique de l'Inde et le Râmâyana en particulier, nous regrettons de le constater, ont été expédiés par l'auteur avec une légèreté qu'on lui pardonne difficilement. Nos lecteurs s'en convaincront aisément « Dans le Râmâyana, le chantre présumé, Vâlmîki, figure non-seulement comme l'auteur du poème, mais encore comme le personnage principal, sur lequel se concentre tout l'intérêt de la composition épique (forms the central literary figure in the epic). Il prend part à l'action : il reçoit dans son hermitage d'abord le héros Râmâ, puis la reine Sîtâ, injustement bannie avec ses deux enfants; il excite l'ardeur des deux jeunes gens en les entretenant de la valeur de leur père. Ces épisodes forment la partie principale du Râmâyana (3). » Sans observation aucune, passons à la page suivante, au résumé du poème. « Le Râmâyana rapporte simplement les chroniques locales de la cour d'Ayodhyâ. » Ce n'est qu'à la fin de cet abrégé que nous apprenons l'existence du solitaire : « Râma bannit la fidèle Sîtâ, et celle-ci, reprenant sa vie errante, arrive à l'hermitage de Vâlmîki (4). » A ces deux versions, joignons une troisième : « L'enlèvement de Sîtâ par un prince aborigène ou démon, sa reprise par Râma et *la marche en avant des Aryens dans l'Inde méridionale,* voilà en substance l'histoire du Râmâyana (5). » Si par cette *marche*

(1) P. 104.
(2) P. 104.
(3) P. 129.
(4) P. 131
(5) P. 129.

en avant l'auteur entend un fait distinct des deux autres et qui les aurait suivis, il y a évidemment là de sa part une grave erreur. — Est-ce tout? Non; d'autres surprises nous attendent. « Le Mahâbhârata et le Râmâyana, bien que mêlés de fables, constituent les chroniques des maisons royales du Madhya-deça; ils rapportent leurs querelles de familles, et leurs entreprises nationales (1). » — Nous voici donc disposés à nous imaginer que le Râmâyana contient un certain nombre d'éléments historiques. Détrompez-vous, écrit M. Hunter : « Le Râmâyana dans sa partie essentielle est une pure allégorie (2). » — Si tous ces jugements contraires nous étaient signalés comme autant d'opinions courantes plus ou moins probables, nous n'y verrions guère d'inconvénient. Mais ils nous sont imposés comme autant d'affirmations, et dès lors nous plaignons le lecteur qui devra se former une croyance d'après ces données souvent contradictoires. Non que nous reprochions à M. Hunter d'avoir suivi M. Weber dans son interprétation allégorique du Râmâyana. Mais il fallait être conséquent et ne pas soutenir à la fois deux thèses qui se heurtent. De plus, s'il n'est pas *prouvé* que « les personnages et les épisodes du Râmâyana ont un caractère abstrait et allégorique (3); » — et aucun argument n'a été produit qui soit concluant, — si M. Weber lui-même ne combat pas ouvertement la manière de voir de M. Wheeler, touchant la tendance anti-bouddhiste du poème; s'il faut peut-être considérer le Râmâyana comme le développement d'une légende bouddhiste préexistante; si enfin la critique en est de toutes parts réduite à de simples conjectures pour la solution de ce problème, M. Hunter ne pouvait pas, sous prétexte de brièveté (4), se contenter d'exposer une seule hypothèse, en laissant de côté toutes les autres.

Quand le « Indian Empire » nous enseigne que « le Bouddha n'abolit point les castes (5), cette déclaration parait d'autant plus étrange qu'en ce qui concerne le Bouddhisme, M. Hunter a profité des lumières de M. Rhys Davids. Or, ce dernier savant nous apprend « qu'en abolissant le système des castes dans les limites de son ordre, et en proclamant le chemin du nirvâna ouvert au plus vil vagabond comme au plus orgueilleux des régénérés, le Bouddha dut susciter bien des colères (6). » M. Weber est du même sentiment, et notre auteur qui suit pour ainsi dire pas à pas ces deux illustres indianistes, n'avait aucun motif de s'écarter ici de leur doctrine. Une autre fois encore il s'est séparé de ses maîtres et s'est égaré. C'est lorsqu'il définit en ces termes le but suprême que pour-

(1) P. 131.
(2) P. 129.
(3) P. 629.
(4) P. 7.
(5) P. 148.
(6) *Buddhism*. London 1880, pp. 84, 85.

suivait le pieux bouddhiste : « L'homme de bien travaillait à se délivrer des misères de l'existence *en noyant son âme individuelle dans l'âme du monde* (1). Le summum bonum des disciples de Çâkyamouni doit s'interprêter dans un sens différent. En effet, toujours suivant M. Rhys Davids et les hommes compétents, la métaphysique matérialiste du bouddhisme, loin de rêver une âme universelle, rejetait la distinction entre le corps et l'âme humaine (2), et l'explication de M. Hunter se vérifie seulement dans le panthéisme brahmaniqe.

Si nos souvenirs sont fidèles, Çakountalâ n'était pas une fille de brahmane (3), et c'est elle-meme qui rassura Doushyanta en lui disant que, Kshatriyas tous deux, rien ne s'opposerait à leur union.

En finissant il nous reste un regret à exprimer. Nous le formulons librement parce que nous savons que d'autres lecteurs le partagent. L'île de Ceylan est si intimement liée à la grande péninsule indienne que nous nous résignons difficilement à les voir séparées dans une histoire. Nous n'ignorons pas que par le titre même qu'il a donné à son ouvrage M. Hunter a voulu exclure l'ancienne Lankâ, restée simple colonie même après le 1 janvier 1877. Mais, vice-gouverneur de Ceylan aussi bien que gouverneur des Indes, mieux que tout autre, il pourrait, fût-ce dans un appendice, nous intéresser à cette île fameuse, comme il nous intéresse aux contrées dont la nature et l'histoire la rendent dépendante.

P. Staelens.

The Sarva-darsana-samgraha, or Review of the different systems of Hindu philosophy by Mâdhava Achârya; translated by E. B. Cowell, M. A., and A. E. Gough, M. A. — London, Trübner et Co, 1882.

La traduction du *Sarva-darsana-samgraha* (« sommaire de tous les systèmes ») par MM. Cowell et Gough est un des derniers volumes, et en même temps un des plus utiles, de la Série Orientale de MM. Trübner de Londres. L'original date du xiv[e] siècle. Son auteur fut Mâdhava Achârya, élu en 1331 chef de l'ordre des Smartavas, dans le Math de Saingeri en Maïssour, fondation du grand docteur védantiste Sankara Achârya. Naturellement dans son sommaire Mâdhava regarde le Védânta comme le système parfait et suprême de la philosophie. Mais sans exposer ce système, il se contente de l'appeler « l'ornement du front de tous les systèmes, » en renvoyant ses lecteurs à un autre livre, où, dit-il, il l'a déjà exposé. Le but, pour lequel il écrit le *Sarva-darsana-samgraha*, n'est pas de défendre son propre système, mais de faire un petit

(1) P. 142.
(2) *Buddhism*, pp. 90-99.
(3) P. 132.

manuel des autres philosophies, qui s'étaient répandues au sud de l'Inde. L'ordre des systèmes est déterminé dans son ouvrage par le degré de leur éloignement de l'orthodoxie védantiste. Mâdhava commence par l'athéisme de Chârvâka, mais ce n'est pas pour le réfuter. Il semble au contraire s'en faire partisan et il suit la même ligne de conduite dans l'exposition de tous les autres systèmes. Au début il se met dans la position du *Nastika*, de l'homme qui nie tout et se raille du Véda, des Brâhmanes, des sacrifices. Il traite ensuite des quatorze autres systèmes, avec une impartialité égale. S'il attaque un système ce n'est jamais pendant qu'il l'expose, mais il le fait quand il défend l'une ou l'autre des philosophies opposées. Son style est tellement concis qu'au défaut d'un commentaire oral ou écrit, il devient parfois obscur pour un lecteur européen. Malgré cet inconvénient l'auteur a l'avantage de nous faire saisir clairement l'ensemble et les points importants des systèmes qu'il discute ; et ses objections et ses réponses contre les systèmes différents sont empreintes d'esprit, de vivacité et de bonne plaisanterie.

La traduction de MM. Cowell et Gough mérite de grands éloges. Elle est claire, littérale, et accompagnée de notes et de gloses qui éclaircissent beaucoup de difficultés de l'original, et en forment un commentaire suffisant. Ce n'est pas le moindre mérite de cette version, que les traducteurs n'aient jamais omis d'indiquer par un signe spécial les mots qu'ils ont ajoutés à la traduction littérale pour faire ressortir toute la signification du texte. Ils ont été secondés utilement dans leur œuvre par des savants hindous de Benares. En somme leur œuvre est une excellente interprétation d'un original assez difficile. Il peut servir de guide à l'étudiant qui veut faire connaissance avec le texte de Mâdhava Achârya, ou d'introduction à l'étude des systèmes philosophiques de l'Inde. Le Védânta seul, comme nous l'avons déjà dit, manque dans cet ouvrage. Il y a encore beaucoup à faire pour faciliter l'étude de la philosophie indienne. L'œuvre de MM. Cowell et Gough vient combler en partie cette lacune.

Il faut pourtant faire quelques réserves. Il nous semble qu'en fait de terminologie les traducteurs n'ont pas un procédé assez arrêté. Il est à regretter qu'ils n'aient pas toujours donné les termes philosophiques sanscrits à côté de leur traduction. A cet égard nous préférons pour la plupart les chapitres traduits par M. Cowell. Il est si difficile d'établir une rapprochement entre les termes européens, dérivés pour la plupart de la philosophie grecque et scolastique, et ceux des systèmes indiens ; qu'il est toujours utile d'indiquer le mot sanscrit qu'on veut représenter. Il faut souvent même traduire le mot sanscrit en l'expliquant sans tâcher de trouver un équivalent. C'est ce que nos auteurs ont fait souvent ; et ce qu'ils auraient pu faire plus souvent encore sans nuire à la clarté. Mais pourquoi employer des mots latins, quand il y a des termes

anglais qui peuvent les remplacer? Pourquoi parler, par exemple, du *percipitrile* (p. 24), du *videns*, (p. 22). Enfin il faut noter que par endroits les termes une fois adoptés sont changés sans assez de raison. Par exemple dans le chapitre sur le Nyâya, *pravritti* est, la plupart du temps, traduit par « *activity*; » mais dans la courte analyse du Nyâya Sâstra (p. 161), on le trouve traduit par « *volition* » Est-ce là bien le sens du mot dans le Sâstra? Si l'on traduit le second sûtra du premier livre. — « Pain, birth, activity (*pravritti*) etc. » (p. 165), pourquoi ne pas traduire encore le même mot par « *activity* » quand il s'agit de ces sûtras (1), — *pravrittiryathoktâ-tathâ doshâh.* (« Telle qu'on a décrit l'activité — tels sont les défauts?) » Nous trouvons (p. 174) *isvara* traduit par *Etre Suprême* (Supreme Being). A la page suivante ce mot est représenté par *Dieu* (God) Pourquoi changer ainsi la traduction? — en tout cas on doit préférer la première version. Traduire « Dieu » c'est suggérer à quelques lecteurs une idée fausse. En effet le terme Etre Suprême exprime mieux l'idée de Dieu, assez vague, dans le Nyàya. De la même façon *paramésvarasya jagannirmâne* serait peut-être mieux représenté par l'expression « activité de l'Etre Suprême dans la *production* du monde » que par celle « d'activité de Dieu dans la *création* du monde » adoptée par M. Cowell, (p. 175). Le mot de « création » a un sens très précis, et qui exprime une idée étrangère aux écoles philosophiques de l'Inde.

Il nous semble qu'il y a une contradiction entre les deux paragraphes qui se trouvent à la page 165. La même contradiction existe dans le texte original de l'édition que nous avons employée (celle de Taranatha Tarkavachaspati). Peut-être il y a une erreur de rédaction dans le texte. Nous lisons dans la traduction : « This is the pre-eminent science of the Nyâya from its ertablishing our doctines against opponents and from its producing action » — c'est à-dire que c'est le mérite singulier du Nyâya « d'établir fermement nos doctrines contre leurs adversaires et *de nous déterminer à l'action,* » Et le traducteur ajoute que « l'action (*pravritti*) suit la connaissance de la vérité exposée dans le Nyâya (2). » Mais n'y a-t-il pas une inadvertance ici? Pour le Nyàya l'activité (*pravritti*) source de naissance et de douleur est toujours un mal. Dans le paragraphe suivant (même page) le Naiyâyika dit avec plus d'instance encore que l'activité soit qu'elle produise le mérite, soit qu'elle produise le démérite, produit en même temps la transmigration et la douleur. Le Naiyâyika n'apprend donc pas à ses disciples à produire l'activité, mais se débarrassèr de ces fausses notions (*mithyâjnâna*), qui sont la source de l'activité. On pourrait concilier le sens des deux paragraphes, si on

(1) Nyâya-Sâstra, IV, I, 1, 2.

(2) « Action (*pravritti*) follows after the ascertainment of truth by *nyâya*. » (Note, p. 165).

pouvait lire dans le texte original *apravrittihetvât* (= « parce qu'il cause l'*absence* de l'activité). » D'autres peuvent juger si cette interprétation est admissible (1).

Si nous avons signalé quelques défauts que nous croyons exister en cette traduction, ce n'est pas pour en abaisser le mérite. C'était une tâche bien difficile que celle de MM. Cowell et Gough, et ils l'ont heureusement exécutée. Les deux textes imprimés de l'original contiennent beaucoup d'erreurs évidentes, et les traducteurs ont suggéré nombre de bonnes corrections. S'ils pouvaient nous donner une édition du texte, ce serait rendre un nouveau service à la science indianiste. L'édition de la *Bibliothéca Indica* est depuis quelque temps épuisée. Une nouvelle impression avec les corrections qu'on trouve dans les notes de MM. Cowell et Gouch serait un œuvre très-utile.

A. HILLIARD ATTERIDGE.

De l'exégèse et de la correction des textes avestiques, par C. DE HARLEZ. Leipzig, Wolfgang Gerhard, 1883.

C'est une grave question que celle que ce livre entreprend de résoudre mais l'auteur a plus qu'aucune autre qualité pour la traiter. L'éranisme, depuis Burnouf, est un champ clos où se livrent d'interminables combats. Tout y est matière à controverse ; il n'y a pas que l'interprétation qui flotte, le texte même de l'Avesta n'est plus respecté. Aussi un philologue illustre pouvait-il écrire naguère : « Il faut croire que les éranistes devinent, mais ne comprennent pas. »

Deux grandes écoles exégétiques sont en présence. La première, fidèle aux règles d'interprétations posées par Burnouf, est surtout représentée par les Drs Spiegel et de Harlez. Elle prétend à bon droit que l'étude rationnelle de l'Avesta doit tenir compte des monuments mazdéens, des versions pehlevies, des commentaires parsis. L'autre au contraire, anti-traditionnelle et subjective, part de ce principe énoncé par M. Luquiens que « la tradition s'est formé sur les ruines du mazdeisme. » Elle rejette *a priori* le témoignage de la tradition, affirme l'identité du Véda et de l'Avesta et traite le code Zoroastrien comme une composition littéraire à corriger selon les goûts personnels de l'éxégète. C'est le Dr Roth, qui doit être considérée comme le fondateur de cette méthode, appliquée en Allemagne par M. Geldner.

La rivalité de ces deux systèmes n'est pas sans danger pour l'éranisme.

(1) Dans l'édition de Taranatha Tarkavachaspati le passage se lit : — *so paramo nyâyah... tathâ pravrittihetutvâcceti* (p. 130, éd. Calcutta 1872). On n'a qu'à l'imprimer — *tathâprarrittihetutvâcceti* pour adopter notre manière de lire le texte.

Elle enlève aux résultats toute certitude en condamnant la science éranienne au stérile travail de Pénélope ; puis les petites passions humaines intervenant, l'esprit du dénigrement fait son œuvre et aujourd'hui il faut presque du courage pour s'aventurer sur ce terrain.

M. de Harlez voudrait par son livre rendre un peu de fixité à l'exégèse avestique et surtout ramener dans les discussions plus d'esprits de conciliation, une plus grande largeur de vues et une parole plus mesurée. Si ses principes ne convertissent pas taus les lecteurs à ses opinions, son ouvrage aura du moins donné l'exemple de cette critique courtoise dont les controverses avestiques nous avaient depuis trop longtemps déchabitués.

Comme son titre l'indique, l'œuvre de M. de Harlez se partage en deux parties principales, les règles de l'exégèse et la correction du texte. Nous étudierons d'abord ce dernier point en résumant rapidement les devoirs tracés à l'éditeur de l'Avesta. Sa tâche fondamentale est de rétablir le texte d'après les meilleurs manuscrits. Ce n'est pas tout. Ne faut-il pas, comme le veut la jeune école, tenir compte uniquement des morceaux les plus anciens dans leur forme primitive et retrancher tout ce qui ne parait pas originaire ? M. de Harlez prouve fort bien que poser la question en ces termes, c'est la mal poser. Quand les docteurs Zoroastriens ont formé l'Avesta, ils ont constitué un texte avec les chants détachés qui composaient la littérature mazdéenne et divers morceaux qu'ils ajoutèrent ou qui s'étaient déjà introduits précédemment. Ce texte est le seul canonique. « Restituer et interpréter ce texte, voilà le but que se sont proposé et que devaient se proposer les premiers interprètes du texte entier. » Mais ce texte était rhythmé et la forme rhythmique a disparu sous de nombreuses interpolations. Ne faut-il donc pas avant tout rétablir le mètre ? Il faut surtout de la prudence ; sans doute la forme métrique s'impose parfois, mais que d'abus, que de jeux d'eprit si l'on se laisse uniquement guider par le désir de rhythmer quand même ! Il faut envisager un morceau dans son ensemble : Si le mètre se retrouve sur une étendue assez considérable et sans changement notable, la forme rhythmée offre grande probabilité.

M. de Harlez nous fait toucher du doigt les vices et les inconvénients graves de la méthode nouvelle. Avec elle l'Avesta s'émiettant, une grande partie en périt, son lexique s'appauvrit énormément et tout cela pour satisfaire à la fantaisie.

Revenons maintenant pour insister davantage sur la première partie de l'ouvrage de M. de Harlez. Le dédain de la tradition provient en grande partie de la connaissance trop superficielle qu'on en possède. Voilà pourquoi M. de Harlez commence par un aperçu sur la valeur des monuments mazdéens comme source d'interprétation. Il juxtapose la traduction latine des deux textes avestique et pehlevi pour un grand

nombre de passages choisis arbitrairement. Cette épreuve est décisive; car on constate une remarquable conformité entre l'Avesta et la version pehlevie. A peine dans le Vendidâd trouve-t-on de ci de là quelques mots dont la tradition soit fautive ou contestable. Un tel résultat n'est pas fait pour déconsidérer la tradition. Si pour les Gâthâs elle est moins fidèle, elle n'est pas inutile et les fautes apparentes viennent souvent de ce que la grammaire pehlevie est impuissante ici à détermner toujours nettement la pensée. La comparaison est poursuivie relativement au Farhang zand-pehlevi et là nous avons à signaler bien des corrections et des innovations heureuses.

En résumé, et c'est la première leçon que nous voulons recueillir. « nul ne pourra plus dire que la vraie méthode scientifique exige l'on dise adieu à la tradition persane, car ce serait soutenir que la science est du côté de ceux qui ignorent les monuments et les faits authentiques et substituent des hypothèses à l'histoire. »

Appès avoir démontré l'importance de la tradition malgré ses défauts, M. de H. fait ressortir l'insuffisance de la méthode qui s'appuie exclusivement sur la lexiologie et l'archéologie védiques et lit l'Avesta à travers le prisme des idées modernes. M. de Harlez est loin de méconnaitre les réels services que le dictionnaire sanscrit rend à l'éraniste, mais il proteste à bon droit contre son emploi exclusif. C'est qu'en effet le bactrien dans la plupart des cas a complètement changé le vocabulaire ariaque; les mythes se sont transformés; la constitution politique, les croyances religieuses, les cérémonies du culte ont subi des modifications profondes et essentielles, quand les tribus aryennes se furent séparées pour s'établir les unes en Bactriane, les autres aux rives de l'Indus et du Gange. L'auteur établit entre les deux pays une comparaison très étendue et des plus décisives. Quand on a lu ces pages, il n'y a plus moyen d'en douter, il y a la plus grande divergence entre les Védas et l'Avesta. Comment dès lors soutenir que l'on doit interpréter l'un par l'autre? Très instructif est également l'aperçu historique de l'Avesta et du Mazdéisme.

M. de Harlez fait revivre à nos yeux l'illustre Eugène Burnouf traduisant son premier texte avestique. Supposons-le armé pour tout secours du dictionnaire sanscrit. Sur les vingt-six mots qui forment le début de de Yaçna IX, contient croit-on qu'il en eût pu comprendre? Cinq ou six et des moins importants! On le voit, avec ce système, l'Avesta serait à l'heure actuelle un livre indéchiffré et indéchiffrable, éclairé seulement par ci par là de quelques lueurs et si l'on n'eût eu que les Védas pour reconstituer la religion et la civilisation éranienne, on en aurait actuellement la connaissance la plus erronée.

Voilà pour le védisme. La méthode subjective a des conséquenées plus fatales encore. Elle lance sur la voie des interprétations les plus fantai-

sistes et les plus contradictoires, substitue l'affirmation gratuite à la preuve et réduit l'étude de l'Avesta à une vraie toile de Pénélope où le tissu du jour est défait le lendemain. M. Geldner personnifie surtout ce système; M. de Harlez te prouve par de nombreux exemples et nous avons ici même relevé naguère quelques-unes des hardiesses de l'école anti-traditionnelle. Rien de plus curieux que ce tableau comparatif des traductions de M. Geldner et de celles de l'auteur, qu'on lit aux pages 248-255. Certes après avoir vu cela on ne parlera plus des progrès accomplis par l'Eraniste de Tubingue (*Muséon*, janvier 1883, pp.. 151-158).

Nous avons analysé jusqu'ici la partie purement négative de l'ouvrage que nous voulons présenter au lecteur. M. de Harlez ne se contente pas de détruire; sur les ruines il édifie. Il y a de nombreuses pages consacrées à énoncer et à appliquer les vrais principes de l'exégèse avestique.

Ces principes peuvent se ramener aux suivants L'Avesta doit avant tout être expliqué par lui-même. Si l'on ne peut négliger les données du dictionnaire védique, ce n'est pas à titre d'identité, mais comme renseignements importants. La version pehlevie doit toujours être consultée; son témoignage, en dehors des Gâthâs doit être accepté, quand il n'y a pas de raison positive de la suspecter. M. de H. croit la version des Gâthâs plus récente que le reste. Enfin il ne faut pas dédaigner les comparaisons avec d'autres idiômes, l'arménien, le néo-persan, ni les renseignements tirés de l'antiquité classique.

Le livre se termine par la reconstitution du texte de deux Yeshts, faite selon les principes établis dans le livre. Nous ne saurions que louer cette méthode sobre et sûre. Qu'on la compare seulement avec les procédés d'un autre éraniste dépeçant le Yesht I et l'on sera édifié.

On ne saurait méconnaître dans ces conseils un esprit de prudence et de sérieuse critique. Voilà bien le rôle de la vraie science qui aime à s'entourer de tous les éléments de solution et n'en rejette arbitrairement aucun, sauf à établir leur valeur respective. En peut-on dire autant des exégèses préconçues qui pussent systématiquement à une source unique? Elles ne nous donnent, comme le dit si bien l'auteur, que le *roman* de l'Avesta. Puisse l'œuvre de M. de Harlez porter ses fruits et ramener l'exégèse avestique dans sa véritable voie.

J. VAN DEN GHEYN.

Anfangsgründe der Chinesischen Grammatik mit übungstücken von GEORG VON DER GABELENTZ, in-8°, pp. VIII, 148. Leipzig, 1883.

L'éloge d'une grammaire de la langue chinoise venant de M. Georg von der Gabelentz, n'est plus à faire. La grande grammaire chinoise que le savant Sinologue nous a donnée l'an passé l'a mis d'un seul coup hors de pair. Les spécialistes se sont plus à y reconnaître une œuvre faisant époque, une œuvre de génie même. Ce n'était plus en effet une sorte de

préparation aux thèmes chinois comme étaient les grammaires antérieures. M. von der Gabelentz y conduit ses lecteurs dans les profondeurs même du génie chinois et expose les lois de la pensée, de la langue et de l'écriture comme personne encore, excepté M. Schots, ne les avait soupçonnées, comme personne ne les avait comprises dans leur entièreté ni présentées.

Mais ce grand ouvrage était fait plutôt pour les sinologues que pour les commençants. Il fallait aux étudiants de la première heure un manuel initiateur qui ne leur offrit point trop de problèmes à la fois et ne leur demandât pas trop d'efforts aux premiers moments.

C'est ce que le judicieux auteur a parfaitement compris et c'est ce qui nous vaut un excellent manuel pour les premières études.

Encouragé comme il l'était à suivre la voie qu'il avait ouverte lui-même, M. von der Gabelentz ne pouvait qu'y persévérer en composant ce nouvel ouvrage. Il s'agissait seulement de faire un choix heureux des matières à présenter aux débutants. C'est ce en quoi il a parfaitement réussi. Héritier des talents hors ligne de son illustre père, M. von der Gabelentz était spécialement appelé à accomplir cette tâche.

Celui qui arbordera son livre sans aucune initiation sera d'abord un peu dérouté. Il n'y trouvera plus les formulles habituelles, les catégories grammaticales passées successivement en revue : le nom en tête avec tous ses accidents, l'adjectif ensuite avec les mêmes variations, les déterminatifs, pronoms, etc. etc.

Cela sera peut-être pour lui d'une certaine difficulté ; mais qu'il ne se rebute point dès le premier pas, car s'il a le courage de vaincre ce premier obstacle et de réformer des idées trop absolues, il sera pleinement dédommagé de sa peine. Au lieu de savoir revêtir sa pensée de d'oripeaux chinois assez mal conçus, il pénétrera le fond même de la langue et ses progrès seront bien autrement rapides. C'est dans la proposition et non isolés qu'il faut étudier les mots chinois.

Le savant Sinologue a eu le courage de sacrifier ce qu'il y avait de trop scientifique et théorique dans la grammaire complète, la distinction des parties analytique et synthétique, etc.

Il nous donne d'abord un excellent exposé des sons et des lettres et un tableau des clefs, supérieur à tous les précédents par la disposition et le complet des détails. Nous eussions voulu y voir ajouter un tableau mnémonique du genre de celui que M. De Rosny composa jadis.

Le 3e chapitre traite de la nature et de la fonction des mots. C'est ici que l'on sent surtout combien il est nécessaire de suivre pour une grammaire chinoise un système tout différent de celui que requiert la nature de nos langues indo-européennes.

Après cette partie générale, l'auteur traite séparément de la langue ancienne et du haut style, puis de la langue moderne et du style vulgaire.

Suivent des extraits d'auteurs appartenant aux deux styles avec un index disposé par radicaux.

Tout y est excellent et très précis ; un peu concis peut-être pour les étudiants qui ne sont point allemands. On voudrait aussi en certaines parties quelques détails de plus ; par exemple au chapitre des cas, des pronoms personnels quant à leur emploi. Mais cela est affaire d'appréciation personnelle.

Nous ne saurions donc trop recommander cet excellent livre qui met à la portée des débutants même les importantes réformes, les progrès signalés que M. G. von der Gabelentz a fait faire à l'étude du Chinois et cette méthode, ces innovations si justement qualifiées de « geniale » et » epoche machende »

Nous n'aurions qu'un souhait a former c'est que le savant Sinologue nous donnât également un dictionnaire chinois qui pût encore faciliter les recherches en donnant et suivant mieux toutes les formes des clefs, en conservant un ordre constant dans la position du radical et en rangeant parfaitement d'après le nombre des traits, bien indiqués, tous les caractères où la clé ne se découvre pas facilement, le tout en renvoyant au dictionnaire impérial. La tentative de Wasilieff doit enhardir et elle en appelle une autre.

Nul n'est plus capable que M. von der Gabelentz de nous donner une œuvre répondant à tous les désirs et à toutes les exigences de la science comme des études.

C. DE HARLEZ.

Etude sur l'analogie en général et sur les fonctions analogiques de la langue grecque, par V. HENRY, docteur ès-lettres et en droit, conservateur de la bibliothèque municipale de Lille, professeur à l'institut du Nord. — Grand in-8°, pp. VI-440. Paris, Maisonneuve, 1883.

En même temps qu'il donnait au public savant une étude sur les théoriques linguistiques de Varro, M. le Dr Henry publiait un autre ouvrage beaucoup plus considérable et plus important par son objet et ses résultats. Ce nouveau travail est consacré à l'analogie, aux formations analogiques, c'est-à-dire aux altérations que subissent les langues, aux innovations qui s'introduisent dans leur grammaire par la création de formes nouvelles ou anormales, imitées d'autres formes régulières et primitives.

Dans une introduction courte mais substantielle, M. Henry expose la nature des causes principales d'altération qui influent sur le développement des langues et celle de l'analogie en particulier. Il en montre les effets généraux aux périodes d'agglutination et de flexion puis le rôle qu'elle joue en général dans les langues aryaques, et là il distingue jus-

tement les altérations que subissent les thèmes, les flexions nominales et verbales.

Appliquant alors ces principes, il passe en revue, d'une manière très détaillée, les faits d'analogie qui se rencontrent en grec, en les partageant entre les trois catégories que nous venons d'indiquer. Enfin dans une conclusion pleine de piquant et d'intérêt il nous montre, par un tableau comparatif, ce que l'analogie a fait de langue grecque et ce que cet idióme incomparable eut été sans elle.

Certes, on ne peut refuser au savant et laborieux auteur un juste tribut d'éloges. Formé par les plus grands maîtres, il a compris leurs leçons; il a fait mieux que cela. Guidé par leurs sages conseils il s'est fait lui-même pionnier de la science et armé d'une méthode sûre, d'un jugement critique excellent il a fait une œuvre originale, importante. Aussi le mérite en a t-il été hautement proclamé. « Dans ce travail considérable, dit M. J. Darmesteter, M. H. fait preuve d'une érudition linguistique étendue et sûre, et d'une intelligence profonde des questions soulevées dans les dernières années par le renouvellement des méthodes d'analyse philologique. C'est la première fois que le rôle de l'analogie dans la langue a été étudié d'une façon aussi large. »

Les illustres maitres de la Sorbonne qui ont eu à se prononcer sur le mérite de l'œuvre en ont tous, malgré certaines critiques accessoires, reconnu la valeur.

On comprend aisément que dans un travail aussi vaste, dans un ensemble de détails aussi nombreux et minutieux il y ait place à quelques observations ou à des divergences de vue.

On ne peut toutefois que s'associer aux éloges qui ont été décernés à l'œuvre entière. Qu'il me soit seulement permis de présenter une observation.

Dans l'étude de la formation antéhistorique des langues, dans les jugements que l'on porte sur la nature des phénomènes de la vie des langues, il est un élément, un moyen d'information que l'on néglige trop, ou du moins que l'on n'emploie pas suffisamment; c'est l'examen des faits historiques, du développement, de l'altération des langues qui se sont formées à une époque bien connue et comme sous nos yeux.

Si l'on y recourait plus souvent, on éviterait bien des théories fausses ou trop hasardeuses.

J'ajouterai : que les lois phoniques opèrent aveuglement, c'est certain, car le caprice, le hazard et autres facteurs de ce genre sont également aveugles; mais qu'elles opèrent par une *nécessité* physique c'est ce que l'on ne parviendra pas, je pense, à démontrer. Que l'on apporte d'abord une raison qui rende cette nécessité probable. Certaines circonstances amènent tel phénomène phonétique, d'autres en eussent produit un tout différent.

Ceci ne s'adresse point à M. Henry qui admet sagement des tempéraments à une doctrine trop absolue. Aussi revenant à lui nous dirons que l'*Etude* de M. Henry se recommande par la méthode, l'érudition et les résultats et qu'elle sera lue par tout le monde avec intérêt et profit. Il est vrai que M. Brugman en a jugé autrement. Mais il se met à un point de vue trop exclusif et ne peut être suivi.

C. GARLOFF.

Pahlavi texts translated by E. W. West. Part. XI. (Sacred books of the East, t. XVIII), in-8°, pp. xxx, 480.

Je viens bien tardivement présenter à nos lecteurs le nouvel et important ouvrage de notre grand *pahlavi-Scholar*. J'ai dû naturellement céder la première place à nos honorés collaborateurs. Il n'est point mauvais toutefois qu'après les premiers moments on vienne de nouveau appeler l'attention sur une œuvre de cette valeur.

Dans ce nouveau volume des Sacred books of the East, le Dr West continue ses traductions des livres pehlevis et met à la portée de tous les hommes d'étude une nouvelle série de documents relatifs à la loi mazdéenne du second âge. Nous y trouvons d'abord après une courte introduction, la version du Dadistân-i-Dînik de Manuscihâr et de trois lettres du même auteur ; puis un appendice contenant des textes et discussions relatifs aux légendes de Keresâspa, au Nirang-i-Kusti, à la vraie signification du mot *hvaêtudâtô (hvêtûk dâd)* à la cérémonie du Barashnom et aux prescriptions avestiques concernant le fidèle qui a touché au cadavre dans un endroit abandonné et sans s'en être apperçu d'abord.

La partie principale du livre s'offre à nous avec ce caractère spécial qu'il nous fournit le nom et la date de sa composition. Nous y trouvons donc la peinture exacte de l'état de la religion avestique au IXe siècle de notre ère.

Certains savants méprisent toute la littérature pehlevie, sous le prétexte que c'est de la tradition. Ce mot de tradition leur donne des frissons. Qu'ils nous permettent de leur dire que les origines d'une religion ont certainement quelque chose de spécialement intéressant, mais que ses vicissitudes ultérieures, ses modifications à travers les âges ne sont point du tout dépourvues d'intérêt. Les livres de Manuscihâr contiennent implicitement une foule de renseignements historiques d'une valeur considérable. Nous y trouvons fidèlement retracé l'état de l'avestisme après deux siècles et demi de lutte contre le mahométisme, le pouvoir des grands-prêtres mazdéens, toutes les pratiques religieuses de l'époque, l'état de la langue sacrée du mazdéisme de seconde époque. On y voit clairement qu'il est à la fois impossible de soutenir et que le pehlevi était

une langue usuelle et que les mots sémitiques qui y entrent n'étaient que de purs idéogrammes dont les auteurs mazdéens ignoraient la valeur et la prononciation. En affirmant que les mots huzvaresh n'étaient point prononcés, le Dr West ajoute cette sage restriction (si ce n'est, en réalité, aux temps originaires). Tout cela doit être entendu d'une certaine manière; nous nous en occuperons prochainement, je l'espère.

Dans l'introduction M. West nous donne les renseignements désirables sur la personne de son auteur et les circonstances qui le déterminèrent à écrire, sur les manuscrits dont il a pu disposer, sur le système adopté par lui pour la transcription et la traduction, le contenu résumé des livres, etc., etc.

Le savant pehleviste rapproche les mots pehlevis du persan moderne et il a parfaitement raison quant au pehlevi de son auteur, c'est-à-dire quant à la langue de Manuscihâr et des écrivains de cette période. Il devrait en être autrement s'il s'agissait de l'idiome de la version pehlevie de l'avesta, plus ancienne probablement de sept ou huit siècles. Là les formes anciennes ne sont point encore si altérées. M. West rapporte une partie du Dînkart à la même époque que les écrits de Manuscihâr, il a en cela parfaitement raison, mais il n'en est pas ainsi du tout; ainsi certain passage que j'ai signalé précédemment implique nécessairement l'existence de rois zoroastriens et par conséquent celle de la monarchie sassanide.

Le Dâdistân-i-Dînik n'est pas un traité complet et méthodique mais seulement un ensemble de réponses faites à des questions posées au grand-prêtre mazdéen. Les sujets de ces questions sont très variés; ils sont à la fois d'ordre religieux, civil et physique, vertu, justice, épreuves des bons, bonnes œuvres et péchés, but de la création de l'homme, jugement et rétribution futurs, commerce illicite, adoption et héritage, droit des étrangers et infidèles; cause de l'arc en ciel et des éclipses, des pluies et orages, etc., etc. Les lettres de Manuscihâr sont adressées à son frère Zâdsparam pour le dissuader de continuer les pratiques de purification anti-avestiques qu'il avait établies.

Il serait superflu de louer la traduction et la connaissance du pehlevi qui se montrent chaque jour plus grande dans le Dr West. Les spécialistes lui seront très reconnaissant de ce qu'il leur donne à défaut du texte entier, la transcription de tous les mots importants ou d'une explication difficile.

Certes, en une matière aussi obscure il serait facile de signaler des divergences de vue, mais elles sont sans conséquence et l'on peut en principe adopter de confiance les interprétations du docte pehleviste. Pour *hvâpara* (khvâpar) je préfère encore le sens de protégeant, favorisant, etc., que j'ai donné à ce mot dans mon *Manuel*. Voy. surtout p. 73. La division du *Hamîstagân* ne me paraît pouvoir être attribuée à l'avesta

qui ne semble pas connaitre ce lieu. J'aurais de la peine à rapporter *ájzast* ou persan *ájast*; azénavâr, p. 87, n'est il pas plutôt *ázénavár* armé.

La *tanuperetha* n'est pas celui qui doit livrer son corps au châtiment; l'étymologie n'autorise pas cette explication et d'autres que le *tanuperetha* doivent subir la flagellation, si tant est que l'upazana en est une. En outre le chiffre de deux cents coups n'est nullement spécial au châtiment du *tanuperetha*.

Une remarque générale que nous nous permettrons a pour objet la traduction de *yazata* et *amesha speñta* par « ange » et « archange. » Introduite par Haug elle donne une idée très fausse soit des anges, soit des Iseds. Il nous étonne qu'un savant aussi judicieux que le Dr West la conserve encore. Génie est le vrai terme pour les semi dieux avestiques.

Les notes sont abondantes et pleines d'érudition, les corrections apportées aux textes pleines de justesse et de perspicacité. Ex. *kaníko* pour *kanáko*, p. 49, *lá* p. *rái*, p. 84 (ces mots sont souvent confondus en pehlevi) id. p. 135; *cím* p. *pém* p. 134; *apadvand* p. *va padvand* p. 141 etc. etc. — *gátuo hvadáto* est fort bien traduit par « self sustained place ». De même *asno khratus*, *magavó gabrá*, *virikhto*, *framádár* et une foule de mots avestiques et pehlevis.

Les Kavis védiques se rapportent bien plutôt aux *Kavis* royaux (Voy. Kavi Usan) qu'aux Kavi des Gathâs brigands destructeurs des troupeaux; ce qui ne peut se dire des Aryas de l'Inde.

Rien n'indique que le *gés* néo-persan soit le *gaésa* de Keresâspa. Au contraire, *gés* correspondant au sanscrit *késa* devrait être en avestique *kaésa* et non *gaésa*; en outre le terme du Vd. VII est *gaésu* et non *gaésa*.

La discussion relative à la *hvaétu dáta* est menée avec autant d'érudition que de logique; malheureusement pour le Mazdéisme le D. West n'a que trop raison.

La traduction du Dádistán et de ses appendices est un ouvrage qu'on lit avec une véritable satisfaction car on y trouve à chaque page bon nombre de choses à louer ou à apprendre. Nous n'avons qu'à féliciter le docte auteur de ce nouveau service rendu à la science, non moins brillant que les précédents, et à l'engager à continuer, à terminer si possible cette série de traduction des livres pehlevis. C'est à lui certainement qu'il appartient de le faire.

C. de Harlez.

Zur historischen Topographie von Persien. I. *Die Strassenzüge der Tabula Peutingerana*, von W. Tomaschek, Correspondent-Mitglied der K. R. Akademie in Wien, in-8°, pp. 90. Wien. Gerold's Sohn. 1883.

On connait assez les travaux du savant professeur de Gratz pour s'attendre à trouver ici une œuvre originale faite avec autant de perspicacité que de critique prudente.

On sait que la partie de la Tabula Peutingerana qui trace la topographie de l'extrême Orient connu des anciens, n'a point été expliquée d'une manière satisfaisante. M. Tomaschek s'est assigné la tâche de combler cette lacune. Après avoir bien déterminé et son but et les moyens de l'atteindre ainsi qne les précautions à prendre dans l'étude des sources, il aborde l'examen du texte, partie par partie, suivant la route de Halwân à Hamadân, de Hamadân à Rayi, à Kás'ân, de Kás'ân à Yezd, de Hamadân à Persepolis et de cette ville à Giruft et de là à Mas'kid au Beluc'istan. Puis pour mieux assurer ses calculs, il reprend à rebours la voie qui mène de Bucephala au Panjâb jusqu'au Mas'kid et au Kabulistân (?), du Kabulistân à Zarang et de cette place à Yezd d'un côté, à Merw de l'autre. Enfin il parcourt les routes qui conduisent de Haré et de Rryi à Derreh-gez et de Kumîs' à Frâh.

Chaque point est l'objet d'une discussion approfondie dans laquelle M. Tomaschek examine et compare les témoignages des auteurs grecs, des écrivains arabes et persans et des voyageurs modernes, et cela avec une érudition incontestable. Il est parfois obligé de rectifier les dire des géographes ou touristes et de résoudre les problêmes par des conjectures; mais, comme on doit s'y attendre de la part de l'auteur, ces conjectures sont plausibles et n'ont rien d'aventuré ni de contraire aux principes d'une saine philologie. Notons par exemple celle qui transforme Ἑκατόν πόλις en Ἐκβάτανα πόλις et rétablit les vrais chiffres des distances entre Koukobar et Beltra (VII au lieu de XV).

En passant, le savant auteur nous donne des étymologies géographiques très intéressantes telle que celle par exemple du Βαζιγράβανα, la ville des tributs, Αδράπανα, Avakaèna, Anarus, Orubicaria, Siacus et autres semblables.

Nous ne pouvons suivre le docte géographe dans ses nombreux tracés et les mille détails des discussions qui les établissent. Nous nous contenterons de dire que cette nouvelle œuvre est des plus intéressantes et d'une importance réelle pour la connaissance des pays et des langues éraniennes. Peu importe que nous différions d'avis sur quelques points, sur quelques étymologies, celle de Beltra par exemple; cela ne peut rien enlever au mérite du livre. Il nous suffit d'y constater une méthode vraiment scientifique, une érudition de bon aloi et d'en signaler toute l'utilité pour les études orientales.

M. Tomaschek s'est acquis par là un nouveau titre à la reconnaissance du monde savant et nous l'en félicitons de tout cœur. C. DE HARLEZ.

La Genèse, traduction d'après l'hébreu, avec distinction des éléments constitutifs du texte, suivie d'un essai de restitution des livres primitifs d'ont s'est servi le dernier rédacteur, par Fr. Lenormant, membre de l'Institut, in-8°, pp. XVI, 374. Paris, Maisonneuve, 1883.

Monsieur Lenormant nous surprend à chaque instant par quelque

nouvelle production inattendue. Ses immenses travaux sur l'histoire de l'Orient, sur la grande Grèce, etc. ses voyages, ne l'ont point empêché de nous donner à l'improviste une nouvelle traduction de la Genèse. Et ce n'est point une simple traduction car traduire n'est point là le but du savant auteur; mais c'est avant tout une œuvre de critique. La critique moderne a divisé le premier livre du Pentateuque en deux ou plusieurs documents originaires dont la réunion aurait formé ce qui est aujourd'hui la Genèse. M. Lenormant s'est donné principalement pour but de donner à ses lecteurs le résultat de toutes ces discussions et de toutes ces recherches dont l'étude et la réunion demanderait beaucoup de temps, de peines et de frais. Certes il n'y a rien nous répugne à admettre que Moise ait eu recours à des monuments existant de longue date avant lui et qu'il en ait profité pour former le tableau des premières générations humaines ; cela n'ote rien au caractère inspiré. Nous ne demanderons ici qu'une seule chose c'est que la critique soit scientifique et non aventureuse, que les motifs invoqués pour diviser la Genèse soient sérieux et ne tiennent pas plus de l'imagination que de la raison.

M. Lenormant ne s'appuie pas sur la différence des noms donnés à Dieu, sur la distinction des Jehovistes et des Elohistes. On ne comprend guère que l'on ait tant argumenté d'une différence dont l'explication est bien simple, dont le chapitre III de l'Exode donne la clé. Jehovah est évidemment un nom nouveau, propre à l'auteur; il a été précédé d'un autre et cet autre était Elohim. (1) Quoi donc d'étonnant qu'il soit employé, que tous les deux le soient simultanément ou séparément.

Rien du reste de plus concluant que ce que dit le savant auteur à la page VIII de son introduction. Les restes du livre elohiste ont été intimement amalgamés, combinés, confondus avec la rédaction du Jehoviste, à tel point que dans beaucoup de chapitres il faudrait déchirer le texte traditionnel, le réduire en lambeaux disjoints et sans suite si l'on voulait séparer les deux sources distinguées par les noms divins. Je laisse aux lecteurs à tirer les conclusions de ce fait.

Les criteria auxquels recourt M. Lenormant sont d'une triple nature : genres différents de la composition et des faits racontés; divergences résultant de la différence des points de vue; style propre à chaque catégorie de récits. Appuyé sur cette base, M. Lenormant distingue dans le

(1) Le chapitre IV. 26 ne prouve nullement que le nom de Jehovah était connu des hommes à l'époque d'Enos. Jehovah y est le terme de l'écrivain et non du patriarche. Rien ne prouve mieux le peu de valeur de ce criterium que les chapitres VI et VII cités par M. L. à la page VIII. Quand la Genèse dit que Dieu ordonna à Noé de construire une arche et que Noé le fit ; puis que Dieu lui ordonna d'entrer dans l'arche avec sa famille et les animaux et que Noé obéit et fit tout cela comme Dieu le lui avait prescrit, il n'y a là evidemment qu'un seul et même récit qu'on ne peut scinder et la variation des noms divins n'est qu'une variation de style.

Pantateuque deux monuments principaux s'occupant spécialement l'un de l'histoire de l'humanité dans ses rapports avec Dieu, l'autre de la loi sainte et de sa préparation. M. Lenormant s'est proposé principalement pour but en ceci, comme il le dit lui-même, de mettre sous les yeux de ses lecteurs et principalement de ses corréligionnaires les pièces du procès. Pour cela il a suivi un système des plus sages, le plus sage certainement. Loin d'imiter certains exégètes qui tranchent et décident sans appel et se plaisent à ne rien laisser de l'œuvre de la tradition, pas même le souvenir; il donne d'abord la Genèse en son entier, puis seulement, séparés, les deux documents qu'il y distingue. L'auteur ne discute pas mais expose simplement comme c'était son plan. Nous ne discutons pas davantage; aussi bien nous faudrait-il pour cela un volume entier. Disons seulement un mot du chapitre II. Il m'est absolument impossible d'y voir une œuvre indépendante, un récit principal relatif à la création. Comme résumé, comme reprise de ce qui précède, c'est bien, c'est suffisant; l'auteur est revenu aux plantes et à l'homme pour passer au paradis terrestre cela se conçoit; mais ce passage est trop court, trop incomplet, trop inégal dans ses parties pour avoir jamais pu former un récit *sui generis*. Résumé de ce qui précède, il est naturel; seul, il ne se comprend point.

Du reste le savant auteur ne s'est proposé qu'une chose, exposer à tous les yeux l'état de la question et en cela il a parfaitement réussi. C'est certainement un mérite notable; c'est en même temps un service réel, car il ne sert de rien de se cacher les plumes sous les ailes et de ne rien regarder de ce qui se passe autour de soi. Aucun exégète sérieux ne peut se désintéresser de ces débats. Rien, du reste, de plus naturel que ce fait. L'humanité primitive avait eu ses annales; Moïse y a puisé en leur donnant l'authenticité. Il est certainement très avantageux pour le lecteur d'avoir ainsi sous les yeux, sans peine ni frais, le résumé de tout ce qui a été discuté avec plus ou moins de raison sur la matière.

A. VON MÜLLER.

Vergleichende Grammatik der Alterânischen Sprachen von FR. SPIEGEL. Grand in-8°, 559 pp. Leipzig, W. Engelmann, 1882.

Lorsque la seconde édition des *Altpersischen Keilinschriften* du D[r] Spiegel parurent à la fin de l'an passé, l'on ne s'attendait guère à ce qu'elle fut immédiatement suivie d'une autre publication non moins considérable. Aussi saluions-nous avec une véritable satisfaction l'apparition de cette nouvelle œuvre qui devait former le couronnement des précédentes. Elle a du reste une portée qui s'élève beaucoup au-dessus de ce qu'annonce son titre seul; car d'abord Spiegel y compare constamment les langues éraniennes au Sanscrit; puis le résultat, comme le but, d'un semblable travail, doit être de donner une base certaine aux études de grammaire comparée en fixant avec autant de certitude

que possible, ce qui est éranien et même ce qui est aryaque. Car c'est de là que l'on doit partir pour reconstituer les formes indo-européennes.

Mais précisément en raison de l'importance du résultat à attendre il faut être assuré de bâtir sur un terrain solide c'est-à-dire de puiser les formes et l'orthographe des mots dans un texte irréprochable. — Spiegel croit les textes, tels que nous les possédons, beaucoup meilleurs que ne le pense une des écoles qui partage le monde éraniste. Et à ce point de vue, il ne croit pas pouvoir tirer grand parti des corrections ordonnées par la restitution du mètre. Il a raison en ce sens que les corrections imposées par cette restitution n'influent sur la grammaire que pour autant qu'elles éliminent *complètement* l'une ou l'autre forme et la feraient rejeter comme non-éranienne. Les formes à corriger en tant que troublant le mètre peuvent très bien être du meilleur avestique.

C'est une erreur assez singulière de croire que deux ou plusieurs variantes ne peuvent pas être toutes grammaticalement correctes. Il n'y a sans doute pas de fautes dans ces variantes : *Il me faut* ou *il me faudrait; je m'en vais, je m'en vas*, etc., etc.

Le livre s'ouvre par une introduction où Spiegel indique les différents dialectes vieux-éraniens, leur position géographique (Nord et Sud-éranien), puis leur âge relatif. Ici il assigne décidément au paléo-persan des Inscriptions une époque antérieure à celle de la langue avestique et donne à cette thèse des appuis très solides, de même qu'à son opinion relative à l'âge récent de l'avesta et à la différence essentielle qui existe entre la religion de Darius et celle de l'avesta. Ces thèses que j'ai défendues depuis longtemps reçoivent de cet assentiment une nouvelle confirmation. Spiegel aurait pu ajouter (en refutant l'argument que l'on tire des noms d'endroits cités au premier fargard) qu'il n'y a rien à conclure en faveur de l'antiquité du livre de ce fait que ces localités appartiennent exclusivement au Nord de l'Éran. Il ne s'agit là que des pays qui reconnaissaient la religion du livre sacré, or la Perse ne la professait point encore au temps des Darius (1) ; il en résulte que le premier fargard a pu être écrit même aux abords de l'ère chrétienne. Pour les compagnons d'Alexandre eux-mêmes la religion avestique est celle des Mages et non celles des Persans.

Quant à la foi de Darius telle que l'inscription cunéiforme nous la fait connaître, il est bien vrai qu'un argument *à silentio* n'est pas d'une très grande valeur. Mais outre qu'il y en a d'autres très puissants, il est à remarquer qu'un argument cesse d'être *à silentio* et devient positif

(1) Ce qui le prouve encore c'est que les héros mythiques et légendaires qui sont célébrés dans l'Avesta et le livre des Rois même, appartiennent au Nord de l'Éran. Rustem et Keresâspa les seuls qui appartiennent au midi y sont traités avec malveillance, bien que leurs exploits y soient vantés. Rustem, le représentant de la Perse héroïque dans le Shâhnâmeh, refuse jusqu'au bout d'embrasser la religion de Zoroastre.

dès qu'il est tiré d'une phrase où certaine conception devrait être énoncée, si elle avait été connue de celui qui parle dans ce texte.

Or c'est ici le cas comme je l'ai démontré, je pense. Spiegel, se rangeant aussi à notre opinion, regarde maintenant l'avesta comme un produit de la Médie.

L'introduction termine par un coup d'œil sur l'écriture avestique, son âge, sa provenance et par la reproduction des divers alphabets avestiques que nous ont laissés les copistes persans.

Je n'ai ici que deux remarques à faire. Le principe qui a guidé les auteurs du second groupe d'alphabet, méconnu jusqu'ici, me paraît bien simple. Il faut seulement remarquer que quelques lettres ont dans ce groupe une valeur un peu différente de celle qui leur est attribuée généralement. [illegible] y remplace [illegible] et [illegible] est mis pour *z* qui n'y figure pas. L'ordre est même ici beaucoup plus rationnel que dans le premier groupe. Le voici en transcription.

Gutturales ; molles :	*g, g', gⁱ* ; dures *h, k k, n n,* '
Sifflantes gutturo. palatales :	*zh* ([illegible]), *sh* — *s.*
Dentales :	d, d, t, t' *z*, ([illegible]), *s'*
Labia	*w, b ; f, p, m, ᵉm ; v, hᵛ*
Palatales :	*y* (initial), *j' jᵛ* ; — *ᵉy c'*
	n, n, y et *v* (médiaux)

a, á, i, í, o, ó, e. é, u, ú, ã, ãn, l. r, ꝏ, ê, œ.

(A continuer). C. De Harlez.

La 4ᵐᵉ session du Congrès international des Américanistes, l'exposition de la Flore et l'exposition des antiquités américaines à Madrid (25-28 *sept.* 1883). Compte-rendu présenté à la Société belge de géographie par Anatole Bamps D. J. membre du comité central de la soc. belge de géographie, délégué du gouvernement belge au Congrès de Madrid, secrétaire général du Congrès américaniste de Bruxelles (1879, etc. in-8° pp. 226. Brux 1883.

Ne pouvant, cette fois, rendre compte de cet excellant compte-rendu nous ne pouvons cependant nous empêcher de la signaler à l'attention du public ami de la science et de l'humanité.

Cet ouvrage porte le titre modeste de compte-rendu ; il n'en est pas moins un vrai livre et un livre des plus intéressants tant par son contenu que par la science et le talent d'exposition dont l'auteur y fait preuve. Il est impossible de mieux peindre les scènes intéressantes de cette assemblée, d'en résumer les actes, de décrire les objets exposés avec plus de méthode, de clareté et de connaissance des choses. Les lecteurs y trouveront une foule de choses nouvelles, d'aliments à leur

curiosité et à leur intérêt, en même temps qu'une lecture des plus agréables. Nous le recommandons vivement à leur attention.

C. DE HARLEZ.

Tishtar Yasht. Testo zendo con traduzione et commento. Saggio del D. Prof. I. PIZZI, In-4° 20 pp. Turin.

Le docteur I. Pizzi, bien connu des lecteurs du Muséon par ses beaux travaux sur l'antiquité héroïque de la Perse, vient de nous donner, outre son excellent manuel de la langue Persane dont il sera rendu compte prochainement, une étude avestique très digne d'attention. C'est l'hymne à Tistrya, l'un des morceaux les plus poétiques de l'Avesta, qui en fait l'objet. C'est certainement un excellent choix pour une monographie. Le Prof. Pizzi nous donne d'abord le texte puis une traduction avec des notes explicatives. Pour compléter les renseignements nécessaires à l'intelligence du mythe et de ses phases, l'auteur ajoute, à cette première partie, le chapitre du Bundehesh qui parle de Tistrya et celui du Minokhired, tous deux dans le texte pehlevi et pârsi et dans une traduction italienne. Dans ces trois parties le Prof. Pizzi fait preuve d'une vraie connaissance des deux langues éraniennes et des variétés pârsies des textes, ainsi que de la littérature qui s'y rapporte. Les notes témoignent de la perspicacité et d'un bon sens critique, soit dans la discussion du texte soit dans le choix des interprétations. Aussi nous bornerons-nous à quelques remarques sur le commentaire.

Stârôkehrpâo. 8. (p. *Keremâo*) est une belle conjecture, mais un peu hardie ; elle laisse une grande incertitude : *caremâô* n'aurait rien de commun avec *carma* peau, mais viendrait de la racine *car* (*caraman*) circuler. *Vitareãzahyêhê*-(ca) est bien un adjectif pris substantivement comme le suppose l'auteur ; mais *vitaretbaêshahyêhê*-(ca) doit être de la même nature.

Hãmtâcit bâzus est plus naturellement divisé en 3 mots *Hãm tâcit bâzus'*. *Bâzus'* y fait légèrement obstacle par sa forme qui n'est guère d'un accusatif pluriel, mais cet obstable n'est pas absolu. Dans *tâcit* le *i* pourrait s'expliquer (comme forme participiale) comme produit par le *c* ; mais le *â* indique un sens actif. A § 29 le mieux serait peut-être de lire *asdânanãm* et *hâsudânunãm;* de là la confusion. Les prairies privées d'eau donnent certainement le meilleur sens. 31. La racine *yuz* agiter est une supposition de Justi qui ne repose sur rien ; *viyuz* calmer est encore moins admissible; *vi* opposé à *â* est « séparation » et non « cessation » et *yaozaya* n'est pas plus causatif que *coraya, kâmaya* etc. 33. Je ne fais pas venir frashâopayêiti de *frashu* mais de *frasha âpay*, comme le sanscrit *fra âpay;* ce qui donne un sens excellent.

34. *nira* de *ni ir* est la descente, le lieu où l'on descend, le lieu du coucher. La conjecture de M. Pizzi est du reste très bonne. Il adopte égale-

ment avec raison la leçon *aiwig'zârān* (p. *aiwig'z'â-rem*), mais je l'avais fait avant M. Geldner (couleront). *Vispâis*[1] est très bien pris pour un instr. à 43; de même que les verbes de 61, pour des futurs, comme je l'avais fait; *jasâoñti, frapatâoñti, janyâoñti* « ils viendront, ils feront irruption violente, ils frapperont »; il y a là une belle progression.

Les termes *paroit* etc. § 54 peuvent très bien se traduire : La Parika attaque le monde et veut détruire la vie. C'est bien le rôle de la *Duz'yâirya*; *pairit'nem avahisid'ya*, prendre possession, s'explique difficilement. *Ashemaog'a* (59) est une belle conjecture ; mais *ashâvo* est le correspondant exact de *rtâvan*, de *asha (rta)* et *av*.

En résumé l'œuvre du Prof. Pizzi est une belle page d'exégèse avestique. L'auteur suit une méthode sûre et judicieuse. Comme nous il apprécie la tradition, tout comme la philologie védique, sans en surfaire la valeur. S'il ne nous saisit point de résultats surprenants, trop souvent insoutenables, il fait mieux que cela, il nous donne ce qui peut subsister et prendre place dans l'exégèse. On ne peut donc que l'encourager à continuer ses belles études.

C. DE HARLEZ.

VIe CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES.

Leiden, 10-15 septembre 1883.

L'espace nous manque pour rendre compte cette fois de cette importante session. Nous devons nous borner à constater qu'elle a parfaitement réussi et que les membres étrangers en sont revenus enchantés de l'hospitalité et de la gentillesse hollandaise.

Mentionnons en passant quelques-uns des travaux lus et présentés au Congrès.

Les dialectes de l'Asie Centrale (J. Van den Gheyn). — L'interprétation et l'âge de l'Avesta (C. de Harlez). — Ueber die Zâhiriten (J. Goldziher). — Nasir Khusran's Leben Denken und Dichten (H. Ethé). — Textes cunéiformes (G. Strassmayer). — Sur la déesse Istar (C. P. Tiele). — The decipherment of the Malamir Inscriptions (A. D. Sayce). — Sur le couronnement des Momies (W. Pleyte). — Sur un dictionnaire sanscrit-kawi (H. Kern). — 2 Vorträge ueber die Egyptische Religion (J. Lieblein). — Affinités lexicologiques du malgache avec le javanais, le malais, etc. (A. Marre). — Mémoire posthume de R. Dozy (J. de Goeje). — Caractères de la langue chinoise au Japon (L. de Rosny). — Aperçu grammatical de l'allographie assyrienne (J. Halévy). — Inscriptions assyriennes récemment découvertes (J. Oppert). -- D. Babylonische Nimrod epos (P. Haupt). — Aperçu sur le jaïnisme (de Milloué). — Zur ältesten Völkergeschichte Mittel-Asien (W. Tomaschek). — Décret de Yong-c'ing (1732) traduit du texte mandchou-chinois (C. de Harlez).

Remarquons outre ces mémoires les vœux émis pour la publication d'un dictionnaire complet chinois-anglais et anglais-chinois et l'adoption d'un système général de transcription du sanscrit ainsi que la présentation par le D. Roth d'une feuille spécimen de la nouvelle édition de l'Avesta que prépare M. Geldner.

C. H.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES.

Nous ne pouvons pas passer sous silence une *Tablette Judiciaire* dont on a fait dernièrement cadeau à la société archéologique d'Athènes.

Elle a été trouvée dans une tombe, à Kypsélé, village près d'Athènes. C'est une planchette en cuivre mesurant 21 millimètres de largeur sur 105 de longueur et de l'épaisseur d'1 1/2 millimètre ; elle porte gravés le nom de l'héliaste et celui du dème auquel il appartenait :

ΕΠΙΧΑΡΗΣ
ΑΛΑΙ (εὺς)

Epicharis d'Hales.

A gauche du nom, dans un petit rectangle, se trouve la lettre H renversée (ꟷ), et par dessous, dans un creux circulaire, une petite chouette et les lettres usuelles AAH ; avec cela de particulier que l'H, à cause de l'oiseau d'Athèna, au lieu d'être placé dessous, est au milieu de deux A, et tracé à gauche : A A.
H +

A droite du nom sur une même ligne on voit deux autres petits creux, dont le premier rectangulaire, renferme deux chouettes qui tournées vers le centre n'ont qu'une seule tête pour toutes deux. Aux deux côtés de la tête deux A sont gravés obliquement, de sorte que la ligne qui diviserait respectivement les angles supérieurs du rectangle en deux parties égales, partagerait également les angles des A.

L'autre creux est de forme circulaire et renferme une tête de Méduse.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette planché, c'est la forme des lettres, dont les traits sont formés à double contour et très légers, ce sont surtout celles du nom qui à chaque bout et parfois au milieu des lignes s'élargissent en formant des contours arrondis, ou bien, mais rarement, parallèles : dans ces contours sont gravés des points plus marqués. De la sorte le X ressemble à deux os de l'avant-bras humain mis en croix.

Il y a de remarquable aussi qu'au nom de l'héliaste n'est pas joint le nom patronymique.

—

POTEAU HYPOTHÉCAIRE.

ΟΡΟΣΧΩΡΙΟΠΡΟΙΚΟΣ
ΙΠΠΟΚΛΕΙΑΙΔΗΜΟΧΑ
ρ) ΟΣΛΕΥΚΟΝΟΙΩΣΤ
δσ) ΩΙΠΑΕΙΟΝΑΞΙ
ου) ΚΕΡΚΟΠΙΔΑΙΣ (ὑ
πὸ) ΚΕΙΤΑΙ ΚΑΙ ΛΥΚ (ο
μί) ΔΑΙΣ ΚΑΙ ΦΛΕΥ σι)

Poteau hypothécaire *pour* la dot d'Hyppocléa (fille) de Démochares Léuconéus *pour* un talent. L'excédant de cette valeur appartient aux Kékropides, aux Licomides et aux Phlyéens.

On lit cette inscription sur un poteau trouvé dernièrement aux *Lochoria*, campagne située entre les villages d'Amarusi et Chalandri, au N. E. d'Athènes. C'est un marbre pentélique en forme de coin, mutilé parcí et par là. — Il est haut de 53 centimètres environ et large en sa partie inférieure, de 25; le haut poli, d'un côté, porte l'inscription indiquée; enfoncé plus d'amoitié dans le sol, il servait à désigner le champ hypothèqué.

D'après la forme des lettres et leur orthographe, et selon la conjecture de M. Antomedes, il faudrait le reporter à l'époque de Démosthènes, le célèbre orateur Athénien. Il est surtout probable que le Demochares dont il est fait mention est ce Demochares de Léuconoeus, qui avait pour femme la tante maternelle du grand orateur; orateur lui-même, et homme politique d'une grande importance. C'est à lui qu'Eschines dans son discours contre Ctésiphonte, fait allusion, sans le nommer, lorsqu'il accuse Démosthènes d'être d'origine Scythe; et cela de peur de lui déplaire.

S'il en est ainsi l'Hyppoclée de l'inscription pourrait bien être la fille de Demochares, et, par conséquent, la cousine de Démosthènes; le poteau aurait été placé là par le père Démochares pour la sécurité du gendre, au quel on n'avait pas remis la dot immédiatement lors du mariage.

Il resterait encore à savoir comment, outre l'hypothèque d'un talent en faveur d'Hyppocléa, tant d'autres ont des droits sur l'excédent de la valeur du champ.

Il est difficile de répondre à cette question. On pourrait faire mille hypothèses; et non seulement sur ceux là, mais même sur l'Hyppocléa à qui revient le talent. *Sed non hic locus.*

—

INSRCIPTIONS D'ÉPIDAURUM.

Sur un basement rectangulaire haut de 0,68; large de 0,48; épaisseur de 0,25, on lit cet inscription :

ΔΙΙ ΚΑΣΙΩΙ
ΕΛΛΑΝΟΚΡΑΤΗΣ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ

A Zéus Kasios Hellanokrates d'Héraklides.

Ce Zéus Kasios dont il est fait mention, était honoré en Egypte dans un temple sur le mont Kasion d'où il tirait ce surnom:

En bas on voit gravées des lettres ΛΑ d'un autre main.

—

Sur une grande planche de marbre de 0,68 de haut; 1,14 de larg. et 0,40 d'épaisseur.

On lit les deux suivantes :

ΤΑ ΓΥΜΝΑΣΙΑ ΤΑΕΝ ΕΠΙΔΑΥΡΩΙ
Κ) ΑΙΟΙΣΥΜΠΟΛΙΤΕΥΟΝΤΕΣ
ΙΣΙΩΝΑΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΕΠΙΔΑΥΡΙ

ΟΝΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΙΣΑΝΤΑΕΝΛΥΚΕΙΩΙ
ΑΡΕΤΑΣΕΝΕΚΕΝΚΑΙΕΥΕΡΓΕΣΙΑΣ
ΤΑΣΕΙΣΑΥΤΟΥΣ

Les gymnases d'Epidaurum et les citoyens (de cette ville) a Ision d'Appolonios Epidaurien qui fut Gymnasiarque dans le Lycée (dédièrent) à cause de ses vertus et des bienfaits envers eux.

ΑΠΟΛΙΣΤΩΝΕΠΙΔΑΥΡΙΩΝ
ΙΣΙΩΝΑΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
ΕΠΙΔΑΥΡΙΟΝ
ΤΟΝΑΥΤΑΣΕΥΕΡΓΤΑΝ

La ville des Epidauriens a Ision d'Apollonios Epidaurien son bienfaiteur.

—

Sur une autre planche, de mêmes dimensions que la précédente, nous trouvons le nom d'un sénateur romain Veturius Pacchianus. Cette inscription n'est pas en dialecte dorique, comme en général sont les autres :

ΟΥΕΤΟΥΡΙΟΝΠΑΚΚΙΑΝΟΝ
ΤΟΝΣΥΝΚΛΗΤΙΚΟΝ
ΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΗΝΗΠΟΛΙΣ
ΗΤΩΝΕΠΙΔΑΥΡΙΩΝ

A Véturius Pacchianus, sénateur et bienfaiteur, la ville des Epidauriens.

—

La suivante tracée sur un echelon de 0,85 de haut; 0,80 de long, et 0, 35 de large, en lettres de 45 millimetres; porte : pour Asklepios qui est debout :

ΑCΚΛΗΠΙω
ΟΡΘΙω
ΔΙΟΝΥCΙΟC

A Asklapios debout, Dionysios.

—

Un hermes, sans tête, a : A Epictète le très religieux, l'ami (0,75 haut. 0,33 larg.). Etc. Etc.

—

DE QUELQUES-UNES DES DERNIÈRES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN GRÈCE.

Les objets les plus importants, trouvés dernièrement, sont ceux de l'acropole : on y compte des épigraphes, des fragments d'architecture et de sculpture, de petits bronzes, des terres cuites, dont la plupart appartiennent aux époques archaïques. Ces objets ont été trouvés dans la partie orientale de l'acropole, dans la couche d'éclats de marbre, de pierres et matériaux de construction qui servaient à niveler le sol où gît maintenant le Musée, ainsi que la pleine antérieure, sur laquelle est bâti le Parthénon. La partie supérieure de cette couche renfermait des objets d'époques récentes, même des premiers temps du christianisme. Ce nivellement a été fait après la construction du deuxième Parthénon, postérieurement à l'invasion persane, on est surtout porté à le croire, quand on constate que des excavations pratiquées dans la couche inférieure, puis remplies de nouveau, mettent au jour des objets appartenants à des époques postérieures.

—

Les épigraphes trouvées appartiennent, la plupart, à l'époque antérieure à l'archontat d'Euclide; d'autres datent même de l'époque chrétienne. Elles sont spécialement intéressantes par leurs caractères et leur orthographe, et les faits inconnus qu'elles nous révèlent.

On a trouvé aussi des fragments architectoniques en marbre et en tuf blanc, des fragments de chaperon, des larmières et des conduits d'eaux avec rosaces, fleurs et autres ornements, simples et artistiques à la fois. Plusieurs de ces morceaux conservent des traces de couleurs; le rouge y prédomine, peut-être parce qu'il résiste mieux à l'humidité.

Le conseil archéologique, d'ailleurs, a pris à ce sujet une décision très importante pour les Arts. Il a décidé de reproduire dans leur état actuel tous les morceaux de sculpture qui ont conservé des traces de couleurs, car avec le temps, tout s'effacerait sans réparation possible.

—

La sculpture a fourni aux découvertes le contingent le plus grand et le plus précieux.

Parmi les morceaux anciens en tuf blanc on remarque trois fragments portant la partie supérieure du corps d'un homme, en grandeur naturelle.

Un autre morceau porte une cuirasse en relief; sur un autre on voit des restes de serpents, etc., etc.

Non moins remarquable et intéressant est un conducteur de char, vêtu d'une courte tunique, portant un fouet de la main droite. Il lui manque malheureusement presque toute la poitrine, et des chevaux il ne reste que la partie postérieure. Le char est aussi très mutilé. Il conserve des traces de couleurs très vives; — dimensions petites.

Parmi les objets de marbre il y en a de très précieux.

Une tête de femme, avec une grande partie de la gorge (m. 0. 335 de haut. et 03 de larg.), d'une exécution exquise, est peut-être le morceau le plus précieux et mérite d'être décrit. La chevelure est frisée et se divise au milieu, puis passant par-dessus les oreilles qu'elle laisse découvertes, elle va tomber sur les épaules en six bandeaux, dont trois de chaque côté. Quatre de ces bandeaux, deux de chaque côté, sont sculptés en haut-relief ; ils descendent jusqu'au sein, sans toucher le corps, et là ils se déploient en ondulations. Au derrière de la tête les cheveux sont arrangés à la manière antique, comme ceux d'Apollon Ténéate. Le profil du nez, qui est un peu cassé d'un côté, forme presque une ligne droite avec le front, et le menton est presque parallèle à la gorge. Les yeux, plutôt enfoncés, sont remarquables par les paupières très prononcées ; les oreilles sont petites et placées haut. Le vêtement se compose d'une tunique et d'une robe jetée sur l'épaule droite et cachant à moitié le sein : la tunique était simulée par des couleurs dont il reste quelques traces; son bord supérieur au-dessus du sein, cependant, est tracé par un petit cordon relevé. Ce qui fait la valeur exceptionnelle de cette figure, c'est un dessein très délicat, exécuté sur son épaule gauche, et représentant trois chevaux et d'autres figures. Des traces de rouge s'observent encore sur les lèvres et les joues, ainsi que sur la robe ; des traces plus légères de couleur noire et jaune, paraissent également aux yeux et sur les cheveux.

Tous ces caractères nous montrent clairement chez l'artiste l'intention de se dégager du type fixe de l'art ancien et même de lui donner une expression déterminée, spécialisée.

D'autres figures de femmes sont aussi remarquables.

On remarque encore un torse d'homme avec robe sculptée du côté gauche ; — sur le côté droit, nu, la robe était simulée par une peinture, dont on peut encore voir les traces.

Des traces semblables de peinture imitant des écailles se voient sur un fragment colossal de gorge de femme ; qui à ce que l'on pense a fait partie d'une statue d'Athéna.

Sur un morceau de petit bouclier rond est sculpté une Méduse archaïque, dont les serpents sont peints en noir, les dents et la langue en rouge. Notons encore un bras portant un bracelet peint en rouge et jaune, un petit pied chaussé et dont les courroies de la chaussure sont tracées en rouge et bleue, etc., etc.

Il reste encore deux sphynx très remarquables par leur exécution très soignée; mais je me reserve à en parler au numéro prochain, alors que M. Politis s'en sera occupé, selon sa promesse.

Athènes, août 1883. V. D. Palumbo.

Errata du numéro précédent.

P. 498 : ΑΝΕΘΕΣΑΝ; lisez ΑΝΕΘΕΤΑΝ

P. 499 : Π)ΟΠΑΙΔΙΑΝΣΕΚΟΥΝΔ(Ν, lisez ΣΕΚΟΥΝΔΑΝ

ΕΠΙΔΑΥΡΙΟΝΑΥΤΑΣ lisez ΕΠΙΔΑΥΡΙΑΤΟΝΑΥΤΑΣ

TABLE DES MATIÈRES.

SOMMAIRE DU N° 1er.

SOMMAIRE DU N° 2.

SOMMAIRE DU N° 3.

SOMMAIRE DU N° 4.

Die Strassenzüge der Tabula Peutingerana, von W. Tomaschek. — A. von Müller. La Genèse, traduction d'après l'hébreu, avec distinction des éléments constitutifs du texte, suivi d'un essai de restitution des livres primitifs dont s'est servi le dernier rédacteur, par F. Lenormant, membre de l'Institut.—C. de Harlez. Vergleichende Grammatik der Alterânischen Sprachen von Spiegel. — La 4e session du Congrès international des Américanistes, l'exposition de la flore et l'exposition des antiquités américaines à Madrid par A. Bamps (25-28 sept. 1883). — C. de Harlez. Tishtar Yasht. Testo zendo con traduzione e commento. Saggio del D. Prof. I. Pizzi.— V. D. Palumbo. Notes archéologiques. — De quelques-unes des dernières découvertes archéologiques en Grèce.

TABLE DES MATIÈRES PAR NOMS D'AUTEURS.

REVUE CRITIQUE.

